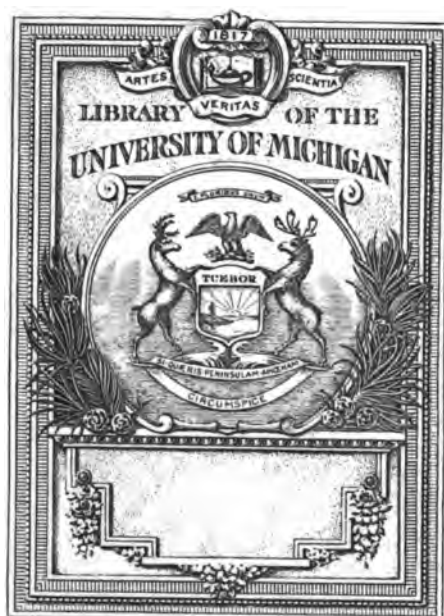



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

HISTOIRE
DE
FRANCE,
DEPUIS L'ETABLISSEMENT
DE LA
MONARCHIE FRANÇOISE
DANS LES GAULES.

PAR LE P. G. DANIEL,

De la Compagnie de Jesus.

NOUVELLE EDITION,

Enrichie de plusieurs Medailles Authentiques,

Et augmentée par l'Auteur des principaux Evenemens des Regnes de Louïs XIII. & de Louïs XIV.

TOME SEPTIEME.



A AMSTERDAM,
AUX DEPENS DE LA COMPAGNIE.
MDCCXXV.

AVERTISSEMENT

DES LIBRAIRES DE HOLLANDE.



Oici une Nouvelle Edition de l'Histoire de France par le P. Daniel *que l'Auteur lui-même a augmentée d'un septieme Volume contenant les principaux Evenemens des Régnes de* Louïs XIII. *&* *de* Louïs XIV. *en forme de Fastes & de Journal Historique. On trouvera aussi dans cette Edition le Plan du siege de* Metz *qu'on n'avoit pû trouver pour les Editions précedentes.*

L'Edition de Paris, *qui a paru en* 1722. *aussi en sept Volumes in Quarto, est très-fautive, mal imprimée, & sur de méchant papier. On a eu soin d'éviter ces défauts dans l'Edition de* Hollande, *comme il sera aisé de s'en convaincre à ceux qui voudront se donner la peine de confronter ces deux Editions.*

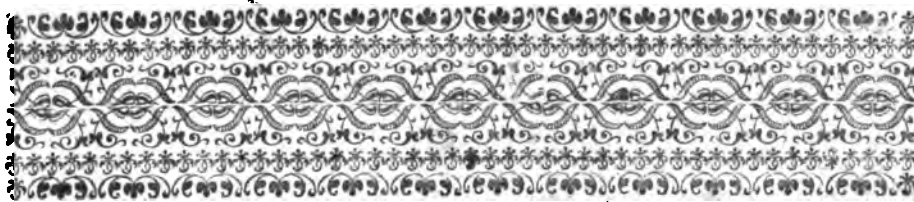
Pour égaler le septieme Volume aux six autres, les Libraires y ont joint l'Ouvrage de Mr. Lombard *qui parut en* 1723. *& qui a été très-bien reçu du Public, sous le titre de* Comparaison des deux Histoires de Mezerai & du P. Daniel, *en deux Dissertations, avec une Dissertation préliminaire sur l'Utilité de l'Histoire.*

AVERTISSEMENT.

Les mêmes Libraires viennent d'achever l'Hiſtoire de la Milice Françoiſe, & des Changemens qui s'y ſont faits depuis l'Etabliſſement de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules juſqu'à la fin du Régne de Louïs XIV. par le P. Daniel, *enrichie de 70. Planches in 4. 2. vol. du même Format que* l'Hiſtoire de France *pour les pouvoir joindre enſemble.*



HISTOI-



HISTOIRE DE FRANCE.

JOURNAL HISTORIQUE DU REGNE DE LOUIS XIII.



OUIS XIII. né à Fontainebleau en 1601. le 27. Novembre commence à regner, la Reine Marie de Medicis est déclarée Regente le même jour par Arrêt du Parlement: l'absence du Prince de Condé & du Comte de Soissons, qui n'avoient pas manqué de faire leur brigue pour la Regence, fut une heureuse conjoncture pour cette Princesse. 1610. *Affaires d'Etat & de guerre.* 14. Mai.

Le Roi tient son lit de Justice, & y déclare Regente du Royaume la Reine sa mere, conformément à l'Arrêt du jour précedent. 15. Mai.

Confirmation de l'Edit de Nantes en faveur des Huguenots pour les empêcher d'exciter des troubles à quoi ils paroissoient fort disposez. 22. Mai.

Le cœur de Henri IV. porté au College des Jesuites de la Fléche comme il l'avoit ordonné. 4. Juin.

Obseques de Henri III. à Saint Denis, son corps y fut porté de Compiegne où il avoit été en dépôt depuis sa mort pour le soustraire à la haine & aux insultes des Ligueurs. 23. Juin.

Obseques du feu Roi Henri IV. 1. Juillet.

Retour du Prince Henri de Condé à la Cour, il s'étoit refugié à Milan sous le dernier Regne.

Le Maréchal de la Chatre à la tête d'une Armée, va joindre celle des 2. Sept.

 Prin-

1610. Princes Allemans alliez de la France, & des Hollandois, & prend avec eux la Ville & le Château de Juliers, dont l'Archiduc Leopold s'étoit saisi au sujet de la mort du Duc de Cleves, dont plusieurs Princes d'Allemagne se disputoient la succession.

17. Oct. Sacre & Couronnement du Roi à Rheims par le Cardinal de Joyeuse.

Affaires particulieres. Dans le cours de cette année 1610. moururent Charles de Bourbon Archevêque de Roüen, frere naturel du Roi Henri IV. Alphonse d'Ornano Maréchal de France, Dominique de Vicq Vice-Amiral de France, grand homme de guerre, fort distingué par ses belles actions, le Sieur Dufresne Forget Secretaire d'Etat, le Sieur Dufresne Canays President au Parlement de Paris, celebre par ses Ambassades.

1611. *Affaires d'Etat & de guerre.* Le Duc de Sully, un des plus habiles, des plus fidelles, & des plus sinceres Ministres du feu Roi se retire de la Cour, & du maniement des affaires.

Février. 25. Juillet. Les Calvinistes, dont on apprehendoit les mauvais desseins & les intrigues pendant une minorité, obtiennent par leurs instances réïterées qu'on leur laisse encore pendant cinq ans leurs Places de sûreté.

La Compagnie d'ordonnance des Gendarmes du Roi, lorsqu'il étoit encore Dauphin, est érigée en Compagnie de Gendarmes de la Garde du Roi cette même année, le Roi s'en fit Capitaine; & Mr. de Souvré qui l'étoit ci-devant prit le titre de Capitaine-Lieutenant.

16. Nov. Monsieur, Duc d'Orleans, Frere puîné du Roi, mourut à Saint Germain en Laye âgé de quatre ans & demi. Sa mort avoit été précedée au troisiéme d'Octobre de celle de Charles de Lorraine Duc de Mayenne. Prince trop fameux pour avoir soûtenu si long-temps le parti de la Ligue contre son legitime Souverain; mais fort loüable pour lui avoir été très-fidele depuis qu'il l'eût reconnu pour son Roi.

1612. *Affaires d'Etat & de guerre.* On ménageoit depuis quelques mois une alliance entre les Couronnes de France & d'Espagne par un double mariage qui ne fut pas au goût de tout le monde, c'étoit le mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne Anne d'Autriche, & celui d'Elisabeth de France sœur du Roi avec Philippe Prince d'Espagne, qui fut depuis Philippe IV. La chose fut tenuë fort secrette jusqu'à la conclusion.

25. Mars. La publication des mariages arrêtez se fait.

22. Avril. Le Duc de Mayenne signe à Madrid le Contract de mariage du Roi avec l'Infante.

25. Avril. Le Duc de Pastrane signe à Paris le Contract de mariage du Prince d'Espagne avec Madame Elisabeth de France.

29. Avril. Commencement des mouvemens des Calvinistes sous ce Regne; le Duc de Rohan leur Chef principal s'empare de Saint Jean d'Angely.

2. Juin. Le Synode des Calvinistes à Privas refuse les Lettres d'abolition accordées pour les Assemblées faites par ceux de ce parti sans la permission du Roi.

Affaires particulieres. 2. Janvier. Le Pere de Berulle, depuis Cardinal, établit la Congregation de l'Oratoire en France.

13. Mars. La Doctrine du Docteur Richer touchant la puissance Ecclesiastique &

& politique censurée par l'Assemblée de la Province de Sens, sauf les droits du Roi & les libertez de l'Eglise Gallicane; la même Doctrine fut aussi condamnée à l'Assemblée d'Aix en Provence. 1612.

Charles de Bourbon Comte de Soissons mort en sa maison de Blandy. 1. Nov.
Charles de Montmorenci Duc de Damville, Colonel general des Suisses, & Amiral de France meurt aussi cette même année âgé de 75. ans.

Cette année commencerent les intrigues secretes des Grands du Royaume qui firent apprehender l'année suivante une guerre civile; mais que l'habileté de la Regente & des Ministres trouva moyen de prévenir, ou plutôt de suspendre. 1613. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Declaration du Roi contre les Duels, avec protestation de n'en accorder jamais la grace. 18. Mars.

Commencement de l'Aqueduc d'Arcueil, par les soins & les ordres de la Reine Regente. *Affaires particulieres.*

Guillaume de Hautemer Fervaques Maréchal de France meurt cette année âgé de 75. ans.

Le Canton de Zurich entre dans l'Alliance de France.

Henri de Bourbon Prince de Condé mécontent du peu de part qu'on lui donnoit aux affaires, & du trop grand credit du Sieur Conchiny Florentin qui fut fait cette même année Maréchal de France sous le nom de Maréchal d'Ancre, se retire de la Cour: Cesar de Bourbon Duc de Vendôme fils naturel du feu Roi, Henri d'Orleans Duc de Longueville, Henri de Lorraine Duc de Mayenne, Charles de Gonsague Duc de Nevers, Henri de Luxembourg Duc de Piney, Henri de la Tour d'Auvergne, dit le Maréchal de Bouillon, & quelques autres Seigneurs suivirent le Prince; ils se rendirent la plûpart à Mezieres qui appartenoit au Duc de Nevers. 1614. *Affaires d'Etat & de guerre.* 20. Janv. 15. Fevr.

Manifeste de la Reine contre les Mécontens. 27. Fevr.

Traité de Sainte Menehoud entre le Duc de Ventadour, & les autres Commissaires du Roi d'une part, & de l'autre le Prince de Condé, & les autres mécontens, par lequel certains avantages leur ayant été accordez, ils rentrent dans l'obéïssance du Roi. 15. Mai.

Cependant le Duc de Vendôme que la Reine avoit fait arrêter à Paris, mais qui avoit trouvé moyen de se sauver, avoit gagné la Bretagne dont il étoit Gouverneur, & s'y préparoit à la guerre; il fut conclu dans le Conseil du Roi que Sa Majesté iroit en personne en Poitou & en Bretagne pour y éteindre ces troubles, dans leur commencement. Il partit, son voyage eut tout l'effet qu'il en esperoit, & le Duc de Vendôme fut contraint de se soûmettre, & de signer le Traité de Sainte Menehoud. Juillet.

Au retour, le Roi qui étoit entré dans sa quatorziéme année dès le vingt-huitiéme de Septembre, Sa Majesté séante au Parlement, y fit le premier Acte de sa Majorité. 2. Octob.

L'Assemblée des Etats qui avoit été promise aux Mécontens par le Traité de Sainte Menehoud fut resoluë, & l'ouverture s'en fit. Ils durerent jusqu'au vingt-troisiéme de Février sans beaucoup de fruit.

1614. *Affaires particulieres.* La Statuë Equestre de Henri le Grand envoyée par Cosme II. Grand Duc de Toscane est élevée sur le Pont neuf.

23. Août. Henri de Montmorenci Connétable de France & le cinquiéme de sa Maison qui avoit possedé cette grande Charge, meurt.

1. Avril.

3. Août. François de Bourbon Prince de Conti, mort sans enfans.

Claude de la Châtre & Jean de Beaumanoir de Lavardin, tous deux Maréchaux de France, moururent aussi cette même année.

1615. 23. Fevr. Les Etats sont congediez.

Affaires d'Etat & de guerre. La Paix de Sainte Menehoud ne fut pas long temps observée; les mêmes motifs qui avoient mis déja en mouvement M. le Prince, & les autres Mécontens, subsistoient toûjours, savoir la grande autorité du Maréchal d'Ancre & le double Mariage concerté avec l'Espagne, les Mécontens se trouvent à Coucy, où ils prennent la resolution d'empêcher ce double Mariage.

15. Juillet.

17. Août. Le Roi & la Reine Mere partent de Paris avec des troupes, & arrivent à Bourdeaux le premier d'Octobre.

10. Sept. Mr. le Prince leve des troupes, sur quoi le Roi fait une Declaration contre lui & contre ses adherans.

30. Château-Thierry pris par Mr. le Prince.

6. Octob. Il prend aussi Espernay.

L'Assemblée des Huguenots se transporte sans le consentement du Roi de Grenoble à Nismes, & de là à la Rochelle pour s'unir avec les Mecontens.

18. Cependant le Duc de Lerme comme Procureur du Roi de France épouse l'Infante à Burgos, & le Duc de Guise épouse le même jour à Bourdeaux Madame Elisabeth au nom du Prince d'Espagne.

21. Le Maréchal de Boisdauphin défait un Corps de troupes des Mécontens commandées par le Duc de Luxembourg.

28. Mr. le Prince passe la Loire pour joindre le Duc de Rohan qui étoit à la tête des Huguenots.

Novemb. Le Duc de Rohan prend Leitoure & est deux fois repoussé du Mas d'Agenois.

9. Durant ce temps-là se fait l'échange des deux Princesses dans l'Isle des Faisans.

25. Ceremonie de la benediction nuptiale de leurs Majestez à Bourdeaux par l'Evêque de Xaintes.

27. Traité du Prince de Condé avec les Huguenots en corps au Camp de Sanzay.

17. Dec. Marche du Roi depuis Bourdeaux jusqu'a Châtelleraud toûjours en bataille à cause des troupes des Mécontens & des Huguenots le Duc de Guise commandant l'Armée Royale.

29. Oct. *Affaires particulieres.* Le Parlement par complaisance pour le Roi se contente d'une satisfaction assez legere du Duc d'Espernon pour une insulte fort offensante qui lui avoit été faite par ce Duc.

Gilles de Souvré & Antoine de Roquelaure furent faits Maréchaux de France cette même année.

Mar-

Marguerite de France Reine de Navarre, sœur du Roi Henri III. meurt à Paris âgée de 63. ans; elle avoit été mariée à Henri le Grand Roi de France, mais ce Mariage fut déclaré nul par l'autorité du Saint Siege, après les informations juridiques les plus exactes, Princesse des plus accomplies, & un des plus beaux esprits de son temps, mais aimant l'intrigue en matiere d'Etat & de galanterie. Elle passa les dernieres années de sa vie auec beaucoup de regularité, & s'occupant de bonnes œuvres. 1615. 27. Mars.

Le Cardinal François de Joyeuse mourut aussi à Avignon âgé de cinquante-trois ans, Doyen des Cardinaux, habile dans la negociation, & recommandable par plusieurs bonnes qualitez: en lui finit la race masculine de cette ancienne Maison, ayant vû mourir avant lui quatre autres freres. 27. Août.

Il se fait une espece de Trêve avec les Mécontens, & puis une Conference à Loudun où l'on fait un Traité fort avantageux à ceux-ci & aux Calvinistes, sur lequel le Roi étant à Blois fait dresser un Edit de pacification touchant la paix accordée aux Princes. 1616. *Affaires d'Etat & de guerre.* 20. Janv.

La paix produisit du changement à la Cour, le Chancelier de Sillery fut disgracié, & les Sceaux furent donnez à Guillaume du Vair premier President au Parlement de Provence, qui peu fait au manége de la Cour ne les garda pas long temps. 4. Mai. 13. Juin.

Le Duc de Longueville enleve au Maréchal d'Ancre la Ville de Peronne par le moyen d'une intelligence qu'il y avoit: le Château lui fut rendu le 17. du même mois. Ce Maréchal, qui voit de plus en plus grossir le nombre des mécontens contre sa personne, persuade à la Reine, que Monsieur le Prince continuoit toûjours ses intrigues, & lui fait prendre la resolution de l'arrêter. Ce qui fut fait dans le Louvre par le Marquis de Themines, il fut conduit à la Bastille & depuis à Vincennes. Peu de temps après, Armand Duplessis de Richelieu Evêque de Luçon, par le credit du même Maréchal, fut fait Secretaire d'Etat. 12. Août. 1. Septem. 25. Nov.

Au sujet de la prison de M. le Prince, les Ducs de Vendôme, de Guise, de Mayenne, de Nevers, de Rohan, de Sully, de la Trimouille, de Candale fils aîné du Duc d'Epernon, le Maréchal de Bouillon, le Marquis de Cœuvres, Nicolas le Jay President au Parlement de Paris se retirent de la Cour; & plusieurs d'entre eux se rendent à Soissons.

Sur les premieres nouvelles de ces troubles de la Cour, les Calvinistes s'étoient emparez de Sancerre, & ceux de la Rochelle s'étoient saisis de Rochefort place du Gouvernement du Duc d'Epernon.

La Reine pour arrêter tous ces mouvemens dans leur naissance, met sur pied trois Armées, commandées l'une par le Duc de Guise, une autre par le Comte d'Auvergne, que l'on tira de sa prison, où il avoit été mis par Henri IV. la troisiéme par le Maréchal de Montigni. Decemb.

Duplessis Praslin enleve Sainte Menehoud au Duc de Nevers, un des plus animez des mécontens. Telle étoit la situation de la France sur la fin de cette année. 20.

Pons de Lausiere Marquis de Themines fait Maréchal de France. *Affaires particulieres.* 1. Sept.

 Ni-

1616. 7. Sept. Nicolas de la Grange de Montigny fut pareillement honoré du Bâton de Maréchal

7. Fevr. Pierre de Gondy Cardinal de Retz meurt à Paris âgé de 84. ans, & Achille de Harlay Premier President au Parlement de Paris, Magistrat d'un grand mérite, toûjours très-fidele à son Souverain, & fort attaché à la Religion Catholique, mourut aussi cette même année.

1617. *Affaires d'Etat & de guerre.* La Guerre se fait assez vivement contre les Mécontens, malgré la rigueur de la saison; le Duc de Guise avec le Maréchal de Themines prend Rocroy sur le Duc de Nevers, & Château-Porcien.

Fevrier. Le Comte d'Auvergne prend Pierre-fons.

31. Mars. 2. Avril. 12. 17. Avril. Il assiege ensuite Soissons, où le Duc de Mayenne s'étoit jetté pour défendre cette Place. Le Duc de Guise assiege Rethel où la Duchesse de Nevers s'étoit renfermée. La Place fut vigoureusement défenduë, mais elle fut obligée de se rendre par capitulation: le Maréchal de Themines, Praslin & Bassompierre y furent blessez.

La Duchesse s'étant retirée à Nevers y fut assiegée par le Maréchal de Montigny, mais un évenement auquel on ne s'attendoit pas mit fin à la Guerre civile, & rétablit la paix au moins pour quelque temps.

Mr. le Prince avoit eu deux motifs principaux dans les troubles qu'il avoit suscitez dans l'Etat, le premier étoit d'avoir plus de part aux affaires qu'il n'en avoit eu jusques alors, & l'autre étoit la ruine du Maréchal d'Ancre qui depuis sept ans étoit comme le maître du Gouvernement. La haine de ce Ministre avoit réüni tous les mécontens en faveur de ce Prince, tous concouroient à le seconder par ce même motif: personne n'ignoroit qu'il avoit été l'auteur de la prison du Prince, & chacun se fit honneur d'en tirer vangeance.

Monsieur de Luynes qui étoit entré fort avant dans la confidence du Roi, & que la tendresse de son Maître & sa propre ambition faisoit prétendre à tout ce qu'il y avoit de plus relevé, fut la principale cause de la perte du Maréchal, & secondé de quelques autres dont on ne se défioit point, il vint à bout de déterminer le Roi à le faire arrêter; Vitry Capitaine des Gardes fut chargé de l'execution.

24. Avril. Comme le Maréchal d'Ancre entroit au Louvre, Vitry lui demanda son épée de la part du Roi, & sur le refus qu'il en fit, se trouvant fort bien escorté, il fut tué de deux coups de pistolet.

Il se fit aussi-tôt après un changement dans le Conseil, le Chancelier de Sillery fut rapellé à la Cour, aussi-bien que les Sieurs de Villeroy & Janin, & autres Officiers rétablis.

4. Mai. La Reine-mere qu'on n'avoit eu garde de consulter sur le dessein qu'on avoit formé contre le Maréchal, en qui elle avoit mis toute sa confiance, fut dechargée du soin des affaires publiques, & priée par le Roi de se retirer à Blois où elle se rendit.

12. Mai. La mort du Maréchal d'Ancre fut la fin de la Guerre civile, comme la trop haute fortune du Maréchal étoit la cause de la Guerre, les Princes & les Seigneurs mécontens mirent les armes bas, & revinrent à la Cour où ils furent bien reçûs.

Mon-

Monsieur de Luynes succede dans la faveur au Maréchal d'Ancre, & à l'envie toûjours attachée à la fortune des Favoris. 1617.

La fin de la Guerre civile permit au Roi de s'occuper d'autres soins: Une des premieres affaires où il s'attacha, fut le rétablissement de la Religion Catholique dans le Bearn où elle étoit aneantie. Il publia un Edit sur ce sujet, & ordonna que tous les Ecclesiastiques fussent remis en possession de tous leurs droits, & des biens d'Eglise. L'Assemblée des Calvinistes s'y opposa fortement. Au mois de Juillet le Roi fit un nouvel Edit, & les Etats du pays s'étant assemblez sans la permission du Roi au mois de Novembre suivant, firent une opposition à l'Edit dans les formes; le Roi fit aussi cette même année l'union du Bearn à la Couronne: ces deux affaires eurent des suites. 23. Juin.

La seconde chose fut le secours que le Maréchal de Lesdiguieres conduisit au Duc de Savoye, qui étoit sur le point d'être accablé par les Espagnols; on peut dire que ce fut malgré le Roi, mais le succès justifia en quelque façon son peu d'obeïssance. Il força les Espagnols à Felizan, prit Nonne en trois jours & la Roque, enleva tous leurs quartiers, & le Duc de Rohan qui se trouva par hazard alors en Piemont, dit dans ses Memoires que quatre mille cinq cens hommes furent pris aux Espagnols par Lesdiguieres dans cette expedition. Septemb.

Comme les Etats tenus en 1614. & 1615. n'avoient rien produit pour le reglement de l'Etat, on voulut suppléer à ce défaut par une nouvelle Assemblée non pas des Etats, mais de ce qu'on appelloit les Notables; c'est-à-dire des principaux de la Noblesse, du Clergé, & des Parlemens; elle se tint à Roüen, le Roi présida à l'ouverture, & Monsieur frére unique du Roi aux autres séances. 4. Dec.

Le Marquis de Vitry Capitaine des Gardes fut fait Maréchal de France: François de la Grange Montigny honoré de la même dignité mourut cette année, aussi-bien que Jacques Auguste de Thou President à Mortier au Parlement de Paris, Auteur de l'Histoire de France depuis la mort de François I. jusqu'aux dernieres années du Regne de Henri IV. mais la plus grande perte que fit la France fut par la mort de Nicolas de Neuville Sieur de Villeroy Secretaire d'Etat, après plus de 50. ans de services très-importans rendus au Royaume sous quatre Rois, grand homme d'Etat; il mourut âgé de soixante-dix-neuf ans, & ce qui ne fait pas la moindre partie de son éloge, peu riche après avoir pendant si longtemps eu tant de part au Gouvernement. *Affaires particulieres.*

L'Assemblée des Notables ne fut gueres plus utile, que l'avoit été celle des derniers Etats; on y proposa les plus belles choses du monde pour le reglement du Royaume, & l'on n'en vit gueres d'autres fruits que la suppression de la Paulette, qui sur les remontrances de l'Assemblée fut abolie au commencement de cette année, mais elle fut bien-tôt rétablie, savoir le 22. de Fevrier 1621. 1618. *Affaires d'Etat & de guerre.* 15. Janv.

Le Roi avoit extrêmement à cœur le rétablissement de la Religion Catholique dans le Bearn.

Il se tint sans permission du Roi une Assemblée de trois Provinces à Orthez 15. Mai.

1618. thez une des principales Villes de cet Etat. Il y eut durant cette année plusieurs negociations entre les Deputez des Calvinistes du Pays & les Ministres du Roi, tant sur la réünion du Bearn à la Couronne, que sur le rétablissement de la Religion Catholique. Le Roi tenant toûjours ferme envoya une Jussion au mois de Juillet au Tribunal de Pau contre l'Arrêt qui y avoit été rendu en faveur du Calvinisme, & qui tendoit à empêcher l'execution des Edits; les choses ne furent pas poussées plus loin cette année, ni même la suivante, par divers incidens qui empêcherent de le faire.

Cependant le Roi travailloit à pacifier l'Italie, il s'étoit fait dès l'année précedente Médiateur avec le Pape entre le Roi d'Espagne & le Duc de Savoye, & avoit pour cet effet envoyé des Agens en Italie; on avoit conclu

Mai un Traité à Ast, & puis à Pavie, & enfin après bien des délais, il fut mis en execution, & entre autres choses, Verceil fut rendu au Duc de Savoye. Henri de Savoye vint en France au mois de Novembre remercier le Roi de la protection qu'il avoit donnée au Duc son pere.

Un Chaoux vers la fin du même mois vint de Constantinople en France, & renouvella les anciens Traitez entre les deux Puissances.

Le Roi s'étoit aussi chargé de faire conclure la paix entre la Republique de Venise & Ferdinand Roi de Boheme; il y réüssit également & la paix fut publiée à Neustad Ville d'Autriche dès le premier jour de Février.

Le Comte Maurice envoye faire hommage au Roi pour la Principauté d'Orange, mais Sa Majesté ayant recouvré de nouveaux Titres, cet hommage ne fut point reçu, parce qu'on exigea une Formule diferente de celle

20. Juin. dont on usoit auparavant.

Affaires particulieres.

5. Sept. Jacques Davy Cardinal du Perron homme très-illustre par ses Ouvrages, par ses négociations, & par les grands services rendus à l'Eglise & à l'Etat, mourut à Paris âgé de soixante & trois ans.

1619. *Affaires d'Etat & de guerre.* Victor Amedée Prince de Piémont, fils aîné de Charles Emanuel Duc de Savoye, fut marié à Paris avec Madame Christine de France sœur du Roi.

10. Fevr. Peu de jours après la joye de la Cour fut troublée par la nouvelle qu'on

21. Fevr. reçût de la fuite de la Reine-Mere qui s'échappa de Blois & se retira à Angoulesme. Cette fuite avoit été concertée aves le Duc d'Espernon. Ce Seigneur savoit qu'il étoit fort mal à la Cour, & que même on y deliberoit de le faire arrêter; il partit de Metz malgré l'ordre qu'il reçût du Roi d'y demeurer, & vint à son Gouvernement d'Angoulesme, & de là s'avança vers Blois: la Reine le sachant à portée de la recevoir, se fit descendre par une fenêtre dans le fossé & alla le joindre; le Duc la conduisit de là jusqu'à Angoulesme.

Le Roi & le Duc de Luynes inquiets de cet incident, à cause de la mauvaise disposition de plusieurs Grands du Royaume à l'égard du Ministere, envoyerent aussi tôt à Angoulesme le Cardinal de la Rochefoucault & Monsieur de Bethune, pour retirer la Reine des mains du Duc d'Espernon, & faire sa reconciliation avec le Roi, qui cependant envoya ses ordres par tout pour faire avancer des troupes vers Angoulesme.

On jugea à propos de rappeller Mr. de Richelieu Evêque de Luçon qui avoit

avoit été relegué à Avignon, & de lui permettre de se rendre auprès de la Reine qui avoit toûjours eu beaucoup de confiance en lui; la négociation réüssit, & il se fit un Traité par lequel la Reine ayant pris toutes ses sûretez, pour elle & pour tous ceux qui avoient suivi son parti, elle devoit être reçûë dans les bonnes graces du Roi. Il y eut un article secret par lequel la Reine devoit donner sa démission du Gouvernement de Normandie, au lieu duquel on lui donnoit celui d'Anjou, & en particulier la possession des Châteaux d'Angers, du Pont de Cé, & de Chinon; ce Traité fit beaucoup d'honneur à l'Evêque de Luçon; d'autres prirent la chose autrement, & l'accuserent d'avoir dans cet échange trahi les interêts de la Reine pour se bien remettre à la Cour; le Roi publia une Déclaration sur cette reconciliation, & se mit quelque temps après en chemin pour la Touraine.

1619. 30. Avril. 20. Juin.

La premiere entrevûë de ce Prince & de la Reine Mere se fit à Cousieres en Touraine avec toutes les marques possibles d'une tendresse reciproque. *4. Sept.*

Cette Princesse alla prendre possession de son nouveau Gouvernement d'Angers & y fit son entrée.

Monsieur de Luynes ne se fiant pas trop aux marques d'affection que la Reine lui avoit données en Touraine dans le temps de sa reconciliation avec le Roi, chercha dequoi appuyer sa fortune par Mr. le Prince qui étoit toûjours en prison au Château de Vincennes, & qui d'ailleurs n'aimoit gueres la Reine Mere. Il persuada au Roi de le mettre en liberté, & eut grand soin de lui faire connoître que c'étoit lui qui étoit l'Auteur de sa délivrance: Il le mena lui-même avec Madame la Princesse à Chantilly, saluer le Roi qui le reçut de la maniere la plus gracieuse: le Prince charmé du bon office que le Ministre lui avoit rendu, lui voüa une amitié éternelle. *16. Oct. 20.*

Charles de Choiseuil Marquis de Praslin, Jean François de la Guiche Comte de Saint Geran furent honorez cette année du bâton de Maréchal de France. *Affaires particulieres.*

La Terre de Maillé proche de Tours qui appartenoit à Mr. de Luynes, fut érigée en Duché-Pairie sous le nom de Luynes le 14 Novembre.

Lucilio Vanini qui dogmatisoit & enseignoit l'Atheïsme en ayant été convaincu à Toulouse fut condamné à la mort, il fut ensuite brûlé le neuviéme d'Avril, & mourut impenitent.

Le Parlement de Paris signala aussi son zele pour la Religion, en faisant arrêter le fameux libertin & l'impie Theophile, & en l'exilant, par Arrêt, de tout le Royaume: il mourut peu de temps après.

1620. Affaires d'Etat & de guerre.

L'an 1620 il s'étoit fait un Traité d'Alliance entre la France & l'Angleterre, par lequel le Roi s'obligeoit à confirmer ce même Traité, quand il seroit parvenu à sa majorité; cette confirmation avoit été differée jusqu'alors, elle se fit cette année avec beaucoup de celebrité. *2. Janv.*

Les Calvinistes dont les brouilleries de la Cour augmentoient l'indocilité, con-

1620. continuoient nonobstant les défenses du Roi leur Assemblée à Loudun, qui avoit déja duré cinq mois, & pendant laquelle on savoit qu'ils avoient commencé à traiter avec les étrangers : le Roi déclara les Deputez de cette Assemblée
26. Fevr. criminels de Leze-Majesté, s'ils ne se séparoient au jour qu'il leur marquoit.

Plus le Roi combloit d'honneurs & de biens le Duc de Luynes, ses parens & ses amis, plus la jalousie croissoit contre lui, & le nombre des jaloux augmentoit : la Reine Mere sollicitée par les Seigneurs Mécontens, laissa rallumer son ancienne haine contre le Favori qui avoit été la cause de sa disgrace & de son premier exil, & elle entra dans le complot. On vit bien-tôt après disparoître à la Cour plusieurs Princes & Seigneurs, & l'on apprit que le Comte de Soissons, le Duc de Vendôme, le Grand Prieur de France son Frere, les Ducs de Longueville, de Mayenne, de Nevers, de la Trimouille, de Rohan, de Retz, de Roüannez & quelques autres étoient sur le point de se declarer contre le Ministre en faveur de la Reine-Mere.

9. Juillet. Le Roi prit sur le champ son parti & marcha avec des troupes en Normandie, entra à Roüen, & dissipa par sa presence toutes les intrigues du Duc de Longueville Gouverneur de la Province, & les intelligences
18. qu'il y avoit ménagées. Il alla de là à Caën, dont le Château lui fut rendu après cinq jours de siége.

N'y ayant plus gueres à craindre de ce côté-là, il marcha en Anjou, fit attaquer le retranchement du Pont de Cé défendu par les troupes de la
8. Août. Reine qui s'étoient declarées ouvertement pour les Mécontens, & les força; cette victoire abattit le parti.

La Reine demande la paix qu'elle avoit refusée quand on la lui avoit of-
11. ferte, & elle fut signée.
13. Suivit une entrevûë de cette Princesse avec le Roi à Brissac; on se donne de grands témoignages reciproques de tendresse, de la sincerité desquels tout le monde ne fut pas persuadé. Le parti étant deconcerté par la vic-
18. Sept. toire du Pont de Cé, & par la paix qui la suivit, le Roi marcha avec ses troupes en Guyenne, & arriva à Bourdeaux, de là il passe en Bearn & arri-
15. Oct. ve à Pau; il y entre, ayant défendu qu'on lui fît une reception en ceremonie, parce qu'il n'y avoit point d'Eglise Catholique pour y descendre.
17. Deux jours après il alla à Navarrins, il s'assura de cette Place, & y fit dire la Messe en sa presence, cinquante ans après qu'elle y avoit été abolie.
19. Il revint à Pau, rétablit les Abbez & Ecclesiastiques du Pays dans le Conseil de Bearn, & leur donna main-levée pour tous les biens d'Eglise qui leur avoient appartenu.

La grande Eglise de Pau fut aussi renduë aux Catholiques; tout cela fut
20. suivi de l'érection de la Chancellerie de Pau en Parlement, selon la forme des autres Parlemens du Royaume, & de celui de la réünion de la Couronne de Navarre & de la Souveraineté de Bearn à la Couronne de France : il fut ordonné qu'on plaideroit en François dans le nouveau Parlement, & que tous les Actes judiciaires seroient faits, & tous les Arrêts prononcez en Langue Françoise, que les Capitaines des six Parsans, c'est-à-dire des six Can-

Cantons qui composoient ou partageoient le Bearn seroient supprimez. Ces Capitaines avoient chacun le commandement d'un Canton pour les armes, & l'autorité de faire marcher en campagne tous ceux qui étoient en état de le faire. 1620.

Après une si belle, si heureuse & si sainte expedition, Sa Majesté ayant mis de bonnes garnisons dans le pays, revint à Bourdeaux, alla à Xaintes, & vint de là en poste à Paris, où elle arriva comblée de gloire.

Nonobstant ces succès du Roi, l'Assemblée generale des Calvinistes à la Rochelle, ne défera pas à l'ordre qui lui fut envoyé au mois d'Octobre de se séparer, sous peine de crime de leze-Majesté. 7. Nov.

Le Roi le premier jour de Janvier fit une nombreuse promotion de Chevaliers de ses Ordres. Il honora du bâton de Maréchal de France Mr. de Cadenet depuis Duc de Chaulnes, & Mr. Desparbes Vicomte d'Aubeterre. Les Procureurs furent érigez en titres d'Offices dans les Cours Souveraines & Jurisdictions Royales par une Déclaration de Sa Majesté, & leur nombre limité *Affaires particulieres.*

1621. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Les Calvinistes s'étoient donné tant de mouvemens dans les dernieres guerres civiles, ils avoient fait des démarches si hardies pour les fomenter; ils avoient paru si indociles & si fiers dans leurs Assemblées qu'ils tenoient pour la plûpart sans la permission du Roi, & contre ses ordres, qu'on devoit s'attendre à leur voir bien-tôt lever le masque, & en venir à une revolte ouverte: ils le firent par le Siege du Château de Privas en Vivarez, qu'ils prirent en quatorze jours. 8. Fevr.

Cela produisit diverses entreprises sur differentes Places, les unes fortifiées par la nature, les autres par l'art, dont ce pays & tout le Languedoc, la Guyenne, le Bearn sont remplis, & dont les deux partis se saisissoient, soit pour couvrir les principales Villes, soit pour se faciliter le transport des vivres, soir pour courir dans le pays ennemi, soit pour se faire une communication entre les Places, qu'ils tenoient.

Le Duc de Montmorenci Gouverneur du Languedoc prit sur les Calvinistes Vals dans les Cevennes, & ensuite Valons durant le mois de Mars. Mars.

Le mois suivant le Duc de Luynes avant que d'acompagner le Roi à l'Armée fut fait Connêtable de France. 22. Avril

Le Duc d'Espernon entre dans le même temps en Bearn avec des troupes, où il dissipe celles des rebelles assemblées par le Marquis de la Force, & pacifie la Province.

C'est une reflexion que tous ceux qui ont traité des affaires de France depuis le commencement des guerres de la Religion ont faite, que les Calvinistes ne pouvant s'accommoder de l'Etat Monarchique qui les contraint trop, ont toûjours eu en vûë d'établir un Etat Républiquain; ils avoient déja fait connoître ce dessein en diverses rencontres sous les précedens Regnes. Sous le Regne de Louïs XIII. ils n'avoient encore osé rien faire paroître de pareil jusqu'à cette année, que ce dessein fut non-seulement proposé, mais encore dressé dans l'Assemblée de la Rochelle.

Dans cette Republique qui renfermoit tous les Huguenots de France, l'Assemblée generale, composée des Deputez de tous les quartiers du Royau-

1621. Royaume, devoit avoir l'autorité Souveraine, elle devoit nommer les Commandans dans les Provinces & dans les Armées, avoir la disposition des Finances, toutes les affaires importantes devoient se regler par ses ordres; il semble qu'on avoit pris pour modele de Gouvernement la Republique de Hollande; on commença pour l'execution à marquer les départemens des Seigneurs du parti, & les lieux où chacun devoit commander; on fit battre monnoye à un coin particulier, &c.

10. Mai.

Le Roi outré de cette insolence des Rebelles se met en campagne accompagné du nouveau Connétable; Monsieur le Prince, le Duc d'Angoulesme, le Comte de Soissons, les Maréchaux de Chaulnes, de Roquelaure, Duplessis-Praslin, de Lesdiguieres, de Saint Geran, le Duc de Mayenne, devoient agir sous ses ordres en divers endroits. Il y avoit de la mésintelligence entre quelques-uns des Chefs des Huguenots, & l'on avoit gagné quelques Gouverneurs.

11. Mai. Celui de Saumur, qui étoit Monsieur Duplessis Mornai, n'étoit pas de ce nombre, mais il se laissa surprendre, & le Roi se saisit de la Place & du Château, passage très-important sur la Loire.

13. Soubize qui commandoit dans Saint Jean d'Angely se tint plus sur ses gardes, & pour se délivrer d'inquietude fit sortir de la Place tous les Catholiques, & même les Protestans qu'il savoit être fideles au Roi.

D'autre part, dès que le Roi se fut avancé dans le Poitou, les Villes de Fontenai, Saint Maixant, Châtelleraut, l'Isle-Bouchard, Maillesais & Marans, Places de sûreté des Huguenots, se soûmirent à son obéïssance. Il fut aussi reçû dans Niort, & Gergeau fut pris par le Comte de Saint Pol sur les rebelles.

23.

27. Le Roi étant à Niort déclare les Villes de Niort & de Saint Jean d'Angely rebelles & criminelles de leze-Majesté.

30. Monsieur le Prince réduit Sancerre à l'obéïssance du Roi.

15. Juin. Le Duc de Mayenne prend le Château de Caumont, & contraint le Marquis de la Force à sortir du pays; le Château de Caumont fut razé; mais le cours de ces conquêtes fut arrêté par Saint Jean d'Angely.

Le Roi fut obligé d'en faire le siege qui dura 25. jours, le Roi fit grace à la garnison, mais sans capitulation; les fortifications furent rasées, les murailles abbatuës, & les Habitans soûmis à la taille; Lavardin & Montrevel y furent tuez, & plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes blessez.

26.

28. Juin. Deux jours après la reddition de cette Place, Duplessis-Praslin & la Rochefoucault emporterent le Fort que les Rochelois bâtissoient à la pointe de la Faute.

Juillet. Pons en Xaintonge rendu à discretion au Maréchal de Chaulnes est demantelé.

9. Le Duc de Mayenne avec les Maréchaux de Roquelaure & d'Aubeterre assiege Nerac; ils le prennent après 20. jours de siege; la Chambre de l'Edit qui y étoit établie fut transportée à Agen.

13. Bergerac rendu au Roi, & razé.

19. Le Château de Sully pris par Monsieur le Prince & par le Comte de Soissons.

Le

Le Duc d'Espernon forme le blocus de la Rochelle par terre. 1621.
Quoique les Hollandois fussent Alliez du Roi, ils ne laissoient pas de 26.
favoriser les Rochelois, & un grand Vaisseau Hollandois chargé d'armes 4. Août.
pour les Calvinistes fut pris au Port de Sette.

Clerac fut assiegé dans les formes & se défendit vigoureusement; il se 5.
rendit au Roi à discretion: Monsieur de Termes & le Baron de Mailloc furent tuez à ce siege. Messieurs de Liencourt & de la Ferté y furent blessez, les fortifications furent rasées, & les Habitans racheterent le pillage pour la somme de cinquante mil écus; plusieurs Places de Guyenne & de Gascogne furent soûmises dans ce même temps-là.

Le Duc d'Angoulesme défait le Marquis de Malause & prend le Fort 2. Sept.
de Fauch.

Tant de succès & la hardiesse des troupes engagerent le Roi à une plus grande entreprise: ce fut le siege de Montauban; cette Place étoit très-bien fortifiée, remplie de munitions de guerre & de bouche, avoit, sans les Habitans resolus à se bien défendre, une nombreuse garnison, & pour Commandant le Marquis de la Force qui s'y étoit jetté avec ses deux fils: le Siege fut commencé le 17. d'Août, la Ville fut défenduë avec toute la vigueur & tout l'art possible, de sorte qu'on fut obligé de le lever après 18. Nov.
trois mois d'attaque.

Le Maréchal de Saint Geran demeura aux environs avec quelques troupes.

Ce Siege fut fort meurtrier. Henri de Lorraine Duc de Mayenne, Prince intrepide, y fut tué le vingtiéme de Septembre, le Comte de Miolans & le fils aîné du Maréchal de Themines y perdirent aussi la vie; les Sieurs de Marillac, de Toiras, le Comte de Fiesque, Zamet Maréchal de Camp, Goha Capitaine aux Gardes, les Barons de Paillet & de Chaban y furent blessez, & un grand nombre d'Officiers de divers Regimens; quatre Prelats y moururent des maladies qui s'étoient mises dans le Camp, sçavoir l'Archevêque de Sens frere du feu Cardinal du Perron, l'Evêque de Valence, l'Evêque de Carcassonne & l'Evêque de Marseille.

Ce revers de fortune parut ranimer les Calvinistes, parmi lesquels tant d'avantages remportez sur eux avoient jetté la consternation. Léran à qui le Duc de Rohan avoit envoyé des troupes au Comté de Foix prit quelques Châteaux & assiegea Varilles, mais il fut obligé de lever le siege, & défait par le Baron de Montberaud. Peu de jours après les Calvinistes s'étans rendus les maîtres dans Montpellier y renversent les Eglises, & y abolissent la Religion Catholique.

Soubise surprend la ville de Royan. Monhurt est rendu au Roi, il est 12. Dec.
rasé & brûlé. Le Maréchal de Roquelaure fit le siege. La Chapelle Biron & Lauzieres fils cadet du Maréchal de Themines y furent tuez.

Trois jours après mourut à Longueville le Connêtable de Luynes, dont 15. Dec.
la mort produisit bien du changement à la Cour. Le Cardinal de Retz & le Comte de Schomberg sont mis à la tête des affaires.

Louïs de Lorraine, dit le Cardinal de Guise, Archevêque de Reims, *Affaires particulieres.*
mourut cette année après la prise de S. Jean d'Angely. Charles de Cossé Duc de Brissac Pair & Maréchal de France, & Cesar Auguste de Saint

1621. Larry de Termes Grand Ecuyer de France moururent aussi.

La Congregation des Benedictins de Saint Maur fut instituée cette même annee en France par le Pape Gregoire XV. à la recommandation du Roi, pour rétablir l'observance Religieuse dans les Monasteres de l'Ordre de Saint Benoît.

1622. *Affaires d'Etat & de guerre.* Après une si longue & si fatiguante campagne, le Roi revient à Paris, & y arrive au mois de Janvier, aiant laissé le Duc d'Angoulesme & le Maréchal de Themines aux environs de Montauban avec des troupes; ils prennent Bourniquet & Negrepellisse voisines de Montauban.

28. Janv. 23. Les Bourgeois de Negrepellisse égorgent la garnison de quatre cens hommes du Regiment de Vaillac, & se rendent maîtres de leur Ville.

1. Fevr. Le Duc d'Elbeuf bat le Marquis de la Force.

6. Lunas est forcé par le Duc de Montmorency.

21. Clerac est surpris par le Marquis de Lesignan à la tête d'un corps de Calvinistes.

28. Le Duc d'Elbeuf assiege & force Montravel dans le Perigord.

17. Mars. Le Pousyn pris sur les Calvinistes par le Maréchal de Lesdiguieres.

7. Avril. Fougeres en Languedoc est pris par le Duc de Montmorency après huit jours de siege.

Ces avantages & ces désavantages reciproques qui coûtoient tant de sang à la France, qui la desoloient & la dépeuploient, déterminerent le Maréchal de Lesdiguieres à écrire au Roi pour l'engager à prendre des mesures pour la paix; la chose fut fort débattuë dans le Conseil: la Reine-mere, le Chancelier de Sillery, Monsieur de Vic Garde des Sceaux, Monsieur de Puisieux qui avoit alors beaucoup de credit, étoient pour la paix; Monsieur le Prince, le Cardinal de Retz, le Duc de Guise & le Comte de Schomberg étoient pour continuer la guerre; cet avis prévalut, & le Roi se mit aussi-tôt en campagne, & vint en Poitou pour commander ses troupes.

Soubise frere du Duc de Rohan s'étoit saisi des Isles de Rais, & ravageoit de là le Poitou, ayant mis six mille hommes ensemble; il étoit dangereux & difficile de l'y aller attaquer, d'autant plus que l'on n'y pouvoit passer qu'après la descente de la marée. Le Roi cependant conclut à le faire; tout fut si bien ordonné, que le Roi passa à cheval avec ses troupes

16. & 17. Avril. le canal large de cinq cens pas, défit & chassa Soubise qui y perdit plus de quatre mille hommes & son canon. Le Prince de Condé étoit General de l'Armée pour le Roi. Ce Prince étoit à l'avant-garde, Schomberg commandoit le corps de bataille, & la Rochefoucault l'arriere-garde; Vitry, Zamet & Marillac étoient les Maréchaux de Camp de l'Armée. Le Duc de Rohan vengea la défaite de Soubise son frere en prenant Montlaur.

Le Marquis de Castelnau Gouverneur de Mont de Marsan se declare

2. Mai. contre le Roi; mais peu de temps après il remit sa place à son Souverain par les soins du Sieur de Gourgues Premier President du Parlement de Bourdeaux.

4. Le Marquis de la Force avoit quelque temps auparavant pris Tonneins, le

le Duc d'Elbeuf fut détaché pour en faire le siege qui dura quarante jours, pendant lesquels il battit deux fois le secours que Monsieur de la Force voulut y jetter; la place fut prise & réduite en cendres pour l'exemple, & pour punir les cruautez & les insolences exercées sur tout par les femmes à la derniere prise du Château. 1622.

Soubize avoit surpris Royan sur la fin de l'année précedente, le Roi le fit attaquer par le Maréchal de Vitry & le Duc d'Espernon; il fut pris à discretion après six jours de siege: les Barons de Vassé & de Matha y furent tuez. 11. Mai.

La Ville de Sainte Foi est renduë au Roi: il y fait celebrer la Fête du Saint Sacrement avec beaucoup de magnificence: cette expedition eut des suites. On voit par les Memoires de ce temps-là qu'il y avoit bien de la division dans le parti Calviniste, & le Duc de Rohan qui en étoit alors le Chef le plus considerable, s'en plaint fort dans ceux qu'il a donné au public: la jalousie du commandement produisoit cet effet, & fut cause que quelques-uns penserent à faire leur Traité particulier avec le Roi. Le Marquis de la Force conclut le sien, & la reddition de Sainte Foy fut un des articles, & au lieu du rétablissement dans ses Charges & Gouvernemens, on lui donna en dédommagement le Bâton de Maréchal de France, & deux cens mil écus; il méritoit le premier par sa valeur & par son habileté dans la guerre, qu'il auroit mieux employées au service de son Souverain, qu'à la tête des rebelles dont il soûtint si long-temps le parti. Son exemple fut suivi par quelques autres. Messieurs de Sully, d'Orval, Theobon & Lesignan remirent diverses Places entre les mains du Roi, après s'être soumis à Sa Majesté. 24.

Dès que le Roi fut arrivé à Agen, il fit investir Negrepellisse par Monsieur le Prince, & Saint Antonin par le Duc de Vendôme; Negrepellisse fut forcée & reduite en cendres, les habitans passez au fil de l'épée, en punition de ce qu'ils avoient quelque tems auparavant égorgé la garnison que le Roi y avoit mise: deux cens soldats se sauverent au Château qu'ils furent contraints de rendre le lendemain faute de vivres & furent tous pendus: on y perdit les Barons d'Esguilly, Fontenay & Villeneuve. 10. Juin.

Saint Antonin Ville très-forte se rend à discretion après douze jours de siege; les femmes de la Ville y combattirent avec les soldats & les Habitans, & il y en eut quinze de tuées dans un assaut. Le Roi y perdit les Sieurs de Lavardin, Paluau, le Baron de Paliez, le Baron de Saligny, Betancourt, & plusieurs autres braves Officiers. 22.

Le Comte de Soissons fut detaché pour recommencer le blocus de la Rochelle par terre. 28.

Lunel pris par Monsieur le Prince. 8. Août.

Sommieres par le Roi. 22.

Lombez par le Duc de Vendôme. 31.

Levée du siege de Briteste soutenu un mois entier par les Protestans. 18. Sept.

Montpellier se soumet après un rude siege. Le Duc de Fronsac fils unique du Comte de S. Pol, Beuvron, Canillac, Zamet, Senecey, Fabregues & Saint Brez l'un & l'autre Mestres de Camp, Lussan, Mombrun, &c. y furent tuez. 19. Oct.

Tandis

1622. Tandis que la guerre civile paroissoit la plus allumée, le Duc de Rohan qui avoit eu déja quelques pourparlers secrets avec le Maréchal de Lesdiguieres pour la terminer, agissoit sous-main auprès de ceux de son parti de concert avec le Roi pour les disposer à la paix.

21. Oct. Elle fut concluë; le Traité en fut redigé en forme d'Edit: une des conditions fut que toutes les Fortifications des Villes, Places, Châteaux & Forts tenus par ceux de la Religion prétenduë Reformée, & specialement ès Isles de Ré & d'Oleron seroient demolies & rasées, les anciennes murailles, tours, fosses, & contrescarpes demeurans en leur état, avec défense de plus fortifier; on prit aussi les précautions necessaires pour le rétablissement de la Religion Catholique dans tous les lieux où elle avoit été abolie.

28. Le Duc de Guise commandant la Flotte Royale fortifiée de dix Galeres, combat avec grand succès celle des Rochelois. Quand ce combat se donna, la paix étoit signée, on prétendit que les Rochelois & le Duc de Guise le savoient bien, mais que le Duc ne voulut pas laisser échapper cette occasion d'acquerir de la gloire, & que les Rochelois, si la victoire se fût declarée pour eux, prétendoient en tirer de grands avantages pour l'établissement de leur République dont ils avoient formé le projet.

16. Nov. Le Comte de Soissons en conséquence du Traité de paix leve le blocus de la Rochelle, mais on conserve sur pied le Fort Loüis dont les Rochelois furent fort chagrins: & ce qui fut effectivement dans la suite d'une grande utilité au Roi.

Affaires particulieres. Le plus ancien Calviniste de France âgé de cent dix ans, se convertit le 29. de Mars, & deux cens Calvinistes de Foix à son exemple abjurerent le Calvinisme. Calvin l'y avoit envoyé autrefois de Geneve.

Le Maréchal Duc de Lesdiguieres abjure le Calvinisme le 24. de Juin; il fut fait ensuite Connêtable de France & Chevalier de l'Ordre à l'âge de 80. ans.

2. Sept. Les Sceaux sont rendus au Chancelier de Sillery après la mort de Messieurs de Vic & de Caumartin.

Armand Duplessis de Richelieu Evêque de Luçon après avoir déja éprouvé l'inconstance de la fortune à la Cour, s'étoit rendu si agreable au Roi & à la Reine-mere, nonobstant les differens que ce Prince & cette Princesse avoient eu entr'eux, qu'ils demanderent & obtinrent du Pape Gregoire XV. pour lui le Chapeau de Cardinal. Il reçut cet honneur le 5. de Septembre.

Le 20. d'Octobre l'Evêché de Paris fut érigé par le même Pape en Archevêché à la priere du Roi; on lui donna pour suffragans Chartres, Meaux & Orleans.

Aussi-tôt après la reduction de Montpellier, le Roi créa la premiere Compagnie des Mousquetaires, appellez depuis les Mousquetaires gris.

Henri de Gondy Cardinal de Retz deceda à Beziers le troisiéme d'Août.

Adolphe de Vignancourt Grand Maître de l'Ordre de Malthe, mourut le quatorziéme de Septembre.

Le Roi honora du Bâton de Maréchal de France Charles de Crequi, Gaspard de Coligni, Jacques de Caumont la Force, & François de Bassompierre.

Le

Le Roi ayant sejourné assez long-temps en Languedoc, & dans les pays où il avoit fait la guerre, pour y entretenir & assurer la paix, n'arriva à Paris que le premier de Janvier; il y fut reçû avec beaucoup de magnificence, & passa sous un arc de triomphe où il étoit fait mention de ses victoires & de ses conquêtes. Il y eut cette année beaucoup de changement à la Cour, les Ministres ne cherchant qu'à se culbuter les uns les autres, & ils frayerent par là le chemin à la grande puissance du Cardinal de Richelieu, qui parvint bien-tôt après au premier Ministere. *1623. Affaires d'Etat & de guerre.* 1. Janvier.

Un ancien Traité passé avec l'Angleterre l'an 1606. qui devoit être confirmé par le Roi dès qu'il seroit parvenu à la majorité, & dont la confirmation avoit été differée jusqu'alors par divers incidens, fut confirmé cette année. 14. Avril.

Défense fut faite aux Calvinistes de tenir aucunes Assemblées sans la permission du Roi, & sans la presence d'un Officier nommé par Sa Majesté: il leur fut aussi défendu de traiter dans ces Assemblées d'affaires d'Etat. 17.

Henri de la Tour d'Auvergne Maréchal de France, Duc de Bouillon, mourut à Sedan le 25. de Mars âgé de soixante ans, grand Capitaine, & qui fut souvent à la tête du parti Huguenot. *Affaires particulieres.*

Jean François de la Guiche Comte de S. Geran Maréchal de France, mourut le 12. de Decembre.

Pierre Jeannin President au Parlement de Bourgogne mourut aussi cette même année âgé de 84. ans, homme illustre par sa grande prudence & par son habileté dans les négociations: il suivit d'abord le parti de la Ligue contre Henri IV. mais il s'opposa toûjours aux desseins ambitieux que les Espagnols avoient formé sur la France, & ils ne purent jamais l'attirer à leur parti. Il servit depuis utilement ce Prince & son successeur Louïs XIII.

Le Marquis de Coeuvres est envoyé chez les Grisons pour l'execution du Traité de 1621, & pour faire casser trois Traitez conclus entre l'Evêque de Coire & les Espagnols. *1624. Affaires d'Etat & de guerre.*

Le Cardinal de Richelieu devient premier Ministre, & prend sa place au Conseil au dessus du Connêtable. Janvier. Juin.

Mariage de Madame Henriette Marie derniere sœur du Roi conclu avec le Prince de Galles. Ce Prince avoit long-temps prétendu au mariage avec l'Infante d'Espagne, jusqu'à aller lui-même à Madrid pour le conclure; mais se voïant amusé par les Espagnols qui differoient toûjours de venir à l'execution, le Roi Jacques son pere fit demander la Princesse Henriette qui lui fut accordée par le Roi, avec toutes les précautions prises pour la liberté & la sureté de sa Religion. 20. Nov.

Le Marquis de Coeuvres est fait General des Troupes Françoises, Grisonnes & Venitiennes, prend la Valteline, en chasse les Espagnols, décharge le Pape du sequestre, la remet sous l'autorité des Grisons, conserve la Religion Catholique, & est fait Maréchal de France sous le nom de Maréchal d'Etrées. Ces affaires de la Valteline durerent encore long-temps, les François & les Espagnols se chassant les uns les autres. 21.

1624. Les païsans séditieux du Quercy furent défaits par le Maréchal de Themines.

Affaires particulieres. Nicolas Brulard Marquis de Sillery Chancelier de France, mourut le premier d'Octobre; grand homme d'Etat, dont la vie fut fort variée de faveur & de disgraces: Monsieur d'Aligre lui succeda dans la Charge de Chancelier.

Reforme de l'Abbaye de Sainte Geneviéve par l'institution d'une nouvelle Congregation. Ce fut le Cardinal de la Rochefoucault Abbé de cette Abbaye, qui y travailla autorisé par le S. Siege.

1625. *Affaires d'Etat & de guerre.* Les soupçons des Calvinistes sur la sincerité de la Cour à leur égard, ne leur permirent pas de demeurer long-temps en paix; ils prétendirent que l'on violoit les derniers Traitez, en ne démolissant pas le Fort Louïs proche de la Rochelle, & en n'executant pas la capitulation de Montpellier. Monsieur de Soubize de concert avec les Rochelois se declara hautement

18. Janv. par la surprise du Port de Blavet en Bretagne, & par le siege du Fort.

27. Le Duc de Vendôme fit lever ce siege. La Noblesse de Bretagne fit paroître en cette occasion son zele pour le service du Roi & pour la Religion. Le Marquis de Molac se jetta dans le Fort avec cent Gentilshommes. Les Marquis d'Asserac, de Goulaine, de Saint Laurent, du Tremeur, & plusieurs autres de la Noblesse eurent part à la gloire de cette expedition.

La guerre de la Valteline produisit celle d'Italie, où le Roi envoya des Troupes contre les Genois en faveur du Duc de Savoye qui leur faisoit la guerre. Ces troupes, quoi qu'elles ne fussent que sous le titre d'auxiliaires, étoient néanmoins commandées par le Connêtable de Lesdiguieres. Cette jonction des François aux Savoyards produisit l'effet qu'on avoit prétendu, qui fut de faire abandonner aux Espagnols le reste de la Valteline.

9. Mars. Ainsi le Fort de Chiavene fut rendu au Sieur de Longueval d'Haraucourt après vingt-six jours de siege.

15. Noüi en Italie est rendu au Connêtable par la garnison Genoise. Les Genois furent battus en d'autres rencontres, & le Duc de Savoye prit plusieurs Places sur cette Republique.

23. Avril. Interdiction du commerce de la France avec l'Espagne au sujet de cette guerre, le Roi d'Espagne ayant arrêté les Vaisseaux de France dans ses Ports, & fait saisir les effets des François.

11. Mai. Ceremonies du mariage de la Reine d'Angleterre Henriette Marie sœur du Roi, dans Nôtre-Dame de Paris par le Cardinal de la Rochefoucault Grand Aumônier de France.

21. Legation du Cardinal Barberin en France pour l'affaire de la Valteline; sa negociation fut fort inutile, parce qu'on reconnut sa partialité pour les Espagnols.

24. Vingt-neuf drapeaux furent presentez au Roi de la part du Duc de Savoye en reconnoissance du secours de Sa Majesté.

Après l'entreprise de Blavet par Monsieur de Soubize, le Duc de Rohan & lui se revolterent hautement avec les Calvinistes.

Le Duc d'Espernon fait le dégât aux environs de Montauban : la garnison de cette Ville fit plusieurs sorties, où elle fut toûjours repoussée. Elle en fit une entr'autres qui fut suivie d'un sanglant combat, où près de huit cens rebelles furent tuez. 1625. Juin. 27.

Le Duc de Rohan ayant surpris la Ville de Sommieres, fut obligé de l'abandonner, le Sieur de Marsillac ayant fait bonne contenance dans le Château, & donné le temps au secours d'arriver. Juillet. 6.

Le Maréchal de Themines force S. Paul, prend Lamiatte, & ruine les environs de Castres. 15.

Le Duc de Rohan est mal mené par le Maréchal de Themines près de Viane & de Puysegade. 31.

Le Maréchal de Crequi s'étant jetté dans Ast, oblige le Duc de Feria à lever le siege. 5. Août.

Le Maréchal Duplessis-Praslin bloque la Rochelle. Messieurs de la Rochefoucault, de Saint Luc & de Toiras font descente dans l'Isle de Ré, dont les Rebelles s'étoient rendu maîtres. Soubize y fut défait le lendemain & obligé de se sauver dans une chaloupe. 15. Sept.

Combat naval proche de l'Isle de Ré, où les Rebelles sont battus par l'Amiral de Montmorenci commandant les Vaisseaux de France, d'Angleterre & de Hollande, & perdent douze Vaisseaux. Messieurs de Manty, de Ris, Bouteville, Bressieux, Villeneuve s'y signalerent. L'Amiral de la Rochelle ayant été forcé à l'abordage & accroché par trois autres Vaisseaux, celui qui le commandoit fit mettre le feu aux poudres, il sauta en l'air avec les trois Vaisseaux : le Comte du Vauvert y périt avec quatre-vingt autres du parti Royal qui s'étoient emparez de l'Amiral ennemi. 17.

Les vainqueurs se rendent maîtres du Fort de Saint Martin dans l'Isle de Ré. 18.

Le Fort bâti par les Rebelles dans l'Isle d'Oleron, est rendu à l'Amiral de Montmorenci. 20.

Le siege du Mas d'Asil au Comté de Foix, levé après un mois d'attaque par les Catholiques. 13. Oct.

En Italie le siege de Verruë soutenu pendant quatre mois par le Prince de Piemont, & le Maréchal de Crequi, levé par le Duc de Feria, qui fut battu dans sa retraite par le Connêtable & le Maréchal de Crequi. 17. Nov.

Henri de Schomberg fut fait Maréchal de France au mois de Juin. *Affaires particulieres.*

Paix accordée aux Calvinistes rebelles, qui voyant leurs affaires en mauvais état, se soumirent. On publia un Edit pour l'execution de cette paix : deux des conditions de ce Traité furent la démolition des fortifications de la Rochelle, & la restitution des biens Ecclesiastiques par les Rochelois. 1626. *Affaires d'Etat & de guerre.* 6. Fevr.

Traité de Monçon en Arragon, par lequel les Grisons demeurent maîtres de la Valteline, les Rois de France & d'Espagne se déclarant garants pour la conservation de la Religion Catholique dans la Valteline, & dans les Comtez de Bormio & de Chiavene. 5. Mars.

Les Commissaires du Roi vont à la Rochelle pour y affermir la paix. On y celebra la Messe le jour de l'Ascension dans l'Eglise de Sainte Marguerite. Mai

1626. Les Sceaux ôtez au Chancelier d'Aligre & donnez à Monsieur de Marillac.

Juin.

27. Juillet. Le Pousin en Dauphiné, & Mevillon Places très-fortes par leur situation, & dont les rebelles s'étoient emparez, remises entre les mains du Roi.

6. Août. Monsieur frere unique du Roi épouse à Nantes Mademoiselle de Montpensier, le Cardinal de Richelieu fit la ceremonie.

19. Execution du Comte de Chalais pour crime d'Etat. Le Maréchal d'Ornano prévint un pareil châtiment en mourant d'une maladie au Château de Vincennes.

2. Dec.

Assemblée des Notables aux Thuilleries.

Affaires particulieres. Mort du Connêtable de Lesdiguieres, un des grands Capitaines de son temps. Mort des Maréchaux de Roquelaure, de Praslin & de Souvré.

Nouvel Edit contre les Duels sous peine de dégradation de Noblesse.

Institution de la Congregation de la Mission par le Pere Vincent de Paul.

1627. *Affaires d'Etat & de guerre.* Edit verifié pour la création de la Charge de Chef & Surintendant general de la navigation & du commerce de France en faveur du Cardinal de Richelieu. Cet Edit en suppose un autre du mois de Janvier par lequel la dignité d'Amiral de France fut supprimée: celle de Connêtable de France le fut aussi.

18. Mars. Nouvelle guerre civile de Religion. Les Anglois la commencent en faveur des Huguenots, & cela par voye de fait sans l'avoir declarée.

12. Juillet. La Flotte d'Angleterre commandée par le Duc de Buckingham aborde en l'Isle de Ré, à la sollicitation des Rochelois, & par les intrigues des Ducs de Rohan & de Soubize. Il y eut un sanglant combat après la descente d'une partie des troupes Angloises; Monsieur de Toiras Commandant dans l'Isle chargea vigoureusement les Anglois, dont il y en eut plus de quatre cens de tuez, ou de noyez. Il y perdit aussi plusieurs de ses gens: Le Baron de Chantal, Monsieur de Navailles & quelques autres Gentilshommes y furent dangereusement blessez.

10. Août. Le Duc d'Angoulesme commence le siege de la Rochelle.

10. Sept. La Rochelle, Nismes, Usez, &c. choisissent pour Chef le Duc de Rohan & traitent avec l'Angleterre.

8. Oct. Le Fort de l'Isle de Ré, nommé le Fort de Saint Martin, reçoit un secours assez considerable malgré la Flotte Angloise.

12. Le Roi arrive au Camp devant la Rochelle. Ce siege fut un des plus fameux dont il soit fait mention dans nos Histoires, tant par la resistance des assiegez, que par la constance des assiegeans, par les combats qui s'y donnerent, par les tentatives que firent les Anglois pour secourir la Place, par les travaux prodigieux que l'on fit dans la mer & sur la terre pour en venir à bout, & par le grand nombre des Princes, Seigneurs & Gentilshommes qui s'y signalerent; car outre le Roi qui le fit en personne, Monsieur & le Comte de Soissons s'y trouverent, avec les Ducs de Guise, d'Angoulesme, de Nemours, le Cardinal de Richelieu, les Maréchaux de Schomberg, de Bassompiere, d'Estrées, le Duc de la Tremoille, de

Belle-

Bellegarde, de Crequi, de Chevreuse, de Montbazon, de Rets, de la Rochefoucault, le Comte d'Harcourt, de Nesle, du Hallier, d'Alais, de Canaples, deux Rothelins, la Valette, Rambures, Tavannes, Saint Chaumont, Toiras, la Rocheguyon, d'Uxelles, de la Ferté, de la Fosseliere, Plessis-Besançon, Beaumont, Malissey, Montespan, Vignoles, la Curée, Bussi-lamet, Villequier, Moüy, Drouët, Comminges, Beringhen, d'Effiat, Marillac, Valencé Vice-Amiral, des Gouttes, Razilly, Poinsy, Mailli, Brezé, Arnaud, d'Etampes, deux Saint Simon, Plessis-Praslin, Saligni, Tilladet, Fourille, Fontenai, Chappes, Bury, la Meilleraye, Blainville, Sourdis, Matignon, Vaillac, Riberac, d'Esteing, Vaubecourt, Bouflers, Jonsac, Châtelier, Charnassé, Ruffec, Pompadour, Leuville, de Maure, Guitaut, d'Heudicourt, Rouville, Feuquieres, Pontac, d'Autry, la Grange, la Vergne, Laurieres, presque tout ce qu'il y avoit d'Officiers habiles dans le métier de la guerre; Pompée Targon, le plus fameux Ingénieur de son temps, y augmenta beaucoup sa réputation. 1627.

Le Duc de Rohan est battu à Souille, par les Ducs de Montmorenci & de Ventadour. 3. Nov.

Assaut general donné par les Anglois au Fort de Saint Martin dans l'Isle de Ré, repoussé par Monsieur de Toiras. 5.

Le Maréchal de Schomberg descend dans l'Isle de Ré; fait lever le siege de Saint Martin qui avoit duré trois mois & demi, & bat les Anglois dans leur retraite. 8.

Monsieur le Prince durant cette campagne commandoit les troupes en Languedoc & en Guyenne.

Il prit Soyon sur le Rhône le même jour que Pamiers fut rendu par trahison au Duc de Rohan. 13.

Départ de la Flotte Angloise des Côtes de Poitou, où elle étoit affoiblie de plus de huit mille hommes. 17.

Pons de Lausiere Themines, Maréchal de France, mourut cette année. *Affaires particulieres.*

Cependant le siege de la Rochelle continuoit toûjours, ce qui n'empêchoit pas le Roi de faire des détachemens contre les Rebelles, & même il ne perdoit pas tout-à-fait de vûë les affaires d'Italie. 1628. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Le Duc de Nevers soûtenu de la France, est reçû dans Mantouë après la mort du Duc Vincent dont il se prétendoit heritier; l'Empereur & le Duc de Savoye se declarent contre lui, ce qui produit la guerre en Italie. 17. Janv.

Le Duc de Rohan manque de surprendre la Citadelle de Montpellier, & perd beaucoup de monde dans cette entreprise. 18.

Traité de Ligue défensive & offensive, entre l'Angleterre & la Rochelle. 28.

Pamiers rendu à discretion à Monsieur le Prince après sept jours de siege. 10. Mars.

Realmont pris par Monsieur le Prince en douze jours. 30. Avril.

Plusieurs autres Places se rendirent à Monsieur le Prince & au Duc de Montmorency le mois suivant. Mai.

1628. La fameuse Digue pour fermer le Port de la Rochelle achevée par Pompée Targon.

19. Mai. La Flotte d'Angleterre ayant été repoussée par celle de France sous la conduite du Commandeur de Valencé, s'en retourne en Angleterre sans secourir la Rochelle.

Juin. Monsieur le Prince reçoit ordre de faire le dégât autour de Castres, ce qui lui fit quitter le siege de Sainte Frique.

3. Le Pousin pris par le Duc de Montmorency en neuf jours. La Ville & Château de Mirabel renduë au Duc de Montmorenci au cinquiéme jour de siege.

11. Sept. Cressels proche de Milhau soutient un assaut du Duc de Rohan, & est secouru par Monsieur le Prince le douziéme jour du siege.

30. Une troisiéme Flotte d'Angleterre commandée par le General Damby paroît à la vûë de la Rochelle; Soubize & Laval commandoient l'avant-garde.

3. & 4. Octobre. Tentatives inutiles des Anglois pour forcer la Digue qui fermoit le Port de la Rochelle.

30. La Rochelle se soumet au Roi.

1. Novemb. Entrée du Roi dans la Rochelle.

Declaration du Roi qui rétablit la Religion Catholique dans la Rochelle, supprime la Mairie & les Echevins; ordonne la démolition des Fortifications & des murailles, & la met à la Taille.

10. La Flotte d'Angleterre est battuë & fort maltraitée par la tempête en retournant.

28. Le Pape Urbain VIII. felicite le Roi de sa conquête par un Bref: c'étoit en effet la plus importante que ce Prince pût faire, pour la sûreté & pour le repos de son Etat. Ce fut un coup mortel pour le Calvinisme, & l'évenement le plus glorieux & le plus avantageux du Ministere du Cardinal de Richelieu.

Affaires particulieres. Le Duc de la Tremoille instruit par le Cardinal de Richelieu, abjure le Calvinisme au Camp de la Rochelle. Monsieur de Saint Luc est fait Maréchal d'Aubeterre.

1629. *Affaires d'Etat & de guerre.* Ensuite d'une si glorieuse expedition, le Roi deux mois après en entreprit une autre aussi fatigante que perilleuse en faveur du Duc de Nevers nouveau Duc de Mantouë, que les Espagnols étoient sur le point d'accabler.

15. Janv. La Reine-Mere fut déclarée Regente pendant le voyage du Roi.

6. Mars. Le Roi en personne force les trois barricades du Pas de Suze défenduës par le Duc de Savoye. On vit à la tête de l'attaque plus d'une centaine de Princes, de Seigneurs, de Gentils-hommes volontaires suivant les enfans perdus; de ce nombre étoient le Duc de Longueville, les Comtes de Moret & d'Harcourt, les Ducs de la Trimoille & d'Halluin, les Marquis de Brezé & de Mortemar, Messieurs de Liencourt, Saint Simon, la Meilleraye, Chapes, Bourdeille, Medavid, Beringhen. Les Maréchaux de Bassompierre, de Schomberg & de Crequi commandoient l'Armée sous les ordres du Roi.

Traité

Traité conclu par le Duc de Savoye avec le Cardinal de Richelieu pour le secours de Cazal. 1629. 11. Mars.

La Ville & Citadelle de Suze mise entre les mains du Roi jusqu'à l'execution du Traité. 13.

Les Espagnols à la nouvelle de l'arrivée du Roi au Pas de Suze levent le siege de Cazal, qu'ils avoient commencé dès le mois de Fevrier de l'année precedente, & qui avoit été soutenu par le Sieur de Guron. 15.

Cazal ravitaillé par le Duc de Savoye en conséquence du Traité de Suze. Le Marquis de Beuvron fut tué à la défense de la Place. 16.

Traité de paix entre la France & l'Angleterre conclu à Suze; il fut publié au Camp de Privas le vintiéme de Mai. 24.

Traité de Madrid entre le Roi d'Espagne & le Duc de Rohan, pour fomenter la Guerre civile en France; ce qui fit conclure, comme on avoit déja fait plusieurs fois, que le zele de la Religion cedoit souvent à la politique dans le Conseil d'Espagne. Ce Traité ne produisit rien. 3. Mai.

Le Maréchal d'Etrées oblige le Duc de Rohan à lever le siege de Courconne dans les Cevennes. 11.

Défaite du Duc de Rohan proche Cauvisson par le même Maréchal. 12.

Privas assiegé par le Roi, ayant sous lui les Maréchaux de Bassompierre & de Schomberg. Le Marquis d'Uxelles y fut tué dès le commencement du siege; le Marquis Desportes eut le même sort, le jour même, dit-on, qu'il devoit recevoir le Bâton de Maréchal de France: la Ville après quatorze jours de défense fut abandonnée par les Habitans, la garnison du Château taillée en pieces, la Place brûlée & razée. 28.

Alais une des plus fortes Places du parti se rend avant l'arrivée du canon; les fortifications en furent démolies. 17. Juin.

Edit de pacification & d'abolition pour les Calvinistes des Cevennes, de Languedoc, de Guyenne, du Pays de Foix, &c. Les fortifications de Nismes, d'Usez, de Montauban, de Sainte Frique, de Castres, de Milhau, d'Anduse, du Mas d'Asil, &c. rasées. Le Duc de Rohan se retire à Venise avec la permission du Roi. Juillet.

Les Hollandois assiegent Bois-le-Duc. Le Maréchal de Châtillon commandoit au siege les troupes auxiliaires de France. Septemb.

Traité de Commerce entre la France & la Moscovie. 11. Nov.

Le Cardinal de Richelieu nommé pour commander le secours de Cazal où Toiras étoit assiegé. Les Maréchaux de Crequi, Schomberg & la Force nommez pour commander sous lui. 24. Dec.

Le Bâton de Maréchal de France donné à Monsieur de Marillac. Mort du Maréchal de Bois-Dauphin, d'Alexandre de Bourbon Grand Prieur de France & Fils naturel de Henri IV. Le Cardinal de Berulle meurt aussi le 21. d'Octobre. *Affaires particulieres.*

1630. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Cazal est ravitaillé.

Le Duc de Savoye n'executant pas le Traité de Suze en divers articles, le Cardinal de Richelieu prend Pignerol en deux jours. 22. Mars.

La Citadelle se rend ensuite. 30.

1630. Le Maréchal de Schomberg s'empare de Briqueras, le fortifie, & fait prêter serment aux Vallées.

4. Avril. 20. Le Marquis de Spinola recommence le siege de Cazal.

16. Mai. Le Roi en personne entre dans la Savoye. La Ville de Chambery est renduë au Roi & le Château le lendemain. Monsieur de Canaples Mestre de Camp du Regiment des Gardes, fils du Maréchal de Crequi, y fut blessé & mourut de sa blessure.

24. Le Château & la Ville d'Annecy rendus au Maréchal de Châtillon.

5. Juin. La Savoye conquise excepté Mantmelian dont on forma le blocus.

17. Traité entre la France & la Hollande.

10. Juil. Combat au Pont de Veillane, où le Duc de Montmorency, secondé du Marquis d'Effiat, défit le Prince Doria & le prit prisonnier.

Le grand Gustave Roi de Suede, allié de la France, entre en Allemagne.

20. 21. Saluces Ville & Château pris par Messieurs de la Force & Montmorency.

6. Août. Combat au Pont de Carignan, où les Espagnols sont taillez en pieces.

19. Veillane emporté d'emblée par le Maréchal de Schomberg; le Château capitula huit jours après.

2. Sept. Le Sieur Mazarini ménage une suspension d'armes jusqu'au quinziéme d'Octobre. La Ville & le Château de Cazal furent mis entre les mains du Marquis de Spinola qui les assiegeoit: la Citadelle resta à Monsieur de Toiras qui la défendoit, à condition que si le secours venoit dans le trentiéme, Spinola se retireroit, & s'il ne venoit pas, Toiras rendroit la Citadelle. Spinola mourut devant Cazal, le vingt-cinquiéme du mois.

13 Oct. Traité de Ratisbonne entre la France & l'Empire. Le Duc de Nevers est maintenu dans son Duché de Mantouë.

17. L'Armée de France sous les Maréchaux de la Force, Schomberg & Marillac, part de Scarnafix au-delà du Pô pour le secours de Cazal, & arrive dans le terme marqué dans le Traité de suspension d'armes, ce qui fut la fin du siege.

11. Nov. Convalescence du Roi dont la maladie avoit été très-dangereuse. Le Cardinal de Richelieu contre lequel il y avoit eu une terrible conspiration, prend le dessus plus que jamais.

14. Les Sceaux donnez à Monsieur de Laubespine après la disgrace des Marillacs.

27. Toutes les Armées sortent du Montferrat, & Cazal est remis par les François entre les mains du Duc de Mantouë.

Affaires particulieres. 19. Dec. Le Duc de Montmorency & Monsieur de Toiras faits Maréchaux de France: Monsieur d'Effiat le fut aussi le premier Janvier suivant. Nicolas le Jai fut fait Premier Président au Parlement de Paris après la mort du Premier President de Champigny. Mort du Maréchal de la Châtre.

1631. *Affaires d'Etat & de guerre.* Le Roi voyant qu'il étoit toûjours inquieté par les intrigues de la Maison d'Autriche, & ses Alliez insultez & attaquez par les troupes Espagnolles & par celles de l'Empereur, ménage une diversion qui causa bien de l'embarras & de grandes pertes à ce Prince. Ce fut par le moyen de Gus-

Gustave Roi de Suede. Il se fait donc un Traité entre le Roi de France & le Roi de Suede à Berneuvald en Brandebourg, où le Roi prend des précautions pour la sûreté de la Religion Catholique en Allemagne. Ce fut Monsieur de Charnassé qui conclut ce Traité. 1631. 31. Janv.

Ce fut en ce temps-là qu'on vit éclatter les caballes contre le premier Ministre.

Monsieur Gaston frere unique du Roi étant mecontent du Cardinal se retire en Lorraine. Mars.

Ligue entre la France & la branche Catholique de Baviere.

Declaration du Roi par laquelle le Comte de Moret, les Ducs d'Elbeuf, de Bellegarde & de Rohannez, le Sieur de Puis-Laurent, le President le Coigneux, &c. sont déclarez criminels de leze-Majesté, comme complices des mauvais desseins de Monsieur.

Traité de Querasque pour l'execution du Traité de paix pour l'Italie. 6. Avril.

L'investiture de Mantoüe & du Montferrat donnée à Charles de Gonzague Duc de Nevers. 3. Juin.

Etablissement d'une Chambre de Justice à l'Arsenal pour faire le procès à ceux qui s'étoient attachez à la Reine-Mere & à Monsieur. 14.

La Reine-Mere mécontente du Cardinal, de ce qu'il ne lui donnoit pas autant de part aux affaires qu'elle le souhaitoit, se retire de Compiegne à Bruxelles. 18. Juillet.

Arrêt qui confisque les biens du Comte de Moret, du Duc de Bellegarde, & les réünit au Domaine. 15. Oct.

Traité de Millefleurs, par lequel Pignerol, Sainte Brigitte & la Perouse sont mis entre les mains du Roi, un mois après l'évacuation faite en vertu du Traité de Ratisbonne, dont il est parlé ci-dessus. 19.

Le Maréchal de la Force fait prêter dans Sedan le serment de fidelité au Roi, en consideration de la protection que Sa Majesté donne à la Maison de Bouillon. 17. Dec.

Charles Duc de Lorraine étant entré dans les complots de Monsieur, le Roi fait assieger Moyen-Vic qui fut pris en quinze jours par les Maréchaux de la Force & Schomberg. Le Roi le fait fortifier & y met garnison. 27.

Le Roi prend sous sa protection l'Electorat de Tréves.

Il se tint un Synode à Charenton le premier de Septembre, où l'on conclut d'admetre à la Communion les Lutheriens, nonobstant les anathêmes que les deux Sectes avoient lancées l'une contre l'autre. *Affaires particulieres.*

Le Cardinal de Richelieu est fait Duc & Pair & Gouverneur de Bretagne.

Le Roi ménage une Ligue entre le Roi de Suede & la Ligue Catholique d'Allemagne qui ne sût pas en profiter. 1632.

Marsal remis entre les mains du Roi par le Traité de Vic avec le Duc de Lorraine. Monsieur va à Bruxelles. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Traité de Saint Germain. Pignerol rendu au Roi, & le Duc de Savoye lui promet le passage toutes les fois qu'il en sera besoin pour passer en Italie. 10. Janv. 12. 5. Mai.

1632. 12. Juin. Le Maréchal d'Effiat met garnison Françoise dans Hermenstein pour l'Electeur de Tréves.

13. Monsieur entre en armes dans le Royaume par la Bourgogne.

Le Duc de Lorraine s'étoit engagé à soutenir ce Prince dans l'esperance d'un grand secours qu'il attendoit d'Allemagne, & d'un autre de Flandre que les Espagnols devoient lui fournir; mais les Suedois occupans les Allemans, & les Hollandois menaçans Maestricht, il se trouva seul avec le peu de troupes qui avoient suivi le Prince: la promptitude avec laquelle le Roi prévint le Duc le déconcerta, & d'abord Pont-à-Mousson fut rendu au Roi.

20. Bar-le-Duc Fief de la Couronne ne tarda pas à reconnoître son Souverain: enfin le Duc se voyant en danger de perdre tous ses Etats, eut recours à la clemence du Roi avec qui il fit un nouveau Traité qui lui coûta cher, & il commença dès-lors à faire paroître son inconstance, qui lui attira tant de disgraces, & tant de miseres à ses Sujets tandis qu'il vécut.

26. Juin. Traité de Lyverdun qui confirme celui de Vic, par lequel le Duc donne en depôt au Roi Jametz & Stenay, & la Forteresse de Clermont en proprieté: il fut aussi obligé à faire hommage au Roi pour Bar.

Monsieur dans sa revolte avoit aussi fait grand fond sur le Duc de Montmorency Gouverneur de Languedoc: ce Seigneur loin de contenir dans le devoir la Province dont le Roi lui avoit confié le Gouvernement, il l'engagea à la rebellion dans l'Assemblée des Etats qu'il tenoit à Pezenas, & se declara le Chef des revoltez.

31. Juillet. Le soulevement éclata par la surprise de Montreal, de Lusignan, &c. par la revolte des Châteaux de Beziers, de Beaucaire, de Lunel, &c. par celle des Evêques d'Albi, d'Usez, de Nismes, de Lodeve, & à leur exemple de beaucoup de Seigneurs & de Gentils-hommes.

20. Août. Cependant la Ville de Tréves se rendit après quatorze jours de siege au Maréchal d'Etrées, qui y rétablit l'autorité de l'Electeur.

1. Sept. Combat de Castelnaudary, ensuite duquel l'Armée de Monsieur se dissipe. Le Duc de Monmorenci y est fait prisonnier tout couvert de blessures, & les Comte de Moret, de Rieux & de la Feuillade y furent tuez. Le Marquis de Brezé gagna à cette journée le Bâton de Maréchal & le Gouvernement de Calais.

1. Oct. Accord signé entre le Roi & Monsieur, après que ce Prince eut consenti à demander pardon à Sa Majesté, & qu'il eut accepté les conditions qui lui furent prescrites. Cet accord ne fut que pour ceux qui étoient actuellement avec sa personne & pour le Duc d'Elbeuf.

15. Nov. Monsieur irrité de ce que le Roi lui avoit refusé la grace du Duc de Montmorenci, sort de nouveau du Royaume sans la permission du Roi.

La diversion de Gustave Adolphe Roi de Suede facilita beaucoup les victoires du Roi sur les rebelles & sur ceux qui les soûtenoient. Gustave après avoir parcouru en Conquerant les deux tiers de l'Allemagne, avoir battu les Imperiaux en plusieurs rencontres, presenta la bataille auprès de
16. Lutzen, à Walstein General des Allemans; ce fameux Roi fut blessé de deux coups de pistolet dont il mourut le lendemain à l'âge de 38. ans: ses bles-

blessures n'empêcherent pas le Duc de Weymar General de l'Armée sous ses ordres de remporter la victoire sur les Imperiaux. 1632.

Le Duc de Montmorenci condamné à la mort, & executé le 30. d'Octobre à Toulouse. *Affaires particulieres.*

Mort du Maréchal de Schomberg & du Maréchal d'Effiat.

Le Maréchal de Marillac condamné à la mort, & executé le 10. de Mai. On raisonna fort sur la rigueur de cet Arrêt; mais le Cardinal de Richelieu avoit persuadé au Roi de faire des exemples capables de contenir les grands Seigneurs dans le devoir.

Edit de la Création du Parlement de Metz. L'ouverture s'en fit le vingtsixiéme d'Août. 1633. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Les Sceaux donnez au President Seguier par la disgrace de Monsieur de Châteauneuf. Janvier.

L'alliance avec la Suede, l'Angleterre, la Hollande & les Princes d'Allemagne renouvellée à Hailbron par Monsieur de Feuquieres; chose fort avantageuse à la France, & qui produisit de grands ravages en Allemagne. 28. Fevr. Mars.

Après la punition de quelques Seigneurs & Gentilshommes qui avoient eu part à la revolte de Monsieur, on ne jugea pas à propos de laisser impunis quelques Prélats accusez d'en avoir été complices. Le Roi pria le Pape de nommer des Commissaires pour les juger. Les Commissaires deleguez furent l'Archevêque d'Arles, & les Evêques de Boulogne, de Saint Flour & de Saint Malo. Ils commencerent leurs Assemblées à Paris; les Evêques de Lodeve, d'Alet, & de S. Pons furent absous; on donna des Successeurs aux Evêques d'Alby, d'Usez & de Nismes. On trouve l'Evêque de Nismes rétabli en 1637. le Clergé en 1650. protesta contre cette delegation.

Saint Chaumont Lieutenant General des Armées du Roi force Fridemberg en faveur de l'Electeur de Trêves, & oblige le Château à capituler le 26. 21. Juin.

Charles Duc de Lorraine toûjours inquiet & peu fidele dans l'observation des Traitez, donna de nouveaux sujets au Roi d'entrer dans ses Etats à main armée; le refus de son hommage pour le Duché de Bar en fut une des causes: Le Roi par un Arrêt declara ce Duché réüni à la Couronne faute d'hommage. 30. Juillet.

Luneville rendu au Roi à la premiere sommation; plusieurs autres Places firent de même. 1. Sept.

Le Roi commence le siege de Nancy, & trace lui-même avec le Comte de Pagan les lignes & tous les ouvrages. 2.

Le Duc de Lorraine se voyant de nouveau prêt de succomber, usa de délais infinis, & de toutes sortes d'artifices pour éluder la conclusion du Traité, que le Cardinal son frere étoit venu de sa part demander au Roi. Ce fut pourtant une necessité pour lui de finir l'affaire. Le Traité qu'on appelle le Traité de Nancy fut enfin conclu, & depuis ratifié le vingtiême du mois; entr'autres conditions il fut reglé que Nancy seroit mis en dépôt entre les mains du Roi; que le Mariage de Monsieur avec Marguerite 6.

1633. de Lorraine sœur du Duc seroit rompu, & que le Duc feroit son hommage pour le Duché de Bar.

24. Sept. Les troupes du Roi entrent dans Nancy, le Roi y fait son entrée le lendemain.

2. Oct. Garnison Françoise mise à Montbelliard à la priere des Habitans.

4. Enfin l'Electeur de Trêves que les Espagnols avoient toûjours poussé à toute outrance, rentra dans cette Ville que les François lui avoient reconquise. Il reçut en entrant les clefs de la main des Habitans, & les remit aussi-tôt à Monsieur de Bussy-Lamet Gouverneur de Mezieres, commandant pour le Roi dans l'Electorat de Trêves en lui disant: *Je les ai confiées au Roi & le Roi à vous, je vous prie de les garder à Sa Majesté.*

12. Dec. Environ deux mois après l'Electeur par un Acte public témoigna sa reconnoissance pour le Roi qui l'avoit protegé contre les Espagnols & ses autres ennemis.

Affaires particulieres. 14. Mai. Création de Chevaliers de l'Ordre.

1634. *Affaires d'Etat & de guerre.* Le Duc de Lorraine toûjours le même cede par collusion ses Etats au Cardinal François son frére qui se marie: on reconnut aisément cette collusion, par divers Actes de Souverain que le Duc fit depuis.

19. Janv. Haguenau rendu au Marquis de la Force.

31. Février. Saverne que l'Empereur avoit mis entre les mains du Duc de Lorraine fut remis au Marquis de la Force.

11. Les Grands Jours à Poitiers.

4. Mars. Monsieur & la Princesse de Lorraine font confirmer leur Mariage à Bruxelles en presence de l'Archevêque de Malines. La Reine-mere, quoi qu'invitée à cette ceremonie, ne voulut pas y assister.

Le Duc Charles de Lorraine va joindre les Imperiaux, & le Duc François son frere se sauve en Italie.

15. Avril. Traité avec la France & la Hollande pour la continuation de la Guerre de cette République contre les Espagnols.

Le Roi durant ce temps-là poussoit toûjours ses conquêtes en Lorraine.

18. Mai. La Ville de Bitsche fut prise par le Maréchal de la Force: le Château tint onze jours.

28. La Mothe en Lorraine renduë au Maréchal de la Force après cinquante-quatre jours de siege; le Chevalier de Senneterre y fut tué.

5. Août. Wildenstein rendu au Sieur de la Bloquerie detaché par le Maréchal de la Force; le siege dura deux mois.

5. Sept. Le Parlement declare nul le Mariage de Monsieur avec la Princesse de Lorraine.

6. On reçût à la Cour avec bien de l'inquietude la nouvelle de la sanglante défaite de l'Armée des Suedois à Nortlingue qu'ils assiegeoient sous les ordres du Duc Bernard de Weymar & du Maréchal de Horn: on a écrit qu'ils y perdirent douze mil hommes, outre les blessez, les prisonniers, & ceux qui prirent parti avec les Imperiaux. On ajoûte que ceux-ci y perdirent huit mille hommes.

Le

Le Roi après la Conquête de la Lorraine établit un Conseil Souverain à Nancy. 1634. 16. Sept.

La grande défaite des Suedois à Nortlingue les obligea d'abandonner diverses Places dans l'Alsace & dans le Palatinat, & d'en retirer les garnisons pour rétablir leur Armée. Ces Places, de peur de tomber entre les mains des Imperiaux se mirent sous la protection de la France, & reçûrent des garnisons Françoises: C'est le parti que prirent Colmar, Haguenau, Achstein, Ensisheim, Schelestat, Landau, & quelques autres Places: l'Administrateur du Palatinat en usa de même pour Manheim: Philisbourg qui étoit de la dépendance de l'Electeur de Trêves, fut mis par les Suedois entre les mains des François, en vertu d'un Traité fait à Francfort le sixiême d'Août: Spire vers le même temps se mit aussi sous la protection du Roi. L'occupation de ces Places par les François rompirent le dessein que les Imperiaux avoient formé d'entrer en Lorraine pour se jetter de là dans le Royaume.

Monsieur s'étant raccommodé avec le Roi revient de Bruxelles auprès de Sa Majesté. 8. Sept.

Le Roi ordonne la démolition de quantité de Châteaux & de Places fortes dans Lorraine; ce qui fut executé. Novemb.

Le General Jean de Wert surprend la Ville d'Heidelberg, mais le Château se défend vigoureusement; les Maréchaux de la Force & de Brezé viennent au secours, reprennent la Ville & font lever le siege du Château.

Le premier Meridien fixé à l'Isle de Fer par l'ordre du Roi après les Conferences de plusieurs Mathematiciens. *Affaires particulieres.*

Le Roi se fait Capitaine de la Compagnie de ses Mousquetaires, & choisit pour Capitaine Lieutenant de cette Compagnie le Sieur de Trois-Villes, qui se fit appeller Tréville.

Le Roi donne le Bâton de Maréchal de France à Maximilien de Bethune Duc de Sully.

Création de l'Academie Françoise.

L'année suivante ne commença pas heureusement pour la France; les ennemis ayant signalé leur adresse & leur valeur par deux expeditions importantes, l'une au mois de Janvier, l'autre au mois de Mars. 1635. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Philisbourg surpris par les Imperiaux sous les ordres du Maréchal Galas à la faveur des glaces, la nuit du 23. au 24. de Janvier. Janvier.

Cette perte ne fut pas compensée par la prise d'Altkirk que le Duc de Rohan prit d'assaut sur les Imperiaux, ni par la prise de Ruffac Ville & Château qui furent rendus au même General, ni même par la reprise de Spire dont les Imperiaux s'étoient emparez, & que les Maréchaux de Brezé & de la Force joints au Duc de Weymar reprirent en deux jours. Fevrier. 25. 22. Mars.

L'autre évenement qui eut de très-grandes suites, fut la surprise de Trêves par les Espagnols, & l'enlevement de l'Electeur qui fut conduit à Bruxelles. 26.

Jusques-là il n'y avoit point eu de rupture ouverte entre la France & l'Es-

1635. l'Espagne, parce que soit en Italie, soit en Allemagne, les Espagnols n'étoient que troupes auxiliaires qui servoient l'Empereur en vertu des Traitez d'Alliances entre les deux branches de la Maison d'Autriche; mais la prison de l'Electeur produisit la Guerre qui dura depuis cette année jusqu'à la Paix des Pyrenées & au Mariage du feu Roi Louïs XIV.

30. Avril. Le Roi commença par interdire le commerce entre les Marchands des deux Nations, & le Cardinal Infant Gouverneur des Pays-Bas, à qui ce Prince avoit fait demander la liberté de l'Electeur, lui ayant répondu d'une maniere qui ne le satisfit pas, il lui envoya un Heraut d'armes sous le

19. Mai. titre d'Alenson, qui avec tout l'équipage de Heraut lui declara la guerre dans toutes les formes.

20. Mai. La premiere expedition que firent les François, fut la bataille d'Avein Bourg au Pays de Liege, où l'Armée Espagnole s'étoit retranchée, sous les ordres du Prince Thomas de Savoye; la nôtre étoit commandée par les Maréchaux de Châtillon & de Brezé: ils forcerent les ennemis dans leurs retranchemens, il en demeura plus de quinze cens sur le champ de bataille ou dans la fuite, & l'on fit trois mil prisonniers: on prit tout leur canon & tout leur bagage, quatre-vingt-neuf drapeaux, douze cornettes & trois guidons.

8. Juin. Tillemont forcé & saccagé par les Armées de France & de Hollande qui s'étoient jointes ensemble auprès de Maestricht. Quelques petites Villes des environs se rendirent ou furent abandonnées par les Espagnols, & les Generaux François & Hollandois formerent un plus grand dessein; ce fut le siege de Louvain. La jonction des deux Armées jetta la consternation dans tous les Pays-Bas; on fit semblant d'aller assieger Bruxelles, mais on rabattit sur Louvain: cette Place n'auroit pas long-temps arrêté des troupes victorieuses si les Hollandois avoient voulu bien seconder les François; mais leur jalousie, selon que quelques-uns le penserent alors, & leur politique leur persuaderent qu'il ne leur convenoit pas d'avoir les François si proches de leur République; & loin de faire leur devoir dans ce siege, ils ne penserent qu'à affoiblir l'Armée Françoise en la laissant manquer de vivres; de sorte que dix jours après le siege commencé on prit le parti de

5. Juillet. le lever avec assez de désordre.

Les mois suivans de cette année furent variez de bons & de mauvais succès comme les précedens; le Cardinal de la Vallette commandant l'Ar-

24. Août. mée d'Allemagne ravitaille Mayence, où les Imperiaux avoient assiegé les Suedois: ce secours fut suivi de la levée du siege.

28. Août. Le même Cardinal oblige le General Galas à lever le siege de la Ville des Deux-Ponts où les Allemans perdirent seize cens hommes.

Le Cardinal de Richelieu qui projettoit dès-lors le rétablissement de

1. Sept. notre Marine & l'avancement du Commerce, fit conclure à Salé un Traité avec le Roi de Maroc par M. du Chalard. Par un des articles 617. esclaves furent delivrez.

Il ne perdit point non plus de vûë l'affaire du Mariage de Monsieur, &

7. l'Assemblée du Clergé se tenant à Paris, on y décida, après avoir pris l'avis des Docteurs & des Religieux de divers Ordres, que les Mariages des Prin-

Princes du Sang, & principalement de ceux qui sont les plus proches de la Couronne, faits sans le consentement du Roi, & beaucoup plus contre sa défense, sont nuls. 1635.

Peu de jours après on reçut la nouvelle d'une fâcheuse diversion en Provence. Les Espagnols ayant mis ensemble vingt-deux Galeres & cinq Vaisseaux, ils y firent descente & s'y établirent; mais ils attaquerent en vain le Fort de la Croisette qui étoit dans le Continent. 14. & 15.

D'autre part le Duc de Weymar & le Cardinal de la Valette défont 5000. hommes commandez par le Comte de Galas proche Vaudrevange. 27.

Saint Mihel en Lorraine s'étant revolté, est pris à discretion par le Roi, la Ville démantelée, le Château démoli, & le Parlement supprimé, la garnison qui étoit de deux mille hommes envoyée aux Galeres. 2. Oct.

Il étoit de la derniere importance de conserver un corps d'Armée considerable de Suedois commandé par le Duc de Weymar, qui jusques-là avoit paru fort attaché à la France, mais qui étoit vivement sollicité par l'Empereur de faire sa paix avec lui, à l'exemple de quelques autres Princes d'Allemagne. On traita avec ce Duc, & un des articles du Traité qui fut fait à Saint Germain, fut qu'on lui fourniroit quatre millions par an pour l'entretien de ses troupes. 27. Oct.

On avoit fait une diversion en Italie, où avec l'aide du Duc de Savoye & du Duc de Parme, le Maréchal de Crequi devoit entrer dans le Milanois; le Duc de Savoye avoit été fait par le Roi Generalissime de cette Armée. Après quelques expeditions où les Espagnols avoient été mal menez, on se détermina à faire le siege de Valence sur le Pô, mais la mésintelligence qui se mit entre le Duc de Savoye & le Maréchal de Crequi fut cause qu'après cinquante jours de siege on le leva. 28.

Les Espagnols ne goûterent pas long-temps la joye de cet évenement, car trois jours après le Duc de Rohan leur défit dans la Valteline une Armée de huit-mil hommes près de Bormio, & le dixiéme du mois de Novembre une autre commandée par le General Serbellon. 31. Novemb.

Monsieur de Gassion avec cinq cens chevaux en pousse six mille de Jean de Wert, & le harcelle de telle maniere qu'il revient avec quinze cens chevaux qu'il lui avoit enlevez. 8.

D'un autre côté les Imperiaux prennent Saverne. 13.

Enfin le Comte de la Suze défend Porentru contre le General Coloredo, & l'oblige à lever le siege. 23. Dec.

Mort du Chancelier d'Aligre l'onziéme de Decembre; Monsieur Seguier qui étoit déja Garde des Sceaux lui succede. *Affaires particulieres.*

La guerre allumée de tous côtez, en Allemagne, en Italie, en Franche-Comté, aux Pays-Bas, du côté des Pyrenées, produisit à l'ordinaire diverses expeditions. 1636. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Le Cardinal de la Valette fait lever le siege de Colmar aux Imperiaux après sept semaines d'attaque. 25. Janv.

Le Duc de Parme pressé par les Espagnols de leur livrer la Ville de Plai-

1636. Plaisance & le Château, vint à Paris au mois de Janvier: le Roi l'assura
6. Fevr. de sa protection & fit un Traité avec lui.

17. Mars. Combat du Marquis de la Force avec le General Coloredo proche de Bacharac: il y défait ce General & le prend prisonnier.

L'entreprise que les Espagnols avoient faite l'année précedente sur les Isles de Provence, obligea le Roi à se précautionner en ce pays-là: il y envoya le Comte d'Harcourt pour y commander, & empêcher qu'ils ne missent le pied dans la Provence. Une Flotte commandée pour cet effet
25. Mai. part de l'Isle de Ré & arrive en Provence au commencement d'Août.

30. Le Comte de Soissons défait quelques troupes Polonoises qui étoient au service des ennemis, & les pousse jusques dans le Luxembourg.

23. Juin. Combat du Duc de Savoye & du Maréchal de Crequi dans le Milanez, où les Espagnols sont battus.

29. Le Comte de la Suze prend Beffort, & les deux jours suivans Grandvillers & Rupe.

9. Juillet. La Capelle en Picardie attaquée & prise par le Prince Thomas commandant les Troupes d'Espagne. Le Catellet fut aussi pris quelque temps après.

15. Saverne après 20. jours de siege est renduë au Duc de Weymar & au Cardinal de la Valette: le Vicomte de Turenne y faisant la fonction de Maréchal de Camp y fut blessé.

Il y avoit un Traité de neutralité entre la France & l'Espagne pour la Franche-Comté; mais les Francs-Comtois l'avoient souvent violé, & l'on avoit presque toûjours refusé au Roi la satisfaction qu'il en avoit demandée. D'ailleurs c'étoit l'endroit par où l'on pouvoit attaquer les Espagnols avec plus d'avantage; mais les Suisses s'y opposoient. On trouva moyen de les gagner, & le siege de Dole fut résolu dans le Conseil. Le Prince de Condé l'assiegea sur la fin de Mai: mais la Picardie étant vivement attaquée par les ennemis, on eut besoin de ses troupes, & il fut
15. Août. contraint de lever le siege après quatre-vingt jours d'attaque.

Le Roi en fut extrêmement chagrin, d'autant plus que Corbie fut prise par les Espagnols le même jour que le siege de Dole fut levé. La prise de Corbie consterna toute la Picardie, & Paris eut grande part à la consternation. Il y eut bien des murmures contre le premier Ministre.

Octobre. Du côté des Pyrenées l'Amiral d'Arragon surprit Saint Jean de Luz & y mit le feu. Dans le même temps le General Galas avec le Duc Charles de Lorraine répandoit la terreur dans la Bourgogne avec un corps d'armée, & attaquoit Saint Jean de Losne; mais Monsieur de Rantzau s'é-
12. Nov. tant jetté dans la Place les obligea à lever le siege, & ensuite le Cardinal de la Vallette & le Duc de Weymar, les harcelant sans cesse dans leur retraite vers le Rhin, leur firent perir près de huit mille hommes & abandonner leur canon.

On mit le siege devant Corbie que l'on avoit d'abord bloqué. Le Comte de Soissons & le Maréchal de Châtillon firent le siege.

14. La Place fut renduë après huit jours de tranchée ouverte. La prise de cette Ville rassura la Picardie & Paris; mais immediatement après la Cour fut

fut en inquietude pour la retraite de Monsieur qui s'en éloigna sans avoir pris congé du Roi, & par celle du Comte de Soissons. 1636.

Le Maréchal de Toiras fameux par la belle défense qu'il fit contre les Anglois au Fort de l'Isle de Ré, & celle qu'il fit pareillement à Casal contre les Imperiaux & les Espagnols, fut tué le 14. de Juin au siege de Fontanette en Italie, où il commandoit les troupes du Duc de Savoye, & le Maréchal de Crequi celles de France. *Affaires particulieres.*

1637.

Affaires d'Etat & de guerre.

Quelque occupé que fût le Cardinal de Richelieu des projets de guerre dans toutes les frontieres du Royaume, son principal soin fut de prévenir les suites du mécontentement de Monsieur & du Comte de Soissons, & sur tout du premier. On vint à bout de Monsieur, en lui promettant de ne plus faire d'opposition à son mariage avec la Princesse Marguerite de Lorraine, & l'on eut ce que l'on prétendoit principalement, qui étoit de le separer du Comte de Soissons.

Le Traité fut conclu à Orleans. 6. Fevr.

Le Comte de Soissons ne pouvant se resoudre à plier sans cesse sous les ordres du Cardinal, se retire à Sedan chez le Duc de Bouillon.

Le Comte d'Harcour fait descente en l'Isle de Sardaigne, prend la ville d'Oristan, la met au pillage, & se retire de l'Isle sans perte. 21

Le Duc de Longueville commandant l'armée dans la Franche-Comté, prend le Château de S. Amour, detache le Maréchal de Guitri & le Marquis d'Arpajou contre le secours qui fut défait à plate-couture. 2. Avril.

Quoique le Roi fût toûjours très-inquiet de voir les Espagnols postez dans les Isles de Provence dont ils s'étoient emparez dès l'an 1635. néanmoins on ne se pressoit pas de les y attaquer, y ayant beaucoup de préparatifs & de mesures à prendre pour le faire avec succès & les en chasser. On commença l'execution de ce dessein par l'attaque de l'Isle de Sainte Marguerite & de ses Forts, qui furent rendus au Comte d'Harcour, quarante-trois jours après sa descente dans l'Isle. Le Fort de l'Isle de Saint Honorat fut ensuite obligé de se rendre. Les Espagnols perdirent quinze cens hommes dans ces attaques, & les François douze cens. Le Comte de Carces, le Marquis de Janson, le Sieur de Castellan Maréchal de Camp, & plusieurs autres Gentilshommes seconderent parfaitement le Comte d'Harcour dont la reputation croissoit de jour en jour par le succès de ses vigoureuses expeditions. 12. Mai. 14.

Lion le Saulnier & quelques autres Villes de la Franche-Comté se rendent au Duc de Longueville. 24. Juin.

Le même jour il y eut un rude combat du Duc de Weymar, qui avoit sous lui Monsieur du Hallier Maréchal de Camp, contre les troupes du Duc de Lorraine à Ferrieres dans la même Province; les Lorrains furent défaits, on leur prit seize Cornettes & trois paires de Tymbales. Peu de jours apres le même General battit le Colonel Mercy qui commandoit d'autres troupes du Duc de Lorraine, & les ennemis n'y perdirent gueres moins que dans leur autre défaite. 24.

Bussi-

1637. 20. Juil. Buffi-Lamet dépose Hermenftein entre les mains des Deputez de l'Archevêque de Cologne, après l'avoir défendu pendant deux ans pour l'Electeur de Tréves fans recevoir aucun fecours.

Après qu'on fe fut faifi de divers poftes fur la Sambre, le Cardinal de la Vallette mit le fiege devant Landrecy, qui fut attaqué avec

26. beaucoup de vigueur, & fut contraint de fe rendre au bout de quatorze jours.

14. Août. Yvoy dans le Luxembourg rendu au Maréchal de Châtillon.

25. L'Electeur de Tréves aiant été conduit à Vienne, obtient fa liberté en fe foumettant aux volontez de l'Empereur.

9. Sept. En Italie le Duc de Savoye & le Maréchal de Crequi font un grand carnage des troupes Efpagnoles.

21. La Capelle en Picardie eft prife en dix jours fur les Efpagnols par le Cardinal de la Vallette. Buffy-Lamet & Rambure y furent tuez.

29. Du côté des Pyrenées le Duc d'Halluin avec les troupes de Languedoc, va au fecours de Leucate que les Efpagnols affiegeoient, les bat & leur fait lever le fiege. Le Sieur de Barry foûtient le fiege un mois avec quatre-vingt hommes, & fit fi bien qu'il donna le temps au fecours de venir.

27. Oct. Damvilliers dans le Luxembourg eft rendu au Maréchal de Châtillon après foixante-huit jours de fiege.

Le Duc de Rohan après tant de belles actions faites dans la Valteline, fut obligé cette année faute d'argent pour payer fes troupes, de les en retirer.

Affaires particulieres. Le Duc d'Halluin reçût le Bâton de Maréchal de France après la victoire de Leucate, & le Roi voulut qu'il portât le nom de Maréchal de Schomberg.

Le Duc de Boüillon après s'être fait inftruire, renonça aux erreurs de Calvin & fe fit Catholique.

L'Academie Françoife des quarante eft établie par Edit fous la protection du Roi, & fous la direction du Cardinal de Richelieu.

1638. *Affaires d'Etat & de guerre.* Le Duc de Weymar défait l'Armée de Jean de Wert près de Rhinsfeld, le fait prifonnier & l'envoye au Roi, avec les drapeaux qu'il lui avoit enlevez dans le combat.

2. Mars. Rhinsfeld eft rendu * au Duc de Weymar.

* 24. Auffi-bien que Fribourg † Capitale du Brifgau.

† 12. Avril. 19. Juin. Le Cardinal de la Vallette commandant en Italie, jette du fecours dans Verceil affiegé par les Efpagnols, mais le Commandant du fecours ayant été tué, elle capitule.

20. Juin. En Franche-Comté le Duc de Longueville bat les troupes du Duc Charles de Lorraine proche de Poligni.

28. Il force cette Place & le Château fe rend le 30.

1. Juillet. Du côté d'Efpagne, le Prince de Condé force Yron en Navarre, prend le Fort du Figuier, fe rend maître du Port du Paffage, & y prend douze Vaiffeaux.

La joye de la Cour pour ce fuccès dans les frontieres les plus éloignées d'elle fut bien temperée par la nouvelle qu'on reçut de la levée du fiege de Saint

Saint Omer, auquel on avoit employé la plus forte des Armées que le Roi eut alors sur pied; le Roi en rejetta la faute, & non sans raison, sur le peu de prévoyance du Maréchal de Châtillon General de cette Armée, & le punit par une disgrace: le siege fut levé au mois de Juillet après 47. jours d'attaque & une grande dépense. 1638. 17. Juil.

A ce malheur succederent de grands avantages sur les ennemis; car le Duc de Weymar défit l'Armée Imperiale à Wirthemviel: elle etoit commandée par les Generaux Goeuts & Savelly. Le Vicomte de Turenne commandoit sous le Duc de Weymar. 15. 9. Août.

L'Archevêque de Bourdeaux attaqua la Flote d'Espagne proche du Mole de Gatari en Biscaye: elle étoit de dix-huit Vaisseaux, il en prit dix-sept & mit le dix-huitiéme hors de combat. 22.

Le Marquis de Pontcourlai à la tête de la Flotte des Galeres de France, trouva celle des Galeres d'Espagne à la vûë de Genes: le combat fut engagé, Pontcourlai perdit trois de ses moindres Galeres & en prit six des ennemis, dont étoit la Patrone & les plus fortes des Espagnols. Le Sieur de Valbelle fut tué dans ce combat. 1. Septemb.

Tous les heureux évenemens de cette année, furent suivis de la naissance de Louïs Dauphin à Saint Germain en Laye, le Dimanche un peu après onze heures & demi, la vingt-troisiéme année du mariage du Roi. C'est le grand Prince que nous avons vû regner avec tant de gloire & de sagesse. 5. Sept.

L'inconstance de la fortune parut encore pour troubler les prosperitez de la France par la levée du siege de Fontarabie après deux mois de siege: 7. c'étoit le Prince de Condé qui l'assiegeoit. On attribua ce mauvais succès au Duc de la Vallette, qui chagrin de ce que le Duc d'Epernon son pere n'avoit pas été employé à faire ce siege aux confins de son Gouvernement de Guyenne, & pour quelques autres raisons rapportées dans la Vie du Cardinal de Richelieu, ne fit pas assez son devoir.

Le reste de l'année fut heureux pour la France. Le Catelet fut pris d'assaut par Monsieur du Hallier après vint-cinq jours de siege; c'étoit l'unique Place qui étoit aux Espagnols de celles qu'ils avoient prises en Picardie. 14.

Monsieur de Belfons fit lever le siege de Luneville aux troupes du Duc Charles de Lorraine. 20.

Le Duc de Weymar défait l'Armée du même Prince à Thanes. 15. Oct.

Les Generaux Goeuts & Savelly furent repoussez avec perte à l'attaque des lignes de Brisac. 22.

Le Duc de Savelly défait près de Blamont par le Duc de Longueville. 7. Nov.

Brisac rendu au Duc de Weymar, ayant sous lui MM. de Turenne & de Guebriant. 16. Dec.

Le Maréchal de Crequi tué d'un coup de canon en reconnoissant les ennemis devant Breme en Italie le 17. de Mars. *Affaires particulieres.*

Le Duc de Rohan meurt des blessures reçûës au combat de Rhinsfeld le 13. d'Avril: grand Capitaine, habile politique, d'un esprit au dessus du

1638. commun, & qu'il avoit cultivé par les Sciences; mais souvent rebelle à son Souverain en faveur des Huguenots dont il ambitionna toûjours d'être le Chef.

Le Prince Cazimir de Pologne passant par la Provence sans passeport, y fut arrêté au mois de Mai & conduit au Château de Vincennes.

1639. *Affaires d'Etat & de guerre.*

La campagne commença dès le mois de Janvier, que le Duc de Weymar entra dans la Franche-Comté, y défit les troupes du Prince de Lorraine, & prit Pontarlier le vingt-quatriéme du mois.

24. Janv. Monsieur de Guebriant qui commandoit sous ses ordres prit d'assaut Noseroy, & obligea le Château à se rendre le 5.

4. Fevr.

14. Et ensuite le Fort de Joux. On s'empara aussi de S. Claude & de quelques autres Forteresses dans ces quartiers.

Le Roi met sur pied cinq armées. La premiere commandée par Monsieur de la Meilleraye Grand Maître de l'Artillerie pour attaquer les Pays-Bas. La seconde sous la conduite de Monsieur de Feuquieres Maréchal de Camp vers le Luxembourg. La troisiéme sous le Maréchal de Châtillon sur les frontieres de Champagne. La quatriéme en Languedoc sous les ordres de Monsieur le Prince. Et la cinquiéme en Italie commandée par le Duc de Longueville.

1. Mars. Cependant un corps d'Espagnols vint attaquer Câteau-Cambresis défendu par le Sieur de Vantoulx. Le Maréchal de Chaulnes fut envoyé au secours avec quelques troupes, & fit lever le siege.

16. Avril. Le Prince Thomas & le Marquis de Leganez ne furent pas plus heureux en Italie: ils mirent le siege devant Turin que le Cardinal de la Valette leur fit lever.

Il paroît qu'en ce temps-là on entreprenoit plus facilement, & avec moins de précaution les sieges, qu'on n'a fait de notre temps & nous en allons voir encore d'autres exemples qui confirmeront cette reflexion.

Monsieur de Feuquieres s'attacha à celui de Thionville une des plus fortes

7. Juin. Places des Pays-bas. Picolomini vint l'attaquer à la tête de son Armée, força un quartier, jetta des troupes & des munitions dans la Place, & le lendemain défit toute l'Armée Françoise. Le General y fut pris & blessé à mort.

Picolomini persuadé que rien ne resisteroit à ses troupes victorieuses de l'Armée Françoise, alla promptement assieger Mouson, où commandoit Monsieur de Refuge Capitaine aux Gardes: mais le Maréchal de Châtillon s'étant approché de son Camp avec l'Armée qu'il commandoit, il leva le siege.

19. En Italie le Cardinal de la Valette prend Chivas.

Hedin rendu au Roi après trente-huit jours de siege. Ce Prince donna

30. le Bâton de Maréchal de France à Monsieur de la Meilleraye sur la bréche.

7. Juil. Le Château de Bene pris par le Duc de Longueville pour le jeune Duc de Savoye.

18. Mort du Duc de Saxe-Weymar. Monsieur de Guebriant prend le commandement de son Armée. Cette mort fut un fâcheux contre-temps

pour

pour la France : non-seulement parce que ce Prince étoit un grand Capitaine, & qu'on avoit trouvé moyen de rendre ses intérêts communs avec ceux du Roi, mais encore parce qu'il étoit entiérement maître de ses Troupes, & qu'on étoit en danger de les voir se débander, & même de se donner aux ennemis ; mais la sagesse & l'argent du Roi, & l'habileté de son Ministre vinrent à bout de faire tourner les choses très-avantageusement pour l'Etat. 1639.

Du côté des Pyrenées Salces pris par le Prince de Condé après un mois d'attaque. 19.

Ivoy pris en quatre jours par le Maréchal de Châtillon & rasé. 2. Août.

Turin surpris par le Prince Thomas & le Cardinal de Savoye. Cette prise suppose la guerre civile allumée dans les Etats de Savoye. La mort du Duc qui arriva dès l'an 1637. en fut l'occasion. Il avoit nommé Madame Royale sœur du Roi & mere des deux Princes, dont l'un mourut peu de tems après, il avoit, dis-je, nommé cette Princesse tutrice de ses deux fils. Les deux oncles de ces deux pupilles prétendirent à la tutelle, & c'est ce qui causa la guerre civile. Madame de Savoye étoit redevable au Roi & au Cardinal de cette disposition testamentaire du Duc son mari, & ce bon office l'attachoit fort à la France. On y prit toutes les mesures possibles pour la fixer dans ce sentiment, & en même tems l'Empereur & le Roi d'Espagne prirent en main la cause des deux oncles, dont l'un, savoir le Prince Thomas, commandoit les Armées d'Espagne. Ils trouverent donc moyen de surprendre cette Capitale du Piémont : ce qui dérangea fort les affaires de Madame Royale. 5.

Aux Païs-Bas les Troupes de M. de Fuentes sont mises en déroute par le Maréchal de la Meilleraye.

Moyen Forteresse très-forte en Lorraine assiegée & prise par M. du Hallier. 7. Sept.

Entrevûë du Roi & de Madame Royale à Grenoble. 24.

En conséquence des Négociations dont il a été parlé, il se conclut un Traité à Brisac entre M. de Guebriant & le General Major Erlac touchant les Troupes du feu Duc de Weymar : & la ligue entre les Couronnes de France & de Suede fut renouvellée. 8. Oct.

En vertu de ce Traité le Duc de Longueville est reconnu pour General des deux Armées d'Alsace. 10.

Garnison Françoise & Allemande dans Brisac au nom du Roi. 17.

Le General Major Erlac envoye au Roi les clefs de la ville de Brisac. 22.

En Italie le Cardinal de la Valette étant mort, le Comte d'Harcour prend le commandement de l'Armée de Savoye. 23.

Quiers pris par le Comte d'Harcour. 27.

En Allemagne le Duc de Longueville ayant sous lui le Comte de Guebriant, prend Lauffembourg, Neustat, Binghen, Creuznac & Oppenheim.

Le Comte d'Harcour défait l'Armée du Prince Thomas & du Marquis de Leganez auprès de Quiers. 20. Nov.

Sédition à Roüen. Le Parlement interdit pour ne s'y être pas fortement opposé. 17. Dec.

1639. Le Comte de Guebriant fait passer le Rhin à l'Armée de France sans pont entre Bacharac & Obrevezel.

28. *Affaires particulieres.* Decès de Bernard Duc de Saxe-Weymar le 18. de Juillet; du Cardinal de la Valette General de l'Armée d'Italie à Rivoli le 20. de Septembre. La Statuë Equestre de bronze du Roi élevée dans la Place Royale aux frais du Cardinal de Richelieu le 27. de Septembre.

1640. *Affaires d'Etat & de guerre.* La sédition de Normandie causée par les impôts pour subvenir aux dépenses de la guerre, s'étendit jusques dans plusieurs Villes de cette Province. Le Chancelier Seguier fut envoyé pour appaiser les troubles, ayant le commandement des troupes. Monsieur de Gassion les commandoit sous lui, & prenoit le mot de lui. On appella cette sédition, la sédition *des pieds nuds*, parce que le Chef de la populace avoit pris le nom *va nuds pieds*. Gassion battit en diverses rencontres ces rebelles, & les dissipa. Le Chancelier étant arrivé à Roüen declara au Parlement son interdit qui ne dura pas long-tems.

Janvier. 6. Monsieur Despenan Gouverneur de Salces la rend aux Espagnols, après avoir défendu vigoureusement cette Place pendant quatre mois.

28. Saverne prête le serment de fidelité au Roi.

26. Mars. Le Comte de Guebriant fait lever le siege de Binghen assiegé depuis quatorze jours.

29. Avril. Cazal est assiegé par le Marquis de Leganez & délivré par le Comte d'Harcour qui force l'ennemi dans ses lignes.

14. Juin. Cependant l'Armée de France mit le siege devant Arras, sous les ordres des Maréchaux de Chaulnes, de la Meilleraye & de Châtillon.

11. Juillet. Le Comte d'Harcour défait l'Armée du Marquis de Leganez.

Tous ces combats d'Italie avoient pour fin la prise & la delivrance de la Citadelle de Turin. Le Prince Thomas avoit surpris la Ville & y avoit une Armée pour se rendre maître de la Citadelle défenduë par les François pour le Duc & Madame Royale sa mere.

Le Comte d'Harcour entreprit d'assieger la Ville; & l'on vit à cette occasion une chose fort extraordinaire, savoir la Citadelle assiegée par le Prince Thomas maître de la Ville. La Ville assiegée par le Comte d'Harcour, & ce Comte en même tems assiegé dans son Camp par le Marquis de Leganez.

22. Juillet. Nos Armées ne furent pas moins heureuses sur la mer, Monsieur le Duc de Brezé remporta une victoire signalée sur les Espagnols à la vûë de Cadix. Ils y perdirent leur Vaisseau Amiral & quatre gros Galions par le moyen de nos brûlots, & n'osérent en venir à une nouvelle Bataille que le Duc leur presenta le lendemain.

10. Août. Arras rendu aux Maréchaux de Chaulnes, Châtillon & la Meilleraye. Ce siege fut fort fameux en ce tems-là, non-seulement à cause de l'importance de la Place, mais par les combats qui se donnerent pour y jetter du secours, ou pour l'empêcher, & qui ressembloient à des Batailles.

Il y avoit long-tems qu'on n'avoit vû un siege aussi singulier que celui de Turin. Le Comte d'Harcour eut autant de besoin de son habileté, de

sa

sa prudence, de sa constance, de la valeur de ses troupes, qu'il avoit eu de hardiesse pour l'entreprendre, tous les jours attaqué par les troupes du Marquis de Leganez, toûjours inquieté par les sorties de la Ville souvent très-nombreuses. Il en vint à bout, & au mois de Septembre la place lui fut renduë par le Prince Thomas. Il racommoda par là les affaires du Duc & de Madame Royale. 1640. 10. Août. 24. Sept.

Depuis le commencement de la guerre contre l'Espagne, il n'y avoit gueres eu de campagne aussi heureuse & aussi glorieuse pour la France, pour le Roi, & pour son Ministre, que celle de 1640. Elle finit par deux évenemens qui firent grand bruit dans l'Europe. Le premier fut la revolte de la Catalogne: & par le Traité qu'elle fit avec le Roi, suivant lequel ayant pris la resolution de se mettre en République, elle convint de se mettre sous la protection de Sa Majesté. 17. Dec.

Le second fut la revolution subite de Portugal en faveur de Jean Duc de Bragance heritier des Droits des Rois Sebastien & Henri Cette revolution arriva le même mois de Decembre, & fut si prompte, qu'en peu de jours le nouveau Roi fut reconnu par tout le Royaume, & les Espagnols entierement chassez de Portugal. Tout cela rendit le Ministere du Cardinal de Richelieu redoutable à toutes les Cours étrangeres.

Naissance de Philippe de France Frere unique du feu Roi Loüis le Grand au mois de Septembre. Elevation du Seigneur Mazarini au Cardinalat le 16. de Decembre. *Affaires particulieres.*

1641. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Les François joints aux Suedois tiennent toûjours l'Allemagne en allarmes; le Maréchal Banier à la tête des Suedois, & le Comte de Guebriant à la tête des François canonnent Ratisbonne où étoit l'Empereur & la Diete, & l'obligent à rompre le Pont de cette Ville.

La Catalogne ayant consideré que l'Etat Republicain ne lui convenoit point, fit un nouveau Traité avec le Roi, par lequel elle se donnoit & se soumettoit à la Couronne de France sans préjudice de ses privileges: les Castillans dès ce même mois vinrent se presenter devant Barcelonne, & la sommerent de se rendre. Ils ataquerent même Monjouï qui en est comme la Citadelle; mais ils furent repoussez avec grande perte. 26. Janvier. 20. Fevr.

On avoit esperé que la prise de Turin finiroit la guerre civile en Piemont: mais elle se ralluma plus vivement entre Madame Royale & les deux oncles du jeune Duc 14. Mars.

L'Archevêque de Bourdeaux enleve cinq vaisseaux & deux galeres aux Espagnols. 27. 28.

Le Duc Charles de Lorraine lassé de la guerre & de se voir dépouillé de ses Etats, traite avec le Roi, & y est rétabli à de certaines conditions. 29.

Il fait hommage au Roi à Paris pour le Duché de Bar. 10. Avril.

Le Comte d'Harcourt bat les troupes du Cardinal de Savoye devant Yvrée. 24.

M. de la Mothe Houdancourt commandant en Catalogne prend la Ville & le Château de Constantin, & quelques autres Places. 14. Mai.

En

1641. En Italie le Prince Thomas leve le siege de Chivas à l'approche du Comte d'Harcour.

15. 10. Juin. La Mothe-Houdancourt avoit mis le siege devant Tarragone, & l'Armée des Espagnols y étoit enfermée souffrant beaucoup de la disette. Ils firent tous leurs efforts pour la ravitailler, ce qui donna lieu à un grand combat, où le General François les defit.

29. Cependant Monsieur le Prince qui commandoit les troupes en Roussillon attaqua la Ville d'Elne & la prit en huit jours.

29. Il se passa une affaire bien plus considerable ce jour-là même. Les Suedois joint aux François commandez par le Comte de Guebriant, & d'autres troupes des Princes d'Allemagne leurs Alliez, assiegeoient Wolfembutel. L'Archiduc Leopold & Picolomini vinrent au secours. La bataille se donna, & la victoire demeura aux Suedois & aux François.

4. Juillet. L'Archevêque de Bourdeaux qui bloquoit Tarragone par mer, attaque quarante-une galeres des Espagnols, & ceux-ci en perdirent douze.

Malgré tous ces succès la Cour fut fort inquiete de la défaite de l'Armée du Maréchal de Châtillon par celle du Comte de Soissons auprès de Sedan; mais elle se rassura par la nouvelle de la mort du Comte de Soissons qui fut tué dans sa victoire. Cette mort fut un mystere qu'on n'a jamais bien penetré. Elle n'eut point de suite: l'Armée se dissipa.

27. Juillet. La conquête de la ville d'Aire aux Pays-Bas par le Maréchal de la Meilleraye, fut un dédommagement de la perte de la bataille, mais elle fut bien-tôt reprise par les Espagnols avec nos propres lignes qu'on avoit negligé de combler.

6. Août. Le Roi ayant repris Doncheri. dont le General Lamboy qui commandoit les Espagnols à la bataille de Sedan s'étoit saisi, vint assieger le Duc de Bouillon dans Sedan même, & l'y contraignit de rentrer dans son devoir à condition de l'Amnistie & de rendre les canons qui avoient été pris à la bataille.

Le Duc de Lorraine toûjours lui-même, se revolta de nouveau contre le Roi. Ce Prince fit un détachement de son Armée de Sedan sous le Comte de Grancey Maréchal de Camp, pour commander sous Monsieur du Hallier ci-devant Gouverneur de Lorraine. Dès qu'il fut entré

13. dans ce Duché, Bar-le-Duc & plusieurs autres Villes se rendirent.

20. Tarragone assiegée dès le 12. de Mai par M. de la Mothe-Houdancourt, ravitaillée par mer. Ce General change le siege en blocus.

Lens rendu au Maréchal de Brezé, & la Bassée au Maréchal de la Meilleraye.

28. Epinal en Lorraine pris en quatre jours par le Comte de Grancey.

15. Sept. Cony en Piemont pris en 46. jours par le Comte d'Harcour, & remis entre les mains de Madame Royale.

18. Bapaume en Artois rendu au Maréchal de la Meilleraye.

13. Oct. Le Duché de Castro incameré par le Pape Le Duc de Parme a recours au Roi.

23. Le Fort de Démont pris en quatorze jours de siege par les troupes de France.

Le

Le Prince de Monaco par un Traité fait à Peronne se met sous la protection du Roi & reçoit garnison Françoise. 1641. 19. Dec.

Le Canal de Briare pour la communication de la Loire & de la Seine achevé cette année. *Affaires particulieres.*

Ouverture de l'Eglise de S. Louïs de la ruë S. Antoine bâtie par le Roi, le neuviéme de Mai.

Antoine de Gramont Comte de Guiche reçoit le Bâton de Maréchal de France.

Le Parlement de Roüen rétabli & fait Semestre.

Mort de Maximilien de Bethune Duc de Sully Maréchal de France.

Le Comte de Guebriant prend Ordinguen. 1642.

Ensuite il alla camper à Kempen dans l'Electorat de Cologne, & ayant été joint par un corps assez considerable du Landgrave de Hesse, il fut conclu dans le Conseil de guerre d'aller attaquer le General Lamboy qui s'étoit retranché assez près de là, en attendant la jonction d'une Armée aussi forte que la sienne commandée par le General Hasfeld. Le Comte de Guebriant força les retranchemens, défit Lamboy & remporta sur lui une victoire complette. Lamboy fut du nombre des prisonniers, avec les Generaux Merci & Vehelen, & un grand nombre d'Officiers. Cette victoire le rendit maître d'une grande partie de l'Electorat de Cologne, où plusieurs Villes se soumirent à lui, ou demanderent la neutralité qu'il leur accorda, aussi-bien qu'à plusieurs Places du Duché de Juliers. Le Roi reçut cette bonne nouvelle étant à Lion, & il envoya le Bâton de Maréchal au Comte de Guebriant. *Affaires d'Etat & de guerre.* 14. Janv. 17.

Combat de Vals où M. de la Mothe-Houdancourt défait cinq mille Espagnols. 19.

Tous ces heureux succès ne faisoient qu'augmenter la jalousie des Grands contre le premier Ministre. Il avoit déja essuyé plusieurs conspirations contre sa personne; mais la derniere fut tramée par celui dont il eût dû le moins l'apprehender. Ce fut par Henri d'Effiat Marquis de Cinq-Mars Grand Ecuyer de France, le plus intime favori du Roi, & qui étoit redevable de sa faveur au Cardinal. Monsieur Frere unique du Roi & le Duc de Bouillon entroient dans ce complot. Ils conclurent un Traité avec le Roi d'Espagne, dont l'execution alloit à bouleverser toute la France, & dont le motif étoit la perte du Cardinal de Richelieu. Ce Traité fut signé à Madrid au mois de Mars. Le Cardinal fut assez heureux & assez habile pour en avoir une copie, surquoi Cinq-Mars fut arrêté à Narbonne, 13. Mars.

Cependant M. la Mothe Houdancourt commandant l'Armée de Catalogne, s'y rendoit redoutable par mille belles actions, & enfin après avoir pris Tamarit, il fit lever le siege de Lerida: il rabbattit sur l'Armée Espagnole & la défit. Cette victoire lui procura le Bâton de Maréchal. 31.

Colioure en Roussillon fut rendu au Maréchal de la Meilleraye après un mois de siege. 13. Avril.

Les choses n'alloient pas si bien aux Pays-Bas, où les Espagnols prirent Lens en trois jours. 19.

1642. Cette perte fut suivie de celle de la Bassée, beaucoup plus forte & plus importante.

13. Mai. 26. Et enfin par la défaite de notre Armée commandée par le Maréchal de Guiche à Gonnecourt.

14. Juin. Pendant ce temps-là le Roi ménageoit un accord entre Madame Royale & les deux Princes de Savoye qui fut signé à Turin. Le Prince Thomas & le Cardinal son frere abandonnerent le parti des Espagnols.

16. Juin. Monson Ville & Château rendus au Maréchal de la Mothe.

23. Le Duc de Bouillon arrêté pour la conspiration de Cinq-Mars à Cazal.

30. Le Duc de Brezé mal-traite la Flotte d'Espagne sur les Côtes de Catalogne.

17. Juill. Dieuse en Lorraine prise par M. du Hallier.

28. Août. Le Duc de Lorraine fait lever le siege de la Mothe à du Hallier.

3. Sept. En Italie, Nice de la Paille est pris en vingt jours à discretion par le Duc de Longueville.

9. Perpignan rendu au Roi après trois mois de siege. Ce furent les Maréchaux de Schomberg & de la Meilleraye qui conduisirent les attaques de cette forte Place, & si importante pour donner la main à nos troupes de Catalogne & aux revoltez de ce Royaume.

10. Le Colonel Battilli défend sept jours Neuchâteau que le Comte de Grancey avoit pris en trois heures, & oblige le Duc de Lorraine à faire retraite.

12. Execution du Grand Ecuyer Cinq-Mars à Lion.

19. Le Comte de Grancey combat en Franche-Comté le Comte de Cey, & fait lever le siege de Ray.

26. Le Maréchal de Guebriant défait un corps de troupes de Jean de Wert proche de Lidbourg.

29. Après la prise de Perpignan on fit un détachement de l'Armée sous les ordres des Maréchaux de Schomberg & de la Meilleraye pour le siege de Salces qui se rendit: le reste marcha en Catalogne.

Le Duc de Bouillon pour sauver sa vie & sa liberté céda au Roi Sedan: le Cardinal Mazarin en prit possession au nom du Roi le même jour que Salcès se rendit, & y mit une garnison d'onze Compagnies des Gardes. Cette Place étant aussi-bien fortifiée qu'elle étoit, fut d'une très-grande importance pour la France: car outre qu'elle couvroit la frontiere de ce côté là, c'est qu'elle étoit la retraite ordinaire des mécontens,

7. Octobre. Bataille de Lerida gagnée par le Maréchal de la Mothe en Catalogne.

26. Nov. Le Duc de Longueville de son côté prit Tortone dans le Milanez en cinquante-cinq jours de siege.

Enfin le dernier évenement memorable de cette année fut la mort du Cardinal de Richelieu âgé de 58. ans: ce fut un des grands Ministres qui ayent jamais été. Ses ennemis en ont dit bien du mal: mais ils ne lui ont jamais refusé le grand talent qu'il avoit pour le gouvernement d'un Etat. Le Cardinal Mazarin lui succeda.

Affaires particulieres. Jean-Louis de Nogaret Duc d'Espernon, Maréchal de France, Colonel General de l'Infanterie Françoise mourut à Loches le 13. de Février âgé de 88. ans.

Ma-

Marie de Medicis Reine de France mere du Roi mourut à Cologne le 3. de Juillet âgée de 60. ans. Je n'ai point mis la mort de cette Princesse parmi les incidens qui avoient rapport à l'Etat, parce qu'elle étoit alors comptée pour rien dans le monde, & en France même. Plusieurs ont fait au Roi & au Cardinal un crime de leur dureté envers elle: d'autres les ont excusez par l'interêt qu'ils devoient prendre au bien & au repos de l'Etat que cette Reine avoit plusieurs fois troublé, & que sa haine implacable contre le Cardinal auroit apparemment à la premiere occasion engagée à former de nouvelles caballes. 1642.

La mort du Cardinal de Richelieu fut un heureux évenement pour les Espagnols mais ils ne surent pas en profiter. Ils furent battus presque par tout cette année: le Maréchal de la Mothe en Catalogne se conserva toûjours sur eux la superiorité, & il se maintint dans la possession de faire échoüer toutes leurs entreprises.

Ils ne purent venir à bout de prendre Flix qu'ils avoient attaqué & dont ils leverent le siege. 1643. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Ce Maréchal leur fit encore lever celui de Mirabel où ils perdirent plus de deux mille hommes.

Le Prince de Monaco rend pour la premiere fois hommage au Roi pour le Duché de Valentinois érigé par Sa Majesté en sa faveur. 10. Fevr. 2. Mars. 29.

Il y avoit près de quatre ans que le Roi étoit attaqué de beaucoup d'infirmitez. Les fatigues des voyages, & en particulier de celui de Perpignan où il crut sa presence necessaire pour animer les troupes au siege de cette Place, ne contribuerent pas peu à les augmenter. Enfin au mois d'Avril de cette année, se trouvant attaqué d'une fiévre lente, & sentant ses forces s'affoiblir de plus en plus, il prévit bien que sa derniere heure approchoit. Il se resolut à prendre les mesures necessaires pour le bien de son Etat, & pour prévenir, autant qu'il pourroit, les désordres inséparables d'une Minorité qui devoit être longue.

Il fit une Declaration par laquelle la Reine Anne d'Autriche seroit après sa mort Régente du Royaume pendant la minorité du Dauphin, & sous son autorité Monsieur Gaston son frere unique, Lieutenant General de l'Etat & Chef du Conseil, dont les Membres seroient le Prince Henri de Condé, le Chancelier, le Cardinal Mazarin, le Sur-Intandant des Finances & le Sieur de Chavigni. 20. Avril.

Ce Prince mourut le 14. de Mai âgé de 42. ans, dont il en avoit regné 33. 14. Mai.

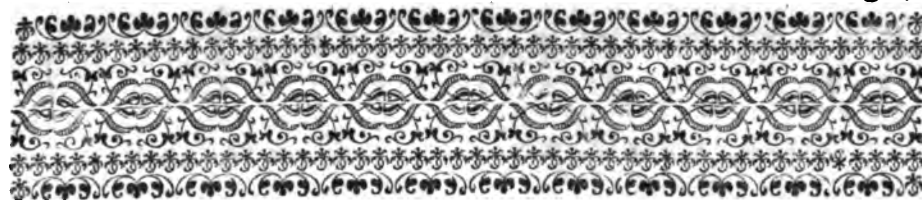
Ceremonies du Baptême du Dauphin. La Princesse de Condé & le Cardinal Mazarin le nomment Loüis, le 21. d'Avril. *Affaires particulieres.*

Monsieur du Hallier fut fait Maréchal de France par Loüis XIII, sous le nom de Maréchal de Lhospital.

AVERTISSEMENT
SUR LES FASTES DU REGNE
DE LOUIS LE GRAND.

LE Regne de Louïs XIV. dit le Grand a été le plus long de tous les Regnes depuis l'établissement de la Monarchie dans les Gaules, & sans contredit un des plus memorables par la multitude & par la qualité des évenemens. Ce nombre infini d'entreprises & d'exploits Militaires tant sur la Terre que sur la Mer m'a engagé en faveur des Lecteurs à faire quelque changement dans la methode que j'ai suivie en faisant les Fastes du Regne précedent. J'y marquerai les années, les mois & les jours comme dans le précedent : & toutes ces époques seront toûjours à la marge ; mais j'en changerai l'ordre, en ne les mettant pas toûjours tout de suite suivant les jours qu'ils sont arrivez, mais suivant les divers pays où les choses se sont passées, suivant les diverses especes d'affaires dont on est bien aise de voir tout d'un coup la suite ; & cela pour ne pas tant distraire l'imagination de ceux qui liront ces Fastes.

J'ai l'experience par la lecture de ces sortes d'Ouvrages qu'on se sent peiné en les lisant de voir, par exemple, une Bataille gagnée aux Pays-Bas, & deux lignes après de se trouver tout à coup transporté en Italie pour un siege, & puis en un moment après en Allemagne, parce qu'il se rencontre que ces differentes expeditions se seront faites trois jours de suite : & cet inconvenient se trouve à chaque pas. Ainsi communément, quand il y aura par exemple plusieurs Corps d'Armée en campagne, je parlerai de chacune séparément, & puis je dirai ce qui concerne les autres. Je suivrai cependant toûjours l'ordre des années sans que l'une empiete sur la suivante. Cela servira, je croi, à donner une idée plus nette d'un Regne si rempli, dont on ne peut traiter ici que très-succinctement. De cette maniere on verra, par exemple, d'un coup d'œil & tout ensemble les choses qui se sont passées en Italie, & puis pareillement ce qui se sera fait aux Pays-Bas, les expeditions d'Allemagne, & ainsi du reste, avec leurs époques.



HISTOIRE DE FRANCE.

FASTES DU REGNE DE LOUIS XIV. Surnommé LE GRAND.


E Roi LOUIS XIV. né en 1638. le cinquiéme de Septembre, monte sur le Trône étant dans sa cinquiéme année. 1643. *Affaires d'Etat & de guerre.*

La Reine Anne d'Autriche va au Parlement, où le Chancelier par ordre du Roi prononce un Arrêt par lequel la Regence est confirmée à cette Princesse pendant la minorité du Roi. 14. Mai. 18.

Monsieur Gaston Duc d'Orleans frere du feu Roi, est en même tems déclaré Lieutenant Général du Royaume.

Bataille de Rocroy gagnée par le Duc d'Anguien qui n'étoit que dans la vingt-deuxiéme année de son âge, mais qui avoit déja donné plusieurs preuves de sa valeur & du talent qu'il avoit pour la guerre. Il avoit sous lui à l'aîle droite qu'il commandoit, Mr. de Gassion Maréchal de Camp. Le Marquis de Lhospital commandoit la gauche, ayant sous lui le Marquis de la Ferté Senneterre: & le Baron de Sirot commandoit le Corps de reserve. 19. Mai.

Le Duc d'Anguien remporta une victoire complete. Il demeura sur la place huit mille hommes des ennemis, & il y eut sept mille prisonniers; leur meilleure Infanterie, c'est-à-dire les vieilles troupes Castillanes furent entiérement ruinées, & les Espagnols ne purent jamais reparer cette perte. On leur prit vingt-quatre piéces de Canon, deux cens drapeaux, & soixante étendarts. Les François y perdirent deux mille hommes, mais peu de

1643. gens de qualité. Le Maréchal de Lhoſpital eut le bras caſſé d'un coup de piſtolet: le Marquis de Senneterre y reçût deux coups de piſtolet & trois coups d'épée.

10. Août. Cette victoire fut ſuivie de la priſe de Thionville. Ceux qui commandoient à ce ſiege ſous le Duc d'Anguien, étoient les Marquis de Gaſſion, de Geſvres & d'Aumont, le Comte de Grancey, Mr. d'Eſpernan, le Baron de Sirot, le Chevalier de la Valiere, & le Marquis de Paluau. Le Marquis de Geſvres homme fort diſtingué par ſa valeur & ſon habileté dans la guerre y périt par l'effet d'une mine. On y perdit auſſi le Marquis de Lenoncourt, les Sieurs de Perceval & Leſcot. Du nombre des bleſſez furent le Marquis de Gaſſion, le Comte de Tavannes, le Marquis d'Andelot, le Chevalier de Chabot, & les Sieurs de Jarzé & de la Plante.

27. Mai. En Italie, le Château de Tortone fut rendu aux Eſpagnols après quatre mois de ſiege.

27. Sept. Trin fut pris par le Prince Thomas qui commandoit les troupes du Roi, ayant ſous lui le Vicomte de Turenne, & le Comte Dupleſſis-Praſlin pour Lieutenans Generaux.

28. Oct. Le Pont de Sture pris par le Comte Dupleſſis-Praſlin.

19. Nov. En Allemagne, le Maréchal de Guebriant ſur le point de prendre Rotweil meurt de la bleſſure qu'il y avoit reçûë d'un coup de canon. Le Roi lui fit faire un ſervice à Nôtre-Dame de Paris où les Cours Superieures aſſiſterent. La place fut renduë au Comte de Rantzau.

22. Nov. Combat de Dutlinguen où le Comte de Rantzau ſe laiſſa ſurprendre par les Imperiaux, & demeura priſonnier avec le Marquis de Montauſier.

3. Sept. Sur la mer, le Duc de Brezé bat les Eſpagnols à la vûë de Cartagene. Il leur prit l'Amiral de Naples, deux autres gros Vaiſſeaux & un Galion, & tua ou prit quinze cens hommes.

17. Nov. En Eſpagne, l'Armée aſſiege Monçon dans l'Arragon & le prend.

La Reine nomme le Cardinal Mazarin premier Miniſtre, ôte la Surintendance à Monſieur Bouteiller, & la Charge de Secretaire d'Etat à Monſieur de Chavigni ſon fils, permettant à ce dernier d'entrer dans le Conſeil. Cela ſe fit au mois de Decembre.

Affaires particulieres. Meſſieurs de Turenne & de Gaſſion furent faits Maréchaux de France le 17. de Novembre.

François Achille d'Etampes de Valencé fut fait Cardinal.

1644. *Affaires d'Etat & de guerre.* Traité ſigné entre la France & le Portugal contre les Eſpagnols.

Le Roi eſt choiſi pour arbitre entre le Pape & le Duc de Parme au ſujet de la Principauté de Caſtro qui avoit allumé une nouvelle guerre en Italie.

31. Mars. 3. Juin. Le Maréchal de Turenne qui avoit ſuccedé au Maréchal de Guebriant dans le commandement des troupes en Allemagne, défait l'avant-garde de l'Armée de Baviere.

3. 5. & 9. Août. Bataille de Fribourg gagnée par le Duc d'Anguien, ayant ſous lui les Maréchaux de Grammont & de Turenne. Ce fut plutôt pluſieurs combats qu'une ſeule Bataille. Les ennemis y perdirent ſix pieces de canon & trois

trois mortiers, leur bagage & plusieurs drapeaux & étendarts. Ces actions furent conduites avec une prudence & une constance admirable par les Generaux, & une vivacité surprenante de leurs troupes. 1644.

Cette victoire fut sanglante ; mais elle eut de grandes suites. Monsieur d'Aumont detaché par le Duc d'Anguien prit Germesheim, 26.

Et Spire. 29.

Le Duc d'Anguien se rend maître de Philisbourg secondé des Maréchaux de Grammont & de Turenne. Le Marquis de la Boulaye, & le Comte de Tournon y furent tuez. Monsieur de Turenne detaché par le Prince s'empara ensuite de Wormes, d'Oppenheim, somma Mayence qui ne voulut se rendre qu'au Duc d'Anguien. Binghen lui fut aussi rendu. Creutznac & enfin Landau attaqué par Monsieur de Turenne se rendit. 12. Sept.

Aux Pays-Bas, Monsieur le Duc d'Orleans attaque Gravelines, & après une vigoureuse résistance, la Place fut prise par capitulation : les Comtes de la Feuillade, Saint Aignan, de la Rocheguion, & Monsieur de Linieres Mestres de Camp y furent blessez. 29. Juill.

Au-delà des Alpes, le Prince Thomas General des Troupes Françoises prit Santya. 6. Sept.

Les Espagnols surprirent la Citadelle d'Alst, mais elle fut reprise par le Prince Thomas. 7. Sept.

Au-delà des Pyrenées, les Espagnols reprirent Lerida après deux mois & demi de siege, & après un sanglant combat contre le Maréchal de la Mothe, où la perte des Espagnols fut plus grande que celle des François. 31. Juillet.

L'Armée Espagnole reprend encore Monçon dans l'Arragon. 30. Oct.

Exercice de la Religion Catholique rétabli à Sedan, où il avoit été interdit pendant plus de soixante ans. *Affaires particulieres.*

Mort des Maréchaux de Vitry & de S. Luc.

1645. *Affaires d'Etat & de guerre.*

En Allemagne, combat de Mariendal, où Monsieur de Turenne contre son ordinaire, se laissa surprendre par le General Merci qui lui enleva quelques-uns de ses quartiers ; mais ayant rassemblé quelques-unes de ses troupes, il fit une belle retraite. 5. Mai.

Bataille de Nortlingue gagnée par le Duc d'Anguien, les Maréchaux de Turenne & de Grammont commandoient sous ce Prince. Le Marquis de la Chatre y fut blessé à mort. Livri, Pisani, Boury, Chatellus y furent tuez : le General Merci y fut aussi tué. Les Allemans y laisserent quatre mille des leurs sur la place, & tant de prisonniers, qu'on en relâcha une partie pour s'en débarrasser. Ce combat fut très-sanglant. Nortlingue se rendit ensuite. 3. Août.

Monsieur de Turenne prend Dunkespiel proche du Danube. 30.

Ce même General & le Maréchal de Grammont assiegent Hailbron & le prennent à discretion. 14. Sept.

Le Vicomte de Turenne prend Tréves, & y rétablit l'Electeur, qui après avoir obtenu sa liberté, étoit toûjours exclus de sa Capitale. 20. Nov.

En Lorraine, la Mothe prise par le Marquis de Villeroi. C'étoit une des plus fortes places de l'Europe. Elle fut rasée après la prise. 28. Mai.

En Catalogne, le Comte du Plessis-Praslin prend la Ville de Roze.

1645. 16. Juin. 20. Oct. Le Comte d'Harcour commandant l'Armée Françoise dans ce Royaume où il avoit la qualité de Viceroi, passe la Segre en presence de l'ennemi.

Bataille gagnée par ce Prince, appellée la Bataille de Liorens.

Balaguier pris par le Comte d'Harcour.

12. Sept. En Italie, Rocca di Vigevano prise par le Prince Thomas.

17. Oct. Bataille proche de la riviere de Mora gagnée par le Prince Thomas sur Dom André Cantelme General des Espagnols.

9. Août. Aux Pays-Bas, Monsieur le Duc d'Orleans commandant l'Armée & ayant sous ses ordres les Maréchaux de Gassion & de Rantzau, assiege Bourbourg, le prend en neuf jours d'attaque, & fait la Garnison prisonniere de guerre.

4. Sept. Le Duc d'Orleans se rend maître de Menin.

7. Prise de Bethune par les Maréchaux de Gassion & de Rantzau. Lillers, S. Venant, Armentieres, le Fort de Link pris par les mêmes Generaux. Le Maréchal de Gassion fut blessé à cette derniere place.

17. Oct. Le Maréchal de Rantzau se rend maître de Lens.

Affaires particulieres. Le Comte de Rantzau reçoit le Bâton de Maréchal, abjure l'heresie de Luther & se fait Catholique.

Mort du Cardinal de la Rochefoucault & de Monsieur des Noyers Secretaire d'Etat.

Entrée magnifique des Ambassadeurs de Pologne le 29. d'Octobre pour le mariage de leur Roi Ladislas avec la Princesse Louïse Marie de Gonsague fille du Duc de Mantouë. La ceremonie du mariage se fit le 6. Novembre dans la Chapelle du Palais Royal, en presence du Roi & de la Reine Regente.

1646. *Affaires d'Etat & de guerre.* La durée & la licence de la guerre avoit fait presque oublier les Edits portez contre les Duels. On en publia cette année de nouveaux très-rigoureux sur ce sujet.

15. Mars. 13. Mai. En Flandre, le Maréchal de Gassion toûjours en action, & le plus dangereux voisin que les ennemis pussent avoir, tombe sur un corps de leurs troupes entre Bruges & Dunkerque & les défait.

28. Juin. Prise de Courtray par Monsieur le Duc d'Orleans après treize jours de tranchée ouverte, ayant sous ses ordres les Maréchaux de Gassion & de Rantzau.

11. Juillet. Le Marquis de la Ferté Senneterre ayant le Marquis de Pienne pour Maréchal de Camp, se rend maître de Longwy entre Luxembourg & Nancy.

31. L'Armée Françoise ayant à sa tête le Duc d'Orleans, le Duc d'Anguien, & le Maréchal de Rantzau, prend Bergues-Saint-Winoc. Monsieur de Puysegur y fut mis pour y commander.

24. Août. Le Duc d'Orleans ayant sous lui le Duc d'Anguien, se rend maître de Mardik après seize jours de tranchée ouverte. Ce siege fut assez meurtrier. Les Chevaliers de la Feuillade & de Fiesque, le Marquis de Themines, les Comtes de la Rocheguyon, de Fleix, & Monsieur de Salo Capitaine aux Gar-

Gardes y furent tuez. Les Ducs de Nemours & de Pondevaux, le Prince de Marsillac & le Marquis de Laval y furent blessez. 1646.

Furnes rendu au Duc d'Anguien & la Garnison faite prisonniere. 7. Sept.

Dunkerque prise par le Duc d'Anguien en dix-huit jours de siege, ayant sous ses ordres les Maréchaux de Gassion & de Rantzau. Le Marquis de Laval & le Chevalier de Chabot Lieutenans Generaux y furent tuez. Monsieur de Vignaut Sergent de Bataille, de Breauté, de Murs, le Porcheux Capitaine aux Gardes, d'Aubeterre, de Grave, de Blancafort & de Poix y furent blessez. 10. Oct.

Le Maréchal de Gassion conduisant un convoi à Courtrai, défait six Regimens d'Infanterie & cinq de Cavalerie qui voulurent s'opposer à son passage, leur tua plus de cinq cens hommes, fit cinq cens prisonniers, prit dix-neuf drapeaux, huit étendarts & douze cens chevaux. 31. Oct.

En Allemagne, le Vicomte de Turenne prend Schondorf sur les frontieres du Wirtemberg. 9. Sept.

En Italie, le Prince Thomas assiegeant Orbitelle, secondé par nôtre Armée de mer que commandoit Mr. de Brezé Amiral de France, il se donna un combat sur la mer: la Flotte d'Espagne qui venoit au secours de la Place fut battuë, mais le Duc de Brezé qui commandoit la nôtre y fut tué. Le Comte d'Augnion Vice-Amiral partit trop tôt de devant Orbitelle, ce qui laissa la liberté aux Espagnols d'y jetter du secours, & le Prince Thomas fut obligé de lever le siege. 14. Juin. Juillet.

Prise de Piombino par les Maréchaux Duplessis-Praslin & de la Meilleraye. 8. Oct.

Le Maréchal de la Meilleraye prend Portolongone après vingt jours de siege. 29.

En Espagne, le Comte d'Harcour leve le siege de Lerida après trois mois d'attaque. 21. Nov.

Mort des Maréchaux de Châtillon & de Bassompierre. Le Marquis de Villeroi fut fait Gouverneur du Roi, le Cardinal Mazarin se reservant la Surintendance de l'éducation du Roi & de Monsieur. Le Roi fit le Marquis de Villeroi Maréchal de France la même année. Le Roi rétablit les Barberins dans les bonnes graces du Pape Innocent X. Henri Prince de Condé meurt le 26. de Decembre. Le Duc d'Anguien est pourvû de ses Charges & Gouvernemens, & prend le nom de Prince de Condé. *Affaires particulieres.*

La guerre continuoit toûjours nonobstant les Conferences qui se tenoient à Munster pour la paix generale, & où le Duc de Longueville, le Comte d'Avaux & Monsieur Servien étoient les Plénipotentiaires pour la France. 1647. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Le Marquis d'Hoquincourt prend Tubinge en Allemagne après dix-neuf jours de tranchée. 17. Mars.

Le Vicomte de Turenne ayant passé le Rhin & ensuite le Mœin, se rend maître d'Aschafembourg & de plusieurs autres Places. Son dessein étoit de joindre les Suedois, comme il le fit, pour secourir le Landgrave de Hesse allié de la France. 25. Avril.

Les Espagnols levent le siege de Wormes.

1647. 13. Oct. 4. Juin. Aux Pays-Bas, l'Archiduc Leopold nouveau Gouverneur, attaque & prend Armentieres. Le Marquis du Plessis-Bellievre défend vingt jours cette mauvaise Place avec une valeur & une habileté surprenante.

13. Juill. Le Maréchal de Rantzau prend Dixmude en trois jours.

18. L'Archiduc prend Landreci en vingt-deux jours de tranchée.

19. Le Marêchal de Gassion se rend maître de la Bassée en huit jours.

3. Oct. Ce vaillant Marêchal fait le siege de Lens, & y est tué d'un coup de mousquet à la tête. Monsieur de Villequier continuë le siege & prend la Place. Le Comte de la Feuillade Marêchal de Camp y fut tué.

17. Juin. En Espagne, le Prince de Condé leve le siege de Lerida, chose peu ordinaire à ce Prince qui avoit toûjours réüssi dans ses entreprises, le Cardinal Mazarin ne lui ayant point envoyé les secours qu'il lui avoit promis. Le Chevalier de la Valiere Marêchal de Camp, le Comte de Clermont & Vertillac Maréchal de Bataille furent tuez à ce siege. Ce Prince prit ensuite Ager sur la frontiere d'Arragon, & fit abandonner aux Espagnols le siege de la Ville de Constantin.

16. Oct. En Italie, le Duc de Guise se jette dans Naples pour soûtenir la revolte des Habitans contre le Roi d'Espagne.

23. Dec. Bataille Navalle de Castellamare, où le jeune Duc de Richelieu General des Galeres battit la flotte d'Espagne, & leur coula à fond trois Vaisseaux.

1648. *Affaires d'Etat & de guerre.* Cette année produisit la paix entre la France & l'Empire, & elle donna naissance à quelque chose de pis que la guerre étrangere, je veux dire aux troubles domestiques : mais avant que la paix fut concluë avec une partie de nos ennemis, il y eut bien des expeditions militaires en divers endroits.

12. Mai. En Espagne, le Maréchal de Schomberg oblige les Espagnols à lever le siege de Flix, & prend d'assaut Tortose. Messieurs d'Etrées, Marcin, la Fare, la Trousse monterent les premiers sur la bréche. Ce dernier qui étoit Mestre de Camp du Regiment de la Marine y fut blessé à mort.

17. En Allemagne se donne la Bataille de Zusmarhausen au-delà du Danube, que le Vicomte de Turenne passa après s'être joint aux Suedois commandez par le General Wrangel. Ils attaquerent l'arriere-garde de l'Armée de Baviere, la défirent entiérement, entrerent dans la Baviere, y prirent plusieurs Places, & l'Electeur fut contraint de sortir de Munik Capitale de son Etat.

24. Mai. Aux Pays-Bas, les Espagnols emportent Courtrai d'emblée. L'Archiduc prit ensuite Furnes.

27. Le Prince de Condé prend Ypres en moins de quinze jours, ayant sous ses ordres les Maréchaux de Grammont & de Rantzau.

20. Août. Bataille de Lens. L'Archiduc assiegea Lens. Le Prince de Condé vint au secours, & trouva en arrivant la Ville renduë. Le Prince de Condé résolut d'engager la Bataille. Son Armée étoit beaucoup moins forte que celle des Espagnols, & dans un poste peu avantageux. Il en changea l'ordonnance, & fit si bien qu'il engagea les Espagnols à quitter leur poste,

&

& à venir l'attaquer. Il fit aussi-tôt volte face, & après quelque perte qu'il fit d'abord, la victoire ayant pendant long-tems balancé, se declara enfin pour lui. Il resta du côté des ennemis sept à huit mille hommes sur la place. On leur fit quinze cens prisonniers, & de ce nombre étoient le General, & Monsieur de la Moussaye Maréchal de Camp. Le Maréchal de Grammont & tous les Officiers Generaux firent des prodiges. Le canon des Espagnols & quantité d'étendarts & de drapeaux furent pris. Le Prince après cette bataille reprit Lens. 1648.

Furnes repris par le Maréchal de Rantzau. 10. Sept.

Sur ces entrefaites arriverent les troubles de Paris, par la mésintelligence qui se mit entre la Cour & le Parlement. La journée des Barricades, au sujet de l'emprisonnement des Conseillers Broussel & Blancmesnil, le 26. d'Août, & ce qu'on appella *la fronde*, par la haine qu'on avoit du Cardinal Mazarin.

En Italie. Combat de Cremone où le Marquis de Caracene fut défait par le Maréchal Duplessis-Praslin. Les Espagnols y perdirent deux mille hommes, & on leur fit mille prisonniers. Ils y perdirent tout leur canon & leur bagage & quarante drapeaux. Le Marquis de Navailles Maréchal de Camp y fit paroître autant de prudence que de valeur & de resolution, ayant avant le combat gardé son poste pour attendre le secours qu'on lui amenoit, nonobstant le petit nombre de troupes qu'il avoit en la presence de l'ennemi, & après l'arrivée du secours, ayant forcé de son côté les retranchemens des Espagnols, le Comte de Choiseuil fils du Maréchal Duplessis-Praslin y fut tué. 30. Mai.

Cependant on traitoit toûjours de la paix à Munster entre la France, l'Empire, la Suede & leurs Alliez. L'Espagne tâchoit pour ses intérêts particuliers d'en empêcher la conclusion. Le Traité fut enfin signé. Sans parler des autres articles, il fut reglé pour la France, que la souveraine puissance sur les trois Evêchez de Metz, Toul & Verdun, sur les Villes de même nom & leurs détroits, & en particulier sur Moyenvic, appartiendroit à la Couronne & au Domaine de Sa Majesté très-Chrétienne, & y seroient à perpetuité, & irrevocablement réünis & incorporez; que l'Empereur & l'Empire cederoient au Roi tous leurs droits sur Pignerol: que l'Empereur, tant pour lui que pour la Maison d'Autriche, comme aussi l'Empire renonceroient aux droits de proprieté de Domaine & de Jurisdiction sur la Ville de Brisac, sur l'Alsace, &c. Que le Roi auroit droit de tenir une garnison à Philisbourg; &c. Le Roi d'Espagne & le Duc de Lorraine ne furent point compris dans ce Traité. 24. Oct.

Monsieur le Duc d'Anjou frere unique du Roi fut presenté aux fonts de Baptême par le Duc d'Orleans son oncle, & par Henriette de France Reine d'Angleterre, & fut nommé Philippe. *Affaires particulieres.*

Le Parlement de Paris & les autres Cours continuant de tenir leurs Assemblées malgré les défenses du Roi, & la Regente ayant toûjours sur le cœur la journée des Barricades, & d'avoir été forcée de relâcher les deux Conseillers emprisonnez, & de rappeller les autres Magistrats qu'elle avoit exi- 1649. *Affaires d'Etat & de guerre.*

1649. 6. Janv. exilez; il fut conclu dans le Conseil que Sa Majesté se retireroit de Paris, & dès le grand matin le Roi, la Regente, le Cardinal Mazarin, & toute la Cour se transporterent à Saint Germain en Laye.

Le même jour le Parlement s'étant assemblé, il fut arrêté que les Parisiens prendroient les armes pour la garde des portes & la sûreté de la Ville, & que les gens de guerre répandus dans les environs se retireroient à 20. lieuës de Paris. Ce second article étoit plus aisé à ordonner qu'à faire executer: car il s'agissoit des troupes du Roi.

7. Le Parlement étant assemblé, une Declaration fut apportée au Parquet, par laquelle le Roi transferoit le Parlement à Montargis.

8. Cela produisit une députation des Gens du Roi à la Cour: mais ils furent renvoyez sans avoir été entendus.

9. Le Parlement aigri de ce refus ordonne des levées de gens de guerre, declare le Cardinal Mazarin perturbateur du repos public, & il lui fut enjoint de sortir du Royaume dans huit jours. Il se fit depuis le 6. de Janvier que le Roi sortit de Paris, plusieurs negociations & autres démarches jusques au premier d'Avril: mais dans l'intervalle on en vint aux armes.

8. Fevr. Le Prince de Condé fit attaquer par les troupes du Roi le Pont de Charenton que Clanleu défendit pour le Parlement, & qui y fut tué, ayant été forcé. Le Duc de Châtillon que Monsieur le Prince avoit chargé de l'attaque, y fut aussi tué d'un coup de mousquet au travers du corps.

1. Avril. Enfin la paix fut concluë par une Amnistie generale verifiée au Parlement le Jeudi Saint; & quelques mois après le Roi revint avec la Cour à Paris.

Les Espagnols ne manquerent pas de mettre à profit ces desordres, & quelques autres qui arriverent cette année en Provence & en Guyenne.

8. Mai. Ils reprirent Ypres,

10. Et Saint Venant.

28. Le Comte d'Harcour qui commandoit l'Armée des Pays-Bas investit Cambrai: mais un secours considerable s'étant jetté dans la Place, il fut obligé de se retirer.

30. Juin. Le même General défit un corps de troupes Lorraines auprès de Valenciennes.

23. Il tailla en pieces huit cens chevaux entre Doüai & Saint Amand. Monsieur de Laubespine y reçut un coup de pistolet dans le bras. Le Comte d'Harcour surprit encore deux mille chevaux peu de jours après.

21. Août. Enfin il attaqua Condé, & prit en deux jours de tranchée cette Place infiniment forte par sa situation.

Les troubles de la France ayant empêché d'envoyer les secours ordinaires en Catalogne, les Espagnols y prirent Constantin qu'ils avoient manqué plusieurs fois, & quelques autres Places: ils avoient pratiqué des intelligences dans Barcelonne, mais le Comte de Marcin qui commandoit nos troupes en Catalogne rompit toutes leurs mesures. La même cause détacha

aussi

aussi en Italie le Duc de Modene de nos intérêts, & il fit son Traité avec l'Espagne. 1649. *Affaires particulieres.*

Mort d'Honoré d'Albert Duc de Chaulnes Maréchal de France.

Nonobstant les grands services rendus à l'Etat par M. le Prince, la Reine-mere avertie de certains complots contraires au bien & au repos de l'Etat, le fit arrêter avec le Prince de Conti & le Duc de Longueville, & ils furent conduits au Château de Vincennes. 1650. *Affaires d'Etat & de guerre.* 18. Janv.

Les Sceaux ôtez au Chancelier Seguier, & donnez à Monsieur de Laubespine Châteauneuf. 1. Mars.

Les Espagnols prennent le Catelet. 14. Mai.

Ils assiegent Guise défendu par le Sieur Bridieu. Le Maréchal Duplessis-Praslin vint au secours, & obligea les Espagnols à abandonner leur entreprise. 2. Juillet.

L'Archiduc assiege la Capelle & la prend en 13. jours. 3. Août.

Nos divisions domestiques nous firent encore enlever par les Espagnols la Ville de Mouzon après deux jours de siege. 6. Nov.

Le Maréchal Duplessis-Praslin ayant pris Rethel, quand Monsieur de Turenne qui s'étoit declaré pour le parti des Princes, parut pour le secours de cette Place, on en vint à la bataille. La victoire se declara pour l'Armée du Roi. Les ennemis laisserent deux mille hommes sur le champ de Bataille, huit pieces de canon & leurs bagages: on fit plusieurs prisonniers, du nombre desquels fut Dom Estevan de Gamare qui commandoit les troupes d'Espagne, aussi-bien que le Sieur Fauge un des Generaux du Duc de Lorraine. Messieurs d'Aumont, d'Hocquincourt, Manicamp, Gadain, Bougi, Rose, Navailles, Cossé, Montaterre, Pradelle s'y signalerent par leur valeur & leur conduite. Le Vicomte de Lhospital & le Comte de Choiseuil y furent tuez. Decemb. 15.

Monsieur de Bougi reprend Château-Porcien. 29. Dec.

En Lorraine, le Comte de Ligneville prit la Ville de Bar pour le Duc: mais il fut défait par le Marquis de la Ferté-Senneterre auprès de cette Ville, qui fut reprise quelque tems après par le même Marquis. 9. Oct. 26. Dec.

En Italie, les Espagnols reprennent Portolongone en quarante-sept jours de tranchée ouverte. 15. Août.

En Catalogne, il se fit peu d'expeditions memorables. Le Duc de Mercœur declaré Viceroi attaqua Salces & s'en rendit maître par l'irresolution du Marquis de Mortare qui vint trop tard au secours. Le Duc fit arrêter le Comte de Marcin qui débauchoit les troupes en faveur de Monsieur le Prince. Diverses conjurations furent découvertes & dissipées.

Le Roi cette année fit plusieurs voyages en Normandie, en Bourgogne, en Guyenne où les Princes emprisonnez avoient beaucoup de partisans. La seule presence du Roi rendit la Normandie paisible & soumise.

En Bourgogne ce fut à peu près de même. Le Comte de Tavannes s'étoit jetté dans Bellegarde à dessein de la défendre pour le Prince, & la dé-

1650. défendit en effet vigoureusement quelque tems, mais si-tôt qu'il sût que le Roi venoit à lui, il capitula, & la rendit.

Les séditions avoient recommencé à Bourdeaux : mais l'arrivée du Roi calma tout dans cette Capitale.

Affaires particulieres. La Princesse Doüairiere de Condé mourut le 2. de Decembre âgée de 57. ans. Charles de Valois Duc d'Angoulesme fils naturel de Charles IX. dont il a été si souvent fait mention dès le tems d'Henri IV. mourut pareillement cette année, aussi-bien que les Maréchaux de Brezé & de Rantzau.

1651. *Affaires d'Etat & de guerre.* 13. Fevr. 4. Mars. Les Princes qui avoient été transferez au Havre sont mis en liberté, & le Cardinal Mazarin alla lui-même les tirer de prison : mais ayant reconnu qu'ils ne lui tenoient pas grand compte de ce bienfait, il prit le parti de sortir du Royaume, & se retira dans l'Archevêché de Cologne. On crut que cette retraite avoit été concertée avec le Roi & la Reine Regente.

7. Sept. Le Roi étant entré dans sa quatorziéme année, il fut declaré majeur au Parlement à son Lit de Justice. Il y fut accompagné par les Princes du Sang, excepté du Prince de Condé, qui ne cessoit de donner des marques de son mécontentement contre le Gouvernement, prétendant que quoi que le Cardinal Mazarin fût fort éloigné, il en étoit toûjours l'ame, & que rien ne s'y faisoit que par ses conseils.

On ôte les Sceaux à Monsieur de Châteauneuf, & on les donne au Premier President Molé qui les garda jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1655. ce qui n'empêcha pas le Chancelier Seguier de prendre place au Conseil.

Le Prince de Condé sur la fin du même mois prend les armes ouvertement pour commencer la guerre civile. Une grande partie de la Guyenne & plusieurs Seigneurs & Gentilshommes se declarent pour lui. Le Roi fait marcher une Armée contre ce Prince, dont le Comte d'Harcour est nommé General.

27. Sept. Novemb. Le Comte de Marcin ayant débauché les troupes de Catalogne, les amene au Prince, qui assiege Cognac. Le Comte d'Harcour vient au secours & fait lever le siege.

Il prend ensuite la Tour de Saint Nicolas de la Rochelle, où les rebelles s'étoient fortifiez.

13. Sept. En Lorraine, le Maréchal de la Ferté fait le siege de Chatté & prend cette Place après quarante-trois jours d'attaque.

Août. En Catalogne, les Espagnols attaquent Barcelonne.

Aux Pays-Bas, les Espagnols firent diverses tentatives, dont la plûpart ne leur réüssirent point, par la vigilance & l'activité du Maréchal d'Aumont qui commandoit les troupes Françoises.

Affaires particulieres. Le Bâton de Maréchal fut donné cette année à Messieurs d'Aumont, d'Etampes, d'Hocquincourt, de la Ferté-Senneterre, de Grancey. Charles II. Roi d'Angleterre se refugie en France.

Non-

Nonobstant tous les efforts des rebelles & du Parlement, le Cardinal Mazarin revient à la Cour qui étoit alors à Poitiers, & prend sa place au Conseil. Il fut escorté dans ce voyage par le Maréchal d'Hocquincourt, & par le Maréchal de Grancey, & par plusieurs autres Seigneurs à la tête de six mille hommes. 1652. *Affaires d'Etat & de guerre.* Fevrier.

Le Duc de Rohan ayant engagé Angers à se declarer pour Monsieur le Prince, le Maréchal d'Hocquincourt attaque cette Place, & l'oblige à se rendre. Le fils du Maréchal y fut tué. Mars.

Après la prise d'Angers le Marquis de Navailles attaque le Pont de Cé, & prend la Garnison à discretion.

Monsieur le Prince enleve plusieurs quartiers au Maréchal d'Hocquincourt à Bleneau. Monsieur de Turenne vient au secours & défait huit escadrons de Monsieur le Prince. Il se met en bataille en presence des ennemis, & par la bonne contenance qu'il fit il persuada aux ennemis qu'il étoit soûtenu par d'autres troupes. Par cette sage & hardie manœuvre, il sauva l'Armée du Roi qui étoit à Gien, & le Roi même que Monsieur le Prince avoit dessein d'enlever avec toute la Cour. Le Comte de Maré y fut tué, & le Duc de Nemours blessé du côté de Monsieur le Prince. 2. Avril.

Combat d'Etampes, où Monsieur de Turenne & le Maréchal d'Hocquincourt forcerent le Fauxbourg, y tuerent plus de mille hommes des meilleures troupes de Monsieur le Prince, & firent plusieurs prisonniers.

Journée du Fauxbourg Saint Antoine, où Monsieur de Turenne & le Maréchal de la Ferté attaquerent Monsieur le Prince. On ne combattit jamais avec plus de valeur & d'habileté. Monsieur le Prince s'y surpassa lui-même; mais il étoit perdu, si Mademoiselle de Montpensier n'eût fait tirer le canon de la Bastille contre l'Armée du Roi, & n'eût fait ouvrir la Porte de Saint Antoine à Monsieur le Prince & à ses troupes. Du côté de Monsieur le Prince, le Marquis de Flamarin, les Comtes de Castres & de Bossu, la Roche-Giffart, des Fourneaux, la Martiniere, la Motte-Gayonne y furent tuez; le Duc de Nemours y fut blessé de treize coups. Le Duc de la Rochefoucault reçût un coup de mousquet qui lui ôta la vûë. Jarzé, Guitaut, Clinchant & plusieurs autres Gentilshommes furent aussi blessez. Du côté du Roi, Messieurs de S. Mégrin, Nantouillet, le Fouilloux, Mancini neveu du Cardinal Mazarin y furent tuez, ou moururent de leurs blessures. Monsieur de Navailles qui conduisoit une attaque fut blessé. Il y eut trois Colonels & 22. Capitaines tuez de l'Armée Royale. D'Esclainvilliers fut fait prisonnier. 2. Juillet.

Declaration du Roi par laquelle le Parlement de Paris est transferé à Pontoise : la Compagnie s'y oppose : mais plusieurs Presidens, Conseillers, Ducs & Pairs quitterent Paris & se rendirent auprès du Roi. 6. Août.

Le Roi consent de nouveau à l'éloignement du Cardinal, qui se retire à Sedan. 9.

Le Marquis de Persan ayant défendu onze mois Monrond en Berry pour Monsieur le Prince, se rend par capitulation au Marquis de Paluau depuis Maréchal de Clerambaut. 1. Sept.

1652. 19. Oct. Le Roi entre dans Paris, & y est reçû avec toutes sortes de demonstrations de joye.

21. Declaration pour l'Amnistie accordée par le Roi à tous ses Sujets, & pour le rétablissement du Parlement à Paris. Monsieur reçoit ordre de se retirer à Limoges, & Mademoiselle à Bois-le-Vicomte. Pour Monsieur le Prince il se retira aux Pays-Bas avec les Espagnols, où il fut declaré Generalissime de leurs troupes.

C'est-là à peu près ce qui se passa de plus memorable cette année dans l'interieur du Royaume. Voici ce qui se fit sur les frontieres.

23. Avril. En Catalogne, le Maréchal de la Mothe s'ouvre un passage à Barcelonne assiegée par l'Armée d'Espagne.

13. Oct. Barcelonne prise par les Espagnols après quinze mois de siege.

En Italie, Cazal remis entre les mains du Duc de Mantouë, à condition qu'il n'y mettroit en garnison que des soldats de son Domaine, & non des Espagnols, ni autres.

8. Mai. Aux Pays-Bas, siege de Gravelines par les Espagnols, & sa prise après soixante-neuf jours de siege.

16. Sept. Dunkerque prise par les Espagnols après trente-neuf jours de siege, soûtenu par le Comte d'Estrade.

Toutes ces pertes furent causées par les troubles domestiques, qui ôtoient au Roi les moyens de les prévenir & de les reparer.

Affaires particulieres. Jacques de Caumont Pair & Maréchal de France deceda à Bergerac le 10. de Mai âgé de près de quatre-vingt-treize ans.

Le Cardinal de Retz étant au Louvre fut arrêté par ordre du Roi le 19. de Decembre, mis à Vincennes, & puis transferé au Château de Nantes.

Armand de Caumont Duc de la Force fait Maréchal de France le 29. d'Août.

1653. *Affaires d'Etat & de guerre.* Du côté des Pays-Bas, les Espagnols s'étoient emparez de la petite Ville de Vervins en Picardie : elle fut reprise presque aussi-tôt.

23. Janv. * 3. Fevr. Le Cardinal Mazarin revient * à la Cour & à Paris où tout changea à son égard.

5. Juillet. Monsieur le Prince s'étoit emparé de Retel. Les Maréchaux de Turenne & de la Ferté le reprirent en quatre jours d'attaque.

8. Bellegarde en Bourgogne assiegée & prise par le Duc d'Espernon pour le Roi : elle fut opiniâtrement défenduë par le Comte de Boutteville depuis Maréchal de Luxembourg.

5. Août. Le même Prince prend Roye en Picardie en trois jours d'attaque.

28. Sept. Siege de Mouzon par les Maréchaux de Turenne & de la Ferté. La Ville est renduë par capitulation le seiziéme jour du siege. Le Vidame de Laon neveu de Monsieur de Turenne y fut tué, & le Comte de la Feuillade Mestre de Camp blessé.

29. Sept. Durant le siege de Mouzon Monsieur le Prince assiegea Rocroy. Il le prit après 25. jours de tranchée ouverte. Il y mit Montal pour Gouverneur.

Le

1653.

Le Maréchal Dupleſſis-Praſlin aſſiege Sainte Menehould. Montal y commandoit & la défendit 33. jours. Il ne ſe rendit qu'après avoir ſoutenu un aſſaut, où un baſtion fut forcé. Monſieur de Turenne couvrant ce ſiege, ſe poſta toûjours ſi avantageuſement que Monſieur le Prince ne pût jamais trouver lieu à tenter le ſecours. Le Roi fut preſent à ce ſiege & à celui de Mouzon. 26. Nov.

Du côté des Pyrenées, le Duc de Vendôme aſſiege Bourg en Guyenne, & la ſoumet au Roi en ſept jours d'attaque. 5. Juillet.

Il en fit de même de Libourne. 17.

Le même Duc oblige pareillement Bourdeaux à rentrer dans ſon devoir. Le Prince de Conti, Madame la Princeſſe & le Comte de Marcin avoient long-temps ſoutenu la revolte de cette Ville, & s'étant renduë, pluſieurs autres Villes de Guyenne ſuivirent ſon exemple. 31.

Le Maréchal d'Hocquincourt aſſiege Gironne en Catalogne, & eſt obligé de lever le ſiege après 62. jours d'attaque. Il fut attaqué dans cette retraite, & repouſſa les Eſpagnols qui y firent une grande perte. Ce combat s'appella le combat de Bordilly. 25. Sept. 3. Dec.

Le même Maréchal voulant ravitailler Roſe, paſſe ſur le ventre aux Eſpagnols qui s'étoient emparez des paſſages, leur tuë cinq cens hommes, fait huit cens priſonniers, & fait entrer le convoi dans la Place. 13.

En Lorraine, le Comte de Brinon prend Commerci ſur le Duc. 26. Juil.

En Italie. Combat de la Roquette où le Maréchal de Grancey défit les Eſpagnols commandez par le Marquis de Caracene. Ce combat fut fort opiniâtré. Le Marquis de Caracene y fut bleſſé & ſon neveu tué. Le Marquis de Montpeſat commandoit l'aîle droite, & le Marquis de Vardes l'aîle gauche. François de Grancey fils du Maréchal y fut bleſſé. 23. Sept.

Edit pour l'execution de la Bulle du 31. de Mai contre les cinq fameuſes propoſitions de Janſenius. *Affaires particulieres.*

Le Roi fit trois Maréchaux de France cette année, ſavoir le Comte dit d'Augnion qui prit le nom de Foucaut, Monſieur de Mioſſans d'Albret, & Monſieur Paluau de Clerambaut. 7. Juillet.

1654.

Les troubles civils diminuoient tous les jours dans le Royaume par la reduction des Villes revoltées. Betfort en Alſace étoit de ce nombre. Le Maréchal de la Ferté l'attaqua au milieu de l'hiver, & la prit en 59. jours, quoique vigoureuſement défenduë par le Comte de la Suze, qui étoit dans le parti de Monſieur le Prince, & s'en diſoit le Seigneur. *Affaires d'Etat & de guerre.* 23. Fevr.

Le Comte de Grandpré prend d'aſſaut ſur les Eſpagnols Virton dans le Luxembourg. 25.

Le Roi ſeant au Parlement y rend un Arrêt par lequel le Prince de Condé eſt declaré criminel de leze-Majeſté. Il diſpoſe de ſes Gouvernemens & donne ſa Charge de Grand-Maître au Prince Thomas de Savoye. 28. Avril.

1654. Sacre du Roi à Reims par l'Evêque de Soissons.

7. Juin. Du côté des Pyrenées le Prince de Conti s'étant soumis au Roi, commandoit en Roussillon. Il prit Villefranche en quatre jours.

5. Juillet. Le Colonel Balthasar détaché par ce Prince défait entierement un corps d'Espagnols sur le Ter.

Le même Prince attaque Puycerda Capitale de Cerdagne, & la prend en

17. Oct. huit jours de tranchée ouverte. Dom Pedre de Valençonlas qui la défendoit, y fut tué. La prise de cette Ville fut suivie de celle d'Urgel, de Ripouille & de Belver.

15. Nov. En Italie, le Duc de Guise prend Castellamare dans le Golfe de Naples. Le Marquis de Plessis-Bellievre un des plus estimez Officiers des troupes du Roi y fut tué, & le Marquis de Belfonds blessé.

6. Août. Sur les frontieres de Lorraine & des Pays-Bas, le Marquis de Faber Lieutenant General & Gouverneur de Sedan prend Stenay en 32. jours de tranchée.

Le Prince de Condé à la tête de l'Armée d'Espagne avec le Comte de Fonsaldagne avoient fait une diversion pour faire abandonner le siege de Stenay aux François, & avoient assiegé Arras. Quand Stenay eut été pris, les Maréchaux de Turenne, de la Ferté & d'Hocquincourt allerent attaquer leurs lignes, qu'ils avoient fortifiées avec toutes les précautions possibles. Elles furent forcées & la Ville delivrée. Les

25. Espagnols y perdirent 4000. hommes & l'on fit un plus grand nombre de prisonniers. Le Prince de Condé fit une très-belle retraite toûjours en combattant, & sauva une partie de l'Armée Espagnole, qui, sans un Chef tel que ce Prince, y auroit été toute taillée en pieces. Le Duc de Joyeuse Colonel General de la Cavalerie Françoise mourut des blessures qu'il y avoit reçûës. Monsieur de Turenne & le Chevalier de Crequi y furent blessez. Le Roi fit son entrée dans Arras, où il fit de grandes caresses au Marquis de Montjeu qui en étoit Gouverneur, & fut depuis Maréchal de France; Il avoit défendu cette Place pendant près de deux mois avec une assez foible garnison pour la grandeur de la Place & l'étenduë de ses fortifications.

6. Sept. Ensuite Monsieur de Turenne prit le Quesnoy & en augmenta les fortifications.

24. Nov. Le Maréchal de la Ferté prend Clermont sur les frontieres de Lorraine.

Vers le même temps le Comte de Charôts Gouverneur de Calais surprend d'assaut le Fort Philippe ou de Gravelines. Monsieur Delumier monta le premier sur la bréche.

Affaires particulieres. Le Clergé de France reçoit la Bulle du Pape Innocent X. touchant la condamnation des cinq Propositions de Jansenius le 31. de Mars.

1655. *Affaires d'Etat & de guerre.* La guerre duroit toûjours entre la France & l'Espagne, quelque envie que les deux Rois eussent de la voir finir pour leur propre repos & celui de leurs Sujets. Cependant elle se faisoit pour l'ordinaire à l'avantage de la France. Les entreprises de quelque importance se commencerent plus tard cette année qu'à l'ordinaire.

Du

Du côté des Pyrenées le Prince de Conti s'étant emparé du Cap de Quiers, assiegea Castillon & le prit en vingt-deux jours de siege. 1655. 1. Juillet.

Le Marquis de Merinville Lieutenant General dans l'Armée du Prince de Conti, fit lever le siege de Solsonne que les Espagnols assiegeoient depuis douze jours. 19. Août.

Ce furent là les plus considerables exploits que fit l'Armée de ce côté-là. Je dis l'Armée de terre, car le Duc de Vendôme au mois de Septembre attaqua la Flotte d'Espagne à la hauteur de Barcelonne & la battit: le Commandeur Paul, Messieurs de Gabaret & Foran y furent blessez, & se distinguerent beaucoup dans le combat. 29. Sept.

Cette bataille avoit été precedée sur la même mer au mois d'Avril, par un combat particulier d'un Vaisseau François contre quatre Anglois vers Majorque. Le François étoit commandé par le Chevalier de Valbelle, & n'avoit que trente pieces de canon. Un des quatre Anglois en avoit soixante & du plus gros calibre. Les Anglois l'attaquerent, & je croi que ce fut au sujet du salut. Ils le criblerent de coups de canon, le démâterent & le désemparerent tellement, qu'à peine lui resta-t-il une voile pour manœuvrer. Le Chevalier ne voulut jamais se rendre, & voyant qu'il falloit perir il s'échoüa sur un banc. Le Commandant Anglois fut si charmé de sa valeur, qu'il lui envoya une barque pour se sauver avec ce qui lui restoit de gens, & lui permit de se retirer aux Côtes de France.

Le fort de la guerre fut aux Pays-Bas, les Maréchaux de Turenne & de la Ferté-Senneterre prirent Landrecy en vingt-quatre jours. Le Comte de Tracy Mestre de Camp y fut tué, & les Comtes Duplessis-Praslin & de la Feuillade y furent blessez. 14. Juil.

Le Maréchal de Turenne prend Condé en trois jours. Le Chevalier de Raré & Monsieur de Vautourneux Capitaine aux Gardes y furent tuez. 18. Août.

Le même General prend Saint Guislain en trois jours de tranchée ouverte. Le Roi fut à ce siege. 25.

Le Marquis de Castelnau attaque le Catelet, le prend d'assaut, & la garnison fut taillée en pieces. 29.

En Italie, le Duc de Modene ayant pris le parti de la France, le Roi lui envoya des troupes commandées par le Prince Thomas de Savoye, qui firent lever le siege de Reggio que le Gouverneur du Milanez assiegeoit. Les Espagnols assiegerent ensuite Bercello, & le Duc avec le Prince Thomas firent diversion en assiegeant Pavie. Les Espagnols leverent encore ce siege: mais ce fut pour se poster en un endroit d'où ils coupoient les vivres au Camp de devant Pavie; desorte que le Duc de Modene fut contraint de lever le siege après avoir été cinquante jours devant la Place. 15. Sept.

Cromwel gouvernoit alors l'Angleterre sous le titre de Protecteur, & ce rebelle s'étoit rendu si considerable dans les Cours de l'Europe, que les plus puissans Souverains recherchoient son amitié & son alliance. Le Roi de France & le Roi d'Espagne negocioient avec lui pour le mettre dans leur parti. Il préfera la France à l'Espagne, & fit un Traité avec le Roi contre les Espagnols. 2. Nov.

Cette même année le Prince François de Lorraine qui commandoit

1655. les troupes du Duc Charles son frere dans les Armées d'Espagne, indigné de ce que les Espagnols avoient l'année precedente arrêté le Duc, trouva moyen de s'en venger, en passant avec les troupes Lorraines dans celles de France, & en demandant sa protection.

Affaires particulieres. Défenses faites aux Pages & aux Laquais de porter aucunes armes dans Paris, ce qui empêcha beaucoup de desordres.

1656. *Affaires d'Etat & de guerre.* Il s'étoit élevé quelques differens chez les Suisses en matiere de Religion, & principalement dans les Cantons de Schwits & de Zuric. Cela pouvoit avoir des suites. Le Roi appaisa ces querelles par l'entremise du Sieur de la Borde que Sa Majesté y envoya.

8. Mars. 1. Juin. Il s'étoit déja fait quelques démarches pour la paix entre les deux Couronnes. Cette année Monsieur de Lionne fut envoyé en Espagne avec le pouvoir de Plenipotentiaire, & quoique cette paix ne fût pas concluë si-tôt, il avança beaucoup les choses.

Quant à la guerre, le début de cette campagne ne fut pas heureux pour la France. Le Maréchal de Turenne & le Maréchal de la Ferté avoient formé le siege de Valenciennes, où il y avoit de grandes difficultez, sur tout par la communication des quartiers. D'ailleurs Dom Juan d'Autriche & le Prince de Condé étoient resolus de tenter toutes sortes de moyens pour sauver une si importante Place. Ils attaquerent nos lignes, & dans le même temps Monsieur le Duc de Bournonville, qu'on appelloit alors le Comte de Henin, & qui étoit Gouverneur de la Place, ayant fait lâcher les écluses, la digue qui faisoit la communication entre Monsieur de Turenne & le Maréchal de la Ferté fut renversée; ce Maréchal ne pût être secouru par Monsieur de Turenne, & fut forcé par l'ennemi. Il y périt beaucoup de soldats, quatre mille hommes furent faits prisonniers; le Maréchal de la Ferté & plusieurs Officiers Generaux & particuliers furent de ce nombre. Monsieur de Turenne dans l'impuissance d'aller au secours, fit une très-belle retraite avec son corps d'armée, & vint se camper sous le Quesnoy.

16. Juil.

17. Août. Monsieur le Prince quelque temps après profita de cette déroute pour attaquer Condé qui lui fut rendu au bout de vingt-cinq jours.

27. Sept. Monsieur de Turenne ayant fait prendre le change anx ennemis, rabattit tout à coup sur la Capelle, & la leur enleva en neuf jours de siege.

16. Sept. En Italie, Valence sur le Pô fut prise par le Duc de Modene & le Duc de Mercœur par un siege de près de trois mois. Le Comte de Broglio y fut tué.

Affaires particulieres. Christine Reine de Suede ayant renoncé à ses Etats, & s'étant renduë à Rome où elle embrassa la Religion Catholique, vient en France & fait son entrée à Paris à cheval. Le Roi l'y reçut avec les plus grands honneurs. Ce fut le sixiéme de Septembre de cette année.

Mort de Charles de Schomberg Duc d'Aluin Pair & Maréchal de France.

1657. Sur la fin de l'année précedente, le Prince de Condé avoit assiegé Saint Guilain,

Guilain; mais il avoit levé ce siege pour secourir la Capelle, où il arriva trop tard. Il assiegea de nouveau Saint Guilain : le siege dura huit jours. Le Comte de Schomberg qui y commandoit fit une si vigoureuse resistance, que cette conquête coûta deux mille hommes aux Espagnols. *1657. Affaires d'Etat & de guerre.* 22 Mars.

Monsieur de Turenne qui commandoit toûjours aux Pays-Bas, fit une entreprise plus considerable. Ce fut le siege de Cambrai : mais le Prince de Condé ayant été averti assez à temps, partit sur le champ avec dix-huit Escadrons : & comme la circonvallation n'avoit pû être achevée en si peu de temps, il entra la nuit dans la Place sans obstacle ; ce que Mr. de Turenne ayant appris, il abandonna l'entreprise. 1. Juin.

Les ennemis firent une tentative sur Calais : mais le Comte de Charost Gouverneur de la Place les repoussa. 20. Juil.

Le Maréchal de la Ferté attaqua Montmedi, une des plus fortes Places du Luxembourg : elle lui coûta cinquante jours à prendre. Le Roi vint à son Armée sur la fin du siege, & la Place lui fut renduë. 6. Août.

A l'autre extrêmité des Pays-Bas Monsieur de Turenne prend Saint Venant en trois jours. 27. Août.

Il fait lever le siege d'Ardres au Prince de Condé. 28.

Il prend Mardik en quatre jours. Le Gouverneur & la garnison furent faits prisonniers de guerre. Les Espagnols tâcherent en vain de reprendre cette Place. 3. Oct.

Hedin fut livré aux Espagnols par la trahison de la Riviere Lieutenant de Roi, & de Defargues Major de la Place.

En Catalogne, le Marquis de Saint Abre fait lever le siege d'Urgel que les Espagnols assiegeoient depuis dix jours. 13. Mai.

En Italie, le Prince de Conti & le Duc de Modene assiegeoient Alexandrie de la Paille, mais ils en leverent le siege au bout d'un mois. 18. Août.

A l'instance & par les bons offices du Roi & du Pape Alexandre VII. les Jesuites furent rétablis dans l'Etat de Venise. *Affaires particulieres.*

Mort du Maréchal de la Mothe-Houdancourt.

Etablissement de l'Hôpital General à Paris, & défense aux pauvres de mandier par Arrêt du Parlement publié le 12. d'Avril.

Enregîtrement de la Bulle du Pape Alexandre VII. contre les cinq Propositions de Jansenius le 29. de Decembre.

Cette année ne fut qu'une suite de victoires & de conquêtes pour la France : ce qui détermina les Espagnols à penser sérieusement à la paix. La premiere action considerable fut la victoire que le Maréchal de Turenne remporta à la bataille des Dunes sur les Espagnols commandez par le Prince de Condé & par Dom Juan d'Autriche. *1658. Affaires d'Etat & de guerre.* 14. Juin.

Le siege de Dunkerque que Monsieur de Turenne avoit investie dès le 25. de Mai, & que les Anglois bloquoient par mer, fut ce qui donna lieu à cette bataille. L'importance de la Place obligea Monsieur le Prince & Dom Juan à faire tous leurs efforts pour la delivrer. Ils vinrent se camper auprès de l'Abbaye aux Dunes pour attaquer nos lignes. Monsieur de Turenne marcha au devant d'eux & les battit. Le Prince de Con-

1658. de y eut un cheval tué sous lui & pensa y être pris; les Comtes de Coligni & de Bouteville furent faits prisonniers auprès de lui. Les Espagnols y perdirent trois mille hommes, sans parler de plusieurs autres qui se noyerent dans la fuite. Les François firent trois mille prisonniers, ne perdirent pas beaucoup de soldats, & aucun Officier considerable.

Nos Officiers Generaux y firent paroître leur valeur & leur habileté. Le Marquis de Castelnau mit en déroute l'aîle droite des Espagnols. Le Marquis de Gadagne, les Comtes de Soissons & de Guiche défirent entiererement l'Infanterie ennemie. Le Maréchal d'Hocquincourt qui s'étoit jetté dans le parti d'Espagne, étant venu la veille de la bataille pour reconnoître les lignes, reçut un coup de mousquet au travers du corps, & expira une heure après, avec un grand regret, dit-on, de mourir les armes à la main contre son Roi.

23. Juin. Nonobstant la Victoire, le Marquis de Lede Gouverneur de Dunkerque soutint le siege; mais ayant été blessé, & étant mort de sa blessure, la Place capitula dès le même jour.

Le Marquis de Castelnau qui avoit tant contribué à la Victoire, & qui meritoit par mille autres belles actions d'être fait Maréchal de France, fut blessé à mort vers la fin du siege. Le Roi lui envoya le Bâton un peu avant qu'il mourût. Dunkerque fut mise entre les mains des Anglois suivant le Traité fait avec Cromwel, à condition que la Religion Catholique y seroit conservée, comme elle le fut en effet.

2. Juill. Monsieur de Turenne fit aussi-tôt investir Bergues S. Vinox, & la prit à discretion en cinq jours de tranchée ouverte. Le Comte de Schomberg en fut fait Gouverneur.

Le Roi cependant tomba malade à Mardik, & le fut à l'extrêmité; mais Dieu le rendit à la France par le moyen & les soins d'un Medecin d'Abbeville.

3. Le Maréchal de Turenne continuant ses conquêtes se rend maître de Furnes en trois jours,

7. Et ensuite de Dixmude.

30 Août. D'autre part le Maréchal de la Ferté assiegea Gravelines, & la prit après vingt jours de tranchée ouverte.

9. Sept. Le Maréchal de Turenne prit encore Oudenarde en trois jours.

17. Et puis Menin.

19 Il défait un corps de trois mille chevaux commandez par le Prince de Ligne.

24. Ensuite il assiegea Ypres & le prit par capitulation le cinquieme jour de tranchée.

15. Juill. En Italie, la guerre se fit pareillement avec succès. Le Marquis de Navailles qui commandoit sous les ordres du Duc de Modene passe la riviere d'Adda en presence de l'Armée Espagnole, & l'aiant suivie dans sa

17. retraite, lui tuë quatre cens hommes, & fait un plus grand nombre de prisonniers.

27. Sept. Le Duc de Savoye s'étant joint au Duc de Modene, & au Marquis de Navailles, ils attaquerent Mortare, & la prirent en dix-sept jours de tran-

tranchée. Le Duc de Modene mourut au mois d'Octobre suivant à Santya.

1658. *Affaires particulieres.*

Outre le Marquis de Castelnau que le Roi avoit fait Maréchal de France un peu avant sa mort, il fit le même honneur cette année au Marquis de Montjeu qui avoit si bien défendu Arras, & au Marquis de Faber que son seul merite & ses belles actions éleverent à ce haut rang.

Les grandes eaux firent tomber à Paris une partie du Pont Marie, avec les maisons qui étoient bâties dessus, & plusieurs personnes furent accablées sous les ruines, & d'autres se noyerent dans la Seine.

1659. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Enfin la paix tant desirée entre la France & l'Espagne, commença à se traiter fort sérieusement, & l'on convint d'abord d'une suspension d'armes.

8. Mai. Le Cardinal Mazarin & Don Louïs de Haro Ministre d'Espagne s'étant rendus sur les frontieres, commencerent les Conferences. Après la septiéme Conference le Maréchal Duc de Grammont fut envoyé à Madrid pour traiter du mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne.

7. Nov. Après vingt-quatre Conferences la paix fut concluë entre le Cardinal Mazarin & Dom Louïs de Haro.

27 Dec. Les deux Rois du Nord se faisoient une rude guerre: le Roi de France se fait mediateur pour la paix entre ces deux Puissances.

1660. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Le Roi partit pour la ceremonie de son mariage, & prit son chemin par le Languedoc; delà il alla en Provence, entra dans les principales Villes, comme Marseille & Aix, & quelques autres. Ce fut dans cette Ville Capitale de la Provence, que le Prince de Condé, dont le Roi d'Espagne avoit menagé les interêts dans le Traité de paix & obtenu la grace du Roi, eut l'honneur de saluer Sa Majesté qui le reçut avec bonté. 27. Janv.

11. Fevr. Le Roi ordonna que l'on bâtît une Citadelle à Marseille pour la sûreté de cette importante Ville.

12. Le Traité de Paix est enregîtré au Parlement de Paris.

21. La Paix est publiée à Paris.

8. Mai. Le Roi après s'être fait voir à ses Sujets en Languedoc & en Provence, arrive à Saint Jean de Luz.

2. Juin. Philippe IV. Roi d'Espagne arrive à Fontarabie avec l'Infante.

6. Juin. Les deux Rois se trouvent dans l'Isle de la Conference & jurent la paix.

7. Le lendemain le Roi d'Espagne remet l'Infante Marie Therese d'Autriche entre les mains du Roi de France.

9. La ceremonie du mariage se fait à Saint Jean de Luz.

Juillet. Le Roi fait rase les fortifications de la ville d'Orange.

Le Roi étant arrivé à Vincennes avec la Reine, ils s'y arrêterent. Durant ce temps-là on achevoit les preparatifs pour leur entrée dans Paris. Cette entrée, qui fut un des plus beaux spectacles qu'on eût jamais vû en France, se fit le 26. d'Août. 26. Août.

Affaires particulieres. Monsieur le Duc d'Orleans oncle du Roi meurt à Blois le 2. de Fevrier âgé de 52. ans.

Fran-

1660. François de Lhospital Maréchal de France & Gouverneur de Paris y mourut aussi cette année le 20. d'Avril âgé de 77. ans.

Le Roi au même mois d'Avril fit Monsieur de Turenne Maréchal General de ses Camps & Armées.

1661. *Affaires d'Etat & de guerre.* Fevrier. N'y aiant plus de guerres le Duc Charles de Lorraine faute de matiere à son inquietude naturelle fut aussi obligé à se tenir en repos. Il fit un Traité avec le Roi, par lequel il fut convenu que la Lorraine & le Duché de Bar lui seroient rendus, à condition qu'il feroit l'hommage pour le Duché de Bar; que les fortifications de Nancy seroient rasées; qu'il ne pourroit point faire de nouvelles fortifications aux autres Places sans la permission du Roi; qu'il cederoit au Roi un chemin depuis l'entrée des terres de son Domaine jusqu'en Allemagne.

9. Mars. Quelques jours après la conclusion de ce Traité, le Cardinal Mazarin mourut à Vincennes âgé de près de 59. ans. Dès-lors le Roi jugea à propos de se passer d'un premier Ministre, & de gouverner son Etat par lui-même, comme il fit depuis, & d'une maniere qui lui attira l'admiration de toutes les Nations. Il supprima la Charge de Surintendant des Finances quelque temps après, & en commit le soin au Sieur Colbert dont il avoit reconnu l'integrité & la capacité dans les affaires, en lui donnant le titre de Controlleur general des Finances.

1. Avril. Mariage de Monsieur Frere unique du Roi, avec la Princesse Henriette d'Angleterre.

Avril. Mariage de Marguerite-Louïse de Bourbon, fille du second lit de feu Monsieur le Duc d'Orleans, avec Cosme III. de Medicis Grand Duc de Toscane.

25. Juill. Le Duc d'Espernon Colonel General de l'Infanterie étant mort, le Roi supprima cette Charge: il ordonna ensuite que tous les Mestres de Camp des Regimens d'Infanterie prissent desormais le titre de Colonel.

5. Sept. Le Roi va de Fontainebleau à Nantes, où les Etats de la Province se tenoient: y fait arrêter le Sieur Fouquet Surintendant des Finances, & s'assure de Bellisle que le Surintendant avoit fait fortifier.

27. Sept. Le Roi commence à faire goûter à ses Sujets les fruits de la paix par une diminution considerable des impôts.

10. Oct. Le Comte d'Estrade étant Ambassadeur de France en Angleterre auprès du Roi Charles II. qui avoit été rétabli dans ses Etats, fut insulté par le Baron de Batteville Ambassadeur du Roi d'Espagne, à l'entrée publique de l'Ambassadeur du Roi de Suede dans Londres. Le Baron de Batteville se servit des moyens les plus violens pour prendre le pas sur le Comte d'Estrade. Cela pensa faire recommencer la guerre contre l'Espagne.

1. Nov. Naissance de Monseigneur le Dauphin à Fontainebleau.

14. Le Roi d'Espagne désaprouve & désavouë la conduite du Baron de Batteville à l'egard de l'Ambassadeur de France.

19. Le Roi établit une Chambre de Justice pour la reforme des Finances, & pour la recherche des gens d'affaires qui avoient malversé.

Ce Prince, sur les instances du Clergé de France, obtient du Pape la Beatification de François de Sales Evêque de Geneve. *Affaires particulieres.* 28. Dec.

1662. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Le Roi fait une Creation de Chevaliers de ses Ordres: huit Commandeurs & soixante Chevaliers. Le Prince de Condé & le Prince de Conti étoient à la tête. 1. Janv.

Le Marquis de Fuentes Ambassadeur d'Espagne dans une audience qu'il obtint du Roi, lui témoigna que le Roi Philippe IV. son maître étoit fort fâché de ce qui étoit arrivé à Londres le dixieme d'Octobre; qu'il avoit rappellé le Baron de Batteville auteur du desordre, & qu'il avoit envoié ordre à tous ses Ministres dans les Cours Etrangeres de ne point concourir avec ceux de France dans les ceremonies publiques. Cette déclaration se fit en presence de trente Ministres des Princes Etrangers, comme il est marqué dans un grand medaillon qui fut frappé à cette occasion. 24. Mars.

Il s'étoit fait un Traité au mois de Fevrier entre le Roi & le Duc de Lorraine, par lequel ce Duc transportoit au Roi la proprieté des Duchez de Lorraine & de Bar sous diverses conditions, une desquelles étoit, qu'au défaut des mâles de la Maison de Bourbon, les Princes mâles de la Maison de Lorraine seroient reputez Princes du Sang de France. La Déclaration que le Roi fit sur ce sujet, fut enregistrée au Parlement le Roi present: neanmoins cette donation n'eut point de lieu. François de Lorraine frere du Duc, le Prince Charles son neveu, le Prince de Courtenai en son nom & pour ses enfans, le Duc de Vendôme, les Ducs & Pairs firent sur cela de fortes representations au Roi, qui les écouta & se rendit à leurs raisons. 27. Mars.

Le Roi renouvella les Traitez d'Alliance avec les Hollandois, & fit avec eux une Ligue défensive. 27. Avril.

La Garde Corse du Pape insulte le Duc de Crequi Ambassadeur du Roi à Rome jusques dans son Hôtel: il se retira hors de la Ville & en donna avis au Roi qui le fit revenir en France. 20. Août.

Il se faisoit depuis quelque temps une negociation avec le Roi d'Angleterre pour retirer de ses mains la ville de Dunkerque. L'affaire fut concluë pour une somme de cinq millions, & la Ville fut cedée au Roi par le Roi d'Angleterre. 27. Nov.

Mardik fut aussi remis au Roi, qui ne tarda pas à aller visiter Dunkerque pour mettre ordre à tout ce qui étoit necessaire à la sûreté & à la conservation d'une Place si importante. 2. Dec.

La cherté & la disette de bled fut très-grande cette année & la précedente. Le Roi y pourvut avec une application qui lui fit donner mille benedictions par ses Sujets, en faisant venir des grains des Pays Etrangers qui se vendoient à un prix raisonnable.

Le Roi le 5. de Juin fait un magnifique Carousel dans la Place qui est devant les Thuilleries. *Affaires particulieres.*

Le Maréchal de Fâber mourut à Sedan dont il étoit Gouverneur le 17. de Mai âgé de 63. ans.

1662. Le Pape beatifia à Rome François de Sales Evêque de Geneve, mort à Lion en 1622.

1663. *Affaires d'Etat & de guerre.* 26. Juil. Le Pape ne se pressant pas de donner satisfaction au Roi pour l'insulte faite à son Ambassadeur, Avignon & le Comté de Venaissin furent réünis à la Couronne par Arrêt du Parlement de Provence, & l'on s'en mit en possession.

Le Duc de Lorraine differant de remettre Marsal entre les mains du Roi pour assurance de sa parole, comme il en étoit convenu dans le Traité dont on a parlé, le Comte de Guiche & M. de Pradelle marchent en Lorraine avec des troupes, & joignent le Maréchal de la Ferté. Le siege

4. Sept. de cette Place fut commencé, & le Roi y vint en personne: ce qui oblige le Duc à remettre la Place entre les mains de Sa Majesté, qui lui rend le reste de son pays.

10. Le Duc de Beaufort commandant l'Armée Navale de France, bat celle des Algeriens.

28. Nov. L'Alliance avec les Suisses est renouvellée à Paris avec beaucoup de solemnité. Monsieur le Chancelier étant malade, Monsieur d'Ormesson Doyen du Conseil fit cette fonction.

Le Roi au même mois diminua les Tailles de dix millions, & de trois livres chaque minot de sel.

Affaires particulieres. Françoise Magdelaine de Bourbon, troisiéme fille de feu Monsieur, épouse le 25. de Fevrier Charles Emmanuel second du nom Duc de Savoye.

Le Duc de Meklebourg abjura à Paris l'heresie de Luther entre les mains du Cardinal Antoine le 29. d'Octobre.

Le 25. de Decembre le Roi alla au Parlement, & y declara quatorze Ducs & Pairs: savoir, Henri de Bourbon Duc de Verneuil fils naturel de Henri IV. François Annibal d'Estrées Maréchal de France, Antoine Duc de Grammont Maréchal de France, Charles de la Porte Maréchal de la Meilleraye, Armand Charles de la Porte Duc de Mazarin, Nicolas de Neuville Villeroy Maréchal de France, Gabriel de Rochechoüart Duc de Mortemar, Charles Duc de Crequi, François de Beauvilliers Duc de Saint Aignan, Jean-Baptiste Gaston Duc de Foix, Roger Duplessis Duc de Liencourt, Rene Potier Duc de Tresmes, Anne Duc de Noailles, Armand du Cambout Duc de Coaslin.

La même année on démolit quatre Temples des Calvinistes qui avoient été bâtis sans la permission du Roi, savoir ceux de Loumarin, de Cabrieres & de la Mothe, à l'instance du Cardinal Grimaldi Archevêque d'Aix, & celui de Montagnac au Diocese d'Agde.

1664. *Affaires d'Etat & de guerre.* Il y avoit eu des negociations pour l'accommodement du Pape avec le Roi. Il se fit enfin à des conditions dont Sa Majesté dut être contente, & il fut signé à Pise.

12. Fevr. Le Roi pensoit dès lors serieusement au rétablissement de la Marine de France qui étoit fort déchûë depuis les guerres civiles. Il souhaitoit

toit aussi faire fleurir le commerce; c'est par cette raison qu'il fit partir de la Rochelle une Colonie Françoise pour Cayenne commandée par M. de la Barre. 1664. 26.

Expedition de Gigeri en Afrique contre les Maures. Il y avoit quinze ou seize Vaisseaux François commandez par le Duc de Beaufort, ausquels se joignirent quelques Vaisseaux de Malthe & de Hollande. Il y avoit sur les nôtres six mille hommes aux ordres du Marquis de Gadagne Lieutenant General. On attaqua Gigeri, & l'on s'en rendit maître. Le Marquis 22. Juil. de la Chastre y fut tué. On l'abandonna le 30. d'Octobre après une victoire remportée sur les Maures quatre jours auparavant.

En execution du Traité de Pise le Cardinal Chigi neveu du Pape Alexandre VII. vint en France en qualité de Legat pour faire satisfaction au Roi. Il fit son entrée le 9. d'Août, & y fut reçû avec tous les honneurs qu'il pouvoit desirer. Le Cardinal Imperialé qui étoit Gouverneur de Rome dans le temps de l'insulte faite à nôtre Ambassadeur, demanda pardon en personne au Roi, & toutes les conditions du Traité qui devoient paroître fort dures aux Romains, furent executées. 29.

L'Empereur se voïant extrêmement pressé par les Turcs, demanda du secours au Roi. Ce Prince lui envoïa six mille hommes de très-bonnes troupes commandées par le Comte de Coligni Lieutenant General & le Comte de la Feuillade Maréchal de Camp. La bataille de Saint Godar ou du Raab se donna où les Turcs furent défaits. Les Imperiaux rendirent 1. Août. justice aux François en avoüant qu'ils avoient eu la meilleure part à la victoire.

La Ville d'Erford s'étant revoltée contre l'Electeur de Mayence, ce Prince demande au Roi des troupes pour lui aider à la soumettre. Il lui envoïe un Corps de trois mille hommes & de huit cens chevaux 15. Oct. sous le commandement de Monsieur de Pradelle Lieutenant General qui se rend maître de la Place en 27. jours d'attaque, & la remet à l'Electeur.

Le Roi envoïe une Colonie à l'Isle de Madagascar ou de Saint Laurent. 31.

On commence le canal pour la communication des deux mers: ouvrage 8. Nov. qui depuis a été achevé.

Etablissement de l'Academie de Peinture & de Sculpture par les soins de M. Colbert Controlleur General des Finances au mois de Septembre. *Affaires particulieres.*

Reduction de l'Ordre des Chevaliers de S. Michel au nombre de cent.

Charles de la Porte Pair & Duc de la Meilleraye Maréchal de France, mourut à Paris au mois de Fevrier.

Le Roi aïant toûjours en vûë le rétablissement & la liberté du commerce que les Pirates Africains troubloient, fit un armement de mer, & notre Armée commandée par le Duc de Beaufort, aïant joint celle des Algeriens à la hauteur de Tunis, la défit. L'Amiral, le Vice-Amiral, & le Contre-Amiral de ces Pirates furent brûlez ou coulez à fond. 1665. *Affaires d'Etat & de guerre.* Avril.

Ce même Duc remporta encore une victoire sur les mêmes ennemis à 24. Août. la

1665. la hauteur d'Alger, où ils perdirent beaucoup de Vaisseaux.

17. Sept. Mort de Philippe IV. Roi d'Espagne beau-pere du Roi.

10. Nov. L'Evêque de Munster ayant declaré la guerre aux Hollandois, ils demanderent du secours au Roi en vertu du Traité dont il a été parlé ci-dessus. Il leur envoïa dix mille hommes sous les ordres de Monsieur de Pradelle, ce qui obligea l'Evêque à faire la paix avec eux.

20. Nov. Le Chevalier d'Hocquincourt montant un Vaisseau Venitien fut attaqué par 33. Galeres des Turcs, contre lesquelles il se défendit avec toute la valeur possible, jusqu'à ce que ceux-ci voïant plusieurs de leurs Galeres desemparées, & une infinité de leurs soldats tuez, firent retraite. Mr. de Tourville, qui depuis fut un de nos grands Generaux sur la mer, étoit dans ce Vaisseau.

Affaires particulieres. Etablissement du Journal des Savans le 5. de Janvier. Ouvrage qui a donné lieu à plusieurs autres de cette espece dans divers Etats de l'Europe.

Canonisation de Saint François de Sales le 19. d'Avril.

Manufactures de laines, toiles peintes, &c. établies en France par les soins de M. Colbert en Août.

Grands Jours tenus en Auvergne.

Le 29. d'Avril le Roi alla au Parlement, & y fit enregistrer sa Declaration touchant la signature du Formulaire dressé par le Pape Alexandre VII. touchant le Jansenisme.

Mort du Duc de Vendôme fils naturel de Henri IV. & celle de Philippe de Clerambaut Maréchal de France.

Mort de la Reine Anne d'Autriche mere du Roi, âgée de 64. ans.

1666. *Affaires d'Etat & de guerre.* Le Roi aïant offert sa mediation aux Anglois pour finir la guerre qu'ils avoient avec la Republique de Hollande, & ne les trouvant pas traitables se declare pour les Hollandois.

20. Janv.

26. * Revûë faite par le Roi de son Armée à Compiegne.

* 15. Mars. Les François attaquent † les Anglois dans l'Isle de S. Christophle, s'en rendent maîtres, & s'y établissent.

† 20. Avril.

29. Juil. Le Roi fait bâtir le Port de Sette au Bas-Languedoc.

Affaires particulieres. Edit severe contre les blasphemateurs.

Etablissement de l'Academie des Sciences.

Armand de Bourbon Prince de Conti meurt dans son Gouvernement de Languedoc à Pezenas le 21. d'Avril âgé de 36. ans.

Henri de Lorraine Comte de Harcour Grand Ecuyer de France, fameux par ses exploits de Guerre, & un des grands Capitaines de son temps, mourut aussi le 25. de Juillet âgé de 66. ans.

1667. *Affaires d'Etat & de guerre.* Cette année commence par un Traité de paix qui fut suivi de quantité d'exploits de guerre.

La paix fut signée à Breda entre l'Angleterre, la Hollande, la France & le Dannemarc.

26. Janv. Mais comme la nouvelle du Traité ne put pas être portée si tôt dans les Isles, les hostilitez y continuoient: le Chevalier de Saint Laurent Gouverneur

verneur de Saint Christophle étoit bloqué dans cette Isle par les Anglois, 1667.
& réduit presque à l'extrêmité. Monsieur de la Barre Lieutenant General pour le Roi dans l'Amerique alla au secours avec dix-sept Navires & deux Brûlots, attaqua la Flotte des Anglois, la battit, tua quatre à cinq cens hommes, fit quatre cens prisonniers, & ne perdit pas plus de cent hommes. 9. Mai.

La mort du Roi d'Espagne produisit là guerre aux Pays-Bas, au sujet des droits que la Reine de France sa fille avoit sur le Duché de Brabant, & sur plusieurs autres Domaines de ces pays-là. Le Roi demanda à Charles II. fils & successeur de Philippe IV. ou plutôt à la Regence d'Espagne qu'on lui fît justice; & sur le refus il se la fit lui-même par les armes. Il marcha en personne à la tête d'une armée de 35000. hommes commandée sous ses ordres par le Vicomte de Turenne, outre deux autres Corps commandez, l'un par le Maréchal d'Aumont, & l'autre par le Marquis de Crequi. 24. Mai.

La premiere expedition de l'armée de Monsieur de Turenne fût la prise de Charleroi que les Espagnols avoient commencé de fortifier, & dont Monsieur de Vauban fit depuis une très-forte Place. 2. Juin.

Le Maréchal d'Aumont prit Bergue S. Vinox en deux jours de tranchée. Le Duc de Rouanez & Monsieur du Passage Officiers generaux y furent blessez. 6.

Il prend Furnes en trois jours. 12.

Le Roi prend Ath, & en fit depuis une des plus fortes Places du pays. 16.

Il fait ensuite le siege de Tournay & s'en rend maître. Monsieur de Saint Sandoux Capitaine aux Gardes y fut blessé. 26.

Il attaque Douay & le prend avec le Fort d'Escarpe en cinq ou six jours. 6. Juill.

Le Maréchal d'Aumont prend Oudenarde, & fait la garnison prisonniere de guerre. 31.

Alost se rend sans attaque au Duc de Duras. On l'abandonna, les ennemis y rentrerent & la fortifierent. Monsieur de Turenne la reprit le 12. de Septembre, & la demantela. 4. Août.

Le Roi fait le siege de Lisle, & la prend en 9. jours de tranchée ouverte. Le Comte de Marcin & le Prince de Ligne s'avançoient avec une nombreuse Cavalerie pour la secourir. Le Roi en ayant eu avis détacha les Marquis de Crequi & de Belfonds, pour les attaquer, & lui-même marcha avec un autre Corps de Cavalerie pour les soûtenir. Le Marquis de Crequi attaqua & défit 14. Escadrons qui faisoient l'avant-garde des ennemis. 31.
Tandis que le Marquis de Belfonds soûtenu par le Roi défit le grand Corps de 48. Escadrons. On fit 1500. prisonniers, on prit 18. étendarts, & cinq paires de timbales. 27.

Au commencement de l'été de cette année il se fit une ligue défensive & offensive entre la France & le Portugal, contre l'Espagne.

Observatoire bâti à Paris pour les Mathematiciens.

Le Roi accorde au Pape Clement IX. successeur d'Alexandre VII. la dé- Affaires particulieres.

1667. démolition de la Pyramide élevée à Rome en 1664. pour l'insulte faite au Duc de Crequi, Ambassadeur de France en 1662.

Ce fut cette année que le Roi institua des Brigadiers d'armée en titre d'office, & par Brevet au mois de Juin: cette institution ne fut d'abord que pour la Cavalerie. Mais l'année suivante au mois de Mars on en fit aussi pour l'Infanterie. C'est un grade pour monter à celui de Maréchal de Camp. On en fit aussi dans les Dragons.

Louïs Duc de Vendôme fait Cardinal un peu avant la mort du Pape Alexandre VII.

Code pour la reformation de la Justice, nommé le Code Louïs.

1668. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Les rapides conquêtes d'un jeune Roi, cheri & respecté de ses Sujets, l'autorité Royale qu'il avoit rétablie, sa fermeté à l'égard de Rome & de l'Espagne pour soutenir les droits de sa Couronne & n'en pas souffrir le violement sans en tirer raison, le bel ordre qu'il avoit mis dans son Royaume, son application aux affaires, son activité qui le faisoit paroître à la tête de ses armées & de toutes ses entreprises importantes: tout cela commençoit à le rendre redoutable aux Etats voisins, & sur tout à la Hollande, & à l'Angleterre. C'est ce qui donna lieu à la fameuse triple Alliance de l'Angleterre, de la Hollande & de la Suede ménagée en faveur de l'Espagne pour se précautionner contre les desseins de ce Prince, & dès le commencement de cette année, le premier plan de cette Alliance fut
23. Janv. fait, le Traité fut signé le mois suivant, & confirmé le 25. d'Avril.

7. Fev. Cela n'empêcha pas le Roi d'entrer avec une armée dans la Franche-Comté, en plein hyver. Monsieur le Prince se presente devant Besançon, & soumet au Roi la ville & le Château.

Le Duc de Luxembourg s'empare le même jour de Salins.

15. Le Roi à la tête de son armée assiege Dole & la prend en 4. jours. Le Marquis de Fourille Capitaine aux Gardes y fut tué.

19. Gray se rend à ce Prince après trois jours de tranchée ouverte. Les Châteaux de Joux & de S. Anne se rendirent en même tems, & en moins d'un mois la conquête de la Franche-Comté fut achevée.

23. Les secours que les François donnoient aux Portugais obligerent le Roi d'Espagne à faire la paix avec le Portugal.

2. Mai. Traité de paix conclu entre la France & l'Espagne à Aix-la-Chapelle. Le Roi rend la Franche-Comté aux Espagnols, & demeure en possession de toutes les conquêtes qu'il avoit faites aux Pays-Bas. Ce fut Monsieur Colbert de Croissi qui fut chargé de cette negociation.

Notre Noblesse Françoise s'ennuyant déja de la paix, alla chercher la guerre ailleurs. Les Turcs assiegeoient alors Candie sur les Venitiens, le Duc de Rouannez depuis Maréchal de France, sous le nom de la Feuillade, assembla 200. Gentilhommes & 400. soldats. Il avoit pour Lieutenant le Chevalier de Termes. Cette troupe étoit divisée en 4. brigades. Le Comte de S. Pol depuis Duc de Longueville commandoit la premiere, le Duc de Caderousse la seconde, le Comte de Villemort, la troisiéme, le Duc de Château-Thierry, la quatriéme; plusieurs volontaires se joignirent à eux.

eux. Ils abordent à Candie au mois d'Octobre*.

On avança beaucoup cette année dans le rétablissement de la Navigation & de la Marine. *1668.* *29.

Chambres établies pour la recherche de la fausse Noblesse.

Le Roi fait encore la remise d'une partie des impôts. Novemb.

Ceremonie du Baptême de Monseigneur le Dauphin à S. Germain en Laye le 24. de Mars, par le Cardinal Antoine Barberin, Grand Aumônier de France. Le Cardinal de Vendôme Legat *à latere* au nom du Pape, & la Princesse de Conti au nom de la Reine d'Angleterre le nommerent. Louïs. *Affaires particulieres.*

Messieurs de Crequi, de Bellefond, d'Humieres furent faits Maréchaux de France le 8. Juillet.

Le Vicomte de Turenne embrasse la Religion Catholique le 23. d'Octobre.

Jacques d'Etampes, Marquis de la Ferté-Imbaut, Maréchal de France, mourut âgé de 8. ans.

Il y avoit déja du tems que l'Electeur Palatin & le Duc de Lorraine se faisoient la guerre: le Roi les oblige à s'accommoder. 1669. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Le Roi commence à supprimer les Chambres de l'Edit qui avoient été extorquées de ses Prédecesseurs par les Huguenots. Celle du Parlement de Paris fut la premiere supprimée. 21. Janv.

La Triple Alliance s'engage à la conservation des Pays-Bas en faveur de l'Espagne, & à maintenir le Traité d'Aix-la-Chapelle. 27. Janv.

Le Roi à la priere du Pape Clement IX. envoye un grand secours de troupes à Candie: le Duc de Beaufort fut par un Brevet du Pape declaré Generalissime des troupes que ce Pontife avoit dans la Place. Il commandoit aussi la Flote qui porta le secours, qui étoit de cinq à six mille hommes, sous les Ordres du Marquis de Navailles; outre 12. Regimens d'Infanterie, il avoit un détachement de 50. Mousquetaires du Roi, conduits par Messieurs de Maupertuis, de la Hoguette & Rigouille; un autre du Regiment des Gardes Françoises, commandez par Monsieur de Castelan Major du Regiment, cent Officiers reformez, & un corps des troupes de la Marine. Monsieur le Bret Maréchal de Camp, le Marquis de Dampierre, le Comte de Choiseul, Monsieur Colbert de Maulevrier Brigadiers commandoient les troupes sous Monsieur de Navailles.

Ces troupes furent embarquées le 5. de Juin & arriverent à Candie le 19. Elles firent des merveilles, & attaquerent le Camp des Turcs le 25. d'une maniere à leur faire lever le Siege, si le vent n'eût pas empêché les Vaisseaux du Roi d'approcher de ce Camp, si les Venitiens avoient fait marcher les troupes qu'ils avoient promises, & si le feu qui prit à une batterie des Turcs, dont on s'étoit rendu maître, & où les Gardes Françoises étoient postez, n'eût jetté la terreur parmi les Soldats qui prirent ce feu pour celui d'une mine, & qui fuirent sans qu'on pût les arrêter. 5. & 19. Juin. 25.

Il se fit encore plusieurs belles actions, & l'on peut dire que les François retarderent de près de trois mois la prise de la Place: mais les vivres qui manquoient à l'armée Françoise, laquelle en avoit à peine assez pour le

secour,

1669. retour, & la difficulté d'en avoir d'ailleurs firent hâter le départ. Il restoit à peine à Monsieur de Navailles deux mille cinq cens hommes en état de servir. Le Duc de Beaufort perit à la sortie du 25. de Juin, Messieurs de Castelan Major des Gardes Françoises, Montreuil de Ranes, Capitaine au même Regiment, & Monsieur de Dampierre furent tuez dans cette expedition, & Monsieur Colbert de Maulevrier y fut blessé.

Affaires particulieres. Casimir Roi de Pologne ayant renoncé à la Couronne se retire en France. Le Roi lui donne l'Abbaye de S. Germain des Prez, de S. Taurin d'Evreux & quelques autres pour son entretien.

Marie Henriette Reine d'Angleterre, fille de Henri le Grand, mourut à Colombe à quatre lieuës de Paris, âgée de 60. ans le 10. de Septembre.

Louïs Cardinal Duc de Vendôme mourut à Aix en Provence le 6. d'Août âgé de 57. ans.

Le 5. de Decembre le Roi donna audience à Soliman Moustapha-Ferraga, Envoyé du Grand Seigneur.

Le Pape fait Cardinal Emanuel Theodose de la Tour d'Auvergne, le 5. d'Août. Antoine d'Aumont Duc & Pair & Maréchal de France, mourut à Paris au mois de Janvier.

1670. *Affaires d'Etat & de guerre.* Traité de ligue offensive entre l'Empereur, l'Espagne & la Hollande.

Le Marquis de Martel Lieutenant General, & Commandant notre armée de mer oblige les Algeriens à demander la Paix. Ils rendirent tous les Esclaves François, & quelques Vaisseaux qu'ils nous avoient pris.

26. Janv.

Mars. Le Roi se fait médiateur entre le Duc de Savoye & la Republique de Gennes, & fait conclure la Paix entre ces deux Puissances.

Mai. Il part de S. Germain en Laye au commencement de Mai, & va aux Pays-Bas, pour visiter ses conquêtes & donner ses ordres pour leur conservation. Ce voyage allarme les Espagnols & les Hollandois; mais le Roi les fit assurer qu'il n'avoit aucun dessein contre eux.

4. La triple Alliance est renouvellée à la Haye.

3. Août. Il y eut quelques mouvemens de la part des Huguenots dans les Cevennes: mais le Roi les appaisa dès leur naissance.

24. Sept. Le Roi informé des nouvelles intrigues du Duc de Lorraine fait assieger Epinal par le Maréchal de Crequi, qui le prend en 6. jours d'attaque.

6. Oct. Chatté pris en huit jours par le même Maréchal, qui dépouille le Duc de tout son Etat & l'oblige de l'abandonner.

10. Nov. Honneurs extraordinaires rendus par le Grand Seigneur au Marquis de Nointel, Ambassadeur de France à Constantinople à son entrée dans cette Ville.

Affaires particulieres. Madame, sœur du Roi d'Angleterre, meurt à Saint Clou, à l'âge de 26. ans le 30. de Juin.

Le Prince de Tarente Duc de la Trimouille abjure le Calvinisme à Angers, entre les mains de l'Evêque.

François Annibal Duc d'Etrées, Pair & Maréchal de France, meurt à Paris le 5. de Mai âgé de 102. ans.

Dès

Dès le commencement de cette année, on prévit la rupture entre la Hollande & la France, qui n'éclata que l'année suivante. Les Hollandois ayant défendu les Vins de France, on publia à Paris un Arrêt du Conseil d'Etat par lequel le Roi défendit dans tous les ports de son Roiaume de charger des eaux de vie sur les Vaisseaux de Hollande. On augmenta aussi les impôts sur les harangs, & sur les épiceries qui viendroient de Hollande. 1671. *Affaires d'Etat & de guerre.* 7. Fevr.

Le Roi fait un voyage aux Pays-Bas pour aller voir ses conquêtes, & faire la revûë de ses Troupes. 1. Mai.

Les nouvelles fortifications de Dunkerque furent achevées. 18.

Monsieur de Vauban par ordre du Roi fortifie Ath, & en fait une des Places les plus regulieres des Pays-Bas. 15. Juin.

Mort de Monsieur de Lionne, Ministre d'Etat après 40. années de service. *Affaires particulieres.*

Monsieur le Duc d'Orleans épouse par Procureur la Princesse Elizabeth fille de Charles Comte Palatin du Rhin. Cette Princesse embrasse la Religion Catholique à Metz le 15. de Novembre, & elle fut épousée par Monsieur à Châlons sur Marne le 21. du même mois. 1. Sept.

Academie d'Architecture instituée à Paris.

On commence à bâtir l'Hôtel de Mars pour les Officiers & les soldats invalides, près de Paris. C'est le plus beau monument de la pieté & de la magnificence de Louïs le Grand qui soit en Europe, & qui y ait jamais été en ce genre. 30. Nov.

Le Roi envoya cette même année des Mathematiciens en divers endroits de l'Europe, de l'Afrique & de l'Amerique pour la perfection des Arts & des Sciences, & pour l'utilité publique.

Hardouïn de Perefix, Archevêque de Paris, mourut le premier de Janvier, & eut pour successeur François du Harlay Archevêque de Rouen.

Le Roi donne au Cardinal de Bouillon la charge de Grand Aumônier de France, vacante par la mort du Cardinal Antoine Barberin.

Cesar d'Etrées fut nommé Cardinal par le Pape Clement X. qui avoit succedé sur le Siege Apostolique à Clement IX.

La prosperité des Hollandois qui avoient fait de grandes conquêtes dans les Indes, & s'étoient infiniment enrichis, leur avoit inspiré une fierté qui choquoit les plus puissans Princes de l'Europe. Jusques-là que l'Empereur en 1671. écrivit à l'Evêque de Strasbourg, qu'il approuvoit la Ligue que l'Evêque de Liege, & l'Evêque de Munster avoient faite avec le Roi de France, & que quand le Commandeur de Grimonville lui eut dit que ce Prince se preparoit à faire la guerre à la République de Hollande, il lui promit de ne point donner de secours aux Hollandois pourvû que le Roi n'entreprît rien sur les Terres de l'Empire. Le Roi d'Angleterre étoit pareillement irrité contre eux sur ce qu'en diverses occasions ils avoient refusé de baisser le pavillon devant les Vaisseaux Anglois, & pour d'autres offenses qu'il avoit reçû d'eux. 1672. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Le Roi se servit de ces dispositions pour traiter avec ces Princes, avec l'Evêque de Munster & quelques autres, & pour empêcher l'Empereur même de se declarer si-tôt en leur faveur : car l'Empereur ne prévoyoit

1672. pas que le Roi pouſſât contre eux ſes conquêtes avec la rapidité qu'il le fit.

Mais le Roi en particulier avoit bien des raiſons de declarer la guerre aux Hollandois. La Triple Alliance dont ils étoient les auteurs, la fameuſe & inſolente medaille que Van Beuninghen leur Ambaſſadeur en France avoit fait frapper à cette occaſion, & la conduite fiere qu'ils avoient tenue à l'égard du Roi, dans le tems même qu'ils ſe voyoient menacez de la guerre de ſa part, tout cela obligea ce Prince infiniment jaloux de ſa gloire, à tirer raiſon d'une Republique qui le menageoit ſi peu. Ils ſe trouvoient couverts par les Pays-Bas Eſpagnols qui leur ſervoient de barriere contre la France, & ne penſoient nullement que le Roi put les entamer par un autre endroit; mais ils ne connoiſſoient pas encore aſſez le caractere du Prince auquel ils alloient avoir affaire, qui n'avoit garde de s'engager à une telle entrepriſe ſans avoir pris de bonnes & de ſures meſures.

6. Avril. Le Roi donc leur declare la guerre dès le mois d'Avril.

25. Il declare la Reine Regente du Royaume pendant ſon abſence.

Ce Prince avoit ſur pied de troupes, tant Françoiſes qu'étrangeres à ſa ſolde près de 177000. hommes, pour Generaux & Officiers tout ce qu'il y avoit de plus habile en ce genre, & en particulier Monſieur le Prince & le Vicomte de Turenne.

15. Mai. Le premier qui entra en action fut le Comte de Chamilli qui eut ordre de ſe ſaiſir de Maſeic, il le fit & fortifia cette Place.

24. Le Roi paſſe la Meuſe à Viſet à la tête d'une armée de 40000. hommes. Monſieur en étoit Generaliſſime, & Monſieur de Turenne General. Monſieur le Prince commandoit une autre armée, & le Maréchal de Crequi une troiſiéme.

3. Juin. Le Roi aſſiege Orſoy & le prend en trois jours de tranchées, le Comte de Valin, & le Chevalier d'Arquien y furent tuez, celui-ci d'un coup de canon tout proche du Roi. Le Comte de Grancey, M. de ſaint Hilaire, Lieutenant General d'Artillerie, le Commandeur de Pezenas, Meſſieurs de Beauvéſé, de S. Remi, Voiſin & de Chenoiſe y furent bleſſez.

Burik aſſiegé en même tems par Monſieur de Turenne ne lui coûta pas plus de tems à prendre.

4. Juin. Wezel que Monſieur le Prince aſſiegeoit ne reſiſta pas plus long-tems, & fut pris le 4. du mois.

6. Rhimbergue ſe rend au Roi après cinq jours de Siege.

7. Emeric ſe rendit le lendemain à Monſieur le Prince, & Réez à Monſieur de Turenne. De ſorte que ces ſix Places furent une conquête de 4. ou cinq jours; ces Places étoient des Villes de guerre, fortifiées à la moderne, qui ne manquoient pas de monde pour les défendre, & étoient de ce côté-là les clefs de la Republique de Hollande.

8. Doëtecum pris par Monſieur de Beauvéſé.

9. Le Duc de Luxembourg General des Troupes de l'Evêque de Munſter aſſiege & prend Groll,

12. Les François paſſent le Rhin à la nage, en preſence du Roi vers Tolhuis, le Comte de Guiche paſſe d'abord à la tête des Cuiraſſiers conduits

par

par le Comte de Revel. Ils étoient suivis de la Maison du Roi, & de quantité de Seigneurs & de Gentilshommes volontaires. Le Comte de Nogent aussi bien que le Sieur du Bourg furent noyez dans le passage: les plus considerables qui perdirent la vie, soit dans le passage, soit dans le combat qui suivit après la descente, furent le Duc de Longueville, le Marquis de Guitry, le Chevalier de Salart, les Comtes de Theobon, d'Aubusson, & le Marquis de Tassé neveu du Maréchal de la Force. 1672.

Les blessez furent Monsieur le Prince, Monsieur de Vivonne, le Duc de Coaslin, le Marquis de Beringhen, le Comte de Treville, le Prince de Marsillac, le Comte de Revel, les Marquis de Montrevel, de Termes, de la Salle, du Menil-Montauban, le Comte de Saulx, le Marquis de Beauveau.

Ce passage au bout duquel on trouvoit une armée à combattre est une des plus hardies actions qui se lise dans l'Histoire. On y fit 4000. des ennemis prisonniers.

Une autre suite de cette entreprise fut que le Prince d'Orange qui commandoit l'armée Hollandoise, prit le parti d'abandonner la Riviere de l'Issel, & de laisser fort exposées les Villes considerables qui sont sur cette Riviere. 13. Juin.

En attendant qu'on les attaquât Monsieur de Turenne prit Arnheim, le Comte du Plessis y fut tué d'un coup de canon, & puis le Fort de Knotzembourg ou le Fort de Nimegue, la garnison fut faite prisonniere de guerre. On y trouva 40. pieces de canon. Monsieur Magaloti y fut blessé. 14. 16.

Monsieur de Turenne prend ensuite le Fort de Skenk place qui avoit toûjours été regardée comme imprenable. 19.

Le Roi assiege Doesbourg, & la prend en 4. jours de tranchée. La garnison qui étoit de 4000. hommes est faite prisonniere de guerre. Le Sieur Martinet, Maréchal de Camp destiné Gouverneur d'Emerik, le Sieur Cyron destiné Gouverneur de Saint Menehoud, & le Sieur Souris Capitaine Suisse y furent tuez. 21.

Le Duc de Luxembourg prend Deventer Capitale du pays d'Overissel pour l'Evêque de Munster. M. de Jarzé & M. de Beaufort Mestres de Camp y furent tuez. 22.

Harderwik, Amersfort, Kempen, Rhenen, Viane, Elbourg, Wik sur le Rhin, Zwoll, Culembourg, Wageningen, Wars, Lokem, Hattem, & autres Villes prises sur la Republique de Hollande en divers jours. 23. Juin.

Monsieur prend Zutphen en quatre jours de tranchées, & fait la garnison prisonniere. 26.

Le Fort de Saint André pris par M. d'Apremont. 27.

Prise du Fort de Worn & de la Ville de Thiel. 28.

La Ville & la Province d'Utrecht ayant fait assurer le Roi de sa soumission, il entre dans Utrecht, & y rétablit la Religion Catholique. 30.

Genep se rend au Comte de Chamilly. 3. Juillet.

Nimegue prise en six jours par le Vicomte de Turenne. La garnison très-nombreuse se rend à discretion, le Comte de Carman Colonel du Regiment de Navarre y fut tué, le Comte d'Estrade & M. 9.

 Foucaut

1672. Foucaut Maréchaux de Camp y furent blessez.

12. Le Marquis de Rochefort prend Naerden à trois lieuës d'Amsterdam.

14. Le Comte de Chamilly prend Grave après que le Marquis de Joyeuse eût défait vingt-quatre Compagnies que le Prince d'Orange envoyoit au Gouverneur.

19. Monsieur de Turenne prend le Fort de Crevecœur, & la garnison prisonniere de guerre. Il faut observer que ces Places ausquelles on donne le nom de Fort, comme celles de Crevecœur, de Skenk, de Saint André, de Voorn, étoient des Places très-fortes, situées pour l'ordinaire aux conflans de deux rivieres, & les clefs d'un grand pays.

26. Sept. L'Isle & la ville de Bommel se rendent le vingt-six, le Sieur de Clodoré fut tué après la descente.

12. Oct. Le Prince d'Orange assiege Voerden avec quatorze mille hommes. Le Duc de Luxembourg lui fait lever le siege avec trois mille par une des actions la plus perilleuse qu'on eût gueres vû; le General Zuylestein dont il attaqua le quartier y fut tué, nous y perdimes le Marquis de Bois-Dauphin, & le Comte de Meilly Colonel du Regiment de Normandie. Les blessez les plus considerables furent le Marquis de la Meilleraye Colonel du Regiment de Piedmont, le Chevalier de Boufflers Colonel du Regiment Roial de Dragons, & plusieurs Volontaires. Le Comte de la Mark Colonel du Regiment de Picardie, Gouverneur de la Place, non seulement attendit le secours, mais encore seconda M. le Duc de Luxembourg par une vigoureuse sortie à la levée du siege.

Nov. Le Sieur Ricous Aide de Camp de M. le Prince, brûla le pont de Strasbourg defendu par deux Forts qui étoient aux deux bouts, par ordre du Roi, qui eut avis que les troupes de l'Electeur de Brandebourg avoient dessein d'y passer le Rhin. Ce fut une action des plus hardies.

Quoique l'Empereur eut promis d'abord de ne pas donner de secours aux Hollandois dont ils étoient mecontens, aussi bien que la plûpart des Puissances de l'Europe, neanmoins voyant la rapidité des conquêtes du Roi, lequel après avoir renversé la Republique de Hollande, devoit naturellement retomber sur les Pays-Bas Espagnols, qui ne s'étoient gueres ménagez à son égard, la jalousie d'Etat l'engagea à changer de conduite, & il entra en ligue avec l'Espagne, l'Electeur de Brandebourg & la Hollande
13. Dec. contre la France.

Le Prince d'Orange secondé des troupes d'Espagne, met le siege devant Charleroy, où il y avoit une fort petite garnison, & d'où M. de Montal qui en étoit Gouverneur, étoit sorti, mais ce vaillant homme ayant
22. Dec. trouvé moyen de rentrer dans sa Place, le Prince d'Orange ne crut pas qu'il fût prudent de s'opiniâtrer à cette entreprise & leva le siege.

28. M. de Luxembourg, à la faveur des glaces, s'empara de Bodegrave & de Swammerdam, & ses soldats en remporterent un riche butin.

Tandis que tout cela se passoit dans les Armées de terre, il se fit une expedition considerable sur la mer. Le Roi d'Angleterre déclara la guerre aux Hollandois dès le trois d'Avril. Le Roi de France joignit trente Vaisseaux

seaux à l'Armée navale d'Angleterre commandée par le Duc d'York depuis Roi d'Angleterre. Les trente vaisseaux François étoient sous les ordres du Comte d'Etrées, aujourd'hui Maréchal de France. Les deux Armées furent quelques jours en presence sans combattre, & se séparerent; celles des Anglois & des François vinrent à Solsbaye, sur a côte d'Angleterre, pour prendre de l'eau. Elles étoient à l'ancre lorsque le Sieur de Caugolin qui étoit de garde en pleine mer, fit les signaux pour avertir que l'Armée de Hollande commandée par le Lieutenant Amiral Ruyter, venoit à pleines voiles. On se prépara au combat. La conjoncture étoit fort désavantageuse pour l'Armée des deux Rois, parce qu'elle étoit à l'ancre quand les signaux furent donnez, pressée par la côte, & les escadres separées les unes des autres. Ruyter attaqua avec beaucoup de valeur, & s'attacha au Vaisseau du Duc d'York; ils se battirent avec tant de furie, qu'ils furent obligez l'un & l'autre de changer de Navire. 1672. 7. Juin.

Le Comte d'Etrées eut affaire à l'Escadre de Flessingue. Il en soûtint le feu avec une fermeté qui fut admirée des Anglois & des Hollandois. Sa ligne n'étant que de neuf Vaisseaux, parce que les autres n'avoient pû se mettre sur la même ligne, & celle de Flessingue étant beaucoup plus nombreuse. La nuit finit le combat, chacun s'attribuant la victoire; l'Armée des deux Rois, parce qu'elle étoit demeurée maîtresse du champ de bataille, & avoit été ensuite chercher les ennemis sur leurs côtes; les Hollandois, parce qu'ils avoient brûlé un des Amiraux d'Angleterre, savoir l'Amiral bleu commandé par le Comte de Sandwik, & deux autres Vaisseaux. Le Sieur des Rabinieres Chef d'Escadre, le Commandeur de Verdilles, les Chevaliers de Tourville & de Seppeville, les Comtes de Sourdis & de Blenac, & le Sieur Pannetier eurent le plus de part à cette action dans l'Escadre du Comte d'Etrées. Les Sieurs des Ardens, du Maignon & des Rabinieres furent blessez. Les Hollandois y perdirent le Vice-Amiral Gent, & les Anglois les Comtes d'Igbi & d'Osseri avec le Comte de Sandwik.

Ce furent là les actions les plus signalées de cette Campagne, où dans les Armées de terre l'on compta les jours par presque autant de victoires ou de prises de Villes.

Affaires particulieres.

Le Chancelier Seguier mourut le 28. de Janvier agé de 84. ans.

Le 22. de Fevrier le Pape donna le Chapeau de Cardinal à Pierre de Bonzi Archevêque de Toulouze.

1673. *Affaires d'Etat & de guerre.*

La Ligue de l'Electeur de Brandebourg, de l'Empereur & du Roi d'Espagne contre la France avoit ranimé l'esperance des Hollandois, & le Marquis de Brandebourg ne pensoit qu'à faire prendre des quartiers à son Armée chez les Alliez de la France, entre le Rhin & la Moselle. Il fut surpris d'apprendre que le Vicomte de Turenne avoit dessein de passer lui-même le Rhin n'ayant que douze mille hommes pour aller attaquer la sienne qui étoit de vingt-cinq mille, & il fit alte. M. de Turenne passa le Rhin en effet, rassura l'Evêque de Munster qui étoit prêt de con-

clure son Traité avec l'Empereur. Il lui envoya, pour commander ses trou-
1673. 17. Janv. pes, le Marquis de Resnel, qui commença par faire lever le siege de Werle en Westphalie, assiegée par un détachement de l'Electeur de Brandebourg, & puis alla joindre le Vicomte de Turenne.

L'Electeur de Brandebourg qui n'avoit osé accepter la bataille contre ce General lorsqu'il n'avoit encore qu'une Armée moindre de plus de la moitié que la sienne, repassa précipitamment le Wezer, & laissa quelques troupes dans les Villes qui bordoient cette riviere pour empêcher l'Armée Françoise de passer. M. de Turenne se saisit de plusieurs Villes de Westphalie appartenantes au Marquis de Brandebourg, en deçà & au delà de cette riviere, savoir,

5. Fevr. D'Unna,
7. De Camen,
9. D'Altena,
19. De Ham.

20. Le Marquis de Bourlemont ayant été posté à Bunkembaum avec cent hommes, soûtint l'attaque de dix-huit cens Allemans qui le vinrent attaquer; il étoit sur le point d'être forcé, le poste étant assez mauvais, lorsque les ennemis ayant appris que M. de Turenne marchoit à son secours, se retirerent.

25. Ce General ayant encore pris Zoest Ville considerable, s'arrêta-là pour faire reposer ses troupes, & prit des quartiers dans le Comté de la Mark & aux environs, & en poussa quelques-uns jusqu'au Wezer. Il passa cette riviere ayant pris encore quelques Places. Les François y vecurent à discretion dans les Places, & se refirent parfaitement de leurs fatigues passées.

L'Electeur de Brandebourg se voyant poussé si vivement demanda
Mai. quartier. Il obtint une Trêve & la neutralité au mois de Mai, qu'il ne tarda gueres à rompre.

Cependant le Roi avoit destiné trois Armées pour les Pays-Bas: Il se mit à la tête de la plus forte qui étoit de cinquante mille hommes,
17. Juin. & vint mettre le siege devant Maestricht. La tranchée fut ouverte le 17. les attaques furent faites si vivement que nonobstant la force de la Place
29. & la nombreuse garnison, elle se rendit au quatorzieme jour de tranchée. M. d'Artagnan Capitaine-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires y fut tué. Il se fit à ce siege mille belles actions. Cette conquête coûta au Roi trois mille hommes. Le Gouvernement de Mastricht fut donné au Comte d'Estrades.

1. Juillet. Le Duc de Lorraine dépouillé de ses Etats, se jette dans le parti de l'Empereur qu'il ne grossit pas fort par ses troupes: mais qu'il étoit capable de bien servir, par sa haine contre la France, par son experience & par son habileté dans la guerre.

Le Roi passe en Alsace où M. de Turenne commandoit, & oblige la Ville de Strasbourg à demeurer dans la neutralité entre Sa Majesté & l'Empereur.

Re-

Renouvellement du Traité entre l'Empereur, l'Espagne & la Hollande. 1674. 30.

Le Roi fait fortifier Nanci. 1. Août.

Bitsch & Hombourg pris par les François. 28.

Le Prince d'Orange assiege Naerden avec une armée de vingt-cinq mille hommes, & le prend en sept jours d'attaque. Le Sieur du Pas fut dégradé pour l'avoir rendu si-tôt. Il obtint depuis de servir dans Grave quand elle fut assiegée. Il y fit de belles actions, & y fut tué. Tant il est vrai qu'il en coûte moins à un homme de guerre à soutenir la réputation de valeur qu'à la rétablir quand il l'a une fois perduë. 12. Sept.

Quoique les Espagnols eussent suffisamment déclaré la guerre à la France par voye de fait, neanmoins il n'y avoit point encore eu de déclaration dans les formes. Le Comte de Monterey nouveau Gouverneur des Pays-Bas, voyant l'Empereur armer puissamment, & nos Alliez fort ébranlez, & que le Roi étoit sur le point d'avoir sur les bras les plus puissans Princes de l'Europe, fit publier à son de trompe la guerre contre la France. 15. Oct.

Le Roi la déclare quatre jours après à l'Espagne. 19.

Ce Prince voyant tant d'ennemis en même temps prêts à attaquer son Royaume, est contraint de rappeller les troupes qu'il avoit en Hollande. 27.

La Ville de Bonn assiegée par les armées de l'Empereur, d'Espagne & du Prince d'Orange, & d'ailleurs mal fortifiée, se rend après huit jours de tranchée ouverte. Le Comte de Coninxmarc un des Generaux des Hollandois y fut tué. 12. Nov.

Le Marquis de Rochefort prend Treves après quinze jours d'attaque. 15.

Sur mer, il se donna trois batailles au mois de Juin. Je sai d'un témoin oculaire & des plus anciens & des plus experimentez Officiers qu'il y ait dans la Marine, que ces trois combats se passerent avec peu d'ordre, & que de part & d'autre on se vanta assez vainement d'avoir remporté la victoire. 7. Juin. 14. 21.

Affaires particulieres.

Le Prince d'Orange ayant confisqué le Marquisat de Bergopsom & d'autres Terres qui appartenoient au Comte d'Auvergne du chef de sa femme, le Roi confisqua la Principauté d'Orange & la donna à ce Comte.

Eugene Maurice de Savoie Comte de Soissons, Colonel General des Suisses, mourut au mois de Juin.

Chambre établie pour la réünion des Bénéfices de l'Ordre de Saint Lazare. 25. Fevr.

Edit pour étendre le droit de Regale dans tout le Royaume. Cet Edit eut des suites par rapport à la Cour de Rome.

Les Démonstrations Anatomiques ordonnées par le Roi au J. din Royal.

Jamais la puissance de la France n'avoit paru plus grande qu'elle parut cette 1674.

1674. *Affaires d'Etat & de guerre.* cette année, où abandonnée de tous ses Alliez, elle eut à soutenir seule les forces des plus puissantes & des plus belliqueuses Nations de l'Europe.

Janvier. L'Electeur Palatin commença dès le mois de Janvier à traiter avec l'Empereur contre la France.

Suivit un procedé tout-à-fait indigne des Ministres de l'Empereur. Le Roi de Suéde s'étoit fait Mediateur pour la paix, les Plenipotentiaires dès

14. Fevr. l'année précedente s'étoient assemblez à Cologne. Des soldats du Regiment du Marquis de Grana contre le droit des gens, enleverent le Prince Guillaume de Furstenberg, Plenipotentiaire de l'Electeur de Cologne, par la seule raison qu'il étoit dans les interêts de la France. On le conduisit à Vienne & il fut mis en prison à Neustat, ce qui rompit les conferences, l'Electeur de Cologne fut contraint de faire la paix avec les Hollandois.

19. Fevr. Le Roi d'Angleterre peu sûr de ses Sujets à qui l'alliance avec les François & la guerre contre la Hollande ne plaisoient point, fut aussi obligé d'abandonner le Roi de France, & de traiter avec les Hollandois. L'Evêque de Munster prêt d'être accablé par les forces de l'Empereur & des autres Confédérez prit le même parti. Tous les Princes d'Allemagne se déclarerent pour l'Empereur. Il n'y eut que le Roi de Suede qui demeura attaché à la France, & qui entra en guerre avec le Roi de Dannemarc. Ainsi le Roi de France se vit réduit à faire face de tous côtez à ses ennemis. La guerre s'alluma sur toutes les frontieres du Royaume, où il se fit une infinité d'expeditions militaires. Il faut les parcourir les unes après les autres suivant la methode que je me suis proposée.

La premiere fut la conquête de la Franche-Comté, pour laquelle le Roi ménagea tellement l'esprit des Cantons Suisses, qu'ils ne s'y opposerent point. Tandis qu'il se disposoit à cette grande entreprise, le Duc de Navailles s'em-

1. Mars. para de quelques petites Villes & Châteaux. Il mit ensuite le siege devant Gray, prit cette Place en trois jours d'attaque, & en fit la garnison qui étoit assez nombreuse, prisonniere de guerre.

10. Le même General prit encore Vesoul, & Lyon le Saunier en peu de jours.

15. Mai. Le Roi marcha en personne à la tête de son armée, & prit Bezançon en huit jours de tranchée. La garnison fut faite prisonniere de guerre. Une partie espera pouvoir se retirer, mais étant tombée dans le quartier du Marquis de Resnel elle fut taillée en pieces.

La Citadelle, qui étoit très-forte, tint encore sept jours & se rendit par capiulation.

6. Juin. Le Roi met le siege devant Dole, & la prend en sept jours de tranchée ouverte.

22. Le Duc de la Feuillade se rend maître de Salins en huit jours d'attaque. Par cette prise & de quelques autres petites Places, la conquête de

Juillet. la Franche-Comté fut achevée pour la seconde fois au mois de Juillet, & sans retour pour les Espagnols. Après cela le Roi revint à Versailles.

3. Mars. En Allemagne le Roi ayant eu connoissance du Traité de l'Electeur Pala-

Palatin avec l'Empereur, & qu'il devoit lui livrer Germesheim petite ville sur le Rhin fort proche & au dessus de Philisbourg, M. de Turenne qui commandoit nos troupes d'Allemagne, s'en empara aussi bien que du Château, & quelque temps après il fit démanteler l'un & l'autre. 1674.

M. de Turenne ayant sû que le Duc de Lorraine & le Comte Caprara, un des Generaux de l'Empereur, étoient auprès de Seintzeim avec leur armée, & qu'ils attendoient le Duc de Bournonville qui devoit les joindre avec un autre corps, passa le Rhin pour les combattre avant leur jonction. Il les attaqua & les défit, leur tua deux mille hommes, fit autant de prisonniers, prit plusieurs drapeaux & étendarts, & leur bagage. Il falloit que ce grand homme regardât comme une chose bien importante d'empêcher la jonction, & qu'il comptât beaucoup sur la valeur de ses troupes pour faire cette entreprise; car les ennemis avoient sur lui tous les plus grands avantages. Ils avoient quinze mille hommes, & il n'en avoit que dix mille. Ils étoient postez sur une éminence, ayant devant eux la petite ville de Seintzeim, & un ruisseau qu'on ne pouvoit passer à gué, & avoient rempli la Ville d'Infanterie & de Dragons que leur Armée soûtenoit. Nonobstant cela la Ville fut forcée, notre Cavalerie défila par la Ville sur le pont, l'armée gagna du terrain pour se former au-delà sur deux lignes, quoique les Imperiaux eussent d'abord rompu la premiere, qui se rallia presque aussi-tôt. Nous y perdîmes du monde, & le Marquis de saint Abre Lieutenant General, les Sieurs de Beauvais & Coulanges Brigadiers, & cent quatre-vingt Officiers tant Capitaines, que Lieutenans & Cornettes. 16. Juin.

Le Duc de Bournonville ayant joint le Duc de Lorraine, M. de Turenne revient en deçà du Rhin, & ayant reçû quelque renfort, repasse au-delà. Il contraint les Imperiaux de repasser le Necre & le Mein & bat leur arriere-garde à Ladembourg. 5. Juill.

L'Electeur de Brandebourg nonobstant le Traité qu'il avoit fait avec Mr. de Turenne pour n'être pas dépouillé de tous les Etats qu'il possedoit en Westphalie, reprend les armes contre la France; & comme c'est un des plus puissans Princes d'Allemagne, ce fut un très-grand renfort pour l'Empereur. 15. Sept.

Cette declaration de l'Electeur enhardit les habitans de Strasbourg pour rompre le Traité de Neutralité qu'ils avoient fait avec la France, & ils donnerent passage à l'Armée Imperiale, qui sous les ordres du Duc de Lorraine & du Duc de Bournonville vint se poster à Ensheim dans le dessein de passer en Lorraine, quand ils auroient été joints par l'Electeur de Brandebourg. Cet incident qu'on ne devoit pas prévoir, embarrassa Mr. de Turenne dont l'Armée étoit moindre de la moitié que celle des ennemis: il jugea que si les troupes de Brandebourg les joignoient une fois, il n'y auroit plus moyen de tenir la partie, & que ce seroit une necessité de leur abandonner l'Alsace. Il prit son parti sur le champ, & nonobstant l'inégalité de ses forces, il marcha droit aux ennemis, qu'il trouva avantageusement postez, ayant un village qui couvroit leur droite, & un bois devant leur gauche, où se passa presque tout le combat. Le Chevalier de Bouflers le com- 4. Oct.

1674. commença avec ses Dragons. Le combat dura cinq heures, & se fit durant tout ce temps-là par détachemens. Enfin les ennemis furent chassez: on leur prit dans le bois sept pieces de canon; la nuit finit le combat, & les ennemis se retirerent sous Strasbourg après avoir laissé trois mille hommes sur la place. Nous y perdîmes le Comte de Claire, le Marquis de Bandeville, & le Comte de Saldagne. Ce combat fut donné fort à propos: car
11. sept jours après l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Brunswik joignirent les Ducs de Lorraine & de Bournonville.

Leur Armée, après la jonction étoit de soixante mille hommes, & Monsieur de Turenne n'en avoit que quinze mille. Ils marcherent droit à lui: il se retira à Dithvillers, & s'y retrancha, pour leur faire croire qu'il vouloit les y attendre, ce qui les arrêta: mais il décampa dès la nuit, & marcha vers la Lorraine, faisant semblant de leur abandonner l'Alsace. Il fit seulement fortifier Haguenau & Saverne, se doutant bien que cette grande Armée se répandroit dans l'Alsace pour y prendre des quartiers d'hiver; ce qui arriva.

Il fit reposer & rafraîchir ses troupes en Lorraine, & y fut joint par un détachement des troupes de Flandre que lui amena le Comte de Sault: après quoi il se mit en marche dans le mois de Decembre, fit le tour des montagnes de Vosge, & rentra en Alsace du côté de Beffort. Il prit plusieurs Châteaux à l'entrée de cette Province, & poussa de ce côté-là de quartiers en quartiers les Allemans qui se sauverent au-delà de la riviere d'Ill. Le Duc de Bournonville y attendit Monsieur de Turenne avec quatre mille chevaux, tandis que le gros de leur Armée s'assembloit auprès de Colmar.

29. Dec. Monsieur de Turenne marchoit devant le reste de ses troupes à la tête d'un gros de Cavalerie, & quoi qu'il n'eût que quinze-cens chevaux, il attaqua sans deliberer les ennemis auprès de Mulhausen & les défit; le Comte de Broglio, & le Marquis de Beaumont y furent blessez.

30. Le lendemain il investit le Regiment entier de Portia de huit à neuf cens hommes, & les prit à discretion avec tout leur bagage & dix drapeaux. Ainsi finit cette année en Allemagne, la plus glorieuse, sans doute, de Monsieur de Turenne, mais dont la gloire ne fut consommée qu'au commencement de la suivante.

Avril. Aux Païs Bas, vers la fin du mois d'Avril, les garnisons Françoises abandonnerent, Zutphen, Deventer, Nimegue, le Fort de Skenk & quelques autres Places, après en avoir démoli les fortifications, enlevé les munitions & le canon, & pris des ôtages.

10. Mai. Le Maréchal de Bellefonds ramenant nos troupes de Hollande, force en chemin la ville d'Erkelens dans la Gueldre;

16. Prend le Fort d'Argenteau sur la Meuse,

22. Et Novagne sur la même riviere.

11 Août. Les ennemis avoient une puissante Armée aux Païs Bas, commandée par le Prince d'Orange, composée des troupes de l'Empereur, sous les ordres du Comte de Souches, des troupes d'Espagne sous le Comte de Monterey, & de celles de Hollande sous le Comte de Waldek; cette Armée étoit

de

de soixante mille hommes d'infanterie & de vingt-quatre mille chevaux. 1674.
Celle du Prince de Condé qui commandoit les troupes de France n'étoit que de cinquante mille hommes. Ce Prince attaqua les ennemis quand il les vit décamper de Senef. Il défit leur arriere-garde, leur tua beaucoup de monde, fit un grand nombre de prisonniers, & prit les bagages des Espagnols & des Hollandois.

Cette victoire fut remportée avec très-peu de perte du côté des François, qui n'y perdirent que cent hommes: mais le Prince ne voulut pas demeurer en si beau chemin, & poussa toûjours les ennemis jusqu'au village du Fay, poste très-avantageux où ils firent ferme. Le combat recommença en cet endroit, & ne finit qu'à onze heures de nuit au clair de la Lune. Les ennemis se retirerent, & Monsieur le Prince retourna dans son Camp. Cette victoire nous coûta bien des soldats, & un très-grand nombre d'Officiers, du nombre desquels fut Monsieur de Fourilles Mestre de Camp General de la Cavalerie, & Lieutenant General, le Marquis de Chamvallon & Monsieur de Luzanci Capitaine aux Gardes. Monsieur le Prince qui fut toûjours aux endroits les plus chauds avec le Duc d'Anguien, y eut trois chevaux tuez sous lui, & Monsieur de Montal y fut blessé. Les ennemis perdirent dans les deux combats sept mille hommes, le Comte de la Tour & le Marquis d'Assentar qui commandoit leur arriere-garde où il fut tué. Parmi les blessez, furent le Prince Charles de Lorraine, le Prince Pio, & le Comte de Chavagnac. On chanta le *Te Deum* des deux côtez, mais, comme dit le Comte de Chavagnac dans ses Memoires, *il n'y avoit pas trop de quoi chanter de part & d'autre.*

Le Prince d'Orange étant toûjours superieur en troupes, entreprend le siege d'Oudenarde. Le Prince de Condé s'étant fait joindre par le Maréchal d'Humieres avec un corps de troupes tiré des Places de Flandre, marche au secours à dessein de combattre les ennemis, qui en aïant eu avis, leverent promptement le siege, & se retirerent à la faveur d'un brouillard 20. Août.
extraordinaire qui couvroit leur retraite, & empêcha le Prince de les joindre.

Les Hollandois avoient fait assieger Grave par le General Rabenhaut. Ce siege alloit fort lentement par la vigoureuse resistance du Marquis de Chamilli qui défendoit la Place; de sorte que le Prince d'Orange après la levée du siege d'Oudenarde, fut obligé d'y aller lui-même, & d'y conduire un renfort de troupes. La Place tint 93. jours, toute ruinée qu'elle étoit par les bombes. Le Roi très-satisfait d'une si belle défense, envoya permission au Gouverneur de se rendre quand il le jugeroit à propos. Nonobstant cette permission, il continua de se défendre; mais le Roi voulant sauver ce qui restoit de cette brave Garnison, lui envoïa un commandement de capituler, à quoi il obéït. Ce siege coûta huit mille hommes 26. Oct.
aux Hollandois.

Entre autres choses singulieres qui se passerent durant ce siege, j'en remarquerai une. L'argent manquoit à Monsieur de Chamilli, & les ôtages qu'on avoit tirez de Hollande étoient dans cette Place, le Comte d'Estrades Gouverneur de Maestricht fit partir le Sieur de Meslin Colonel à

1674. à la tête de six cens chevaux, qui entra dans Grave avec toute sa troupe, & l'argent destiné au Gouverneur, en tira les ôtages Hollandois, repassa au travers du Camp ennemi, & les amena à Maestricht.

2. Dec. Les Espagnols & les Hollandois se joignirent pour prendre Huy, qui se rendit après vingt jours de tranchée ouverte. C'est où se terminerent les conquêtes d'une Armée de quatre-vingt-quatre mille hommes, qui ne dédommagerent pas les Alliez de la perte de la Franche-Comté, & de celle qu'ils firent en Allemagne.

26. Juin. En Roussillon, les Espagnols eurent quelque avantage. Ils prirent le Château de Bellegarde, & Monsieur le Bret Lieutenant General ayant donné dans une embuscade y perdit quinze cens hommes partie tuez, partie pris: mais le Comte de Schomberg qui venoit d'arriver pour prendre le commandement de l'Armée Françoise, laquelle n'étoit que de dix mille hommes, la plûpart milices ou Regimens nouvellement levez, fit si bonne contenance avec trois anciens Regimens qu'il avoit que les Espagnols ne pousserent pas plus loin & rentrerent en Espagne.

Sur la mer, le Roi se voïant attaqué par tant d'ennemis, n'avoit point jugé à propos d'armer de flotte, se contentant de faire garder ses côtes par les Milices des Provinces maritimes. C'est ce qui détermina les Hollandois d'y faire quelque entreprise: après avoir rodé le long de nos Côtes, & y avoir fait diverses tentatives inutiles, ils attaquerent Belle-Isle en Bretagne. L'Amiral Tromp y mit huit mille hommes à terre pour assieger la Ville: mais aïant appris que le Marquis de Coetlogon Lieutenant de Roi
28. de la Province y étoit entré avec deux cens Gentilshommes, il rembarqua ses troupes & se retira.

L'Amiral Ruyter réussit encore plus mal à la Martinique: car après avoir perdu douze cens hommes par le canon d'un Vaisseau du Roi commandé par Mr d'Amblimont à la descente qu'il fit au Fort Royal, il fit
21. Juil. rembarquer le reste & retourna en Hollande. C'est tout le fruit que les Hollandois retirerent d'une Armée de cent Vaisseaux qu'ils mirent en mer cette année.

Septemb. Enfin les Messinois s'étant revoltez contre le Roi de Sicile, & ayant imploré le secours de France, le Roi fit armer une escadre de Vaisseaux à Toulon, l'envoïa sous les ordres du Marquis de Valavoir & du Commandeur de Valbelle. Ils arriverent à Messine avec quantité de munitions de guerre & de bouche, dont les Messinois avoient grand besoin, & les mirent en état de se défendre contre le Viceroi. Cette diversion affoiblit fort les Espagnols en Catalogne, d'où ils tirerent une grande partie de leurs troupes pour les envoyer en Sicile.

Affaires particulieres. Estienne d'Aligre Garde des Sceaux est fait Chancelier de France le 8. de Janvier.

Le titre de Duché-Pairie attaché à l'Archevêché de Paris, le 13. d'Avril.

Jean Sobieski élû Roi de Pologne par le credit de la France. Monsieur de Janson Evêque de Marseille conduisit cette negociation qui lui procura le Chapeau de Cardinal le 21. de Mai.

Naiss-

Naissance du Duc de Chartres, depuis Duc d'Orleans & aujourd'hui Regent du Royaume, le 4. d'Août. 1674.

Conspiration du Chevalier de Rohan découverte & punie le 27. de Novembre.

Le Pape érigea cette année en Evêché l'Eglise de Quebec en Canada.

1675. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Quoique Monsieur de Turenne eût heureusement fini l'année par le combat de Mulhausen, & par la prise du Regiment de Portia, cependant la campagne ne finit pas pour cela. J'ai dit en parlant de l'action de Mulhausen, que ce n'étoit qu'un grand détachement des ennemis qui fut battu, tandis qu'ils assembloient le gros de leur Armée à Colmar. Elle s'étendoit presque jusqu'à la petite Ville de Turkeim, où ils avoient jetté trois cens Dragons. Mr. de Turenne marcha de ce côté-là prêtant le flanc aux ennemis : ce qui surprit nos Officiers Generaux mêmes; mais ils s'en rapportoient trop à sa prudence pour condamner une telle manœuvre. Ils en virent bientôt la raison. Il fit attaquer Turkeim & l'emporta, & aïant fait passer la riviere à ses troupes, il se trouva qu'il prenoit lui-même les ennemis en flanc. Ils firent un gros détachement de leur Infanterie, qui vint rencontrer les François au sortir d'un vallon. Il y eut là un sanglant combat où les Allemans furent battus & repoussez. Le Marquis de Moussi Colonel du Regiment de la Reine & Brigadier y fut tué, aussi-bien que Monsieur Foucaut Lieutenant General. 5. Janvier.

L'Electeur de Brandebourg voïant Monsieur de Turenne dans son flanc, décampa dès la nuit suivante abandonnant Colmar, & ses vivres qui y étoient, & se retira vers Schelestad. On apprit six jours après que l'Electeur de Brandebourg & les autres Princes qui avoient passé le Rhin avec lui, le repassoient à Strasbourg avec ce qui leur restoit de leurs troupes qui montoient environ à 20000. hommes de 60000. qu'ils étoient en entrant dans l'Alsace, le reste aïant été tué ou pris, ou aïant peri de quelque autre maniere, ou ayant été abandonné dans quelques Places au delà du Rhin qui furent enlevées après leur retraite. 11.

Le Roi de Suede cependant fit une diversion en faveur de la France, mais assez mollement. La guerre s'échauffa dans la suite entre ce Prince & le Roi de Dannemarc avec divers succès. 15. Janv.

Le Marquis de Vaubrun prend Dachsteim en Alsace en quatre jours à discretion. Le Marquis de la Ferté y fut blessé. 29.

Monsieur de Turenne aïant nettoyé l'Alsace de tout ce qui y étoit resté d'ennemis, retourna à la Cour & revint ensuite rassembler son Armée. L'Empereur lui opposa pour cette Campagne le Comte Montecuculi, le plus fameux & le plus habile de ses Generaux, à la tête d'une Armée beaucoup plus nombreuse que celle de France. Monsieur de Turenne prit ses précautions pour Philisbourg, les ennemis faisant courir le bruit de ce siege : mais son principal but étoit de leur couper la communication de Strasbourg, qui malgré la neutralité leur fournissoit des vivres, & de les obliger par là à une bataille ou à repasser les montagnes. Il passa le Rhin malgré la vigilance de Montecuculi qui en fut fort surpris, & s'empara de Wil-

1675. Wilftet, d'Oberkirk & d'Urlaf, & se retrancha sur le bord du Rhin. On employa pendant plusieurs jours toutes les ruses de guerre imaginables, les deux Armées souffrant beaucoup de la disette de vivres & de fourage, & les Allemans encore plus que les François: on assure que Monsieur de Turenne avoit mandé au Roi qu'il tenoit les ennemis où il les vouloit; & en effet, on sût que Montecuculi faisoit déja marcher ses bagages dans les montagnes, & qu'il les fit revenir après la mort de Monsieur de Turenne : ce qui marquoit qu'il pensoit tout de bon à la retraite.

Monsieur de Turenne fit marcher son Armée, & s'avança ensuite auprès de Salsbac, sur une éminence vis-à-vis une hauteur où les ennemis étoient postez. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il y fut tué d'un coup de canon; qui aïant emporté le bras à Monsieur de Saint Hilaire,
27. Juil. vint donner dans l'estomac à Monsieur de Turenne, & le tua, ne lui aïant fait qu'une grosse contusion. Ainsi mourut, âgé de soixante quatre ans, un des plus grands hommes de l'Europe, non-seulement en matiere de guerre, mais par une infinité de grandes qualitez qui ne se trouvoient gueres rassemblées dans une même personne.

On peut juger quelle fut la consternation de l'Armée. Le Comte de Lorges & le Marquis de Vaubrun, après quelque contestation sur le commandement, s'accorderent à commander alternativement, & on se prépara à repasser le Rhin au pont que Monsieur de Turenne avoit fait monter à Altenheim à trois lieuës au dessus de Strasbourg.

Le Comte Montecuculi suivit notre Armée. Il attaqua l'arriere-garde, & y fut vigoureusement repoussé. Il y eut diverses autres actions fort vives durant toute cette marche, que le Comte de Lorges fit avec toute la pru-
2. Août. dence & la valeur d'un grand General: & notre Armée ayant repassé le Rhin alla camper à Chastenay auprès de Sainte Marie aux Mines. Les ennemis dans tous ces divers combats eurent quatre mille hommes de tuez, y laisserent deux mille cinq cens prisonniers, & sept pieces de canon. Nous y perdimes aussi quatre mille hommes, du nombre desquels fut le Marquis de Vaubrun; le Duc de Vendôme, le Comte de Roye & le Marquis de la Ferté entr'autres y furent blessez.

Les Allemans passent le Rhin sur le Pont de Strasbourg.

7. & 8. Août. Le Duc de Lorraine & le Duc de Lunebourg mettent le siege devant Treves.

11. Le 4. d'Août le Maréchal de Crequi vient au secours & est défait à Consarbrik: ce fut par l'accident le plus imprévû. Il étoit convenu avec Monsieur de Vignori Gouverneur de la Place, que quand les ennemis auroient commencé à passer la Sarre pour venir à lui, il viendroit avec presque toute sa garnison qui étoit de cinq mille hommes, les attaquer par derriere. Comme le Gouverneur partoit pour cette expedition, son cheval se renversa dans le fossé, & ce Gentilhomme mourut sur le champ. Comme il n'avoit communiqué son dessein à personne, on fit rentrer les troupes dans la Place. Le Maréchal ayant compté sur cette ressource, & étant beaucoup plus foible que les Allemans, avoit nonobstant cela déja enfoncé leur gauche. La sienne plia, & son Infanterie fut prise en

en flanc & entierement rompuë, d'où suivit la déroute de toute l'Armée. Il se jetta lui quatriéme dans Tréves résolu de la défendre jusqu'à l'extremité. 1675.

Le Comte Montecuculi n'aïant pû penetrer en Lorraine, comme il le pretendoit, assiege Haguenau. Mr. le Prince que le Roi avoit envoyé en Allemagne pour commander à la place de Monsieur de Turenne, vint au secours, le Sieur de Castelas Commandant de la Place aïant tenu assez long-temps pour cela: Montecuculi en aïant eu avis ne l'attendit pas & 22. leva le siege.

Le Maréchal de Crequi défend Treves pendant un mois, nonobstant 6. Sept. la foiblesse de la Place, & l'auroit défenduë plus long-temps, sans l'attentat d'un Capitaine du Regiment de la Marine nommé Boisjourdan, qui engagea la garnison à faire sa capitulation à l'insçû du Maréchal, lequel refusant toûjours de la signer, demeura prisonnier de guerre. Boisjourdan voulant se sauver fut arrêté, & eut la tête tranchée.

Monsieur le Prince fait lever le siege de Saverne assiegé par le Mar- 14. quis de Bade-Dourlac: de sorte que jusques-là, par la prudence & l'activité du Prince de Condé les ennemis ne profiterent de la mort de Monsieur de Turenne que pour la conquête de Treves; mais la prise de cette mauvaise Place, qui leur coûta bien du monde, fut bien compensée par celles que les François firent ailleurs.

Aux Pays-Bas, le Comte d'Estrades Gouverneur de Maestricht s'empare 27. Mars. de la Citadelle de Liege.

Le Roi s'étant rendu en Flandre au mois de Mai, fit attaquer Dinan par 29. Mai. le Maréchal de Crequi qui prit cette Place en six jours.

Le Marquis de Rochefort attaque Huy, & s'en rend maître pareillement 6. Juin. en six jours.

Le Duc d'Anguien attaque Limbourg, & l'oblige à se rendre en huit 21. jours de tranchée ouverte.

Les François entrent dans le païs de Waes, font un grand butin, & se 7. Oct. rafraîchissent dans ce riche païs.

En Roussillon, le Comte de Schomberg après s'être rendu maître de 7. Juill. Figuieres, de Baschara & de quelques autres petites Places, assiege Bellegarde, & la prend après cinq jours d'attaque.

Le Duc de Vivonne ayant conduit un nouveau secours à Messine, les Galeres Espagnoles & quelques Vaisseaux Hollandois entreprirent de lui disputer l'entrée du canal. Il y eut combat: le passage fut forcé, & le convoi arriva heureusement au port de Messine. Sans parler des Chefs de 11. Fevr. cette expedition, c'est-à-dire du Duc de Vivonne & du Sieur Duquesne Lieutenant General, le Marquis de Preuilli Chef d'Escadre, le Commandeur de Valbelle, le Chevalier de l'Heri, les Sieurs de la Fayette, d'Ali, Septeme se distinguerent fort en cette occasion.

Messine demande d'elle-même à prêter le serment de fidelité au Roi, & 28. Avril. la ceremonie s'en fit avec beaucoup de solemnité.

Le Duc de Vivonne attaque Agousta sur les Espagnols, Ville conside- 17. Août. rable de l'Isle de Sicile, & s'en rend maître en douze jours d'attaque.

Il

1675. Il y eut cette année quelque soulevement à Bourdeaux & à Rennes, mais qui furent bien-tôt appaisez: le Parlement de Rennes fut transferé à Vannes, & celui de Bourdeaux à Condom, & puis à la Reole.

Le Roi d'Angleterre ayant offert sa mediation pour la paix generale, le Roi agréa Nimegue pour tenir les Conferences, après avoir obtenu des sûretez pour la liberté du Prince Guillaume de Furstemberg: le Duc de Vitri, Monsieur Colbert de Croissi & le Comte d'Avaux eurent ordre de s'y rendre en qualité de Plenipotentiaires. Le Maréchal d'Estrades prit la place du Duc de Vitri qui tomba malade.

Affaires particulieres. Le Roi honora du Bâton de Maréchal de France le Comte d'Estrades, le Duc de Navailles, le Comte de Schomberg, le Duc de Duras, le Duc 30. Juil. de la Feuillade, le Duc de Luxembourg, le Marquis de Rochefort.

François Joseph de Lorraine dernier Prince de la Maison de Guise, mourut à Paris le 26. de Mars âgé de 4. ans; ainsi finit cette illustre branche de la Maison de Lorraine.

Armand de Nompar de Caumont Duc de la Force, Pair & Maréchal de France, mourut en son Château de la Force le 6. de Decembre âgé de 95. ans.

Cesar de Choiseuil Duplessis-Praslin, Duc, & Pair & Maréchal de France, mourut à Paris âgé de 78. ans.

Charles Duc de Lorraine âgé de 75. ans meurt à Birkenfel dans le Palatinat, d'une fievre maligne dépouillé de ses Etats.

1676. Les Conferences de Nimegue pour la paix n'empêcherent pas les expeditions militaires, & il s'en fit plusieurs cette année tant sur la terre que sur la mer.

Affaires d'Etat & de guerre. Aux Pays-Bas, le Roi fait raser la Citadelle de Liege & le Château de Huy.

Mars. Le Maréchal d'Humieres s'étant saisi de quelques Châteaux entre 16. Avril. Mons & Bruxelles & entre Condé & Saint Guilain, le Roi partit de 21. Saint Germain en Laye, & arriva au Camp devant la Ville de Condé, qui avoit été déja investie par le Maréchal de Crequi. Le Gouverneur la 16. rendit après six jours d'attaque.

2. Mai. Monsieur Frere unique du Roi investit Bouchain, ayant sous ses ordres 5. Mai. le Maréchal de Crequi.

Le Prince d'Orange & le Duc de Ville-hermosa Gouverneur des Païs-Bas Espagnols se mettent en marche avec cinquante mille hommes comme pour secourir cette Place. Le Roi s'avance pour couvrir le siege, & range son Armée dans la plaine de Hurtebise & presente la bataille au Prince d'Orange. Ce Prince au lieu de la donner se retrancha, & la Ville fut prise en huit jours de tranchée ouverte.

Le Prince d'Orange tourna vers Maestricht & l'assiegea; & le Roi ordonna au Maréchal d'Humieres de faire le siege d'Aire, bien persuadé qu'il auroit assez de temps pour secourir Maestricht. Aire fut prise en cinq jours 31. Juil. de tranchée ouverte.

Le Maréchal d'Humieres prit encore le Fort de Link.

Ce-

Cependant le Parlement d'Angleterre oblige son Roi à armer contre la France, & à rappeller les troupes Angloises qui étoient dans nos Armées; c'étoit un grand coup pour les Alliez. Le Prince d'Orange avoit investi Maestricht dès le huitiéme de Juillet, & l'attaqua vigoureusement. Elle ne fut pas défenduë avec moins de vigueur par Monsieur de Calvo qui y commandoit en l'absence du Maréchal d'Estrades. Le Maréchal de Schomberg y marcha à la tête de l'Armée Françoise. Le Prince d'Orange n'osa l'attendre, & leva le siege après cinquante jours d'attaque. Il y avoit perdu le Landgrave de Hesse, & une infinité de Soldats & d'Officiers. 1676. 27.

La France declare la guerre au Roi de Dannemarc en faveur du Roi de Suede qui étoit assez mal mené par ce Prince, par l'Electeur de Brandebourg, & par les Hollandois sur la mer. 28.

En Allemagne, le Prince Charles de Lorraine successeur du Duc Charles mort l'année précedente, & General de l'Armée Imperiale, avoit assiegé Philisbourg dès le mois de Juin. Monsieur du Fay la défendoit, & après 70. jours de tranchée ouverte, & avoir tué aux ennemis seize cens hommes à l'attaque de son chemin couvert, & soûtenu trois assauts, il se rendit faute de poudre. Le Roi entr'autres recompenses donna à ce brave Gouverneur le Gouvernement de Brisac. 17. Sept.

Montbelliard reçoit garnison Françoise. 19. Nov.

Sur la mer & en Sicile il se donna plusieurs combats. Mr. du Quesne Lieutenant General partit de Toulon au commencement de Janvier avec vingt Vaisseaux de guerre & un grand convoi de munitions pour Messine. Il rencontra à la vûë de Stromboli une des Isles de Sicile, un pareil nombre de Vaisseaux ennemis commandez par Ruyter, qu'il attaqua avec l'avantage du vent. Le combat commença à deux heures après midi & dura jusqu'à la nuit. Le corps de bataille des ennemis plia, & l'avant-garde de l'Armée de France commandée par le Marquis de Preuilli, chargea si vivement celle des Hollandois, qu'elle leur mit plusieurs Vaisseaux en desordre, & M. du Quesne entra avec son convoi dans le Port de Messine. Le Sr. de Ferrieres Capitaine de Vaisseau fut tué dans le combat. Il avoit beaucoup contribué à l'avantage que l'avant-garde de l'Armée de France eut sur les ennemis, aussi-bien que les Sieurs de Relingue, Bellefontaine, la Fayette & Septeme. 3. Janv.

Le Maréchal de Vivonne attaque sept-mille Espagnols proche de Messine, & les bat à plate coûture. 25. Mars.

Les Flottes d'Espagne & de Hollande composées de vingt-neuf Vaisseaux, de neuf Galeres, & de quelques Brûlots, firent voile vers Agosta, dans l'esperance qu'il s'y feroit quelque mouvement en faveur des Espagnols. L'Armée du Roi forte de trente Vaisseaux sortit du Port de Messine sous les ordres de Monsieur du Quesne pour la combattre. Il la découvrit par le travers du Golfe de Catane. Les ennemis vinrent au devant de lui aiant l'avantage du vent. Ruyter qui commandoit l'avant-garde chargea avec beaucoup de valeur celle de l'Armée du Roi commandée par Monsieur d'Almeras Lieutenant General, qui soûtint ce furieux choc avec toute la fermeté possible; mais il fut tué. Monsieur de Valbelle prit le com- 22. Avril.

1676. commandement de l'avant-garde, & combattit avec une grande valeur. Les ennemis eurent quatre Vaisseaux hors de combat qui furent retirez de la ligne par les Galeres d'Espagne. L'Amiral Ruyter fut blessé mortellement. Cette avant-garde affoiblie par l'éloignement des quatre Vaisseaux, & aïant essuyé une partie du feu de nôtre corps de bataille, où le Chevalier de Tourville fit des merveilles, & de plus ne pouvant s'élever au vent, auroit entierement succombé, si la nuit survenant n'eût pas fini l'action.

Le lendemain l'Armée du Roi aïant apperçû celle des ennemis, la poursuivit jusqu'à l'entrée de la rade de Syracuse, où elle se refugia, abandonnant le champ de bataille & l'honneur de la victoire à l'Armée Françoise. Outre Mr. d'Almeras, nous y perdîmes les Sieurs Tambonneau & de Cous.

2. Juin. Dix à douze jours après le Maréchal Duc de Vivonne, nommé Viceroi de Sicile, averti que la Flotte ennemie s'étoit retirée à la rade de Palerme, l'y alla attaquer. Il se presenta à la vûë de cette Ville avec trente Vaisseaux, vingt-cinq Galeres & plusieurs Brûlots; les ennemis avoient vingt-neuf Vaisseaux, dix-neuf Galions, & quatre Brûlots, & étoient à l'ancre formant un croissant. Ils avoient les batteries du Mole à leur gauche, le Fort de Castellamare derriere, & à leur droite les bastions de la Ville. Dix Vaisseaux de l'Armée du Roi & quelques Brûlots sous les ordres du Marquis de Preuilli furent détachez pour attaquer les Vaisseaux d'une des cornes ou têtes, lesquels après quelques décharges aïant coupé leurs cables, prirent la fuite & s'échouerent sous la Ville: tout le reste de leur Armée voiant la nôtre tomber sur elle en fit de même. L'Amiral & le Vice-Amiral d'Espagne, le Contre-Amiral de Hollande, & cinq autres Vaisseaux furent brûlez. Les débris de l'Amiral d'Espagne en sautant en l'air abîmerent la Galere Reale, & quelques autres qui avec beaucoup de valeur faisoient des efforts extraordinaires pour tirer cet Amiral dans le Mole, où la plus grande partie des Vaisseaux ennemis se refugia.

Cette victoire fut une des plus glorieuses & des plus entieres qui eussent été remportées sur la mer depuis plus d'un siecle.

Les Marquis de Preuilli, d'Amfreville, de la Porte, les Sieurs de Beaulieu, de la Mothe, les Chevaliers de Lheri, de Coëtlogon, de Seppeville contribuerent principalement au gain de cette bataille, aïant commencé l'attaque & mis en désordre une partie considerable de la Flotte ennemie. Le Chevalier de Tourville Chef d'Escadre commandoit le Vaisseau Amiral sous les ordres du Duc de Vivonne.

20. Nov. La Scalette en Sicile se rend au Maréchal Duc de Vivonne.

21. Dec. Le Comte d'Estrées Vice-Amiral reprend l'Isle de Cayenne sur les Hollandois, & en fait la garnison prisonniere de guerre.

Affaires particulieres. Mort du Maréchal d'Albret, & du Maréchal de Rochefort.

Le Bâton de Maréchal donné au Comte de Lorges.

Le Marquis de Bethune Ambassadeur extraordinaire de France en Pologne, confere au Roi de Pologne l'Ordre du S. Esprit au nom du Roi.

1677. *Affaires d'Etat & de guerre.* Il paroissoit que les ennemis nonobstant les pertes qu'ils faisoient à la guerre, n'avoient pas trop d'envie de faire la paix; qu'ils continuoient les

Con-

Conferences à Nimegue plûtôt par complaisance pour le Roi d'Angleterre qui avoit pris la qualité de Mediateur, que dans le dessein de les finir: 1677. ils esperoient que le Roi abandonné de presque tous ses Alliez, & attaqué de toutes parts, succomberoit à la fin, & qu'au moins il ne feroit pas la paix en vainqueur: mais ils se mécomptoient beaucoup, & prétendant par leur opiniâtreté abbattre enfin sa puissance, ils travailloient de plus en plus à sa gloire.

La campagne aux Pays-Bas commença par un évenement des plus surprenans qu'on eut vû depuis très-long-temps. Le Roi partit de Saint Germain en Laye, & le même jour Valenciennes fut investie nonobstant la rigueur de la saison. Personne n'ignore la force de cette Ville, tant par sa situation, que par les fortifications que l'art y avoit ajoûté; la garnison étoit nombreuse & composée de très-bonnes troupes: on ouvrit la tranchée la nuit du 9. au 10. de Mars, & aïant été poussée sans beaucoup de perte, on resolut d'insulter l'ouvrage couronné qui étoit celui des dehors de plus difficile attaque. Les ennemis poursuivis sans qu'on leur laissât le temps de se reconnoître, abandonnerent tous leurs dehors de ce côté-là. Les Mousquetaires & les Grenadiers les suivirent, & trouverent un chemin qui les conduisit jusques sur le rempart par un endroit de la muraille qu'on appelloit le Pâté, où il y avoit un escalier & une porte qu'ils enfoncerent, descendirent dans la Ville, abbatirent le Pont-levis de la porte qui donna entrée aux autres. On ne peut voir plus d'intrepidité dans ces troupes, & de presence d'esprit dans les Officiers pour se conserver leur avantage. Enfin la Ville se rendit, & obtint sa grace du Roi pour n'être point mise au pillage. Toute l'Europe fut surprise que Valenciennes eut été emportée d'assaut au bout de sept à huit jours de tranchée ouverte, & sur la fin de l'hiver.

28. Fevr.

9. Mars.

17.

On ne perdit dans tout ce siege que cent cinquante soldats: il y en eut encore moins de blessez. Pour les Officiers, il n'y eut de tuez que le Marquis de Bourlemont Brigadier d'Infanterie & Colonel du Regiment de Picardie, trois Capitaines d'Infanterie & un de Cavalerie, sept Subalternes & onze Mousquetaires du Roi. Il y eut quelques Officiers de Gardes, peu de Capitaines, & vingt-cinq Mousquetaires de blessez.

Le Roi assiege Cambrai, prend la Ville en 9. jours d'attaque: & le Gouverneur se retire dans la Citadelle. 5. Avril.

Le jour précedent, Monsieur le Duc d'Orleans avoit fait ouvrir la tranchée devant S. Omer. Le Prince d'Orange à la tête de l'Armée des Alliez pense à secourir la Place, & quelques jours après il livre bataille à Monsieur le Duc d'Orleans à Cassel où il est battu: il laisse trois mille morts sur la place, environ autant de blessez & de prisonniers. On lui prit treize pieces de Canon, plusieurs mortiers, ses bagages, quinze étendarts, quarante-un drapeaux. Nous y eumes deux mille hommes tant tuez que blessez. Les ennemis se battirent bien, & ils eurent quantité d'Officiers & de gens de consideration, soit tuez, soit blessez, soit prisonniers. Monsieur le Duc d'Orleans, qui fit paroître beaucoup de valeur dans cette bataille, eut un coup de mousquet dans ses armes. Les Mousquetaires du Roi y firent des merveilles. 11.

La Citadelle de Cambrai se rend au Roi après quinze jours d'attaque.
1677. Le Marquis de Renel y fut tué.

17. Avril. Nonobstant la défaite de l'Armée des Alliez, le Prince de Morbec qui
20. commandoit à Saint Omer, continua de le défendre, & ne rendit la Place que neuf jours après.

Le Roi après ces trois grandes Conquêtes visita diverses Places, & principalement celles des Côtes de la mer, fit la revûë de ses trou-
31. Mai. pes, & arriva à Versailles le 31. de Mai. Le Maréchal Duc de Luxembourg que le Roi chargea du commandement de l'Armée des Pays-Bas, aïant remis les troupes en quartier de rafraîchissement, le Prince d'Orange en fit sortir les siennes, & vint assieger Charleroi; mais le Duc de Luxembourg aïant promptement assemblé une Armée de quarante
14. Août. mille hommes, & Monsieur de Montal se défendant vigoureusement à son ordinaire: le Prince d'Orange leva pour la seconde fois le siege de cette Place.

On ne fit point d'autre entreprise de quelque importance aux Pays-Bas jusqu'au mois de Decembre, que le Maréchal d'Humieres fit le siege de
11. Dec. Saint Guillain, & le prit en onze jours.

En Lorraine & en Allemagne, le Maréchal de Crequi commandant les troupes de France en ces quartiers-là, eut sur les bras une grosse Armée du Prince Charles de Lorraine, avec laquelle ce Prince prétendoit chasser les François de la Lorraine & se remetre en possession de ce Duché, comme heritier du dernier Duc. Il passa le Rhin, & laissa le Duc de Saxe-Eisenak en Alsace avec les troupes des Cercles, & marcha vers Metz. Le Maréchal laissa un corps de sept à huit mille hommes à Monsieur de Monclar pour observer le Duc de Saxe.

15. Juin. Quoiqu'il n'eût qu'une Armée fort foible, il suivit le Prince Charles, & s'étant saisi d'une hauteur il canonna le Camp ennemi, & y tua huit à neuf cens hommes.

Sur ces entrefaites le Prince Charles reçut un ordre de l'Empereur d'aller joindre sans délai le Prince d'Orange au siege de Charleroi, parce que les Hollandois le menaçoient que s'il ne le faisoit, ils alloient faire leur paix particuliere avec la France. Ce contre-temps fit évanouïr le projet du Prince Charles pour la Lorraine.

Le Maréchal de Crequi ne cessa point de le suivre, incommoda fort son Armée, chargea une seconde fois son arriere-garde, & lui prit un grand nombre d'équipages.

Le Prince avoit dessein de passer la Meuse pour aller joindre le Prince d'Orange; mais le Maréchal qui avoit reçû un renfort où étoit une partie de la Maison du Roi, le serra de si près, qu'il n'osa tenter ce passage en sa presence. L'application du Maréchal fut à lui couper les convois, & il réüssit si bien, qu'il réduisit son Armée à l'extremité; de sorte qu'il fut contraint de reprendre le chemin de l'Alsace, & il alla passer le Rhin à Coblens.

Le Baron de Monclar avoit cependant tenu toûjours le Duc de Saxe en échec sans qu'il osât rien entreprendre, & ayant reçû quelques troupes du

du Maréchal de Crequi qui revint aussi en Alsace, le Duc se trouva tellement pressé, qu'il demanda un passeport au Maréchal de Crequi pour repasser le Rhin avec son Armée; d'abord il le refusa, voulant prendre cette Armée toute entiere prisonniere de guerre, après avoir chargé son arriere-garde où le Duc de Saxe fut blessé: mais Monsieur de Crequi sachant que le Prince Charles approchoit, lui accorda le passeport, & les Allemans essuyerent l'affront d'une si honteuse retraite. 1677.

Le combat de Cokesberg, qui est une montagne proche de Strasbourg, fut fameux par les actions vives qui s'y passerent de part & d'autre. Il fut occasionné par une garde du Camp de Monsieur de Crequi que le Prince Charles voulut faire enlever par trente ou quarante chevaux, la garde se mit en défense: quelques volontaires se trouvant à portée la soûtinrent, & les ennemis en firent autant pour secourir leur parti: chacun envoïa du secours. Le Sieur d'Aucour Exempt des Gardes du Corps fut tué aux premieres escarmouches, qui commencerent à dix heures du matin, grossissant toûjours, jusques là que vers les deux heures les deux armées se trouverent rangées en bataille, & le combat, quoique toûjours en simples escarmouches, mais fort chaudes, dura jusqu'à la nuit. Les Chevaux-Legers de la Garde s'y distinguerent beaucoup, ils ne formoient qu'un Escadron de 150. hommes. Ils virent venir à eux un gros Escadron de Cuirassiers de l'Empereur de 600. hommes, ils l'attendirent de pied ferme, & dès qu'ils furent à portée d'être attaquez, Monsieur de Berenge qui les commandoit separa son petit Escadron en deux, qui fondirent sur les flancs des Cuirassiers, les percerent, les dissiperent & les mirent en déroute. 8. Octob.

Les ennemis perdirent dans ce combat le Comte de Nassau Sarbruk, on fit quelques prisonniers, parmi lesquels se trouverent le Comte de Haram Maréchal de bataille, & le Lieutenant Colonel de Montecuculi. Le Maréchal de Crequi fit semblant de se preparer à combattre les ennemis le jour suivant: mais ayant pris des mesures pour un autre dessein, il décampa le lendemain même.

Ce dessein étoit de faire le Siege de Fribourg, il l'attaqua & le prit après huit jours de tranchée ouverte. Le Prince Charles qui vouloit le secourir ne put le faire, les Troupes des Alliez ayant malgré lui été prendre leurs quartiers d'hiver. 17.

Du côté des Pyrenées, le Maréchal de Navailles fit une très-belle retraite du Lampourdan devant l'armée d'Espagne, commandée par le Comte de Monterei, plus forte de moitié que la sienne, faisant volte-face de tems en tems, & repoussant avec avantage les ennemis. Il s'arrêta à Espouilles, & profitant du desordre avec lequel ils marchoient, & de leur lenteur à se remettre en bataille, il leur tua beaucoup de monde avec son canon, ils le vinrent enfin attaquer. Il défit entierement 3. Bataillons qui marchoient à la tête, & repoussa le reste qui se retira jusqu'au gros de l'armée. Cette défaite & la vigueur avec laquelle on poursuivoit les autres Bataillons & Escadrons jetta tant de frayeur dans leur armée, qu'elle se mit en fuite. Le Maréchal les suivit l'épée dans les reins, ils y eurent quatre ou cinq mille hommes tuez ou blessez, & l'on leur fit six à sept cens prisonniers. Deux Grands d'Espagne furent du 4. Jüillet.

1677. nombre des morts, & deux autres furent prisonniers.

23. Fevr. Sur la mer le Comte d'Etrées brûle 14. Vaisseaux Hollandois dans le Port de Tabago. Cette entreprise fut si hardie, que quelques-uns la traiterent de temeraire.

14. Août. Le Chevalier de Lezy prend le Fort d'Orange dans l'Amerique meridionale, & ruine la Colonie Hollandoise d'Ouyapogua.

1. Nov. Le Comte d'Etrées prend Gorés sur les Hollandois, & y détruit pareillement la Colonie Hollandoise.

12. Dec. Enfin le même Comte étant retourné à Tabago prend cette Place à la troisiéme bombe qu'il y fit jetter.

Affaires particulieres. 27. Oct. Le Chancelier d'Aligre étant decedé, Monsieur le Tellier fut choisi par le Roi pour occuper sa place.

10. Dec. Mort de Monsieur de Lamoignon Premier President du Parlement de Paris.

1678. *Affaires d'Etat & de guerre.* Le Roi dès le commencement de cette année jetta les ennemis dans de grands embarras, par les marches & par les contre-marches de ses Troupes qui se mirent dès-lors en campagne de toutes parts. Il partit de S. Germain en Laye dès le septiéme de Fevrier, & quoiqu'il fût en Lorraine le 28. du même mois, il commença en personne le siege de Gand le 4. de Mars.

4. Mars.

9. La ville de Gand se rend au Roi,

12. Et la Citadelle trois jours après.

25. Suivit le Siege d'Ypres que le Roi fit aussi en personne, & la reddition de la Place après sept jours de tranchée. Le Duc d'Elbeuf, Aide de Camp du Roi, y eut la jambe cassée.

20. Avril. Le Roi voyant les Conferences de Nimegue traîner en longueur fit le plan & regla les conditions de la paix, ausquelles ses ennemis furent contraints de se soumettre depuis.

4. Mai. Monsieur de la Breteche, Colonel de Dragons de la garnison de Maestricht, surprend le Château & la ville de Leuve.

30. Juil. Monsieur de Montal & le Baron de Quinci n'ayant que 550. hommes enleverent un convoy que le Prince d'Orange envoyoit à Mons, escorté de 1500. hommes, après avoir défait cette escorte.

30. Août. La paix est concluë entre la France & la Hollande à Nimegue: par cette paix Maestricht fut rendu aux Hollandois.

14. Août. Le Prince d'Orange mécontent de la paix dont il avoit reçu la nouvelle, esperant la faire rompre, s'il pouvoit défaire l'armée de France, vint à la tête de 50000. hommes attaquer le Duc de Luxembourg, campé à saint Denis proche de Mons, jugeant qu'ayant aussi reçu la nouvelle de la paix, il ne seroit pas sur ses gardes: mais la presence d'esprit du General suppléa à la surprise. Il y eut un sanglant combat & le Prince d'Orange fut repoussé avec perte de 4000. hommes, sans les blessez & les prisonniers. Nos Troupes y firent des prodiges, & nous y perdimes aussi beaucoup d'Officiers. Entre autres le Comte de S. George Colonel du Regiment du Roi, & le Comte de Fimarcon Colonel d'un Regiment de Dra-

Dragons. Le Duc de Luxembourg après la retraite du Prince d'Orange demeura quelques heures sûr le champ de bataille, & se retira. Cette affaire n'eut point de suite par rapport à la paix. 1678.

La paix est aussi concluë entre la France & l'Espagne. Le Roi par cette paix demeura en possession de la Franche-Comté, de Valenciennes, de Cambrai, d'Ypres, d'Arras, de S. Omer, & de quelques autres Places, & de leurs dépendances. Il rendit le reste de ce qu'il avoit pris sur les Espagnols, Charlemont & Dinan furent aussi cedées au Roi, les Espagnols s'étant engagez d'obtenir l'agrément de l'Empereur & de l'Evêque de Liege pour cette cession. 17. Sept.

En Allemagne, le Maréchal de Crequi passe le Rhin, entre dans le Brisgau & rompt toutes les mesures du Prince Charles de Lorraine. 24. Mai.

Il bat les Allemans au pont de Rhinsfeld. 6. Juillet.

Le Duc de Joyeuse bombarde cette Place. 7.

Le Maréchal de Crequi s'empare du Fort de Kell, & le démolit. 27.

Il se rend maître des Forts du pont de Strasbourg, & le brûle à la vûë du Prince de Lorraine. 10. Août.

Il prend Lictemberg forte Place en huit jours, & la campagne finit de ce côté-là. L'Allemagne reconnut que nous avions des Generaux qui profitoient des exemples du grand Turenne. 15. Oct.

Du côte des Pyrenées le Maréchal de Navailles assiegea Puycerda, repoussa le Comte de Monterey qui entreprit de la secourir, & prit cette Place après 30. jours d'attaque. 29. Mai.

La conduite des Siciliens parmi lesquels on voyoit naître des factions, & diverses autres raisons obligerent le Roi à retirer ses troupes de Sicile. Le Duc de la Feuillade fut chargé de l'execution, & quoique les Espagnols & les Hollandois eussent beaucoup de Vaisseaux & de Galeres en mer, il ramena les Vaisseaux de France, les troupes & les munitions sans aucun accident. Ils arriverent en Provence au mois d'Avril. 8. Avril.

Affaires particulieres.

Le Roi nomma le President de Novion à la charge de Premier President du Parlement à la place de Monsieur de Lamoignon. 9. Mai.

Antoine de Grammont Duc & Pair, Maréchal de France mourut à Bayonne. 12. Juil.

Henri d'Etampes Valencé Grand Prieur de France mourut à Malthe au mois d'Avril, & eut pour successeur le Chevalier de Vendôme.

1679.

Affaires d'Etat & de guerre.

Quoique la paix eût été signée entre la France & la Hollande, elle n'étoit point encore concluë entre l'Empereur, les Princes de l'Empire & le Dannemark. C'est pourquoi il se faisoit toûjours des hostilitez, & les François ayant attaqué Nuys sur le Rhin, forcerent cette Place. 5. Fevr.

La paix est signée entre la France & l'Empereur à Nimegue, du consentement des Princes d'Allemagne, excepté l'Electeur de Brandebourg. Entre autres articles le Roi ceda à l'Empereur ses droits sur Philisbourg, & reciproquement l'Empereur ceda au Roi ses droits sur Fribourg. Le

Prin-

1679. Prince Charles de Lorraine devoit par le Traité être rétabli dans les Etats que le feu Duc son oncle possedoit en 1670. à la reserve de Nanci que la France se reservoit, & le Prince de Furstemberg devoit être remis en liberté. Le Prince Charles de Lorraine peu content de ce Traité, parce qu'on ne lui rendoit point sa Capitale, & que toutes, ou la plûpart des Places fortes de son Etat avoient été demantelées, n'executa point le Traité, aimant mieux attendre quelque autre occasion de rentrer dans ses Etats avec plus d'honneur & de dignité.

5. Fevrier. Le même jour l'Empereur conclut aussi sa paix avec le Roi de Suede.

Dans le même tems la paix fut aussi faite à Zell entre le Roi de France & le Roi de Suede d'une part, & les Princes de la Maison de Brunswik de l'autre.

29. Mars. La paix fut aussi concluë à Nimegue entre le Roi & l'Evêque de Munster, & ce Prelat fit aussi la sienne avec le Roi de Suede.

Il y eut pendant tout le mois d'Avril une Treve entre le Roi de France & de Suede d'une part, & le Roi de Dannemark & l'Electeur de Brandebourg de l'autre. Le terme de la Treve étant expiré le Roi se prepara à faire passer ses troupes sur les Terres de l'Electeur, & l'on se saisit de la ville & du Duché de Cleves, ce qui obligea l'Electeur de Brandebourg à demander une Conference qui se tint à Santen, ville de ce Duché, où l'on prolongea la Trêve. On convint que les Villes de Wesel & de Lipstad

14. Mai. seroient remises au pouvoir du Roi jusqu'à la conclusion de la paix. L'Electeur reculant toûjours, le Marquis de Sourdis se saisit de Lipstad.

20. Juin. Le Maréchal de Crequi passa le Wezer au mois de Juin, & défit le General Spaën, qui étoit sorti de Minden, pour lui disputer le passage de cette riviere.

29. Enfin la paix fut concluë à saint Germain en Laye à condition que l'Electeur de Brandebourg rendroit au Roi de Suede tout ce qu'il avoit pris sur lui durant la guerre.

2. Sept. La paix se fait pareillement à Fontainebleau entre le Roi de Suede & le Roi de Dannemark, à condition de rendre reciproquement tout ce qui avoit été pris de part & d'autre. Ainsi la paix generale fut faite sur le plan que le Roi avoit proposé aux Alliez, & il en fut l'Arbitre.

Pendant ce tems-là le Roi fit bâtir & fortifier dans son Royaume Rochefort à l'embouchure de la Charente, & mit le port en état de recevoir les plus grands Vaisseaux de Guerre. Il fit en même temps bâtir la Forteresse de Mont-Louïs en Cerdagne, pour soutenir cette Frontiere des Pyrenées contre l'Espagne.

Affaires particulieres. Le Roi rétablit à Paris les Ecoles de Droit 100. ans après qu'elles avoient été fermées.

Le mariage du Roi d'Espagne, avec Mademoiselle, fille ainée de Monsieur, Duc d'Orleans, le Contrat en fut signé à Fontainebleau le 30. Août.

Anne-Genevieve de Bourbon, veuve de Henri Duc de Longueville

15. Avr. mourut à Paris. Cette Princesse avoit fait pendant un tems grande figure en France.

Le

Le Cardinal de Retz qui s'étoit aussi rendu fort fameux, mourut dans la même Ville âgé de 66. ans. 1679.

Les Chambres de l'Edit des Parlemens de Toulouse, de Bourdeaux, & de Grenoble furent supprimées cette année.

Le Sieur de Chavigni Resident du Roi à Geneve, y fit celebrer la Messe dans sa maison, ce qui ne s'étoit point fait depuis l'an 1535.

1680. *Affaires d'Etat & de guerre.*

La paix ayant été faite, quelques-unes des années suivantes n'auront rien de si brillant pour la guerre que les précedentes. On verra cependant Louïs le Grand (car on commença dès-lors à lui donner ce titre,) prendre des précautions pour la sureté de son Etat contre la jalousie des Puissances voisines, & se mettre en état de ne point craindre la guerre en cas qu'on la lui declarât.

On commence à fortifier la ville de Sarlouïs, ville de la Sarre, sur les Plans de Monsieur de Choisi, celebre Ingenieur qui conduisit l'ouvrage, & en eut le Gouvernement. Janvier.

On commence aussi à bâtir le Fort de Huningue sur le Rhin proche de Basle.

Le Roi procure au Duc de Holstein la restitution de ses Etats. 1. Fev.

La ville de Charlemont sur la Meuse cedée au Roi par les Espagnols. 24.

Mariage de Monseigneur à Châlons sur Marne, avec la Princesse de Baviere. Monsieur le Cardinal de Bouillon Grand Aumônier de France fit la ceremonie. 8. Mars.

Le Conseil de Brisac rëünit les Terres démembrées de l'Alsace. 22.

Le Chambre de Metz commence à rëünir au Domaine & à la Couronne tous les Fiefs démembrez des trois Evêchez. 12. Avril.

Ordre donné par le Roi à tous les Officiers de Marine de faire baisser par tout sur la mer le pavillon aux Espagnols. Juin.

Edit pour l'execution des Arrêts de la Chambre de Metz. 24. Juill.

Le Roi d'Espagne s'oblige à ne plus prendre le titre de Comte-Duc de Bourgogne. 15. Sept.

Le Roi fait fortifier Landau & Phalsbourg.

Le Roi qui avoit toûjours en vûë la Religion aussi bien que l'avantage & la splendeur de son Royaume, fit cette année divers Edits & Ordonnances contre le Calvinisme. Il fit un Reglement par lequel quiconque ne feroit pas profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, sera exclus des Fermes, Soufermes, & de toutes Commissions en ce genre. *Affaires particulieres.*

Il se fit le 6. Juillet une Declaration par laquelle il étoit défendu à tout Catholique de quitter sa Religion pour professer le Calvinisme, sous peine d'amende honorable & de bannissement perpetuel hors du Royaume, & défenses furent faites aux Ministres & Anciens de les recevoir dans leurs Assemblées, Consistoires & Temples, sous peine d'interdiction de leurs fonctions, & de ne plus faire d'exercice de leur Religion où un Ca-

1680. Catholique auroit été reçu à abjurer sa Religion. On commença aussi à faire de plus frequentes Missions dans divers Diocèses pour ramener les Heretiques dans le sein de l'Eglise; & cela se fit avec grand succès.

On établit aussi dès le commencement de cette année un Tribunal pour poursuivre & punir les empoisonneurs & magiciens.

Le Roi au mois de Novembre institua une Chaire pour le Droit François.

Trois Ducs & Pairs moururent cette année, savoir Henri de Levi Duc de Ventadour, François de la Rochefoucaut, & François de Crussol d'Usez. Le Maréchal de Grancé mourut aussi cette année.

1681. *Affaires d'Etat & de guerre.* L'application du Roi & de M. Colbert son Ministre fut telle pour le reglement de la Marine, qu'au commencement de cette année il se trouva soixante mille Matelots enrollez & distribuez par classes pour servir sur les Vaisseaux à tour de rolle quand il en seroit besoin, sans que cela incommodât le commerce des Marchands.

19. Mai. Le Canal de Languedoc pour la jonction des deux mers se trouva achevé, & l'on commença à y naviger.

28 Juin. Brouilleries entre le Pape Inncocent XI. & le Roi. Il y avoit déja longtemps que l'affaire de l'extension de la Regale à toutes les Eglises du Royaume faisoit du bruit, les deux Puissances tenant ferme & paroissant déterminées à ne pas ceder. C'est à cette occasion que le Roi arrêta dans son Conseil que l'on convoqueroit une Assemblée generale du Clergé pour le neuf de Novembre.

23. Juillet. Le Marquis du Quesne canonne & coule à fond les Vaisseaux de Tripoli dans le Port de Scio, & endommage même beaucoup le Château de cette Place qui est de la domination du Grand Seigneur.

31. Le Comté de Chiney aux Païs-Bas est cedé au Roi par les Espagnols.

30. Sept. Strasbourg durant la derniere guerre en avoit extrêmement mal usé avec la France, & en violant la neutralité avoit fourni des vivres & donné passage sur son pont aux troupes Allemandes, qui, sans la valeur & la prudence de Monsieur de Turenne, alloient inonder la France, & l'exposer au ravage. On prétendit même que l'Empereur avoit dessein de s'emparer de cette Ville; mais s'il eut ce dessein, on le prévint. On mit beaucoup de troupes en Alsace à portée de se joindre aux ordres du Baron de Monclar, & Monsieur d'Asfeld s'empara des Forts du pont. Monsieur de Louvois qui s'étoit rendu en Alsace, & qui avoit fait négocier fort secretement dans la Ville, y entra, elle se soumit au Roi, qui confirma les Habitans dans tous leurs privileges. L'Eglise Cathedrale, qui étoit depuis cent quarante ans entre les mains des Protestans, fut renduë aux Catholiques, & à l'Evêque qui étoit le Prince de Furstemberg. Le Gouvernement en fut donné au Marquis de Chamilly, & le Roi ordonna qu'on y bâtit une Citadelle.

Le même jour, par un Traité fait avec le Duc de Mantouë, le Marquis de Boufler à la tête des troupes qu'on avoit mises exprès en quartier

dans le Dauphiné, marcha vers Casal, & fut reçû dans la Citadelle, où il mit une grosse garnison Françoise commandée par Monsieur de Catinat. 1681.

Le Roi accompagné de la Reine, de Monseigneur, & d'une grande partie de la Cour, fait le voyage de Strasbourg, & y fait son entrée. Il y donne ses ordres pour la perfection des travaux qui étoient déja fort avancez. 23. Oct.

Il accorde la paix aux Tripolitains à la priere & par l'entremise du Grand Seigneur. Ce fut Monsieur du Quesne qui la traita. Ils rendirent un Vaisseau de France qu'ils avoient pris, tout le Canon, les autres armes qui y étoient & tout l'équipage, & un très-grand nombre de Chrétiens qu'ils avoient fait esclaves: ce qui fut entierement executé l'année suivante. 24. Dec.

Affaires particulieres.

Ordonnance du Lieutenant de Police de Paris, en execution d'une Declaration du Roi, portant que les Commissaires des quartiers se transporteroient dans les maisons où ils sauroient qu'il y auroit des Calvinistes en danger de mort, afin de savoir d'eux s'ils étoient résolus de finir leur vie dans leur Religion, & en cas qu'ils témoignassent desirer d'être instruits dans la Religion Catholique, d'en avertir les Curez pour leur procurer cet avantage. 27. Fevr.

Ouverture de l'Assemblée generale du Clergé. 9. Nov.

Henri de la Ferté Senectere, Duc, Pair & Maréchal de France mourut à la Ferté près d'Orleans âgé de quatre-vingt-deux ans, Monsieur de la Vrilliere Ministre & Secretaire d'État âgé de quatre-vingt-trois ans, mourut pareillement.

Traité de paix & de commerce entre le Roi de France, & le Roi de Maroc. 1682.

Affaires d'Etat & de guerre.

Les Prélats de l'Assemblée du Clergé signent l'acte de consentement à l'extension de la Regale. 29. Janv.

Le Roi ayant des prétentions sur le Comté d'Alost, fait proposer un équivalent au Roi d'Espagne pour terminer l'affaire à l'amiable. 3. Fevr.

Le Roi d'Espagne n'ayant point agréé la proposition du Roi, sa Majesté fit bloquer la Ville de Luxembourg: mais ayant appris les grands préparatifs des Turcs contre la Hongrie, il ordonna la levée du blocus pour ôter toute inquiétude à la Maison d'Autriche, & lui laisser la liberté d'employer toutes ses forces contre les Infideles. 4. Fevr. 1. Avril.

Institution de six Compagnies de Cadets pour six cens jeunes Gentilshommes, en diverses Villes des frontieres pour y être élevez & instruits dans les exercices militaires, & dans les autres convenables à leur naissance aux dépens du Roi. Le dessein étoit de tirer dans la suite de ces Compagnies des Officiers, sur tout pour l'Infanterie: & cela réüssit pendant quelques années. Dans le même temps, & à peu près dans les mêmes vûës, le Roi institua dans la milice de la mer les Compagnies de Gardes marines pour la jeune Noblesse qui voudroit servir sur mer. 22. Juin.

Naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne fils de Monseigneur le Dauphin. 6. Août.

1682. 30. Le bombardement d'Alger par M. Duquesne. Outre deux Vaisseaux de ces Corsaires qu'il brûla, le feu des bombes consuma une partie de la Ville.

28. Oct. Le Grand Seigneur accorda à l'Ambassadeur de France l'honneur du Sofa; honneur qui n'avoit jamais été accordé à aucun Ambassadeur des Princes Chrétiens.

Affaires particulieres. Juin. Le Sieur de Ville Liegeois donne le dessein & commence à faire executer la fameuse machine de Marly.

Tous les Temples des Calvinistes qui avoient été érigez depuis l'Edit de Nantes sont démolis, & le Roi fit divers Edits en faveur de l'Eglise Catholique, & pour affoiblir de plus en plus le Calvinisme dans le Royaume.

1683. *Affaires d'Etat & de guerre.* Mont-Royal que le Roi faisoit construire dans une Presqu'isle de la Moselle, sur les desseins de M. de Vauban, fut tout-à-fait achevé. C'étoit un des plus beaux ouvrages en ce genre qu'on eût jamais vû par sa situation, & par tout ce que l'Art de la Fortification pouvoit y ajoûter.

1. Mai. 26. Voyage du Roi en Bourgogne, en Alsace, sur la Sarre, où il avoit des Camps volans, ayant soin de tenir toûjours ses troupes en haleine, & ses Places frontieres en bon état.

27. Juin. Le Roi fait bombarder une seconde fois Alger. Le dommage fut très-considerable pour ces Corsaires dans cette Capitale, soit pour les Vaisseaux & pour les Galeres, qui furent pris, brûlez, ou coulez à fond, tant dans le port qu'ailleurs. Il y eut un très-grand nombre de maisons renversées, des magazins ruinez: de sorte qu'ils demanderent la paix, en rendant sans rançon pour préliminaire près de six cens Chrétiens esclaves. Nous y eûmes quelques Officiers & quelques Volontaires tuez ou blessez. L'Armée Navale tint la mer long-temps, poursuivant par tout les Pirates, & ne revint à Toulon qu'au mois de Decembre.

Le Marquis de Grana Gouverneur des Pays-Bas Espagnols ayant fait quelques actes d'hostilité, & le Roi d'Espagne differant toûjours de repondre sur l'article de l'équivalent proposé, le Maréchal d'Humieres assiegea

6. Nov. Courtrai, & prit cette Place & sa Citadelle en six jours. Les Chevaliers d'Artagnan & de Comminges, Messieurs de Perigny & de la Tremblaye, Officiers aux Gardes, Dupuis-Vauban Ingenieur, de Hauteville Major du Regiment des Vaisseaux y furent blessez. Louïs legitimé de France, Comte de Vermandois & Amiral de France, qui avoit donné des marques de son courage au siege de cette Place, y mourut dix ou douze jours après la prise.

10. Dixmude se rend à la sommation du Maréchal d'Humieres.

Decemb. Le Maréchal de Crequi bombarda assez violemment la ville de Luxembourg. Il reçut ordre de discontinuer sur les instances des Hollandois, qui promirent au Roi d'engager le Roi d'Espagne à s'accommoder avec Sa Majesté.

Affaires particulieres. 30. Juil. Decès de Marie Therese Reine de France, épouse de Louïs le Grand, Princesse pleine de vertu & d'une pieté singuliere, âgée de quarante-cinq ans.

Mort

Mort de Jean-Baptiste Colbert, Ministre d'Etat, à qui le Royaume eut de grandes obligations, protecteur des belles Lettres & des beaux Arts, qui furent portez à la derniere perfection pendant son administration, âgé de soixante-quatre ans. 1683. 6. Sept.

Naissance du Duc d'Anjou, aujourd'hui Roi d'Espagne. 19. Dec.

Le Comte de Tourville s'étant presenté devant Alger avec l'Armée Navale de France qu'il commandoit oblige les Algeriens à conclure la paix qu'ils avoient demandée l'année précedente à Monsieur Duquesne, pour faire cesser le bombardement de leur Ville, & au mois de Juillet suivant leurs Ambassadeurs vinrent à Paris demander pardon au Roi, & se soumirent absolument à ses volontez. 1684. *Affaires d'Etat & de guerre.* Avril.

Le mariage du Duc de Savoye & de la Princesse Anne fille de Monsieur. 8. Mai.

Le Roi avoit eu plusieurs sujets de mécontentement des Genois, & leur en avoit fait faire des plaintes sans qu'ils parussent y avoir beaucoup d'égard. Il ne convient gueres aux petits Etats de ne garder pas de certaines mesures avec les Princes beaucoup plus puissans qu'eux. Le Roi envoya à Genes une Armée Navale de 14. Vaisseaux de guerre, de 20. Galeres, de 10. Galiotes à bombes, de deux Brûlots, & de quantité d'autres Vaisseaux, sous les ordres de Monsieur Duquesne Lieutenant General; Le Marquis de Seignelai qui étoit sur la Flotte, exposa aux Députez de la Republique les intentions du Roi, & les satisfactions qu'il souhaittoit d'elle. La réponse n'ayant pas été telle qu'on la souhaitoit, on bombarda la Ville, on y jetta pendant deux jours cinq mille bombes, qui mirent la Ville tout en feu, & entr'autres le Palais du Doge. Mai. 18. & 19.

On fit une descente de près de quatre mille hommes au Fauxbourg de Saint Pierre d'Arene, qui étoit rempli de Palais, & de superbes édifices, on y mit le feu, & on le ruina aussi bien que le Fort. Monsieur Duquesne voyant que le vent changeoit fit rembarquer les troupes. On continua à bombarder, & l'on jetta en tout sur la ville 10000. bombes qui y causerent un effroiable dommage qu'elle auroit pû éviter, si elle s'étoit résoluë à donner la satisfaction qu'on lui demandoit, & qu'elle fut contrainte de faire quelque temps après. 23. 25. 26. 27.

On perdit à l'attaque de cette Place, le Chevalier de Lheri Chef d'Escadre, le Marquis de Mongon Lieutenant de Vaisseau, le Marquis de la Riviere, & le Sieur de Chaulieu Cadets-Enseignes, le Comte de Tourville, neveu du Chevalier de Tourville. Les blessez furent le Marquis d'Amfreville Chef d'Escadre, le Chevalier des Adrets Capitaine de Vaisseau, le Chevalier des Goutes Capitaine de Vaisseau, & quelques autres Officiers subalternes, & vingt-deux Gardes Marines.

Durant ce temps-là le Roi faisoit le siege de Luxembourg. Le Maréchal de Crequi commandoit le siege, & le Roi le couvroit avec une Armée de quarante mille hommes contre celle des Espagnols joints aux troupes auxiliaires de Hollande. Le Prince de Brabançon commandoit dans la ville. La force de cette Place donna lieu à une infinité d'actions très-vigou-

1684. 7. Juin. goureuses. Elle fut investie le 28. d'Avril, la tranchée ouverte le 8. de Mai, & renduë par capitulation le 7. Juin. Les Marquis d'Humieres, de Montpesat & de Bourlemont y furent tuez. Le Duc de Choiseul mourut des blessures qu'il y avoit reçûës, aussi bien que Mylord Howart, fils du Comte de Carlile. Les Princes de Conti & de la Roche-sur-Yon, qui y fut blessé, s'y signalerent. Le Vidame de Laon, le Marquis de la Valette, le Comte du Plessis, le Comte de Tonnerre, le Marquis de Sancerre y furent blessez.

25. Juillet. Le Comte de Choiseul à la tête d'un corps de troupes oblige la ville de Liege de se soumettre à son Evêque.

20. Juin. En Allemagne le Maréchal de Crequi oblige la ville de Treves de raser ses fortifications & de combler ses fossez.

Août. 10. 15. Le Comte de Cressi Plenipotentiaire du Roi à Ratisbonne, y conclut une Trêve entre la France & l'Espagne, & pareillement entre la France & l'Empire.

12. Mai. En Catalogne, le Maréchal de Bellefonds passe la riviere du Ter en presence de l'Armée d'Espagne commandée par le Duc de Bournonville, défait son Armée, lui tuë 800. hommes, fait 400. prisonniers, & prend une partie de ses équipages. Ce Duc se retira sous Ostalric avec sa Cavalerie après avoir jetté une partie de son Infanterie dans Gironne. Les François eurent trois cens hommes tuez ou noïez, ou blessez dans ce combat, qu'on appella le combat du pont Mayor, ou du Ter, parce qu'il se donna en partie sur ce pont, & au passage de la riviere du Ter.

26. Le Maréchal de Bellefonds après ce combat assiegea Gironne, prit la Place d'assaut; mais les troupes aïant poussé jusqu'au milieu de la Place sans assez de précaution, & d'ordre, elles y furent battuës, & contraintes d'en sortir, & le Maréchal leva le siege après 6. jours d'attaque.

10. Juill. Sur la mer Mediterrannée Monsieur de Relingue commandant le Bon, est attaqué par trente-cinq Galeres ennemies pendant un calme, les chasse, après en avoir desemparé plusieurs, & poursuivit sa route.

27. Dec. Les Ambassadeurs du Roi de Siam arrivent à Paris, & eurent audience du Roi au mois de Decembre.

Affaires particulieres. 5. Janv. Le Maréchal de Navailles mourut à Paris le cinq de Janvier, âgé de soixante-cinq ans, autant recommandable pour sa solide pieté, que pour sa valeur & son habileté dans le métier de la guerre.

3. Oct. Monsieur de Gravelle Ambassadeur extraordinaire du Roi auprès des Cantons, mort à Soleure le trois d'Octobre; emploïé dans des negociations importantes pendant quarante ans, & un des plus habiles en ce genre qu'il y eût en Europe.

1685. *Affaires d'Etat & de guerre.* 22. Fevr. A la priere du Pape Innocent XI. le Roi accorda la paix aux Genois, par un Traité signé à Versailles.

15. Mai. François Marie Imperiale Doge de Genes, accompagné de quatre Senateurs, en execution du dernier Traité, fait ses soumissions au Roi, le Doge & les Senateurs étoient revêtus des habits de leur dignité. Le Doge parla couvert au Roi, & les Senateurs découverts. Le Roi voulut que

que les Genois conservassent au Doge cette qualité & la puissance qui y est attachée, quoique cela fût contre leurs Loix, qui ordonnent que dès que le Doge est sorti de Genes il perd l'un & l'autre. 1685.

Les Corsaires de Tripoli aïant violé la paix que le Roi leur avoit accordée en 1683. en enlevant quelques Vaisseaux marchands François, le Maréchal d'Etrées Vice-Amiral bombarda cette Ville, où les bombes firent un grand ravage. Il se prépara ensuite à faire une descente. Ce qui les determina à demander la paix qu'on leur accorda, à condition de rendre quatre cens esclaves Chrétiens qui étoient sur les Vaisseaux qu'ils avoient envoyez à Constantinople; & pour l'execution de cet article ils donnerent vingt ôtages, plus de deux cens esclaves Chrétiens qui étoient dans leur Ville, & qu'ils envoyerent à la Flotte de France, trois Vaisseaux de Marseille qu'ils avoient pris, & qu'ils rendirent, & enfin ils s'obligerent de payer cinq cens mille livres en argent. 22. Juin.

De Tripoli le Maréchal d'Estrées fit voile Tunis, qu'il obligea pareillement à rendre tous les Chrétiens qui avoient été pris sous la banniere de France, & à payer au Roi les frais de son armement. 30. Août.

Le Roi après avoir affoibli le parti Calviniste par divers Edits & Déclarations, porta enfin le coup mortel à l'heresie par la revocation de l'Edit de Nantes donné en 1598. de celui de Nismes 1629. & de tous autres Edits & Declarations rendus en faveur de la Religion Prétenduë Reformée. Cela consterna non seulement les Calvinistes de France, mais encore fit grand bruit dans tous les païs Protestans de l'Europe. Le zele du Roi pour la Religion n'en fut point allarmé; sa fermeté & sa justice furent applaudies par tous les Catholiques; car tous ces Edits avoient été extorquez les armes à la main par les Sujets rebelles de ses predecesseurs. Les Calvinistes avoient cent fois violé ces Traitez, par lesquels on les leur avoit accordez, & commis une infinité d'infractions qui meritoient qu'on les privât de ces privileges quand nos Rois seroient en pouvoir de le faire. Les Calvinistes eurent défenses de faire aucun exercice de leur Religion, la démolition de leurs Temples fut ordonnée & executée. 22. Oct.

Affaires particulieres.

M. le Duc de Bourbon épouse Mademoiselle de Nantes le vingt-quatre de Juillet. 24. Juill.

Le Roi envoye en Angleterre le Maréchal de Lorges pour complimenter le Duc d'York sur la mort du Roi Charles II. son frere, decedé au mois de Fevrier, & sur son avenement à la Couronne. Fevrier.

Grand & magnifique Carrousel à Versailles, où Monseigneur commandoit la premiere quadrille. 4. & 5. Juin.

Monsieur le Tellier Chancelier de France meurt à Paris le trente-un d'Octobre, âgé de quatre-vingt-trois ans; il eut pour successeur Monsieur de Boucherat. 31. Oct.

Nicolas de Neuville Duc de Villeroy, Pair & Maréchal de France, meurt aussi à Paris dans sa quatre-vingt-huitiéme année.

1686.

Affaires d'Etat & de guerre.

Il n'y eut point cette année d'expedition memorable, ni même d'armement que celui d'une armée Navale, commandée par le Maréchal d'Etrées, qui Juin.

1686. qui ayant paru devant Cadix y jetta la consternation aussi bien que dans quelques autres ports d'Espagne. Il s'agissoit de quelques sommes d'argent considerables, sur lesquelles il y avoit contestation entre les Marchands François & les Espagnols: mais l'affaire fut accommodée par le Marquis de Feuquieres suivant les intentions du Roi & conformément aux propositions que Sa Majesté avoit faites à la Cour d'Espagne.

Le Chevalier de Chaumont étoit parti de Brest le 3. de Mars 1685. sur Loiseau, Vaisseau du Roi commandé par le Sieur de Vaudricourt, avec la Fregate la Maligne, & le 24. de Septembre il mouilla à l'embouchure de la riviere de Siam. Il fut reçû à Siam par le Roi, avec les plus grands honneurs, & après avoir traité des affaires dont il étoit chargé, il mit à la voile le 22. de Decembre avec de nouveaux Ambassadeurs de Siam, qui étoient des plus considerables de la Cour, & arriva heureusement à Brest.

La Ligue appellée la Ligue d'Ausbourg se forme par les intrigues secrettes du Prince d'Orange, des Ministres de l'Empereur, & du Prince de Neubourg, & fut signée cette année. Les plus puissans Princes de l'Europe & plusieurs autres y entrerent redoutant la puissance du Roi.

Decembre. Le Roi tombe assez dangereusement malade, & sa santé se trouve bien rétablie, après que sa maladie eut pendant quelque tems allarmé tous ses Sujets, & fait connoître à toute l'Europe l'attachement qu'ils avoient pour lui.

Affaires particulieres. La Statuë de bronze du Roi, que le Maréchal de la Feuillade avoit fait élever dans la place, qu'on appelle la place des Victoires, fut découverte le 28. de Mars en presence de Monseigneur, de Madame, & d'une grande partie de la Cour.

31. Août. Naissance de Monsieur le Duc de Berri.

Sept. Le Roi procure le chapeau de Cardinal au Prince Guillaume de Furstemberg, malgré les oppositions des Imperiaux & de plusieurs Princes d'Allemagne. Etienne le Camus, Evêque de Grenoble fut aussi de cette promotion.

Decès du grand Prince de Condé, le 11. Decemb. âgé de 65. ans dans de grands sentimens de pieté. Il s'y étoit preparé long-tems auparavant, par une vie très-reguliere, & très-chrétienne, & par des actions non équivoques d'une sincere conversion à Dieu.

Etablissement de la Maison Royale de S. Cyr pour l'éducation de 300. Demoiselles.

Godefroi Comte d'Estrades, Maréchal de France, grand homme d'Etat qui s'étoit aussi signalé à la guerre, mourut le 26. Fevrier âgé de soixante-dix-neuf ans.

Trois Mandarins, Ambassadeurs extraordinaires du Roi de Siam, firent leur entrée à Paris.

1687. *Affaires d'Etat & de guerre.* 30. Janv. Le Roi après être venu remercier Dieu à Nôtre-Dame du rétablissement de sa santé, alla dîner à l'Hôtel de Ville, suivi par tout des acclamations du Peuple. Il y fut servi à table par le Duc de Gêvres, Gouverneur

neur de Paris, & par Monsieur de Fourcy Conseiller d'Etat, Prevôt des Marchands. 1687.

Carnaval de Venise, où, sous pretexte de divertissement, le Duc de Savoye, le Duc de Baviere, & quelques autres Princes d'Allemagne prennent des liaisons contre la France, pour entrer dans la Ligue d'Ausbourg. Fevrier.

Brouilleries entre Rome & la France, au sujet des franchises du quartier des Ambassadeurs que le Pape Innocent XI. voulut abatre. 12. Mai.

Le Marquis de Lavardin envoyé Ambassadeur à Rome, où il entre avec une grande suite, & 400. Gardes de la marine. 16. Nov.

Le Pape interdit l'Eglise de S. Louïs à Rome au sujet de ce different. 26. Dec.

Sur la mer, les Corsaires de Barbarie nonobstant les terribles châtimens, dont leurs pirateries avoient été suivies, ne pouvant s'empêcher de les continuer, les Algeriens prirent encore quelques Vaisseaux François marchands. Monsieur d'Amfreville qui eut ordre de croiser sur ces côtes leur coula à fond un Vaisseau de 40. pieces de Canon, & en fit échouer un autre de 26.

Le Roi fait fortifier Brest à la Moderne sur les desseins de Monsieur de Vauban. Novembre Decembre & les mois suivans.

Les Iroquois dans la nouvelle France inquietant souvent les autres Sauvages, qui étoient sous la protection du Roi, le Marquis d'Enonville, Gouverneur du Canada pour le Roi les attaque & les bat en plusieurs rencontres, & les contraint d'abandonner leur pays.

Ceremonies du Baptême des trois Princes, fils de Monseigneur. *Affaires particulieres.*

Le Roi envoye des Mathematiciens à Siam.

Le Château de Versailles achevé de bâtir cette année.

Le Maréchal de Crequi un des plus habiles Generaux d'armée de ce temps, mort cette année au mois de Fevrier.

1688. *Affaires d'Etat & de guerre.*

Monsieur le Procureur General du Parlement de Paris appelle de la Bulle du Pape au sujet des Franchises, & de la Sentence renduë pour l'interdit de l'Eglise de Saint Louïs à Rome.

Comme l'élection d'un nouvel Archevêque de Cologne fut apparemment la suite du chagrin du Pape contre le Roi, je mets cet article à la suite de l'autre, quoiqu'il y ait eu quelques mois entre deux. Le Cardinal de Furstemberg fut postulé de 14. voix, & le Prince Clement de Baviere élu de neuf. L'affaire fut portée à Rome pour y être decidée. La postulation y fut rejettée, & l'élection du Prince Clement confirmée. 22. Janv. 19. Juil. 16. Sept.

A cette occasion & pour plusieurs autres raisons le Roi se saisit du Comtat. 7. Oct.

En Allemagne, le Roi pensant à se précautionner contre la Ligue d'Ausbourg, & à prevenir cette foule d'ennemis qui se disposoient à fondre sur son Royaume, fit passer le Rhin à quelques troupes qui se saisirent de Hailbron, & de là plusieurs partis furent envoyez en campagne, qui mirent à contribution tout le pays jusqu'à Ausbourg. 15. Oct.

Comme il y avoit dès-lors un grand different entre l'Electeur Palatin & Madame touchant la succession du feu Electeur Palatin, touchant certains Domaines, les troupes Françoises se saisirent d'Heidelberg, Capitale du

1688. Palatinat, & puis de Mayence, & l'on mit dans ces Places des garnisons
25. Oct. Françoises. On fit aussi fortifier Ebernebourg. C'étoient là des préludes & des précautions pour assurer l'execution du principal dessein que le Roi avoit, qui étoit de prendre Philisbourg.

Il chargea Monseigneur de cette expedition à qui il donna le Maréchal de Duras pour commander sous lui & Monsieur de Vauban pour avoir la direction du siege. Le Duc de Bourbon, les Princes de Conti & de la Roche-Sur-Yon, & le Duc du Maine l'y accompagnerent & s'y signalerent. Philisbourg fut investi sur la fin de Septembre, & quoique la saison fut fort avancée, & déja fort facheuse, cette Place une des plus fortes
29. de l'Europe, fut prise en 10. jours de tranchées, le 29. d'Octob. Le Prince y fit paroître beaucoup d'application, d'activité & d'intrepidité, & les troupes & ceux qui les commandoient toute la valeur possible.

Les Marquis du Bordage, & de Nesle, le Chevalier de Longueville, les Sieurs de la Londe Ingenieur habile, Dénonville, Courtin & Chauvelin furent tuez à ce siege. Les Marquis de Presle, & de Jarzé, & les Comtes de Châteauvillain, & d'Etrées, les Marquis d'Harcourt & de Courtenvaux, les Sieurs de Villandri, de Sandricourt, de Cormaillon, Renaut & de la Lande, (ces trois derniers étoient Ingenieurs) y furent blessez. Le Gouvernement de cette importante Place fut donné au Sieur des Bordes.

11. Nov. Monseigneur n'en demeura pas là. Il attaqua Manheim, place très-bien fortifiée & la prit en 3. jours. Le Comte de Mornay y fut tué, le Comte de Grignan, & le Comte de Tours, fils du Duc de Luynes, y furent blessez.

Frankendal, Place très-forte, est attaquée par Monseigneur, & prise en
18. deux jours.

Le Marquis de Boufflers s'empara de Keiserlauter, on se saisit aussi de Creuzenac, de Neustat, d'Oppenheim, de Spire, & de Treves. Wormes se rendit pareillement.

Aux Pays-Bas le Maréchal d'Humieres attaque & prend Huy.

15. Le Prince d'Orange avec une armée de 15000. hommes aborde en Angleterre, & débarque à Torbai sans nulle opposition, accompagné du Maréchal de Schomberg qui avoit quitté le service de France pour le sujet de Religion.

3. Dec. Le Roi declare la Guerre à la Hollande pour avoir favorisé le Prince d'Orange dans son invasion de l'Angleterre.

2. Juin. Sur la mer. Le Chevalier de Tourville Lieutenant General des armées Navales du Roi, accompagné du Comte d'Etrées, & du Comte de Chateau-Renaud, montant chacun leur Vaisseau, rencontrent par le travers d'Alicante le Vice-Amiral Papachin revenant de Naples avec deux Vaisseaux de guerre Espagnols, dont l'un étoit de 66. pieces de canon, & de 500. hommes, & l'autre de 54. pieces & de 300. hommes. Monsieur de Tourville lui envoya dire de saluer le pavillon du Roi, & sur son refus il l'attaqua, & après un combat de trois heures l'obligea de saluer de 9. coups

de canon. Le Comte d'Etrées & le Comte de Château-Renaud obligerent aussi l'autre Vaisseau de se rendre & de saluer. 1688.

Les Algeriens ayant encore enlevé quelques Vaisseaux Marchands François, le Maréchal d'Etrées eut ordre d'aller punir cette infraction de la paix, il commença à bombarder Alger, où depuis le premier de Juillet jusqu'au 16. on jette plus de dix mille quatre cens bombes, de sorte que cette ville étoit presque entierement renversée. On coula à fond 5. Vaisseaux de ces Corsaires, & on leur en brûla un autre. 1. Juillet.

Reglement du 20. Novembre pour la levée de 25000. hommes de milices, sans y comprandre les Officiers, pour la sureté du Royaume au sujet de la Ligue d'Ausbourg, qui commençoit à se mettre en mouvement.

Affaires particulieres.

Le Marquis du Quesne Lieutenant general des armées navales du Roi âgé de plus de 80. ans, & qui avoit commandé des Vaisseaux du Roi depuis 60. ans meurt à Paris. 3. Juil.

Loüis Victor de Roche-Choüart Maréchal Duc de Vivonne mourut à Chaillot proche de Paris. 15. Sept.

Le 7. de Mars deux jeunes Princes de Macassar Mahometans arrivez de Siam en France, furent baptisez dans l'Eglise de la Maison Professe des Jesuites.

1689.

Affaires d'Etat & de guerre.

Le Roi d'Angleterre trahi par la plûpart de ses Sujets, & sur tout par la plus grande partie de ses troupes, fait passer en France la Reine & le Prince de Galles qui étoit encore au berceau. Il confie cette délicate commission au Comte de Lausun qui étoit alors à sa Cour. Ce Seigneur s'en charge & les amene à S. Germain en Laye, où ils arrivent. 6. Janvier.

Le Prince d'Orange qui pouvoit se saisir de la personne du Roi d'Angleterre juge à propos de fermer les yeux sur sa retraite. Ce Prince arriva lui-même à S. Germain le lendemain de l'arrivée de la Reine & de son fils. 7.
Le Roi de France les reçoit d'une maniere digne de lui, c'est-à-dire, avec toute la bonté & la generosité qu'ils pouvoient attendre d'un si grand Prince, & il leur cede sa Maison Royale de saint Germain en Laye.

Le Prince d'Orange peu de tems après assemble un Parlement & s'y fait declarer Roi de la Grande Bretagne. Il eut beau publier des Manifestes, personne dans toute l'Europe ne fut la dupe des pretextes, dont il tâcha de couvrir son injustice & son ambition.

L'Empereur, & les Princes de l'Empire declarent la guerre au Roi de France. 24.

Non seulement Loüis le Grand reçoit le Roi d'Angleterre dans ses Etats, & l'y entretient avec magnificence: mais encore il prodigue ses Finances & ses troupes pour le mettre en état de rentrer dans ses Etats. Il lui prête une Flotte commandée par Monsieur de Gabaret qui le passe en Irlande, où le Comte de Tirconnel Viceroi de cette Isle avoit contenu ses Sujets dan l'obéïssance, il y arriva au mois de Mars. Mars.

Loüis le Grand ayant en vain representé au Roi d'Espagne l'injustice de la conduite dont l'on usoit à l'égard du Roi d'Angletere, declare la guerre à l'Espagne. 15. Avril.

 Le

1689. Le Comte de Château-Renaud, Lieutenant general des armées Navales, conduit un grand convoi de munitions, & d'autres choses necessaires pour faire la Guerre en Irlande, avec un secours de 3000. hommes. Il fut
12. Mai. averti durant le débarquement que le Comte Herbert à la tête d'une armée Navale Angloise s'approchoit. Les deux Flottes étoient à peu près égales. Le Comte de Château-Renaud s'avança pour recevoir les Anglois qu'il mit en fuite, & poursuivit jusqu'à la nuit. Après avoir fait son débarquement il retourna à Brest, où il arriva le 18. Il y fut reçû avec grand applaudissement, ayant fait en onze ou douze jours le voyage de Brest en Irlande, executé son débarquement, battu la Flotte Angloise, pris sept Vaisseaux Hollandois richement chargez à son retour, & ramené sa Flotte en aussi bon état qu'elle étoit partie. Durant le combat le feu prit au Vaisseau du Chevalier de Coetlogon par un coup de canon qui donna dans des grenades & dans un baril de poudre. La dunette fut enlevée avec ceux qui étoient dessus, le Capitaine éteignit le feu & revint prendre son poste.

Quand ce combat se donna la Guerre n'étoit point encore declarée entre
25. Juin. la France & l'Angleterre: mais le Roi le mois suivant la declara dans les formes aux Anglois rebelles, & à leur prétendu protecteur.

Pour achever cet Article de ce qui se passa sur la mer cette année: Le Roi voyant que les Pirates d'Alger, malgré les bombardemens, & la ruine de leur Ville ne pouvoient s'empêcher de faire leurs brigandages, il pensa à leur en ôter tous les moyens. Il fit croiser sur toutes leurs côtes un grand nombre de Vaisseaux & de Fregates qui leur enleverent presque tous leurs
25. Sept. Navires: & ils eurent de nouveau recours à la clemence de Sa Majesté, qui leur accorda la Paix après les avoir desarmez.

En Irlande le Roi Jacques secondé des secours de France faisoit le Siége de Londonderi, & avoit reduit cette Place à la derniere extremité par la famine autant que par les attaques, car on prétend que 7000. personnes y moururent de faim: mais les Anglois rebelles ayant trouvé moyen de rom-
31. Juill. pre une estacade que le Roi avoit fait faire pour fermer l'entrée de la Place, ils y jetterent du secours & des vivres, ce qui obligea le Roi d'Angleterre après deux mois de Siége de quitter son entreprise.

En Allemagne: ce fut de ce côté-là que la Ligue d'Ausbourg fit d'abord
28. Juin. ses plus grands efforts. L'Electeur de Brandebourg assiege Keiserwert, où le Cardinal de Furstemberg avoit mis une garnison Françoise. Elle tint 6. jours de tranchée ouverte, & se rendit par capitulation.

26. Août. La perte de cette petite Place fut reparée par la prise de Kocheim sur la Moselle, le Marquis de Boufflers qui commandoit un camp volant dans ces quartiers-là, fit attaquer ce poste & l'emporta d'assaut. 1300. Allemans y furent tuez sur la place, & le reste de la garnison qui étoit de 1600. hommes fut fait prisonniere. Les Marquis de Crequi, de la Chatre, de Blainville, & le Comte de Chamilli s'y distinguerent beaucoup. Le Sieur de Lausieres, Colonel de Dragons, y fut tué.

Les ennemis se trouvant avec une armée de cent mille hommes dans le Palatinat & aux environs firent divers projets & entre autres celui du siege de Strasbourg: mais n'ayant pas osé l'entreprendre, ils tournerent du côté de

de Mayence & de Bonn. Le Prince Charles de Lorraine se chargea du siege de Mayence fort mauvaise Place, & le Roi ne comptoit que sur la valeur de la garnison & sur l'habileté du Commandant qui étoit le Marquis d'Uxelles, pour y arrêter les ennemis quelque tems. La Place fut investie le 30. de Mai, & la tranchée ouverte le 22. de Juin : les frequentes & vigoureuses sorties du Marquis d'Uxelles firent perdre bien du monde aux ennemis. Ils ne purent faire l'attaque du chemin couvert que le 6. de Septembre. Cette action qui dura long-temps fut très-meurtriere. Les ennemis y perdirent 4000. hommes, & ne purent se loger que sur un Angle du chemin couvert. Le Prince de Lorraine fut agréablement surpris lorsque le lendemain, le Marquis d'Uxelles demanda à capituler faute de poudre & de mousquets : car on n'avoit point compté sur une si longue resistance. Le Prince laissa le Marquis d'Uxelles maître de la capitulation. 1689. 8. Sept.

Les ennemis y perdirent le Prince Frederic de Neubourg, frére de l'Imperatrice, & y eurent plusieurs Seigneurs tuez ou blessez. Parmi les personnes les plus considerables de la garnison, le Comte de Montsoreau, le Marquis de la Lande, le Marquis de Hautefort, le Comte de Bailleul, le Marquis de Vieubourg, les Sieurs de la Chassagne & de Blaru tous Colonels ou Lieutenans Colonels y furent blessez.

Durant le Siége de Mayence l'Electeur de Brandebourg commença l'attaque de Bonn avec ses propres troupes, celles des Hollandois & celles de l'Evêque de Munster. Le Baron d'Asfeld commandoit dans la Place. L'Electeur commença par s'emparer du Fort de Buel, qui est vis-à-vis de Bonn, le Rhin entre deux, & par la foudroyer à coups de canon & par les bombes. Il y avoit près de deux mois qu'il ne faisoit autre chose lorsqu'il fut joint par une partie de l'armée qui avoit pris Mayence. Quoique Bonn eût été entierement ruïnée & qu'il n'y eut pas un endroit pour se couvrir des bombes, le Gouverneur continua à se défendre ; il le fit pendant 27. jours de tranchées, soutint un assaut où il fut blessé à mort, après quoi il se rendit au mois d'Octobre par une capitulation honorable, après 97. jours d'attaque. 12. Oct.

Aux Pays-Bas les ennemis n'oserent rien entreprendre, quoiqu'ils eussent de nombreuses troupes. Mais le Maréchal d'Humieres voulant les engager à la bataille, & ayant poussé avec avantage quelques-uns de leurs detachemens jusqu'à Walcour, petite Ville où le Prince de Waldek General de leur armée avoit mis un gros corps d'Infanterie soutenu par derriere de son armée, le Maréchal, dis-je, s'opiniâtra à forcer ce poste sans en pouvoir venir à bout ; il y perdit bien du monde, & sur tout beaucoup d'Officiers du Regiment des Gardes Françoises, & fut obligé de se retirer. 27. Août.

Aux Pyrenées le Duc de Noailles General de l'armée Françoise en ce Pays-là prit en 5. jours la Ville de Campredon, & toute la vallée de Ribes se soumit ensuite au Roi. 23. Mai.

Creation de 65. Chevaliers des Ordres du Roi, & de quatre Commandeurs. Affaires particulieres.

1689. 12. Août. Mort du Pape Innocent XI. moins regretté en France que plusieurs de ses Predecesseurs.

1690. *Affaires d'Etat & de guerre.* Les victoires & les conquêtes de ces nombreuses armées d'Allemans, de Hollandois, d'Espagnols, d'Anglois qui devoient accabler la France, aboutirent à la prise de Mayence & de Bonn, qu'ils acheterent bien cherement. Quoi qu'augmentées cette année 1690. par la jonction du Duc de Savoye à la Ligue, elles ne servirent qu'a relever la gloire de la France par leurs défaites redoublées sur la mer & sur la terre, aux Pays-Bas & en Italie.

Commençons par ce qui regarde l'Irlande & la mer. Le Marquis d'Amfreville, Lieutenant General des armées Navales, mene en Irlande un troisiéme secours de troupes, de munitions & d'Argent. Il y arriva le 22. Mars.

22. Mars.

Le Comte de Château-Renaud venant avec 7. Vaisseaux de Toulon pour joindre l'armée Navale du Comte de Tourville dans l'Ocean, rencontra au détroit de Gibraltar une Escadre de 23. Vaisseaux Hollandois & Anglois. Il se prepara au combat, & marcha à eux. Cette hardiesse les surprit, & ils n'oserent l'attaquer, & ce Comte ayant attendu deux de ses Vaisseaux qui n'étoient pas si bons voiliers, & quelques Vaisseaux marchands qui s'étoient joints à lui pour en être escortez, il continua sa route jusqu'à Brest, son intrepidité, & son habileté en cette occasion furent admirées des ennemis mêmes.

20. Mai.

10. Juil. Combat Naval donné contre les Anglois & les Hollandois. Le Comte de Tourville Vice-Amiral de France, eut ordre du Roi de venir chercher les ennemis dans la Manche pour les combattre. Ils vinrent l'attaquer avec l'avantage du vent & de la marée à la côte de Bevesier, l'avant-garde des ennemis composée des Vaisseaux de Hollande, & commandez par l'Amiral Evertzen commença le combat contre la nôtre, commandée par le Comte de Château-Renaud, & le fit avec beaucoup de valeur. Le Comte de Château-Renaud la reçut de même & la mit en désordre, en ayant désemparé & démâté une grande partie, qui, ainsi que tout le reste de l'Armée ennemie, ne fut sauvée d'une perte entiere que par le changement de la marée, dont elle sut profiter à propos. Un des principaux Vaisseaux Hollandois fut pris par le Marquis de Nesmond. Le corps de bataille composé des Vaisseaux Anglois sous les ordres du Comte Herbert, n'attaqua pas celui de l'Armée de France où étoit Monsieur de Tourville, avec la même vigueur. Une partie de leur arriere-garde chargea assez vivement les derniers Vaisseaux de la nôtre commandée par le Comte d'Estrées, qui soutint le choc avec beaucoup de fermeté. Les ennemis retinrent le vent & s'éloignerent. Ce combat dura depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

Le Comte de Tourville dès que la marée le lui permit, continua de poursuivre les ennemis, qui n'observans plus aucun ordre, fuyoient à toutes voiles. Il y eut dix-sept de leurs Vaisseaux qui étant dématez, s'échoüe-

1690.

chouërent sur la côte, & se brûlerent. Le gros de l'Armée passa le Pas de Calais, & rentra dans les bancs de Hollande & dans la Tamise, où l'Armée du Roi ne put les suivre, n'ayant point de Pilotes qui connussent cette riviere & les bancs où les Hollandois se retirerent. Ce fut une de ces batailles navales où la victoire ne fut point équivoque.

Elle fit une grande réputation aux François, pour avoir battu deux Nations, qui quelques années auparavant se disputoient seules l'empire de la mer: elle leur causa des pertes extrêmes par l'interruption de leur commerce: car les Vaisseaux du Roi étant demeurez les maîtres de la mer, leur enleverent une infinité de Vaisseaux, & quantité d'autres n'oserent sortir de leurs ports.

Les François ne perdirent pas une chaloupe. Il n'y eut que le Vaisseau du Sieur Pannetier qui eut sa poupe mise en desordre par une bombe.

Pour ne laisser aucun doute de la grandeur de cette victoire aux Peuples d'Angleterre & de Hollande ausquels on la déguisoit & on la diminuoit, Monsieur de Tourville s'étant remis en mer, fit un détachement sous le Comte d'Etrées de quelques Vaisseaux & Galeres, où il mit quinze à seize cens hommes de débarquement pour faire descente en Angleterre & y brûler douze Vaisseaux qui étoient dans la baye de Teingmouth. La descente se fit, on força un retranchement où il y avoit trois pieces de canon, on pilla quelques maisons, & en même temps quelques-uns de nos Vaisseaux s'étant détachez pour attaquer ceux qui étoient dans la baye on les brûla tous. Il y en avoit quatre de Guerre, & le reste étoit des Vaisseaux Marchands richement chargez; ce qui étant fait, le Comte d'Etrées fit rembarquer ses troupes en bon ordre sans perdre un seul homme & emportant les trois canons du retranchement. 5 Août.

La bataille dont je viens de parler se donna la veille de celle de la Boyne en Irlande, entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange, sous lequel le Maréchal de Schomberg commandoit une Armée de quarante mille hommes de troupes reglées: le Roi d'Angleterre, excepté les secours qu'il reçut de France, n'avoit gueres que des milices du Pays. Le dix du mois de Juillet le Prince d'Orange fit camper son Armée à la portée du canon de celle du Roi d'Angleterre, la Boyne entre deux. Ce fut en cette occasion que le Prince d'Orange fut blessé d'un coup de Canon qui lui effleura l'épaule droite, ce qui ne l'empêcha pas d'agir. Le lendemain il fit passer son armée à divers guez, & battit d'abord huit escadrons du Roi d'Angleterre. Les Irlandois furent pris en flanc, & leur Infanterie rompuë, sans qu'il fût possible de la rallier. Les François soutinrent quelque temps l'effort avec valeur. Monsieur de Maumont Capitaine aux Gardes y fut tué. Le Roi d'Angleterre se retira à Kinsal & fut obligé de repasser en France. Le Maréchal de Schomberg fut tué d'un coup de sabre & d'un coup de pistolet, ce qui fut une très-grande perte pour le Prince d'Orange. 11. Juillet.

Ce Prince après la journée de la Boyne, se saisit de plusieurs Places qui étoient sans défense, & mit le siege devant Limerik Place considerable du Pays, mais en très-mauvais état & peu fortifiée pour resister long-temps. Monsieur de Boisseleau Capitaine aux Gardes Françoises la défendit avec tou-

1690. toute la vigueur possible, & les troupes Irlandoises qu'il y commandoit le seconderent avec la valeur ordinaire aux troupes de la Nation, quand elles sont bien commandées. La Place fut investie dès le 19. d'Août. Elle soutint un assaut, où les ennemis se logerent sur la brêche après avoir eu bien du monde tué. Le Gouverneur se disposoit à en soutenir un second dans des retranchemens qu'il avoit faits, lorsque le Prince d'Orange, qui

10. Sept. avoit tout préparé pour le donner, leva le siege. Les assiegez perdirent à la défense de cette Place plus de mille soldats & quatre-vingt-dix-sept Officiers, & les ennemis cinq mille hommes la plûpart des têtes de leurs Regimens & leurs meilleurs Officiers.

Octobre. Le Chevalier Guillaume Phips Anglois ne fut pas plus heureux dans son expedition de Canada. Il y arriva au mois d'Octobre, & fit sommer le Comte de Frontenac de lui rendre Quebec, & sur son refus il mit deux mille hommes à terre. Il y eut d'assez vigoureuses escarmouches en divers endroits. Le soir du 10. du mois quatre des plus grands Vaisseaux de trente-cinq qu'ils avoient s'approcherent de Quebec & le canonnerent. On y répondit du canon de la Place, & si bien que le Vaisseau Amiral des ennemis y fut fort maltraité, & contraint de se retirer pour se radouber, aussi bien que les trois autres. Le dix-neuf ils firent encore une tentative comme pour passer une petite riviere & venir se saisir de certains postes dont ils auroient pû incommoder fort la Ville. Le Comte de Frontenac leur opposa quatre bataillons de troupes reglées qu'ils n'oserent attaquer. Ce fut là leur dernier effort. Ils se retirerent la nuit & se rembarquerent avec tant de précipitation qu'ils abandonnerent cinq pieces de canon qu'ils avoient mises à terre, & la poudre & les boulets pour leur charge. Ils perdirent un assez bon nombre de Soldats, partie dans l'attaque, partie par les maladies qui se mirent parmi eux. Les assiegez y eurent quelques Officiers tuez ou blessez, & quelques Sauvages dont le Gouverneur sût faire bon usage. Le Chevalier de Clermont Capitaine reformé y fut tué, & le Sieur de la Touche.

Decemb. Les Anglois réüssirent mieux à l'Isle Saint Christophle, & enleverent aux François la partie qu'ils y possedoient.

Aux Pays-Bas les Armées du Roi se signalerent avec autant & plus d'éclat que sur la mer. Le Duc de Luxembourg passa la Sambre à la tête de l'Armée Françoise, & pour prélude de ce qui se devoit passer le lendemain, il fit attaquer proche de Fleurus un corps de quinze cens chevaux commandez par le Comte de Berlo, & soutenus par cinq autres Regimens de Cavalerie. Ce fut Monsieur le Duc du Maine à la tête de la Gendarmerie & de seize Escadrons de Cavalerie qui se chargea de l'execution. Il passa un défilé que les ennemis avoient mis devant eux, fondit sur cette troupe, la culbuta, la mit entierement en déroute, & la poursuivit jusqu'à un vallon, audessus duquel de l'autre côté l'armée ennemie commandée par le

30. Juin. Comte de Waldek étoit en bataille, & qui fut spectatrice de cette vigoureuse action. On leur tua un grand nombre de Cavaliers, du nombre desquels fut le Comte de Berlo leur Commandant. Monsieur de Rosmadec & le fils de Monsieur d'Espagne Gouverneur de Thionville y furent blessez.

Le

Le lendemain Monſieur de Luxembourg donna & gagna la bataille de Fleurus. La ruſe du General eut autant de part au gain de la bataille que la valeur des troupes. Il ne jugea pas à propos d'attaquer les ennemis par leur front qui étoit couvert de deux ruiſſeaux, dont l'un étoit très-difficile à paſſer, & la droite & la gauche parfaitement appuyées. Il donna dès le ſoir ordre à l'Armée de ſe preparer à repaſſer la Sambre, mais il fit donner ſecretement un contre-ordre, excepté au bagage qui repaſſa en effet cette riviere. Il fit mettre en bataille ſes troupes de la ſeconde ligne, faiſant face à celle des ennemis ſous les ordres de Monſieur de Gournay, ce qui attira toute l'attention du Prince de Waldek, & marcha avec les troupes de la premiere ligne ſur deux colonnes, l'artillerie au milieu qui en faiſoit une troiſiéme. Il prit un aſſez grand détour qui le conduiſit ſur le flanc des ennemis, & rangea là ſa Cavalerie ſur deux lignes. Les ennemis ne s'apperçurent que dans ce moment de cette manœuvre, qui les obligea à changer l'ordonnance de leur Armée. Monſieur de Luxembourg en attendant rangeoit ſon Infanterie à meſure qu'elle arrivoit: ce mouvement auquel les ennemis furent contraints, leur fit perdre l'avantage de leur ſituation, & leur flanc gauche ne ſe trouva plus appuyé. Pendant ce temps-là Monſieur de Gournay, comme il en étoit convenu avec Monſieur de Luxembourg, attaqua leur droite, mais y ayant été tué, cela cauſa quelque déſordre parmi nôtre Cavalerie. Cependant Monſieur de Luxembourg attaque la gauche des ennemis & enſuite leur centre, où il mit leur Cavalerie en déroute, en même temps que nos troupes du corps de Monſieur de Gournay s'étant ralliées, rechargerent l'aîle droite des ennemis dont la Cavalerie fut pourſuivie ſi loin que leur Infanterie ne put plus être ſoûtenuë, & après un violent combat qui dura quatre heures leur armée fut entierement défaite. 1690. 1. Juillet.

Les ennemis ſe battirent avec beaucoup de valeur. Ils eurent ſix mille hommes tuez ſur la place, on fit huit mille priſonniers, en comptant ceux qui furent pris dans les Châteaux qu'ils occupoient aux environs du champ de bataille. On prit leur canon, plus de deux cens tant étendarts que drapeaux, & jamais victoire ne fut plus complette. Les François y eurent trois mille hommes tuez & beaucoup de bleſſez. On peut voir dans les Relations imprimées les noms des perſonnes les plus conſiderables qui furent de ce nombre de part & d'autre, & les Officiers qui s'y diſtinguerent; car chacun de ſon côté y fit parfaitement bien ſon devoir.

En Italie Monſieur de Catinat Lieutenant General, commandant l'Armée du Roi, après avoir forcé la ville & le château de Cahours, où mille à douze cens hommes furent paſſez au fil de l'épée, attaqua l'armée du Duc de Savoye, campée à l'Abbaye de Staffarde, malgré la ſituation avantageuſe du lieu où le Duc s'étoit poſté. Il la défit entierement après un combat fort opiniâtré. Le Duc qui s'expoſa beaucoup laiſſa quatre mille morts ſur la place, parmi leſquels étoit le fils du Viceroi de Naples. On fit douze cens priſonniers. Le canon, les équipages, un grand nombre d'étendarts & de drapeaux furent pris. Monſieur de Catinat reçut pluſieurs coups dans ſes habits. Il n'y perdit que trois cens hommes & n'eut pas plus de ſix à ſept cens bleſſez. 18. Août.

1690.

19. Monsieur de Catinat après cette victoire, se rend maître de Saluces, & les jours suivans de plusieurs Villes de Piemont.

Vers le même temps Monsieur de Saint Rut commandant dans la Savoye, la soumet tout entiere au Roi excepté Montmélian, défait un corps de troupes commandé par le Marquis de Sales & le Comte Brenner, fait le premier prisonnier, & leur enleve quelques pieces de canon.

13. Nov. Monsieur de Catinat force les retranchemens des ennemis du côté de Suze, en chasse les ennemis, s'empare du Fort de Jelasse, oblige la ville de Suze à se rendre, & la Citadelle à capituler deux jours après.

En Allemagne Monseigneur le Dauphin fut à la tête de l'Armée Françoise pendant la campagne pour couvrir cette frontiere. Le Duc de Baviere & les autres Generaux des Alliez n'oserent rien entreprendre en presence de son Armée, & c'étoit tout ce que l'on prétendoit.

Affaires particulieres.

1. Fevr. Le Roi accorde le retour du Parlement de Bretagne à Rennes, & quelque temps après celui du Parlement de Guyenne à Bourdeaux.

20. Avril. Decès de Madame la Dauphine.

Mort du Marquis de Seignelay, Ministre & Secretaire d'Etat de la Marine, homme de grand esprit & & de capacité dans cet emploi. Ce fut une perte pour la France. Monsieur de Phelypeaux de Pontchartrain lui succeda. C'étoit le sixiéme de ce nom Secretaire d'Etat.

Toussaint Fourbin de Janson fut nommé Cardinal.

1691.

Affaires d'Etat & de guerre.

Les grands efforts de la Ligue d'Ausbourg aboutirent l'année derniere à la perte de trois sanglantes batailles. Celle-ci ils seront témoins de la perte de trois des plus fortes Villes de l'Europe, qui leur furent enlevées par les Armées Françoises, sans parler de quelques autres de moindre importance.

22. Mars. En Piemont Monsieur de Catinat prend Villefranche après quelques volées de Canon, fait attaquer le Château & le prend en trois jours de tranchée. Il y a un bon port à cette Ville qui fut fort utile pour un plus grand dessein.

24. & 25. Les Forts de Montalban & de Sant-Ospitio se rendent en vingt-quatre heures.

26. Monsieur de Catinat assiege Nice, & oblige cette Ville à se rendre.

On ouvre la tranchée devant le Château. Trois bombes furent tirées dans le Château par le Sieur des Chiens de Ressons avec tant de bonheur, qu'elles firent sauter un magasin à poudre; le feu se répandit dans tout le Château, cinq cens hommes de la garnison y furent tuez, & quarante des assiegeans furent tuez ou blessez par les débris qui tomberent dans les tranchées. Une autre bombe le lendemain tomba sur un magasin de bombes & de grenades qui fit encore un très-grand fracas: ce qui épouventa tellement

2. Avril. la garnison, que le Gouverneur fut obligé de capituler le deuxiéme du mois suivant. On avoit compté sur une bien plus longue resistance, à cause de la force de la Place, qu'on regar doit autrefois comme imprenable.

Mon-

Monsieur de Catinat attaque Veillane qui ne fait point de resistance. 1691.
Il attaque le Château, & prend la garnison prisonniere de guerre. 30. Mai.

Il assiege Carmagnole où il y avoit une garnison nombreuse qui se rendit neanmoins après deux jours de tranchée ouverte. 9. Juin.

Levée du siege de Cony que M. de Catinat faisoit attaquer par un Lieutenant General qui le leva par trop de précaution. Il fut arrêté par ordre du Roi & envoyé prisonnier dans la Citadelle de Pignerol. Juillet.

Monsieur de Catinat finit la campagne de ce côté-là, par la prise de la forte Place de Montmelian, après trente-trois jours de tranchée. Monsieur de Braques Colonel d'Infanterie, & le Sieur d'Alincourt Ingenieur y furent tuez, & le Marquis d'Antin y fut blessé. 21. Dec.

Pendant toute cette année Monsieur de Feuquieres fit une rude guerre aux Barbets, dont il y en eut une infinité d'exterminez.

Aux Pays-Bas, le Roi assiegea la forte Place de Mons: il fut accompagné à ce siege par Monseigneur, par Monsieur, par le Duc de Chartres, par Monsieur le Prince, par le Duc de Bourbon, par le Prince de Conti, par le Duc du Maine, par le Comte de Toulouse, & par une infinité de Seigneurs de la Cour. Il s'y fit quantité de belles actions, & ce siege fut poussé avec tant de vigueur que la Place se rendit par capitulation après seize jours de tranchée. Le Prince de Courtenay Mousquetaire, & quelques autres de ce redoutable Corps y furent tuez & d'autres blessez, aussi bien que des Gardes Françoises, tant Soldats qu'Officiers, & plusieurs Officiers des autres Regimens. 9. Avril.

Après le départ du Roi le Maréchal de Luxembourg qui fut chargé du commandement de l'Armée, ayant marché à Hall peu éloigné de Bruxelles, en rase les fortifications, que les ennemis y avoient faites pour couvrir cette Capitale des Pays-Bas après la perte de Mons. 29. Mai.

Le Roi pour punir les habitans de Liege d'avoir reçu des troupes ennemies, la fit bombarder par le Marquis de Boufflers, qui après avoir fait piller les fauxbourgs, y fit un grand ravage par les bombes.

Le Duc de Luxembourg avec vingt-huit escadrons en défait soixante-quinze des ennemis au combat de Leuse. Ce combat fit une grande reputation à la Cavalerie Françoise, & en particulier à la Maison du Roi & à la Gendarmerie, qui y firent des prodiges de valeur. Les ennemis eurent près de quinze cens hommes tuez sur la place, on leur fit trois cens prisonniers; mais il en coûta beaucoup. Nous y perdimes vingt Officiers, & il y eut environ quatre cens Gardes, Gendarmes, Chevaux Legers, Cavaliers ou Dragons tuez ou blessez. 19. Sept.

En Irlande, se donna la bataille de Kilconnel. Le Roi y avoit envoyé un nouveau & très-grand convoi, conduit par M. de Nesmond avec 12. Vaisseaux de guerre. Monsieur de Saint Rhut Lieutenant General y passa pour commander les troupes de France, tant celles qui y étoient déja, que celles qu'il menoit; on y transporta un grand nombre d'Officiers, des armes en quantité, & tout ce qui étoit necessaire pour rétablir l'Armée du Roi d'Angleterre, qui étoit en fort mauvais état. Ce secours étant heureusement arrivé, Monsieur de Saint Rhut se campa à l'Abbaye de Kil- 22. Juil.

1691. connel avec Monsieur Sarsfiel, qui commandoit les troupes Irlandoises. Le General Ginkel qui étoit à la tête de l'Armée du Prince d'Orange vint les y attaquer. Il le fit fort vigoureusement; l'Infanterie Irlandoise y fit de merveilles, & soutint par tout les efforts des ennemis avec beaucoup de valeur. La Cavalerie au bout de deux heures fut mise en déroute. Monsieur de Saint Rhut y fut tué d'un coup de canon; & cet accident acheva de tout perdre. On y perdit trois ou quatre mille hommes.

La suite de cette bataille fut la prise de Limerik, de quelques autres Places, & de la perte de toute l'Irlande pour le Roi d'Angleterre.

Un des articles de la capitulation de Limerik, accordoit à toutes sortes de personnes la liberté de sortir d'Irlande pour passer en France avec tous leurs effets. Le Roi avoit préparé un nouveau secours pour l'Irlande; mais ayant appris que tout y étoit desesperé, ce secours ne partit point. Le Comte de Château-Renaud passa en Irlande avec une escadre pour faire

3. Dec. executer la capitulation de Limerik. Il ramena tous les François, seize mille hommes de troupes Irlandoises, & plusieurs familles.

11. Juil. En Catalogne, le Duc de Noailles prend la Seu d'Urgel en huit jours de Tranchée. La Garnison fut faite prisonniere de guerre.

Août. Sur la mer le Comte d'Etrées bombarde Barcelonne & Alicante, & endommage beaucoup cette Ville par les bombes.

En Allemagne on fut sur la défensive de part & d'autre, & il ne s'y passa rien de fort important.

Affaires particulieres. Mort du Marquis de Louvois Ministre & Secretaire d'Etat. Il n'eut

16. Juil. point d'égal dans son application & dans sa capacité pour le ministere de la guerre, son adresse, son secret, ses précautions, son exactitude à conduire les plus grandes entreprises qui se sont faites sous le regne de Louïs le Grand, en assurerent presque toûjours le succès.

19. Sept. Mort du Maréchal Duc de la Feuillade, Seigneur recommandable par son attachement à la personne du Roi, par sa valeur & par son intrépidité. Le Roi donna le Gourvenement de Dauphiné dont il avoit été pourvû au Duc de la Feuillade son fils.

1692. *Affaires d'Etat & de guerre.* Bataille de la Hougue. Divers contretemps causez par les vents contraires, engagerent le Comte de Tourville Vice-Amiral de France, avec une armée de quarante-quatre Vaisseaux d'en venir aux mains dans la Manche

29. Juil. avec celle des ennemis qui étoit de 90. Vaisseaux. Il attaqua leur corps de bataille avec tant de vigueur qu'il le fit plier entierement. Il soûtint le combat depuis le matin jusqu'à la nuit sans perdre aucun Vaisseau, après en avoir fort maltraité quelques-uns des ennemis, il fit une belle retraite, & elle auroit été aussi heureuse que glorieuse, si la marée ne lui eût point manqué. Cet accident lui fit perdre 14. de ses Vaisseaux qui furent brûlez ou coulez bas à Cherbourg & à la Hougue. Nonobstant ce malheur cette action fut jugée si belle & si extraordinaire, que le Roi en récompensa le Comte de Tourville du Bâton de Maréchal de France avec l'applaudissement de tout le monde. Tous ceux qui l'accompagnerent dans ce combat firent des prodiges: mais on ne doit pas passer sous silence ce que fit le Sieur de Coët-

Coëtlogon Chef d'Escadre, qui voyant qu'il n'y avoit plus d'occasion de combattre à l'arriere-garde, où il servoit de Contre-Amiral, s'en détacha, passa au travers de plusieurs Vaisseaux ennemis, alla joindre son General & son ami, qu'il voyoit dans le plus extrême danger. Il trouva en arrivant cinq brûlots que l'on détachoit sur lui, & il le servit de toute sa bravoure & de toute son experience, par lesquelles il a merité depuis ce temps-là la dignité de Vice-Amiral de France. 1692.

Aux Pays-Bas, prise de la Ville de Namur en huit jours de tranchée ouverte. 5. Juin. Le Roi commandoit en personne à ce siege, tandis que le Duc de Luxembourg le couvroit avec une autre Armée. Le siege du Château, une des plus fortes Places de l'Europe, l'occupa plus longtemps, étant encore retardé par le plus mauvais temps qu'on eut jamais vû pour la saison; de sorte que l'on crut que sans la presence du Roi, qui se donna mille fatigues, le siege auroit été levé. Le Château se rendit après vingt-deux jours de tranchée ouverte, en presence de cent mille hommes, commandez par le Prince d'Orange, & le Duc de Baviere, qui étoient venus au secours, & ausquels le Roi offrit la bataille. 30. Juin. Monseigneur, Monsieur, le Duc de Chartres, le Prince de Condé, le Duc de Bourbon, le Comte de Toulouse étoient à ce siege. Le Comte de Toulouse y fut blessé legerement auprès du Roi. Il en coûta trois mille cinq cens hommes, beaucoup de blessez, & il y eut aussi bien des malades.

Combat de Steinkerque: 4. Août. ce combat fut infiniment sanglant, desavantageux d'abord aux François, par la surprise: mais rétabli par la presence d'esprit des Chefs, par leur intrepidité, & par la valeur des troupes qui firent des merveilles. Enfin le Prince d'Orange qui avoit très-bien conduit cette affaire fut repoussé après bien des efforts. Parmi ceux qui furent tuez, ou qui moururent de leurs blessures, les plus considerables furent le Prince de Turenne, le Marquis de Tilladet Lieutenant General, le Marquis de Belfons Brigadier, le Comte de Saint Florentin Colonel du Regiment Colonel de Dragons, le Sieur Polier Colonel Suisse, les Marquis de Murcé Colonel de Dragons, Fimarcon, & de Vins, le Sieur de Beauregard, Capitaine des Grenadiers des Gardes Françoises, le Chevalier d'Estrades, & le Marquis de Guecmadeu.

Parmi les blessez étoient Monsieur le Duc de Chartres, le Marquis d'Alegre, le Chevalier de Tilladet, le Marquis de Blainville Colonel du Regiment de Champagne, le Sieur de Surlaube Brigadiers, le Comte d'Albert Colonel de Dragons, le Sieur Stoup Brigadier, Fimarcon, Maupeou Capitaine aux Gardes Françoises, Vigni Brigadier commandant l'artillerie, le Marquis de Thiange & M. de Puisegur.

Monsieur le Duc, le Prince de Conti, le Duc de Vendôme, & le Grand Prieur de France rétablirent l'affaire l'épée à la main, & furent bien secondez dans cette importante conjoncture par le Comte d'Auvergne, le Duc de Villeroi, le Chevalier de Gassion, Messieurs de Montal, d'Artagnan, le Duc de Choiseul, le Marquis de Boufflers, qui avoit été détaché, & qui rejoignit dans l'action, Monsieur Rosen, le Duc du Maine, & le Prince de Soubise Lieutenans Generaux. On prétend qu'il y eut dix mil-

1692. mille hommes tuez ou blessez du côté du Prince d'Orange, & sept à huit mille du côté des François. Les marques de la victoire de ceux-ci outre la retraite du Prince d'Orange, furent treize cens prisonniers, dix pieces de canon, quelques étendars & drapeaux des ennemis pris, & le champ de bataille qui leur resta. Ce ne fut qu'un combat d'Infanterie qui dura sept heures.

8. Sept. Le Duc d'Harcour défait dans le Comté de Chiney plus de quatre mille Allemans.

19. & 20. Octobre. Le Marquis de Boufflers bombarde Charleroi.

Du côté des Alpes, Monsieur de Catinat qui n'avoit que seize mille hommes ne fut que sur la défensive contre le Duc de Savoye, qui avoit une Armée beaucoup plus nombreuse. Ce Prince avoit dessein de faire le siege de Pignerol & celui de Suze, & de bloquer Casal. Monsieur de Catinat prit toûjours si bien ses postes, qu'il rompit tous ses desseins. Il se jetta sur le Dauphiné & s'empara d'Ambrun après neuf jours de tranchée ouverte, où le Marquis de Larray lui tua bien du monde. Il alla de là à Gap, qu'il trouva abandonné. Il fut obligé d'abandonner ces deux Places, & de s'en retourner après avoir brûlé Gap & quelques villages des environs.

19. Août. Septemb.

En Allemagne, le Maréchal de Lorges ayant dessein de passer le Rhin, pour obliger l'Armée des Allemans qui étoit en deça, à le repasser aussi, & venir couvrir leur païs, il y eut une rude escarmouche vers l'endroit qu'on appelle la petite Hollande; les ennemis voulurent attaquer son arriere-garde dans sa marche. Il prit si bien ses mesures qu'il les arrêta, leur tua cinq cens hommes, deux Colonels & douze Lieutenans Colonels & prit quantité de chevaux. Il n'eut que cent hommes tuez ou blessez, & continua sa route vers le Rhin qu'il passa.

1. & 2. Septemb.

Ce qui se passa vers la fin du même mois fut plus considerable. Les François venoient de se rendre maîtres de Phortzeim. Le Prince Administrateur de Wirtemberg s'étoit mis en marche avec six mille Chevaux pour le secourir. Le Maréchal pour l'engager plus avant, fit continuer à tirer de la Place comme si elle eût continué à se defendre. Ayant donné dans ce piége, le Maréchal tomba sur lui avec son aîle droite, & le mit en déroute. On le poursuivit jusqu'à la riviere d'Ents que les Allemans traverserent, & jusqu'à la ville de Vaihingen, dont le Maréchal se saisit. On y trouva bien des richesses du païs qu'on y avoit refugiées, & entre autres cent mille livres d'argent pour le payement de ses troupes. Le Duc de Wirtemberg fut pris lui-même avec sa vaisselle d'argent. Le Baron de Soyer Commandant des troupes de Baviere fut aussi fait prisonnier. On leur tua neuf cens hommes, on leur fit quatre cens prisonniers. On leur prit neuf étendarts, deux paires de timbales, bien deux mille chevaux, les deux seules pieces de canon qu'ils avoient avec eux. Et l'on en prit neuf autres dans Kelligen & dans Neuvembourg dont on se rendit maître.

29.

8. Oct. Le même Maréchal oblige le Landgrave de Hesse Cassel à lever le siege d'Ebernbourg. Le Sieur Dubois y commandoit, & la défendit dix jours de tranchée ouverte, en attendant le secours qui lui arriva.

Aux

Aux Païs-Bas, Furnes où il y avoit trois à quatre mille Anglois & Hollandois en garnison enlevée en quinze heures de tranchée par le Marquis de Boufflers. Le Marquis de Villacerf fut tué d'un coup de canon dans cette expedition. Dixmude se rendit après au même General. 1693. *Affaires d'Etat & de guerre.* 6. Janv

Huy pris en cinq jours par le Maréchal de Villeroy. 24. Juill.

Le Prince d'Orange est attaqué à Nerwinde, battu, & défait, perd 76. pieces de canon, huit mortiers, neuf pontons, & la plus grande partie de ses équipages d'artillerie; soixante étendarts & vingt-deux drapeaux, deux mille prisonniers, & douze mille hommes sur le champ de bataille ou dans la fuite. Le combat dura depuis quatre heures du matin jusqu'à trois heures après midi. Les quatre premieres heures se passerent en une très-vive canonade, où l'Armée Françoise souffrit le plus, & les trois autres heures à des attaques & à des charges continuelles. Nous y eumes six à sept mille hommes de tuez & beaucoup de blessez. Quand une fois on fut entierement maître du Village de Nerwinde, où il y eut bien du sang répandu, & qu'on se fut mis en ligne au delà, la droite des ennemis qui vint nous attaquer fut repoussée, leur gauche ne fit pas beaucoup plus de resistance: le reste du combat ne fut plus qu'une déroute, sur tout depuis l'arrivée du Marquis d'Harcour, qui ayant entendu le bruit du canon, vint avec un camp volant qu'il commandoit auprès d'Huy. 29.

Monsieur le Duc de Chartres combattit à la tête de la Maison du Roi d'une maniere qui put servir d'exemple à ce Corps qui ne recule gueres, & ce Prince se débarassa du milieu des ennemis. où son courage l'avoit engagé. Monsieur le Duc ne se distingua pas moins dans l'attaque du village de Nerwinde, Monsieur le Prince de Conti penetra dans les lignes à la tête de la Cavalerie de la droite: il y reçut un coup de sabre sur la tête, d'un Cavalier qu'il tua de sa propre main. Le Maréchal de Villeroi prit son temps tout à fait à propos pour entrer avec la Maison du Roi dans les retranchemens des ennemis. Enfin Monsieur de Luxembourg qui se trouvoit par tout, & qui se fit admirer dans l'execution d'une si dangereuse entreprise, fut parfaitement secondé de tous les Officiers Generaux.

Nous y perdimes Mylord Lucan, Messieurs de Montchevreuil, Montrevel, Bolhen, Saint Simon, Monfort, Quoad, le Comte de Gassion, le Prince Paul de Lorraine, le Duc d'Uzez, Messieurs de Gournay & de Saint Mars, le Marquis de Chanvallon, Messieurs de Gaugeac & Chatenay Capitaines aux Gardes. Le Marquis de Beaupré, &c.

Parmi les blessez les plus considerables furent le Maréchal de Joyeuse, le Duc de Montmorenci, Messieurs de Pracontal, de Lignieres, de Rebé, le Duc de la Rocheguyon, le Comte de Lassé, le Marquis de Surville, Messieurs de Tracy, de Marin, d'Imecourt, de Surbek, de Greder, de Pluvaut, de Silli, de Poinsegur, le Duc de Bournonville, les Chevaliers de Silleri & d'Asfeld, Monsieur de Ximenes Lieutenant General, le Marquis de Rochefort, le Chevalier de Villeroi, le Comte de Grandpré, le Mar-

1693. Marquis de Fourille, de Saint Esteve, de Saillant, de Rainold, de Chelberg, le Marquis de Villequier, &c.

Le Duc de Barwik, le Comte de Horn, & Monsieur de Salis, demeurerent prisonniers.

Une des suites de cette victoire fut la prise de Charleroy après vingt-six jours de siege, qui n'auroit pas duré si long-temps, sans que Monsieur de Vauban qui conduisoit les travaux de ce siege, vouloit épargner les soldats.

11. Oct. Allemagne, siege de Rhinfelds levé par les François.

8. Janv. Le Maréchal de Lorges assiege Heidelberg: la Place est emportée de

21. Mai. vive force. Il y avoit trois mille hommes de garnison: cinq cens furent coupez d'abord hors de la porte de la Ville, & passez au fil de l'épée. Les Grenadiers rompirent la porte à coups de haches, entrerent & firent d'abord un grand carnage de ce qui se rencontra armé. Une partie de la garnison se sauva dans le Château. On y trouva une très-grande quantité de munitions de guerre, & de vivres.

22. Le lendemain le Gouverneur du Château demanda à capituler & rendit la Place.

7. Juin. Le Maréchal de Lorges canonne le camp du Prince Louïs de Bade avec trente pieces de canon, lui tuë bien du monde, & l'oblige à décamper.

8. Le même General attaque le Prince de Bade dans son camp. Il est repoussé avec perte de quatre ou cinq cens hommes. Il entra ensuite dans le Wirtemberg, & envoyant de gros partis en divers endroits, y établit de grandes contributions.

Le Maréchal de Lorges fait attaquer Zuinzenberg dans le Bergstrat, la prend après trois assauts. La Ville fut pillée & brûlée, la garnison passée au fil de l'épée. Nous y perdimes 150. soldats, trois Capitaines de Grenadiers y furent tuez & trois blessez. Le Comte de Vaubecourt & le Prince d'Epinoy y furent aussi blessez.

Le Roi étant encore en Flandre, fit partir un gros detachement sous les ordres de Monseigneur pour l'Allemagne. Il joignit l'Armée du Maréchal de Lorges, & s'approcha du camp des Allemans sur le Nekre à Hailbron; il alla le reconnoître lui-même, & de si près que le Prince Louïs de Bade le reconnut, & défendit qu'on tirât sur sa troupe. Le dessein étoit d'engager les Allemans à la bataille ou de les attaquer dans leur camp; le Prince de Bade étoit bien résolu de n'en pas sortir: mais il étoit situé & l'avoit fortifié d'une maniere que tous nos Generaux conclurent que ce seroit la plus extrême témerité d'en tenter l'attaque: De sorte que Monseigneur l'ayant tâté de tous côtez, & desesperant de l'en tirer, se contenta d'obliger à sa vûë le Wirtemberg à une contribution de quatre cens mille écus, payables incessamment, & de cent mille écus à l'avenir tous les ans, pour la sûreté desquels le pays donna des ôtages. Le feu qui prit à Vahinghen où étoient les farines pour la subsistance de l'Armée, & qui la fit beaucoup souffrir, l'obligea à décamper de cet endroit du pays bien plûtôt qu'on n'auroit

roit fait, & ôta toute esperance d'executer le grand dessein qu'on s'étoit proposé. 1693.

Aux Pyrenées, le Maréchal de Noailles assiege Rose par terre & le Comte d'Etrées joint aux Galeres par mer. La Place se rend après huit jours de tranchée. Le Chevalier des Adretz Aide de camp du Maréchal y fut tué.

En Italie, le Duc de Savoye ayant une armée beaucoup plus forte que le Maréchal de Catinat, forma le dessein d'assieger ou de bombarder Pignerol. Il commença par attaquer le Fort de Sainte Brigitte, peu éloigné de la Citadelle de Pignerol. Le Chevalier de Tessé le défendit quinze jours de tranchée ouverte, & tua bien du monde au Duc. Le voïant ouvert par deux grandes breches, il prit le parti de se retirer dans la Citadelle de Pignerol avec laquelle il avoit conservé une communication. Mais avant que de l'abandonner, il le fit miner en divers endroits, & la nuit du quatorze au quinziéme d'Août ayant retiré son canon, excepté une piece, 14. Août. il fit passer la Garnison dans la Citadelle de Pignerol, laissant seulement pendant quelque temps dequoi entretenir le feu de la mousqueterie. Les ennemis tiroient cependant toûjours & jettoient des bombes, lorsque les méches qu'on avoit laissées aux mines y mirent le feu, & firent sauter une partie du Fort, ce que les assiegeans attribuerent à une de leurs bombes, qui avoient, comme ils croïoient, mis le feu à un magasin de poudre, jusqu'à ce que ne voïant plus tirer de la Place, il connurent ce qui s'étoit passé.

Le Duc de Savoye occupa ses troupes à rétablir le Fort, à brûler aux environs de Pignerol, & à arracher les vignes pour désoler tout le pays.

Au mois de Septembre il commença à bombarder Pignerol, d'où l'on 25. Sept. répondit avec le canon, & ce bombardement dura jusqu'au premier d'Octobre sans aucun effet fort considerable, & le Duc se disposoit à assieger cette Place; Mais il apprit que le Maréchal de Catinat qui étoit resté campé à Fenestrelle, avoit reçu des renforts considerables, & qu'il s'étoit mis en marche pour venir à lui. Il quitte brusquement Pignerol, laissant devant la Place douze mille boulets, & quantité d'outils. L'expedition de Sainte Brigitte & de Pignerol lui avoit coûté près de cinq mille hommes.

Le Maréchal de Catinat prit son chemin par la vallée de Suze: il avoit marché à Veillane, s'étoit saisi du passage, & rendu si bien maître de la plaine, qu'il avoit mis le Duc de Savoye dans la necessité de combattre pour retourner à Turin. Ce fut alors que Monsieur de Bacheviliers fut détaché pour aller brûler la Venerie maison de plaisance du Duc, & quel- 2. Oct. ques autres, en represailles de l'incendie de Gap, & du ravage qui s'étoit fait aux environs de Pignerol.

Les deux Armées furent fort proches l'une de l'autre dès le 3. du mois, à Marsaille, & se rangerent pour combattre le lendemain. Après que le 4. canon eut fait quelques décharges, Monsieur de Catinat s'étant mis à la tête de son aîle droite s'ébranla; & toute l'Armée marcha en même temps

1693. aux ennemis, qu'elle enfonça presque par tout. Ils avoient mêlé des Escadrons entre leurs Bataillons sur tout le front de bandiere, nos Bataillons qui leur étoient opposez, les attaquerent la bayonnete au bout du fusil, & les renverserent. Nôtre droite tombant sur le flanc de leur gauche la fit plier, & toute la ligne la chargea en même temps de front, & elle fut mise en déroute: la droite des ennemis fit aussi plier nôtre gauche: mais le Duc de Vendôme la rétablit bientôt, & ayant repoussé les ennemis, il tomba ensuite sur la droite de leur Infanterie dont on fit un grand carnage. Cette manœuvre décida de l'affaire. La bataille dura près de quatre heures. L'Infanterie ennemie fut presque entierement taillée en pieces; pour la Cavalerie, une grande partie ne tint gueres, & celle qui fit ferme fut toute défaite. Les ennemis laisserent huit mille hommes sur la place, on en fit deux mille prisonniers, on leur prit 34 pieces de canon & cent dix tant drapeaux qu'étendarts. Les François eurent près de trois mille hommes tant tuez que blessez. Il y eut parmi les morts, les blessez & les prisonniers des ennemis quantité de personnes de qualité, tant Allemans, qu'Espagnols & Italiens.

Nous y perdimes Monsieur de la Hoguette Lieutenant General qui commandoit nôtre centre. Quelques Colonels, plusieurs Officiers des Gendarmes. Et il y en eut aussi plusieurs de blessez.

4. Oct. Le Duc de Savoye quelque temps auparavant avoit bloqué Casal, mais sur la nouvelle de la bataille de la Marsaille, le blocus fut aussitôt levé. Le Marquis de Crenan Gouverneur de la Place mit aux trousses des ennemis un Regiment de dragons, & cinq Compagnies de Grenadiers qui les chargerent vivement, dans le temps qu'ils abandonnoient divers Châteaux dont ils s'étoient emparez. On trouva dans ces Châteaux un butin infini, qu'ils avoient fait par leurs pillages, & l'on se saisit entre autres choses de 2. mulets chargez d'or & d'argent qu'ils emmenoient, sans parler d'une très-grande quantité de munitions de guerre & de bouche dont le Marquis de Crenan ravitailla abondamment Casal.

5. Avril. Sur la mer, les Anglois allerent pour s'emparer de la Martinique avec 60. voiles, dont il y avoit dix-sept Vaisseaux de guerre, six Fregates & trois Brûlots, & quatre mille deux cens hommes de débarquement; ils firent descente en deux endroits & mirent à chacun deux mille hommes à terre. Monsieur Gabaret qui commandoit dans l'Isle, Monsieur Augier Lieutenant de Roi, & Monsieur de Blenac Lieutenant General de l'Amerique leur tuerent en ces deux occasions, trois cens hommes, en blesserent quatre cens, & les obligerent à se rembarquer avec précipitation sans qu'ils eussent fait d'autres dommages que de brûler quelques sucreries.

Les Anglois & les Hollandois souffrant tous les jours de grandes pertes de la part des Armateurs François, & sur tout des Malouins, & voulant en garentir leur Flotte de Smyrne, ils la mirent sous l'escorte de vingt-deux Vaisseaux de guerre. Le Roi qui en avoit été averti envoya ordre au Maréchal de Tourville de conduire à la côte de Portugal soixante Vaisseaux qui avoient été armez dans les Ports de l'Ocean & d'y attendre la Flotte de Smyrne. Elle fut apperçûë quelques jours après par les coûreurs de l'armée: mais comme

me les ennemis avoient mis en mer une Flotte de 90. Vaisseaux de guerre 1693.
qui s'étoit fait voir sur la côte de France, le Maréchal qui n'avoit pas encore été joint par 30. Vaisseaux que le Comte d'Etrées lui amenoit de Toulon, 27. Juin.
crut devoir faire reconnoître cette Flotte par les vingt meilleurs voiliers de la sienne, avec ordre à eux de l'attaquer si elle n'étoit point beaucoup plus nombreuse, pendant qu'il les soutiendroit avec le gros de son Armée. Ils executerent leurs ordres: ils prirent d'abord deux Vaisseaux de guerre aux ennemis, & dans la suite on brûla, ou on coula à fond, ou l'on fit échoüer à la côte plus de 60. bâtimens Marchands; on en prit 27. le reste qui ne put se retirer en Angleterre se refugia à saint Lucar, à Cadix, à Gibraltar. Le Marquis de Coëtlogon Chef d'Escadre en fit brûler quatre richement chargez à Gibraltar, quoique défendus des batteries de la Place, & par une estacade, & en enleva treize. Si un plus grand nombre des Vaisseaux du Roi avoit fait pendant la nuit la même route que les Srs. de Bellisle-Errard, Duchalard & d'Hevri, les ennemis auroient fait une plus grande perte, quoique celle qu'ils firent fût très-considerable, les Capitaines des Vaisseaux pris la faisant monter à plus de vingt millions.

Le mois suivant trois Fregattes du Roi, ausquelles se joignit un Armateur de Saint Malo, prirent trente-huit Vaisseaux Hollandois à la pêche de la baleine, & le Maréchal de Tourville faisant sa route prit encore six Vaisseaux ennemis devant Malaga. 28. Juill. 14. Août.

Les pertes que les Armateurs de Saint Malo causoient continuellement aux ennemis leur inspirerent le dessein de détruire cette Ville. Les ennemis parurent le vingt-sixiéme de Novembre avec vingt-cinq Vaisseaux de guerre, plusieurs Galliotes à bombes, & d'autres bâtimens. Il y avoit dans cette Flote une de ces machines qu'on appelle Infernales, faite sur le modelle de celles que l'Ingenieur Jambelli fit pour faire sauter en l'air le pont qu'Alexandre de Parme avoit fait sur l'Escaut au siege d'Anvers en 1585. On peut voir la construction de celle de Saint Malo dans le Traité de l'Artillerie du Sieur de Saint Remi, ou dans l'Histoire de la Milice Françoise, qui a paru depuis peu, T. 1. pag. 590. L'effet de cette machine quand elle joüa fut de casser toutes les vitres des maisons, d'en enlever les ardoises, d'en ébranler quelques-unes. L'Ingenieur y perit avec plusieurs autres, n'ayant pas eu assez de temps pour s'en éloigner. C'est tout le mal qu'elle fit à Saint Malo, qui n'égala pas les frais de cet armement. 26. Nov. & les jours suiv.

Mort de Mademoiselle de Montpensier, fille de Monsieur Gaston Duc d'Orleans & niece de Loüis XIII. âgée de 66. ans. *Affaires particulieres.* 5. Avril.

Creation de sept Maréchaux de France, savoir Messieurs de Choiseul, Villeroy, Joyeuse, Tourville, Noailles, Boufflers, Catinat. 27. Mars.

Institution de l'Ordre militaire de Saint Loüis. 10. Mai.

En Catalogne, le Maréchal de Noailles passe la riviere du Ter qui est fort large, à la vûë des Espagnols retranchez sur le bord, & défait leur Armée. Ils y perdirent trois mille hommes, deux mille deux cens prisonniers & plusieurs drapeaux. Cette victoire ne coûta que cinq cens hommes aux vainqueurs. Le Comte du Bourg Maréchal de Camp, & M. de la Sale 1694. *Affaires d'Etat & de guerre* 27. Mai.

 Bri-

1694. Brigadier de Dragons y furent tuez, les Comtes de Druys, de Bauduman & Sibourg y furent blessez. Messieurs de Chaseron, Quinson & Saint Sylvestre Lieutenans Generaux dans cette Armée contribuerent beaucoup à cette victoire.

7. Juin. Après la victoire du Ter on marcha à Palamos: le huitiéme jour de la tranchée ouverte on emporta le chemin couvert, & en même temps une demi-lune; d'où l'on poursuivit les ennemis l'épée dans les reins & l'on entra pêle mêle avec eux dans la Ville qui fut prise l'épée à la main. Ce qui se sauva de la garnison se jetta dans le Château. Le Maréchal de Noailles fut blessé dans son logis de l'éclat d'une poutre où donna un boulet de canon.

10. Le Château attaqué par terre par l'armée, & battu du côté de la mer par Monsieur de Tourville qui s'en étoit approché avec sa Flotte, se rendit trois jours après à discretion avec la garnison qui étoit de deux mille hommes.

La consternation où le Maréchal de Noailles vit les Espagnols après le passage & la bataille du Ter, lui fit entreprendre le siege de Gironne, nonobstant la force de la Place & sa nombreuse garnison. Ce siege fut

29. Juin. très-sagement & très-vigoureusement conduit, & la Place se rendit par capitulation après cinq jours de tranchée ouverte. Monsieur de Monluc Colonel & le Marquis de la Garde y furent blessez.

On marcha ensuite à Ostalric, la Ville se rendit sans resistance, il fallut

20. Juil. attaquer le Château, qui n'est accessible que par un endroit où les Espagnols avoient fait sept retranchemens l'un sur l'autre. Ils furent abandonnez ou emportez. Les ennemis ne firent ferme qu'à une palissade où ils furent forcez. Les assaillans les serrerent de si près qu'ils entrerent avec eux dans le Château. La garnison mit les armes bas & demanda quartier qu'on lui accorda.

8. Sept. Le Maréchal laissa reposer ses troupes tout le mois d'Août; & au commencement de Septembre il assiegea Castelfollit. Il le prit en trois jours de tranchée, & la garnison qui étoit de mille hommes fut faite prisonniere de guerre.

Le Duc d'Escalone General des troupes d'Espagne voyant le Maréchal de Noailles attaché au siege de Castelfollit, vint mettre le siege devant Ostalric, que le Sieur de la Reinterie défendoit. Etant fort pressé il battit la chamade, & fit naître diverses difficultez sur la capitulation pour gagner du temps. Cela lui réussit, & il fut averti que le secours arrivoit. Le Duc d'Escalone en ayant aussi eu avis ne jugea pas à propos de l'atten-

11. dre, & leva le siege.

Août. 22. Aux Païs-Bas, Monseigneur commandant l'armée, ayant sous lui le Ma-

23. 24. &c. réchal de Luxembourg, & étant averti du dessein du Prince d'Orange & du Duc de Baviere de surprendre nos troupes qui étoient au pont d'Espieres, de s'emparer de nos lignes, & de se mettre en état d'assieger Dunkerque, le prevint par la plus belle marche qui se soit jamais faite. L'Armée partit du camp de Vignamont, & vint en 6. jours au pont d'Espieres. L'ennemi pour s'y porter n'avoit de son camp de Merbaix que vingt lieuës

lieuës, & marchoit depuis deux jours sans défilez. La marche de nos troupes étoit double de la sienne, & embarassée de cinq rivieres. Elles arriverent cependant assez tôt pour l'arrêter. Cette disposition de marche fut ordonnée avec tant d'ordre, que toutes les choses necessaires pour la subsistance des troupes se trouverent à point nommé dans les lieux où elles devoient passer. Les détachemens que Monseigneur avoit fait partir gagnoient toûjours les devans pour presenter une tête de troupes sur l'Escaut, & donner au reste de l'armée le temps d'arriver. Le Prince d'Orange qui ne s'étoit pas attendu à une telle diligence, fut aussi surpris qu'embarassé, quand il apprit que les détachemens qu'il avoit envoyez pour jetter des ponts sur l'Escaut, étoient attaquez, & que ceux qui y travailloient ne pouvoient les achever. Cette nouvelle suivie de celle de l'arrivée de toutes nos colonnes, lui fit prendre à l'instant le parti de retirer ses pontons. C'est-là de ces coups qui donnent l'idée de la superiorité du génie d'un General, lequel sait également prevoir le dessein de l'ennemi, & s'y opposer avec succès. 1694.

Le Prince d'Orange voyant tous ses projets déconcertez, ne fit point d'autre usage de sa nombreuse Armée le reste de la campagne que de faire assieger Huy par un détachement. Monsieur de Reignac qui y commandoit abandonna la Ville & se retira dans le Château avec sa garnison, & dans quelques petits Forts. Il y fut foudroyé par soixante-quinze pieces de canon & trente-huit mortiers, qui furent employez contre cette bicoque, le Château étant ouvert de tous côtez, se rendit par une capitulation honorable, après dix jours de tranchée ouverte, & n'ayant plus que trois cens cinquante hommes. 28. Sept.

Sur la mer, les ennemis firent encore divers efforts la plûpart fort inutiles & peu glorieux, & même fort dommageables pour eux. Le premier & le plus grand effort fut contre Brest. Le Lord Barcley entra dans la Baye de Camaret avec 56. Vaisseaux de guerre, des Galiotes à bombes, & plusieurs autres bâtimens. Le General Talmach fit sa descente à la tête d'un bataillon de Grenadiers, & de huit à neuf cens hommes, que quantité de chaloupes mirent à terre. Le feu fut vif & de la part des Anglois, & de la part des batteries de terre, & des retranchemens. Le Sieur de Benoise Capitaine d'une Compagnie Franche de la Marine ayant apperçû quelque desordre parmi les troupes descenduës, sortit l'épée à la main à la tête de soixante hommes, soutenu d'une autre Compagnie. Il renversa les ennemis, en tua un grand nombre & les poursuivit jusqu'à leurs chaloupes où ils se jetterent & les chargerent tellement qu'elles demeurerent échouées. Alors le Comte de Servon Maréchal de Camp, les Sieurs de Vaise Brigadier d'Infanterie, & du Plessis Brigadier de Cavalerie, marcherent avec un escadron du Regiment du Sieur du Plessis, jusques sur la greve: ce qui obligea les troupes des chaloupes échouées à demander quartier. Les autres qui n'avoient point encore fait la descente se retirerent à la faveur du canon des Vaisseaux. Un Vaisseau Hollandois qui s'étoit approché trop près échoüa, & fut obligé de se rendre. Les ennemis perdirent quatre cens hommes en cette descente, du nombre desquels fut le General 18. Juin.

1694. Talmach, quarante Officiers furent faits prisonniers avec cinq cens soldats. Ils en eurent beaucoup d'autres noyez, & une bombe étant tombée sur une galiote à bombe pleine de soldats, ils perirent tous. Cette entreprise leur coûta 2000. hommes, ils brûlerent pendant la nuit un de leurs Vaisseaux, & un autre de 60. pieces de canon fut coulé à fond. Il n'y eut du côté des François que quarante-cinq hommes de tuez.

Monsieur de Vauban qui commandoit à Brest avoit pris admirablement toutes ses précautions, soit pour les batteries, soit pour les retranchemens, où le Marquis de Langeron commandoit un bataillon de la Marine, & quelques autres Milices. Ce mauvais succès guerit les Alliez de l'envie de faire des descentes sur les côtes de France.

19. Juin. Le meme mois le Capitaine Jean Bart homme fameux sur la mer en ce temps-là, eut ordre d'aller avec six Vaisseaux & deux Flutes au devant d'un grand convoi de bled que le Roi faisoit venir du Nord sous l'escorte de deux Vaisseaux de guerre, l'un Danois & l'autre Suedois, la disette étant cette année fort grande dans le Royaume. Il découvrit à la hauteur du Texel, bien cent voiles qui étoient notre convoi, que huit Vaisseaux de guerre Hollandois avoient pris, & qu'ils emmenoient. Quoi qu'il n'eût que six Vaisseaux. & tous bien moindres que les huit Hollandois, il alla droit à eux. Il essuya leur feu sans tirer, & ne leur lâcha ses bordées qu'à bout portant. Ensuite il sauta à l'abordage, & s'adressa au Commandant qui étoit de cinquante canons, dont il se rendit maître. Monsieur de S. Paul en aborda un autre de cinquante-six canons & s'en empara. Un troisiéme fut aussi enlevé par . . . . les cinq autres prirent la fuite, & les Vaisseaux du convoi gagnerent les Ports de Dunkerque, du Havre & de Dieppe. Presque tous les Officiers & plus de la moitié des équipages des Vaisseaux forcez furent tuez & leur Contre-Amiral fut dangereusement blessé. Les François y perdirent le Sieur de Fricambaut Lieutenant de Vaisseau, & le Sieur de Gabaret Enseigne y fut blessé.

Juillet. 22. & 23. Bombardement de Dieppe. Les Anglois se servirent sans fruit d'une machine Infernale comme celle de Saint Malo: mais les maisons n'étant que de bois la Ville fut presque toute consumée par les bombes: mais elle fut bien-tôt rétablie de brique & en symmetrie par les liberalitez du Roi.

24. & 31. La même Flotte bombarde le Havre de Grace, & ne brûla pas plus de vingt maisons par les précautions que l'on prit.

Sept. 21. & jours suiv. Elle fit encore une tentative à Dunkerque pour la bombarder sans pouvoir y réüssir: Il y avoit deux machines Infernales, l'une desquelles joua sans nul effet, l'autre périt avec tous ceux qui étoient dedans, le feu y ayant pris, soit par nôtre canon, soit par quelque autre accident.

En Allemagne & en Italie, il ne se passa rien de fort remarquable entre les Armées durant cette Campagne.

Affaires particulieres. Decès de Jean-Louïs Charles d'Orleans Duc de Longueville, mort âgé de quarante-huit: ans: en lui a fini la grande & illustre Maison de Longueville.

Mort du Maréchal Duc d'Humieres Gouverneur de Flandre & des Pays

Con-

Conquis, Grand-Maître de l'Artillerie, &c. Le Roi donna le Gouvernement de Flandre au Maréchal de Boufiers, & la Charge de Grand Maître de l'Artillerie à M. le Duc du Maine. 1694.

L'Abbé de Saulx fut sacré à Montpelier premier Evêque d'Alais.

Mort du Maréchal de Bellefons. 5. Dec.

Etablissement d'une Capitation generale pour soutenir la guerre, personne n'en fut exempt, non pas même les Princes. Elle devoit finir six mois après la paix faite, ce qui fut executé. 1695. *Affaires d'Etat & de guerre.* 18. Janv.

Aux Païs-Bas, nouvelles lignes construites entre la Lis & l'Escaut. Le Duc de Baviere vint avec 24000. hommes pour s'y opposer: mais le Maréchal de Boufiers qui couvroit les travailleurs avec une Armée, fit avorter son dessein. 13. Avril.

Tentative inutile du Duc de Wirtemberg sur le Fort de la Knoque & le passage du canal défendu par le Comte de la Mothe. Les ennemis eurent plus de mille hommes tuez à cette attaque, les François n'y perdirent que quatre-vingt hommes. Le Duc de Wirtemberg se retira la nuit du vingt-six au vingt-sept. 19. Juin & suiv.

Le Maréchal de Villeroy qui commandoit l'Armée de Flandre tombe sur l'arriere-garde du Prince de Vaudemont, & lui taille en pieces quatre bataillons. Cinq cens hommes demeurerent sur la place, outre plusieurs qui se noyerent dans des Watregans. Cela n'empêcha pas que la retraite du Prince de Vaudemont ne fût regardée comme une belle chose en matiere de guerre. 14. Juil.

Monsieur de Montal prend Dixmude en trente-six heures, & il y fait 6000. prisonniers de guerre, du nombre desquels étoient 250. Officiers. On y trouva mille chevaux qui furent distribuez aux troupes. Le Prince d'Orange fit trancher la tête au General Hellimberg Danois qui commandoit à Dixmude. 28. Juin.

Deinse se rendit le lendemain avec deux mille quatre cens hommes qui furent faits prisonniers de guerre. On démantela ces deux Places. 29.

Durant ce temps-là le Prince d'Orange qui avoit des troupes fort superieures à celles de France, avoit formé le siege de Namur. Il avoit si bien pris ses mesures, fait des retranchemens si forts & si inaccessibles, qu'il fut impossible de l'attaquer dans ses lignes. La Place fut investie dès le premier jour de Juillet. L'ouverture de la tranchée se fit le onze devant la Ville. Avant que la Place eût été entierement investie, le Maréchal de Boufiers s'y étoit jetté pour la défendre avec le Comte de Guiscard qui en étoit Gouverneur. On ne vit jamais une plus terrible attaque, & une plus vigoureuse défense, Plus de deux cens tant canons que mortiers étoient en batterie contre la Ville & le Château, & faisoient un feu continuel, & quelquefois même la nuit. Des assauts furent donnez, soit à la Place, soit aux dehors avec des douze & quinze mille hommes. Les principaux dehors furent pris & repris plusieurs fois. Il en coûtoit aux ennemis les trois & quatre mille hommes. Les sorties étoient nombreuses & frequentes. La Ville se défendit jusqu'au quatre d'Août, elle auroit tenu plus long-temps, si le Maréchal

1695. de Boufiers n'avoit eu égard au grand nombre d'Officiers & de soldats blessez qui y étoient, qu'on ne pouvoit transporter dans le Château, & qui par la capitulation de la Ville devoient être conduits par eau à Dinant.

Durant que l'on attaquoit la Ville, on battoit aussi le Château, & ce fut là que se fit le plus grand carnage. Le dernier assaut se donna à la Place. On y combattit avec un acharnement qui n'a point d'exemple. Les ennemis furent repoussez. Ils y eurent neuf mille hommes tant tuez que blessez, & les assiegez trois mille. Enfin les bréches étoient telles qu'un bataillon de front pouvoit y monter. Il ne restoit plus après les derniers assauts que deux mille trois cens hommes en état de combattre. C'est ce qui détermina le Maréchal & le Gouverneur à capituler. La capitulation fut aussi honorable que la défense de cette brave garnison avoit été belle. Elle fut violée par le Prince d'Orange, qui fit arrêter & retenir le Maréchal de Bouflers. La

5. Sept. Place fut renduë le cinq de Septembre après soixante-sept jours qu'elle avoit commencé d'être investie. Le siege coûta vingt mille hommes aux Alliez, & des dépenses infinies.

Nous y perdîmes le Marquis de Vieuxbourg, les Comtes de Maulevrier-Colbert, de Morstein & Quelus, Messieurs de Moulinneuf Lieutenant du Roi du Château; des Barreaux Colonel de Dragons & de Vinox Lieutenant Colonel y furent aussi tuez. Messieurs de Reignac, de Bragelonne, de Princé, le Comte d'Albert Colonel de Dragons, furent blessez. Monsieur de Megrigny Ingenieur y servit très-utilement, & le Roi le recompensa en le faisant Lieutenant Général. Pour M. le Maréchal de Bouflers, il fut honoré du titre de Duc, & plusieurs Officiers furent récompensez à proportion.

Août 13. 14. & 15. Pendant que les Alliez assiegeoient Namur, le Maréchal de Villeroy eut ordre de s'avancer à Bruxelles, pour la bombarder. Il l'exécuta nonobstant l'Armée du Prince de Vaudemont qui étoit sous les murailles. On y jetta 3000. bombes qui ruinerent la Ville. Il y eut 3820. maisons abbatuës ou brûlées, & de ce nombre furent plusieurs Hôtels, soit publics, soit appartenans à des Seigneurs, & plusieurs Eglises. Il ne tint qu'au Duc de Baviere d'empêcher ce desordre: car premierement Monsieur de Villeroy lui fit l'honnêteté de ne point faire tirer sur le quartier où étoit Madame l'Electrice. Secondement il fit dire au Prince de Bergues Gouverneur de la Ville, que quoique tout fût préparé pour le bombardement, le Roi lui avoit envoyé ordre de ne le pas faire au cas que les Alliez voulussent cesser de bombarder nos Villes Maritimes: mais les délais qu'on affecta pour rendre une reponse précise & décisive causerent ce malheur à cette Capitale des Pays-Bas, dont on dit que le dommage monta à plus de vingt millions. Le Marquis de Monpesat Capitaine aux Gardes, Messieurs le Feron Aide-Major, & du Fay Sous-Lieutenant furent blessez dans cette expedition, & le Chevalier de Mongon Capitaine de Carabiniers y fut tué d'un coup de canon dans la tranchée derriere Monsieur le Duc du Maine.

En Italie, le Duc de Savoye ayant une Armée plus forte de la moitié que celle du Maréchal de Catinat, entreprend le Siége de Casal. Le Marquis

quis de Crenan Gouverneur de la Place battit la chamade le 13. jour de la tranchée ouverte, & la capitulation fut que l'on démoliroit les murailles & les fortifications de cette Ville, à condition que ni les uns ni les autres ne pourroient les rétablir, & que la Garnison ne quitteroit la Place qu'après l'entiére exécution. Le Roi avoit envoyé ordre au Marquis de Crenan de ne se pas laisser presser jusqu'à l'extrêmité, pour pouvoir faire ce Traité. La Place devoit être remise au Duc de Mantoue. 1695. 11. Juillet.

En Catalogne, le Marquis de Castanaga commandant l'Armée d'Espagne, met le Siége devant Palamos. Le Duc de Vendôme qui commandoit l'Armée de France, après avoir tiré les troupes de quelques Places qu'on avoit prises, & qu'il fit démolir pour augmenter son Armée beaucoup plus foible que celle d'Espagne, fait lever le Siége au Marquis de Castanaga. 25. Août.

Sur la mer, on apprit la nouvelle de l'expedition de la Jamaïque, qui causa aux Anglois la perte de plusieurs millions. Janvier.

Les Anglois revinrent à Saint Malo pour le bombarder avec soixante-dix Voiles, dont étoient vingt-cinq Galiotes à bombes & trois machines Infernales. Ils jetterent neuf cens bombes dans la Ville qui ne brûlerent que dix ou douze maisons, & en ébranlerent quelques autres. M. de Polastron qui y commandoit, ayant pris toutes les précautions necessaires contre un nouveau bombardement. Les Anglois firent avancer deux machines Infernales contre le Fort de la Conchée pour le détruire; & qui se consommerent sans y faire de mal, après quoi ils se retirerent. Juillet. 15. 16.

De Saint Malo ils allerent bombarder Dunkerque où ils réüssirent encore plus mal, & consumerent encore en vain deux de leurs Machines. Pas une bombe ne tomba dans la Ville. 8. Août.

Quinze jours après ils jetterent encore des Bombes dans Calais sans beaucoup d'effet. De sorte que les dommages que toutes les Villes bombardées ont souffert, ne va pas à la millieme partie des dépenses qu'ils ont faites pour le leur causer. Monsieur de Relingue se signala beaucoup à Dunkerque & à Calais par sa valeur, & par son habileté contre tous leurs efforts.

Le Marquis de Nesmond commandant une Escadre du Roi, attaque une Flotte Angloise qui revenoit des Indes Orientales, riche de plusieurs millions; il s'empare de deux Vaisseaux de Guerre qui l'escortoient & de toute la Flotte. 10. Sept.

Decès de François de Montmorency Duc de Luxembourg. Ce fut une grande perte pour la France que celle de ce grand General. *Affaires particulieres.* 4. Janv.

Louïs Antoine de Noailles successeur de François de Harlay dans l'Archevêché de Paris, en prend possession le 10. de Novembre. 10. Nov.

On forma de grands projets de part & d'autre dès le commencement de cette année. Celui des Anglois & des Hollandois fut de ruiner par le bombardement nos Places Maritimes, dans l'esperance de mieux réüssir qu'ils n'avoient fait jusqu'à présent: car excepté Dieppe, toutes leurs autres tentatives n'avoient abouti à rien, & les grands frais qu'ils avoient faits leur avoient été inutiles, par les précautions que le Roi avoit prises, & par 1696. *Affaires d'Etat & de guerre.*

1696. l'activité, la vigilance & l'adresse de ses Officiers de Guerre & de Marine.

Le Roi en avoit formé un autre digne de lui, qui étoit de faire conduire le Roi d'Angleterre avec une Flotte & une Armée dans son Royaume. Il avoit fait pour cela de très-grandes dépenses, & pris le plus secretement qu'il avoit été possible, de très-justes mesures. Le Roi d'Angleterre s'étoit formé un gros parti dans son Royaume prêt à le recevoir quand il y arriveroit avec l'Armée de France, mais il fut trahi par quelques-uns de ceux qui en étoient, ou qui faisoient semblant d'en être. Le Prince d'Orange fut averti à temps; il se précautionna avec tant de promptitude, & fut si bien secondé par les Hollandois, qu'il rompit le coup, & que le Roi fut obligé d'abandonner cette entreprise, quoique le Roi d'Angleterre se fût
1. Mars. rendu déja à Calais, où il arriva le premier jour de Mars.

Il n'y eut pas cette année de fort grandes expeditions de la part de nos troupes, & elles se contenterent pour la plûpart de vivre aux dépens du Pays ennemi. Ce qu'il y eut de plus considerable pour les deux partis, fut l'esperance d'une paix prochaine à laquelle on commença à voir des dispositions qui ne furent pas vaines.

Sur la mer, on reçût nouvelle que M. de Genes Capitaine de Vaisseau, commandant une Escadre, avoit attaqué un Fort des Anglois dans l'Isle de Gambie près du Cap vert, & qu'il l'avoit pris par capitulation. Il y trouva plus de cent pieces de canon, la plûpart sur leurs affuts, quantité d'outils, & de munitions de guerre, & plusieurs marchandises qu'il fit charger
31. sur son Escadre & rasa le Fort.

Le Marquis de Nesmond commandant une Escadre, enleva huit Vaisseaux Ostendois chargez de marchandises pour plusieurs millions.

13. Mai. Calais de nouveau bombardé par les ennemis avec peu d'effet.

18. Juin. Le Chevalier Bart avec sept Vaisseaux, attaque une Flotte Hollandoise qui venoit de la mer Baltique, & qui étoit à la vûë des Ports de Hollande. Il emporte à l'abordage cinq Fregates qui l'escortoient, & en prit 45. Vaisseaux.

Août 15. 16. &c. Bombardement du Fort de Saint Martin dans l'Isle de Ré peu dommageable. Les ennemis brûlerent dans l'Isle quelques maisons de païsans. Ils furent repoussez à Belle-Isle.

Là se terminerent les efforts d'une Armée Navale de quatre-vingt-dix Vaisseaux.

On apprit encore au mois de Novembre, que le Sieur du Brouillan Gouverneur de Plaisance en Terreneuve, aidé de cinq Armateurs de Saint Malo, avoit entierement désolé les habitations des Anglois dans la côte Orientale, ruiné leurs Forts, pris quantité de canon, & trente de leurs Vaisseaux, & fait un très-grand butin.

19. Mai. Quatre grandes Armées que le Roi avoit sur pied entrerent en même temps dans le pays ennemi; celle des Pays-Bas sous les ordres du Maréchal de Villeroy; celle d'Allemagne sous le Maréchal de Choiseul; celle d'Italie sous le Maréchal de Catinat; & celle de Catalogne sous le Duc de Vendôme, & y subsisterent aux dépens des ennemis.

1. Juin. Il n'y eut point d'action considerable excepté que le Duc de Vendôme en

en Catalogne, défit à Rio d'Arenas un Corps de Cavalerie de quatre à cinq mille hommes, commandez par le Landgrave de Hesse-Darmstat. Les ennemis y perdirent sept à huit cens hommes, parmi lesquels étoit le Comte de Tilly Commissaire General de la Cavalerie Walone. Monsieur de Vendôme y eut cent cinquante hommes tant tuez que blessez. Le Comte de Longueval y fut tué. Le Comte de Coigny eut un cheval tué sous lui, & le Comte de Mailly y fut blessé d'un coup de sabre. 1696.

Aux Pays-Bas, le Sieur de la Croix Colonel d'Infanterie, & grand Partisan, brûle le pays des environs de Cologne. qui refusoit de payer contribution. Il passa ensuite la Meuse avec une Compagnie Franche de cent hommes, & avec une Compagnie de Cavalerie qu'il commandoit, pille & brûle le Fauxbourg de Saint Leonard de Liege, surprend la ville d'Huy, passe la garnison au fil de l'épée, & emmene quatre des principaux Bourgeois pour sûreté des contributions. 8. Août.

En Allemagne, le Maréchal de Choiseul empêche le Prince Louïs de Bade de faire le siege de Philisbourg qu'il avoit projetté, & pour lequel l'Empereur & les Princes de l'Empire avoient fait de grands préparatifs & s'étoient cottisez. 2. Oct.

En Italie, le Maréchal de Catinat agit moins en General d'Armée qu'en Negociateur, & il étoit capable de soûtenir également bien ces deux rôles. Il y avoit déja long-temps que le Roi tâchoit de séparer le Duc de Savoye de la Ligue. Monsieur de Catinat l'engagea à une trêve d'un mois, & dans cet intervalle le Duc traita avec les Alliez, pour les faire consentir à une neutralité pour l'Italie.

Cette affaire se traitoit fort secretement, & cependant les Armées se mirent en campagne. L'affaire fut concluë à Lorette, où le Duc se rendit, sous prétexte d'un voyage de dévotion. La trêve fut publiée à Turin au mois de Juillet pour jusqu'à la fin d'Août, & fut continuée jusqu'au 25. de Septembre. Comme les Alliez refusoient toûjours au Duc leur consentement pour la neutralité d'Italie, il joignit ses troupes avec celles de France, & elles allerent ensemble mettre le siege devant Valence ville du Milanez. Ce siege fut vivement poussé, & la Place étoit prête d'être prise, lorsque le Marquis de Saint Thomas apporta la nouvelle que les Alliez avoient consenti à la neutralité d'Italie: ce qui fit cesser les hostilitez & lever le siege. 12. Juil. 24. Sept.

Le Duc de Savoye ne fit plus de mystere de la Paix concluë avec la France, dont un des Articles fut le mariage de la Princesse Marie-Adelaïde sa fille aînée, avec M. le Duc de Bourgogne. La Princesse ne fut pas longtemps sans partir, & le Roi l'alla recevoir à Montargis. 5. Nov.

Institution des Rentes viageres dites de la Tontine.

Decès de Mylord Guillaume Herbert Duc de Powis Lord Chambellan de la Maison du Roi de la Grande Bretagne, & Chevalier de la Jaretiere, mort à Saint Germain en Laye le douze de Juillet, autant recommandable par sa pieté que par sa naissance, & par la fidelité inviolable qu'il eut toûjours pour son legitime Souverain. *Affaires particulieres.*

1697. *Affaires d'Etat & de guerre.* C'est ici l'heureuse année de la paix dont toute l'Europe avoit tant de besoin, & après laquelle tous les peuples soupiroient. Le Roi ayant eu assûrance que les Hollandois & tous les Princes qui étoient en guerre contre lui, excepté l'Empereur & l'Espagne, vouloient tout de bon entrer en traité, qu'ils étoient convenus du lieu des Conferences, qui étoit Ryswyk en Hollande, nomma des Plenipotentiaires, qui furent Messieurs de Harlay, de Crecy, & de Caillieres; ces Messieurs se rendirent à Delft, où les Plenipotentiaires des Alliez arriverent dans le même tems. Nonobstant ces dispositions pour la paix, les expeditions militaires tant sur la mer que sur la terre se continuoient.

18. Mars.

25. Avril. Le Sieur du Guay-Troüin enleve la Flotte Hollandoise venant de Bilbao, après s'être rendu maître à l'abordage de trois Vaisseaux de guerre qui escortoient cette Flotte.

5. Mai. Prise de Carthagene dans l'Amerique meridionale sur les Espagnols, par Monsieur de Pointis, commandant une Escadre de Vaisseaux de guerre, qui fut fortifiée sur la route & dans le païs de quelques autres Vaisseaux, & sur tout par plusieurs Flibustiers. Cette Place qui servoit de magasin & d'entrepos aux Flottes d'Espagne qui viennent des Indes Occidentales, bien fortifiée, ayant une nombreuse garnison & des munitions pour six mois, fut prise avec tous les Forts en moins de trois semaines, à compter depuis que la Flotte Françoise y aborda. Le principal article de la Capitulation fut que tous les habitans & les Marchands, qui seront dans la Ville, pour s'exemter d'être fouillez dans leurs maisons, apporteroient eux-mêmes tout leur or, leur argent, leurs pierreries; ce qui fut executé. Monsieur de Pointis fit mettre tout cela sur son Escadre avec quatre-vingt pieces de canon de fonte, & après avoir fait ruiner toutes les fortifications & les murailles de la Ville & des Forts, il partit le 28. du mois de Mai, arriva à Brest le 29. d'Août, après avoir évité

29. Août. la rencontre d'une Escadre de vingt-quatre Vaisseaux Anglois qui vouloient l'enlever à son retour, & en avoir combattu un de sept. Il ne mit à son expedition & à tout son voyage que sept mois & neuf jours. Toutes les richesses qui furent mises sur la Flotte montoient à environ dix millions.

20. Août. Le Marquis de Nesmond, commandant une Escadre de 6. Vaisseaux de guerre, enleva trois Vaisseaux Anglois qui revenoient des Isles, riches de plusieurs millions.

Monsieur d'Yberville ayant reçû ordre de reprendre le Fort de Nelson,

5. Sept. dans la nouvelle France, y fit voile avec quatre Vaisseaux, en prit deux Anglois, en coula un troisiéme à fond, & reprit le Fort.

5. Juin. Aux Païs-Bas, le Maréchal de Catinat fait le siege d'Ath avec une armée de quarante mille hommes. Cette Place, une des plus fortes qu'il y eut aux Païs-Bas, & des plus regulierement fortifiées, capitula le quatorziéme jour de tranchée ouverte.

En Catalogne, le Roi qui vouloit obliger le Roi d'Espagne à accepter la paix qui se traitoit à Ryswyk chargea le Duc de Vendôme de faire le siege de Barcelonne. C'étoit une entreprise de très-difficile execution. Outre la force de la Place, il y avoit dix mille hommes de garnison, sans y comprendre

prendre

prendre quatre mille Bourgeois enrollez, & quinze cens chevaux de troupes reglées. Le grand contour des murailles, & le Fort de Montjoüy empêchoient qu'elle ne fût entierement investie, & la garnison pouvoit toûjours être rafraîchie par cet endroit. Le Prince de Darmstat commandoit cette nombreuse garnison, & le Comte de Velasco Viceroi de Catalogne s'étoit retiré à deux lieues de là avec un corps de troupes, & y fut joint par les milices du païs. Malgré toutes ces difficultez, dès que le Comte d'Etrées, avec l'Escadre qu'il commandoit, & que le Bailli de Noailles avec trente Galeres, y furent arrivez, le Duc de Vendôme investit la Place, & fit ouvrir la tranchée; & ayant été averti que le Viceroi devoit donner un assaut à son camp, tandis que presque toute la nombreuse Garnison sortiroit pour l'attaquer de son côté; il résolut de les prévenir. Il prit un détachement de son Armée & marcha à Saint Feliou, où le Viceroi s'étoit posté, le surprit, & le défit presque sans résistance. Les Espagnols y perdirent près de trois mille hommes. Monsieur de Vendôme n'eut pas plus de quatre-vingt hommes hors de combat. Il n'en fut pas de même au siege. La prise du chemin couvert lui couta bien des soldats & des Officiers. Les assiegez se défendirent encore plus vigoureusement aux bastions, quand les mines eurent fait leur effet, ayant de bons retranchemens derriere. Il y eut jusqu'à sept combats à celui de la gauche de l'attaque, avant qu'on s'y fût parfaitement établi. Enfin le Prince de Darmstat capitula, & rendit la Place après cinquante-deux jours de tranchée. Ce siege coûta à la France près de neuf mille hommes, tant tuez que blessez, que morts de maladies & de deserteurs. Les Sieurs d'Andigné commandant l'Artillerie, Lapara principal Ingenieur, Chelleberg & Maslais Brigadiers, & d'Imecourt Major General y furent blessez. Monsieur de Cognies fut mis dans la Place pour y commander. — 1697. — 10. Août.

En Allemagne, le Prince Loüis de Bade se rendit maître par Capitulation d'Ebernebourg, après onze jours de tranchée. — 27. Sept.

La Paix signée à Ryswyk, par la mediation du Roi de Suede, entre la France d'une part, & l'Espagne, l'Angleterre, & la Hollande de l'autre, & la suspension d'armes accordée & à l'Empereur & à l'Empire jusqu'au premier Novembre, pour accepter les conditions qui avoient été proposées par le Roi. — 20. 21.

La paix entre l'Empereur & l'Empire fut signée la nuit du 30. au 31. du mois suivant, par la mediation du même Roi de Suede. — Oct. 30. 31.

Ceremonie du mariage de M. le Duc de Bourgogne avec la Princesse de Savoye. — 7. Dec.

Affaires particulieres.

Mort de l'Eminentissime Adrien de Vignacourt, Grand-Maître de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, François de nation; Il étoit neveu du Grand-Maître Alof de Vignacourt, dont la memoire est en veneration dans l'Ordre. — 4. Fev.

M. de Coislin Evêque d'Orleans nommé par le Pape au Cardinalat.

L'Abbé Berthier sacré premier Evêque de Blois.

Le Roi part pour le Camp de Compiegne où cinquante-quatre bataillons & — 1698.

1698. *Affaires d'Etat & de guerre.* 30. Août. & cent trente-deux escadrons aux ordres du Maréchal de Boufflers, devoient representer en presence de M. le Duc de Bourgogne, & des Ducs d'Anjou & de Berry, tous les mouvemens des troupes qui peuvent se faire pendant une campagne; un siege, une bataille, la marche d'une armée, un fourage, &c. Tout cela s'executa aux premiers jours du mois suivant. On ne vit jamais une armée plus leste, & de plus belles troupes. Le Roi Guillaume & les Hollandois en eurent de l'inquietude, en la voyant sur la route des Pays-Bas.

Septemb. Le Roi fait construire le neuf Brisac en Alsace. C'est un chef-d'œuvre d'Architecture militaire.

Octobre. Comme la santé chancellante du Roi d'Espagne ne lui prometoit pas une longue vie, les autres Potentats de l'Europe apprehendant qu'à cette occasion la guerre ne se rallumât, le Roi Guillaume, auquel la plûpart s'en rapporterent, fit un projet de partage de cette Monarchie, qui devoit s'executer après la mort du Roi d'Espagne. Ce projet fut signé à la Haye. Suivant ce qui y étoit contenu, le Prince Electoral de Baviere comme le plus proche heritier, étoit désigné Roi d'Espagne; Monseigneur le Dauphin devoit avoir les Royaumes de Naples & de Sicile, & les Places dépendantes de la Monarchie d'Espagne sur les côtes d'Italie. On cedoit à l'Archiduc Charles d'Autriche le Duché de Milan, & sur la frontiere d'Espagne les villes de Fontarabie, Saint Sebastien, & le Port du Passage.

Affaires particulieres. 13. Oct. Celebration du mariage de la Princesse Elisabeth Charlote d'Orleans, fille de Monsieur frere unique du Roi, & de Madame Palatine de Baviere, avec Leopold Charles VI. Duc de Lorraine.

1699. *Affaires d'Etat & de guerre.* 6. Fevrier. Le Prince Electoral de Baviere, âgé de six ans & de quelques mois, mourut à Bruxelles, ce qui rendit inutile le Traité de partage de la Monarchie d'Espagne dont il est parlé ci-dessus.

25. Nov. Le Duc de Lorraine rend hommage au Roi pour le Duché de Bar, & autres domaines mouvans de la Couronne. Le Roi étoit dans un fauteuil assis & couvert. Le Duc fit trois profondes reverences en s'approchant du Roi, qui ne se leva & ne se découvrit point. Ensuite le Duc quitta son épée, son chapeau, & ses gans. Il se mit à genoux sur un quarreau aux pieds du Roi, & Sa Majesté lui tint les mains jointes entre les siennes durant que le serment étoit lû par le Chancelier de France, & le Duc promit de l'observer. Ensuite le Roi se leva, se découvrit & se couvrit aussi tôt & fit couvrir le Duc de Lorraine.

Affaires particulieres. 2. Sept. Decès du Chancelier Boucherat, dans sa 84. année.

5. Sept. Le Roi honora de cette premiere Charge de la Robe M. de Pontchartrain qui étoit déja Ministre & Secretaire d'Etat, & Controlleur General des Finances, & donna cette derniere Charge à M. de Chamillart.

1700. *Affaires d'Etat & de guerre.* 13. Mars. La mort du Prince Electoral de Baviere fit changer le projet du partage de la Monarchie d'Espagne On en dressa un autre, où il paroit qu'on eut en vûë de garder un parfait équilibre entre la Maison de Bourbon & la Maison d'Autriche qui prétendoient à cette succession, à l'exclusion de toute autre. Suivant ce nouveau plan l'Archiduc second fils de l'Empereur, de-

devoit avoir le Royaume d'Espagne, les Indes & les Pays-Bas. Monseigneur le Dauphin les Royaumes de Naples & de Sicile, & les Places dépendantes de la Monarchie d'Espagne sur la côte de Toscane, le Marquisat de Final & le Duché de Milan, la Province de Guipuscoa, & nommément les villes de Fontarabie, de St. Sébastien, & le Port du Passage. Les Etats du Duc de Lorraine devoient lui être cedez dans l'état qu'on les lui avoit rendus par le Traité de Ryswyk, & le Duché de Milan devoit être donné en échange au Duc par Monsieur le Dauphin, pour lui & ses successeurs : mais l'Empereur refusa d'acepter ce projet. 1700.

Cependant le Roi d'Espagne fit son Testament, par lequel il déclaroit heritiers de toute la Monarchie d'Espagne le Prince Philippe de France Duc d'Anjou, second fils de Monseigneur le Dauphin. 2. Octob.

Charles II. Roi d'Espagne meurt âgé de trente-neuf ans. 1. Nov.

Le Roi de France après avoir bien examiné cette importante affaire dans son Conseil, & du consentement de Monseigneur, accepte le Testament du Roi Charles II. pour son petit-fils le Duc d'Anjou. 6.

Ce jeune Prince est salué Roi d'Espagne par toute la Cour, & par l'Ambassadeur d'Espagne, & fut traité depuis par le Roi son ayeul comme tel. 19.

Il est proclamé Roi à Madrid. 24.

Les préparatifs se font aussi-tôt pour le depart de ce Prince, & il part accompagné de ses deux freres, le Duc de Bourgogne & le Duc de Berry, qui ne le quitterent que sur la frontiere d'Espagne, où les Seigneurs Espagnols vinrent le recevoir. 4. Dec.

M. de Noailles Archevêque de Paris nommé au Cardinalat par le Pape. *Affaires particulieres.*

Le Cardinal de Coislin nommé Grand Aumônier par le Roi à la place du Cardinal de Bouillon. 21. Juin.

Le Roi reçoit la nouvelle de la mort du Pape Innocent XII. qui arriva la nuit du vingt-sept au vingt-huit de Septembre.

La nouvelle vint au Roi de la promotion du Cardinal Albani au Souverain Pontificat, faite le vingt-trois de Novembre.

Le Roi d'Espagne arrive sur la frontiere, & les deux Princes ses Freres reprirent la route de France. 1701.

Les Hollandois reconnoissent le Duc d'Anjou pour Roi d'Espagne, le felicitent de son avenement à cette Couronne par une Lettre, & en écrivent une autre sur le même sujet au Roi de France. *Affaires d'Etat & de guerre.* 22. Janv.

Le Roi d'Espagne fait son entrée dans sa Capitale. Elle se fit avec beaucoup de magnificence, & de grands témoignages de joye de la part des Grands & des Peuples. 23. Mars. 14. Avril.

On déclare à Lisbonne l'alliance du Roi de Portugal faite avec la France & l'Espagne. Juin.

L'Empereur ne fut pas long-temps sans se déclarer contre le Testament du feu Roi d'Espagne, & sans faire valoir, les armes à la main, les prétentions qu'il avoit pour la succession à cette Monarchie. Il fit passer une Armée de trente mille hommes en Italie, sous les ordres du Prince Eugene. Le Roi en avoit déja fait passer une, conduite par le Maréchal de

1701. de Catinat, laquelle devoit être commandée par le Duc de Savoye qui en avoit été nommé Generalissime par les deux Rois, suivant un article du Traité que ce Prince avoit fait avec eux. Le Comte de Tessé envoié en plusieurs Cours d'Italie avoit engagé le Duc de Mantouë dans le parti du Roi, & à recevoir des troupes Françoises dans sa Capitale, & les Venitiens lui avoient promis de demeurer neutres.

Le Prince Eugene arriva par le Trentin. Il étoit question de lui empêcher le passage de la riviere d'Adige, ce qui étoit tres-difficile, ou plûtôt impossible à Monsieur de Catinat, à cause de l'étenduë du païs qu'il falloit garder, & qu'il étoit assez aisé au contraire au Prince Eugene de surprendre un passage. Les troupes des deux partis se répandirent donc des deux côtez le long de cette riviere.

9. Juil. La premiere action se passa au poste de Carpi, où Monsieur de Catinat se doutoit bien que le Prince Eugene feroit son premier effort, & il le fit occuper par Monsieur de saint Fremont avec quelques Regimens de Dragons. Après plusieurs escarmouches durant quelques jours, qui durerent jusqu'au huitiéme de Juillet, le Prince Eugene informé que Monsieur de Saint-Fremont n'avoit que sept Regimens, tant de Cavalerie que de Dragons, & trois cens Hommes d'Infanterie, fit passer le Canal blanc à la moitié de son armée, avec quelques pieces de canon, & fit attaquer le village de Castagnaro où étoient nos trois cens Fantassins. Ce poste fut emporté & repris. Nôtre Infanterie, nôtre Cavalerie & nos Dragons y firent des prodiges: mais Monsieur de Saint Fremont accablé par le nombre, fut obligé de se retirer à Carpi, & le fit en très-bon ordre. Le Comte de Tessé arriva sur ces entrefaites avec quelques troupes de Cavalerie, & il se fit alors encore de vigoureuses charges: mais l'Armée des ennemis grossissant toûjours, le Comte de Tessé fit une belle retraite jusqu'au camp de San Pietro, où étoit le reste des troupes. On y perdit le Comte d'Albert qui y fut tué avec sept Capitaines de son Regiment. Le Marquis du Cambout y fut aussi blessé à mort. Nous y perdîmes trois cens hommes & cinquante Officiers. Les ennemis n'y perdirent pas moins. Ils y eurent deux Officiers Generaux tuez & plusieurs Colonels: Le Prince Eugene & le Comte Palfi y furent blessez.

1. Sept. Cinq semaines apres se donna le combat de Chiari, où le Duc de Savoye commandoit en personne, & sous lui les Maréchaux de Villeroy & de Catinat. On voulut aller aux ennemis pour leur donner bataille; ils avoient devant eux la petite ville de Chiari, qu'ils avoient remplie d'Infanterie, laquelle étoit soutenuë de toute leur Armée, outre trois retranchemens qu'il falloit forcer pour arriver à la Ville. Nos troupes marcherent à l'attaque de fort bonne grace, & essuyerent avec beaucoup de fermeté la décharge de vingt-quatre bataillons, & de cinquante pieces de canon chargez à cartouche. Nos Generaux y firent paroître beaucoup de valeur, le Duc de Savoye & les deux Maréchaux ayant toûjours été au milieu du plus grand feu: mais on ne les loüa pas tant de leur prudence, & après bien des efforts inutiles, le Duc de Savoye fit sonner la retraite. Les François seuls eurent quatorze à quinze cens hommes tuez ou blessez. Le Duc y eut un cheval tué sous

sous lui, & son habit percé de plusieurs coups de feu. Le Maréchal de Catinat y fut aussi blessé, aussi bien que le General Schulembourg, qui étoit au service du Duc de Savoye. Le Marquis de Druys & le Comte d'Estein Lieutenans Generaux, le Duc de Lesdiguieres Colonel du Regiment de Sault, le Comte d'Esterre Colonel de Normandie, le Marquis de Dreux Colonel de Bourgogne, & le Comte de Solre Colonel, furent du nombre des blessez. Parmi les morts furent Monsieur de Chassagne Brigadier d'Infanterie, le Sieur de Boude, le Comte de Chatelus Colonels reformez, deux Colonels Irlandois. Il y eut en ce temps-là bien des intrigues à la Cour de France par rapport au commandement des troupes d'Italie, & l'échec de Chiari donna lieu à bien des raisonnemens sur les intentions du Duc de Savoye. 1701.

Ligue de l'Empereur, du Roi Guillaume & des Hollandois contre la France & l'Espagne. Les principaux articles du Traité furent d'empêcher que les Royaumes de France & d'Espagne ne fussent jamais sous le même Roi ; que les Alliez ne mettroient point les armes bas que d'un commun consentement, & sans avoir obtenu satisfaction pour Sa Majesté Imperiale, la sureté des Etats du Roi Guillaume, de la Republique de Hollande, & de leur commerce ; qu'on feroit tous ses efforts pour conquerir les Pays-Bas Espagnols, afin d'en faire une barriere à la Republique de Hollande contre la France. Que le Duché de Milan, les Royaumes de Naples & de Sicile, les Isles de la Méditerannée, les Villes de la dépendance d'Espagne sur la côte d'Italie, les Villes maritimes d'Espagne seroient reduites sous l'obéïssance de l'Empereur, que les Anglois & les Hollandois pourroient attaquer les pays que les Espagnols possedent dans les Indes, & que ce que les uns & les autres prendroient seroit pour eux ; qu'on empêcheroit que les François n'eussent aucun commerce, ni ne se saisissent d'aucun pays ni places dans les Indes appartenantes aux Espagnols. 7. Sept.

Le Prince de Carignan épouse à Turin au nom du Roi d'Espagne, la Princesse Marie-Louïse-Gabrielle de Savoye, seconde fille du Duc. 11. Sept.

Sur ces entrefaites arriva à Saint Germain en Laye, la mort de Jacques Stuart II. du nom, Roi d'Angleterre, âgé de soixante-huit ans. Le Roi après sa mort reconnut pour Roi de la grande Bretagne Jacques III. fils de ce Prince. 16.

Mort du Marquis de Barbesieux Ministre & Secretaire d'Etat de la guerre & qui avoit beaucoup de talent pour cet important emploi. Le Roi donna cette place à Monsieur de Chamillart, qui étoit déja chargé du Controlle des Finances. *Affaires particulieres.* 5. Janv.

L'Abbé de Soubise, aujourd'hui Cardinal de Rohan, élû tout d'une voix par le Chapitre, Coadjuteur de l'Evêque de Strasbourg.

Decès de Monsieur Philippe de France, frere unique du Roi dans sa soixante-uniéme année. 9. Juin.

Mort du Comte de Tourville Vice-Amiral & Maréchal de France. 27. Avril.

Surprise de Cremone par le Prince Eugene, qui en fut chassé après s'en être rendu maître. C'est une des plus singulieres avantures de cette guerre. 1702. *Affaires d'Etat & de guerre.*

1702. Ce Prince y avoit des intelligences. Il y avoit introduit trois cens Grenadiers par un égout, qui s'étoient cachez chez un homme de son complot.
1 Fevr. Le Chef de ces Grenadiers avoit fait ouvrir une porte qui avoit été murée, par laquelle le Prince entra lui-même avec un grand nombre de troupes. Il se saisit d'abord de M. le Maréchal de Villeroy qui étoit arrivé la veille, le Marquis de Crenan & Monsieur de Mongon Lieutenans Generaux furent pris au même moment, & le premier blessé à mort. Les Imperiaux étoient maîtres de presque tous les principaux postes. Cependant les Officiers & les Soldats de la garnison, dont plusieurs étoient en chemise, se mirent à combattre par troupes aux endroits où ils se trouvoient, & firent de si grands efforts qu'ils vinrent à bout de les chasser & de reprendre la Place. Le ennemis y eurent près de deux mille hommes tant tuez que blessez & prisonniers. Parmi les tuez furent les Barons de Linange & de Freiberg. Parmi les blessez furent les Comtes de Mercy, de Cufftein & de Dicktristein, & plusieurs autres Officiers de marque. Les François y eurent environ six cens hommes tant tuez que blessez, & environ quatre cens furent fait prisonniers dans les premieres attaques. Nous y perdîmes le Marquis de Crenan, qui mourut de la blessure qu'il reçût d'abord : le Chevalier d'Entragues, Colonel du Regiment des Vaisseaux, qui fut un des premiers à arrêter la fougue des ennemis. Monsieur de Presle, Colonel de Cambresis. Parmi les blessez furent Dom Diego de Conchée Gouverneur de la Place, Monsieur d'Arennes commandant l'Infanterie, le Marquis de Montendre Colonel ; le Chevalier de Croüy fut fait prisonnier.

Outre ceux qu'on vient de nommer, les Officiers qui contribuérent à la conservation de la Place furent Messieurs de Fimarcon, de Courlaudon, de Langey, de Cailus, de la Chetardie, de Mahoni, de Bourq, de Beaulieu, Vacop. Le Roi recompensa du Cordon bleu le Comte de Revel, qui, par la blessure du Marquis de Crenan, se trouva le plus ancien Lieutenant General pour commander, & lui donna le Gouvernement de Condé, vaquant par la mort du Marquis de Crenan ; il fit le Marquis de Praslin Lieutenant General, qui en faisant rompre le pont sur le Po empêcha un corps de huit mille hommes qui étoient de l'autre côté de venir seconder le Prince Eugene. M. d'Arennes fut fait Maréchal de Camp & Messieurs de Fimarcon, de Beaulieu & de Massellin, furent faits Brigadiers. On donna des Brevets de Colonel aux Sieurs Mahoni, Vacop & Lennok. Le Marquis de Montendre eut le Regiment des Vaisseaux. Plusieurs autres Officiers eurent des pensions & d'autres récompenses.

19. Mars. Mort de Guillaume, Roi d'Angleterre, l'ame de la Ligue, à l'âge de cinquante-un an. Anne Stuart sa belle-sœur, fille du Roi Jacques II. fut aussi tôt proclamée Reine de la Grande Bretagne.

8. Mai. Les Etats de Hollande déclarent la guerre aux Rois de France & d'Espagne.

15. La Reine d'Angleterre la leur déclare pareillement.

3. Juillet L'Empereur, comme Archiduc d'Autriche, déclare aussi la guerre aux deux Rois dans le même temps.

Le

Le Roi, reciproquement déclare la guerre dans les formes à l'Empereur, à l'Angleterre & à la Hollande. 1702

Le Roi d'Espagne ayant résolu de passer en Italie pour se metre à la tête des Armées des deux Couronnes, passe à Naples sur une Escadre commandée par le Comte d'Etrées. Il y fut reçû avec beaucoup de magnificence, & se rendit à l'Armée le troisiéme de Juillet. On en forma deux, l'une à la tête de laquelle se mit le Roi d'Espagne, & que le Duc de Vendôme commandoit sous lui, & l'autre resta sous les ordres du Prince de Vaudemont, retranchée vis-à-vis de celle des ennemis pour les tenir en échec.

Le Roi d'Espagne fait un détachement qui fut commandé par le Duc de Vendôme même, pour aller attaquer le General Annibal Visconti, campé à Sancta Victoria, audelà du Crostolo, & partit pour le soutenir avec un autre détachement. Le General Visconti fut défait. Il eut six cens hommes tuez, outre plusieurs autres qui se noyerent dans le Tessoné. Quatre cens furent faits prisonniers. On leur prit douze étendarts, trois paires de tymbales, mille à douze cens chevaux, le Camp & tout le bagage. Les François eurent cent vingt hommes tuez ou blessez. M. Schelton Maréchal de Camp Irlandois, Monsieur de Wartigni Colonel de Dragons, & Monsieur de Saint Aurin Chef de Brigade des Carabiniers, furent du nombre des blessez. Le Roi d'Espagne ne put arriver que sur la fin du combat, quoi qu'il eût pris avec quatre cens Chevaux les devans de l'Armée. 26. Juillet.

Monsieur Albergotti fut détaché après le combat pour attaquer Regio, qui se rendit à la premiere sommation. Monsieur d'Imecourt y fut laissé pour y commander. 29.

De là Monsieur Albergotti alla à Modene, qui sur les menaces que le Roi d'Espagne lui fit faire de mettre au pillage toute sa Principauté, livra aussi sa Ville Capitale. On s'empara ensuite de Corregio & de Carpi. 30.

Le Duc de Vendôme après tous ces avantages, fait lever le blocus que le Prince Eugene avoit mis devant Mantouë, & que le Comte de Tessé avoit soutenu avec beaucoup de valeur & de prudence. 1. Août.

Bataille de Luzara, où presque la seule Infanterie agit à cause de la disposition du terrain. Ce fut le Prince Eugene qui attaqua l'Armée des deux Couronnes. Le Prince de Commerci, à la tête de la droite des ennemis, fit trois fort vigoureuses attaques à nôtre gauche, où le Comte de Tessé l'attendit jusqu'à la portée du pistolet, sans permettre que l'on tirât un seul coup. Les Imperiaux furent vivement repoussez. Ils vinrent une quatrieme fois à l'assaut, & gagnerent un peu de terrain sur les Irlandois, & sur les Regimens du Perche & de Sault: mais Monsieur de Besons s'étant avancé avec le Regiment Colonel General & trois autres, il les repoussa. Il en fut de même à la droite de nôtre Armée sur laquelle tomba la gauche des ennemis. Le combat dura quatre heures & jusqu'à une heure durant la nuit. Le Prince Eugene voyant tous ses efforts inutiles mit fin à l'attaque, & prit le parti de se retrancher dans son camp. Il s'attribua néanmoins la victoire; ce qu'il ne put faire que par la seule raison que son Armée n'avoit point fui. 15. Août.

1702 Le Roi d'Espagne y étoit à la tête d'une Compagnie de Gendarmerie, & avoit autour de sa personne dix Compagnies de Grenadiers. Il se trouva plusieurs fois dans les endroits les plus perilleux pour animer les troupes par sa presence. Les ennemis eurent dans ce combat cinq à six mille hommes tuez ou blessez, & plusieurs de consideration, entre autres le Prince de Commerci, qui fut une grande perte pour le Prince Eugene. Nous y eumes deux ou trois mille hommes tuez ou blessez. Un des plus considerables par son merite en matiere de guerre, fut le Marquis de Crequi Lieutenant General qui mourut de ses blessures. Le Marquis de Montendre Colonel du Regiment des Vaisseaux, le Comte de Renel, le Sieur de Vandeuil, & le Sieur des Arenes frere du Major General, eurent le même sort. Le Duc de Lesdiguieres, les Marquis de Mongon, de Sesanne, de Grancey, de Montperoux, de Lignerac, & le Comte de Marcin furent du nombre des blessez. Le Comte d'Estrades à la tête de son regiment de Dragons, prit un étendart; & les Dragons Dauphins, de Lautrec &

16. Août. de Languedoc gagnerent deux pieces de canon. Le lendemain on s'empara du Château de Luzara, où l'on trouva quantité de munitions de toutes sortes. On crut que c'étoit pour les sauver que le Prince Eugene avoit pris le parti d'attaquer nôtre Armée. & encore pour empêcher le Roi d'Espagne de s'aprocher d'une Isle qui facilitoit à ce Prince le moyen de faire un pont de communication avec le corps d'Armée du Prince de Vaudemont, à quoi l'on travailla dès le lendemain sans obstacle.

9. Sept. La Ville de Guastalla se rend par composition au Roi d'Espagne au sixiéme jour de tranchée ouverte.

20. Juin. Aux Pays-Bas, journée de Nimegue où M. le Duc de Bourgogne battit la Cavalerie ennemie à la vûë de cette Ville. Les Alliez y perdirent mille à douze cens hommes, une grande partie de leurs équipages, les François n'eurent que cent cinquante hommes de tuez. Ils firent un butin de 500000. écus dans les environs de Nimegue, & enleverent plus de 200000. bêtes à corne.

23. Sept. Venlo dans la Gueldre, prise par les Alliez, vingt-cinq jours après avoir été investie, & le quatorziéme de tranchée ouverte. Cette mauvaise Place fut défenduë par M. de Varo Gouverneur de la Ville pour le Roi d'Espagne, & par Monsieur de l'Abadie Brigadier dans les troupes de France, avec une mediocre garnison, & ils ne se seroient pas rendus, sans que les Bourgeois voyant une grande breche à la Place étoient sur le point de se revolter.

7. Oct. Les ennemis prirent aussi par composition la ville de Ruremonde.

23. La Citadelle de Liege prise d'assaut par le Duc de Marlboroug. Le Sieur de Violaine Commandant de la Place, le Comte de Charrost, & quelques autres Officiers furent pris sur la breche.

En Allemagne, siege de Keyservert. C'est une petite Place qui n'a qu'une ruë, située sur le bord du Rhin; elle couta à prendre cinquante-neuf jours de tranchée ouverte, & les ennemis y perdirent plus de monde qu'ils n'auroient fait en perdant une grande bataille, y ayant eu sept à huit mille hommes de tuez. C'étoit le Marquis de Blainville qui y commandoit; il y

fit

fit de frequentes & de vigoureuses sorties où il ruina plusieurs fois les travaux de leur tranchée, encloüa des canons des ennemis, & les obligea de changer leurs attaques. Enfin la Ville n'étant plus qu'un amas de ruine, il en sortit par une capitulation très-honorable. Il y fut blessé aussi bien que le Chevalier de Croissy & le Marquis de Saint Sulpice qui mourut de ses blessures. Le Roi fit le Marquis de Blainville Lieutenant General. 1702. 25. Juin.

La Ville d'Ulme, Capitale de la Suabe sur le Danube, est surprise par le Duc de Baviere qui étoit dans les interêts des deux Couronnes. Cette affaire fut très-bien conduite par Monsieur Pekman Lieutenant Colonel. Il y fut blessé & mourut quelque temps après de sa blessure. Cette Place étoit très-forte. Dès que le Duc en fut maître, & qu'il s'y fut bien établi, il se déclara ouvertement pour la France. Dans la suite il s'assura d'Ausbourg, & des autres Villes murées & des Châteaux de la Suabe. 8. Sept.

Landau rendu au Roi des Romains & au Marquis de Bade, qui commandoit l'Armée Imperiale, près de cinq mois après que la Place eut été investie, & près de quatre mois de tranchée ouverte. Elle fut vigoureusement défenduë par M. de Melac. Il en coûta bien du monde aux Imperiaux. Le Prince de Bareit, le Comte de Soissons y furent tuez. Le Prince Leopold de Diektristein, le Prince de Dourlac, & le Comte de Koninksec y furent blessez. Les fourneaux & les fougades y furent souvent mis en œuvre avec succès par le Gouverneur, qui ne le défendit pas plus long-temps faute d'argent, de remedes pour les malades & les blessez, & de munition de guerre. 11. Sept.

Bataille de Fridelingen, où le Marquis de Villars défit l'Armée Imperiale commandée par le Prince Loüis de Bade, qui laissa trois mille morts sur la place. On fit neuf cens prisonniers. On prit onze pieces de canon, trente-cinq étendarts ou drapeaux, quatre paires de tymbales, & cinq cens chariots chargez de munitions de guerre. Parmi les prisonniers étoient les Comtes de Koninksec & de Hoohenloo, & deux Colonels. Parmi les morts le Comte de Furstenberg, & le General Ersa. Parmi les blessez étoient le Prince de Bade, le Comte de Hohenzollern, & le Prince d'Anspach. 14. Oct.

Nous y perdîmes Messieurs des Bordes Lieutenant General, & Saint Maurice Maréchal de Camp, dont la mort causa du desordre dans nôtre Infanterie. Le Chevalier de Chamilli & Monsieur de Tavannes Brigadiers moururent de leurs blessures. Le nombre des morts fut de mille à onze cens hommes. Monsieur de Magnac Maréchal de Camp qui commandoit la premiere ligne de la Cavalerie eut très-grande part à la victoire. Le Marquis de Villars fut fait par le Roi Maréchal de France huit jours après cette victoire.

Rhimberg assiegé par le Prince Frederic de Brandebourg, & défenduë par le Marquis de Grammont Maréchal de Camp, que l'Electeur de Cologne déclaré pour la France, en avoit fait Commandant. Il s'y défendit si bien, que le Prince fut obligé de lever le siege après neuf jours de tranchée ouverte. 30. Oct.

1702. 6. Nov. Prise de la ville & du Château de Traerbac par le Comte de Tallard.

Nos troupes entrent dans Nancy, dont les Imperiaux prétendoient se rendre maîtres, après la prise de Landau, & de là entrer en France. Le Duc de Lorraine ne se trouva pas en état de s'y opposer, & voulant garder la neutralité, se retira à Luneville.

3. Dec.

Sur la mer, les Armées Navales d'Angleterre & de Hollande entreprennent de s'emparer de Cadix, & sont repoussez avec grande perte, après une très-grosse dépense qu'ils avoient faite pour cette expedition. Le Marquis de Villadarias se conduisit en cette occasion avec beaucoup de valeur & d'habileté. Il fut bien secondé par quelques-unes de nos Galeres à la défense du Fort de Matagorda, où le Comte Hernand Nunez Capitaine General, & Commandant les Galeres de France & d'Espagne, fit aussi parfaitement son devoir. Les ennemis furent contraints d'abandonner leur entreprise, ayant perdu près de deux mille hommes à cette attaque.

Septembre 15. & 16.

22. Oct. Il n'en fut pas de même dans ce qui se passa à Vigo sur les côtes d'Espagne. Le Comte de Château-Renaud avoit été envoyé avec une Escadre pour escorter les Gallions Espagnols qui venoient du Mexique très-richement chargez, & les conduire à Cadix : mais étant arrivé à la vûë de ce Port, il trouva l'Armée Navale d'Angleterre & de Hollande qui lui barroient le passage. Il proposa aux Officiers Espagnols de les conduire dans quelques-uns des ports de France ; mais ils ne voulurent jamais y consentir, de sorte qu'il fut contraint d'aborder dans le port de Vigo. Il prit toutes les mesures possibles pour se défendre dans ce mauvais poste, & fit transporter la plûpart de l'or & de l'argent des Gallions à Lago dans les Terres. L'Amiral Roock parut quelques jours après, mit à terre deux mille hommes, lesquels attaquerent le Fort & les batteries qui défendoient le port, ils prirent le Fort après quelque resistance ; & se saisirent d'une batterie, tandis que les Vaisseaux rompoient & forçoient l'Estacade qu'on avoit faite devant le port. Le Comte de Château-Renaud voyant tout desesperé, envoya ordre aux Capitaines des Vaisseaux & des Gallions de les brûler si tôt qu'ils en auroient retiré les équipages, & cependant il mit dans la Ville & dans le Château un nombre suffisant de troupes pour les défendre. On n'eut le temps que de brûler sept Vaisseaux, & d'en faire échouer quatre. Quinze Gallions furent aussi brûlez & quatre échouez, & autant de Fregates. Les ennemis prirent cinq Vaisseaux de guerre & autant de Galions.

Ils eurent neuf cens hommes tuez ou blessez dans cette expedition. Ils prirent l'Amiral Espagnol, Monsieur d'Aligre Chef d'Escadre, le Marquis de la Galissonniere, Messieurs de Monbault & de la Maisonfort Capitaines de Vaisseau. Les François y perdirent M. de la Rade & de Lescalette Lieutenans, de Pont de Vese Enseigne, Fricambaut Capitaine de Vaisseau, & Monsieur du Plessis-Liencourt. Du nombre des blessez furent Messieurs de Camilli, de Pimont, de la Tour-Landry, de la Valette, de Marigny, de Lambourg, du Châtelet, le Chevalier Begon, les Sieurs de Saint Victor & Hardi. Les ennemis tenterent en vain de se rendre maître de Vigo, & furent repoussez par le Prince de Barbançon, Gouverneur de la Provin-

vince de Galice, & par Monsieur Renaud. 1702.

Les mouvemens des Cevenes commencerent cette année & durerent long-temps, parce que cette revolte étoit appuyée par l'Angleterre, qui leur fournissoit de l'argent & des armes.

Affaires particulieres. 21. Oct. Le Marquis de Villars déclaré par le Roi Maréchal de France, en récompense de ses services, & en particulier de la victoire remportée à Fridelingen.

Le lendemain mourut le Maréchal de Lorges âgé de 72. ans.

1703. *Affaires d'Etat & de guerre.* Cette année sera autant variée de bons & de mauvais succès que la precedente: on peut dire cependant que tout bien comparé, la France en eut l'honneur par plusieurs victoires qu'elle remporta par elle-même, ou par ses Alliez, par les Places importantes qui furent enlevées aux ennemis, & par la belle défense que les François firent dans celles que les ennemis attaquerent.

En Allemagne, le Marquis de Grammont avoit fait lever le siege de Rhimberg aux ennemis par la vigoureuse défense qu'il y fit: Ils le bloquerent pendant l'hyver, sans qu'il pût ou qu'il eût pu recevoir aucun secours par son éloignement de la France, de sorte que sa garnison fut réduite à l'extremité. Il fut contraint de capituler. On lui accorda une capitulation honorable, & le Roi fut si content de sa fermeté & de sa constance, qu'il le fit Lieutenant General. 9. Fevr.

25. Le Maréchal de Tallard fait lever le siege de Traerbac après une assez longue défense. Le Sieur Buravi qui y commandoit, le soutint jusqu'à l'arrivée du secours.

Campagne d'hyver du Maréchal de Villars. Cet actif General ayant pris toutes ses mesures, fit passer promptement le Rhin à son Armée, tomba sur les quartiers des Imperiaux qui abandonnerent Offenbourg, Gengenbac, Zell, & Vilstet, y laissant bien du canon, d'autres armes, & une grande quantité de fourrage & de munitions de bouche & de guerre; il s'empara des redoutes que les ennemis avoient faites sur la Quinche, dont les soldats s'enfuirent en partie, & le reste fut pris. Il passa cette Riviere, & vint mettre le siege devant le Fort de Kell, qui étoit son principal dessein. La tranchée fut ouverte la nuit du vingt-cinq au vingt-six. Cette forte Place, où il y avoit une nombreuse garnison, fut prise après douze jours de tranchée ouverte. Le Maréchal n'y perdit que quatre vingt-dix hommes, n'en eut que trois cens soixante de blessez. Monsieur de Marivaux Maréchal de Camp fut du nombre de ces derniers. 25. 10. Mars.

Victoire du Duc de Baviere sur les Imperiaux vers Passau. Il y demeura près de 3000. hommes sur la place, on y fit mille prisonniers entre lesquels étoient plusieurs Officiers de distinction, & en particulier le General Pless Saxon. On prit seize étendarts, mille chevaux, trois pieces de canon: l'Electeur ne perdit que cent cinquante hommes, & n'en eut que trois cens de blessez. 11. Mars.

Jonction du Maréchal de Villars avec Monsieur le Duc de Baviere à Dutlingen. 12. Mai.

Siege

1703. Siege de Bonn, par le Duc de Marlboroug qui l'attaqua avec quatre-vingt pieces de canon, quatre vingt-dix mortiers, & cinq cens autres plus petits de nouvelle invention. Le Marquis d'Alegre y commandoit pour l'Electeur de Cologne, & s'y défendit avec une valeur & une conduite extraordinaire jusqu'à ce que le douziéme jour de tranchée ouverte, la ville & toutes les défenses étant rasez par l'effroyable artillerie des ennemis, tou-
15. Mai. te l'enceinte ne fut plus qu'une seule breche. Il battit la chamade, & se rendit par une capitulation honorable. Monsieur de Polastron Colonel d'Infanterie y fut blessé.

Le dessein du Duc de Baviere en se faisant joindre par l'Armée de France étoit de se saisir du Tirol, tandis que le Duc de Vendôme entreroit dans le Trentin, pour se joindre à lui, & pour ôter par ce moyen à l'Armée Imperiale qui étoit dans la Lombardie, toute communication avec l'Allemagne. Le Duc avança fort dans son projet; car ayant laissé le Maréchal vers Dillingue sur le Danube pour observer le Prince de Bade, il se mit
20. Juin. en marche & força la ville de Cufstein & le château, où la garnison fut partie passée au fil de l'épée, partie faite prisonniere de guerre, il y trouva quantité de munitions de guerre & de bouche, & beaucoup de butin pour ses soldats.

26. Inspruk Capitale du Tirol n'osa lui resister, & on lui en apporta les clefs. Il défit plusieurs corps de troupes Imperiales, & se trouva en neuf ou dix jours maître de presque tout le Tirol, & à dix-huit lieuës de la ville de Trente. Il prit encore les châteaux d'Erneberg & de Reute, où il trouva quarante pieces de canon & quatorze mortiers, beaucoup de munitions de guerre & 1600. sacs de farine. Il reçut un échec à Fritersmunt, où les habitans l'arrêterent à un passage fort étroit, & lui assommerent près de quatre cens hommes: mais une autre chose l'empécha de poursuivre son entreprise; ce fut la nouvelle qu'il reçut que le Duc de Savoye avoit renoncé à l'alliance des deux Couronnes & avoit pris le parti de l'Empereur, de sorte que le Duc de Vendôme fut obligé de rappeller le gros détachement qu'il envoyoit au devant de lui, & qui s'étoit déja avancé jusqu'à Trente. Il fut donc obligé à retourner sur ses pas, & ne conserva de toutes ses conquêtes que Cufstein.

Le Maréchal de Villars tenoit cependant en échec dans son camp, entre Dillingue & Lavingue, le Prince Louïs de Bade, & veilloit principalement à l'empêcher de surprendre Ausbourg, où il savoit qu'il avoit des intelligences. Ce Prince avoit fait un détachement de cinq mille hommes de Cavalerie sous les ordres du Duc Christien de Brunsvik-Lunebourg & du Comte de la Tour, qui étoient campez auprès de Munderkinguen à 5. lieuës d'Ulme. Le Maréchal avoit détaché quelques jours auparavant Monsieur de Légall Maréchal de Camp avec douze escadrons pour aller se camper sous Ulme. Il espera surprendre le détachement de l'Empereur, & chargea Monsieur de Légall de cette expedition, où il le fit joindre par M. du Heron qui étoit campé à Lutfinguen avec la Brigade d'Infanterie de Poitou, & six Compagnies de Dragons, ausquels se joignirent cinq cens hommes d'Infanterie de la garnison d'Ulme, qui monterent en croupe derriere les Cavaliers. Mon-

Monsieur de Légall avoit esperé surprendre les ennemis; mais ils furent avertis de sa marche, & il les trouva en bataille dans une plaine proche de Munderkinguen. Les ennemis plus forts que lui de quinze cens Chevaux l'attaquerent, & firent plier sa gauche: mais son Infanterie qu'il avoit postée dans un chemin creux vint la bayonnette au bout du fusil, & marchant avec une résolution extraordinaire, fondit sur les escadrons ennemis sans tirer un seul coup, & les arrêta. Cela donna le temps à la Cavalerie Françoise de se rallier, laquelle secondée de l'Infanterie, fit une charge si vive & en si bon ordre, qu'elle renversa les ennemis, qui fuirent en foule vers Munderkinguen poursuivis l'épée dans les reins. Quatre escadrons se jetterent dans le Danube où plusieurs furent noyez. Monsieur de Rosmadec Lieutenant Colonel de Choiseul passa le Danube à un gué, & se mit à leur trousse. 1703. 30. Juil.

Ils eurent quatorze cens Cavaliers de tuez, entre lesquels se trouva le Duc Christien de Lunebourg. On leur prit onze étendarts & plusieurs Officiers. Monsieur de Légall eut quatre à cinq cens hommes de tuez ou blessez, & quarante Officiers. M. du Heron Brigadier de Dragons, & Monsieur de la Perouse Lieutenant Colonel de Forsat furent du nombre des morts. Le Marquis d'Aubusson Mestre de Camp de Cavalerie, & Messieurs de la Serre & Brossard Lieutenans Colonels furent blessez. Monsieur de Mont-Gaillard Colonel qui commandoit le détachement d'Infanterie, Monsieur de Fontboisard Colonel de Dragons, Messieurs de Merinville & de Forsat Mestres de Camp de Cavalerie se distinguerent beaucoup dans ce combat. Le Roi fit Monsieur de Légall Lieutenant Général.

Les habitans d'Ausbourg rompent la neutralité & reçoivent les troupes du Prince Loüis de Bade. 5. Sept.

M. le Duc de Bourgogne s'étant rendu à l'Armée du Rhin que commandoit le Maréchal de Tallard, après avoir donné jalousie aux Lignes de Stolophe, à Landau, à Fribourg, assiegea Brisac où il y avoit quatre mille hommes de garnison, & la prit en treize jours de tranchée ouverte. On fut redevable de cette prompte reddition à l'habileté de Monsieur de Vauban, qui fit occuper l'Isle des Cadets, & y établit une batterie de douze pieces de canon & de douze mortiers, qui battirent en breche dès le premier jour de la tranchée ouverte, un bastion qui étoit sur l'angle du haut Rhin, & où le treiziéme jour un bataillon pouvoit monter de front. M. le Duc de Bourgogne alla tous les jours à la tranchée, se fit aimer des soldats par sa liberalité, & estimer par son intrepidité dans ce siege. 7.

Bataille d'Hocstet, où le Duc de Baviere & le Maréchal de Villars défirent l'Armée Imperiale commandée par le Comte de Stirum. La trahison que les habitans d'Ausbourg avoient faite au Duc de Baviere en recevant les troupes du Prince de Bade avoit obligé le Maréchal de quitter son camp de Dillingue, il y laissa seulement 19. bataillons & quinze escadrons sous les ordres de Monsieur d'Usson Lieutenant General, pour observer le Comte de Stirum qui avoit une Armée de vingt-cinq mille hommes: le Duc & le Maréchal ayant joint leurs troupes, formerent le dessein d'attaquer cette Armée. Elle se mit en marche pour descendre le long du Danube. Le 20.

1703. Duc & le Maréchal marcherent pour la joindre & la combattre. Ils étoient convenus avec M. d'Usson qu'il marcheroit de son côté: mais qu'il ne s'ébranleroit pour attaquer qu'après avoir entendu trois coups de canon qui étoit le signal pour marquer le temps que Monsieur l'Electeur seroit en état de charger les ennemis: mais un de ces contre-temps qui arrivent quelquefois à la guerre empêcha la totale défaite des Imperiaux.

Le Comte de Stirum ayant été averti que le Duc venoit à lui, fit passer un ruisseau à ses troupes, & se mit en bataille sur les hauteurs d'Hocstet. Il fit tirer trois coups de canon pour avertir les fourageurs de revenir. Monsieur d'Usson prit ces trois coups de canon pour le signal qu'on lui avoit donné, & se mit en marche vers l'ennemi. Le Comte de Stirum qui n'avoit pas encore l'Electeur en tête, vint sur lui. Il fut reçu avec beaucoup de fermeté par Monsieur d'Usson, qui voyant neanmoins qu'il avoit affaire à toute l'Armée, quatre fois plus forte que sa troupe, se retira en assez bon ordre dans ses retranchemens après quelque perte.

Une heure après qu'il se fut retiré le Duc de Baviere parut & se mit en bataille sur le ruisseau de Quemen. Il trouva le Comte de Stirum de l'autre côté. Le Duc & le Maréchal firent passer le ruisseau à leurs troupes, & dès qu'elles furent formées, ils firent charger. La droite des ennemis fut enfoncée au premier choc. L'Electeur prit ce temps pour faire donner de tous côtez. Leur Infanterie plia, & se retira par la plaine vers les bois. La Cavalerie de leur gauche fut chargée aussi-tôt après, & elle ne fut rompuë qu'à la troisiéme charge. On poursuivit les fuyards jusques dans les bois, où l'on entra avec eux, & le Comte de Stirum se retira avec les débris de ses troupes à Nuremberg. Les ennemis eurent trois à quatre mille hommes tuez sur la place, & presqu'autant de blessez. On leur fit quatre mille cinq cens prisonniers. On leur prit dix-huit étendarts & quatre drapeaux, trente-trois pieces de canon & tous leurs bagages. Nous n'eumes que deux cens hommes de tuez & trois Lieutenans Colonels. M. de Lée Maréchal de Camp y fut blessé de cinq ou six coups.

Siege de Landau, par Monsieur le Maréchal de Tallard. La tranchée
16. Nov. fut ouverte la nuit du dix-sept au dix-huit d'Octobre, & la Ville renduë
15. un mois après; mais il fallut auparavant gagner une bataille qui se donna le jour precedent, & qui fut appellée la bataille de Spire, parce qu'elle fut livrée auprès cette Ville. Monsieur de Tallard la fit commencer fort à propos, dans le moment que les ennemis faisoient un mouvement pour faire quelque changement à leur ordre de bataille. Nôtre Gendarmerie & les Dragons de la droite marcherent contre les gardes du Prince de Hesse General de l'Armée Imperiale. Ces deux corps se percerent l'un l'autre, & après une sanglante charge revinrent se mettre en ligne.

On s'ébranla de part & d'autre de tous côtez. La Cavalerie de la droite & de la gauche des ennemis fut enfoncée dès la premiere charge, tandis que l'Infanterie des deux Armées marchoit l'une contre l'autre avec une très-bonne contenance. Lorsqu'elles furent à la portée du pistolet les François essuyerent le feu des ennemis sans tirer. La décharge étant finie, le Regiment de Navarre, le Regiment du Roi, & les autres la bayonnet-

te au bout du fusil, entrerent dans les bataillons ennemis, & y firent un effroyable carnage sans qu'ils reculassent, & la plûpart des soldats furent tuez dans leurs rangs, & en particulier ceux des Grenadiers du Prince de Hesse, qui ne reculerent pas d'un pas. Après ce premier assaut le reste de leurs troupes se retirerent en desordre. Toute leur Infanterie fut entierement défaite: La Cavalerie souffrit moins, s'étant retirée plûtôt. 1703.

Ils eurent plus de cinq mille hommes de tuez sur le champ de bataille, & parmi eux des Princes, des Generaux, & plusieurs Officiers de marque. On leur fit plus de quatre mille prisonniers, du nombre desquels étoient quantité de personnes & d'Officiers de distinction. On leur prit tout leur canon, vingt-huit drapeaux & trente-trois étendarts.

Il y eut dans l'Armée du Roi huit cens hommes de tuez, entre autres le Marquis de Pracontal Lieutenant General, Messieurs d'Auriac Brigadier qui commandoit la Cavalerie, Gaëtano Brigadier des troupes d'Espagne, de Calvo Brigadier. Le Prince de Croy, le Marquis de Meuse Colonel, de Barat Lieutenant Colonel, le Marquis de Beaumanoir. Les blessez furent au nombre de mille, entre autres le Marquis de Puyguyon, dont le fils & le neveu furent tuez, & le Sieur de Fienne aussi Brigadier. Le Gouverneur de Landau après cette défaite des Imperiaux, battit la chamade dès le soir.

Le Comte de Marcin alla prendre la place du Maréchal de Villars, & fut agreablement surpris, lorsque l'Electeur lui dit que le Roi dans sa Lettre le déclaroit Maréchal de France. Il en fit la premiere fonction au siege d'Ausbourg que Monsieur l'Electeur entreprit. On ouvrit la tranchée le huitiéme de Decembre. Il fit dire trois jours après au Commandant que si dans trois jours la Place ne lui étoit renduë, il feroit pendre les six ôtages que les Magistrats lui avoient mis entre les mains quand il traita avec eux pour la neutralité: la menace réüssit. Le Commandant battit la chamade avant le terme marqué. Il lui accorda les honneurs accoutumez: mais les Bourgeois ne furent point compris dans la Capitulation. Il mit dans la Ville douze bataillons & quinze escadrons qui devoient y être nourris aux dépens des Bourgeois: c'est l'unique châtiment qu'il tira de cette Ville. On y trouva un Arsenal très-bien fourni d'armes & d'autres munitions de guerre qui ne furent pas inutiles aux vainqueurs. 14. Dec.

Aux Pays-Bas, le Maréchal de Villeroy prend Tongres & y fait trois bataillons prisonniers de guerre. 10. Mai.

Le Duc de Marlboroug fit assieger Huy par un détachement & une nombreuse artillerie. Il lui fut rendu par Monsieur Milon qui y commandoit, après huit jours de tranchée, & après deux assauts soutenus par le Comte Lisle Colonel du Regiment de Barois. 26. Juin

Combat d'Ekeren, où le Maréchal de Boufflers & le Marquis de Bedmar défirent l'Armée du General Opdam qui vouloit s'emparer des lignes qu'on avoit faites du côté d'Anvers. Comme leur Armée étoit campée dans un lieu fort avantageux, coupé de canaux, de digues, d'oüatregans, de hayes, ce fut plusieurs combats que l'on donna les uns après les autres pour pousser les ennemis de poste en poste. Nos troupes y firent paroître une 30.

1703. une valeur & une constance extraordinaire, étant obligez de forcer les digues & les autres obstacles à chaque pas. Ce combat de poste en poste fut continué jusqu'à la nuit. Les ennemis y auroient tous peri n'ayant plus pour se retirer qu'une seule digue dont les François & les Espagnols s'étoient rendus maîtres, mais le General Stagenbourg leur ayant vivement representé qu'il falloit tous périr ou forcer cette digue, ils le firent après un combat fort opiniâtré, où ils perdirent bien du monde. Ils furent poursuivis jusqu'à onze heures du soir dans leur retraite. Ils se retirerent en confusion sous le Fort de Lillo. Le Gouverneur du Fort de saint Philippe sortit sur eux avec sa garnison, il leur fit trois cens prisonniers, & leur enleva trois cens chariots chargez de munitions de guerre & de bouche.

Les ennemis de leur propre aveu eurent deux mille deux cens Soldats tuez ou blessez, huit Colonels, autant de Lieutenans Colonels, six Majors, trente-sept Capitaines, cent soixante-six Subalternes. On leur fit sept cens prisonniers, on leur prit six pieces de canon, deux gros mortiers, quarante petits, toutes leurs tentes, & quantité d'équipages.

Les François y eurent cinq cens hommes de tuez. Nous y perdîmes Monsieur de Seguiran Colonel du Regiment du Maine, Regiment qui fit des merveilles, & y perdit trente Officiers. Nous eûmes huit cens quarante blessez, & de ce nombre furent le Duc de Mortemart Colonel, les Sieurs Brissart, Duret, le Chevalier de Sourches, Marsillac Exempt des Gardes du Corps, le Sieur de Courville Colonel réformé dans le Regiment du Maine fut fait prisonnier. Tous les Officiers Generaux y firent paroître, leur valeur & leur habileté. C'étoient le Comte de Guiscard, le Duc de Villeroi, les Marquis de Gassion & de Bay Lieutenans Generaux: le Duc de Guiche, le Prince d'Epinoy, le Comte de Horn Maréchaux de Camp & MM. de Labadie & Grimaldi Brigadiers.

27. Sept. Prise de Limbourg par le Duc de Marlboroug. Monsieur de Reignac y commandoit sept cens hommes. Il avoit eu ordre du Roi de l'abandonner, de démolir les murailles, & d'en faire sauter le Château, parce que la Place ne valoit rien: mais ayant été prévenu il ne le put faire, & prit le parti de se défendre. Il s'y défendit depuis le treiziéme du mois jusqu'au dix-neuviéme. Il fut obligé de se rendre prisonnier de guerre à condition qu'on laisseroit aux Officiers leurs équipages & aux soldats ce qui leur appartenoit.

14. Dec. Reddition de la ville de Gueldres aux ennemis après un bombardement & un long blocus de quatorze mois, la Place & la garnison étoient dans un pitoyable état, & n'ayant nulle esperance de secours, parce qu'elle étoit fort avant dans le pays ennemi. Monsieur de Bethis qui y commandoit en sortit par capitulation avec tous les honneurs dûs à sa fermeté & à sa constance.

En Italie, reddition de la Ville de Berselle au Duc de Vendôme. Cette Place étoit forte par sa situation, & par les ouvrages qu'on y avoit faits; c'est pour cela que le Prince Eugene en avoit fait un de ses principaux magasins. Monsieur de Vendôme après l'avoir bombardée sans un fort grand effet, la bloqua de fort près, & deux mille Chevaux Allemans ayant vou-

lu

lu s'y jetter furent battus par le Marquis de Vaubecourt qui commandoit le blocus. La garnison se voyant reduite à onze cens hommes en état de combattre & les maladies en ayant emporté un grand nombre, elle se rendit prisonniere. On y trouva une grande quantité de munitions de guerre. 1703. 27. Juil.

Monsieur de Vendôme marche au Trentain pour joindre le Duc de Baviere dans le Tirol, bat quelques troupes des ennemis en chemin faisant, se rend maître de divers postes: mais il fut obligé de retourner en arriere, sur l'avis qu'il reçut que le Duc de Savoye s'étoit déclaré pour l'Empereur. On perdit dans cette expedition Monsieur d'Andigné Maréchal de Camp, & le Chevalier de Bonnelle y fut blessé. 14. Août.

Le Roi fait arrêter & désarmer les troupes du Duc de Savoye qui étoient avec les siennes, & les fait prisonnieres de guerre. Le Duc de Vendôme qui en avoit reçu l'ordre le fit executer après avoir assemblé les Officiers Savoyards, & leur en avoir exposé les justes raisons qui commençoient à devenir publiques. 19.

Camisade de San-Sebastiano dans le Plaisantin par le Duc de Vendôme, où de trois mille Cavaliers commandez par M. Visconti, il ne s'en sauva que cinq cens. Il n'en coûta au Duc de Vendôme que le Sieur de Rieu Lieutenant de Grenadiers, & quatre ou cinq Grenadiers. Le Comte de Chemeraut y fut blessé. On prit huit cens chevaux ou mulets, dont quelques-uns étoient chargez de la vaisselle d'argent de M. Visconti. 26. Oct.

Sur la mer, descente des Anglois à la Gardelouppe, où ils furent repoussez avec perte par le Sieur Auger Gouverneur de cette Isle. 18. Mar.

Le Marquis de Coëtlogon étant en mer avec cinq vaisseaux de guerre rencontre à la hauteur de Lisbonne, une Flotte Angloise & Hollandoise de près de cent voiles, escortée par cinq Vaisseaux de guerre. Il s'attacha d'abord à ceux-ci, & après un combat de quelques heures fort opiniâtré, il en prit quatre à l'abordage, & coula à fond le cinquiéme. La Flotte marchande profita de la longueur du combat pour se sauver dans les ports de Portugal, qui avoit aussi abandonné l'alliance de France, & il n'y en eut que quelques-uns de pris. 22.

L'Amiral Roock commandant la grande Flotte d'Angleterre, sur laquelle il y avoit sept mille hommes de débarquement, parut à Belle-Isle, où il débarqua ses troupes qui investirent le Fort: mais elles trouverent tant de resistance qu'il fut obligé de les rembarquer. Il tenta en même temps une descente dans l'Isle de Groüais que ses chaloupes ne purent executer, les troupes & les milices les ayant vigoureusement repoussez. Il fit encore quelques autres tentatives inutiles, & après s'être encore promené quelque temps le long des côtes de France, il retourna en Angleterre sans avoir rien fait; mais c'étoit beaucoup faire par ces grands armemens que d'obliger le Roi d'avoir des troupes par tout, & par consequent d'affoiblir ses Armées. 6. Juin.

Le Chevalier de Saint Pol attaque une Flotte Hollandoise de deux cens voiles, escortée de quatre Vaisseaux de guerre: il en prit trois de ces quatre à l'abordage, & brûla ou prit trente-un des autres bâtimens. Monsieur 10. Août.

1703. de Saint Pol fut secondé dans cette action par le Comte de la Luzerne, par Messieurs de Camilly, de Beaujeu, de Roquefeuille, & de Langetot.

Dans les Cevenes, le Maréchal de Montrevel qui commandoit en Languedoc, ayant en vain employé les voyes de douceur & de la negociation pour ramener les revoltez, & ayant reçu quelques troupes reglées, commença à employer la force contre eux. On leur donna le nom de Camisards, parce que dans les premieres cruautez qu'ils exercerent, ils se mettoient en chemises & en caleçons pour n'être point reconnus. Plusieurs détachemens que le Maréchal fit en tuerent beaucoup. Monsieur de Planque Brigadier, en passa quatre cens au fil de l'épée les ayant surpris dans une ferme auprès d'Alais. Monsieur de Gevaudan en défit un grand nombre dans une autre occasion. M. de Vergetot Colonel du Royal en tua auprès d'Uzez plus de 200. le Marquis de Fimarcon en défit une grosse troupe du côté de Nismes. On avoit lieu d'esperer que toutes ces défaites les dissiperoient & les décourageroient, mais les Anglois les fournissoient d'Argent & d'armes, & ils devinrent plus fiers que jamais, quand ils apprirent que le Duc de Savoye s'étoit déclaré contre la France, ce Prince étant beaucoup plus à portée de les secourir que les autres Alliez.

Affaires particulieres. Le Roi fait dix Maréchaux de France le quatorzé de Janvier, savoir le Marquis de Chamilli, le Comte de Rosen, le Marquis d'Uxelles, le Comte

14. Janv. de Tallard, le Duc d'Harcourt, le Comte de Château-Renaud, le Comte d'Etrées, Monsieur de Vauban, le Comte de Tessé, le Marquis de Montrevel. Le Roy y ajoûta le Comte de Marcin quand il l'envoya commander en Baviere à la place du Maréchal de Villars.

11. Juillet. Mort du Cardinal de Bonzi.

1704. En Italie, le Duc de la Feuillade soumit toute la Savoye & tout le pays que

Affaires d'Etat & de guerre. le Duc possedoit en deça des Alpes.

Les Imperiaux pour ne pas laisser accabler ce Prince, font un corps

Janvier. d'Armée de huit mille cinq cens Fantassins, & quatre mille cinq cens Chevaux pour envoyer à son secours sous les ordres du Comte de Staremberg. Le Duc de Vendôme le suivit, & en diferentes attaques qu'il fit à son arriere-garde, il lui tua le tiers de cette Armée, & lui enleva quantité de bagages: mais nonobstant cela cette marche du Comte de Staremberg fut regardée comme l'action d'un grand General, & lui fit beaucoup de réputation. Il perdit dans cette expedition le Comte Liechtenstein & le General Solari, & outre les morts baaucoup de prisonniers, & de bagage. Nous y eûmes deux cens hommes tant tuez que blessez. Monsieur de Saint Fremont, Saint Pater, de Morangies, de Goëbriant & de Goas y

15. furent blessez. Le Comte arriva enfin & joignit le Duc de Savoye sur le Tanaro proche d'Albe.

Mars. Il se passa en suite diverses actions assez vigoureuses à la prise de plu-

Avril. sieurs postes, par Monsieur de Saint Fremont, le Comte d'Estein, & le Grand Prieur de France.

7. Mai. Le Duc de Vendôme attaque l'arriere-garde des ennemis à quelques lieuës de

de Trin: leur tuë quatre cens hommes, fait quelques prisonniers, & entre autres le General de Vaubonne. 1704.

Le Duc de la Feuillade se rend maître de la Ville de Suze & du Château. 12. Juill.

Le même réduit à l'obéïssance du Roi les Vallées des Vaudois, celle de Saint Martin, de la Perouse, Saint Germain, d'Angrogne. 30.

Le Duc de Vendôme ayant ouvert la tranchée devant Verceil la nuit du quatorziéme au quinziéme de Juin, la prit par capitulation le vingt-uniéme de Juillet, elle fut vivement attaquée & bien défenduë. La garnison sortit par la breche, tambour battant, méche allumée, & enseignes déployées, mais à condition qu'elle seroit désarmée, dès qu'elle seroit arrivée au pied du glacis, que les Officiers seroient conduits dans le Milanez, où ils auroient les Villes pour prison sur leur parole, & les soldats seroient gardez à l'ordinaire. Comme cette Place étoit la plus considerable après Turin, rien n'y manquoit pour la défense. On y trouva soixante & douze pieces de canon, six mortiers & quantité de munitions de guerre. La Cavalerie qui consistoit à quatre cens chevaux fut démontée, & les chevaux furent distribuez aux troupes. Messieurs Menestrel & Desmarests furent tuez à ce siege, & le Marquis de Dreux blessé. Le Duc de Vendôme fit raser les fortifications de cette Place après l'avoir prise. 21. Juil.

Le Duc de la Feuillade entre dans le Val d'Aouste, force le poste de la Tuille, s'empare de la Cité d'Aouste, distribuë ses troupes dans de bons quartiers, coupe toute communication entre le Piemont & la Suisse, & se met en état de joindre le Duc de Vendôme quand il le jugeroit à propos. Septemb.

Le Duc de Vendôme ouvre la tranchée devant Yvrée le deuxiéme de Septembre. Le dix-septiéme les ennemis abandonnent la ville sur le point qu'on étoit d'y donner l'assaut, & le trentiéme le Château se rendit avec la garnison prisonniere de guerre. 30.

Le Duc de Savoye projette de surprendre Ast, & manque son coup. 3. Octob.

Le Duc de Vendôme commence à faire ses dispositions pour attaquer Veruë; ce siege dura long-temps. 14.

En Allemagne, le Duc de Baviere assiege Passau & s'en rend maître en quatre jours. La prise de cette Ville fit grand bruit à Vienne & dans tout l'Empire. 9. Janv.

Le Duc de Baviere fait raser les fortifications d'Ausbourg pour en tirer la garnison en cas de besoin. Mars.

Le Maréchal de Tallard passe en Baviere avec une Armée de douze à treize mille hommes pour renforcer celle du Maréchal de Marcin, malgré toute l'application, la vigilance, & les precautions des ennemis, par des chemins très-difficiles, & d'autres obstacles que l'on croyoit insurmontables. 18. Mai.

Le Duc de Marlboroug attaque les retranchemens de Schulemberg proche de Donawert: est repoussé après plusieurs attaques par le Maréchal d'Arco General du Duc de Baviere: mais le Prince Louïs de Bade étant arrivé avec son armée, & le Commandant de Donawert ayant manqué d'executer un ordre du Maréchal d'Arco, pour placer quelques troupes qui auroient soutenu la gauche des retranchemens, il fut forcé par cet endroit 2. Juin.

1704. droit. Il fit sa retraite avec beaucoup de résolution. Il perdit bien du monde. Monsieur de Lée Maréchal de Camp qui commandoit la droite se retira sans avoir pû être entamé dans sa retraite. Les Regimens de Bearn & de Nivernois se trouvant envelopez, se firent jour au travers des ennemis la bayonnette au bout du fusil.

Le Maréchal d'Arco perdit mille hommes dans cette action, & le Comte d'Arco son fils. Le Marquis de Nettancour mourut de ses blessures. Le Marquis de Lystenay dont le Regiment fit des merveilles, & le Comte de Beaufremont son frere furent blessez avec quelques Seigneurs Allemans. Les ennemis y perdirent six mille hommes dans les attaques, il y en eut encore plus de blessez, & quelques-uns de leurs Regimens furent presque entierement détruits. Ils eurent plusieurs de leurs Generaux tuez ou blessez, le Comte de Stirum mourut des blessures qu'il y reçut.

13. Août. Suivit cinq à six semaines après la funeste bataille d'Hocstet où il y eut un carnage effroyable de part & d'autre. Les François & les Bavarois eurent cinq à six mille hommes de tuez. Le Maréchal de Tallard y fut blessé & pris. Les ennemis convinrent de huit mille de tuez de leur côté, & d'un plus grand nombre de blessez. La plus grande perte des François & des Bavarois fut de vingt-sept bataillons & de quatre Regimens de Dragons qui furent enveloppez dans le village de Plintheim, & contraints de se rendre. Le Maréchal de Marcin qui commandoit la droite, & qui y conserva toûjours l'avantage sur les ennemis, fit sa retraite en bon ordre & repassa en France avec l'Electeur de Baviere qui fut contraint de prendre ce parti à cause de la grande superiorité des ennemis après leur victoire.

10. Sept. La suite de cette victoire des Alliez fut la prise d'Ulme & la soumission de plusieurs autres Places qui s'étoient renduës au Duc de Baviere ou avoient accepté la neutralité.

10. Nov. Le Prince Eugene entreprend de surprendre le vieux Brisac, & il avoit très-bien pris ses mesures. L'impatience d'un Lieutenant Colonel déguisé en paysan gâta tout. Car ayant reçu des coups de canne d'un homme qui n'étoit pas même de la garde ni soldat, le feu lui monta à la tête, & ayant pris un fusil daus un chariot de foin qui étoit plein d'armes & de soldats cachez, pour tuer celui qui l'avoit frapé, il découvrit le mystere. Le corps de garde court aux armes. Le Commandant de la Place accourt à la porte, se met la tête de quelques soldats, fait couper les jarets des chevaux qui conduisoient les chariots, & avec beaucoup de valeur & de presence d'esprit repousse les ennemis, la garnison arrive de tous côtez, les uns sur la muraille pour faire feu sur eux, d'autres à la porte, où l'on se batoit, & ainsi furent repoussez les Allemans.

19. Nov. Traerbac où commandoit Monsieur de Reignac pris par capitulation après cinq semaines d'attaque, & plusieurs assauts où les Allemans perdirent bien deux mille hommes.

16. Durant ce temps-là les Imperiaux faisoient le siege de Landau, où se rendit le Roi des Romains. Monsieur de Laubanie défendoit cette Place

avec

avec une valeur & une habileté ausquelles les ennemis mêmes ne purent refuser leurs éloges. Il soûtint le siege plus de deux mois de tranchée ouverte, & n'en sortit qu'après qu'il eut appris que le corps de la Place étoit ouvert & en danger d'être emporté d'assaut. Je dis après qu'il eut appris, parce que quelques jours auparavant une bombe étant tombée tout proche de lui, elle le couvrit tellement de pierres & de poussiere, qu'il en perdit la vûë, & qu'on fut obligé de le transporter. Il fit une très-honorable capitulation. Les Imperiaux y eurent près de dix mille hommes tuez ou blessez, & leur Armée fut très-diminuée par un grand nombre de deserteurs Les François y perdirent le Duc de Montfort, non pas dans la Ville; mais lorsqu'il en sortit pour retourner à nôtre Armée, d'où il avoit escorté un secours d'argent qu'il y fit entrer, ayant été attaqué à son retour par un gros corps de Cavalerie, où il fut blessé à mort. On perdit encore Monsieur de Beaufermé Colonel. 1704.

Comme la plûpart des troupes de part & d'autre se porterent en Allemagne & en Italie, il ne se passa rien de fort considerable aux Pays-Bas: mais la guerre s'alluma entre le Roi d'Espagne & le Roi de Portugal qui avoit pris le parti de l'Empereur contre la France.

En Espagne, l'Empereur ayant fait prendre à l'Archiduc Charles le titre de Roi d'Espagne, ce jeune Prince passa en Angleterre, où il s'embarqua sur une Flote de quarante Vaisseaux de guerre, partie Anglois & partie Hollandois, avec deux cens autres Bâtimens qui portoient neuf mille hommes sous les ordres du Duc de Schomberg, & arriva à Lisbonne. 9. Mars

Le Prince de Darmstat étant monté sur la Flote de l'Amiral Roock avec 28. Mai. des troupes de débarquement, se presente devant Barcelonne, la fait sommer de se soumettre à l'Archiduc, & met trois mille hommes à terre. Il y avoit une conspiration dans la Ville en faveur de l'Archiduc: mais la chose ayant été découverte le Prince de Darmstat fit rembarquer ses troupes, fit bombarder la Ville à deux reprises, & se retira.

Le Roi d'Espagne ayant déclaré la guerre au Roi de Portugal, va join- Mai. dre son Armée en Estramadure, ayant sous ses ordres le Duc de Barwik, & entre en Portugal. Il s'empara d'onze ou douze Places sur les frontieres de ce Royaume. Les garnisons de la plûpart furent prises à discretion, ou faites prisonnieres de guerre. Ydanhuela fut prise d'Assaut, aussi bien que Monte-Sancto, Place très-forte, le Château se rendit ensuite. On trouva dans Castelbranco qui fut aussi prise, quantité d'armes venuës d'Angleterre, beaucoup de bagages, & les tentes du Roi de Portugal & de l'Archiduc. On perdit à l'attaque Monsieur Robert Brigadier des Armées de France, & Chef des Ingenieurs. Le General Fagel commandant quatre bataillons Allemans, fut défait par le Marquis de Thoy, qui lui fit six cens prisonniers, & parmi eux beaucoup d'Officiers. Les équipages de ces troupes, qui étoient dans cinq bateaux sur le Tage leur furent enlevez. Le Roi mit ensuite le siege devant Port-à-Legre, où il arriva le deuxiéme de Juin.

On ouvrit la tranchée le septiéme du mois. Le huitiéme un boulet des assiegeans ayant mis le feu à un magasin de poudre le fit sauter avec quelques soldats: ce qui obligea le Gouverneur à se rendre à discretion, & les 8. Juin. Bour-

1704. Bourgeois furent condamnez à payer cinquante mille écus pour se racheter du pillage. On y trouva dix-huit pieces de canon. Après la prise de cette Ville, tout le païs des environs se soumit au Roi d'Espagne.

26. Juin. Suivit le siege de Castel-David qui fut prise à discretion en trois jours. La garnison étoit composée d'un bataillon Anglois, & de deux bataillons Portugais.

4. Août. La joye de ces succès fut temperée par la prise de Gibraltar que l'Amiral Roock & le Prince de Darmstat vinrent attaquer, & s'en rendirent maîtres par capitulation. On fut surpris de la negligence des Espagnols, qui n'avoient que cent hommes pour toute garnison dans une Place de cette importance.

Sur la mer, outre la prise de Gibraltar & le bombardement de Barcelonne par l'Amiral Roock & le Prince de Darmstat, il se donna une bataille
24. Août. navale à la hauteur de Malaga. Monsieur le Comte de Toulouse Amiral de France s'étant rendu à Brest, mit à la voile le sixiéme de Mai ayant trente-trois Vaisseaux de guerre & dans son bord le Maréchal d'Etrées pour commander sous lui. Il apprit dans sa route que la Flote des ennemis forte de cinquante Vaisseaux étoit partie pour passer le Détroit & se joindre à d'autres Vaisseaux. Nonobstant cela, il prit la route du Detroit résolu de le passer, étant de grande importance de se joindre aux Vaisseaux de Toulon. Il fut sur le chemin du Détroit fortifié de six Vaisseaux & le passa sans rencontrer les ennemis. Il s'approcha des côtes de France, où le reste des Vaisseaux & les Galeres le joignirent. Il arriva aux Isles d'Hieres, & ayant su que l'Armée des ennemis avoit paru à la hauteur de Malaga il fit voile de ce côté-là.

L'Amiral Roock ayant le vent, vint attaquer la Flote de France. Son corps de bataille alla contre le nôtre où étoit le Comte de Toulouse qui soutint son feu avec beaucoup de fermeté, & le fit plier. On se canonna depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du soir. Les ennemis s'éloignerent; on les suivit, & ils nous laisserent maîtres du champ de bataille par leur retraite. Ils eurent seize à dix-sept cens hommes de tuez, & un plus grand nombre de blessez. Le Vaisseau de l'Amiral Hollandois fut si maltraité qu'il fut obligé d'en monter un autre. L'Armée Françoise eut 1500. hommes tuez ou blessez. Du nombre des premiers furent le Bailli de Lorraine, Monsieur de Relingue Lieutenant General, qui mourut de ses blessures, Monsieur de Belle-Isle, le Chevalier de Phelipeaux, & le Comte de Château-Renaud; Monsieur le Comte de Toulouse y fut blessé legerement aussi bien que le Chevalier de Comminges, Monsieur de Valincour Secretaire de la Marine, le Marquis de Villete, Messieurs de Sainte Maure, de Gabaret, du Casse, de la Roche-Allart, de Sommeri, de Tierceville, d'Herbaut Intendant de l'Armée, qui mourut quelques jours après à Malaga, quatre des Pages de M. le Comte de Toulouse furent tuez ou blessez auprès de sa personne. Tous les Officiers s'acquitterent parfaitement de leur devoir.

Dans les Cevenes: la revolte loin de finir par l'extermination de quantité de Camisards qu'on avoit fait l'année précedente, n'en étoit devenuë

que

que plus opiniâtre. Le Maréchal de Montrevel que le Roi avoit nommé pour commander en Guienne voulut venir à bout de cette affaire avant que de partir. Les Officiers qui étoient à ses ordres firent en diverses rencontres un grand carnage de ces malheureux. Ils eurent neanmoins un avantage assez considerable sur une troupe de cinq ou six cens Catholiques, dont il y en eut beaucoup de tuez. Cavalier fils d'un Cabaretier, mais jeune homme de résolution & entreprenant, commandoit ce corps de Camisards. Le Maréchal sur le point de partir pour la Guienne, fit encore de grandes executions & entre autres les Camisards s'étant assemblez au nombre de douze à treize cens hommes, ils furent tellement défaits qu'il n'en échapa que très-peu. Nonobstant cette défaite Cavalier & Rolland paroissoient sans cesse en campagne & leurs troupes grossissoient de jour à autre.

1704. 12. Mars.

Tel étoit l'état des Cevenes lorsque le Maréchal de Villars arriva pour mettre fin à ces désordres. Il commença par les voyes de douceur & fit publier une amnistie à des conditions qu'il y avoit beaucoup d'apparence qu'ils accepteroient. Il y eut une suspension d'armes, laquelle n'ayant point encore été publiée, Rolland tomba sur un bataillon de Tournon & le défit. 12. Avril.

Le Maréchal de Villars eut la condescendence d'avoir une entrevûë avec Cavalier dans le Fauxbourg de Nismes, & de lui donner des ôtages pour sa sûreté, M. de Basville y assista. Le Maréchal eut aussi une conference avec Rolland. Il en eut une nouvelle avec Cavalier, où il fut convenu que le Roi accorderoit l'amnistie; qu'on formeroit quatre Regimens des révoltez, dont Cavalier & les autres Chefs seroient Colonels avec permission d'y faire entre eux l'exercice de leur Religion. Cet accommodement fut retardé par quelques émissaires de Hollande, qui leur firent les plus belles promesses, & les assurerent entre autres choses que le Duc de Savoye avoit destiné huit à neuf mille hommes pour entrer dans le Dauphiné, afin de passer de là dans le Vivarez.

Un Soldat déserteur nommé Ravenet s'étoit joint aux Camisards pour avoir part à leurs pillages. Les émissaires Hollandois dont j'ai parlé s'adresserent à lui, & lui promirent de le faire reconnoître pour le Chef de tous les Camisards, puisque Cavalier & Rolland lâchoient le pied. Un grand nombre en effet se joignirent à lui, & ils contraignirent Cavalier de renvoyer les ôtages au Maréchal de Villars: & la revolte recommença. Cependant Cavalier qui paroît avoir toûjours agi de bonne foi, tint parole au Maréchal, & fit sa paix suivi de quelques autres. On lui donna un brevet de Colonel reformé, & on le conduisit avec une escorte à Brisac; mais étant près de Besançon, l'inquietude le prit, il s'enfuit, passa en Suisse, & de là en Piemont au service du Duc de Savoye.

Le Maréchal, voyant la paix desesperée mit ses troupes en campagne. Rolland fut surpris avec cinq ou six de ses principaux Officiers dans le Château de Castelnau. Ils se mirent en fuite & furent joints à cinq cens pas du Château, où un Dragon tua Rolland d'un coup de fusil.

Le Marechal fit publier une nouvelle amnistie qui fit revenir un grand nombre de Camisards. Il n'en resta que trois troupes qui ne faisoient pas en-

1704. ensemble plus de cinq à six cens hommes. Monsieur de Villars fit chercher Ravenet, & ayant sû qu'il étoit dans le bois de Bonezet, il commanda deux détachemens sous les ordres de Monsieur Courten Brigadier, qui le joignit & l'attaqua auprès de Massane, il lui tua deux cens hommes de trois cens qu'il avoit ; mais il échapa. Cette défaite découragea les Camisards, leurs Chefs subalternes vinrent les uns aprés les autres se rendre avec leurs troupes à condition qu'on les feroit passer à Geneve : ce qui leur fut accordé. Ravenet & quelques-uns de leurs Prédicans implorerent aussi la clemence du Roi, & on leur fit donner des passeports pour Geneve. La tranquillité fut rétablie dans le pays, d'où le Maréchal de Villars retira huit bataillons qui furent envoyez en Italie. Ce qui resta de troupes fut suffisant pour empêcher qu'il ne fît de nouveaux mouvemens, & Monsieur de Basville mit par sa prudence, par sa vigilance, & par son activité les ennemis du Royaume hors d'esperance de pouvoir rien faire de ce côté-là par leurs intrigues, & par leur argent.

Affaires particulieres. Guillaume Egon, Landgrave de Furstemberg, Cardinal Evêque de Strasbourg, &c. meurt à Paris en son Palais Abbatial de Saint Germain

10. Avril. des Prez.

9. Mai. Le Duc de Mantouë arrive à Paris *incognitò*, sous le nom de Marquis de San-Salvador.

30. Sept. Il part pour retourner dans ses Etats.

12. Oct. Mort du Maréchal Duc de Duras à Paris, âgé de soixante-dix-neuf ans.

1705. *Affaires d'Etat & de guerre.* En Italie, le Grand-Prieur de France tombe sur les quartiers des ennemis le long du Lac de Garde, & de l'Adigé, qui favorisoient le transport des vivres à leurs autres quartiers. Il les enleva tous. Il y resta 500. hommes

2. Fev. sur la place, 500. furent faits prisonniers, avec quinze Officiers, parmi lesquels fut le Baron d'Elts. Tous leurs bagages & équipages furent pris avec six drapeaux. Il se rendit maître de tous les postes qu'ils occupoient, & les poursuivit jusques dans le Trentin. Cette expedition fut conduite avec tant de diligence, de précaution & de bonheur, qu'elle ne coûta au Grand-Prieur que vingt hommes tant tuez que blessez, les ennemis ayant été surpris.

7. Le Duc de la Feuillade prend Ville-Franche d'assaut, en empêche le pillage, en obligeant seulement les habitans à payer deux cens pistoles qu'il distribua aux soldats. Il attaqua ensuite Sospello, & l'emporta l'épée à la main.

La garnison de Ville-Franche s'étant retirée dans le Château, le Duc de la Feuillade fit attaquer la contrescarpe de cette Place : elle fut emportée

3. Avril. sans beaucoup de perte, & elle se rendit par capitulation. Cette conquête fut importante, parce qu'elle rendoit le Roi maître d'un Port de ce côté-là. Le Duc se rendit ensuite maître du Fort de Sant-Ospitio & du Fort de Montalban.

2. La Ville de Nice renduë au Duc de la Feuillade. On bloque le Château : la reddition de cette Place ôta au Duc de Savoye toute esperance de recevoir aucun secours par mer.

Prise

Prise de Veruë, & de la garnison à discretion. Cette Place avoit été assiegée dès le vingt-deuxiéme d'Octobre de l'année precedente. La force de la Place, la communication qu'elle avoit avec l'Armée du Duc de Savoye, la valeur de la garnison, la rigueur de la saison qui fut toûjours très-rude, faisoient appréhender un mauvais succès de ce siege ; mais la constance du Duc de Vendôme, le courage & la patience des troupes, qui souffrirent beaucoup, vinrent à bout de toutes ces difficultez qu'il fallut surmonter, pour se rendre maître d'une Place si importante, & une des plus fortes des Etats du Duc de Savoye. 1705. 10. Avril.

Prise de la Mirandole après une assez longue resistance. Le Sieur de Lapara Ingenieur & Lieutenant General eut la conduite de ce siege. La Place se rendit à discretion après 22. jours de tranchée ouverte. 11. Mai.

Prise de Chivas par le Duc de la Feuillade. La precaution que le Duc de Savoye avoit prise pour se conserver une communication de son camp avec cette Ville, ne lui servit que pour retirer ses troupes sur le point que les François se préparoient à y donner l'assaut. 28. Juill.

Bataille de Cassano. Depuis quelques mois que le Prince Eugene étoit arrivé à son Armée d'Italie, ce ne fut qu'une suite de chicanes pour les campemens, qu'attaques de Châteaux, que petits combats de partis, & qu'escarmouches entre lui & le Duc de Vendôme, où l'on mit en œuvre toutes les ruses de la guerre. Enfin on en vint à la bataille auprès de Cassano. Les deux Infanteries s'acharnerent au combat pendant quatre heures, depuis deux heures après midi jusqu'à six. Notre gauche fut d'abord percée: mais les Regimens de Dragons de du Heron & de Verac, & le Regiment de Dillon marcherent avec tant de bravoure contre ceux qui avoient percé, qu'ils les renverserent; & les plus avancez y furent presque tous tuez. La gauche ayant été ainsi rétablie, les ennemis attaquerent en même temps notre centre & notre gauche. Ils furent reçûs avec une pareille valeur: après quoi ils ne penserent plus qu'à se retirer en abandonnant le champ de bataille, & un grand nombre de leurs blessez. On fit dix-huit cens prisonniers, & on compta sept mille morts, sans y comprendre ceux qui se noyerent dans le Naviglio; de sorte que leur perte alla à douze mille hommes tuez, pris ou blessez. Outre le Comte de Linange tué sur le champ de bataille, le Prince Joseph de Lorraine, le Duc de Wirtemberg, le General Bibrac moururent depuis de leurs blessures. Le Prince Eugene y fut blessé. 16. Août.

Un combat si opiniâtré, où les uns & les autres en quelques endroits faisoient leurs décharges à la longueur de la pique, coûta aussi beaucoup aux vainqueurs. On y perdit deux mille cinq cens hommes tuez ou blessez. Le Duc de Vendôme qui fut toûjours au milieu du feu, eut son cheval tué sous lui. Les Regimens de Dillon, de Mylord Galmoy & les autres Officiers Irlandois soutinrent les plus grands efforts des ennemis avec une extrême valeur: Messieurs de Lautrec, de Verac & du Heron à la tête de leurs Regimens, la Brigade de la Marine, le Marquis de Grancey, le Chevalier de Luxembourg, le Comte Albergotti, contribuerent beaucoup au gain de la bataille. Monsieur de Vaudray Lieutenant General y fut bles-

1705. blessé & mourut de ses blessures. Les Sieurs de Chaumont, de Moria & le Chevalier de Fourbin y furent tuez. Le Marquis de Praslin mourut quelque temps après à Milan des blessures qu'il avoit reçûës à la bataille.

11. Dec. La forte ville de Montmelian, après un assez long blocus capitule avec le Chevalier de la Fare qui le commandoit, & se rend.

Avril. En Allemagne, le Maréchal de Villars enleve aux ennemis les quartiers qu'ils occupoient du côté des Deux Ponts, les met tous en fuite & les dissipe entierement.

5. Mai. Mort de l'Empereur Leopold âgé de soixante-cinq ans à Vienne.

27. Juil. Décampement du Duc Marlboroug de devant le camp de Sirk où le Maréchal de Villars s'étoit retranché de maniere que les ennemis n'oserent l'attaquer, ni faire aucune entreprise de ce côté-là. La desertion, la disette, les maladies leur diminuerent leur Armée au moins de cinq mille hommes.

4. Juill. Ce Maréchal joint au Maréchal de Marcin s'empare de Weissembourg & des lignes que les ennemis avoient faites de ce côté-là.

26. Prise de Hombourg par le Marquis de Refuge Lieutenant General.

26. Oct. Le Comte de Thungen assiege Haguenau qui fut défendu par Monsieur de Peri Maréchal de Camp durant sept jours de tranchée; mais voyant les ennemis se preparer à l'assaut qu'il n'étoit point en état de soûtenir, il battit la chamade & demanda une capitulation honorable, qu'on lui refusa. Ce qui lui fit prendre le parti de tâcher de s'échapper avec sa garnison. Il executa cette hazardeuse résolution avec tant de diligence & d'adresse, qu'il arriva avec sa troupe à Saverne, n'ayant pas perdu dix hommes durant sa retraite. Il en avoit perdu très-peu à la défense de Haguenau, où il tua ou blessa quinze cens des ennemis. Le Roi pour cette belle action le fit Lieutenant General.

11. Juin. Aux Pays-Bas, l'Electeur de Baviere prend Huy après onze jours de tranchée. La garnison se rendit prisonniere de guerre.

12. Juillet. Les Alliez reprenent cette même Place. La garnison se rendit pareillement prisonniere de guerre.

17. Les ennemis forcent les lignes de Brabant. Il y eut un combat assez chaud. Le Duc de Baviere y perdit plusieurs Officiers considerables de ses troupes, & se battit en retraite. Monsieur de Caraman se voyant prêt d'être accablé par soixante bataillons, forma un bataillon quarré de deux brigades d'Infanterie, il fut attaqué plusieurs fois par la Cavalerie Angloise, sans pouvoir être rompu, & gagna un défilé où l'on cessa de le poursuivre.

4. Sept. Les Alliez prennent la ville de Leuve, & font la garnison prisonniere de guerre.

25. Nov. Prise de Diest par l'Electeur de Baviere. La garnison forte de plus de quinze cens hommes se rendit prisonniere de guerre.

En Espagne, le commencement de cette campagne ne fut pas heureux pour sa Majesté Catholique. On assiegeoit depuis près de six mois Gibraltar, dont les Anglois s'étoient emparez l'année précedente. Le temps fut très-

très-fâcheux & sur la mer & sur la terre, la garnison étoit toûjours rafraîchie par des Vaisseaux Anglois ou Hollandois. Le Roi de France y envoya une Escadre assez considerable pour l'empêcher, sous les ordres de Monsieur de Pointis. Huit de ces Vaisseaux ne purent tenir en rade ni soutenir la tempête qui les sépara des autres. Dans cette conjoncture arriva une Flotte de vingt Vaisseaux de guerre ennemis. Monsieur de Pointis qui n'en avoit plus que cinq, coupa ses cables & s'échoua, étant poursuivi de fort près, & brûla son Vaisseau & un autre qui l'accompagnoit. Les trois autres essuyerent un rude combat, & après une vigoureuse resistance ils furent pris. Les Anglois jetterent de nouvelles troupes dans la Place, & les Espagnols voyant le mauvais temps continuer leverent le siege. 1705. 23. Avril.

Cependant les Espagnols, même les Rebelles, voyoient avec bien du chagrin les ravages des troupes étrangeres dans le pays, & sur tout les sacrileges que les troupes Protestantes commettoient à l'égard des Eglises : mais la perte de Barcelonne mit à une rude épreuve la fidelité des bons Espagnols pour leur Roi.

L'Archiduc prend Barcelonne par composition: ce fut un coup très-fâcheux pour le Roi d'Espagne, non seulement par la perte de cette importante Place; mais encore parce que les révoltez s'étoient déja beaucoup multipliez depuis l'arrivée de l'Archiduc, & des troupes qu'il avoit amenées avec lui, & que la prise de cette Capitale de Catalogne en augmenta beaucoup le nombre. 9. Oct.

Cependant depuis cette prise, le Maréchal de Tessé fit lever le siege de Badajos aux ennemis. Mylord Gallowai eut le bras emporté d'un coup de canon à ce siege. 16.

Les Rebelles surprennent Denia & Valence. Decemb.

Sur la mer, outre l'affaire de Gibraltar dont on a parlé ci-dessus au sujet du siege que les Espagnols avoient mis devant cette Place, le Chevalier de Saint Paul faisant voile de la rade de Dunkerque avec trois Vaisseaux, decouvrit une Flotte qui venoit ayant le vent sur lui, elle étoit escortée par deux Vaisseaux de guerre Hollandois. Il détacha un de ces trois Vaisseaux pour donner dans la Flotte Marchande, & faire des prises. Il alla avec les deux autres combattre les deux Vaisseaux de guerre Hollandois: il en prit un qu'il fut obligé de brûler, parce que ce Vaisseau n'étoit plus en état de tenir la mer; il prit encore six Vaisseaux Marchands richement chargez. 19. Mai.

Le même Chevalier de Saint Paul, commandant une Escadre de quatre Vaisseaux du Roi, apperçût la Flotte Angloise de la mer Baltique de douze Vaisseaux, escortée par trois Vaisseaux de guerre. Il commanda au Sieur Bart de se rendre maître des Vaisseaux Marchands, ce qu'il fit avec l'aide de cinq Armateurs qui l'avoient joint. Le Chevalier de Saint Paul attaqua un Vaisseau Anglois; le Sieur de Roquefeuille en combattit un autre, & le Sieur Hennequin s'attacha au troisiéme. Après un combat fort opiniâtré les trois Vaisseaux ennemis furent abordez & forcez: mais le Chevalier de Saint Paul fut tué d'un coup de Mousquet avant la fin de l'action. Ce 31. Oct.

fut

1705. fut une grande perte pour nôtre Marine, à cause de sa valeur & de son habileté dans les combats de mer. Le Comte d'Illiers prit le commandement en sa place, & acheva le combat & la victoire. Toutes les prises & les trois Vaisseaux de guerre Anglois furent conduits à Dunkerque, outre huit autres bâtimens de la même Nation qui avoient été pris la veille du combat.

Affaires particulieres. 13. Avril. Monseigneur le Duc de Bretagne meurt à Versailles le treiziéme d'Avril âgé de neuf mois & dix-neuf jours, étant né le vingt-cinquiéme de Juin de l'année précedente.

Les Lettres Patentes du Roi sur la Constitution du Pape en forme de Bulle, qui confirme & explique les Constitutions des Papes Innocent X. & Alexandre VII. sur le Jansenisme, données à Versailles le dernier jour d'Août, furent enregistrées au Parlement le quatriéme de Septembre, pour être executées selon leur forme & teneur.

1706. *Affaires d'Etat & de guerre.* 4. Janv. En Italie, le Château de Nice, que le Duc de Savoye avoit fait fortifier d'une maniere qu'il passoit pour imprenable, & dont les nouvelles fortifications lui avoient coûté deux millions, se rendit par capitulation au Maréchal de Barwik après cinquante-cinq jours de tranchée ouverte. On y trouva cent dix pieces de canon. Le Maréchal n'y perdit que sept à huit cens hommes. Monsieur Filey Maréchal de Camp & Chef des Ingenieurs, & un Brigadier des Ingenieurs y furent tuez. Le Comte de Laval Colonel de Bourbon y fut blessé dangereusement.

19. Avril. Bataille de Calcinato où le Duc de Vendôme tailla en pieces l'Armée des ennemis. Le dessein de les attaquer en ce lieu-là avoit été formé par ce General avant son départ d'Italie pour la Cour. Il n'en avoit confié le secret qu'au Comte de Medavi, avec lequel il concerta divers stratagêmes pour surprendre le Comte de Reventlau General Danois qui avoit le commandement du corps des troupes qui étoient postées en ces quartiers-là, jusqu'au retour du Prince Eugene. La marche brusque du Duc, & l'attaque vigoureuse qu'il fit de leurs retranchemens les surprit, & après quelque resistance ils furent mis en déroute. Ils eurent trois mille hommes tuez sur le champ de bataille, & dans la suite on leur fit huit mille prisonniers; parce que M. de Vendôme ayant prévû par où ils se retireroient, avoit fait des détachemens pour les couper. On leur prit mille chevaux, six pieces de canon, vingt-six drapeaux, douze étendarts, & presque tous leurs équipages. Messieurs de Medavi, Albergotti, de Mongon, de Murcé, de Bissy Lieutenans Generaux, MM. de Maulevrier, Dillon, du Bourg, le Chevalier de Broglio, le Comte d'Estrades, de Forsat, Mylord Galmoy Maréchaux de Camp, Messieurs Fitzgerard, de Grancey, des Touches, de Capy, de Château-morand Brigadiers, seconderent parfaitement par leur valeur & leur conduite dans cette journée Monsieur de Vendôme, qui n'eut que sept à huit cens hommes tant tuez que blessez.

7. Sept. Levée du siege de Turin. Le Duc de la Feuillade avoit ouvert la tranchée devant cette forte Place dès la nuit du deuxiéme au troisiéme de Juin. Le Comte de Taun que le Duc de Savoye avoit chargé de la défense, le Mar-

Marquis de Caraille Gouverneur de la Ville, & Monsieur de la Roche d'Annesy qui commandoit dans la Citadelle se défendirent à merveilles, jusqu'au septiéme de Septembre, que le Duc de Savoye & le Prince Eugene à la tête de leurs Armées les secoururent après un grand & sanglant combat. 1706.

Pendant le siege M. le Duc d'Orleans vint prendre la place de M. le Duc de Vendôme, qui fut envoyé aux Pays Bas pour y commander. Quand le secours fut proche M. le Duc d'Orleans proposa dans le Conseil de sortir des lignes pour aller au devant des ennemis, & les combattre. C'étoit ce semble le parti qu'il falloit prendre: mais le Maréchal de Marcin qui avoit les ordres secrets de la Cour, ne fut pas de ce sentiment, & son avis prévalut, qui fut de défendre les lignes & les retranchemens. Une funeste experience montra que ce n'étoit pas le meilleur. Les lignes furent forcées, tout le canon pris avec toutes les munitions de guerre & de bouche, les ennemis firent un grand nombre de prisonniers tant soldats qu'Officiers, beaucoup furent tuez & blessez. M. le Duc d'Orleans qui se trouvoit dans les endroits les plus dangereux, reçut deux blessures considerables, le Maréchal de Marcin y fut aussi blessé mortellement, & mourut le lendemain. Le Comte de Murcé Lieutenant General y fut blessé & pris & mourut quelque temps après de ses blessures. Sur de faux avis que l'on suivit de la situation des ennemis, on prit encore un très-mauvais parti, qui fut de se retirer du côté de Pignerol. Ce qui fit perdre l'Italie au Roi, au lieu de se mettre sous Casal, afin de prendre des mesures pour conserver le Milanez & le Mantouan. On prétend que les ennemis eurent sept à huit mille hommes tuez ou blessez dans l'attaque des lignes & en forçant les retranchemens, qui furent d'abord très-bien défendus.

Deux jours après ce malheureux combat le Comte de Medavi qui commandoit un corps d'Armée, & observoit le Prince de Hesse qui en avoit un plus fort que le sien, remporta sur lui une victoire considerable, & qui nous auroit été infiniment avantageuse, sans le malheur de la défaite de Turin, qu'on ignoroit dans cette Armée. La bataille se donna proche de Castiglioné que le Prince de Hesse avoit pris, & dont il assiegeoit le Château. Ce Prince sachant que le Comte venoit avec son Armée pour lui faire lever le siege, alla au devant de lui dans la plaine de Solfaria. On en vint aux mains & le combat commença par tout en même temps. Le Prince de Hesse fut défait. Le Comte de Medavi détacha M. de Sebret Colonel pour aller à Castiglioné, qu'il força, & il prit à discretion tout ce qu'il y avoit de troupes qui assiegeoient le Château. Le Prince de Hesse eut dans ces deux actions sept mil cinq cens hommes tant tuez que blessez ou prisonniers; Il perdit toutes les munitions de guerre qu'il avoit assemblées pour le siege du Château. Monsieur de Grancey qui commandoit nôtre droite à la bataille, Messieurs de Sebret, Dillon & de Saint Pater eurent grande part au gain de cette victoire. Monsieur de Grancey qui en porta au Roi la nouvelle, fut fait Maréchal de Camp, & Monsieur de Sebret Brigadier. Le Comte de Medavi fut honoré du Cordon Bleu. Les François perdirent peu de monde, & nulle personne de marque. Les enne-

9. Sept.

1706 ennemis après cette défaite abandonnerent tous les postes qu'ils occupoient sur le Mincio: les débris de leurs troupes prirent la route du Po pour aller joindre le Prince Eugene dans le Milanez.

25. Sept. Le Prince Eugene s'empare de Milan, que le Prince de Vaudemont ne crût pas pouvoir défendre, & bloque le Château. Il prend ensuite Novarre, Crescentin, Pavie, & plusieurs autres Places.

27. Oct. Le Duc de Savoye de son côté assiege Pisigithoné, & fait continuer le siege par le Prince de Hesse. La Ville se défendit trois semaines, & se rendit par capitulation; durant ce temps-là le Duc de Savoye se rendit maître d'Alexandrie.

29. Nov. Le Prince Eugene assiege Tortone. Ses troupes sous les ordres du General Isselbak, prirent la Ville le quinziéme d'Octobre, & le Château le vingt-unieme de Novembre.

Prise de Casal par le Duc de Savoye. Il ouvrit la tranchée la nuit du vingt-troisiéme de Novembre. Les Bourgeois capitulerent le lendemain. Le Commandant se retira dans la Citadelle avec sa garnison, il se défendit
6. Dec. bien: mais tout étant préparé pour l'assaut, il se rendit avec ses troupes prisonnier de guerre.

23. Mai. Aux Païs-Bas, bataille de Ramilli où nos troupes furent défaites. Les deux armées se trouverent en presence le jour de la Pentecôte; on se cannonna de part & d'autre depuis onze heures jusqu'à deux, que Mylord Marlboroug qui commandoit l'Armée ennemie commença le combat. Il prévit bien que sa droite ne pouvoit être attaquée à cause d'un marais qui la séparoit de la gauche des François. C'est pourquoi il en tira cinquante escadrons pour fortifier sa gauche, dont il fit quatre lignes, outre une colonne composée de son Corps de reserve. Ainsi tout le poids du combat tomba sur nôtre aîle droite où étoit la Maison du Roi. Ce Corps de la Maison du Roi toûjours invincible, entra dans les troupes ennemies, culbuta les trois premieres lignes; mais en trouvant une quatriéme & la colonne dont j'ai parlé qui s'ébranloit pour prendre leur corps en flanc, elle fut obligée de ceder, & de se retirer pour se rallier derriere les troupes qui la suivoient, & qui au lieu de la soûtenir, se retirerent sans avoir combattu. Les choses étant ainsi desesperées, nôtre aîle gauche qui n'avoit pû combattre à cause du marais qui la separoit des ennemis, se forma sur une hauteur, ce que le Marquis de Mesieres Lieutenant General fit fort à propos, & arrêta la Cavalerie ennemie qui serroit de fort près la Maison du Roi, laquelle se rallia, & se retira en bon ordre. La plûpart des troupes se débandérent devant la retraite: & c'est ce qui causa les malheurs qui arriverent dans la suite: car nous n'eûmes pas plus de trois ou quatre mille hommes tuez dans le combat, de ce nombre furent le Marquis de Gouffier, Monsieur de Bernieres Brigadier & Major des Gardes Françoises, Messieurs de Bousole, de la Garde, & de Maigremont Capitaine aux Gardes, Mylord Clare Maréchal de Camp, le Marquis de Bar Brigadier, Monsieur de Zurlaube Brigadier & Capitaine aux Gardes Suisses, M. d'Aubigni Colonel de Dragons, & le Marquis de Courcelles.

Parmi les blessez furent le Duc de Guiche Colonel des Gardes Françoises,

tes, le Prince de Soubise Capitaine Lieutenant des Gendarmes de la Garde, 1706.
le Marquis de Coëtenfao Sous-Lieutenant des Chevaux Legers de la Garde, le Marquis de Janson & le Comte de Canillac Sous-Lieutenans des Mousquetaires du Roi, le Comte d'Egmond, le Comte de Horn Lieutenant General, le Baron de Palavicin Maréchal de Camp, le Marquis de Courcillon, & le Comte de Hill Brigadiers, le Marquis de la Luzerne Enseigne des Mousquetaires, le Marquis de Sommeri, le Marquis du Pourpri, & Messieurs d'Arifax, de Trebons, & la Suriere, Cornette des Mousquetaires du Roi. Les suites de cette bataille, furent la perte de Bruxelles, de Louvain, de Bruges, de Gand & de quantité d'autres, d'où on retira les garnisons pour les mettre à Anvers & en quelques autres capables de faire une plus longue défense.

La Ville d'Anvers prise par les ennemis, la Citadelle ne fut point attaquée.

Ostende pris par les Alliez après douze jours de tranchée ouverte, elle 4. Juin.
fut bien défenduë par le Comte de la Mothe: mais plus de dix mille bombes dont elle fut toute bouleversée, les menaces des habitans de se soulever, la mesintelligence des François & des Espagnols de la garnison, & le manque d'armes pour les Soldats, obligerent le Comte de la Mothe à capituler.

Combat vers Tournay au sujet d'un fourage que faisoient les ennemis, 14. Août.
où le Chevalier du Rosel leur tua 400. hommes. Il y en eut 500. de blessez, & près de 400. prisonniers.

Les Alliez formerent le siége de Menin avec une des plus terribles artilleries qu'ils eussent encore employé. Monsieur de Caraman Lieutenant General commandoit dans la Place; il fit plusieurs sorties qui furent si bien conduites que les ennemis y firent toûjours une grande perte d'hommes. Ils attaquerent le chemin couvert qui fut très-bien défendu par Messieurs Joubert Lieutenant de Roi, & Bouflers Colonel, jusqu'à ce qu'accablez par le grand nombre de troupes dont les assaillans étoient soutenus, ils furent obligez de se retirer après y avoir fait perir 1500. hommes. Enfin les ennemis après avoir ruiné toutes les défenses, & fait un feu épouventable de grosse artillerie, battoient en breche tout le front de l'attaque, ce qui faisoit une breche de très-grande étenduë. Monsieur de Caraman après un ordre de Monsieur de Vendôme de ne pas attendre à se rendre à la derniere extremité, battit la chamade & se rendit par une capitulation honorable le 22.
18. jour de tranchée ouverte.

La prise de cette Ville fut suivie de celle de Dendermonde après cinq 5. Sept.
jours de tranchée, par la mesintelligence qui se mit entre le Commandant François, & le Gouverneur qui y avoit été mis de la part du Roi d'Espagne.

Enfin les ennemis mirent fin à leurs conquêtes aux Pays-Bas par la prise d'Ath. Cette Place leur fut renduë après onze jours de tranchée. La 4. Oct.
garnison étant foible, à proportion de ce qu'il falloit pour la défendre long-temps.

En Allemagne, nos affaires alloient beaucoup mieux en ce pays qu'en

1706. Italie & aux Pays-Bas, où les ennemis ſurent ſi bien profiter de leurs victoires de Turin & de Ramilli. Le Maréchal de Villars ayant eu ordre du Roi de faire lever le blocus du Fort-Louïs que le Prince Louïs de Bade avoit formé, & de chaſſer les ennemis des lignes de la Moutre, de reprendre Haguenau & Druſenheim, dont ils s'étoient emparez, prit toutes ſes meſures de concert avec le Maréchal de Marcin qui devoit commander un
1. Mai. autre corps de troupes ſur la Moſelle. Le Maréchal de Marcin paſſa la Moutre après que le Comte du Bourg commandant ſon avantgarde eut défait huit cens chevaux qui entreprirent de lui diſputer le paſſage.

Le Maréchal de Villars marcha de ſon côté à Biſchevillers que les Imperiaux avoient extrêmement fortifié. Le Prince Louïs de Bade ſachant que le Maréchal de Marcin avoit paſſé la Moutre pour attaquer ſes troupes par le flanc, tandis que le Maréchal de Villars marchoit pour les attaquer par le front, prit le parti de ſe retirer à Druſenheim. Monſieur de Villars trouva Biſchevillers abandonné, & eut avis que le Prince Louïs de Bade repaſſoit le Rhin avec ſon Armée qui étoit de vingt-cinq mille hommes; qu'il avoit laiſſé cinq bataillons Saxons dans Haguenau, & une garniſon auſſi dans Druſenheim. Le chemin au Fort-Louïs ſe trouvant libre par la retraite du Prince de Bade, il y envoya une nouvelle garniſon, & retira celle qui y étoit, & mit des munitions de guerre & de bouche dans cette Place.

2. Il détacha le Marquis de Vieupont qui ſe rendit maître de Druſenheim ſans beaucoup de reſiſtance, la garniſon s'étant retirée. Le Comte du Bourg prit le poſte de Statmar le même jour, & fit la garniſon priſonniere de guerre.

Monſieur de Villars détacha Monſieur de Peri Maréchal de Camp pour
11. faire le ſiege d'Haguenau qu'il prit, la garniſon qui étoit de deux mille cinq cens hommes fut faite priſonniere de guerre. On y trouva beaucoup de munitions de guerre & de bouche que le Prince de Bade y avoit miſes, dans le deſſein de faire le ſiege de Phalsbourg. Cette conquête ne coûta que cinq cens hommes tuez ou bleſſez.

Le Maréchal de Villars après ces expeditions alla camper à Spire, envoya ſa Cavalerie à la Réhut, d'où il mit tout le Palatinat à contribution, & fit pendant deux mois ſubſiſter ſon Armée aux dépens des ennemis. Il forma cependant un projet important pour la ſureté du Fort-Louïs; mais qui n'étoit pas aiſé à executer.

Ce fut de ſe rendre maître de l'Iſle du Marquiſat qui eſt vis à-vis du Fort-Louïs, & en eſt ſeparée par un bras du Rhin. Il y eut mille précautions à prendre, dont une ſeule à laquelle on auroit manqué auroit fait
20. Juill. échoüer l'entrepriſe, elle réüſſit par la ſeule valeur des troupes, & en particulier des Grenadiers, par le feu du canon du Fort-Louïs, & celui de l'Armée que Meſſieurs de la Frezeliere & de Quincy faiſoient ſervir avec beaucoup de vivacité. Nous y perdîmes Monſieur de Stref Maréchal de Camp, un Lieutenant & environ cent Grenadiers. Les ennemis y laiſſerent cinq cens morts ſur la place. Monſieur de Villars ne paſſa pas outre, & ſe contenta de rétablir la piece à corne qu'on avoit raſée par un des articles

cles du Traité de paix de Ryſwyk, & dont les fondemens ſe trouverent encore tous entiers. Cette expedition ayant réüſſi, fit naître un autre important projet au Maréchal qui fut executé l'année ſuivante. 1706.

En Eſpagne, priſe d'Alcantara par les Portugais joints aux Anglois. Le Gouverneur ſe défendit mal, & on reconnut par la ſuite qu'il étoit d'intelligence avec les ennemis. 26. Avril.

Le Marquis de Las Minas Commandant l'Armée Portugaiſe prend Salvaterra en Eſtramadure auſſi par intelligence. 2. Mai.

Valentia d'Alcantara, priſe ſur les Eſpagnols en ſix jours de tranchée. 9.

Barcelonne attaquée & manquée par le Roi d'Eſpagne en perſonne, après trente-ſept jours de tranchée. Ce qui fut ſuivi de la perte de toute la Catalogne. 12.

Ciudad-Rodrigo, pris en cinq jours d'attaque, & enſuite Albuquerque par les Portugais. 21.

Mylord Gallowai s'empare de Salamanque, & marche à Madrid: la Reine d'Eſpagne en ſortit avec pluſieurs Grands d'Eſpagne pour aller à Beſlange Château appartenant au Connétable de Caſtille, à vingt-quatre lieuës de cette Capitale. Le Roi alla à quatre lieuës de Madrid à Tourajou ſe mettre à la tête des troupes du Maréchal de Barwik. 8. Juil. 18. 19. Juil.

Mylord Galloway étant entré dans Madrid ſans réſiſtance, y fait proclamer l'Archiduc Roi d'Eſpagne. La moindre partie du peuple criant vive Charles III. & la plûpart criant vive Philippe V. nôtre Roi legitime, ſans que les ſoldats oſaſſent entreprendre de le forcer de crier autrement. 28.

Le Roi d'Eſpagne ayant reçu les troupes qui lui venoient de France, tourne du côté des ennemis pour les combattre. Ils évitent toûjours d'en venir à la bataille. La Ville de Tolede & les autres plus conſiderables de la Caſtille, & preſque tout ce Royaume, ſe cottiſerent pour fournir à la ſubſiſtance de ſon armée. Il s'aprocha de Madrid, & envoya une Lettre au Corps de la ville qui fut portée par le Marquis de Majorade, eſcorté par quatre cens Chevaux, commandez par Dom Antonio della Vallé. A leur entrée dans la Ville quelques Miquelets & quelques Milices du Royaume de Valence, ſous les ordres du Comte de Las-Amintas, ſe retrancherent à l'Arcade du Palais, & enſuite à la Treſorerie où l'on eſcarmoucha: mais le Comte ayant été bleſſé à mort, ils ſe rendirent au nombre de trois cens ſoixante-dix ſoldats, parmi leſquels il y avoit quatre-vingt Officiers. Le Marquis de Majorade & Dom Antonio della Vallé furent reçûs avec de grands applaudiſſemens par le Corps de Ville & par le peuple, qui brûlerent l'étendart & le portrait de l'Archiduc, & tous les Actes publics qui avoient été faits en ſon nom; & le Roi d'Eſpagne continua de ſuivre les ennemis à la tête de ſon Armée. 3. Août.

Priſe d'Alicante par les Ennemis, M. de Mahoni Maréchal de Camp dans les troupes de France la défendit vigoureuſement pendant 27. jours, & ne la rendit que parce qu'il manquoit d'eau & de beaucoup d'autres choſes neceſſaires à la garniſon. 4. Sept.

Le Roi d'Eſpagne rentra dans Madrid, où il fut reçu avec toutes les 4. Oct.

1706. marques de joye que le zele de ce peuple fidele pouvoit lui inspirer pour son Roi legitime.

10. Oct. Prise de Cuença par le Marquis de Bissy, que le Maréchal de Barwik détacha pour s'emparer de cette Place. Il la prit & fit la garnison prisonniere de guerre. Elle étoit de deux mille trois cens hommes, parmi lesquels il y avoit cent soixante-quinze Officiers, dont quelques-uns, & en particulier celui que commandoit la garnison, avoient quitté le parti du Roi d'Espagne. Ce fut à condition qu'on ne tireroit aucun châtiment de leur desertion.

Dans le même temps Monsieur de Geofreville ayant joint quelques troupes conduites par l'Evêque de Murcie emporta d'assaut Orighuela, l'abandonna au pillage pendant vingt-quatre heures. L'Evêque fit désarmer les habitans, & leur ôta les titres originaux de leurs privileges.

18. Prise de Cartagene par Monsieur de Barwik en trois jours de tranchée. La garnison qui étoit nombreuse, se rendit à discretion. On y trouva soixante-quinze pieces de canon, trois mortiers & beaucoup de munitions de guerre & de bouche. Le Maréchal y mit Monsieur de Mahoni pour y commander.

15. Dec. Alcantara repris par escalade par le Marquis de Bay, qui commandoit l'Armée du Roi d'Espagne en Estramadure. La Garnison Portugaise presque aussi nombreuse que le Corps qui l'attaquoit, fut en partie passée au fil de l'épée. Telle étoit la situation des affaires d'Espagne sur la fin de cette année; la Castille reconquise, & plusieurs autres Places de gré ou de force étant rentrées sous la domination du Roi.

Sur la mer. Le Comte de Chavagnac Capitaine de Vaisseau, comman-
21. Fevr. dant une Escadre de Vaisseaux du Roi, fait descente dans l'Isle de Saint Christophle. Il la pille & la ravage jusqu'au deuxiéme de Mars. Ce qui causa aux Anglois près de trois millions de perte.

1. Avril. Monsieur d'Iberville étant arrivé à la Martinique avec une autre Escadre se joint à Monsieur de Chavagnac; ils font descente dans l'Isle de Nieves, chassent les Anglois de divers postes, & du Fort de la Pointe, s'emparent de vingt-deux Navires tant de guerre que marchands, les poussent, & les obligent à capituler. Ils se rendent tous prisonniers de guerre, soldats & habitans. S'obligent à livrer tous leurs Negres qui étoient jusqu'au nombre de sept mille. Ces deux Capitaines dans ces expeditions, n'eurent pas cinquante hommes de tuez.

2. Oct. Le Chevalier de Fourbin attaqua la Flotte de la mer Baltique proche du Texel escortée par six Vaisseaux de guerre beaucoup plus forts que ceux de son Escadre. Il aborda lui même le Vaisseau Amiral qui fut brûlé, le Sieur de Lanquetot un autre & le coula à fond, les Sieurs Hennequin & Bart en aborderent un troisiéme avec leurs Fregates & le prirent, les trois autres échapperent par la fuite.

Mort du Cardinal de Coislin Evêque d'Orleans.

Affaires particulieres. Le Cardinal de Janson est fait Grand Aumônier de France à la place du
5. Fevr. Cardinal de Coislin.

Fevrier. Le Duc de Barwik est fait Maréchal de France.

L'Ab-

L'Abbé de la Trimouille est nommé par le Roi Cardinal dans la promotion que fit le Pape le dix-septiéme de Mai. 1706.

Reprise de l'Isle de Minorque, & de la ville de Mahon par le Comte de Villars Chef d'Escadre. Cette expedition se fit avec beaucoup de vigueur, & remit toute l'Isle sous la domination du Roi d'Espagne. Le Chevalier de Roche-Albert, Monsieur de la Jonquiere, & le Gouverneur Espagnol du Fort qui s'y étoit maintenu, eurent beaucoup de part à la conquête. 1707. *Affaires d'Etat & de guerre.* 6. Janv.

En Espagne. Bataille d'Almanza où le Maréchal de Barwik remporta une victoire complette sur l'Armée des Alliez commandée par Mylord Galloway, dont les troupes se battirent bien. L'action commença à trois heures après midi, & la victoire fut long-temps en balance. Le Regiment du Maine s'y distingua beaucoup. Le Maréchal de Barwik y fit paroître beaucoup de presence d'esprit, & une grande capacité dans l'art des batailles, en remediant à tout, & pourvoyant à propos à tous les inconveniens. Les ennemis furent poursuivis plus de deux lieuës. On fit dans la poursuite treize bataillons prisonniers, outre cinq autres qui furent pris sur le champ de bataille. Six Maréchaux de camp, dix Brigadiers, vingt Colonels & huit cens autres Officiers pris avec toute l'artillerie, & six vingt tant drapeaux qu'étendarts. Ils laisserent sur la place près de cinq mille hommes, sans compter les blessez qui étoient en fort grand nombre, & parmi ceux-ci étoient Mylord Galloway, & le Marquis de Las-Minas General des Portugais. Les vainqueurs perdirent deux mille hommes, & entre autres le Marquis de Sillery, & Monsieur de Polastron, Brigadiers, & parmi les blessez furent le Duc de Salerno commandant les Gardes du Roi d'Espagne, qui reçut onze coups de sabre, les Marquis de saint Clair & de Silly Maréchaux de Camp. 25. Avril.

Monsieur le Duc d'Orleans qui venoit d'arriver de France, & qui devoit commander l'Armée des deux Couronnes, quelque diligence qu'il eût fait dès qu'il sut que les Armées étoient proche l'une de l'autre, ne put arriver que sur la fin de l'action.

Le premier fruit de cette victoire fut la soumission de Requena, dont la garnison se rendit à discretion à Monsieur le Duc d'Orleans. 3. Mai.

Valence Capitale du Royaume auquel elle donne son nom, implora la clemence du Roi, & se rendit à ce même Prince. 8.

Monsieur le Duc d'Orleans étant allé en Arragon pour joindre une partie des troupes qu'il devoit commander, fit sommer Sarragosse Capitale de ce Royaume, & après quelques escarmouches, elle se soûmit. Il fit désarmer les habitans, & les taxa à quarante-cinq mille pistoles, & à fournir deux mille sacs de farine & autant d'avoine. 24.

Le Duc d'Ossone commandant les troupes d'Andalousie, prend Serpa, Place forte en Portugal, en deux jours de tranchée, & fait la garnison prisonniere de guerre. Il prit ensuite Moura aux mêmes conditions après un grand ravage qu'il y causa par les bombes. 26.

Monsieur de Mahoni prend Alcira en six jours de tranchée; mais il leva le siege de Denia, n'ayant pas assez de troupes pour venir à bout de cette entreprise. 10. Juin. 7. Juillet.

Mon-

1707. Monsieur d'Arennes détaché par Monsieur le Duc d'Orleans, prend Mequinença le même jour.

12. Sept. Le Duc de Noailles se rend maître de Puycerda & de toute la Cerdagne, & fait bâtir une citadelle à Puycerda aux dépens de la Cerdagne Espagnole.

4. Oct. Prise de Ciudad-Rodrigo. Le Marquis de Bay qui commandoit les troupes d'Espagne dans l'Estramadure, assembla un Corps d'environ huit mille hommes de troupes reglées & les Milices, & attaqua cette Place. Le Gouverneur attendit l'assaut sur la breche que l'Artillerie avoit faite après quelques jours de tranchée. Monsieur de Miromesnil Colonel fut commandé avec quatre cens Grenadiers, & emporta la breche. Il fut suivi de quelques autres troupes. M. de Miromesnil s'avanca pour couper la garnison & le Gouverneur, & les empêcher d'entrer dans le Château; le Gouverneur y entra avec quelques soldats: mais il fut serré de si près que Monsieur de Miromesnil s'y jetta avec lui suivi de ses Grenadiers. Cinq cens hommes qui étoient de la garnison du Château mirent aussi-tôt les armes bas: on leur fit quartier. Le Gouverneur & la garnison de la Ville & du Château au nombre de dix-huit cens soldats, & deux cens quatre-vingt Officiers furent faits prisonniers de guerre. La Ville ne fut point pillée, parce que les habitans n'avoient jamais voulu prêter serment de fidelité au Roi de Portugal.

Siege de Lerida par Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans. Ce fut une des plus hardies entreprises qui se fût encore faite depuis la guerre d'Espagne, & à laquelle ce Prince se détermina contre le sentiment de la plûpart des Officiers Generaux; la force de la Place tant de la ville que du Château, ausquels les ennemis depuis qu'ils s'en furent emparez avoient ajoûté plusieurs nouveaux ouvrages, la difficulté du terrain & la situation de cette Place sur un rocher, l'éloignement des lieux, où il falloit aller chercher les fascines, & la terre pour les gabions, les inondations subites de la Segre, la saison avancée & le mauvais temps, la force de la garnison commandée par le Prince de Darmstat, enfin une nombreuse Armée que les ennemis pouvoient assembler, & qu'ils assemblerent en effet pour venir au secours de la Place, ne l'épouvanterent point. Il suppléa à tout par les précautions qu'il avoit prises, par sa vigilance, par son activité, par son exemple dans les fatigues & dans les dangers, & par sa liberalité envers les soldats.

Le Prince fit ouvrir la tranchée devant la ville la nuit du second au
14. troisiéme d'Octobre, & il la prit le quatorziéme du même mois. Il en permit le pillage pendant huit heures; cela même se fit pour ainsi dire, avec grand ordre, deux soldats par chaque chambrée furent chargez de l'execution.

La tranchée fut ouverte devant le Château du côté de la campagne, la nuit du seize au dix-sept, & la Place se rendit par capitulation au bout d'un
11. Nov. mois. Une des conditions furent que le Fort de Garden qui n'avoit point encore été attaqué, & qui étoit comme une seconde citadelle de Lerida lui seroit rendu en même temps. On ne manqua pas de remarquer à la gloire de

de son Altesse Royale, que plusieurs grands Capitaines avoient échoué devant cette Place. 1707.

Après la prise de Lerida Monsieur le Duc d'Orleans chargea Monsieur d'Arennes de faire le siege de Morella, où il y avoit une garnison de douze cens hommes. Ce siege eût duré plus long-temps, sans un accident fort heureux pour les assiegeans, & fort fâcheux pour les assiegez. Le Gouverneur, le Major, & quelques Officiers s'entretenant auprès du feu, une bombe tomba par la cheminée & les tua tous. La garnison déconcertée 12. Dec. demanda à capituler, & convint de remettre le Château à certaines conditions qui furent acceptées.

En Italie. Les Imperiaux depuis l'affaire de Turin avoient une si grande superiorité en ce pays-là qu'ils y faisoient des progrès sans beaucoup de difficulté. Ils assiegerent la citadelle de Modene. Monsieur de Bar Brigadier y commandoit & avoit soutenu un long blocus. Il capitula aux con- 10. Fevr. ditions les plus avantageuses & les plus glorieuses, & rendit la Place.

Reduction du château de Milan, après un long blocus, & un siege que 20. Mars. le Marquis de la Floride qui y commandoit soûtint avec beaucoup de fermeté. Il ne rendit la Place que sur les ordres du Roi.

Les Napolitains sollicitez, menacez & intimidez par les Imperiaux, & 7. Juillet. ne pouvant être secourus par le Roi d'Espagne, se déclarent pour l'Empereur. Le Duc d'Escalone Viceroi de Naples, n'étant pas en état de tenir contre le peuple & contre les ennemis dont les troupes s'aprochoient, se retira à Gaiette après avoir jetté le peu de troupes qu'il avoit dans les Châteaux de Naples, mais qui se rendirent peu de temps après faute de munitions.

Prise de Gaiette par l'intelligence des Catalans avec les Imperiaux. Le 30. Sept. Duc d'Escalone Viceroi de Naples & quelques autres Espagnols de qualité furent faits prisonniers.

Suze attaquée, renduë au Duc de Savoye, qui fit une partie de la gar- 3. Oct. nison prisonniere de guerre.

En Allemagne. Prise des lignes de Bihel ou de Stolophen par le Maré- 22. Mai. chal de Villars à l'ouverture de la campagne de ce côté-là. Ces lignes étoient regardées par les ennemis comme le rempart de l'Allemagne. Le projet de les attaquer avoit été formé par le Maréchal dès l'année precedente, quand il se fut rendu maître de l'Isle du Marquisat. L'execution dépendoit d'un grand secret, & de mille mesures qu'il falloit prendre pour le faire réüssir. La prévoyance de ce General mit ordre à tout, sans que les ennemis eussent aucun soupçon de son dessein. De sorte que ces lignes qu'ils fortifioient depuis fort long-temps, furent prises presque sans combat, & nous donnerent une libre entrée dans l'Allemagne. Leurs troupes s'en retirerent en confusion pour se sauver dans les montagnes où l'on les poursuivit. On y prit cent soixante six pieces de canon, des boulets & de la poudre à proportion, quarante-cinq mille sacs d'avoine, quarante mille sacs de bled & de farine, & un grand amas de fourages, un pont de batteaux tout entier, plusieurs batteaux & pontons de cuivre. Les soldats y firent un prodigieux butin dans le pillage des tentes & des baraques. On détruisit les

1707. les lignes & les retranchemens, & en particulier les écluses la plûpart de maçonnerie, faites pour rendre par les inondations ces lignes plus inaccessibles.

Les Officiers qui eurent la plus grande part à cette action furent le Marquis de Vivant, le Comte de Broglio, les Sieurs de Pery, de Lée, & de Vieuxpont. Les suites furent non seulement une entrée libre dans le cœur de l'Allemagne, mais encore les contributions d'argent & de vivres que l'on poussa jusqu'à Ulme & même au de-là du Danube, & dans la Suabe & la Franconie, la dissipation des troupes ennemies, & la desertion des soldats, & une consternation qui se répandit dans leur Armée & dans tout le pays, outre la prise de diverses petites Places qui mirent les troupes Françoises fort au large & fort à leur aise, sans être obligez de faire venir rien d'Alsace.

Juin. Il y eut plusieurs petits combats pendant tout le mois de Juin, où les ennemis furent toûjours battus, dans l'un desquels le General Janus commandant les troupes de Franconie fut fait prisonnier. On prit Schorendorf, & on se saisit de Gemunde, poste important, au cas qu'on prît le parti

Juillet. d'aller en avant. On s'empara de Manheim, & on surprit Mariendal.

24. Sept. Le Marquis de Vivant reçut un petit échec par le Duc d'Hanovre, qui le surprit à la faveur d'un brouillard, & lui tua trois cens hommes.

En Provence. Le Duc de Savoye étant convenu avec les Alliez de faire le siege de Toulon, & de penetrer en France, fit & eux aussi de prodigieux preparatifs pour l'execution de ce dessein, qui leur coûterent des dépenses immenses par mer & par terre. Le Duc ayant reçu de grands secours de troupes d'Allemagne, d'Angleterre & d'Italie, entra en Provence avec une nombreuse Armée, tandis que la Flotte Hollandoise & Angloise de quarante-huit Vaisseaux de guerre & de quantité de Vaisseaux plats, venoit le joindre pour attaquer Toulon par mer. Le Duc passa le Var le onziéme de Juillet, & après une assez penible marche, il arriva le vingt-troisiéme à Cuers à demie lieuë de cette Place.

Cependant le Maréchal de Tessé qui commandoit toutes les troupes en Provence & en Dauphiné les fit mettre en marche pour la plûpart vers Toulon: fit faire un camp sur la hauteur de sainte Anne proche de la Ville, du côté que les ennemis s'étoient campez, le fortifia & le borda de cent pieces de canon. Il en fit faire deux autres aux côtez de ce camp qui y communiquoient. Celui de la gauche étoit sur la hauteur de sainte Catherine, plus avancé que celui de Sainte Anne.

Le Duc de Savoye & le Prince Eugene voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'approcher de Toulon sans se rendre maître des hauteurs, firent attaquer celle de Sainte Catherine où commandoit le Marquis de Tessé Brigadier, ils furent vigoureusement repoussez. Comme la hauteur de Sainte Catherine étoit commandée par quelques autres, ils mirent du canon sur celle-ci, & donnerent un nouvel assaut avec les mêmes troupes soûtenuës de trois mille cinq cens soldats. Monsieur le Guerchois, qui avoit relevé le Marquis de Tessé, se voyant fort incommodé par le canon des ennemis, & en danger d'être enveloppé par un si grand nombre de troupes, se retira après

avoir

avoir fait enclouer quatre canons qu'il ne put amener, & fait mettre le feu aux retranchemens. Les ennemis s'y retrancherent, & y firent mettre vingt pieces de gros canon qu'on leur amena de la Flotte. 1707.

Le Maréchal de Tessé étant durant ce temps-là allé à Marseille pour pourvoir à sa défense au cas que Toulon fût pris, revint, & étant venu visiter le camp de la hauteur de Sainte Anne, résolut de chasser les ennemis de celle de Sainte Catherine. Il fit ses dispositions, & ordonna pour cet effet trois attaques; la premiere commandée par Monsieur Dillon. La seconde par Monsieur de Goëbriant, & la troisiéme par le Comte de Monsoreau. Ils attaquerent tous trois en même temps, le Maréchal à leur tête: & après un combat assez opiniâtré ils forcerent les ennemis, & les obligerent à abandonner le poste, après y avoir perdu quatorze cens hommes tant tuez que blessez, du nombre desquels fut le Prince de Saxe-Gotha: On encloua tous leurs canons de fer, & on en emmena deux pieces de bronze. Les nôtres n'eurent que deux Capitaines & cent soldats tuez, & cent cinquante blessez. On détruisit tous les retranchemens que les ennemis avoient faits sur cette hauteur, & l'on jugea à propos de la laisser sans y en faire de nouveaux.

Après la reprise de la hauteur de Sainte Catherine les ennemis ne se trouvoient pas plus avancez qu'ils étoient en arrivant. Ils tinrent Conseil, & sur les avis qu'ils eurent que de nouvelles troupes étoient prêtes à marcher, devant avoir à leur tête Monseigueur le Duc de Bourgogne; qu'outre cela les maladies s'étoient mises dans leurs troupes & sur leur Flotte, que les vivres & les fourrages commençoient à leur manquer, ils conclurent à lever le siege: mais pour couvrir leur dessein ils se mirent à bombarder la ville, où ils ne firent pas un fort grand mal. Dès le vingtiéme du mois d'Août ils commencerent à embarquer leurs gros bagages, une partie de leur artillerie, leurs malades & leurs blessez; la nuit du vingt & uniéme au vingt-deuxiéme ils décamperent à petit bruit, sans avoir pu jusqu'alors ouvrir la tranchée. 22. Août. Ils laisserent une grande partie de leurs tentes, pour laisser croire pendant quelques heures qu'ils n'avoient point décampé, & gagner autant de temps pour n'être pas si-tôt poursuivis dans leur marche. Ils retournerent par le même chemin qu'ils étoient venus, avec cette difference qu'ils firent en se retirant autant de chemin en deux jours qu'ils en avoient fait en cinq jours en venant, & le Maréchal de Tessé quelque diligence qu'il fit ne put les joindre. Ils perdirent plus de dix mille hommes dans cette expedition, en y comprenant ceux qui furent tuez, ceux qui moururent de maladie, & les déserteurs qui venoient se rendre par troupes dans le temps qu'ils furent devant Toulon, outre les malades & les blessez dont on en mit quatre mille dessus la Flote à la levée du siege.

La nouvelle de la levée du siege fut aussi-tôt envoyée au Roi par le Maréchal de Tessé, ce fut le Marquis de Tessé qui fut le porteur de la Lettre au Roi, à qui Sa Majesté après l'avoir lûë, fit l'honneur de dire que le Maréchal son pere avoit rendu un des plus grands services qu'un Sujet pouvoit rendre à l'Etat & à son Roi. En effet ce Maréchal après avoir été très-attentif à tous les mouvemens du Duc de Savoye qui pouvoit tomber

1707. avec son Armée ou sur la Savoye, dont nous étions les maîtres, ou sur la Provence, ou sur le Dauphiné, & avoir tellement disposé ses troupes, qu'elles pouvoient se porter assez promtement dans le pays qui seroit attaqué, & pris toutes les précautions possibles, il les rassembla à temps pour la défense de Toulon, prit un systême de défense tel qu'il convenoit, & qui ne pouvoit pas mieux lui réüssir. J'ai déja nommé la plûpart des Officiers Generaux qui le seconderent dans cette défense: mais le Marquis de Langeron y eut une très-grande part. Il commandoit la Marine, & dans le port, ayant à ses ordres huit cens Officiers de ce Corps, cent cinquante Gardes Marines & tous les Matelots, plus de quatre cens Canoniers, & un grand nombre de Bombardiers qu'il fit agir avec toute l'habileté possible, de sorte qu'avec deux batteries qu'il avoit fait élever sur deux Vaisseaux, savoir le saint Philippe & le Tonnerre qu'il posta toûjours admirablement, ce fut lui qui causa la plus grande perte aux ennemis dans leurs retranchemens & en diverses occasions qu'il eut de mettre son canon en œuvre. Enfin Monsieur de Saint Pater qui commandoit dans la Ville avec onze bataillons y maintint un ordre admirable, & prit de si bonnes précautions contre tous les accidens qui pouvoient arriver, & sur tout contre les bombes, qu'il la préserva d'une entiere ruine.

13. Mai. Sur la mer. Le Chevalier de Fourbin attaque avec 8. Fregattes une Flotte Angloise sortant des Dunes, escortée par trois Vaisseaux de guerre dont deux étoient de 70. canons, & le troisiéme de 74. & leurs batteries basses étoient de canons de 36. livres de balles, outre une Fregate de 40. canons. La Fregate & un des trois Vaisseaux se sauverent, & Monsieur de Fourbin amena les deux autres avec vingt Navires marchands à Dunkerque. Le Roi pour cette action vigoureuse & pour plusieurs autres du Chevalier, le fit Chef d'Escadre, & le Chevalier de Nangis qui apporta cette nouvelle, fut fait Capitaine de Vaisseau.

Juillet. Le même Chevalier de Fourbin avec un pareil nombre de Fregates de quarante à cinquante canons, s'étant avancé bien avant dans le Nort, prit quarante Vaisseaux de deux Flottes, l'une Angloise & l'autre Hollandoise. Les Vaisseaux d'escorte de celle-ci qui étoient trois Vaisseaux de guerre prirent la fuite. Il chargea sur les meilleurs Vaisseaux pris tout le butin, les agrets, les canons, les anchres & brûla le reste, excepté quatre vuides que les Hollandois racheterent, & un autre qu'il donna aux Marchands & aux Matelots, avec des vivres pour s'en retourner.

Le Chevalier de Fourbin & Monsieur du Guay Troüin, chacun avec
12. Oct. leur Escadre, rencontrerent vers le Cap Lezard une Flotte Angloise de cent quarante voiles, escortée par cinq Vaisseaux de guerre, dont trois étoient du premier rang, & deux autres du second. Le Sieur du Gué attaqua le Cumberland de quatre-vingt-cinq canons, qui étoit le Commandant. Il le démata de tous ses mâts & le prit, Monsieur de Bearnois s'attacha au Chêne Royal de soixante-dix-huit canons, mais ce Vaisseau prit la fuite & lui échappa. Monsieur de Fourbin prit le Chester de cinquante-quatre canons. Le Rubi de 54. canons fut pris à l'abordage par MM. de Courserat & de Nesmond. Messieurs de Tourouvre & Bart suivirent le

Devonshire de quatre-vingt-six canons, qui se battoit en fuyant. Le Vaisseau de Monsieur de Tourouvre étant incommodé, ne put suivre, le Sieur Bart dont le vaisseau étoit meilleur voilier approcha le Devonshire pour l'aborder: mais il se retira bien vîte, voyant que le feu y avoit pris, & on le vit en effet peu de temps après sauter en l'air avec neuf cens hommes qui étoient dessus, dont on n'en put sauver que deux. La Flotte marchande pour la plûpart se sauva durant le combat. 1707.

Cette même année Madame la Duchesse de Bourgogne accouche d'un Prince le huitiéme de Janvier que le Roi nomma Duc de Bretagne.

Le Maréchal de Vauban meurt à Paris, âgé de soixante & quinze ans. *Affaires particulieres.*

Mort du Cardinal le Camus.

Mort du Cardinal d'Arquin, pere de la Reine de Pologne. Il étoit, dit-on, âgé de cent-six ans. 30. Avril.

Sur la mer. La premiere affaire considerable de cette année fut la tentative du Roi d'Angleterre pour une descente en Ecosse, où il avoit été appellé par plusieurs Seigneurs Ecossois. Les vents contraires, la promptitude des Anglois & des Hollandois à mettre une puissante Flotte en mer, & quelques autres contre-temps, l'empêcherent de réüssir. Quand on fut arrivé au Golfe d'Edimbourg où la descente se devoit faire, on fit les signaux ausquels les Ecossois ne répondirent point, par la crainte de la Flotte ennemie, & des nombreuses troupes qui y étoient. Le Chevalier de Fourbin qui commandoit nos Vaisseaux, ne jugea pas à propos d'exposer à un si évident danger la personne du Roi d'Angleterre, nos troupes & nos Vaisseaux, & ayant mis à la voile & fait prudemment une fausse route vers le Nord, poursuivi par l'Armée ennemie, il reprit la nuit la route des côtes de France, & arriva à Dunkerque au commencement d'Avril ayant perdu un Vaisseau nommé le Salisburi, qui étant mauvais voilier, ne put suivre les autres. Dans ce Vaisseau furent pris après un très-long combat cinq compagnies du Regiment de Bearn, le Marquis de Lévi Lieutenant General, le Marquis de Meuse Colonel, Mylords Groffin, de Clermont & Midleton, & plusieurs autres Officiers Anglois & Ecossois, qui servoient depuis long-temps dans les troupes de France. 1708. *Affaires d'Etat & de guerre.* Mars. 6. Avril.

Autre expedition de mer, qui fut la prise de l'Isle de Sardaigne par les Anglois. L'Amiral Lak, ayant une Flotte de soixante voiles dans la Mediteranée, on embarqua sur cette Flotte quelques troupes Catalanes, & le Comte de Cifuentes que l'Archiduc avoit nommé Viceroi de Sardaigne, arriva devant Cagliari, principale Ville de cette Isle, mit à terre quelques émissaires qui répandirent une Déclaration de l'Archiduc pleine de promesses pour les peuples s'ils se soumettoient, & des plus grandes menaces s'ils resistoient. L'Amiral fit sommer le Marquis de la Jamaïque Viceroi de lui ouvrir les portes, & comme il tardoit à faire réponse, il fit jetter quelques bombes dans la Ville. Ce Seigneur se trouvant avec huit cens soldats seulement, & voyant que ceux de l'intelligence ameutoient le peuple, & qu'il alloit être accablé, se retira dans le Château avec ses soldats, le Consul de France & quelques Officiers Castillans: mais ne voyant nulle ap- Août.

1708. parence de secours, il accepta l'offre que lui fit l'Amiral de le faire transporter avec ses troupes dans quelques-unes des Places de la côte d'Espagne. Ensuite le Comte de Cifuentes fut proclamé Viceroi, & toutes les autres Villes se soumirent.

28. Sept. Les Anglois attaquent Port-Mahon, & s'en rendent les maîtres par capitulation.

Aux Pays-Bas. Monseigneur le Duc de Bourgogne ayant sous lui Monsieur le Duc de Vendôme commandoit nôtre Armée des Pays-Bas. Mylord Marlboroug commandoit l'Armée ennemie. Monsieur de la Faille

5. Juil. Brigadier des Armées du Roi d'Espagne, & ci-devant Grand Bailli de Gand, surprit cette Place. La garnison Hollandoise qui se retira dans le Château se rendit le lendemain au soir par capitulation.

5. Juill. Le Comte de la Mothe s'approcha en même-temps de Bruges avec un Camp volant qu'il commandoit, & la Ville se rendit sans resistance.

Le même Comte de la Mothe emporta ensuite l'épée à la main le Fort de Plassendal, qui fait la communication entre Bruges & Nieuport. Il y avoit dans ce Fort sept cens hommes, qui furent tous tuez ou faits prisonniers. On y prit aussi une Fregate de dix pieces de canon.

Sur ces entrefaites le Prince Eugene vint joindre Mylord Marlboroug. Etant arrivez à Oudenarde par des marches forcées, ils y firent passer

11. l'Escaut à leur Armée qu'ils rangerent. L'Armée Françoise arrivant en même temps en bataille, les chargea. Le combat fut rude & dura depuis quatre heures du soir jusqu'à la nuit qui sépara les combattans. L'Armée de France se retira vers Gand, la gauche qui fit l'arriere-garde, demeura sur le champ de bataille jusqu'au grand jour, & marcha toûjours en bon ordre conduite par le Chevalier du Rozel Lieutenant General, sans que les ennemis qui l'attaquerent, pussent l'entamer.

Quelques jours après un détachement de nôtre armée emporta l'épée à la main le Fort Rouge, situé sur le Canal qui va au Sas de Gand. Deux cens hommes qui y étoient, furent tous tuez ou pris.

Le General Fagel avoit fait élever des lignes pour couvrir la Flandre Hollandoise, & les gardoit avec deux mille hommes. Le Chevalier du

28. Rozel les ayant forcées vers l'Isle de Cadsant, mit la plus grande partie du pays à contribution, & fit brûler plusieurs maisons, en represailles des desordres que les ennemis avoient commis dans l'Artois.

Août. Sur l'avis qu'on eut qu'ils pensoient à assieger Lille, le Maréchal de Boufflers s'y enferma pour la défendre. Il la défendit avec tant de courage & d'habileté, qu'il tint les ennemis près de quatre mois entiers devant cette Place, qui leur coûta la perte d'une grande partie de leur Armée. La

12. Place fut investie le douze d'Août par le Prince Eugene, Mylord Marlboroug commandoit l'Armée d'observation. La tranchée fut ouverte la nuit

22. du vingt-deux au vingt-trois du même mois. Outre les prodiges de valeur que les assiegez firent paroître chaque jour, il se passa durant ce siege & à son occasion plusieurs actions vigoureuses, dont voici les principales.

10. Sept. Lorsque Monseigneur le Duc de Bourgogne s'approchoit pour tenter le secours de Lille, deux bataillons des ennemis vinrent attaquer le Châ-

teau

teau d'Aigremont, où le Sieur Bequet Capitaine dans le Regiment d'Isenghien avoit été posté avec 200. hommes. Il les repoussa & lui tua 150. Hommes, du nombre desquels fut l'Officier General qui les commandoit. 1708.

Le jour suivant on chassa les ennemis de Seclin. Leurs autres retranchemens étoient si forts, & le poste qu'ils occupoient étoit si avantageux, qu'on ne jugea pas à propos de pousser l'attaque plus loin, mais on s'appliqua à les empêcher autant qu'il seroit possible de recevoir des convois, & à jetter dans Lille de nouvelles troupes avec des munitions de guerre. 11. Sept.

Le Chevalier de Luxembourg fut envoyé de Douay dans ce dessein avec deux mille tant Carabiniers, que Chevaliers & Dragons, qui outre leurs armes portoient chacun un fusil & 60. livres de poudre. Le Sieur de Tournefort qui venoit de la grande Armée avec quelques troupes choisies, le joignit en chemin. Ils traverserent le Camp des ennemis en contrefaisant les Allemans & entrerent dans la Ville par la porte de Nôtre-Dame au nombre de dix-huit cens hommes. Le reste du détachement ayant trouvé la barriere fermée par les ennemis, qui reconnurent enfin les François, se retira à Doüay. 28.

Le même jour, entre Jeteghem & Kokelar, à deux lieuës de Dixmude un convoi de six à sept cens chariots qui venoit d'Ostende, sous une escorte de vingt-cinq mille hommes, fut attaqué à quatre heures après midi par le Comte de la Mothe, qui n'avoit avec lui que vingt mille hommes. Le combat dura jusqu'à la nuit. La perte des ennemis fut deux fois plus grande que la nôtre, & ils ne purent faire passer que deux cens cinquante chariots: tous les autres furent contraints de retourner à Ostende. Le Sieur Grimaldi Brigadier de Dragons fut tué en cette occasion. 28.

Le Duc de Vendôme attentif à couper aux ennemis la communication d'Ostende, fit attaquer les ponts de Leffingue & de Slipe. Le Comte de la Mothe s'empara de la redoute qui couvroit le premier, le Chevalier de Langeron prit le second. 19. Oct.

Cependant les ennemis pressoient vivement le siege de Lille, & se virent enfin en état d'y donner l'assaut. Le Maréchal de Boufflers par consideration pour les habitans, voulut bien ne pas l'attendre, & fit battre la chamade. La capitulation fut reglée le lendemain. Tout ce qu'il demanda lui fut accordé. Les principales conditions furent que la Religion seroit maintenuë dans l'état où elle étoit, & que les habitans conserveroient leurs biens, leurs droits, & leurs privileges. Il entra ensuite dans la Citadelle avec quatre mille six cens hommes. 22. 23.

Les ennemis qui n'avoient pas assez de munitions pour en achever le siege, esperoient en tirer tôt ou tard d'Ostende par le pont de Leffingue, dont ils avoient bien fortifié le village. Le Duc de Vendôme le fit attaquer de deux côtez nonobstant l'inondation. Les soldats s'avançant dans l'eau jusqu'aux épaules, le forcerent en peu de temps. On y fit quinze cens prisonniers. On y trouva six pieces de canon, plusieurs petits mortiers, & une grande quantité de poudre. 25. Oct.

Les hostilitez recommencerent, & la tranchée fut ouverte devant la Citadelle. 29.

tadelle de Lille dès le sixiéme jour après la reddition de la Ville.

1708. Novemb. Les ennemis cherchoient toûjours à s'ouvrir un passage du côté de la mer. Le Comte de Mouroux Maréchal de Camp ayant appris que deux Regimens d'Infanterie & un de Cavalerie, s'étoient avancez à Hondschote
14. entre Furnes & Berg Saint Vinox, marcha à eux & les défit entierement. De treize cens hommes qu'ils étoient, deux cens furent tuez & mille faits prisonniers.

L'Electeur de Baviere revenu depuis peu d'Allemagne, où il avoit commandé, s'étant mis à la tête d'un corps considerable de troupes tirées de
22. nôtre Armée & des garnisons voisines, investit Bruxelles, & l'attaqua si
26. vivement, que dès le soir du deuxiéme jour de tranchée ouverte, il donna l'assaut à la contrescarpe. Il fut neanmoins obligé de se retirer vers Mons
27. le lendemain, ayant eu avis que Mylord Marlboroug & le Prince Eugene, n'ayant laissé que vingt-quatre bataillons dans Lille, venoient de passer l'Escaut avec toute leur Armée, le Marquis de Nangis qui étoit à Berkem sur le bord de cette Riviere avec neuf bataillons, alla nonobstant l'opposition des ennemis joindre le Marquis d'Hautefort, qui étoit posté devant Oudenarde, & qui n'ayant point d'autre parti à prendre que celui de la retraite, marcha vers Grammont avec vingt-trois bataillons, vingt escadrons & vingt pieces de canon. Ils reçûrent si bien le Prince Eugene, qui vint les attaquer dès le commencement de la marche avec sa Cavalerie, suivie de l'Infanterie, qu'il fut contraint de leur laisser poursuivre leur route. Le Mar-
29. quis d'Hautefort étant arrivé auprès de saint Ghislain, que quatre cens hommes sortis d'Ath avoient surpris, les assiegea aussi-tôt. Ils se rendirent
30. prisonniers de guerre dès le lendemain, ayant été attaquez au-delà de l'Haisne par ce Marquis, & au-deça par le Comte Albergoti.

Decemb. Le passage de l'Escaut ayant ouvert aux ennemis un passage libre pour leurs convois, ils envoyerent une grande quantité de munitions à Lille,
8. dont la Citadelle se rendit par une capitulation honorable.

30. Le Fort Rouge & Gand repris par les ennemis.

En Allemagne. Il ne se passa rien de considerable cette année, tout l'effort de la guerre ayant eté dans les Pays-Bas.

11. Août. Sur la Frontiere de Savoye. Les deux villes de Sezane furent forcées par le Maréchal de Villars, il les emporta à la vûë du Duc de Savoye, qui soutenoit avec une partie de son Armée les troupes qu'il avoit dans ces deux Villes entourées de murailles bien crenelées.

31. Le Fort de Fenestrelles pris par le Duc de Savoye.

9. Janv. En Espagne. Le Comte Mahoni prit Alcoy après deux assauts soutenus vigoureusement. Les lieux voisins se soumirent aussi-tôt à l'obéïssance du Roi d'Espagne; ensorte qu'il ne resta plus à l'Archiduc dans le Royaume de Valence, que Denia, Alicante, & Villa-Joyosa.

2. Juin. Douze cens Fantassins des ennemis, quatre cens Chevaux, & douze cens Miquelets furent surpris & battus à Falceté en Catalogne par le Sieur Gaëtano Lieutenant General des troupes d'Espagne, que Monsieur le Duc d'Orleans avoit détaché pour ce sujet.

11. Juil. La ville & le château de Tortose se rendirent par capitulation à Monsieur le

le Duc d'Orleans. Il l'avoit investie le douze Juin, & avoit fait ouvrir la tranchée la nuit du vingt-un au vingt-deux. Depuis que la tranchée fut ouverte il y étoit presque continuellement. Sa presence qui encourageoit les troupes, & son activité à pourvoir à tout, hâterent la reduction de cette Place, l'une des plus fortes & des plus importantes de la Catalogne. Le Château d'Arès situé auprès de Morella, & très-fort par son assiete, fut compris dans la capitulation. Le Fort de Saint Jean qui commande le Port des Alfaques à la droite de l'embouchûre de l'Ebro, se rendit aussi. On trouva dans Tortose lorsqu'elle fut évacuée par les ennemis, soixante grosses pieces de canon, douze mortiers, trente mille boulets, & cent cinquante milliers de poudre. 1708.

La Ville de Denia dans le Royaume de Valence fut prise d'assaut par le Chevalier d'Asfeld après quatre jours de tranchée ouverte. Le Château qu'il attaqua ensuite, se rendit le cinquiéme jour depuis la prise de la Ville. Les Officiers & les soldats de la garnison demeurerent prisonniers de guerre. On prit dans ce Château cinquante pieces de Canon, vingt-trois mortiers, mille barils de poudre, & quantité d'autres munitions. 12. Nov.

La ville d'Alicante dans le même Royaume, fut contrainte en trois jours de siege, par le Chevalier d'Asfeld, à capituler; elle se rendit avec tous les Forts à l'exception du Château. La Cavalerie qui étoit dans la Place, fut démontée avant d'en sortir. 3. Dec.

Villa-Joyosa, autre Ville du Royaume de Valence, ayant eu avis de la prise d'Alicante, se soumit au Roi d'Espagne. 4.

Le Comte Guy de Staremberg qui commandoit l'Armée de l'Archiduc en Catalogne, tenta inutilement de surprendre Tortose, dont les fortifications n'étoient pas encore entierement reparées. Ayant fait trois attaques, il fut repoussé du côté de la porte de saint Jean par le premier bataillon du Regiment de Blesois, & du côté de la porte du Temple par le second bataillon du même Regiment; mais il s'empara du Fauxbourg voisin de la porte de Remolino. Dom Adrien de Betancour Commandant de la Place sortit à la tête d'un détachement de sa garnison pour chasser les ennemis de ce poste, & les chargeant l'épée à la main, fut tué dès le commencement de l'action. Le Sieur de Longchamp Lieutenant de Roi ayant pris sa place continua de pousser les ennemis, qui gagnerent en se retirant le Monastere de S. Jean, où ils se fortifierent. Il les chassa de ce nouveau poste par le feu de son artillerie; en sorte qu'ils furent contraints de s'en aller durant la nuit, ayant perdu plus de sept cens hommes. Il n'y en eut que soixante tuez ou blessez parmi les troupes de la garnison. 4.

Le Comte de Gassé Lieutenant General des Armées du Roi, qui s'étoit distingué en plusieurs occasions, fut fait Maréchal de France, & prit le nom de Maréchal de Matignon. *Affaires particulieres.* Avril.

Le Maréchal de Noailles, Duc & Pair de France, ci-devant Viceroi de Catalogne, où il avoit commandé les Armées avec succès, mourut en sa cinquante-neuviéme année. 2. Oct.

1709. *Affaires d'Etat & de guerre.* Janvier. 1. & 2. Aux Pays-Bas. La ville de Bruges & le Fort de Plassendal furent évacuez par les François.

4. Juill. Le Comte d'Artagnan Lieutenant General força seize cens hommes des ennemis qui s'étoient retranchez dans Varneton sur la Lis. Plusieurs furent tuez, & huit cens se rendirent à discretion, avec un Brigadier & grand nombre d'Officiers. Nous n'eûmes que deux soldats tuez dans cette action.

29. Tournay fut rendu par capitulation. Il avoit été investi le vingt-septiéme de Juin par le Prince Eugene, & par Mylord Marlboroug, qui en firent le siege conjointement. La tranchée avoit été ouverte la nuit du sept au huit Juillet. Le Marquis de Surville qui commandoit dans cette Place, fit perdre beaucoup de monde aux ennemis, dont quatre bataillons furent défaits dans une sortie. Il rendit la Ville & entra le 31. dans la Citadelle qui commença à être attaquée dès le jour suivant.

3. Sept. Elle ne se rendit que faute de vivres, après un siege de plus d'un mois, les fréquentes mines que fit joüer le Marquis de Megrigny qui en étoit Gouverneur désolerent les ennemis.

11. Bataille de Malplaquet, donnée entre Mons & Bavay. Nôtre Armée occupoit les Bois de Sart & de Jansart, & avoit un retranchement devant elle. Les ennemis furent repoussez dans les trois premieres attaques qu'ils firent depuis huit heures du matin jusqu'à midi. A la quatriéme ils entrerent dans les retranchemens par la gauche, & furent encore repoussez par le Maréchal de Villars qui y accourut. La blessure qu'il y reçût alors l'ayant obligé de sortir du combat, nôtre gauche se retira en bon ordre. Pendant ce tems-là les ennemis penetrent dans le centre, le Maréchal de Boufflers les fit charger six fois par la Maison du Roi, & par d'autre Cavalerie. Deux ou trois de leurs lignes furent renversées & percées à chaque charge, & sans leur Infanterie à la faveur de laquelle ils se rallioient, ils eussent été entierement défaits. Cependant le Maréchal de Boufflers les voyant maîtres du bois de Sart, donna les ordres pour la retraite. Nôtre Armée fit si bonne contenance en se retirant, que les ennemis cesserent de la suivre au ruisseau de Tainier, d'où elle marcha tranquillement vers le Quesnoy, avec trente-deux drapeaux ou étendarts qu'elle leur avoit pris. Le champ de bataille leur coûta trente mille hommes tuez ou blessez. La perte que souffrit nôtre armée fut moindre de plus des deux tiers.

11. Octob. Les ennemis faisant un grand fourage au delà de l'Haine, entre Leuse, Perwels & Belœil, furent battus par le Comte de Broglio, qui sans autre perte que de trois Cavaliers leur tua six cens hommes, en prit plus de cent cinquante, & un grand nombre de chevaux. Le Prince de Lobkowits qui commandoit le fourage, s'enfuit vers Ath, & abandonna toutes les trousses qui furent enlevées par nos troupes.

21. Mons obtint une capitulation honorable, après avoir soutenu un siege de vingt-cinq jours de tranchée ouverte. Elle fut attaquée par le Prince de Nassau Stathouder de Frise. Le Duc de Croy Gouverneur de cette Ville,

& le Marquis Grimaldi Lieutenant General, la défendirent. Dans la plûpart des attaques on repoussa plusieurs fois les ennemis. 1709.

En Allemagne. Le Comte du Bourg Lieutenant General, défit auprès de Rumersheim village d'Alsace, environ neuf mille hommes des ennemis, commandez par le Comte de Mercy. Le Comte du Bourg ordonna à toutes ses troupes, qui ne consistoient qu'en sept bataillons & dix-huit escadrons, de charger sans tirer un seul coup. L'Infanterie ennemie fit sa décharge de quinze pas, le premier rang le genou à terre, le second baissé, & le troisiéme par-dessus le second. L'Infanterie Françoise les chargea si brusquement la bayonnette au bout du fusil, qu'ils eurent à peine le temps de se relever, & qu'ils furent aussi-tôt mis en fuite. Leurs Cuirassiers firent aussi leur décharge de quinze pas, & furent enfoncez avec la même facilité. On prit tout leur canon, tous leurs drapeaux, leurs timbales, & la plûpart de leurs étendarts. Le Comte de Mercy blessé à l'épaule, se retira à Fribourg avec trois cens Chevaux seulement. Il laissa sur le champ de bataille quinze à dix-huit cens morts, plus de huit cens de ses gens furent noyez, & plus de deux mille cinq cens faits prisonniers. Nous ne perdîmes qu'environ trois cens hommes. Le Roi donna au Comte du Bourg le Cordon Bleu en recompense de cette victoire. 26. Août.

Sur la Frontiere de Savoye. Le Marquis de Thoy se retirant de Conflans à Freterive, par ordre du Maréchal de Barwik, repoussa les ennemis qui chargerent son arriere-garde. Il y eut de part & d'autre environ quatre cens hommes tuez ou pris dans cette action. 29. Juil.

Le Sieur Dillon Lieutenant General qui commandoit du côté de Briançon, ayant appris que le General Rhebinder s'avançoit pour l'attaquer dans ses retranchemens, marcha au devant de lui vers le pont de la Vachette avec deux bataillons, cinq Compagnies de Grenadiers, & cinq troupes de Cavallerie. Il le chargea le lendemain, le mit en fuite, & le poursuivit jusqu'au Mont Genevre, quoique bien inferieur en nombre, le General Rhebinder ayant avec lui 3000. Fantassins & 200. Chevaux. Août. 28.

Aux Sevenes. Cinq ou six cens Fanatiques, qui avoient pris les armes dans le Vivarais, furent battus & dissipez. Septembre vers la fin.

En Espagne. Le Comte d'Estaing qui commandoit les troupes en Arragon & en Catalogne, prit la ville de Roda, & la garnison prisonniere de guerre. Cette Place située sur un rocher de difficile accès près de l'Isarena, ne l'arrêta pas cinq jours entiers. C'étoit le poste le plus important de cette frontiere du côté des montagnes. 13. Mars.

Le Prince des Asturies fut reconnu heritier presomptif de la Monarchie d'Espagne dans l'Assemblée des Etats Generaux tenus à Madrid. 7. Avril.

Une Escadre Angloise arrivée devant Alicante, tenta de secourir le Château bloqué depuis le mois de Décembre precedent, & déja fort endommagé par la mine que le Chevalier d'Asfelt avoit fait jouer le six Mars. Dom Francisco Gaëtano d'Arragon ayant empêché la descente des Anglois, le Sieur Stanhope qui les commandoit demanda une capitulation honorable pour le Château. Elle lui fut accordée & reglée le lendemain. C'étoit la seule Place qui restoit aux ennemis dans le Royaume de Valence, le 17.

1709 le Chevalier d'Asfelt ayant repris l'année precedente toutes les autres Places qu'ils y avoient occupé. Le Roi d'Espagne pour récompense, lui permit de mettre les armes de Valence sur le tout dans son écusson.

7. Mai. Le Marquis de Bay commandant l'Armée d'Espagne sur la frontiere de Portugal, attaqua & défit Mylord Galloway, General de l'Armée Portugaise, qui avoit treize bataillons plus que lui. Le combat commença à trois heures après midi dans la campagne de la Gudina, entre la Gevora & la Caïa. On poursuivit les ennemis jusqu'à Campo Major & Elvas. On leur prit toute leur artillerie, leurs pontons, sept drapeaux, huit étendarts, deux mille trois cens prisonniers, du nombre desquels furent trois bataillons Anglois avec tous leurs Officiers, & on leur tua dix-sept cens hommes, sans autre perte que de trois cens tuez ou blessez.

1. Juin. Le Marquis de Bay enleva aux Portugais le Château d'Alconchel, avec trois pieces d'Artillerie qui étoient dedans, & fit la garnison prisonniere de guerre.

2. Août. Dom Miguel Pons Maréchal de Camp avec deux bataillons & trois Regimens de Cavalerie, attaqua & mit en fuite six Regimens ennemis qui étoient postez à quelque distance du Pont de Montanara, sur la frontiere de Catalogne. Il leur tua quatre cens hommes, fit trois cens prisonniers, prit leurs bagages & six étendarts, & n'eut que quatre soldats tuez dans cette action.

7. Le Duc de Noailles ayant fait en Catalogne une marche secrette pour surprendre deux Regimens des ennemis qui étoient dans Figuieres, les trouva qui sortoient de ce quartier. Il les chargea avec six escadrons commandez par les Sieurs de Fimarcon & de Peysac, & les mit en desordre. Ils furent tous tuez ou pris avec leurs bagages, à la reserve d'un petit nombre de Cavaliers, qui se sauverent.

2. Sept. Dix-huit cens chevaux des ennemis campez entre Palau & Santa Eugenia, à demi portée du canon de Gironne, furent aussi surpris par le Duc de Noailles, deux cens furent tuez & plusieurs pris, avec le General de la Cavalerie Palatine, les autres se sauverent sous le feu de la mousqueterie de Gironne, abandonnant leurs tentes & leurs bagages.

1. Janv. Dans la nouvelle France. Le Sieur de Saint Ovide Lieutenant du Roi de Plaisance dans l'Isle de Terre-neuve, prit par escalade le grand Fort de l'habitation de Saint Jean que les Anglois occupoient sur la côte Orientale de l'Isle. Le Gouverneur fut blessé, & pris prisonnier avec toute la garnison composée de cent soldats de troupes reglées. On y trouva dix-huit pieces de canon, vint-quatre mortiers & des magazins remplis pour soutenir
2. un siege de six mois. Les Sieurs de Saint Eugene & de Depensens se distinguerent dans l'attaque. Le lendemain le petit Fort situé à l'entrée du Port sur un rocher escarpé & isolé, se rendit avec la garnison de soixante hommes. Il y avoit dedans quinze pieces de canon, sept mortiers, des vivres & des munitions pour près d'un an. Cette entreprise fut faite suivant le projet & par l'ordre du Sieur de Costebelle Gouverneur de Plaisance.

17. Mars. Sur mer. Le Sieur du Gué Troüin six jours après qu'il fut sorti de Brest, ren-

rencontra une Flote qui venoit de Virginie, & qui étoit escortée par quatre Vaisseaux de guerre. Il les attaqua, leur donna la chasse, & prit cinq Navires de la Flote qu'ils escortoient. 1709.

Le Sieur Cassart commandant le Vaisseau l'Eclatant fut rencontré à une lieuë de la côte de Barbarie par une Escadre de quinze Vaisseaux de guerre Anglois. Il se défendit contre eux le reste du jour, toute la nuit, & le jour suivant jusqu'à midi, qu'il se retira, après en avoir démâté deux, & fort maltraité plusieurs autres; les Maures spectateurs du combat de dessus les côtes, en virent couler un à fond. 29. Mars.

Le Capitaine Laigle Lieutenant de Fregate du Roi, commandant le Phenix, étant parti de Malaga, découvrit le jour même trois Vaisseaux ennemis, ausquels il donna la chasse. Il les joignit sur les cinq heures du soir. Quoi qu'ils se fussent mis en ligne pour le recevoir, & qu'ils fissent grand feu sur lui, il les attaqua & les prit l'un après l'autre: le premier étoit de trente canons, le second & le troisiéme de vingt-deux. 2. Juil.

Le Sieur du Gué Troüin attaqua & prit un Vaisseau de guerre Anglois monté de soixante-deux canons, & de quatre cens cinquante hommes. 6. Nov.

Affaires particulieres.

François Louïs de Bourbon, Prince de Conti, second fils d'Armand de Bourbon Prince de Conti, & petit-fils de Henri de Bourbon Prince de Condé, mourut à Paris dans sa 45. année. Il avoit fait paroître en plusieurs occasions sa valeur, & son habileté dans l'art de la guerre, mais principalement dans la bataille de Gran en Hongrie, & dans celles de Stenkerque & de Nerwinde en Flandres. 22. Fevr.

Henry-Jules de Bourbon Prince de Condé, & premier Prince du sang de France, mourut à Paris en sa soixante-sixiéme année, après une longue maladie, qu'il supporta avec une grande resignation à la volonté de Dieu. Il fit paroître dans les campagnes, où il se trouva, qu'il avoit herité le courage de Louïs de Bourbon II. du nom, dont il étoit fils unique. 1. Avril.

Le Comte de Bezons fut fait Maréchal de France. Juin.

Le Comte d'Artagnan fut aussi fait Maréchal de France. Il prit le nom de Maréchal de Montesquiou. Septem.

1710.

Affaires d'Etat & de guerre.

Naissance de Louïs de France * à qui le Roi donna le titre de Duc d'Anjou, & qui est aujourd'hui Roi de France, Louïs XV. du nom.

Aux Pays-Bas. Le Sieur Mackinai fameux Partisan de Namur, se rendit † proche de Liege à quatre heures du matin, se saisit de la porte du pont, entra dans la Ville, surprit la grande Garde qui étoit devant la porte de Monsieur de Rochebrune Commandant de la Place, pilla sa maison, en fit autant à celle du Comte de Wels Envoyé de l'Empereur, emporta sa vaisselle d'argent, les chevaux & les meilleurs effets; après quoi il se retira, n'ayant eu que trois hommes tuez, cinquante qui tarderent à le suivre, trop occupez du pillage, furent faits prisonniers.

* 15. Fevr.

† 10. Juin.

Doüay assiegé par les Alliez avec une Armée de près de cent quarante mille hommes, deux cens pieces de canon & quatre-vingt Mortiers. La Place fut investie le 22. d'Avril. La tranchée fut ouverte la nuit du quatriéme au cinquieme de Mai. Le Prince Eugene & Mylord Marlboroug com-

commandoient l'Armée. Monsieur Albergotti Lieutenant General commandoit dans la Ville, ayant sous ses ordres Monsieur de Pommereu qui en étoit Gouverneur, le Marquis de Dreux, Messieurs de Braindelai & Valori Maréchaux de Camp, le Duc de Mortemar, le Comte de Lannion, Monsieur de Chastenay Brigadiers. Monsieur de Jaucourt commandoit l'Artillerie, ayant sous lui plusieurs Officiers de ce Corps. La Place fut aussi vigoureusement défenduë. Les mines, les fourneaux firent perir un grand nombre des ennemis, les sorties furent frequentes & presque toûjours heureuses & bien conduites. Celle de la nuit du septiéme au huitiéme de Mai commandée par le Duc de Mortemar fut une des plus brillantes. Il ruina une bonne partie des travaux des assiegeans, tailla en pieces le Regiment Anglois de Sutton, & fit sa retraite en très-bon ordre. Tous les postes furent toûjours courageusement disputez, ordinairement abandonnez aux dépens des ennemis, par les mines que l'on faisoit joüer en les quittant. Le Maréchal de Villars qui commandoit l'Armée de France beaucoup inferieure à celle des ennemis, fit diverses tentatives pour secourir la Place: mais leurs retranchemens étoient si forts, & remplis d'un si grand nombre de troupes, que la prudence lui défendoit de les attaquer. Enfin Monsieur Albergoti voyant une grande breche au corps de la Place, fit battre la chamade après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. Monsieur Albergoti qui fit paroître dans tout ce siege beaucoup de valeur & d'habileté, fut récompensé par le Roi du Cordon Bleu de ses Ordres, & du Gouvernement de Sar-Loüis. Messieurs de Dreux & Brandelay furent faits Lieutenans Generaux. Le Duc de Mortemar Maréchal de Camp. Les autres Officiers furent récompensez à proportion.

1710.

25. Juin.

25. Juill. Conferences de Gertrudemberg rompuës. On étoit convenu de cette Ville qui est sur les confins du Brabant Hollandois pour y traiter de la paix. Le Maréchal d'Uxelles & Monsieur l'Abbé de Polignac Plenipotentiaires du Roi s'y étoient rendus dès le mois de Mars. Ils y firent des propositions qui y furent rejettées avec hauteur par les Alliez, lesquels enflez de leurs succès proposerent des conditions si peu raisonnables, que nos Plenipotentiaires par ordre du Roi se retirerent. Les Alliez dans la suite eurent sujet de se repentir de leur fierté, & de n'avoir pas accepté ce qu'on leur proposoit alors.

26. Août. Prise de Bethune par les Alliez. Elle fut très-bien défenduë par M. Dupuy-Vauban, quoi qu'il n'eût qu'une médiocre garnison, & composée en grande partie de nouveaux Regimens. Il la rendit par une capitulation honorable après 35. jours de tranchée ouverte.

19. Sept. Défaite d'un corps considerable des Alliez, & d'un grand convoi qu'ils conduisoient sur la Lis. Ce corps étoit de plus de deux mille hommes, Cavalerie & Infanterie. Les Vaisseaux qui portoient le convoi étoient quarante-six Belandres chargées de bombes, de boulets, de carcasses, de grenades, de poudre, de vin, d'eau de vie, & autres munitions. Monsieur de Ravignan Maréchal de Camp sortit d'Ypres pour attaquer les ennemis avec deux mille hommes, & fut joint par le Regiment de Dragons de Saint Chaumont. Le Comte d'Athlone qui commandoit le convoi & les trou-

troupes, ayant été averti de la marche de Monsieur de Ravignan se retrancha dans un marais. Monsieur de Ravignan le fit attaquer avec tant de vigueur la bayonnette au bout du fusil, qu'il fut entierement défait. Quatre ou cinq cens des ennemis furent tuez, il y en eut trois cens de noyez, & neuf cens faits prisonniers, parmi lesquels se trouva le Comte d'Athlone, & cela sans autre perte du côté des François, que de cinq Officiers & de quarante soldats tuez ou blessez. Tous les Vaisseaux furent brûlez, & une quantité prodigieuse de poudre qu'ils portoient, les boulets & les bombes dans l'incendie des Belandres allerent au fond de la Riviere. Le feu qu'on mit à la poudre, & qui se communiqua aux bombes, aux carcasses, & aux grenades, fit un si grand fracas, que quelques villages des environs furent renversez, & que le bruit se fit entendre jusqu'à Cambray & à Namur. Les ennemis détacherent plusieurs troupes sur le détachement de Monsieur de Ravignan à son retour; cinq escadrons le joignirent à Rousselar: mais ils furent chargez avec tant de valeur par les Dragons de Saint Chaumont, qu'ils furent défaits, & eurent plus de cent cinquante hommes tuez ou blessez: de sorte que le détachement rentra heureusement dans Ypres sur les six heures du soir. 1710.

Prise de Saint Venant par les Alliez. Cette Place n'est proprement qu'un Fort de terre non revêtu. Les ennemis au mois de Juillet pretendirent l'emporter, & y envoyerent seulement quatre bataillons: mais Monsieur de Selur Brigadier qui y commandoit fit si bonne contenance qu'ils en differerent l'attaque, & vinrent l'assieger dans les formes au mois de Septembre. La Place ne fut prise qu'après treize jours de tranchée ouverte, & les ennemis y eurent quinze cens hommes tuez ou blessez. Il soutint deux assauts, au troisiéme ils se logerent sur la breche. Une de leurs bombes étant tombée sur un magazin de poudre le fit sauter. Alors Monsieur de Selur capitula. La garnison sortit avec armes, & bagages, & fut conduite à Arras, le Comte de Berenger fut tué à la défense de cette Place. 29. Sept.

Dans le même temps que les ennemis assiegeoient Saint Venant, ils étoient occupez au siege d'Aire, Place d'une toute autre conséquence. Le Marquis de Goëbriant y commandoit avec une nombreuse garnison, ayant sous ses ordres Monsieur le Jay Gouverneur de la Place, & quantité d'autres braves Officiers. Ce siege dura cinquante-deux jours de tranchée ouverte. Les sorties furent frequentes & toûjours très-sanglantes pour les ennemis. Ils n'emporterent presque aucun poste qu'après des assauts redoublez qui leur couterent une infinité de monde. Enfin ayant fait une grande breche au corps de la Place, ils y donnerent l'assaut, & se logerent sur la breche. Monsieur de Goëbriant auroit encore tenu quelques jours, pouvant se retirer au Fort de saint François pour y capituler, mais à la priere des Bourgeois qui avoient toûjours été très-fideles au Roi, & sachant que les ennemis avoient promis à leurs soldats le pillage de la Ville, si elle étoit forcée, il battit la chamade, & se rendit avec la plus honorable capitulation. 8. Nov. Il fut secondé dans cette belle défense par le Comte d'Estrade Maréchal de Camp, le Marquis de Listenay, & Messieurs Grimaldi Brigadier, Monsieur de Cabestan Lieutenant de Roi de la Place, le Chevalier de

1710. de Beuil, Monsieur de Greder, du Fort, d'Audencourt, le Marquis de Lionne, de Mauviel, le Marquis de Brancas, le Marquis de Belabre Colonels, Monsieur de Valiere commandoit l'Artillerie. Le Marquis de Listenay, les Marquis de Rothelin & de Thiboutot y furent tuez. Le Marquis de Goëbriant fut récompensé du Cordon bleu, le Comte d'Estrade fut fait Lieutenant General, Messieurs de Grimaldi & de Beüil Maréchaux de Camp, &c. Les ennemis perdirent à ce siege, soit par les maladies, soit de coups de feu ou de main, une infinité d'hommes.

2. Juin. En Espagne. Dom Juan de Amesada prend la ville & le château d'Estadella en Arragon pour le Roi d'Espagne.

7. Juil. Le Marquis de Bay commandant l'Armée d'Espagne en Estramadure, prend par escalade la ville de Mirando en Portugal.

27. Combat d'Almenar, où l'Infanterie Espagnole fut mise en fuite par les Rebelles. La valeur de Dom Joseph Valleio avec son Regiment de Dragons en empêcha l'entiere défaite, en arrêtant la Cavalerie ennemie. La perte fut à peu près égale de part & d'autre.

15. Août. Combat de Panalva, où les ennemis ayant attaqué à diverses reprises l'arriere-garde du Roi d'Espagne, furent repoussez avec perte de mille hommes tuez ou blessez, de sept étendards, & de deux paires de tymbales.

20. Bataille de Sarragosse ou les Espagnols d'abord vainqueurs, avec un grand avantage, furent ensuite battus par le Comte de Staremberg; Messieurs d'Amesa & Mahoni s'étant trop abandonnez à la poursuite de l'aîle gauche des ennemis qu'ils avoient défaite, le Duc d'Havré y fut tué d'un coup de canon.

16. Sept. La Cour d'Espagne quitte Madrid & se retire à Vailladolid.

28. L'Archiduc après la bataille de Sarragosse, s'avance jusqu'à Madrid, il y est reçu d'une maniere qui lui fit connoître la veritable attache que les Espagnols avoient pour leur Roi legitime Philippe V. & l'aversion qu'ils avoient pour la domination Allemande.

5. Oct. Monsieur de Louvigny Commandant de Lerida, enleve un grand convoi que les Imperiaux conduisoient à Balaguier. Il surprend ensuite cette Ville, fait la garnison prisonniere de guerre, & rase les fortifications & se retire.

19. Nov. Les Imperiaux abandonnent Tolede.

3. Dec. Le Roi d'Espagne rentre dans Madrid avec le Duc de Vendôme, aux acclamations des peuples, & retourne trois jours après à son armée pour suivre les Imperiaux qui avoient été contraints de quitter la partie.

Dom Joseph Valeio enleve dans Occana, à deux lieues d'Aranguez, trois Escadrons Portugais, sans qu'il s'en sauvât un homme ni un cheval.

9. Prise de Brihuega. Le Roi d'Espagne suivant toûjours les ennemis, en joignit un Corps considerable, commandé par le Comte de Stanhope, qui s'étoit saisi de cette Ville, & s'y étoit logé & retranché, ayant cinq mille hommes des meilleures troupes de l'Armée. Monsieur de Vendôme en reconnoissant la Place, en trouva les murailles & les tours d'une très-forte maçonnerie pour être emportée de force, ce qu'il falloit faire neanmoins supposé qu'on l'attaquât, parce que le General de Staremberg venoit au

secours

secours avec le reste de son Armée. On ne laissa pas de l'entreprendre. On fit une mine pendant la nuit, & on y fit, ou plûtôt on commença deux autres breches avec le canon. La mine ayant joüé on monta à l'assaut de ce côté-là qui étoit la veritable attaque, & l'on en fit autant à une des breches qui n'étoit qu'une fausse attaque. Les ennemis se défendirent avec beaucoup de valeur; ils furent enfin forcez, & poussez dans la ville de retranchement en retranchement, jusqu'à ce que le General Stanhope ne voyant plus d'apparence de resister, demanda à capituler vers les six heures du soir. La garnison fut faite prisonniere de guerre. Elle étoit composée de sept bataillons Anglois, d'un Portugais, & de huit escadrons Anglois. Les principaux prisonniers furent les Generaux Stanhope, Carpenter & Wils, deux Maréchaux de Camp, & deux Brigadiers. 1710.

Bataille de Villaviciosa. Cependant le Roi apprit que le General Staremberg étoit proche, & dès le matin le Roi d'Espagne fit marcher son Infanterie sur les hauteurs, où le Duc de Vendôme avoit déja posté la Cavalerie le jour précedent. Le General Staremberg parut, le Roi d'Espagne se mit à son aîle droite ayant sous ses ordres le Marquis de Valdecanas. Le Duc de Vendôme prit le commandement de la gauche ayant sous lui le Comte d'Aguillar, le Comte de las Torres étoit au centre. 10. Dec.

Le combat commença sur les trois heures d'après midi. La Cavalerie de la droite où étoit le Roi d'Espagne culbuta la gauche des ennemis, & renversa les bataillons qui gardoient une batterie dont les Espagnols se rendirent maîtres. La droite des ennemis resista beaucoup plus, & le succès fut long-temps balancé. Le Duc de Vendôme vint à bout de déborder leur ligne & de les prendre en flanc: mais nonobstant cela cette troupe tint ferme jusqu'à la nuit, & s'en servit pour se retirer sans être poursuivis.

Les ennemis abandonnerent leurs blessez sur le champ de bataille avec vingt pieces de canon, deux mortiers, toutes leurs galeres, c'est ainsi qu'ils appellent en ce pays-là leurs chariots de voitures, tous leurs bagages, & près de huit mille fusils. Ils eurent trois mille morts, les vainqueurs environ mille. On leur fit trois mille prisonniers. Deux Lieutenans Generaux, savoir Belcastel & Saint Amand. Dom Joseph Valleio qui étoit posté de maniere à couper la communication entre l'Arragon & l'Armée ennemie, prit dans la fuite plus de deux mille prisonniers, presque toute Cavalerie. De sorte que tout cela joint à ce qui avoit été pris à Brihuega, faisoit le nombre de près de neuf mille prisonniers.

Le General Staremberg resta avec trois mille hommes que Monsieur de Mahoni somma de se rendre, & presque tous les Officiers y consentoient: mais le General s'y opposant toûjours, il les engagea à le suivre. Le Roi d'Espagne perdit dans le combat Dom Pedro Ronquillo Maréchal de Camp, & le Comte de Rupermunde Brigadier d'Infanterie. Le Marquis de Thorcy quoique blessé dès la veille du combat, y servit très-utilement. Les corps de troupes qui s'y distinguerent entre autres furent les Gardes Espagnoles & les Gardes Walonnes. Cette victoire fut suivie de la soumission de plusieurs Places en divers endroits du Royaume d'Espagne, & le Roi d'Espagne fit ensuite son entrée dans Sarragosse.

1710. Sur la mer. Une Flotte de vingt-cinq Vaisseaux de guerre des ennemis avec plusieurs barques, parurent à la hauteur du port de Cette, & y firent descente. Ils s'emparerent du Bourg & du Fort. Le Duc de Roquelaure qui commandoit au Languedoc, n'ayant pu rassembler que trois Compagnies de Cavalerie, se rendit à Frontignan pour le mettre en sûreté, & envoya ordre aux troupes les plus prochaines de s'avancer. Il dépêcha un Courier au Duc de Noailles en Roussillon, qui partit sur le champ en poste, & se fit suivre par neuf cens chevaux commandez par le Marquis de Caylus Maréchal de Camp, & par mille Grenadiers, sous les ordres du Sieur de Planque Brigadier, d'autres Officiers furent encore commandez avec ces troupes, ausquelles on donna douze pieces de canon. Elles firent tant de diligence, qu'elles arriverent en trois jours. On ne les laissa reposer que cinq heures le vingt-neuviéme de Juillet, après quoi les Ducs de Roquelaure & de Noailles les menerent aux ennemis qui s'éloignerent aussitôt d'Agde d'où ils s'étoient approchez, & se retirerent à Cette. On en apperçut une troupe de six cens sur la montagne de Saint Clair, sur lesquels on détacha les Dragons qui les défirent. Le reste se sauva au port de Cette. Cependant on éleva des batteries qui firent éloigner la Flotte, tandis que plusieurs de ceux qui étoient à terre tâchoient de se sauver dans des barques. Les Grenadiers commandez par le Sieur d'Ausé Capitaine au Regiment d'Artois, & soutenu par le Sieur Planque presenterent l'escalade au Fort qu'ils emporterent sans beaucoup de resistance. Les ennemis perdirent à cette expedition trois à quatre cens hommes. Cent furent pris, & un grand nombre de noyez dans le rembarquement. Ce succès fut dû principalement à la diligence du Duc de Noailles. La chose étoit de consequence, tant par rapport au Vivarais & aux Cevenes, qu'à d'autres grands inconveniens, si on leur avoit laissé le temps de se fortifier dans le Fort, où ils auroient pû recevoir des secours par le moyen du Port. Nonobstant le feu continuel de la Flotte nous ne perdîmes qu'un Grenadier & quelques chevaux.

Affaires particulieres. Mort de Louïs Duc de Bourbon Prince du sang, Chef de la branche de Bourbon-Condé dans sa quarante-deuxiéme année.

3. Mars. Mort du Maréchal de Joyeuse, âgé de quatre-vingt ans.

1. Juil. 11. Mariage de Monseigneur le Duc de Berry avec Mademoiselle.

1711. *Affaires d'Etat & de guerre.* 24. Janvier. En Espagne. Prise de Gironne par le Duc de Noailles après un assaut. Cette Ville qui a été plusieurs fois delivrée de siege par des especes de miracles, crut être encore en cette occasion sauvée par le secours du Ciel. Il y eut des pluyes si extraordinaires, que le camp des assiegeans fut tout inondé. Jusques-là que le Marquis de Fienne se trouva enfermé dans les eaux depuis le huitiéme de Janvier jusqu'au douziéme, avec quarante-sept escadrons & huit bataillons, sans pain ni fourage, mais la pluye ayant cessé, on recommença le siege, & la constance du General & des troupes en vint à bout.

Dans la suite tout l'Arragon fut soumis au Roi d'Espagne, excepté le Château de Venasque dans les Pyrenées, par les soins du Marquis de Valdecanas,

decanas, de Dom Joseph Valeio, de Dom Feliciano de Braquamonté, & de quelques autres des principaux Officiers Espagnols & François, qui prirent en diverses Places, les Garnisons prisonnieres de guerre. 1711.

Le Roi d'Espagne acheve la conquête d'Arragon par la prise du Château de Venasque. Le Marquis d'Arpajou Maréchal de Camp dans les troupes de France fut chargé de ce siege. Après avoir fait transporter son canon avec beaucoup de peine sur des hauteurs voisines, il fit ouvrir la tranchée la nuit du onziéme au douziéme de Septembre. Il y eut le quinziéme une breche de cinq toises, mais il ne jugea pas à propos d'y donner l'assaut, parce qu'elle étoit trop escarpée, & qu'il apprit qu'il y avoit un fort retranchement derriere. Il prit le parti de faire tirer des boulets rouges dans la Place: & cela lui réüssit. Dès le premier boulet qui fut tiré le feu se mit à la paille des casernes, & se communiqua à la charpente. L'embrasement fut fort grand, & l'ardeur du feu fit fendre le mur de la cîterne. Ce qui obligea sur le champ Dom Emmanuel de Sola Gouverneur de la Place à capituler. Les troupes reglées furent faites prisonnieres de guerre, & les Miquelets ne furent reçus qu'à discretion. L'importance de cette Place consistoit en ce que par son moyen on avoit communication avec le pays de Comminge, & que d'ailleurs une mediocre garnison à qui rien ne manqueroit auroit pû arrêter très-long-temps une très-forte Armée. 16. Sept.

Le General Staremberg fait une tentative sur Tortose, d'où il est vigoureusement repoussé par le Chevalier de Glines qui y commandoit. Un Lieutenant Colonel, deux Capitaines, vingt-deux Lieutenans, dix-huit Sergens y furent pris, sept à huit cens soldats y furent tuez. 25. Oct.

Prise de la ville de Cardonne. Le Comte de Muret Lieutenant General ayant été détaché par le Duc de Vendôme pour cette entreprise, battit la Ville avec quelques pieces de canon pour en ruiner les principales défenses, & se disposa aussi-tôt à donner l'assaut au retranchement qui la couvroit. Le Marquis d'Arpajou commandoit le centre de l'attaque, le Comte de Melun la gauche, & le Comte d'Hercel la droite, ayant chacun sous eux environ quatre cens hommes, la plûpart Grenadiers ou Dragons. Le retranchement fut emporté de tous côtez l'épée à la main, & les ennemis poursuivis de si près, que les assaillans entrerent pêle mêle avec eux dans la Ville, dont ils se rendirent les maîtres. Les ennemis eurent plus de deux cens cinquante hommes tuez, beaucoup de blessez, & à peu près autant de prisonniers. Le Lieutenant Colonel des Gardes Walonnes, un Aide Major du même Corps furent tuez du côté des assaillans. 17. Nov.

Cette action qui est une des plus vigoureuses qu'on eut vûë rendit le Comte de Muret maître de la Ville: mais le Château étoit une Place presque inaccessible, on en commença l'attaque le vingtiéme du mois, & on la poussa avec de grandes difficultez. Le General Staremberg trouva moyen d'y jetter un secours de munitions, & la saison devenant très-incommode par les pluyes qui avoient rompu les chemins pour les convois, le Comte de Muret fut obligé de lever le siege. Comme il y eut plusieurs actions fort vives tandis qu'il dura, il y perdit quatorze cens hommes. La 24. Dec.

1711. plus grosse perte tomba sur le Regiment François de la Couronne, qui s'y distingua extraordinairement. Le Comte de Melun Brigadier, & Monsieur Bonnet Commandant d'un bataillon de la Couronne, y furent tuez, & Monsieur d'Autruy Major du même Regiment y fut très-dangereusement blessé de trois coups.

9. Mai. Aux Pays-Bas. Monsieur de Permangle Commandant à Condé, prend sur la riviere de Scarpe un grand convoi des ennemis, escorté par deux Regimens, le brûle en grande partie. Le combat fut opiniâtré pendant plus d'une heure. Le Sieur Chambrier qui commandoit l'escorte fut blessé & pris avec un Lieutenant Colonel & cinq autres Officiers, quatre ou cinq cens soldats, furent tuez, blessez ou pris. Monsieur de Permangle eut quinze Officiers & quarante-cinq soldats tuez ou blessez. Des trois Colonels qui commandoient sous Monsieur de Permangle, savoir Messieurs d'Astour, de Verceille & d'Herouville; le premier fut dangereusement blessé.

28. Attaque des Ecluses de Harlebeck sur la Lis, un peu au dessous de Courtray. Le Comte d'Harling qui étoit parti d'Ypres avec huit cens Grenadiers, par l'ordre du Comte de Villars qui le suivoit avec seize cens Fusiliers & trois cens Dragons, fit attaquer de grand matin par ses Grenadiers, la redoute & le moulin fortifié, qui défendoient les Ecluses. Il emporta l'une & l'autre après trois quarts d'heure de resistance, n'ayant eu que six soldats tuez. Le Commandant des ennemis fut blessé & pris avec tous ses gens. On attacha promptement les mineurs aux Ecluses, au moulin fortifié & à la redoute, qu'on fit tous sauter à sept heures du soir, une heure après nos troupes se mirent en marche pour se retirer. Quatre mille Chevaux avec deux mille Grenadiers en croupe s'avancerent vers Roussélar pour les couper : mais ils ne purent surprendre la vigilance du Comte de Villars, qui ayant été averti de leur dessein, laissa Roussélar à gauche, & arriva heureusement à Ypres, où il commandoit. La ruine de ces Ecluses étoit très-importante pour empêcher les ennemis de recevoir des convois par la Lis.

12 Juil. Défaite d'un Corps considerable des ennemis par le Comte de Gassion entre Douay & Arleux. Depuis le quinze Juin, les deux Armées demeuroient dans leurs camps qu'elles avoient pris en Artois. La Scarpe les separoit. L'Armée ennemie commandée par Mylord Marlboroug étoit campée en deça de Lens, la droite à Lievin, & la gauche à Henin-Lietar. L'Armée Françoise sous les ordres du Maréchal de Villars, formoit une espece de cercle en deçà d'Arras, & sa gauche à Duisan. Derriere la droite étoit la Sensée qui se jette à Bouchain dans l'Escaut, après avoir communiqué une partie de ses eaux à la Scarpe par un canal tiré d'Arleux à cette Riviere un peu au dessus de Doüay. Une digue élevée près d'Arlèux rompant cette communication, rendoit inutiles les moulins de Doüay, & empêchoit au dessous de cette Ville la navigation de la Scarpe & du canal de la Deule. Les ennemis que cela incommodoit fort, tenterent deux fois par des détachemens qu'ils firent, de prendre un petit Château, & une redoute qui couvroit la digue, & furent repoussez avec perte. Le six Juillet à la poin-

te du jour ils revinrent pour la troisiéme fois à la charge avec le piquet de l'Infanterie & de la Cavalerie, cinq mille cinq cens Fantassins, deux mille cinq cens Chevaux, & quatre pieces de canon. Il n'y avoit dans les deux postes que soixante-dix hommes, qui firent une vigoureuse resistance. Cependant le canon ayant fait breche, ils furent emportez d'assaut & pris prisonniers de guerre. Les ennemis voulant fortifier ces postes, laisserent pour couvrir les travailleurs douze Escadrons, ayant leur droite vers Arleux. Le Maréchal de Villars alla le neuf reconnoître ce camp, & forma le projet de l'enlever. Il en chargea le Comte de Gassion, qui étant parti le onze avec trente escadrons, prit un grand détour afin de cacher sa marche, vint repasser entre Arleux & Bouchain, la Sensée qu'il avoit passée en sortant de nôtre camp, & arriva à la pointe du jour près des ennemis sans avoir été découvert. Il avoit rangé sa Cavalerie sur quatre lignes dont la premiere ayant taillé en pieces la garde de l'étendard se débanda dans le camp ennemi suivie des trois autres tuant à droit & à gauche dans les tentes, & hors des tentes, sans donner ni aux soldats, ni aux Cavaliers le temps de se rallier. Elles essuyerent seulement le feu de quelques pelotons d'Infanterie, qu'elles dissiperent bien-tôt, & qu'elles poursuivirent avec le reste des fuyards jusqu'auprès de Doüay. D'un autre côté le Maréchal de Villars pour faire diversion, & attirer toute l'attention des ennemis à leur grande Armée, fit charger par le Comte de Broglio les gardes avancées de leur droite vers Lievin & le ruisseau de Lens, où les Hussars les pousserent, en tuerent & en prirent plusieurs. Le Comte de Gassion demeura une heure sur le champ de bataille, se retira par le même chemin qu'il étoit venu, & ne fut point suivi. Cependant parce qu'il étoit facile aux ennemis, s'ils eussent été avertis de son entreprise, d'envoyer promptement leur gauche sur lui, en la faisant passer dans Doüay, le Maréchal de Villars pour le soutenir dans sa retraite en cas de besoin, avoit posté à Aubigny sur la Sensée le Comte Albergotti & le Prince d'Isenghien avec deux mille Grenadiers. Le Marquis de Coigny Lieutenant General, qui eut grande part à cette action, eut son cheval blessé, ainsi que le Marquis de Baufremont qui poussa les ennemis jusqu'aux barrieres de Doüay. Le Baron de Raski Colonel des Hussars qui s'y distingua fort, fut blessé considerablement. Le Sieur de Coëtmen Colonel de Dragons fut tué avec quelques Officiers, & un très-petit nombre de Cavaliers ou Dragons. Parmi les ennemis il y eut de leurs aveu neuf cens cinquante hommes tuez, & tant de blessez que vingt chariots envoyez de Doüay firent quinze voyages pour les y porter. Ce furent leurs douze escadrons qui souffrirent le plus. On prit leurs tymbales & leurs étendarts.

1711.

Prise du Fort d'Arleux par le Maréchal de Montesquiou. Quoique le Comte de Gassion eût entierement défait les troupes qui couvroient les travailleurs des ennemis à Arleux, on n'avoit pû ce jour-là attaquer le Fort qu'ils y construisoient. Ce Fort qu'ils se hâterent de perfectionner dès qu'il se fut retiré, étoit entouré de trois fossez, qui couvroient trois differens ouvrages, fraisez & palissadez. Le Colonel Savary qui y commandoit, avoit pour le défendre dix pieces de canon, quantité de munitions de guerre, cinq cens hommes de garnison, 23.

1711. ſon, & cent trente ſoldats dans un moulin fortifiés qui étoit proche. Dès que l'Armée ennemie ſe fut éloignée d'une marche, le Maréchal de Villars qui n'attendoit que ce mouvement pour former l'attaque de ce poſte qu'il avoit projettée, fit partir le Comte d'Eſtain, le Marquis de Coigny, & le Prince d'Iſenghien avec un gros corps de troupes, & du canon. Le Maréchal de Monteſquiou voulut ſe charger de cette expedition, alla ſe mettre à la tête du détachement, & marcha avec tant de ſecret & de diligence, que le poſte d'Arleux fut inveſti à la pointe du jour avant que les ennemis euſſent rien apris de ſon arrivée. Nonobſtant la vigoureuſe défenſe des aſſiegez, le moulin & le Fort furent emportez d'aſſaut à une heure après midi. On fit la garniſon priſonniere de guerre, on la dépouilla en repreſailles de ce que les ennemis avoient traité ainſi les ſoixante-dix ſoldats François qu'ils avoient pris trois ſemaines auparavant dans ce même poſte. Dans cette attaque les Officiers & les ſoldats paſſerent les foſſez avec une valeur ſurprenante, ayant de l'eau juſqu'à la ceinture. Le Sieur du Thil Brigadier eut la jambe coupée, & le Sieur de la Fond Colonel fut bleſſé dangereuſement: on ne perdit neanmoins que quinze ou vingt ſoldats, il y en eut plus de cent cinquante tuez du côté des ennemis.

11. Août. Bouchain inveſti par les ennemis. Durant ce ſiege la garniſon fit de frequentes ſorties, qui incommoderent fort les aſſiegeans. Le Maréchal de Villars qui les obſervoit de près, ayant ſa droite vers Cambray, & ſa gauche près de Wane ſur la Senſée, remporta ſur eux pluſieurs avantages par les détachemens qu'il fit.

29. Nos Huſſars auxquels il avoit ordonné de paſſer l'Eſcaut, défirent ſur la droite de ce fleuve, & à la vûë de Cambray les Huſſars ennemis, dont trois cens vingt furent tuez ou pris.

31. Le Comte de Coigny attaqua vers Landrecies & défit entierement ſept eſcadrons, qui couvroient un fourage que les ennemis faiſoient à Poix & à Vandigie aux Bois. La plûpart des fourageurs furent pris avec le Comte d'Herbach Lieutenant General, & le Comte de Waſſenar Major General.

1. Sept. Le Maréchal de Villars ayant fait conſtruire le ſoir du dernier Août à l'entrée de la nuit deux ponts ſur l'Eſcaut entre Iwy & Etrun, le Marquis de Chaſteaumorand paſſa ce fleuve avec trois mille Fantaſſins. & tomba à minuit ſur quatre bataillons ennemis poſtez à Hordain, en tua la plus grande partie, & prit pluſieurs priſonniers, du nombre deſquels étoit le Major General Borck. Le Marquis d'Aubigny attaqua en même temps le poſte d'Etrun gardé par deux cens hommes qui furent tous tuez ou pris. Durant ces attaques le Sieur de Colandre en fit de fauſſes au poſte de Iwy : elles donnerent une telle allarme aux ennemis, que leur Armée demeura en bataille juſqu'au jour. Le Comte d'Eſtain Lieutenant General conduiſit toute cette entrepriſe, dont le Maréchal de Villars l'avoit chargé.

13. Priſe de Bouchain. Cette Place qui eſt très-petite, & qui n'eſt défenduë que par quatre baſtions, arrêtoit les ennemis depuis plus d'un mois, & avoit ſoutenu vingt & un jours de tranchée ouverte. La garniſon ayant demandé à capituler le douze Septembre, & voyant qu'on vouloit la prendre

dre

dre prisonniere, refusa cette condition, & recommença à tirer. Les assiegeans lui promirent à minuit de la laisser sortir en liberté. Sur cette assurance elle leur livra un côté d'une porte: mais lors qu'ils en furent maîtres, ils forcerent la barriere & s'emparerent de la Place. Ils firent prisonniers de guerre quatorze cens hommes de la garnison qui étoient encore en état de servir, & accorderent seulement que six cens malades ou blessez fussent conduits à Cambray, & que les Officiers conserveroient leurs épées & leurs bagages. 1711.

Le Comte de Strafford Ambassadeur d'Angleterre à la Haye, communiqua aux Etats Generaux & aux Ministres de leurs Alliez les sept articles preliminaires dont la France & l'Angleterre étoient déja convenus, pour parvenir à une Paix generale. Novembre

Ruine de la communication par eau entre Lille, Doüay & Tournai. Pour l'execution de ce projet, on avoit détaché de toutes les troupes qui étoient en garnison sur la frontiere, depuis la Meuse jusqu'à la mer, trois cens hommes par bataillon, & cent par Regiment de Cavalerie & de Dragons. Ces détachemens dont la marche fut fort secrete arriverent tous le même jour & de grand matin au bord de la Scarpe, entre Doüay & Mortagne, & au bord du canal de Doüay à Lille, chacun aux postes que le Maréchal de Montesquiou leur avoit marquez. Ce Maréchal s'étant aussi avancé avec la garnison d'Arras, on commença sur les huit heures du matin à combler en divers endroits le lit du Canal & celui de la Riviere, à renverser les digues, & à brûler les portes des écluses, dont on fit sauter la massonnerie par des mines. Dès que les ennemis en eurent avis, ils assemblerent toutes les garnisons de leur frontiere: l'entreprise étoit déja achevée lorsqu'elles arriverent, & nos détachemens étoient déja en marche depuis quelque temps pour se retirer. Ceux qui se retiroient à Arras furent poursuivis par le Duc de Holstein-Bek Gouverneur de Lille, & par le General Hompesch Gouverneur de Doüay, accompagnez de trente escadrons, qui joignirent nôtre arriere-garde à une lieuë & demie d'Arras. Le Comte de Broglio qui la commandoit, n'avoit avec lui que trois escadrons: il en rappella promptement huit autres qui n'étoient pas éloignez, & se posta devant un rideau qui cachoit le reste des troupes. Les ennemis craignant de tomber dans une embuscade, tournerent bride après quelques escarmouches, & on acheva la retraite sans perdre un seul homme. 11. Decemb.

En Allemagne. L'Empereur Joseph étant mort le dix-septiéme d'Avril, l'élection d'un nouvel Empereur attira toute l'attention. Les Armées ne firent que s'observer & chercher des camps commodes pour leur subsistance. L'Archiduc Frere du feu Empereur fut élu à Francfort le douze d'Octobre, nonobstant les protestations de nullité que les Electeurs de Cologne & de Baviere avoient faites, & ne fut reconnu ni par la France ni par l'Espagne.

En Savoye. Le Duc de Savoye ayant passé le Mont Cenis, un détachement de son Armée attaqua quelques Regimens au poste de Conflans en Tarentaise, ils se retirerent avec peu de perte à nôtre Armée campée près de Montmelian. Le Maréchal de Barwik qui la commandoit rompit tous 10. Juil.

1711. Août. les projets de ce Duc, qui durant cette campagne ne put reprendre que le Château de Miolans, où il n'y avoit pas plus de cinquante hommes de garnison.

16. Janv. Sur la mer. Prise de presque toute la Flotte de Virginie. Le Sieur Saus étant parti de Calais sur l'Auguste, suivi de trois Armateurs de ce Port, & accompagné des Sieurs Battement & Poncet montans l'un le Blackwel, & l'autre le Protée, rencontra une Flotte de vingt-deux Vaisseaux marchands Anglois, qui venoient de la Virginie, & qui étoient escortez par deux Vaisseaux de guerre. Au premier signal d'abordage ces deux Vaisseaux prirent la fuite avec quatre Vaisseaux marchands: deux allerent échoüer à la côte d'Angleterre, & s'y brûlerent. Tous les autres à la reserve de deux furent enlevez. 6. Vaisseaux Anglois dont trois étoient de quatre-vingt canons, deux de soixante, & un de trente-quatre accoururent pour reprendre ces prises. Mais le Sieur Saus leur donna le change en faisant fausse route, & le lendemain voyant la mer libre, il fit voile vers Dunkerque où il arriva avec six de ses prises, ayant laissé les autres à Boulogne, à Ambleteuse, & à Calais.

Avril. Combat de Vado sur la côte de Genes. Les Sieurs Laigle, de Marquisan, de Norey & du Castelet commandans le Phenix, le Pembrok, le Ruby & le Trident, avoient formé le dessein d'attaquer à Vado les Vaisseaux Anglois, qui devoient escorter un convoi destiné pour Barcelonne. Ils en attaquerent trois mouillez fort au large qui vinrent à leur rencontre, & les eussent enlevez après un combat de quatre heures, si dix autres Vaisseaux sortis de Vado ne les eussent contraints de prendre chasse. Les trois qu'ils avoient combattu s'en retournerent à Vado tout désemparez, & ayant eu chacun plus de cinquante hommes tuez ou blessez. Le Sieur de Marquisan fut poursuivi jusqu'au Golfe de la Specié par six Vaisseaux, dont un qui étoit de soixante-quatre canons le joignit: on fit grand feu de part & d'autre. Le Vaisseau Anglois tout criblé de coups, & ayant eu cent hommes tuez ou blessez avec le Capitaine, étoit sur le point de se rendre, lorsque le Sr. de Marquisan en voyant arriver quatre autres, fut obligé de se retirer sous le Fort de sainte Marie.

Juin. Deux Galeres du Roi commandées par le Sr. de Manse attaquerent dans les mers de Corse un Vaisseau Hollandois monté de trente-six canons & de deux cens hommes d'équipage. Le combat dura depuis midi jusqu'à la nuit, & le Vaisseau se rendit le lendemain matin.

10. Sept. La ville de Quebec Capitale de Canada étoit menacée par une Flotte Angloise très-nombreuse, que le Chevalier Hovendon Walker y conduisoit à dessein de s'en emparer, & qui s'étoit déja avancée quarante lieuës dans la grande riviere de Saint Laurent. Mais des courans porterent leur Flotte avec impetuosité vers la côte du Nord: elle y donna sur des rochers qui firent perir deux Vaisseaux chargez de provisions & huit autres chargez de vingt-six Compagnies de troupes reglées. Les Officiers & les soldats au nombre de sept ou huit cens se noyerent presque tous. Cette perte affoiblit tellement les Anglois, qu'ils furent contraints d'abandonner non seulement l'entreprise sur Quebec, mais encore celle qu'ils avoient projetté de

de faire sur le Fort de Plaisance dans l'Isle de Terre-neuve, en cas que la premiere ne réüssît point. 1711.

Expedition de Rio-Janéiro au Bresil, faite par le Sieur du Guay-Troüin. Septembre & Octobre.

La ville de Rio-Janeïro bien fortifiée, est bâtie le long de la Baye du même nom, au milieu de trois hautes montagnes, qui sont garnies de Forts & de batteries: à demi-portée du fusil de la Ville est l'Isle des Chevres, qui la couvre en partie, & qui est défenduë par un Fort de quatre bastions. Il y a plusieurs autres Forts, & quantité de batteries qui se croisent des deux côtez de la Baye, dont l'entrée est très-longue, & fermée par un goulet beaucoup plus étroit que celui de Brest. Il n'y avoit pas un seul endroit sur la rade propre à faire descente, où les Portugais n'eussent remué la terre, fait des abbatis d'arbres, & mis du canon en batterie. Ils avoient douze à treize mille hommes de troupes reglées dont une partie gardoit la Ville & les Forts, & dont le reste étoit posté dans un camp retranché près de la ville. Le Gouverneur averti depuis 15. jours qu'il devoit être attaqué, n'avoit rien omis pour se mettre en état de défense, & se tenoit sur ses gardes. Le Sieur du Guay-Troüin commandant une Escadre composée de sept Navires de soixante à soixante & dix canons, de six Fregattes de trente à quarante canons, d'une Galiote à bombes, & de deux mille cinq cens soldats de débarquement, arriva à une heure après midi à l'ouverture de la Baye. 12. Sept. Le Chevalier de Courserac qui la connoissoit se mit par son ordre à la tête de l'Escadre avec le Magnanime qu'il montoit. Le Chevalier de Gouyon sur le Brillant, & le Sieur de Beauve sur l'Achille marcherent à sa suite. Le Sieur du Guay-Troüin se posta derriere l'Achille, afin d'être à portée de faire les signaux, & ordonna aux autres Capitaines de le suivre marchant l'un après l'autre chacun selon leur rang & la force de leur Vaisseau. Le Chevalier de Courserac montrant le chemin on traversa le goulet dans cet ordre nonobstant le feu continuel des Forts & des autres batteries, on força l'entrée du Port défenduë par une prodigieuse Artillerie, & par quatre Vaisseaux de guerre de cinquante-six à soixante & dix canons que commandoit Gaspard da Costa General de la Flotte Portugaise; & on mouilla à six heures du soir devant la Ville, où l'on essuya encore un grand feu des autres Forts & des autres batteries. Les quatre Vaisseaux Portugais jugeant par la manœuvre qu'on alloit les aborder, allerent s'échoüer sous les batteries de la Ville & s'y brûlerent. Le lendemain 13. le Sieur de Gouyon avec cinq cens Soldats d'élite, chassa les ennemis de l'Isle des Chevres, & s'en empara. Le jour suivant on fit la descente avec 14. deux mille cent cinquante soldats & six cens matelots armez. Le Sieur d'Auberville Capitaine de Grenadiers chassa quelques troupes Portugaises d'un bois où elles étoient en embuscade; on s'empara de deux hauteurs, & on campa devant la Ville. Durant quatre jours qu'on employa à dresser les batteries, tant dans l'Isle des Chevres que sur le Continent, il y eut de part & d'autre plusieurs actions où nos troupes eurent toûjours le dessus. Les batteries étant achevées, le Sieur du Guay-Troüin somma le Gouverneur de se rendre. Sur le refus qu'il en fit on se mit à battre la Place, & on disposa tout pour l'attaque. On étoit prêt de la commencer à la pointe 21.

 du

1711. du jour, lorsqu'on apprit que les ennemis s'étoient enfuïs durant la nuit. On entra dans la Ville, & on se saisit des Forts de Saint Sebastien, de Saint Yague, & de la Misericorde. Deux jours après le Gouverneur du Fort

23. Sept. sainte Croix situé au côté droit de l'ouverture de la Baye, se rendit par capitulation. On prit aussi possession des Forts de Villegagnon & de saint Jean, & de toutes les batteries de la Baye. Cependant le peu de vivres qui restoit dans la Place, & l'impossibilité de penetrer dans le pays firent juger qu'il n'y avoit pas moyen de conserver cette Colonie. Ainsi le Sieur du Guay-Troüin prit le parti d'envoyer dire au Gouverneur, que s'il ne rachetoit promptement la Ville, il l'alloit reduire en cendres. Les offres qui lui furent faites de sa part ne lui ayant pas paru suffisantes, il marcha à lui avec toutes ses troupes. Dès qu'elles furent en presence, le Gouverneur envoya deux Officiers pour offrir 610000. crusades, & pour representer qu'il lui étoit absolument impossible de donner davantage. On accepta cette proposition, & on lui fit donner des ôtages avec promesse de payer le tout dans quinze jours. Le dernier payement ayant été achevé on se rembarqua, & après qu'on eut brûlé les Vaisseaux pris dans le Port, l'Escadre mit à la voile avec des vivres environ pour trois mois, & ramena un Officier, quatre Gardes Marine, & trois cens cinquante soldats qui restoient des huit cens que les Portugais de cette côte avoient tué ou pris l'année precedente au Sieur le Clerc. La perte que souffrirent les Portugais fut estimée vingt-cinq millions, & les Armateurs en tirerent plus de sept. Le Sieur de Ricoüart Inspecteur General à la suite de l'Escadre, pourvut admirablement durant le siege, à tout ce qui étoit de son ressort; & sauva du pillage, quand on fut entré dans la Ville, quantité d'effets & de marchandises qui furent conservées par ses soins dans les magasins publics qu'il établit. Tous les Officiers se distinguerent dans l'attaque & durant le cours de l'expedition; le Sieur de Pontlo-Coëtlogon, Aide de Camp du Chevalier de Gouyon, y fut blessé. Le jour qu'on s'empara de l'Isle des Chevres, les Sieurs Vaureal & de saint Osmanes prirent avec deux chaloupes, sous le canon de la Ville qui tiroit continuellement, un Vaisseau de guerre Portugais, qui s'étoit échoüé & que les Portugais vouloient faire sauter.

La France fit cette année une perte qui causa une affliction generale, & dont aucun avantage remporté sur les ennemis ne pouvoit dédommager.

14. Avril. Monseigneur Loüis Dauphin, fils unique de Loüis le Grand, mourut à Meudon de la petite verole dans sa cinquantiéme année: Il laissa de son mariage avec Marie-Anne de Baviere morte long-temps avant lui Monseigneur le Duc de Bourgogne, le Roi d'Espagne & Monseigneur le Duc de Berry. La prise de Philisbourg en Allemagne, & la fameuse marche vers le Pont d'Espierre aux Pays-Bas, donnerent des preuves de son habileté dans l'art de prendre les Villes & de conduire les Armées. Son attachement & son respect pour le Roi son pere, sa tendresse pour les Princes ses enfans, sa bonté pour les peuples, qui devoient un jour être ses Sujets, furent si remarquables entre ses autres vertus, qu'on ne peut mieux faire son éloge & marquer son caractere qu'en disant de lui avec un celebre Orateur, qu'on ne

ne vit jamais ni un meilleur fils, ni un meilleur pere, ni un meilleur Prince. Après sa mort le Roi donna le titre de Dauphin à Monseigneur le Duc de Bourgogne. 1711.

Le Maréchal de Choiseul qui étoit alors le plus ancien des Maréchaux de France, mourut âgé de soixante & dix-huit ans. Le Gouvernement de Valenciennes, qu'avoit ce Maréchal, fut donné au Chevalier de Luxembourg. *Affaires particulieres.* 15. Mars.

Le Maréchal de Boufflers Duc & Pair de France mourut à Fontainebleau dans sa soixante-huitiéme année. Le Duc de Boufflers son fils conserva le Gouvernement general de la Flandre & du Hainault. 22. Août.

Madame la Dauphine Marie-Adelaïde de Savoye, ci-devant Duchesse de Bourgogne, mourut à Versailles en sa vingt-sixiéme année, après avoir donné trois Princes à la France, dont il n'en restoit plus que deux, le premier étant mort dès le berceau. 1712. *Affaires d'Etat & de guerre.* 12. Fevr.

Monseigneur le Dauphin Louïs de France, ci-devant Duc de Bourgogne, & petit-fils de Louïs XIV. ne survêcut que six jours à Madame la Dauphine son épouse; il mourut à Marly dans la trentiéme année de son âge. Jamais Prince ne fut plus regretté, & ne merita mieux de l'être pour sa pieté, son esprit, son application aux affaires, & son affabilité. On ne peut sans être extrêmement édifié, lire le Recueil de ses vertus donné au public. 18.

Monseigneur le Duc de Bretagne, l'aîné des deux Princes qu'il laissa de son mariage avec Marie-Adelaïde de Savoye, eut après sa mort le titre de Dauphin, & le suivit de près au tombeau. Il mourut le même jour à l'âge de cinq ans, laissant par sa mort la qualité de Dauphin & d'heritier présomptif de la Couronne de France à Monseigneur le Duc d'Anjou son frere, qui n'étoit âgé que de deux ans. 8. Mars.

Aux Pays-Bas. L'ouverture des Conferences pour la Paix generale se fit à Utrecht. Le Maréchal d'Uxelles, l'Abbé de Polignac, & le Sieur Mesnager s'y trouverent en qualité de Plenipotentiaires du Roi, qui le mois de Juin suivant nomma Premier Secretaire de l'Ambassade, à ces Conferences, conjointement avec le Sieur du Teil, l'Abbé Gaultier par l'entremise duquel on avoit commencé avec l'Angleterre le Traité secret, dont on verra ci-dessous le succès & les suites avantageuses. 29. Janv.

Vingt ou vingt-cinq mille hommes des ennemis s'emparerent d'un Fauxbourg d'Arras, & brûlerent environ la cinquiéme partie des magasins de fourage qui y étoient. La garnison fit une sortie sur eux, les chassa du Fauxbourg, & y mit le feu pour les empêcher de s'y loger. Ils jetterent quelques bombes, qui endommagerent sept ou huit maisons, & le lendemain ils se retirerent avec précipitation, abandonnant quatre canons, deux mortiers, & trois cens bombes. Cette entreprise, qui leur réüssit si mal, leur coûta de plus environ trois cens hommes. Nous n'y en eûmes que cent cinquante tuez ou blessez. Le Sieur de Belsuns Brigadier y fut blessé & pris. 2. Mars.

Le Sieur Fraula Colonel Espagnol détaché par le Marquis de Vivans 17.

 avec

1712. avec trois cens Chevaux & trois cens cinquante Fantassins pour couper cinq cens Maîtres ou Dragons, & cent Hussars, qui étoient sortis de Mons, les joignit à Malplaquet, où ils faisoient alte depuis deux heures, les chargea sans leur donner le temps de se reconnoître, en tua plus de cent, en prit cent autres avec le Sieur de Sgravemoer qui les commandoit, & ne perdit pas un seul homme dans cette action.

30. Mars. Prise du Poste de l'Ecluse sur la Sensée près d'Arleux. Le Maréchal de Montesquiou ayant appris que les ennemis fortifioient ce poste, envoya d'Arras le Comte de Broglio pour l'attaquer avec un détachement de la garnison, quatre canons & deux mortiers. Le Comte de Broglio ayant investi l'Ecluse de tous côtez pendant la nuit, fit avancer dès la pointe du jour tous ses Grenadiers, soutenus des autres troupes. Les ennemis parurent d'abord se vouloir défendre, mais après deux décharges, ils battirent la chamade & se rendirent prisonniers de guerre, au nombre de cinq cens Fantassins & de deux cens Cavaliers. On les conduisit à Arras, & on travailla incontinent à démolir les fortifications qu'ils avoient faites.

4. Juillet. Le Quesnoy rendu aux ennemis qui l'assiégeoient depuis le sept Juin. La garnison reduite à deux mille cinq cens hommes en sortit prisonniere de guerre, les Officiers & les soldats conservans leurs épées suivant la capitulation, qui portoit encore que les équipages & les bagages, les malades & les blessez seroient renvoyez en France.

7. Combat de Cavalerie à l'occasion d'un fourage. Le Comte de Broglio qui commandoit la reserve campée à Monchipreux près d'Arras, passa la Scarpe avec huit cens Chevaux pour couvrir les fourageurs. Ayant découvert un nombre à peu près égal de Cavaliers ennemis, il marcha à eux aussi-tôt, les chargea l'épée à la main sans tirer un seul coup, en tua un grand nombre, en prit deux cens quarante-quatre & poursuivit les autres jusqu'auprès du Pont Auby sur le Canal de Doüay à Lille, dans lequel plusieurs se noyerent. D'environ sept cens qu'ils étoient, il s'en sauva au plus deux cens.

10. Autre combat à l'occasion d'un fourage, où les ennemis furent encore battus. Leur escorte composée de trois mille cinq cens hommes s'étoit saisie du village de Beuvrage, de quelques maisons, & du Cimetiere du Fauxbourg de Valenciennes. Le Prince de Tingry, connu ci-devant sous le nom de Chevalier de Luxembourg, fit sortir sur eux neuf cens hommes commandez par le Comte de Laval & par le Chevalier de Montmorency, qui nonobstant l'inégalité du nombre, les chasserent des maisons & du Cimetiere, où ils s'étoient retranchez, leur tuerent ou blesserent deux cens cinquante hommes, & les contraignirent d'abandonner leur butin, leurs morts, & leurs blessez. Le Chevalier de Montmorency fut blessé dans cette action; le Sieur Milon Capitaine de Grenadiers y fut tué.

17. Le Duc d'Ormont General des troupes de la Grande Bretagne, se sépara de l'Armée des Alliez, vint camper à Avesne le sec, entre la Selle & l'Escaut, & fit publier une suspension d'armes pour deux mois avec la France. Le Maréchal de Villars fit en même temps publier dans son camp une pareille suspension d'armes avec l'Angleterre.

Le même jour le Prince d'Anhalt-Dessau investit Landrecies avec trente-quatre bataillons & trente escadrons de l'Armée des Alliez. 1712.

Tandis qu'il se préparoit à attaquer vigoureusement cette Place, les Fortifications de la Ville, de la Citadelle, & des Forts de Dunkerque furent, 19. Juill.
suivant le Traité conclu avec la Reine Anne, consignées aux troupes Angloises qui y débarquerent sous les ordres du General Hill. La Marine du Roi, les Vaisseaux & les Galeres resterent dans le Port; l'Intendant & les Magistrats demeurerent dans la Ville pour y continuer leurs fonctions; mais le Sieur de Lomont Commandant se retira avec sa garnison à Berg Saint Vinox. Le Duc d'Ormont ayant passé l'Escaut, marcha vers la mer, établit son quartier dans Gand, envoya des troupes dans Bruges, & 23.
posta son Armée le long du Canal entre ces deux Villes. L'Armée des Alliez affoiblie par sa retraite, & commandée par le Prince Eugene, joignoit près de Landrecies le camp des troupes qui faisoient le siege, & étendoit sa droite vers l'Escaut, qui la séparoit du camp de Denain, couvert d'un bon retranchement. Le Comte d'Albemarle, General des troupes Hollandoises avoit dans ce camp dix-sept bataillons, & quatorze escadrons, avec lesquels il gardoit les lignes qui servoient à couvrir les convois contre les garnisons de Cambray & de Valenciennes. Ces lignes commençoient à l'Escaut au-dessus de Denain, & au-dessous du Pont que les ennemis avoient construit à Prouvi, & elles finissoient à la Scarpe au-dessus & au-dessous de Marchiennes, où étoient les magasins de l'Armée. Le Maréchal de Villars ayant formé le dessein de prendre ces magasins, & de forcer le camp de Denain, s'étoit approché de Châtillon sur Sambre, pour donner le change aux ennemis en leur faisant croire qu'il vouloit attaquer le camp de Landrecies : afin de les confirmer de plus en plus dans cette opinion, il avoit fait élargir les chemins vers la Sambre, & jetter plusieurs Ponts sur cette riviere. Le Prince Eugene pour se précautionner contre une attaque, à laquelle il ne doutoit plus que le Maréchal ne fût résolu, éleva un grand retranchement dévant sa gauche, posta derriere le General Fagel avec quarante bataillons, & rapprocha fort de Landrecies la droite de son Armée, qui se trouva par ce mouvement éloignée de Denain d'environ trois lieuës. Le Maréchal de Villars ayant ainsi obtenu ce qu'il souhaitoit, pensa à executer son projet sans perdre de temps. Sur le soir il ordonna au Comte de Broglio de s'avancer avec quarante escadrons le long de la Selle, qui se jette à Denain dans l'Escaut, & de faire garder tous les passages de cette petite Riviere, afin d'empêcher les partis ennemis de reconnoître la marche de l'Armée : il chargea le Marquis de Vieuxpont d'aller avec trente bataillons de la gauche, de l'Artillerie, & des pontons, jetter à Neuville des Ponts sur l'Escaut, entre Bouchain & Denain : il le fit suivre par le Comte Albergotti avec vingt autres bataillons, & enfin par toute l'Armée, qui marcha sur cinq colonnes, dont une étoit pour l'Artillerie. Afin de mieux cacher sa marche & de faire diversion, il ordonna en même temps au Comte de Coigny de passer la Sambre avec sa reserve de Dragons, de s'avancer par Femy vers Cartignies, d'envoyer à la pointe du jour de petits partis à la vûë du camp de Landrecies,

1712. cies, pour y donner l'alarme, de se retirer vers Guise dès qu'ils l'auroient rejoint, & d'y rester pour empêcher les courses qu'on pourroit faire sur cette frontiere.

24. Juil. Des mesures si sagement prises eurent tout l'effet qu'on pouvoit souhaiter. Quoique l'Armée eût marché toute la nuit vers Neuville, le Prince Eugene ne fut averti de sa marche qu'à sept heures du matin. Il accourut d'abord au camp de Denain, après avoir commandé aux troupes qu'il en avoit fait éloigner de le suivre en diligence. Etant arrivé à Denain, il donna ses ordres à l'Infanterie pour la défense de ce camp, retira les quatorze escadrons qui y étoient, pensant qu'ils seroient inutiles, & repartit aussitôt pour presser la marche de ses troupes, qu'il ne put amener à temps. Les Ponts furent achevez à Neuville avant neuf heures du matin par les soins du Marquis de Vieuxponts. Le Comte de Broglio, qui venoit d'arriver avec ses quarante escadrons, passa promptement l'Escaut avant l'Infanterie par ordre du Maréchal de Villars, marcha incontinent aux lignes qui commençoient entre Neuville & Denain, & les força presque sans *resistance*, les ayant trouvé peu garnies. Il y avoit au-delà un convoi de cinq cens chariots chargez de pain: les troupes de Denain sortirent sur plusieurs Colonnes pour le défendre & pour tâcher de reprendre les lignes; mais voyant arriver l'Infanterie Françoise, elles se retirerent dans leur camp. Cinq cens Chevaux & cinq cens Fantassins qui escortoient le convoi furent enveloppez, & furent tous tuez ou pris. L'Infanterie Françoise ayant passé l'Escaut, & les lignes que le Comte de Broglio venoit de forcer, le Maréchal de Villars la mena droit au retranchement de Denain, qui étoit de quinze à vingt pieds de hauteur, & défendu par dix-sept bataillons qui le bordoient. Elle le força après une assez longue resistance, & étant entrée dans le camp, elle fit main-basse sur tous ceux des ennemis qui voulurent faire tête. Les autres se retirerent dans le Village & dans l'Abbaye, où ils furent encore forcez, & serrez de si près, que des bataillons entiers cherchant à s'enfuir, se précipiterent dans l'Escaut, où ils se noyerent pour la plûpart, ensorte que des dix-sept bataillons qui étoient dans le retranchement, il n'y eut pas plus de quatre cens soldats qui échaperent à la défaite, tout le reste ayant été pris, tué ou noyé. A la fin du combat le Prince Eugene arriva amenant le reste de ses troupes, & se presenta au pont de Prouvi que le Comte Albergotti & le Marquis de Nangis venoient de prendre avec la redoute qui le couvroit. Il tenta l'attaque de cette redoute, & y perdit quatre bataillons qui furent reduits au plus à trente hommes chacun. Les Deputez des Etats Generaux l'empêcherent d'opiniâtrer plus long-temps cette attaque, qui n'eût abouti qu'à faire perir le reste de son Armée, la redoute étant défenduë par le Regiment de Navarre, & par une partie de nôtre Armée qui bordoit l'Escaut avec de l'artillerie. Nous n'eûmes dans toute cette action que quatre cens hommes tuez ou blessez. Le Marquis de Tourville, fils du feu Maréchal du même nom, y fut tué; Le Marquis de Meuse-Choiseul, le Chevalier de Tessé, & le Sieur de Gaussac furent blessez. Le Marquis de Puisegur Maréchal General des Logis de l'Armée surmonta tous les obstacles qui se ren-

con-

contrerent dans la marche de la nuit précedente. Le Sieur de Contade Major General, servit très-utilement dans la disposition des troupes pour l'attaque du retranchement. Le Maréchal de Villars se mit à la droite avec le Maréchal de Montesquiou; le Comte Albergotti mena la gauche: le Marquis de Vieuxpont, le Comte de Dreux, & le Sieur de Brandelay Lieutenans Generaux; le Prince d'Issenghien, le Marquis de Mouchy, le Duc de Mortemar, & le Marquis de Nangis Maréchaux de Camp, marcherent aussi à la tête de l'Infanterie, où le Comte de Villars Lieutenant General & frere du Maréchal combattit en qualité de Volontaire. Le Comte de Saint Maurice Lieutenant General des troupes de l'Electeur de Cologne, le Chevalier du Rosel Lieutenant General, le Prince Charles de Lorraine, le Marquis de la Valliere, & le Marquis de Silly Maréchaux de Camp se trouverent aussi à l'action & s'y distinguerent. Dès qu'elle fut finie, le Maréchal de Villars ordonna au Comte de Broglio d'aller investir Marchienne, au Comte Albergotti d'aller attaquer Saint Amand, & à d'autres détachemens d'aller s'emparer des autres postes sur la Scarpe. 1712.

Deux cens hommes qui étoient dans l'Abbaye d'Anchin & au Pont à Rache, se rendirent prisonniers de guerre. Le Comte d'Esparre se saisit de l'Abbaye d'Hasnon. Le Comte Albergotti s'empara de Mortagne, & ensuite de Saint Amand défendu par huit cens hommes, qui furent tous pris. Il trouva dans cette petite Ville six pieces de canon de bronze, des munitions & quarante Belandres ou Barques longues chargées de toutes sortes de provisions. 26. Juill.

Marchienne couta plus à prendre. Ce poste étoit fortifié de plusieurs ouvrages, entouré de marais qu'on ne pouvoit traverser que sur une chaussée, & gardée par six bataillons, cinq cens hommes de la garnison de Douay, & trois escadrons de Cuirassiers. Il fallut en faire le siege dans les formes: le Maréchal de Montesquiou le poussa si vivement que dès le second jour de tranchée ouverte les assiegez battirent la chamade. Le Maréchal de Villars qui venoit d'arriver au siege leur déclara qu'ils n'auroient point d'autre condition, que d'être pris prisonniers de guerre; & que s'ils gâtoient les munitions qui étoient dans la place, il ne leur feroit aucun quartier. Sur le refus qu'ils firent de se rendre ainsi, on recommença à tirer, on fit breche, & on étoit sur le point de donner l'assaut, lorsque les ennemis se rendirent prisonniers de guerre. On trouva dans ce poste cent pieces de canon, trois cens chariots avec leurs attelages, & plus de cent belandres chargées d'une si grande quantité de munitions de guerre & de provisions de bouche, qu'il y en avoit assez pour faire deux sieges. La prise de ces magasins, & la défaite de Denain déconcerterent les projets des Alliez, & les déterminérent enfin par les suites fâcheuses qu'elles eurent pour eux à traiter serieusement de la paix. On leur prit dans ces deux actions trente-sept drapeaux, trois étendarts, plus de sept mille soldats ou Cavaliers, plus de quatre cens Officiers, quatre Maréchaux de Camp, trois Lieutenans Generaux, & le Comte d'Albemarle General des Hollandois. 28. 30.

Le Prince Eugene n'ayant ni assez de troupes, ni assez de munitions pour 2. Août.

1712. pour continuer le siege de Landrecies, fut contraint de le lever, & décampa avant le jour.

2. & 3. Août. Le Maréchal de Villars profitant des avantages que lui donnoit sa victoire, investit Douay & le Fort de Scarpe.

26. Ce Fort fut emporté en douze jours de tranchée ouverte, la garnison reduite à trois cens hommes, de cinq cens qui y étoient, s'étant renduë

27. prisonniere de guerre. Dès qu'on en eut pris possession, on lâcha les Ecluses pour faire écouler les eaux, & faciliter la prise de la Ville, devant laquelle on avoit ouvert la tranchée en même temps qu'on l'ouvrit devant le Fort. Elle ne tint que treize jours de plus.

8. Sept. La garnison qui étoit encore de plus de trois mille hommes fut faite prisonniere de guerre, & on ne lui accorda autre chose que ce que les ennemis avoient accordé à notre garnison du Quesnoy. On trouva dans Douay une nombreuse artillerie, des boulets à proportion, & deux cens milliers de poudre. La presence du Duc de Bourbon contribua beaucoup à hâter la reduction de cette importante place. Son courage & ses grandes liberalitez ayant fort animé les soldats & les travailleurs. A l'attaque du chemin couvert & des quatre demi-lunes qu'on prit la veille de la capitulation, il marcha au centre à la tête de l'Infanterie avec le Maréchal de Villars & le Maréchal de Montesquiou.

8. Le jour même que Douay se rendit, le Marquis de Saint Fremont, le Marquis de Coigny, & le Comte de Croissy allerent investir le Quesnoy par ordre du Maréchal de Villars, qui vint dès le lendemain devant cette place pour en former le siege, & le couvrir avec son Armée; il la posta derriere l'Honeau. Ce poste étoit si avantageux, le courage de nos troupes si relevé, & celui des ennemis si abbatu, que le Prince Eugene n'osa tenter de secourir le Quesnoy, comme il l'avoit projetté.

17. Il fit seulement attaquer par le Comte d'Altheim suivi de quatorze cens Chevaux & de cinq cens Grenadiers, l'escorte d'un fourage que le Comte de Broglio alla faire au de-là de l'Haisne, vers les villages de Ville & de Pommereuil. Ce Comte repoussa vivement les ennemis, leur tua plus de cent hommes, & acheva son fourage sans autre perte que de sept ou huit hommes tuez, & de cinquante chevaux pris.

La suspension d'armes entre la France & l'Angleterre devoit finir ce jour-là, mais elle avoit été prolongée pour quatre mois, à commencer depuis le vingt-quatre d'Août, jour auquel elle fut publiée à Paris.

4. Oct. Le Quesnoy n'arrêta le Maréchal de Villars que quinze jours de tranchée ouverte. La garnison se rendit à discretion, deux mille hommes qui la composoient, acheverent le nombre de quatre bataillons tuez ou pris aux ennemis depuis le vingt-quatre Juillet. La prise de cette Ville fut d'autant plus avantageuse, que le Prince Eugene y avoit jetté son artillerie en levant le siege de Landrecies, & n'avoit pu la retirer. On y trouva cent seize grosses pieces de canon, un grand nombre d'autres moyennes & petites, quarante mortiers, 4. à 5. cens milliers de poudre, un amas prodigieux de boulets, de bombes, de grenades, d'outils & de toutes sortes de provisions. Le Maréchal de Villars commanda en personne l'attaque du chemin

cou-

couvert & des lunettes, qui fut très-vive, il y eut la manche emportée d'un éclat de bombe. Les Officiers Generaux qui commandoient sous lui à cette attaque, furent le Marquis de Coigny & Mylord Galmoy Lieutenans Generaux, les Sieurs de Marnay & de Savines Maréchaux de Camp, le Sieur de Boufiers de Remiencourt, & le Marquis de Maillebois Brigadiers. Le Prince de Rohan reçut quelques jours auparavant une contusion à la cuisse d'un éclat de bombe. 1712.

Le Fort de la Kenoque, situé sur le Canal d'Ipres à Nieuport, fut surpris à la pointe du jour par un détachement de deux cens hommes sortis d'Ostende. Nous n'avions que cent cinquante soldats dans ce Fort. 6. Oct.

La Prise de Bouchain termina la campagne. Les ennemis en avoient beaucoup augmenté les fortifications; la garnison composée de quatre bataillons, fut forcée de se rendre à discretion le dixiéme jour depuis l'ouverture de la tranchée. Le Marquis d'Alegre Lieutenant General eut le commandement des troupes employées à ce siege. Le Maréchal de Villars s'y rendit dès les premiers jours, donna ses ordres pour les attaques, & se trouva à toutes. Le Sieur de Valori Lieutenant General & Ingenieur en Chef ne contribua pas moins à la prise de cette Place, qu'à celle de Douay & du Quesnoy, dont le Roi lui donna le Gouvernement. 19.

Le Comte de Bergeick fit enregistrer aux Etats du Comté de Namur un acte par lequel le Roi d'Espagne cedoit au Prince Maximilien Emmanuel Electeur de Baviere, & à ses successeurs, tous les droits, proprieté, & souveraineté qui lui appartenoient dans les Pays-Bas, de la même maniere qu'il en avoit joui ci-devant. Le lendemain ce même Comte partit de Namur pour aller à Luxembourg faire enregistrer cet acte dans les Etats de ce Duché. 1. Nov.

Traité de suspension d'armes entre la France & l'Espagne d'un côté, & le Portugal de l'autre, conclu à Utrecht pour quatre mois, à compter depuis le quinze Novembre. 7.

Prorogation de la suspension d'armes entre la France & l'Angleterre, encore pour quatre mois. 22. Dec.

En Allemagne. Quartiers de cinq Regimens de l'Archiduc surpris & mis en desordre dans la Weteravie par le Capitaine Bournonville. 30. Avril.

Trois cens hommes des ennemis surpris & enlevez à la pointe du jour dans l'Isle de Dachsland sur le Rhin, où ils s'étoient postez à dessein de s'y fortifier. Cette Isle est située au dessous de Lauterbourg. 27. Juin.

L'armée de l'Archiduc commandée par le Duc de Wirtemberg, se presenta devant nos lignes de Weissembourg pour les attaquer. On se canonna de part & d'autre les deux jours suivans. Le canon ne tua que cinq hommes de nos troupes, & trente de celles des ennemis. Ils firent ensuite durant la nuit quelques tentatives à la droite & à la gauche. Dès la premiere décharge ils se renverserent les uns sur les autres, particulierement à la gauche, où commandoit le Comte de Sezanne: ils revinrent par la montagne pour le prendre en flanc, marchant sur deux colonnes: mais elles se rencontrerent & se chargerent mutuellement sans se reconnoître à cause de l'obscurité de la nuit. Desesperant de réüssir ils attendirent la nuit suivante 14. Août.

 pour

1712. pour retirer leur artillerie. Le Comte de Sezanne qui s'en apperçut, sortit à la pointe du jour afin de ruiner leurs bateries, & maltraita fort une de leurs troupes. Le lendemain matin ils décamperent avec la honte d'avoir manqué leur entreprise, qui leur coûta trois cens hommes tuez ou blessez.

29. Nov. Cinq cens hommes des ennemis défaits dans une embuscade que le Commandant de Lauterbourg leur dressa entre Philisbourg & Landau. Leur Commandant fut pris avec deux Lieutenans & cent soixante soldats.

Mai. En Italie. La garnison du Fort Philippe ne pouvant ni esperer de secours, ni tenir plus long-temps, se rendit à discretion aux Allemans, après une vigoureuse resistance de près de deux mois.

La Ville de Porto-Ercolé se rendit en même temps par une capitulation honorable. Le General Zumzungen l'assiegeoit depuis la fin de Mars.

En Espagne. Le Gouverneur de Venasque étant sorti avec une partie de sa garnison, pour empêcher quatre mille hommes des ennemis de s'emparer du Pont de Suart sur la Noguera Ribagorçana, tomba dans une embuscade qu'ils lui dresserent, & fut pris après s'être défendu long temps. Ils marcherent aussi tôt à Venasque, & sommerent le Lieutenant du Roi de rendre la Place, le menaçant qu'en cas de refus ils feroient mourir à ses yeux le Gouverneur son frere qui étoit leur prisonnier. Il leur répondit que son honneur & son devoir lui étoient plus chers que la vie de son frere; lorsqu'on leur portoit sa réponse, ils furent avertis que Dom Miguel Pons marchoit en diligence pour les combattre. Cette nouvelle les obligea de se retirer promptement, & de repasser la Noguera.

14. Le General Frankemberg ayant avec lui mille Chevaux, quinze cens Fantassins, deux mortiers & quelques pieces de canon, se presenta à la pointe du jour devant Cervera, à dessein de la surprendre. Le Comte d'Herselles qui y commandoit ayant été informé de son dessein, s'étoit préparé à se bien défendre avec sa garnison, qu'il avoit augmentée de dix Compagnies de Bourgeois. Dès que les ennemis parurent il fit tirer sur eux son artillerie chargée à cartouche, qui leur causa beaucoup de dommage, & les obligea de se retirer. Alors il sortit avec toute sa Cavalerie, & la plûpart de ses Grenadiers, donna sur leur arriere-garde, & les suivit jusqu'à la Cinquella, où ils se mirent en fuite, abandonnant leur artillerie, & beaucoup d'armes, qu'on emmena dans la Ville. Dom Joseph Valejo continua de les dissiper, & les poursuivit avec deux cens Chevaux & deux cens Dragons jusqu'auprès d'Igualada, d'où ils étoient partis.

7. Juin. La Reine d'Espagne accoucha d'un Prince, qui le septieme jour de sa naissance fut baptisé selon la coûtume par le Patriarche des Indes & nommé Philippe.

65. Les ennemis ayant fait une seconde tentative sur Cervera, qui ne leur avoit pas mieux réüssi que la premiere, en firent une troisiéme, & revinrent au nombre de quatre mille hommes se presenter devant la Place. Le Gouverneur fit sur eux un si grand feu de mousqueterie & de canon, qu'ils abandonnerent leurs échelles, leurs outils, deux pieces de canon, se retirant en desordre après avoir perdu beaucoup de monde.

14. Juil. Un convoi de six cens chariots & de deux cens Mulets qui alloit de Mequi-

quinença à Lerida avec une escorte de quatre cens Chevaux & de sept cens Fantassins la plûpart troupes Françoises, fut attaqué par deux mille hommes des ennemis. L'escorte les défit, les poursuivit jusqu'aux montagnes, en tua deux cens, & en fit quatre cens prisonniers. 1712.

La suspension d'armes avec l'Angleterre fut publiée à Madrid pour quatre mois. 4. Sept.

Les Generaux Wetzel & Humada s'étant approchez de Rose, avec deux mille Grenadiers ou Soldats choisis, tenterent de la surprendre avant le jour. Ils s'emparerent d'abord d'un petit poste à la barriere de Castillon, & travaillerent ensuite à la rompre avec des haches: mais le Sieur Franco Lieutenant de Roi y étant accouru avec des troupes Françoises & Espagnolles, & leur ayant tué ou blessé 200. hommes, les contraignit de se retirer & d'abandonner leurs petards & leurs échelles. Le Sieur du Revest Commandant des troupes Françoises, le Sieur de Labadie Colonel, & le Sieur de Prestesiliers Ingenieur, quoique malade d'une grosse fievre, se distinguerent en cette occasion. 11.

La garnison de Carvajalez dans le Royaume de Leon, repoussa les Portugais qui vinrent attaquer cette Ville, & leur tua quatre cens hommes. Ils se rétirerent ensuite avec précipitation ayant appris que Dom Domingo Reco Lieutenant General, marchoit à eux avec les troupes qu'il commandoit de ce côté-là. Sur la fin du mois.

Siege de Campo Mayor en Portugal levé par le Marquis de Bay. Il pressoit vivement cette Place depuis vingt-deux jours que la tranchée étoit ouverte, & il avoit déja fait breche: quoi qu'elle ne fût pas encore perfectionnée, il résolut de donner l'assaut, parce que les pluyes continuelles ne permettoient pas de continuer le siege plus long-temps. Les Grenadiers gagnerent le haut de la brêche, mais ils furent arrêtez par un retranchement que les assiegez avoient fait derriere. Mille hommes de renfort qui venoient d'entrer dans la Place, firent un si grand feu, qu'on ne put ni avancer, ni se loger sur la breche. Le Marquis de Bay étant donc obligé de se retirer, le fit en habile Capitaine: Il se maintint dans les attaques jusqu'à ce qu'on eût emmené les canons, les mortiers, & tous les préparatifs du siege; après quoi il décampa. 27. Oct.

Le Roi d'Espagne signa à Madrid un acte de renonciation à la succession de la Couronne de France, pour lui & pour ses descendans. Suivant cet acte, en cas que sa posterité vienne à manquer, le Duc de Savoye & ses descendans mâles doivent succeder à la Couronne d'Espagne, à l'exclusion de la Maison de France & de celle d'Autriche. Quelques jours après les Cortès ou Etats approuverent cette renonciation. 5. Nov.

La suspension d'armes avec le Portugal pour quatre mois à compter depuis le quinze Novembre précedent, publiée à Madrid. 16. Dec.

Des troupes de Volontaires & de Miquelets avoient occupé la Ville de Venasque. Dom Patritio Laulés Lieutenant General marcha à eux. A son approche, ils abandonnerent cette Ville après avoir mis le feu à quelques maisons. Les détachemens par lesquels il les fit suivre, les pousserent jusques dans les montagnes, & en tuerent plus de quatre cens.

 Sur

1712. Mai. Sur mer. Expedition de Sant-Jago faite par le Sieur Caffart, qui commandoit une Escadre armée à Toulon. L'Isle de Sant-Jago est la principale des Isles du Cap Verd. Le Sieur Cassart ayant mouillé devant un des
4. Forts de cette Isle appellé le Fort de la Praye, fit debarquer mille hommes sous les ordres du Sieur de Sargues, & somma la garnison de ce Fort, qui
5. se rendit à discretion. Le lendemain il se rendit devant la Ville de Sant-Jago, éloignée de trois lieuës. Quoi qu'elle fût d'un très-difficile accès, étant située dans un fonds entre deux montagnes escarpées, sur l'une desquelles il y avoit un Fort considerable; & quoi qu'il y eût dans l'Isle douze mille hommes capables de porter les armes, le Gouverneur se rendit sans resistance, y étant contraint par sa garnison, & convint de payer dans trois jours soixante mille piastres, pour que la Ville & les Forts ne fussent point endommagez: mais ensuite sans aucun égard à la capitulation qu'il venoit de faire, il se sauva dans les montagnes avec les principaux habitans. Le Sieur Cassart ayant attendu six jours, pour lui donner le temps de rentrer en lui-même, & d'accomplir la capitulation, fit sauter les Forts, creva quarante canons de fer, & enleva dix-sept canons de bronze, deux cens barils de poudre, une grande quantité de munitions & de marchandises, plus de quatre cens Negres, & deux Vaisseaux qui étoient à la rade. Il abandonna le reste aux soldats qui pillerent la Ville & y mirent le feu.

Juillet. Quatre Galiotes Napolitaines armées en guerre firent un débarquement sur les côtes de Sicile. Dès qu'on en eut avis à Messine, on fit partir trois Galeres & quelques Galiotes qui les allerent chercher, & les prirent avec tous ceux qui les montoient. Ceux qui étoient descendus à terre furent aussi tôt chargez, on en tua quelques-uns, & on fit les autres prisonniers.

10. Oct. Le Sieur Cassart arriva à Surinam Colonie Hollandoise dans l'Amerique meridionale, & y débarqua. Il assiegea la Ville & le Fort, qui lui payerent huit cens mille florins pour se racheter.

Il detacha ensuite la Fregate la Meduse, commandée par le Sieur de Moans, pour aller mettre à contribution la Colonie Hollandoise de Brebice, située sur la même côte, & il en exigea trois cens quinze mille Florins.

Affaires particulieres. Le Maréchal de Catinat âgé de soixante & quatorze ans, mourut dans son Château de Saint Gratien, où il s'étoit retiré.

23. Fevr. 18. Avril. Mort de la Princesse de Galles, Louise-Marie Stuart, fille de Jacques II. Roi de la Grande Bretagne. Cette Princesse dont la France où elle nâquit, & où elle fut élevée, admiroit l'esprit & la pieté, mourut à Saint Germain en Laye, âgée de dix-neuf ans & onze mois.

18. Mai. Dans une Promotion de dix-huit Cardinaux que fit le Pape Clement XI. Armand-Gaston de Rohan, Evêque de Strasbourg, fut nommé Cardinal pour la France.

11 Juin. Louïs-Joseph Duc de Vendôme, fils de Louïs Duc de Vendôme, qui fut ensuite Cardinal, mourut dans sa cinquante-huitiéme année à Vinaroz en Espagne, après avoir rétabli les affaires de cette Monarchie, tant par sa valeur, que par son habileté dans l'art de la guerre.

Les

Les Lettres Patentes du Roi touchant la renonciation du Roi d'Espagne 1713.
aux droits de sa naissance, & à ceux de ses descendans sur la Couronne de *Affaires d'Etat & de guerre.*
France, & les actes par lesquels Monseigneur le Duc de Berry, & Monseigneur le Duc d'Orleans renonçoient à leurs droits & à ceux de leurs 15. Mars.
descendans sur la Couronne d'Espagne, furent enregistrez au Parlement; ces deux Princes y étant venus pour cet effet. Le Duc d'Anguien, le Prince de Conti, le Duc du Maine & le Comte de Toulouse, cinq Pairs Ecclesiastiques, & plusieurs Ducs, y prirent tous seance selon leur rang. Le Duc de Shrewsbury, & le Sieur Prior Plenipotentiaires de la Grande Bretagne furent témoins de cette fonction, qui devoit faire une condition essentielle des Traitez de Paix, qu'on negocioit aux Conferences d'Utrecht; Voici quel fut le succès de ces Conferences durant tout le cours de l'année.

On commença par conclure le Traité de la Barriere, demandée par les 29. Janvier.
Hollandois, & celui de la succession dans la Ligne Protestante pour le Royaume de la Grande Bretagne.

La suspension d'armes avec le Portugal fut ensuite prolongée pour qua- 3. Mars.
tre mois.

Peu après on signa un Traité, ou une convention pour la Neutralité 14.
d'Italie, & pour l'évacuation tant de la Catalogne que des Isles de Majorque & d'Iviça, d'où les troupes Allemandes & Alliées sortiroient le plutôt qu'il seroit possible.

Cependant l'Archiduc & plusieurs Princes de l'Empire refuserent toû- Avril.
jours de convenir du plan proposé pour la Paix generale. Et les Traitez de Paix de l'Espagne avec les autres Puissances qui acceptoient ce plan, demandant une plus longue discussion, on resolut de conclure d'abord la paix entre la France & ces Puissances.

Les Traitez furent signez dans la maison de l'Evêque de Bristol, par les 11.
Plenipotentiaires de France, & par ceux de la Grande Bretagne à trois heures après midi; avec les Plenipotentiaires du Duc de Savoye, à quatre
heures; avec ceux du Roi de Portugal à huit heures: à minuit, avec les 12.
Plenipotentiaires du Roi de Prusse; & à une heure & un quart avec les Plenipotentiaires des Etats Generaux des Provinces Unies.

Dans le Traité conclu avec le Roi de Portugal, on convint que si on avoit pris quelques Places ou bâti quelques Forts dans les Colonies hors de l'Europe, ces Places seroient renduës, & les Forts seroient démolis: on reconnut que les deux bords & la navigation de la riviere des Amazones appartenoient en toute proprieté & souveraineté à Sa Majesté Portugaise: & le Roi se désista en sa faveur de ses droits & pretentions sur les Terres du Cap de Nord situées entre la riviere des Amazones, & celle de Jacopo ou de Vincent Pinson.

Les principaux articles du Traité avec le Roi de Prusse, sont le septiéme, le huitiéme, le neuviéme & le dixiéme. Dans le septiéme & le huitiéme, le Roi en vertu du pouvoir qu'il a reçu du Roi d'Espagne, cede au Roi de Prusse la ville de Gueldres, avec une partie du haut quartier de

1713. la Gueldre Eſpagnole, le pays de Keſſel, & le Bailliage de Kriehenbeck. Le neuviéme porte que le Roi le reconnoîtra pour Souverain Seigneur de la Principauté de Neufchâtel & de Vallengin, & que les habitans jouiront en France des mêmes droits & privileges que les autres pays de la Suiſſe. Par le dixiéme, le Roi de Pruſſe renonce à perpetuité en faveur du Roi & de ſes ſucceſſeurs à tous droits ſur la Principauté d'Orange, & ſur les Seigneuries & lieux de la ſucceſſion de Châlon & de Chaſtelbelin, ſe chargeant de ſatisfaire par un équivalent les heritiers du feu Prince de Naſſau-Friſe. Il eſt à remarquer que cet article laiſſe au Roi de Pruſſe la liberté de revêtir du nom de Principauté d'Orange la partie de la Gueldre qui lui eſt cedée, & de retenir le titre & les armes de cette Principauté. Il y eut de plus deux articles ſéparez qui ſont auſſi dignes de remarque. Par le premier, le Roi, tant en ſon nom qu'en celui du Roi d'Eſpagne, promit au Roi de Pruſſe, qu'on lui donneroit à l'avenir le titre de Majeſté, & qu'on feroit à ſes Miniſtres les mêmes honneurs qu'à ceux des Têtes couronnées. Par le ſecond, le Roi de Pruſſe promit de rendre la ville de Rymberg à l'Archevêché de Cologne, dès que la paix de l'Empire ſeroit concluë; mais ſans préjudice de ces prétentions contre cet Archevêché.

La renonciation du Roi d'Eſpagne à la Couronne de France, & la renonciation de Monſeigneur le Duc de Berry, & de Monſeigneur le Duc d'Orleans à la Couronne d'Eſpagne, firent partie des Traitez avec l'Angleterre, la Savoye & la Hollande : chacun de ces Traitez eut auſſi ſes conditions particulieres.

Les plus importantes du Traité conclu entre la France & la Savoye, reglent la frontiere des deux Etats; confirment la ceſſion du Royaume de Sicile & des Iſles qui en dépendent, faite au Duc de Savoye par le Roi d'Eſpagne; & aſſurent à ce même Duc au défaut du Roi d'Eſpagne & de ſa poſterité, la ſucceſſion de la Couronne d'Eſpagne & des Indes, tant pour lui que pour ſes deſcendans mâles. La frontiere de France & des Etats de Savoye fut reglée enſorte que les ſommets des Alpes ſerviſſent à l'avenir de limites fixes. Pour cet effet le Duc de Savoye ceda à Sa Majeſté Très-Chrétienne la vallée de Barcelonette & ſes dépendances. Le Roi de ſon côté reſtituant à Son Alteſſe Royale le Duché de Savoye & le Comté de Nice, lui ceda de plus la vallée de Pragela avec les Forts d'Exilles & de Feneſtrelles, les Vallées d'Oulx, de Sezane, de Bardonache, & de Château-Dauphin, & tout ce qui eſt à l'eau pendante des Alpes vers le Piemont.

La ſucceſſion au Royaume de la Grande Bretagne, reglée en faveur de la Princeſſe Sophie & de ſes heritiers dans la Ligne Proteſtante de Hanover; la démolition des fortifications & du port de Dunkerque, & la ceſſion de quelques endroits de l'Amerique, furent les conditions ſpeciales du Traité conclu avec l'Angleterre. On convint à l'égard de l'Amerique, que l'Iſle & le Cap Breton, & toutes les autres Iſles ſituées à l'embouchure & dans le Golfe de Saint Laurent; appartiendroient à la France; mais qu'elle cederoit à l'Angleterre le Détroit de la Baye de Hudſon, l'Iſle de Saint Chriſtophle, la nouvelle Ecoſſe autrement dite Acadie, la Ville de Port Royal,

Royal, qu'on nommeroit à l'avenir Annapolis Royale, & l'Isle de Terre-neuve avec la Ville & le Fort de Plaisance. 1713.

Ce qu'il y a de particulier dans le Traité conclu avec la Hollande, se reduit à quatre Chefs principaux. Le premier & le second comprennent ce que le Roi promit de remettre ou de ceder aux Etats Generaux pour la Maison d'Autriche dans les Pays-Bas, & ce que les Etats Generaux promirent de remettre au Roi dans les mêmes Pays. Le troisiéme & le quatriéme regardent l'Electeur de Cologne, & le Landgrave de Hesse-Cassel. Le Roi promit de remettre aux Etats Generaux pour la Maison d'Autriche, tout ce que Sa Majesté ou ses Alliez occupoient des Pays-Bas Espagnols que le feu Roi d'Espagne Charles II. possedoit suivant le Traité de Ryswyk. Mais en même temps on stipula que la Maison d'Autriche n'en jouïroit, qu'après qu'elle seroit convenuë avec les Etats Generaux touchant la Barriere: que le Roi de Prusse retiendroit ce qui venoit de lui être cedé par le Traité conclu avec lui: qu'on reserveroit dans les Duchez de Luxembourg ou de Limbourg, une terre de trente mille écus de revenu, & qu'on l'érigeroit en Principauté pour la Princesse des Ursins & ses heritiers: que l'Electeur de Baviere seroit dédommagé des pertes qu'il avoit souffertes contre la teneur du Traité d'Ilmersheim, qu'il seroit rétabli dans le rang de neuviéme Electeur, & dans les Etats qu'il possedoit dans l'Empire, excepté le haut Palatinat; qu'il seroit mis en possession du Royaume de Sardaigne & du titre de Roi, & que jusqu'à ce que tout cela fut accompli, il retiendroit la Souveraineté & les revenus de la ville & du Duché de Luxembourg, de la ville & du Comté de Namur & de Charleroi. Le Roi promit encore de ceder aux Etats Generaux pour la Maison d'Autriche, Menin & sa Verge; Tournai & le Tournaisis, à l'exception de S. Amand & de Mortagne; Furnes & son territoire; la Kenoque, Loo, Dixmude, Ipres & sa Châtellenie, avec Rousselar, Poperingue, Warneneton, Commines & Warwich. Le tout à condition que dans tous les lieux confiez aux Etats Generaux pour la Maison d'Autriche, soit des Pays-Bas Espagnols, soit des Pays-Bas François, la Religion Catholique seroit conservée en l'état où elle étoit avant la guerre; que les Magistrats ne pourroient être que Catholiques; & qu'on laisseroit les Ecclesiastiques, les Religieux & l'Ordre de Malthe en possession de leurs revenus. Les Etats Generaux promirent reciproquement de remettre au Roi la ville de Lille & toute sa Châtellenie, le pays de Laleu, la Gorgue, Aire, Bethune, Saint Venant, & le Fort François. Par rapport à l'Electeur de Cologne, le Roi se chargea de l'engager à consentir que les fortifications de Bonn fussent rasées trois mois après son rétablissement; & que les Etats Generaux laissassent tant dans la ville & le Château de Hui, que dans la Citadelle de Liege les garnisons qu'ils y entretenoient à leurs dépens. A l'égard du Landgrave de Hesse-Cassel, le Roi promit de consentir que la ville de Saint Goar, & la Forteresse de Rhinfeltz lui demeurassent & à ses successeurs, pourvû qu'on y maintînt l'exercice de la Religion Catholique, & qu'on donnât un équivalent au Prince de Hesse-Rhinfeltz.

Ce que le Roi céda dans ces Traitez n'étoit que la moindre partie de

1713. ses conquêtes, & n'étoit rien en comparaison de la Couronne d'Espagne & des Indes qui avoit fait le principal sujet de la guerre, & qu'il assuroit à son petit-fils par cette paix. Elle fut publiée à Paris le vingt-deuxiéme Mai.

13. Juil. Les Traitez de Paix de l'Espagne avec l'Angleterre & la Savoye, furent signez cette même année, mais on ne put terminer que les années suivantes ceux qui regardoient le Portugal & la Hollande.

Aux Pays-Bas. Après la ratification & l'échange des Traitez, les Places marquées dans le Traité conclu avec la Hollande, furent cedées de part & d'autre.

1. Decemb. On commença ensuite à démolir le port de Dunkerque, conformément au Traité fait avec l'Angleterre.

30. Juin. En Italie. La suspension de toutes hostilitez par terre & par mer fut publiée à Naples suivant la convention qui avoit été signée à Utrecht le quatorze Mars.

21. Sept. Le Duc de Savoye prit le titre de Roi de Sicile en vertu de ses *Traitez* avec la France & l'Espagne.

10. Oct. Le nouveau Roi de Sicile vint avec la Reine son épouse, prendre possession de ce Royaume; il leur fut remis par le Marquis de Los-Balbazès, qui en étoit Viceroi, & qui par sa prudence & son activité l'avoit conservé jusqu'alors au Roi d'Espagne. La ceremonie de leur Couronnement se fit à Palerme le vingt-quatre Decembre.

En Allemagne. L'Archiduc ayant refusé de consentir à la paix, les Armées se mirent en campagne. Celle de l'Empire commandée par le Prince Eugene, campa près de Philisbourg, au delà du Rhin. Celle de France
4. Juin. sous les ordres du Maréchal de Villars vint par une marche forcée & très-secrette se poster le long de ce même fleuve: mais en deçà, s'étendant depuis la chaussée de Philisbourg jusqu'à Spire, ce qui ôta à Landau, qu'on vouloit attaquer, toute esperance d'être secouru.

12. Cette Ville fut investie par le Maréchal de Bezons, qui fut chargé d'en faire le siege, & qui fit ouvrir la tranchée la nuit du vingt-quatre au vingt-cinq Juin. Tandis qu'il commençoit ce siege le Maréchal de Villars fit attaquer par deux Lieutenans Generaux la ville & le Château de Keiserlautern, & un ouvrage à corne, qui couvroit le pont volant de Manheim.

24. Le Sieur Dillon prit Keiserlautern, dont la garnison demeura prisonniere de guerre. Elle étoit composée de sept cens Fantassins ou Hussars, commandez par un Colonel & quarante Officiers. On trouva dans cette Place huit canons, deux mortiers, & une grande quantité de vivres & de munitions. Dès qu'on en eut pris possession, le Sieur Dillon détacha le Baron de Sandraski Brigadier pour aller investir le château de Wolfstein,
26. le Major Benk qui le gardoit avec cent hommes, voulut être attaqué dans les formes. On lui tira trente volées de canon, après quoi il se rendit prisonnier de guerre.

L'ouvrage à corne du pont volant de Manheim qui étoit couvert de deux fossez pleins d'eau, & qui avoit communication par le Rhin avec l'Armée ennemie, n'arrêta pas long-temps le Comte Albergotti : il se logea

logea en peu de jours sur le glacis, & fit ensuite un si grand feu, que les ennemis furent contraints de retirer dans le Necre leur pont fort endommagé, & de s'enfuïr dans des batteaux durant la nuit. On s'apperçût le matin de leur retraite, & on s'empara de l'ouvrage qu'ils avoient abandonné. 1713. 27. Juin.

Prise de Landau. N'y ayant plus rien, qui empêchât d'attaquer le reduit où il y avoit déja breche, le Prince Alexandre de Wirtemberg se rendit prisonnier de guerre avec sa garnison, qui de huit mille cinq cens hommes dont elle étoit composée d'abord, se trouvoit reduite à quatre mille trois cens en état de servir, & à onze cens blessez ou malades. Il n'y eut des troupes du Roi que 3000. hommes tuez ou blessez à ce siege, qui dura cinquante-six jours de tranchée ouverte. Le Maréchal de Villars y vint plusieurs fois avec le Duc de Bourbon & le Prince de Conti, dont la presence augmenta le courage des soldats. Ils emporterent à la pointe de l'épée tous les ouvrages qu'ils attaquerent, & ils ne furent jamais repoussez, ni chassez d'aucun logement. Le Maréchal de Bezons fit pour presser la réduction de cette Place tout ce qu'on pouvoit attendre d'un grand General. Les Officiers generaux de son Armée le seconderent parfaitement, entre autres le Prince de Talmont qui reçut une contusion, & le Marquis de Biron qui eut le bras gauche cassé. On prit dans Landau plus de soixante pieces de canon, plusieurs mortiers, & un grand nombre de bombes & de boulets. 20. Août.

Défaite du General Vaubonne dans ses retranchemens, par le Maréchal de Villars. Avant de former le siege de Fribourg, que ce Maréchal avoit projetté, il falloit commencer par forcer les lignes qui s'étendoient depuis Hornberg jusqu'aux ouvrages avancez de cette Place. Elles passoient de ce côté-là sur une haute montagne nommée le Roscof où il y avoit un camp retranché, & fortifié de plusieurs redoutes palissadées. Le General Vaubonne avoit dix-sept bataillons & un corps de Cavalerie pour garder ces lignes, que leur situation avantageuse rendoit presque inaccessibles. Mais rien n'arrêtoit le Maréchal de Villars, lorsqu'il avoit pris une résolution. Ayant fait differentes marches pour cacher son dessein, & ayant laissé le Marquis d'Alegre vers Offembourg, pour empêcher les ennemis de dégarnir leurs lignes du côté de Hornberg, il arriva à trois heures après midi avec la tête de son Armée dans la plaine de Langendentzling, à la vûë des lignes du côté de Fribourg. Le Comte du Bourg à qui il avoit ordonné de s'y rendre par un autre chemin, avec trente à quarante bataillons, avoit déja fait les dispositions pour l'attaque. On la commença incontinent, l'Infanterie marchant sur trois colonnes. Le Comte d'Estrades & le Duc de Mortemar menerent celle de la gauche, le Chevalier d'Asfelt & le Sieur le Guerchois celle du centre, le Comte du Bourg & le Marquis de Silly celle de la droite, où se mirent le Duc de Bourbon, & le Prince de Conti suivis de plusieurs Officiers Generaux en qualité de Volontaires. Les ennemis firent ferme aux trois attaques. La valeur de nos troupes les obligea enfin de ceder & de prendre la fuite; & à l'entrée de la nuit on fut entierement maître du retranchement & des lignes, sans autre 20. Sept.

1713. perte que de vingt soldats tuez, & de trente blessez avec huit ou dix Officiers. La colonne de la droite qui avoit en tête le camp retranché de la montagne de Roscof, fut celle qui eut de plus grands obstacles à vaincre. Cette montagne étoit si escarpée que les soldats ne montoient qu'avec beaucoup de peine, & que le Maréchal, à cause de ses blessures, fut contraint de se faire porter. Le Marquis de Silly & le Sieur Ceberet forcerent les premiers le retranchement avec les Grenadiers de la Brigade du Perche. La nuit favorisa la retraite des ennemis dont la perte fut considerable. On les poursuivit le lendemain jusqu'au-delà de Rotweil, & on étendit les contributions à plus de trente lieuës dans l'Empire. Le principal fruit de cette victoire, fut le moyen qu'elle donna au Maréchal de Villars d'executer son projet sur Fribourg, qu'il fit investir sans perdre de temps.

16. Oct. Tandis qu'il étoit occupé à ce siege, un détachement de Dragons à pied de l'Armée ennemie passa le Rhin durant la nuit, & vint avec des échelles pour surprendre le Fort de la Justice, qui est le plus éloigné de Landau. Le Marquis de Vieux-pont Commandant de cette Ville ayant été averti de leur marche, envoya à leur rencontre cent cinquante Grenadiers, qui les joignirent au point du jour, à une demi portée de canon du Fort, les renverserent dès la premiere charge, en tuerent quelques-uns, en prirent plusieurs avec le Lieutenant Colonel qui les commandoit, & dissiperent le reste qui se sauva à la hâte.

1. Nov. La Ville de Fribourg prise à discretion par le Maréchal de Villars. Jamais Place ne fut attaquée ni défenduë avec plus de valeur. Depuis l'ouverture de la tranchée, faite la nuit du trente Septembre au premier Octobre, en presence du Prince de Conti, il y eut jusqu'au quatorze qu'on prit le Chemin couvert, de frequentes & vives sorties, qui ne servirent qu'à montrer le courage des assiegez qui les firent & celui des assiegeans qui les repousserent. Celle du 14. au matin réüssit d'abord aux assiegez, ils reprirent un logement & s'emparerent de la tête des boyaux : mais ils en furent bien-tôt chassez par le Chevalier de Peseux Maréchal de Camp de jour. Le Comte de Laval fut blessé en cette occasion. Ils firent encore le soir une autre sortie, dans le temps même que les Grenadiers partoient de la tranchée pour attaquer une Lunette & le chemin couvert. On les renversa du premier choc & on continua les attaques qui furent conduites par le Comte du Bourg, & par le Sieur de Valori Ingenieur en Chef, & qui furent des plus meurtrieres, à cause de la longue resistance des ennemis. Le Marquis de Vivans mena à celle de la lunette les Regimens de Poitou & du Royal Roussillon, pour soûtenir les Grenadiers ; ce renfort n'ayant pas suffi, le Comte de Coigni fit avancer cent cinquante Dragons ; cependant la lunette tenoit toûjours : Le Maréchal de Villars y accourut suivi du Duc de Guiche, du Comte de Broglio, des Marquis de Nangis, de Chastillon, de Broglio, & du Sieur de Contade Major General en qualité de Volontaires ; & alors elle fut forcée, & tout ce qui étoit dedans fut tué ou pris. L'attaque du chemin couvert duroit encore. On le gagna enfin après un combat de trois heures & on s'y logea. Le Maréchal de Vil-

Villars, le Duc de Fronsac, le Marquis de Nangis, & le Comte de Croissy furent blessez dans ces actions, ausquelles le Marquis de Silly Maréchal de Camp, le Sieur d'Ormesson Brigadier, & le Sieur Monerot Colonel eurent beaucoup de part. On y perdit environ mille hommes tuez ou blessez. On employa le reste du mois à détourner les eaux dont les ennemis avoient rempli le fossé, à faire breche, & à construire les Ponts pour l'assaut. Nonobstant le feu étonnant que firent les assiegez, durant tout ce temps-là, le Duc de Bourbon monta un jour la tranchée en qualité de Maréchal de Camp. Le dernier jour du mois le Maréchal de Villars fit attaquer la demi-lune, qui fut prise par les Regimens de Tallard & de Berry. Enfin le premier Novembre au matin, tout étant prêt pour l'assaut general, le Baron d'Arsch qui s'étoit retiré dans le Château durant la nuit, manda au Maréchal qu'il laissoit la Ville à sa discretion avec deux mille blessez ou malades & sept ou huit cens soldats restez pour garder les breches. Le Regiment des Gardes, dont les Grenadiers s'étoient signalez à l'attaque du chemin couvert & de la lunette, prirent aussi-tôt possession de la Ville, à laquelle on demanda un million pour se racheter du pillage. On y trouva trente & une pieces de gros canon, des mortiers, des bombes, des boulets, & cent milliers de poudre. 1713.

Le Château & les trois Forts de Fribourg rendus par capitulation au Maréchal de Villars. Ce Maréchal permit au Baron d'Arsch après la prise de la Ville d'envoyer un courier au Prince Eugene, & lui accorda une suspension d'armes, qui fut ensuite prolongée avec permission d'envoyer un second Courier. Il attendoit lui-même le retour du Sieur de Contade Major General, qu'il avoit envoyé en Cour pour savoir les intentions du Roi, mais neanmoins il faisoit toûjours dresser les batteries de canons & de mortiers, & mettoit tout en état pour continuer le siege, en cas qu'il y fût obligé, n'ayant voulu accorder la suspension d'armes qu'à cette condition expresse. Lorsqu'il eut reçû les ordres de la Cour, & que le Baron d'Arsch eut reçû ceux du Prince Eugene, la capitulation fut reglée, & la garnison sortit quatre jours après au nombre de sept mille hommes. Elle étoit de treize mille au commencement du siege, qui termina la campagne, & fut suivi des negociations de paix, dont les deux Generaux furent chargez. 16. Nov.

Le Maréchal de Villars alla au Château de Rastat, qui avoit été choisi pour le lieu des Conferences; le Prince Eugene y étant arrivé une heure après lui, ils se communiquerent leurs pleins pouvoirs, & continuerent ensuite de s'assembler pour conclurre une paix solide entre la France & l'Empire. 26.

Cependant parce qu'il n'y avoit point de suspension d'armes, & que la garnison du Bourg de Neustadt empêchoit une partie de la Forêt Noire de payer les contributions, le Chevalier d'Hasfeld qui commandoit dans Fribourg, détacha le Sieur Ceberet pour aller prendre ce poste avec dix Compagnies de Grenadiers, & quarante hommes par bataillon. Il l'attaqua de trois côtez, le força après une assez longue resistance, prit le Commandant & environ le tiers de la garnison. Le reste se sauva, & il y eut de part & d'autre peu de soldats tuez. Decemb. 24. 25.

 En

1713. 3. Janv. En Espagne. Blocus de Gironne levé. Le General Staremberg qui depuis le mois d'Octobre tenoit cette Ville bloquée, n'eut pas plutôt appris que le Maréchal de Berwick avoit passé le Ter, & s'avançoit pour le combattre, qu'il prit la résolution de se retirer; il le fit avec tant de précipitation, qu'il abandonna dans son camp quatre pieces de canon, plusieurs chariots, & une grande quantité de farine & de munitions. Deux cens cinquante hommes qui couvroient son arriere-garde, ayant voulu disputer un passage, furent tous tuez ou pris. Il en avoit déja perdu quinze cens durant le Blocus.

5. On publia à Madrid une prolongation de la suspension d'Armes avec l'Angleterre, jusqu'au vingt-troisiéme d'Avril. Avant la fin de ce terme, & dés le 27. Mars, le Marquis de Bedmar signa par avance dans la même Ville avec Mylord Lexington le Traité de paix en attendant qu'il fut signé dans les formes par les Plenipotentiaires aux Conferences d'Utrecht.

Quelques jours après que le blocus de Gironne eut été levé les ennemis qui peu auparavant s'étoient emparez de Cervera, l'abandonnerent à la hâte, y laissant deux mille sacs de farine, & une grande quantité de munitions. Le Marquis de Ceva Grimaldi, Lieutenant General, y marcha en diligence avec ses troupes pour s'en rendre maître, & défit en chemin un grand nombre de Miquelets qui s'étoient postez à Belpuch, & vouloient s'opposer à son passage.

Fevrier. Emute à Barcelonne en faveur du Roi d'Espagne. Le peuple de cette Ville se voyant prêt d'être abandonné par l'Archiduc, s'attroupa durant la nuit devant le Palais de l'Archiduchesse criant, vive Philippe V. On fit entrer quelques Regimens pour la sureté de cette Princesse. Cela n'empêcha pas qu'on n'entendît les mêmes cris durant plusieurs nuits, qu'on n'attachât les armes du Roi à l'Hôtel de Ville, & en d'autres lieux publics, & qu'on n'affichât des pasquinades à la porte du Palais, & à celle du General Staremberg. Mais ce peuple changea bientôt de sentiment.

Mars. Une Escadre de Vaisseaux Anglois étant arrivée au Port, l'Archiduchesse déclara à la Députation & aux Magistrats de la Ville, que l'Archiduc étoit obligé de renoncer à ses prétentions sur la Monarchie d'Espagne, & par consequent d'abandonner la Catalogne. Cette déclaration causa un tumulte auquel on ne devoit pas s'attendre après l'affection que les Barcelonois avoient fait paroître pour Philippe V. le mois précedent. L'Archiduchesse appaisa la sedition en les menaçant de faire entrer des troupes Françoises & Espagnoles pour les châtier.

18. Elle s'embarqua peu après pour s'en aller en Allemagne par l'Italie, laissant au Comte de Staremberg le commandement des troupes, qui ne purent tenir sur les Vaisseaux.

Le même jour on publia solemnellement dans Madrid la renonciation du Roi d'Espagne à la Couronne de France, & la renonciation des Princes de la Maison de France à la Couronne d'Espagne.

Le Duc de Popoli qui commandoit l'Armée du Roi d'Espagne, se préparant à prendre possession de la Catalogne, que les Imperiaux devoient évacuere ntierement, & le Comte de Staremberg étant sorti de Barcelonne

ne après avoir déclaré qu'il alloit s'embarquer avec ses troupes; les Etats
de Catalogne s'assemblerent dans cette Ville pour déliberer sur le parti 1713.
qu'ils avoient à prendre. Le Clergé & la Noblesse furent d'avis qu'on se 30. Juin.
soumît au Roi. Mais le Tiers Etat excité par les auteurs de la revolte, refusa de se soumettre, & déclara la guerre à la France & à Sa Majesté Catholique. Ceux qui voulurent donner des conseils salutaires furent assassinez. Plusieurs des principaux de la Noblesse se retirerent craignant la fureur des rebelles, qui choisirent pour leurs Chefs, Ragas, Basset & Nebot.

Le Comte de Staremberg s'embarqua & fit voile avec les troupes Allemandes, à la reserve de deux Regimens de l'Electeur Palatin, qui se retrancherent sur le bord de la mer, en attendant qu'il se presentât quelque autre commodité pour leur départ; les rebelles avoient enlevé les bâtimens destinez à les transporter. 10. Juil.

Tarragone fut remise au Roi d'Espagne. Le Marquis de Lede y entra avec son détachement, pendant que les troupes Allemandes en sortoient par une autre porte. Il leur donna une escorte pour aller joindre les deux Regimens qui n'avoient pû s'embarquer. 14.

Nebot vint avec mille hommes pour tâcher de le surprendre dans cette Place; n'ayant pû y réüssir, il occupa quelques passages, qui n'en étoient éloignez que de trois lieuës. Dom Diego Gonçalez, Brigadier d'Armée, que le Marquis de Lede envoya contre ces rebelles, en tua deux cens & fit deux cens cinquante prisonniers; le reste ayant été dissipé, Nebot ne put rassembler que dix de ses gens, avec lesquels il se sauva.

Le Duc de Popoli ayant soumis tous les lieux qui se trouvoient sur sa route, vint camper à une petite lieuë de Barcelonne, & en forma le blocus. 27.

Cependant divers détachemens s'emparerent de Mataro, & de quelques autres Places. On punit la revolte de Mansera, & l'on en rasa les murailles. La ville de Cardone se soumit à l'obéïssance du Roi: mais le Gouverneur du Château refusa d'obéïr au General Wallis Alleman, qui lui avoit ordonné d'en sortir conformément au Traité. Août.

Les Allemans sortirent d'Ostalric, & Dom Melchior Cano y entra avec les troupes Walones. Quatre mille Miquelets & huit cens Chevaux commandez par Nebot avoient occupé les passages autour de cette Ville dans le dessein de s'en emparer, lors que la garnison Allemande en sortiroit. Mais le Comte de Fiennes, & Dom Tiberio Carafa les défirent, & les chasserent. 17.

Ce qui restoit d'Allemans en Catalogne acheva ensuite de s'embarquer. Les rebelles neanmoins, quoique battus en toute rencontre, continuoient la guerre avec opiniâtreté. Un de leurs détachemens attaqua l'arriere-garde du Marquis d'Arpajon qui alloit joindre l'Armée campée devant Barcelonne, & coupa trois Compagnies: ce Marquis accourant promptement à leurs secours, les dégagea, & contraignit les rebelles de prendre la fuite. 19.

Les Barcelonois avoient construit un Fort au bas du Mont-Joüi pour y

1714. auroient à l'avenir entrée & seance au Parlement au même âge que les Princes du Sang, sans être obligez d'y prêter serment, quand même ils n'auroient point de Pairies, & qu'ils y joüiroient de tous les honneurs qu'on y rend aux Princes du Sang: qu'ils seroient en tous lieux & en toutes occasions, ainsi que ces deux Princes, regardez & traitez comme les Princes du Sang, après lesquels ils auroient rang immediatement, avant tous les autres Princes des Maisons Souveraines, & tous autres Seigneurs de quelque dignité qu'ils pussent être. L'Arrêt d'enregistrement fut prononcé les Chambres assemblées en presence du Duc d'Anghien, du Prince de Conty, du Duc de Maine, & du Comte de Toulouse, de deux Pairs Ecclesiastiques, & de dix-sept Ducs & Pairs.

12. La Reine Anne d'Angleterre mourut à Londres d'une troisiéme attaque d'apoplexie. Elle fut fort regrettée en France, parce qu'elle avoit été la premiere à conclure la derniere Paix, & qu'elle avoit employé efficacement sa mediation pour la faire conclure avec les autres Puissances liguées. *Incontinent* après sa mort, George Electeur de Hanover fut proclamé *Roi* dans Londres La France & l'Espagne le reconnurent aussi pour Roi d'Angleterre, suivant l'article des Traitez de paix, qui assuroit à la Ligne Protestante la succession de ce Royaume.

6. Mars. En Allemagne. Le Traité de paix entre le Roi & l'Empereur fut signé à Rastat par le Maréchal de Villars, & par le Prince Eugene de Savoye. Les principales conditions de ce Traité furent, 1. Que le Roi rendroit à l'Empereur le Fort de Kell, Fribourg avec tous les Forts qui en dépendent, le vieux Brisach & toutes ses dépendances situées à la droite du Rhin; mais que celles qui sont à la gauche de ce Fleuve demeureroient au Roi avec le Fort du Mortier. 2. Que les fortifications de Bitsch, & de Hombourg, le Fort de Selingen, les fortifications faites vis-à-vis d'Huningue, & dans l'Isle voisine, le Fort de la Pile & les autres jusqu'au Fort Loüis exclusivement, seroient rasez, & que le Fort Loüis demeureroit au Roi. 3. Que le Roi executeroit le Traité de Ryswyck, & rendroit, conformément à ce Traité, tout ce qui avoit été pris & confisqué sur quelque Prince ou Etat. 4. Que le Roi joüiroit de Landau & de ses dépendances, comme il en joüissoit avant la guerre. L'Empereur se faisant fort d'obtenir le consentement & l'approbation de l'Empire. 5. Que le Roi reconnoîtroit la Dignité Electorale dans la Maison de Brunswic-Hanover. 6. Que l'Electeur de Cologne, & l'Electeur de Baviere seroient rétablis par l'Empereur dans tous leurs Etats, Dignitez, rangs, prérogatives & droits comme ils en joüissoient avant la guerre. (En vertu de cet article le haut Palatinat excepté dans le Traité conclu l'année precedente avec la Hollande, fut rendu à l'Electeur de Baviere: mais en vertu de l'article qu'on va rapporter, la Sardaigne qui lui étoit destinée, demeura à l'Empereur.) 7. Que le Roi laisseroit joüir tranquillement l'Empereur des Etats qu'il possedoit actuellement en Italie, & que l'Empereur ne troubleroit point la neutralité d'Italie, suivant le Traité conclu à Utrecht le 14. Mars mil sept cens treize. 8 Que l'Empereur rendroit promptement justice aux Ducs de Guastalle & de la Mirandolle, & au Prince de Castiglionne, sur leurs prétentions. 9. Qu'on tiendroit dans une des trois Villes de

de Suisse qui seroient nommées, des Conferences pour regler & mettre en forme le Traité avec l'Empire, l'Empereur promettant que tous les Princes qui le composent consentiroient aux conditions marquées dans celui-ci. Il fut ratifié par le Roi le vingt-trois Mars & la paix avec l'Empereur fut publiée à Paris le dix-neuviéme d'Avril. 1714.

On convint de la ville de Bade en Suisse pour le lieu des Conferences, & la Diete de l'Empire consentit que l'Empereur traitât la paix pour tous les Electeurs, Princes, & Etats. Avril.

La paix avec l'Empereur fut signée à Bade en Suisse. Le Maréchal de Villars y avoit avec lui pour Plenipotentiaires du Roi le Sieur de Saint Contest, & le Comte du Luc. On la publia à Paris le huitiéme Novembre. 7. Sept.

Les troupes Françoises évacuerent Nancy, & les autres Places de Lorraine où elles étoient en garnison. 12. Nov.

Aux Pays-Bas. Traité de paix & de commerce entre le Roi d'Espagne, & les Provinces-Unies, signé à Utrecht. 26. Juin.

Commencement des Conferences d'Anvers entre les Ministres de l'Empereur, & les Deputez des Etats Generaux, pour convenir de la Barriere, que l'Empereur suivant les Traitez precedens devoit accorder aux Hollandois, en prenant possession des villes & des pays qui leur avoient été remis par la France & par l'Espagne pour la Maison d'Autriche. Quoi que cette affaire n'ait été terminée que l'année suivante, les troupes de l'Empereur entrerent neanmoins dès celle-ci dans plusieurs des Places cedées. 4. Oct.

En Espagne. La revolte recommença en differens endroits de la Catalogne. Le Marquis de Lede Lieutenant General & Gouverneur de Tarragone, l'appaisa promptement dans le quartier où il commandoit, ayant envoyé à Villa-Franca de Panadés, le Chevalier de Lede Maréchal de Camp, qui se saisit des auteurs de la sédition. Divers detachemens faits par le Duc de Popoli, remporterent en d'autres endroits plusieurs avantages sur les rebelles. Le Comte de Montemar avec mille Fantassins & mille Chevaux, força l'épée à la main Caldés de Monbuy, où cinq mille revoltez s'étoient assemblez. Il marcha ensuite vers Vich, où Dom Feliciano de Bracamonté étoit investi par cinq mille rebelles, qui prirent la fuite à son arrivée. Il les poursuivit, & les força dans un poste avantageux appellé Nuestra Senora de la Gleba, où il en tua deux cens, & en fit plus de cent prisonniers; puis ayant chassé un corps de revoltez de la montagne de Saint Hippolite, il prit la route du Luzanés, pour y dégager Dom Joseph Vallejo, que les rebelles tenoient comme enfermé du côté de Solsone, avec deux mille cinq cens hommes qu'il commandoit. Dom Diego Gonzalés, qui avoit été détaché avec huit cens hommes, en même temps que le Comte de Montemar, força & brûla la Puepla, où plusieurs rebelles s'étoient fortifiez, & passa au fil de l'épée tous ceux qui s'y trouverent. De là étant venu à Igualada, il dégagea le Regiment de Cavalerie de Brabant, qui y étoit investi, & l'amena à Martorel. Il y reçut ordre d'aller attaquer les Châteaux de Monti & de Corbera, forts l'un & l'autre par leur situation. Les rebelles abandonnerent le second à son approche; Janvier.

1714. il prit de force le premier, & fit sauter les murailles de tous les deux.

25. Le Roi d'Espagne étant à la chasse courut un grand peril, dont il fut delivré par Dom Alonso Manrique. Ce Seigneur voyant un Sanglier venir droit au Roi, qui l'avoit manqué, le tira promptement: ayant aussi manqué son coup, il se jetta au devant de la bête, qui d'un coup de défense, lui déchira sa botte & son habit sans le blesser. Cependant les Gardes accoururent, & la tuerent à coups de pistolet.

1. Fevr. La Flotte d'Espagne arriva devant Barcelonne pour la bloquer du côté de la mer, & apporta des troupes & des munitions pour le siege.

5. Les Barcelonois firent une sortie à dessein de prendre le Fort de la Viguerie, qui étoit à la droite des lignes, au bas du Mont-Jouï. Ils passerent d'abord les retranchemens; mais ils en furent bien-tôt chassez. L'action fut vive, & la perte presque égale, l'avantage fut tout entier pour les troupes du Roi, le Fort ayant été conservé.

Le Comte de Montemar ayant joint Dom Joseph Vallejo, & l'ayant mis en état de rassembler ses troupes, qui étoient comme investies dans leurs quartiers par les rebelles aux environs de Solsone, secourut Berga sur le Llobregat, & le Château de Gironella, qui étoient bloquez; entra dans le Luzanés, & y brûla plusieurs villages, à cause que les peuples de ce pays avoient massacré sept ou huit cens Espagnols ou Wallons, qu'ils avoient pris en differentes rencontres.

13. Fevr. Dom Gabriel Cano Maréchal de Camp, détaché avec quatre pieces de canon par le Duc de Popoli, prit à discretion deux cens rebelles qui s'étoient fortifiez à saint Paul sur la côte, entre Mataro & Blanes.

La Reine d'Espagne Marie-Louïse de Savoye, mourut à Madrid dans sa vingt-sixiéme année, laissant au Roi trois Princes issus de son mariage, Louïs Philippe, Prince des Asturies; l'Infant Dom Philippe, & l'Infant Dom Ferdinand. On avoit admiré son esprit & sa fermeté dans les conjonctures fâcheuses où la Monarchie s'étoit trouvée les années precedentes. On n'admira pas moins sa pieté durant sa derniere maladie, où elle voulut recevoir trois fois le Saint Sacrement.

Mars. Dom Diego Gonçalez alla attaquer quatre cens rebelles sortis de Barcelonne, qui s'étoient postez entre Palau & Sant-Esteve. Il en tua la plus grande partie, & prit plusieurs prisonniers, du nombre desquels fut le Commandant, qu'il fit pendre.

Le Comte de Montemar fit lever le blocus de Manresa, & vint joindre le Marquis de Thoüy Capitaine General, qui marchoit vers Solsone, que les rebelles avoient encore bloqué.

5. La Ville de Berga sur le Llobregat avoit aussi été bloquée derechef, & étoit sur le point de se rendre aux rebelles faute de vivres. Le Marquis de Fimarcon detaché par le Comte de Fiennes, y en fit entrer, après avoir battu en deux ou trois endroits les rebelles qui s'opposoient à son passage.

7. Le Marquis de Thoüy qui venoit de faire lever le blocus de Solsone, fit aussi lever celui de Berga.

La Ville de Centellas fut conservée au Roi par la valeur & la fidelité des habi-

habitans; ils repoussérent deux fois un corps de Volontaires & de Miquelets, qui étoit venu pour s'emparer de cette Place. 1714.

Dom Feliciano de Bracamonté attaqua près de Saint Quirse un autre corps de rebelles que le Comte de Fiennes avoit chassé de Ripouil. Il en tua deux cens, fit plusieurs prisonniers, & dissipa les autres, qui prirent la fuite en jettant leurs armes.

Un convoi escorté par quatre Vaisseaux de guerre, se presenta devant Barcelonne pour y entrer. Le Sieur du Casse qui avoit joint la Flote quelques jours auparavant avec quatre Vaisseaux François, la mit en bataille, obligea le convoi de se retirer à Mayorque, & prit trois Tartanes chargées de vivres. 21.

On commença à bombarder Barcelonne, on continua pendant seize jours à y jetter des bombes, sans que le dommage qu'elles y causerent put faire changer de resolution aux Barcelonois. Durant cet intervalle, la Flote ayant été obligée de s'éloigner un peu à cause du mauvais temps, ils profiterent de son éloignement pour se défaire d'une grande quantité de bouches inutiles, qu'ils envoyerent à Mayorque sur plus de cinquante Bâtimens. 2. Avril.

Le Comte de Fiennes, & Dom Feliciano de Bracamonté, chasserent les rebelles d'Arbucies, qui leur servoit de retraite. Le Lieutenant Colonel Dom Nicolas Teran détaché par le Duc de Popoli pour en attaquer deux cens cinquante qui avoient occupé un poste avantageux près de la mer, les força, & les défit entierement. Il n'y en eut que vingt qui se sauverent dans les montagnes. Les Regimens de Cordoue, d'Asturie, & de Castille, défirent aussi trois cens Miquelets postez dans une montagne d'un accès très-difficile. Un autre corps de Miquelets s'étant saisi du passage de Canfran dans les Pirenées, vers le pays de Bigorre, en fut chassé presqu'aussi-tôt, la plûpart ayant été tuez ou pris. Un autre corps de rebelles encore plus considerable eut le même sort à San-Feliou de Codines entre le Bezos & le Llobregat, y ayant été attaqué par Dom Feliciano de Bracamonté, & par Dom Diego Gonçalez.

Dom Geronimo de Solis prit Alcover, où une troupe de rebelles s'etoit fortifiée. Mai.

Le Marquis de Thoüy dans la Conca de Tremps, leur défit cinq cens hommes, dont trois cens furent tuez ou pris. Dom Joseph Vallejo n'ayant avec lui que trois cens hommes, trouva sur sa route un passage étroit gardé par deux mille rebelles, qu'il chargea & mit en fuite. Dom Feliciano de Bracamonté les attaqua & les battit en deux rencontres. Conduisant un convoi à Manresa, il fut attaqué à son tour dans le pays de Vallés par le Chevalier del Poual, qui ne put l'entamer, & se vit contraint de prendre la fuite, après avoir perdu deux cens hommes.

Prise du Fort des Capucins à Barcelonne. Le Comte d'Esterre Maréchal de Camp l'emporta d'assaut, ayant commencé l'attaque avec dix-huit cens hommes, & mille travailleurs, dans le temps même que les assiegez relevoient la garde de ce poste, qui par ce moyen se trouva doublée. Mais cette circonstance ne servit qu'à augmenter leur perte. Il leur tua quatre

1714. cens hommes & en prit cent, le reste se sauva au Jesus, qui est un Monastere de Cordeliers entouré de fortifications. L'artillerie commandée par le Sieur du Hamel fut si bien servie contre celui des Capucins, que la breche y fut faite en deux jours. On perdit dans l'attaque de ce Fort le Baron de Torcy Brigadier & Capitaine au Regiment des Gardes Walonnes. Il n'y eut qu'environ cent soldats tuez ou blessez. Le Sieur de la Motte Lieutenant Colonel du Regiment de la Couronne, s'y distingua & y fut blessé.

La Flotte prit un convoi de quatorze à quinze Barques, qui venoit de Mayorque à dessein de tout hazarder pour entrer dans le Port de Barcelonne. Un Capitaine de Vaisseau Espagnol, voyant qu'une de ces Barques s'échappoit, & gagnoit le Port, courut après avec sa chaloupe, l'aborda & l'enleva au pied du Mole, d'où l'on faisoit sur lui un grand feu de Mousqueterie.

Les rebelles continuoient de courir la Catalogne pour soulever le pays & s'emparer de quelques Places. Dom Joseph Vallejo ayant sû que Meraga avoit assemblé environ cinq cens hommes, à dessein de surprendre Castel-Ciudad, marcha à eux, & les dissipa.

Douze cens tant Volontaires que Sommetans avoient pris le poste d'Arens sur la côte près de Mataro, la garnison s'étant renduë faute de vivres. Ce poste les mettoit en état de prendre bien-tôt Mataro, si le Sieur de Cano, qui y commandoit n'étoit promptement secouru. Dom Feliciano de Bracamonté vint à son secours, battit les rebelles qui s'étoient saisis du

30. Mai. défilé de Creou pour l'arrêter, & s'avança ensuite jusqu'à Arens, dont les habitans s'étoient joints à ceux de cette côte, & à d'autres rebelles. Les avenuës du Bourg étoient défenduës par trois pieces de canon chargées à cartouche, & par un grand nombre de revoltez. Il en tua trois cens sur la place, mit les autres en fuite, dont plusieurs se noyerent en voulant se sauver dans des Barques, força le Bourg & fit passer au fil de l'épée tous ceux qui s'y rencontrerent.

Juin. Dom Joseph Vallejo défit un corps de rebelles près de Gersi sur la Noguera Pallaresa.

Le Marquis del Pual qui commandoit un autre corps, vint attaquer la ville de Siches, située au delà du Llobregat sur la côte de Garraf. Un Lieutenant Colonel qui y étoit en garnison avec cent cinquante hommes, se retira dans le Château, & s'y défendit jusqu'à l'arrivée de Dom Diego Gonzalés. Le Marquis del Pual chargé par ce brave Espagnol, perdit 300 hommes dans le combat, & se retira à la hâte. Dom Diego Gonzalés ayant ainsi secouru Siches, s'avança à Villa-Franca avec Dom Joseph de Chavas, delà ils allerent ensemble à San Martin de Sarroca attaquer encore un autre corps de rebelles, qui fut entierement dissipé, & dont plus de trois cens resterent sur la place.

La Ville de Berga, que deux mille rebelles attaquerent, fut sauvée tant par la valeur des habitans, qui soutinrent deux assauts, que par l'activité du Marquis de Thoüy, qui accourut à leur secours avec son camp volant. Les rebelles n'oserent l'attendre, & tenterent de se jetter dans la plaine de Vich. Don Feliciano de Bracamonté ayant prévu leur dessein & s'étant saisi des passages, ils furent contraints de se retirer à Cardone.

La

La petite ville de Manlleu sur le Ter, qui avoit toûjours été fidelle au Roi, fut attaquée deux fois par les rebelles qui avoient dessein de la piller & de la brûler; ils y échouerent, & ils y furent battus, la premiere fois par le Sieur du Bousquet Lieutenant Colonel du Regiment de Blaisois, la seconde par Dom Feliciano de Bracamonté, qui peu après défit encore environ 4000. rebelles, postez à Saint Hippolite sur le Ter, passage important d'où il les chassa. Pendant que les revoltez repandus dans la Catalogne souffroient ces pertes, ceux qui étoient enfermez dans Barcelonne portoient aussi la peine de leur rebellion. La Flotte s'étant approchée du Mole & du Port à la portée du canon, formoit une ligne que presque aucun bâtiment ne tentoit impunément de passer, soit pour entrer, soit pour sortir. Le Sieur Bidache Lieutenant de Vaisseau prit en un seul jour trois Barques & un autre bâtiment chargez de vivres dont la disette étoit extrême dans la Place. Les bombes qu'on y jettoit depuis le 9. du mois precedent, portoient la terreur & la mort dans la plûpart des quartiers, & reduisoient les maisons en cendres. Enfin le Fort du Jesus, qui étoit l'endroit par où l'on devoit ouvrir la tranchée, ayant été emporté & la moitié de la ville étant déja ruinée par les bombes, on cessa d'en jetter, pour travailler aux préparatifs du siege, suivant les ordres du Maréchal de Berwick, que le Roi d'Espagne avoit nommé Generalissime, & qu'on attendoit avec quarante bataillons François.

1714. 18. Juin.

Dès qu'il fut arrivé les Barcelonois redoublerent le feu de leurs canons & de leurs mortiers, leurs Chefs s'étant déterminez à soûtenir le siege nonobstant l'extrêmité où ils étoient reduits. Ils avoient formé depuis peu une Compagnie de Matadors ou Assassins qui rodoient jour & nuit dans la Ville, avec ordre de tuer sur le champ ceux qui oseroient parler de se rendre. Un grand convoi qu'ils comptoient recevoir incessamment de Mayorque, relevoit leurs esperances. Il étoit composé de quarante-cinq bâtimens, & escorté par quatre Fregates. 7. Juil.

Le Bailly de Bellefontaine qui avoit succedé au Sieur du Casse, que ses infirmitez avoient contraint de revenir en France, connut par le signal que lui fit le Sieur d'Aligre Chef d'Escadre, que ce convoi approchoit. Il appareilla à l'instant, & fit prendre le large à ses Vaisseaux. Le lendemain on decouvrit le convoi, & on l'attaqua sur les cinq heures du matin. On en prit vingt bâtimens des plus gros, & une des Fregates d'escorte, qui étoit de vingt-six à trente canons. Le reste se sauva dans le Port, à l'exception d'une barque chargé de bled qu'on coula à fond. 8. 9.

Les assiegez ne s'étant apperçûs qu'à une heure après minuit de l'ouverture de la tranchée, & n'ayant pû empêcher qu'on ne la poussât fort avant le reste de la nuit, firent après midi une sortie de plus de trois mille hommes. Leur Infanterie attaqua la tranchée de front, & leur Cavalerie la prit en flanc. L'une & l'autre fut battuë & repoussée: celle-là par les gardes Espagnoles, & par les Regimens de Normandie & d'Artois, qui la chargerent la bayonete au bout du fusil, & la poursuivirent jusqu'au chemin couvert: celle-ci par le Colonel Sangro, qui tomba sur elle avec un détachement de trois cens Chevaux. Le Marquis de Casuerté Lieutenant Gene- 13.

1714. General, le Sieur de Vicintello Maréchal de Camp, Dom Pedro de Castro & le Sieur Courten Brigadiers, qui commandoient la tranchée, presiderent a cette action. Le Sieur d'Escoublant Lieutenant dans le Regiment d'Artois, y eut une jambe cassée après s'être beaucoup distingué.

26. Juill. Un corps de quatre à cinq mille Miquelets, vint attaquer le camp & fut vivement repoussé. On prit le même jour une redoute du côté de la Marine.

30. Les Sieurs Dillon Lieutenant General, Vicintello Maréchal de Camp, Courten & Desmarets Brigadiers étant de tranchée, on s'empara du chemin couvert du côté de l'attaque. Les assiegez l'avoient presque abandonné, on passa au fil de l'épée tout ce qui s'y rencontra.

4. Août. Quatre cens Barcelonois sortirent pour enlever les mineurs attachez au bastion de la porte neuve. Les Grenadiers de la tranchée, nonobstant le grand feu qu'on faisoit du rempart, se jetterent dans le fossé dès qu'ils parurent, marcherent à eux, & tombant sur la premiere troupe, tuerent tous les soldats qui la composoient, à la reserve d'un seul qu'on fit prisonnier. Les autres troupes effrayées rentrerent dans la Place avec précipitation.

5. Le lendemain il y eut une autre sortie, qui d'abord réüssit mieux aux assiegez ; mille hommes s'étant glissez par des ravins & des chemins creux, surprirent une redoute du côté des Capucins, pousserent un Piquet & enclouerent trois canons. Ce petit avantage leur coûta cher: le Chevalier de Montolieu Capitaine aux Gardes Wallones, & le Lieutenant Colonel du Regiment de Portugal, vinrent fondre sur eux au premier bruit que causa cette allarme, en tuerent un grand nombre & firent plusieurs prisonniers. Les Piquets de Cavalerie & d'Infanterie de la gauche étant accourus presque en même temps, les ennemis se retirerent en désordre, & furent poursuivis jusqu'au chemin couvert.

Quelques jours après Dom Feliciano de Bracamonté défit les rebelles en deux rencontres. Revenant de Berga, où il avoit conduit un convoi, il trouva sur son passage un défilé très-difficile dont le Sieur del Pual s'étoit saisi avec deux mille hommes, il les chargea, en tua plus de deux cens, mit les autres en fuite, & passa le défilé. A demie lieuë au delà il rencontra une autre embuscade qu'Armengol lui avoit dressé. Trois cens Chevaux qui occupoient les hauteurs ayant été chargez par son ordre, furent battus & prirent la fuite. Il ne voulut pas qu'on les poursuivît, jugeant que les plus grandes forces d'Armengol étoient dans un bois voisin. Il ne se trompa pas dans sa conjecture. Les rebelles sortirent du bois & chargerent son arriere-garde. Elle fit promptement volte face, donna sur eux l'épée à la main, les renversa, & en tua encore plus de deux cens. Il ne perdit dans ces deux actions que cinq hommes tuez, & onze faits prisonniers.

12. 13. 14. On fit de part & d'autre à Barcelonne une perte de quinze cens hommes tuez ou blessez dans les assauts donnez au bastion de la porte neuve, & au bastion de Sainte Claire. Elle ne rallentit point l'ardeur des assiegeans. Les assiegez qu'elle affoiblit beaucoup, n'en furent que plus obstinez à se défen-

défendre, à cause de l'avantage qu'ils eurent de conserver ces deux bastions, le succès n'ayant pas repondu à la valeur des Officiers & des troupes qui les attaquerent. Le Marquis de Sauvebeuf Brigadier & Colonel du Regiment de Blaisois & le Sieur du Verger Brigadier d'Ingenieurs, furent tuez. Le Sieur de Polastron Colonel du Regiment de la Couronne reçut trois blessures considerables. Le Sieur Dozé Capitaine de Grenadiers dans le Regiment d'Artois, & déja estropié du bras droit, reçût aussi trois blessures, qui ne l'empêcherent pas de revenir à la tête de sa Compagnie, dès qu'il eut été pensé. En l'absence du Sieur de Polastron, qu'on fut contraint d'emporter, le commandement du logement fait sur le bastion de Sainte Claire demeura au Sieur de la Mothe son Lieutenant Colonel, il s'y maintint long-temps avec tout le courage, & toute l'habileté possible. 1714.

Il y eut en même tems vers Centellas & Caldes de Monbuy un sanglant combat entre les troupes des deux Couronnes & les rebelles de la montagne. Le premier jour il dura jusqu'à la nuit, sans que la victoire panchât d'aucun côté. Il recommença le jour suivant, & ne finit qu'à deux heures après midi; la perte fut grande de part & d'autre. Les rebelles se retirerent à saint Llorens de Mont & les troupes des deux Couronnes demeurerent à Caldes de Monbuy. Aoust. 13. & 14.

Le Marquis d'Arpajon, le Comte de Montemar, & Dom Diego Gonzalés ayant réüni leurs détachemens, qui formerent un corps de trois mille six cens Fantassins, & de quatorze cens Chevaux ou Dragons, le Marquis de Thoüy Capitaine General marcha avec eux contre six mille rebelles, que del Pual, & Armengol avoient assemblez à dessein de secourir Barcelonne. Il les défit en trois rencontres vers Semanat, Castelar & Sabadel. Plus de trois mille furent tuez ou pris, & plus de cinq cens furent blessez, les autres se débanderent, & prirent la fuite. Il n'y eut des troupes de France & d'Espagne que cinquante hommes tuez & autant de blessez. 22. & 23.

Le rebelle Meragas chassé par d'autres troupes des postes qu'il occupoit, fut contraint de se refugier dans Cardone avec cinq cens hommes qui lui restoient.

Douze à treize cens rebelles assemblez au delà du Llobregat, pour tenter de se jetter dans Barcelonne, furent battus & dissipez par le Marquis d'Arpajon. 26. & 27.

Le Comte de Montemar attaqua deux fois vers Montserrat, un corps de rebelles commandez par del Pual, & le dissipa entierement. 30. & 31.

Les Miquelets & les Volontaires vinrent en grand nombre à Mansera, surprirent la Ville, & blesserent à mort le Gouverneur. La garnison s'étant défenduë autant qu'elle pouvoit, se retira dans le Château & dans l'Eglise; elle y fit une assez longue resistance pour donner au secours qu'elle esperoit le temps d'arriver. Dès qu'il parut, les rebelles prirent la fuite & se dissiperent. Septemb.

Assaut general donné à la Ville de Barcelonne. Il commença à quatre heures du matin, & le combat ne finit qu'à quatre heures & demie du soir. On emporta d'abord les bastions de la porte neuve, de Sainte Claire & du 11.

Le-

1714. Levant. Celui de Saint Pierre fut pris & repris onze fois. Les assiegez firent ferme à l'entrée des ruës, où ils avoient de bons retranchemens, & des canons chargez à cartouche; voyant après une longue resistance que les assaillans se couloient à droite & à gauche le long des remparts pour les envelopper de tous côtez, ils se retirerent dans la nouvelle Ville, qui n'étoit séparée de l'ancienne que par une vieille muraille, & ayant battu la chamade, ils demanderent une suspension d'armes pour traiter. Le Maréchal de Berwick l'accorda à condition qu'ils se rendroient le lendemain. Ils eurent dans ce dernier assaut huit cens hommes tuez & quinze cens blessez. Les assiegeans n'en eurent que quinze cens tuez ou blessez. Le Chevalier de Montolieu Capitaine aux Gardes Wallones; le Sieur de Villemeneux, le Baron de Chastelaillon, & le Sieur de Taleyran Colonels, furent du nombre des morts: Mylord Lucan beau-fils du Maréchal de Berwick, & le Sieur de Houdetot Colonel, furent de celui des blessez. Les Sieurs Dillon, de Silly, de la Verre, & de Guerchy, Lieutenans Generaux; del Castillo, de Ribadeo, de Lecherenne, le Guerchois, & de Bourck Maréchaux de Camp; de Resves, de Balincourt, d'Alba, del Puerto, de Châtillon-Nonant, d'Ordono, de Villieri, & de Château-fort, Brigadiers, commanderent les attaques, dans le centre desquelles le Maréchal de Berwick se tint durant toute l'action, envoyant ses ordres par tout. Dom Joseph de Armandaris, & le Comte de Darnius monterent par la breche avec trois cens Carabiniers Espagnols, qui furent d'un grand secours. Le Sieur de Pretesaille Ingenieur ne rendit pas un moindre service en faisant faire des logemens dans les maisons opposées aux retranchemens, que les assiegez avoient fait dans les ruës. Le Sieur du Puy-Vauban Ingenieur en Chef avoit été blessé plusieurs jours auparavant. Le Comte de Mirabel Ingenieur fut aussi blessé durant le siege. Les Officiers Generaux qui y servirent, outre ceux qui ont déja été nommez, sont le Prince de Robec, les Chevaliers de Croix & d'Asfeld, Dom Juan d'Acuna, les Marquis de Cailus & de Ceva-Grimaldi, les Sieurs de Merode, de Geoffreville, d'Asturias, de Verboom, de Muret, Lieutenans Generaux: Le Duc de Mortemar, les Marquis d'Arpajon, de Châtillon & de Broglio, les Comtes de Charny & d'Esterre, le Chevalier de Damas, les Sieurs de Maulevrier-Langeron, Guevara, Gabaret, de Crevecœur, de Castille, d'Araziel, & Lucquesi, Maréchaux de Camp: le Duc d'Havré, le Marquis de Torrecusa, les Chevaliers Josse & de Neves, les Sieurs de Laver, de Carbon, de Roissy, Sarrote, de Sanzay, Chevalier, Theri, Demon, & Dechos, Dom Pedro de Castro, & Dom Juan de Velasco, Brigadiers.

12. Sept. Les Barcelonois se rendirent à discretion, sur la promesse que leur fit le Maréchal de Berwick, qu'ils auroient la vie sauve, & qu'ils ne seroient pas pillez: promesse qu'il leur fit conformément aux ordres reïterez du Roi d'Espagne, qui vouloit qu'on les épargnât autant qu'il seroit possible. Ils s'engagerent à faire rendre incessamment Cardone, & à faire ce qui dépendroit d'eux pour disposer les Mayorquins à se soumettre. On prit possession de la Ville dès le lendemain. Le Maréchal de Berwick en confia

le

le commandement au Marquis de Guerchy jusqu'à l'arrivée du Marquis de Lede, que le Roi d'Espagne avoit nommé pour Gouverneur, & donna de si bons ordres que la Police, la tranquillité, & le commerce furent parfaitement rétablis dès les premiers jours. 1714.

La Ville & le Château de Cardone furent remis au Comte de Montemar, aux mêmes conditions que Barcelonne. On trouva dans le Château dix-neuf pieces de canon, & une grande quantité de munitions. Plus de quatre cens hommes de la garnison prirent parti dans les troupes du Roi d'Espagne. 19. Sept.

Les rebelles de la campagne & des montagnes se soumirent aussi lorsqu'ils surent la reduction de Barcelonne, & profiterent de l'amnistie que le Maréchal de Berwick avoit fait publier pour eux au nom de Sa Majesté Catholique.

Il n'y eut que les Mayorquins qui refuserent de se soumettre. Les Barcelonois offrirent au Roi de contribuer aux dépenses necessaires pour les reduire.

La Ceremonie du Mariage du Roi d'Espagne avec la nouvelle Reine, Elisabeth de Farnese Princesse de Parme, fut faite à Guadalaxara par le Patriarche des Indes, en presence de tous les Grands d'Espagne, le jour même que la Reine & le Roi, qui étoit venu au devant d'elle, arriverent dans cette ville. Leur mariage avoit déja été celebré à Parme le seize d'Août par le Cardinal Gozzadini nommé Legat *à Latère* pour cette ceremonie, où le Duc de Parme oncle de la Princesse l'avoit épousée au nom du Roi, en vertu de la Procuration que Sa Majesté Catholique lui avoit donnée. 24. Dec.

Affaires particulieres. Juillet. Le Sieur Voisin Ministre & Secretaire d'Etat fut fait Chancelier & Garde des Sceaux de France, en la place du Sieur de Pontchartrain, qui obtint du Roi la permission de se retirer.

Le Duc de Beauvilliers, Pair de France & Grand d'Espagne, mourut à Vaucresson près de Versailles, âgé de soixante & six ans. Il avoit été Gouverneur des Enfans de France, Monseigneur le Duc de Bourgogne, depuis Dauphin; Monseigneur le Duc d'Anjou, alors Roi d'Espagne; & Monseigneur le Duc de Berry. La maniere dont il s'étoit acquitté de cet important emploi lui avoit attiré une estime universelle. 31. Août.

La Reine douairiere de Pologne, qui faisoit depuis long-temps son séjour à Rome, arriva à Nevers, où elle fut reçûë avec de grands honneurs. On lui en rendit de pareils à Blois, où elle vint fixer sa demeure dans le Château que le Roi lui avoit fait preparer. 11. Sept.

Le Cardinal d'Estrées, Evêque d'Albano, Abbé de saint Germain des Prez, & Doyen de l'Academie Françoise, mourut à Paris âgé de quatre-vingt-sept ans. Il y avoit quarante-trois ans qu'il étoit Cardinal. 19. Dec.

1715. *Affaires particulieres de cette Année.* Janvier.

François de Salignac de la Mothe-Fenelon Archevêque de Cambray, celebre par son zele pour la Religion, par son rare genie, par ses ouvrages de Theologie & de Litterature, & par la maniere dont il avoit rempli la charge de Precepteur des Enfans de France, mourut dans son Diocese.

1715. 8. Janv. Le Maréchal de Chamilly mourut à Paris, âgé de soixante-dix-neuf ans.

2. Mars. Le Cardinal de Bouillon, Doyen du Sacré College, mourut à Rome dans sa soixante-treiziéme année.

29. Mai. Henri Thiars de Bissy, Evêque de Meaux, fut déclaré Cardinal par le Pape Clement XI. sur la nomination du Roi.

3. Août. Le Maréchal de Rosen, mourut dans son Château de Boleviller en Alsace, à l'âge de quatre-vingt sept ans.

Affaires d'Etat & de guerre. Aux Pays-Bas. Les Ambassadeurs d'Espagne & de Portugal signerent à Utrecht le Traité de Paix entre ces deux Couronnes, qui se rendirent mutuellement ce qui avoit été pris de part & d'autre durant la guerre. La conclusion de ce Traité termina les Conferences d'Utrecht.

13. Fevr.

Celui de la Barriere, qu'on negocioit à Anvers entre l'Empereur, & les Etats Generaux des Provinces Unies, ne fut conclu que le quatre Octobre. On y convint que les Etats Generaux auroient garnison dans Namur, Tournay, Menin, Varneton, le Fort de la Kenoque, Ypres & Furnes. Qu'ils auroient en proprieté dans la haute Gueldre, la Ville de Venlo, les Forts de Saint Michel, & de Stephens-wert, & le Comté de Montfort avec ses dépendances: Enfin que le Fort de Roden-Huisen entre Gand & le Sas de Gand, les Fortifications du Château de Huy, & celles de la Citadelle de Liege seroient rasées.

Juin. En Espagne. Expedition de Mayorque. Elle ne fut differée si longtemps que par l'envie qu'avoit le Roi d'Espagne de soumettre les Mayorquins, sans employer contre eux la force des armes. Tous les preparatifs étant faits pour les attaquer, il eut la bonté de permettre qu'on écoutât leurs propositions, & qu'on entrât en negociation avec eux. Leur obstination ayant rendu inutiles ces voyes de douceur, il envoya ordre à la Flotte, qui étoit à Barcelonne, de partir incessamment. Elle étoit composée de dix-huit Vaisseaux de guerre, de six Galeres, & de deux cens bâtimens de transport. On y avoit embarqué une artillerie nombreuse, douze bataillons François, autant d'Espagnols, & douze cens Chevaux. Le Chevalier d'Asfeld, Lieutenant General, Commandant cette Armée en Chef, & ayant avec lui pour Maréchaux de Camp les Sieurs le Guer-
11. chois, de Quelus, de Lecherene, & de Ribadeo, fit voile vers Mayor-
13. que dès qu'il en eut reçû l'ordre, & vint mouiller à la rade de Santa-Ponça. Deux Ingenieurs qu'il envoya reconnoître l'endroit de la côte propre pour la descente, trouverent qu'il étoit défendu par de bons retranchemens garnis de troupes, de Milices, & de cinq batteries de canon, qui tirerent quelques coups. Pour ne pas s'arrêter à attaquer ces retranchemens, il fit voile vers les rades de Cala-Ferrera, & de Cala Longa,
15. où il arriva deux jours après, sur les cinq heures du soir. Le Comte de Lecherene alla aussi-tôt avec trente Grenadiers reconnoître les hauteurs & les revers, & fit descendre quelques Grenadiers dans la plaine, où il ne parut aucun ennemi. Sur son rapport, le Chevalier d'Hasfeld fit commencer la descente par le Marquis de Cany Colonel du Regiment de la Marine: Elle se fit avec beaucoup d'ordre, & à dix heures du soir la Cavalerie,

&

& six mille Fantassins furent à terre. Le reste de l'Infanterie resta sur la Flotte. 1719.

Les troupes débarquées s'étant reposées un jour, marcherent vers Alcudia, & le Chevalier d'Hasfeld prit les devans avec un détachement. A son approche les habitans qu'il avoit fait assurer d'un bon traitement, & que l'exacte discipline qu'observoient les troupes avoit déja bien disposez, obligerent le Gouverneur de se rendre à discretion. On devint ainsi maître de cette Place sans aucune resistance; on y trouva une garnison de quatre cens hommes, cinquante-deux pieces de canon, des munitions & des vivres en abondance. 17. Juin. 20.

L'Isle entiere s'étant aussi soumise, à la reserve de Palma qui en est la Capitale, on débarqua l'Artillerie, & le reste de l'Infanterie dans la Baye de Porras, la Flotte en partit incontinent pour venir mouiller devant Palma, vers laquelle l'Armée se mit en marche par terre. 21. & 22.

Lorsqu'on commençoit à camper à la vûë de cette Place, il en sortit un corps de troupes, qui attaqua la Brigade Françoise de Beauvaisis. Il fut vivement repoussé, & contraint de se retirer dans la Ville, après avoir fait une perte considerable. On travailla ensuite aux preparatifs du siege, que le Colonel Ruby paroissoit resolu de soutenir. Mais quoi qu'il eût deux cens pieces d'Artillerie, une grande quantité de munitions, & quinze cens hommes de troupes Allemandes à la solde de l'Empereur, les habitans l'obligerent de capituler, ne voulant pas s'exposer aux dernieres rigueurs de la guerre, dont le Chevalier d'Hasfeld les avoit fait menacer. 29.

La capitulation fut reglée aux conditions suivantes. 1. Que les troupes Allemandes sortiroient avec tous les honneurs militaires & sept pieces de canon, & qu'elles seroient transportées en Sardaigne, mais que les autres se remettroient à la clemence du Roi. 2. Que les habitans qui voudroient se retirer pourroient le faire, & auroient trois mois pour vendre leurs biens. 3. Qu'on livreroit le lendemain une porte & le Fort de Saint Charles, & que dans l'espace de huit jours on livreroit le reste de la Ville, les autres Forts de l'Isle de Mayorque, les Isles d'Ivica, de Cabrera, & de Formentera avec tous leurs Forts. Ce fut ainsi que par l'habileté du Chevalier d'Hasfeld, sans tirer un seul coup de canon, ces quatre Isles furent reduites sous l'obéïssance du Roi d'Espagne, & la guerre fut entierement terminée. 2. Juillet.

En France. L'Ambassadeur de Perse, Mehemet Riza-Beg, Intendant de la Province d'Erivan, fit à cheval son entrée dans Paris. 7. Fevr.

Le Roi lui donna à Versailles sa premiere audience publique, étant assis sur son Trône, placé dans le fond de la grande Galerie. La magnificence de la Cour qui étoit ce jour-là extraordinaire, & l'éclat des pierreries de la Couronne, dont l'habit du Roi étoit couvert, firent, de l'aveu de l'Ambassadeur, beaucoup moins d'impression sur lui que l'air grand & majestueux du Monarque devant lequel il parut. 19.

Ouverture de l'Assemblée Generale du Clergé convoquée à Paris. 1. Juin.

Le premier jour de Septembre fut fatal à la France par la mort de Louïs XIV. 1. Sept.

1715. XIV. sans contredit l'un des plus grands Rois qu'elle ait eu depuis le commencement de la Monarchie. La penetration & l'étenduë de son esprit, la noblesse de ses sentimens, sa pieté envers Dieu, son affection & sa bonté pour tous ses Sujets en general, & en particulier pour ceux qui avoient l'honneur de l'approcher, ou de le servir, jointe à un art singulier de se faire respecter & obéïr; sa constance & sa fermeté dans les évenemens fâcheux, sa moderation dans les plus heureux succès; la rapidité & le nombre prodigieux de ses conquêtes; son amour pour la paix, auquel il sacrifia plus d'une fois ses propres interêts, & sa propre gloire; l'ordre admirable qu'il établit dans le Barreau, dans la Marine, dans ses armées, dans les Finances, dans toutes les conditions & toutes les affaires de son Royaume; le soin qu'il prit d'en bannir le vice, le duel & l'heresie, d'y conserver la Religion Catholique dans sa pureté, d'y faire fleurir la Vertu, les Sciences, le Commerce, & tous les Arts, sont autant de titres pour chacun desquels il merite le surnom de Grand, qu'on lui donna pendant sa vie, qu'il soutint jusqu'à la mort par son courage heroïque & Chrétien durant sa derniere maladie, & que la posterité la plus reculée ne lui pourra jamais refuser.

Après sa mort Louïs XV. son Arriere-petit-fils, qui n'étoit encore que dans sa sixiéme année, fut salué Roi; & Monseigneur le Duc d'Orleans fut declaré Regent du Royaume.

Fin du VII. Volume.



COMPARAISON
DES DEUX
HISTOIRES,
DE M.
DE MEZERAY
ET DU
PERE DANIEL,
EN DEUX
DISSERTATIONS,
AVEC

Une *DISSERTATION PRÉLEMINAIRE* sur l'Utilité de l'*HISTOIRE*.

Par DANIEL LOMBARD, *Docteur en Théologie & Chapelain de* S. A. R. *Madame la Princesse de Galles.*



A AMSTERDAM,
Aux dépens de la Compagnie.
MDCCXXIII.

A
SON ALTESSE ROÏALE
MADAME LA PRINCESSE
DE GALLES.

ADAME,

Si j'avois été aussi heureux dans l'exécution du dessein que je me suis proposé dans ce petit Ouvrage, que je crois l'avoir été dans le dessein même, & dans le choix de mon Sujet; je ne sai si mon Livre seroit tout-à-fait indigne de l'attention d'une grande Princesse: & si la liberté que je prens de l'offrir à VOTRE ALTESSE ROÏALE *auroit besoin d'Apologie. L'Utilité de l'Histoire est un Sujet que je sai qui plaît à* VOTRE ALTESSE ROÏALE, *& dont j'ai autrefois eu l'honneur de l'entretenir. Je sai de plus que* VOTRE ALTESSE ROÏALE *a lu avec soin les deux Histoires dont il s'agit ici; & je sai encore mieux combien elle est capable de bien juger de l'une & de l'autre. Ce goût exquis que* V. A. R. *a pour tous les Ouvrages d'esprit; mais encore plus ce goût qu'elle a pour la verité; cette grande connoissance du Monde, & des personnes qui font quelque figure dans toutes les Cours de l'Europe, que nous avons vue de tout tems dans* V. A. R.: *enfin l'attention particuliere avec laquelle elle a lu l'Histoire, qu'elle a toujours regardée comme une étude qui convenoit particulierement aux Princes; tout cela,* MADAME, *fait qu'il y a peu de personnes au Monde plus capables de juger d'un Ouvrage de la nature de celui-ci. Tout cela fait qu'indépendemment de son Rang & de sa Qualité, l'approbation de* V. A. R. *ne peut que faire beaucoup d'honneur à un*

Auteur qui a en main une matiere si intéressante & si susceptible d'être bien traitée, par une personne qui auroit pour cela les talens nécessaires.

Je suis bien éloigné, MADAME, *de croire que je les ai, ces talens nécessaires pour juger des qualités, & des défauts d'une Histoire, & pour pouvoir faire avec succès, l'éloge ou la critique des deux meilleurs Historiens que la France ait produits dans ces derniers siècles. Mais,* MADAME, *si cet Ouvrage ne fait pas grand honneur à mon esprit & à mon goût, j'ose esperer qu'il en fera à mon cœur; & c'est aussi par ce seul endroit, que j'ai jugé que mon Livre ne seroit pas tout-à-fait indigne d'être presenté à* VOTRE ALTESSE ROÏALE. *Peut-être ai-je mal exécuté un beau dessein; & sans parler de mon stile, & des autres défauts de mon Ouvrage, il peut fort bien arriver que le Public jugera, que pour bien traiter un pareil Sujet, il faudroit avoir une connoissance de l'Histoire beaucoup plus étendue que je n'ai, comme il faudroit beaucoup mieux connoître le Monde, que je ne le puis connoître. Mais en même-tems j'ose me flater que ce même Public aura quelque indulgence pour un Ouvrage, qui respire par-tout l'amour de la Liberté, & de la véritable Religion, & où j'ai pris à tâche de combattre l'esprit de sédition & de révolte, aussi bien que celui de tyrannie & de persécution: & en même tems qu'on me refusera peut-être les qualités d'un bon Auteur, j'espere qu'on m'accordera celles d'un bon Membre de la Société Ecclésiastique & Civile, ce qui est infiniment préférable.*

Mais, MADAME, *je ne puis sur-tout m'empêcher d'esperer que le Public me saura bon gré du zèle qui paroît dans tout cet Ouvrage, pour cet heureux Etablissement de la Succession Protestante, dont nous jouïssons à present sous la glorieuse Administration de* SA MAJESTÉ. *En effet on peut dire que ce zèle, lors-*

qu'il

qu'il est prudent & éclairé, renferme nécessairement toute sorte de vertus. Etre zèlé pour le Roi, pour VOS ALTESSES ROÏALES, *& pour vos augustes Enfans, c'est être zèlé pour la Liberté & pour la Religion, c'est être bon Anglois & bon Compatriote, c'est être Protestant & Chrétien. Aussi est-ce ce zèle pour l'heureux Gouvernement du Roi, & pour la conservation de la Couronne dans son auguste Famille, qui fait le principal, ou plutôt le seul mérite de cet Ouvrage. Les Amateurs de la Liberté & de la Religion Protestante qui sont répandus par toute l'Europe, auront peut-être quelque support pour un Livre, où j'ai tâché de montrer combien on peut solidement établir par l'Histoire, les principes sur lesquels sont fondés la justice de la Révolution, & l'Etablissement de la Succession Protestante dans l'auguste Maison d'*HANOVER. *C'est dequoi sur-tout j'ose me flater dans la conjoncture presente, où je ne puis m'empêcher de croire que les trames criminelles des Ennemis du Roi & de l'Etat seront favorables à mon Livre. Je suis persuadé que non seulement parmi les Protestans; mais même parmi les Catholiques-Romains, tous les honnêtes-gens ne voient qu'avec indignation des personnes du premier Rang dans l'Etat & dans l'Eglise, fouler aux piés les obligations les plus sacrées de l'Honneur & de la Religion. Ce ne peut être qu'avec horreur que tout le Monde les voit s'engager dans les Complots les plus noirs, pour établir la Tyrannie, & une Religion qu'ils croient fausse, sur les ruines de la Liberté & de la véritable Religion, dont jusques-à present ils ont fait au moins une Profession extérieure. C'est ce qui fait que je me flate que dans tous les Partis, & dans toutes les Communions, les honnêtes-gens souhaiteront du moins que j'eusse bien prouvé les principes que j'ai établis dans cet Ouvrage, sur la nature & sur les fins du Gouvernement. C'est en particulier ce que j'ose me promettre*

de tous les bons Anglois, aussi bien que d'un Corps que leurs ennemis savent mieux que personne être, entierement dévoué aux intèrets de SA MAJESTE', *& de* VOS ALTESSES ROÏALES, *je veux dire, le Corps des François Refugiés. Les uns & les autres verront avec plaisir un Livre, où on a tâché d'établir des principes, qui tendent à affermir un Gouvernement, que par toute sorte de motifs d'intèrêt & de Religion, ils se croient obligés de défendre au prix de leurs biens & de leur vie.*

Quoique rien ne pût mieux justifier ce zèle des uns & des autres, que l'Eloge que je pourrois faire de V. A. R., *je ne ferai pourtant point ici à* V. A. R. *son propre Panégyrique; & je ne la fatiguerai point d'un détail importun de ses grandes qualités. Ce n'est pas ici,* MADAME, *que j'ai dessein de m'étendre sur la beauté de votre esprit, sur la délicatesse de votre goût, sur l'étenduë de vos connoissances, & sur-tout, sur l'exactitude avec laquelle* V. A. R. *remplit parfaitement tous les devoirs que son Sexe, sa Qualité, ses Relations, & sa Religion lui imposent. C'est dequoi il vaudroit beaucoup mieux entretenir le Public, qui m'en sauroit plus de gré que* V. A. R. *Je me contenterai seulement ici de demander pardon à* V. A. R. *de la liberté que je prens, & de lui protester que je suis avec un profond respect & un dévouement parfait,*

MADAME,

DE VOTRE ALTESSE ROÏALE,

Le très-humble & très-obéïssant Serviteur,

DANIEL LOMBARD.

PREFACE.



COmme rien ne peut excuser la publication d'un Livre, & qu'on n'a pas besoin d'excuse, lors qu'on en publie un bon, j'abandonnerai ces Dissertations à leur sort, & je ne préviendrai point les Lecteurs en leur disant, que ces discours ne seroient jamais sortis de mon cabinet, & n'auroient jamais été vus que des Membres de la sçavante Société, (a) pour laquelle ils ont d'abord été faits, si quelques-uns de ces Messieurs n'en avoient sollicité l'impression, & si tous n'avoient paru aprouver la résolution que j'ai enfin prise de les donner au Public. J'avertis même le Lecteur, que je ne prétens pas me prévaloir de leur suffrage, ni les rendre responsables du succès de mon Livre. Je sçais que des discours qui paroissent suportables, lors qu'on ne fait que les entendre, ne paroissent plus les mêmes, dès qu'on les lit à tête reposée. D'ailleurs l'impression est souvent l'écueil des Pièces mêmes qu'on a aprouvées, lors-qu'on ne les a lues que manuscrites; peut-être parce-qu'alors on n'exige pas la même exactitude & le même degré de bonté, qu'on s'attend de trouver dans un Livre imprimé.

Je laisse donc là les raisons qui m'ont fait donner ce petit Ouvrage au Public, dont je ne veux, ni mendier, ni prévenir les suffrages, & dont je tâcherai d'attendre le jugement avec tranquilité. Je suis pourtant persuadé qu'on me pardonnera les défauts qui peuvent regarder la forme de mon Ouvrage, en faveur de la Matiere qui est par-tout assez intéressante, & où il s'agit de quelque chose de plus, que des Histoires de Mezeray & du Pere Daniel. Je puis dire que si mes forces avoient répondu à mon dessein, cet Ouvrage auroit été de quelque utilité, puisque je me suis proposé dans ces Dissertations, de montrer qu'elle doit être la véritable destination de l'Histoire, aussi bien que le but que se doivent proposer tant les Historiens, que ceux qui lisent leurs Ouvrages. Dans cette vue, quoiqu'il n'y ait rien de si commun, que la Matiere de ma premiere Dissertation, qui roule sur l'Utilité de l'Histoire, j'ai envisagé ce sujet, & j'ai tâché de le traiter d'une maniere un peu particuliere. Au lieu de rebattre ce qu'on trouve là-dessus, dans tous les Critiques & dans tous les Maîtres de l'Art, je me suis proposé de faire un Discours qui

fût

(a) Cette Societé est composée de gens de Lettres qui s'assemblent tous les Lundis.

(b) Aristote

fût moins un Ouvrage sur l'Histoire, qu'un Traité de Morale, de Politique, & de Religion, dont toute bonne Histoire doit donner une véritable idée; car ce n'est que par-là, qu'elle peut répondre au but principal que tout bon Historien doit se proposer, qui est de rendre les hommes plus gens de bien, meilleurs Citoïens, & meilleurs Chrétiens.

Je ne ferai point ici le plan de cet Ouvrage; je dirai seulement que dans la premiere Dissertation, on trouvera, entr'autres choses, une espèce d'Histoire abregée de la forme de Gouvernement de plusieurs Etats; par où on verra que la Constitution du Gouvernement d'Angleterre est non seulement la meilleure, mais aussi peut-être la plus ancienne forme de Gouvernement dont l'Histoire fasse mention. On y verra encore que, ni l'Ecriture, ni la Tradition, ni la conduite des premiers Chrétiens ne favorisent pas la Doctrine de l'Obéïssance passive, dans le sens que l'entendent les Ennemis du Gouvernement present. Pour ce qui regarde les deux Dissertations suivantes, où je compare les Histoires du Pere Daniel & de Mezeray, j'avertis le Lecteur que je ne parle pas toujours de ces deux Auteurs, & que j'applique à bien des Auteurs anciens & modernes, les réflexions que je fais sur ces deux Ouvrages. Dans la premiere de ces deux Dissertations je fais voir par plusieurs exemples, combien le Pere Daniel l'emporte sur Mezeray, à l'égard de ce qu'on apelle la forme de l'Histoire; mais comme il auroit été ennuïeux de ne parler que du Pere Daniel, & de Mezeray, je donne en peu de mots un extrait des principales règles, que donnent les Critiques sur la maniere d'écrire l'Histoire; & avant que d'en venir à l'examen de mes deux Historiens, je fais voir comment elles ont été observées par les Historiens les plus célebres. Je suis la même méthode dans la dernière Dissertation, où il s'agit de la Morale du Pere Daniel & de Mezeray, de leur Politique, & de la maniere dont ils parlent l'un & l'autre, de ce qui regarde la Religion. C'est ainsi que sur le premier article, je fais voir l'étrange idée que les Historiens, aussi bien que les Philosophes Grecs & Latins, ont des devoirs de la Morale, & sur-tout de ceux de la Justice, lors qu'il s'agit de les pratiquer envers ceux qu'ils appellent Barbares; (b) & je montre que les Chrétiens n'ont guéres été plus judicieux, ou plutôt plus justes, lors-qu'il s'est agi non seulement

(b) Aristote semble approuver ce que disent les Poëtes, que les Grecs doivent commander aux Barbares, parceque être Barbare & esclave, c'est le même chose. Aristot. Pol. Lib. I. C. I. p. 4. de l'Edit. de Heinsius.

(c) Mais

lement des Indiens, mais même de ceux que dans chaque Communion on juge à propos de traiter d'Hérétiques. Sur le second article je fais voir, que les Historiens, ou les Politiques de l'Antiquité, n'étoient pas précisément ce que nous appellons des Républiquains, comme on les en a faussement accusés, mais que détestant la servitude sous laquelle ils voïoient gemir les Peuples d'Orient, ils préferoient une Monarchie limitée aux Gouvernement qui avoit lieu dans les Républiques de la Grece. A quoi j'ajoute qu'on ne voïoit point parmi les Anciens, comme on voit parmi nous, ces Panegyristes du Pouvoir absolu, dont (c) Platon parle avec tant d'horreur, & qu'il veut qu'on chasse de sa République & qu'on extermine absolument. Je montre que non seulement du tems de la République; mais même sous les Empereurs, les Romains ont toujours fait l'éloge de la liberté & en ont regretté la perte; & que non seulement les Poëtes & les Historiens, mais même les Empereurs ont comblé de loüanges Caton, Brutus, & les autres Héros de Rome qui se sont sacrifiés pour la liberté publique. Enfin sur le dernier article je fais voir par divers exemples, quelles ténebres les différends des Chrétiens & des Païens, & les divisions des Hérétiques & des Orthodoxes, ont répandu sur l'Histoire Ecclesiastique & Profane, sur-tout depuis le quatrième siècle.

Voilà en genéral les principales choses qu'on trouvera dans ces Dissertations, outre la Critique de Mezeray & du Pere Daniel; ce que j'indique ici tout exprès, afin que les Lecteurs sachent ce qu'ils y doivent chercher. J'avertis qu'il ne s'agit nullement de discussion critique sur les faits, sur les dates, ni en genéral sur aucun point contesté de l'Histoire de France. De pareilles discussions sont au dessus de mes forces, & demanderoient des recherches que je n'ai pas faites, & que je suis encore moins en état de faire à present, que je me trouve beaucoup plus que menacé de perdre entierement la vuë.

Je me croirois fort heureux si ces Dissertations réüssissoient assez, pour faire voir au Public, que je ne suis pas tout-à-fait indigne de la protection d'une grande Princesse, qui m'a permis de lui dédier cet Ouvrage, & des bienfaits d'un grand Prince dont j'ai été honoré. Je suis persuadé du moins que je ne serai jamais désavoué, par l'un ni par l'autre, de ce que j'ai dit sur la liberté, de ce que
j'ai

(c) Αὐτοὺς (Euripidem & alios Poëtas) εἰς τὴν πολιτείαν οὐ παραδεξόμεθα, ἅτε τυραννίδος ὑμνητάς. Plato de Rep. Lib. 8. vol. 2. p. 222. Ed. Cantab.

* *

(d) Διαναίως

j'ai tâché de faire voir par l'Histoire, que leur intérêt aussi bien que leur devoir, devroit obliger les Souverains à ne jamais empiéter sur les droits des Peuples : comme aussi le devoir & l'intérêt devroient obliger les Peuples, à ne jamais empiéter sur l'autorité que les Lois donnent aux Souverains. Et je puis dire que c'est à la Cour même du Roi, & à celle de leurs Altesses Roïales, que j'ai puisé une partie de mes idées sur la Constitution d'Angleterre, & sur le bonheur que nous avons de vivre sous un Gouvernement de Loix. Les Illustres personnes de l'un & de l'autre Sexe qui composent ces deux Cours, ont trop d'esprit & l'ont trop cultivé, pour faire de la Politique le sujet ordinaire de leurs conversations. Mais comme la nature même de ce Gouvernement fait qu'à tous momens, ces sortes de matieres reviennent malgré qu'on en ait, on parle à la Cour en faveur de la liberté, comme on pourroit le faire *au Parlement*. Comme on sait qu'en parlant ainsi, on fait l'éloge du Gouvernement du Roi, dont tout le règne a été une observation constante & suivie de toutes les Loix de l'Etat, on est sûr aussi de n'être pas moins approuvé de l'Héritier de la Couronne. Comme jamais Prince n'a plus eu les qualités de l'honnête-homme, aussi bien que celles du grand Prince, ce qui fait qu'il est également *aimé* & estimé de tous les honnêtes-gens de la Nation, aïant lui-même beaucoup d'esprit & de courage, il a aussi toujours rendu justice à l'esprit, au courage, & en general à toutes les grandes qualités qui sont si remarquables dans cette Nation, & ausquelles elle est principalement redevable de la conservation de sa liberté, & de cette forme de Gouvernement, pour laquelle S. A. R. a toujours fait paroître tant d'estime.

Si la forme de cet Ouvrage répondoit à ce qui en fait la matiere, peut-être pourrois-je encore me promettre l'approbation de tous les honnêtes-gens de la Nation qui entendent le François. Nous vivons en effet dans un tems, où à la Cour & ailleurs, on peut dire qu'on voit des personnes de qualité encore plus distinguées par leur esprit, que par leur naissance. Nous entendons souvent des Dames raisonner de tout ce qui peut tomber dans la conversation, avec un jugement exquis & un bon goût surprenant: qualités qui ne se rencontrent pas toujours avec ce feu & cette imagination vive & forte, qui fait d'ordinaire le principal caractère des femmes qui ont le plus d'esprit. A l'égard des hommes on ne voit pas souvent dans la Noblesse des autres Etats de l'Europe, le savoir qu'on trouve dans la plupart de ceux qui composent nos deux Cours, & en general

neral dans presque toute la Noblesse de la Grande Bretagne. La Grande Bretagne n'estoit pas même connuë du tems d'Aristote: mais s'il l'avoit vuë telle qu'elle est à present, il auroit bien retracté la remarque qu'il a faite, sur toutes les Nations qui occupent les parties froides de l'Europe, dont-il dit, „ (d) qu'à la vérité elles „ savent conserver leur liberté: mais que leurs habitans ne sont pas „ inventifs, qu'ils n'ont pas les dispositions nécessaires pour les „ Arts, & qu'ils ne sont pas propres à faire des conquêtes." La premiere partie de cette remarque est véritable, à l'égard des habitans de cette Ile: mais ce qu'Aristote ajoute, à été depuis longtems réfuté par l'experience, & l'est encore tous les jours par ce qu'on voit ici, non seulement dans ceux qui sont de profession à être savans; mais encore dans les personnes de la premiere qualité. Outre que dans cette Nation, & sur-tout dans ceux qui y tiennent les premiers rangs, on voit plus qu'ailleurs, ce que Mr. Addison (e) a apellé, Génie; c'est-à-dire cet heureux naturel & cette élévation d'esprit qui fait qu'on pense bien, & si je l'ose dire, qu'on pense vrai, quoi-qu'on pense autrement que les autres, & qu'on pense ce que les autres n'ont jamais pensé. On voit de plus dans notre Noblesse un savoir qui n'est pas commun; mais en même tems un savoir de gens de qualité, & tel qu'il convient à ceux qui, avec leur propre liberté & leurs propres privilèges, ont à défendre la liberté & les privilèges de toute une Nation, qui les a, pour ainsi dire, remis entre leurs mains, & les en a fait dépositaires, dans les deux Chambres du Parlement. Sur-tout l'Histoire des Peuples libres fait le principal objet de leur étude; ensorte que les meilleurs Historiens Romains, & quelquefois même les Grecs, sont familiers à plusieurs de nos Seigneurs & de nos Gentils-hommes, qui en opinant dans le Parlement, en font souvent de fréquentes & d'heureuses aplications. On peut dire que ce savoir & cette connoissance sont un effet de la constitution du Gouvernement d'Angleterre, mais aussi on doit ajouter en même tems, que ce sont les causes de ce que cette constitution, & cette forme de Gouvernement s'est transmise jusques à nous: sans dire que l'éloge que je viens de faire de la Noblesse de ce Païs, convient à tous ceux qui sont à present dans les premiers postes de l'Etat, & qui font le plus de figure dans les deux Chambres. Tout le monde sait quel a été l'esprit & le savoir des Summers, des deux Hallifaxes Marquis & Comte, des Dorsets, des Stanhopes, & de tant d'autres

(d) Διανοίας δὲ ἐνδεέστερα καὶ τέχνης. καὶ τῶν πλησίον ἄρχειν οὐ δυνάμενα. Arist. Polit. Lib. 7. c. 7. p. 811. Ed. Hein.

(e) Voyez le Spectateur n. 160. v. 2. p. 278.

(f) Entre-

tres que je ne puis nommer ici, & qui ont tous été les plus beaux Esprits d'un Roïaume, auquel on peut fort bien apliquer ce que le Pere Bouhours (*f*) a dit d'un Roïaume voisin. En effet il est si ordinaire en Angleterre d'avoir de l'esprit, qu'à peine est-ce un sujet de loüange : & ce n'est presque plus un caractère qui soit particulier, au moins à ceux qui sont nés dans un rang un peu considerable, ou qui ont eu quelque éducation.

Aussi est-ce des dignes Successeurs de ceux dont je viens de parler, que je souhaiterois sur-tout être aprouvé. Tels étoient ceux à qui Horace (*g*) souhaitoit de plaire dans ces vers si connus, où il dit, que ce n'est pas une loüange méprisable de plaire à ces hommes divins, c'est-à-dire à ceux, qui par leurs grandes actions aussi bien que par leur rang, aprochoient de la gloire de Jupiter même. C'étoit des personnes de ce rang, & en même tems de ce bon goût pour les Ouvrages d'esprit, qu'Horace (*h*) souhaitoit pour aprobateurs de ses vers. Tels étoient *Mecenas*, *Pollius*, *Messalla*, *Bibulus*, *Furnius*, & d'autres dont il parle dans un autre endroit; & qui dans la Cour d'Auguste, n'étoient pas moins distingués par leur esprit, que par leur qualité. Comme il y avoit encore du tems d'Auguste de grands restes de liberté, il n'est pas étonnant que sa Cour fût composée de tant d'honnêtes-gens, & de tant d'hommes d'esprit: ce qu'on ne vit plus sous ses Successeurs, où (*i*) la liberté & le bon goût se perdirent tout-à-la fois, & il ne resta bien-tôt aucune trace de l'un & de l'autre; comme cela se voit par l'Histoire & par les Ouvrages des siècles suivans.

Avant que de finir je demande aux Lecteurs quelque indulgence pour mon stile, & pour la multitude de citations dont cet Ouvrage paroîtra peut-être trop chargé. A l'égard du stile, il y a longtems, qu'à l'occasion du Livre de Mr. *Teissier*, les Journalistes de Paris nous ont objecté ce qu'ils apellent *un stile Refugié*. Il n'y a aucun de nous, qui n'ait quelque droit à l'excuse que fait de son stile, l'Auteur Refugié peut-être qui en a le moins de besoin. Nous pouvons

(*f*) Entretiens d'Ariste & d'Eugene, Entret. 4. p. 239.

(*g*) *Res gerere, & captos ostendere civibus hostes,*
Attingit solium Jovis, & cœlestia tentat:
Principibus placuisse viris, non ultima laus est.
Horat. Lib. 1. p. 17. vers. 33. 34. 35.

(*h*) *Plotius, & Varius, Mecenas, Virgiliusque,*
Valgius, & probet hæc Octavius optimus.......
Ambitione relegatâ, te dicere possum,
Pollio, te Messala, tuo cum fratre: simulque
Vos Bibuli & Servi: simul his te, candide Furni:
Horat. Sat. 10. Lib. 1. vers. 81—88.

(*i*) — — —From whence ever came,
Good Sense or Learning, Art of Peace or War,
Deepness of Thought, or nobleness of Nature,
Except where Liberty enlarg'd the Mind.
Oeuvres du Duc de Buckingham dans la Tragédie de Marcus Brutus. Acte 2. Scene 2. Tom. 1. p. 367. Cet éloge de la liberté ne doit pas etre suspect venant d'un Auteur, qui assurement n'est pas partial pour la Révolution & pour la Succession Protestante.

(*k*) Voyez

vons tous dire, ce que Mr. Saurin dit avec tant d'esprit, (k) qu'il „ est difficile que les François qui ont sacrifié leur Patrie à leur „ Religion, parlent leur Langue avec pureté; errans comme les „ Patriarches, ils éprouvent dans leur Langue les variations, que „ ces vénerables personnages éprouvérent dans celle qui leur étoit „ naturelle; ils formeront insensiblement un Idiôme aussi singulier, „ que l'étoit le Grec Hellenistique. " Je voudrois n'avoir pas plus besoin que Mr. Saurin de cette excuse, qui naît si bien de son sujet; & une pareille Apologie n'étoit pas sans doute fort nécessaire à la tête d'un Ouvrage, où l'agrément & la netteté du stile égale la solidité & l'érudition avec laquelle l'Auteur traite sa matiere. A cette excuse commune à tous les Refugiés, j'en ai une qui m'est particuliére, je veux dire l'habitude presque constante de prêcher & d'écrire en une autre Langue, dans laquelle même j'aurois écrit ces Dissertations, si elles n'avoient roulé principalement sur deux Auteurs François, dont les défauts & les beautés n'auroient pas fort intèressé un Lecteur Anglois, qui, quoiqu'il la puisse sçavoir en gros, ne peut pas toujours être au fait de tant de particularités d'une Histoire étrangere, telles que sont celles dont j'ai été obligé de faire le principal sujet de mes remarques.

A l'égard des citations, j'avoue que j'ai contre moi le sentiment & la pratique de Mr. l'Abbé de S. Réal, dans son Discours sur l'Usage de l'Histoire. Comme dans ma Dissertation sur l'Utilité de l'Histoire, j'ai suivi une route toute différente de celle qu'à suivi, Mr. de S. Réal, je n'ai pas aussi suivi sa Méthode, à l'égard des exemples & des citations. Je ne prétends point faire une règle generale de mon goût particulier, mais il me semble que c'est précisément, parce qu'il y a si peu d'exemples, & de citations, que ce Discours n'est peut-être pas aussi intèressant qu'il le pourroit être. Je ne sçais même s'il règne un grand choix & un grand goût dans le peu d'exemples qu'on voit dans cet Ouvrage, & que l'Auteur prend soin d'amener par un préambule, à quoi ne répond pas toujours l'exemple même qu'il raporte. Telle est, par exemple, cette réponse que fit Charles-Quint, devant qui on parloit d'un Capitaine qui se vantoit de n'avoir jamais eu peur; „ (l) ce qui fit dire à l'Empereur „ qu'il falloit que cet homme n'eût jamais mouché la chandelle „ avec les doigts, car il auroit eu peur de se brûler. " Il y a sans doute de l'esprit dans cette réponse: mais en même tems elle presente

(k) Voyez Mr. Saurin Préface des Dissert. sur l'Ecrit. p. 7. Ed. Fol.

(l) Voyez St. Réal de l'Usage de l'Histoire discours 6. p. 78. & 79.

ſente à l'eſprit une idée ſi baſſe & ſi dégoûtante, que je ne ſçais ſi tout le monde conviendra avec Mr. de S. Réal, „ (*m*) qu'il faudroit un Commentaire exprès, pour remarquer tout ce qu'il y a „ de grand dans cette parole." Mr. de S. Réal a tâché de le prouver avec beaucoup d'eſprit, & par des raiſons fort ſpécieuſes; mais de quelque maniere qu'on l'aplique, il me ſemble qu'il y a toujours quelque choſe de choquant, dans cette idée d'un homme qui mouche la chandelle avec ſes doigts: ce qui fait qu'il n'y a pas cette dignité qui doit toujours ſe faire remarquer, dans les moindres diſcours d'un grand homme, & d'un grand Empereur, tel qu'étoit Charles-Quint. Quoiqu'il en ſoit, il paroît qu'on objectoit à l'Auteur que ces Diſcours n'étoient pas aſſez remplis d'exemples; & je ne ſçais ſi tout le monde goûtera la maniere dont il s'y prend, pour juſtifier ſa méthode. „ (*n*) Que pour faire ſentir le poids des exemples *qu'il raporte*, la grandeur, la force, & l'étenduë du ſens qu'ils renferment, il étoit à propos que ces exemples, quelque agréables „ qu'ils puſſent être, fuſſent en petit nombre; tant pour contrarier, même en ce point cette avidité de faits, & d'Hiſtoires, „ avidité ſi ennemie de toute réflexion; qu'afin auſſi, que la mémoire aïant moins lieu d'agir dans la lecture de ſes Diſcours, laiſsât „ plus de liberté au jugement pour s'exercer."

Je ne refuterai pas à preſent ces raiſons; mais il me ſemble en general, que dans un Ouvrage de la nature de celui-ci, des exemples bien choiſis & bien appliqués donnent lieu à des réflexions utiles, bien plus que ne peuvent faire les ſimples raiſonnemens d'un Auteur, ſur-tout d'un Auteur bien inférieur à Mr. de S. Réal. Il importe fort peu au Public de ſçavoir mes ſentimens, ſur la maniere dont les Peuples & les Souverains peuvent perdre ou conſerver, les uns leur liberté, & les autres leur autorité; mais ſi je raporte là-deſſus le ſentiment des meilleurs Politiques, & ſi par des exemples tirés de l'Hiſtoire, & allégués à propos, je confirme les raiſonnemens d'un Ariſtote, & d'un Machiavel, il me ſemble que cette méthode fera beaucoup plus d'impreſſion ſur les perſonnes publiques, entre les mains de qui un pareil Ouvrage pourroit tomber, que ne feroient des raiſonnemens à perte de vuë d'un inconnu, & d'un particulier deſtitué de toute autorité. En un mot j'ai peut-être été un peu trop entrainé par ce goût pour les citations, que m'ont donné les Ouvrages de Mr. Bayle, de Mr. de Barbeyrac, & de Mr. le Clerc, auſſi bien que ceux de Platon, de Plutarque, & de Ciceron:

(*m*) Idem ibidem.

(*n*) Voyez l'Abbé de St. Réal de l'Uſage de l'Hiſtoire, Diſcours 3. p. 42. & 43. Ed. 1706.

(*o*) Voyez

ron: & tout ce que je puis dire pour ma justification, c'est qu'il me semble que c'est ainsi qu'en ont usé les Critiques anciens, & modernes, & en particulier eeux qui ont écrit sur l'Histoire. Le Discours de Lucien sur la maniere d'écrire l'Histoire, est plein de citations & d'exemples, & on ne trouvera presqu'autre chose dans les Ouvrages de Vossius, & de Mascardi sur la même matiere. A la verité mes exemples ne sont peut-être pas si bien choisis, & il n'y a peut-être pas la même beauté dans mes citations: c'est de quoi le Lecteur jugera; & je puis seulement l'assurer que j'ai tâché de faire en sorte qu'elles ne fussent pas tout-à-fait triviales, & que je les ai prises dans les sources mêmes; excepté là où j'indique les Auteurs dont je les ai tirées; ce que je ne crois pas avoir manqué de faire, toutes les fois que je cite quelque passage d'un Auteur, que je n'ai pas moi-même lu dans l'Original.

Je reviens à l'Ouvrage de Mr. de S. Réal où il y a d'excellentes choses, & dont je suis fâché de n'avoir pas plus profité dans ma premiere Dissertation. Je remarquerai seulement que rien n'est plus vrai que ce que dit Mr. de S. Réal, que c'est sur-tout l'Usage Moral de l'Histoire, auquel la plupart de ceux qui la lisent doivent faire attention; parce que c'est celui qui convient à plus de personnes; au lieu que ce qu'il apelle l'Usage Politique de l'Histoire, ne convient qu'à très-peu de Lecteurs. „ (o) Excepté ceux qui sont „ apellés au manîment des Affaires d'Etat, " dit fort bien cet Abbé, „ excepté ceux qui sont apellés au manîment des affaires „ d'Etat, par leur naissance, ou encore si vous voulez, par un „ talent extraordinaire pour ces sortes de matieres; hors ces deux „ sortes de gens, dont on ne sçauroit nier que le nombre ne soit „ très-petit, en comparaison du reste des hommes; il n'est pas „ peut-être de foiblesse plus digne de risée dans tous les autres, que „ l'étude de la Politique. " Mais je remarque en même tems, que ce n'est pas de cette sorte de Politique qu'il faut entendre ce que j'ai dit de l'Utilite de l'Histoire, par raport à la Politique. Je n'ai pas prétendu que le commun des Lecteurs dût étudier dans l'Histoire, ce qui ne convient qu'à un Ministre d'Etat, ou en general à ceux qui sont apellés au manîment des grandes affaires; je n'ai pas prétendu que chaque particulier dût apprendre dans l'Histoire à être un RICHELIEU, ou un GODOLPHIN; je veux seulement qu'il y aprenne à être bon Citoïen, & à conserver sa liberté, lors-qu'il est assez heureux pour en jouïr. On n'a pas besoin de ces Leçons, sous un Gouvernement

(o) Voyez l'Abbé de St. Réal Discours 6. p. 82. & 83.

ment despotique, où excepté un petit nombre de personnes, le reste du peuple n'a aucune part au Gouvernement de l'Etat: mais il n'en est pas de même, sous une Constitution comme celle d'Angleterre, où presque tout le monde a, pour ainsi dire, quelque part dans le Gouvernement; où tout le monde a un droit fondamental d'élire ceux qui doivent nous representer dans le Parlement, que par cette élection nous rendons dépositaires d'une partie du Pouvoir législatif, lequel aussi bien que le pouvoir de lever des impots, appartient à la Nation en Corps, qui ne pouvant l'exercer par elle-même, l'a remis entre les mains de ceux qu'elle commet, pour agir en son nom dans le Parlement. On voit bien que dans une pareille forme de Gouvernement, l'Usage politique de l'Histoire convient en ce sens à toute sorte de personnes; & qu'il est utile que chacun puise dans l'Histoire les véritables idées de liberté & de bien public; *que chacun* y aprenne par quels moïens la liberté se peut perdre ou conserver; puis que par soi-même, ou par ses representans, il n'y a point de Sujet qui ne participe en quelque maniére à l'autorité Souveraine, dont la levée des deniers, & le pouvoir de faire des Loix, sont les deux actes principaux; & il n'y en a point, qui par une bonne, ou une mauvaise élection de Membres du Parlement, ne puisse contribuer à la perte, ou à la conservation de la liberté publique.

Je finis en avertissant les Lecteurs, que si la perte de m'a vuë ne m'oblige pas bien-tôt à quiter l'étude tout-à-fait, & à prendre congé du Public, j'ai quelques autres Dissertations toutes prêtes sur des matieres, qui sont à la vérité souvent rebatuës parmi nous, mais dont on parle peu de-là la Mer. Telles sont la Nature de l'*Absolution*, le Pouvoir des Souverains dans les affaires Ecclésiastiques; la Validité du Batême administré par les Laïques, l'Antiquité de l'Episcopat, & la Vocation des Pasteurs, sur-tout en cas de nécessité. Ces matieres, quoique moins intèressantes pour la plupart des Lecteurs, que celles dont il s'agit ici, le seront peut-être plus pour les Théologiens, & pour ceux qui aiment l'Antiquité Ecclesiastique; mais avant que de penser à publier ce que j'ai là-dessus, il faut voir le succès de cet Ouvrage; & je promets par avance au Public, que s'il me condamne, je me tiendrai pour bien & duement condamné. Je n'apellerai pas de ses Arrêts, que je crois aussi justes qu'irrévocables. Content d'étudier en mon particulier, tant qu'il plaira à Dieu de me laisser en état de le faire, je me condamnerai pour le reste de de ma vie, à garder ce silence que javois gardé tant d'années.

DIS-

DISSERTATION PRELIMINAIRE. SUR L'UTILITÉ DE L'HISTOIRE.



SI l'utilité de l'Histoire étoit une verité que quelqu'un pût contester, il me semble que pour s'en convaincre il suffiroit de considérer que c'est la Tradition, c'est-à-dire l'Histoire qui a en partie donné aux hommes l'idée d'un Dieu, ou du moins, qui l'a conservée parmi eux: que ce n'est que depuis que les hommes ont commencé à écrire l'Histoire des choses qui se sont passées dans chaque païs, que leur raison s'est perfectionnée, qu'ils ont inventé la plupart des Arts, & qu'ils se sont appliqués aux Sciences: enfin que c'est l'Histoire qui donne des leçons utiles de Morale & de Politique aux Peuples, & à ceux qui sont appellés à les gouverner: en un mot que l'Histoire est le fondement de la Religion, & que c'est elle sur-tout qui nous démontre qu'il y a une Providence, & qui fournit les principales preuves que nous avons de la Révélation.

Mais pour dire quelque chose de plus particulier sur le sujet que nous avons en main, je crois que pour être convaincu de l'utilité de l'Histoire, il suffira de la considérer sous ces trois égards. 1. par rapport à la Morale. 2. par rapport à la Politique; & en 3e lieu par rapport à la Religion. Ce sont là les trois grands usages de l'Histoire, & qui feront aussi les trois parties de cette Dissertation.

Utilité de l'Histoire par raport à la Morale.

I. Je dis premierement que l'Histoire est très-utile par rapport à la Morale, dont elle donne non seulement de grandes leçons, mais même des leçons qui font beaucoup plus d'impression sur nos esprits que ne pourroient faire de simples préceptes tels qu'on les donne dans l'École. Il est vrai qu'il faut nécessairement avoir des idées du Vice & de la Vertu pour profiter des leçons de Morale que donne l'Histoire. Mais c'est à quoi Dieu a pourvu, lors même que sans le secours de la Philosophie, Dieu par la lumière naturelle nous a don-

né des idées du bien, & du mal moral; idées qui sont le fondement des jugemens que nous faisons des actions des hommes qui nous sont rapportées dans l'Histoire.

Mr. de la Motte * a fort bien dit dans ses Fables que,

Tout est matière à nos reflexions
Tout évenement moralise.

Il a étendu davantage cette pensée dans son Discours sur Homère, où il dit † qu'il n'y a point de Conte de Fée qui réduit à peu de termes ne presente une verité; & qu'il n'est pas possible d'imaginer une action qui, malgré qu'on en ait, ne soit susceptible d'une bonne réflexion. Le dessein dans lequel Mr. de la Motte avance cette proposition ne détruit pas la conséquence que j'en veux tirer. Il l'a faite pour prouver qu'il n'est pas certain qu'Homère ait eu dessein de mettre dans ses Poëmes toutes les leçons de Morale que peuvent fournir les évenemens qu'il raconte. Mais quand cela seroit vrai, il n'en est pas moins certain, suivant le principe qu'il a établi, qu'on en peut tirer ces leçons par une conséquence très-légitime; puisque selon lui, il n'y a point d'action humaine, point d'évenement où les hommes ayent part, sur lequel on ne puisse fonder des réflexions morales, & qui ne les fournisse par sa propre nature. Aussi si les instructions de Morale qu'on trouve dans Homère sont nécessairement renfermées dans les évenemens qui font la matière de l'Iliade & de l'Odyssée, cela suffit pour fonder les éloges qu'on donne à ces deux Poëmes par rapport à la Morale. Cela suffit même pour fonder les éloges qu'on donne au Poëte. Il n'y a pas d'aparence qu'Homère ait imaginé les deux sujets de ses Poëmes, sans avoir eu quelque dessein de travailler à l'instruction de ceux pour qui il écrivoit. Il n'avoit peut-être pas ce but dans toutes les avantures qu'il raconte; & je crois par exemple, quoi qu'en dise Me. Dacier, que dans la belle (a) Episode de Jupiter endormi entre les bras de Junon; Homère a bien plus pensé à plaire qu'à instruire. Mais je suis persuadé qu'il a pensé à l'un & à l'autre dans l'ordonnance générale de ses deux Poëmes. Je crois que dans l'Iliade, par exemple, qui, comme dit Horace (b), „ est un fidèle tableau des „ mouvemens insensés des Rois & des Peuples, Homère a voulu nous enseigner

* *Voyez* Mr. de la Motte L.4. Fab.19.

† *Idem*. Discours sur Homère p. 22.

(a) Mr. Pope, qui avouë que cette Episode est absurde, croit qu'on pourroit excuser Homère, en supposant que cette Fable est fondée sur quelque ancienne Tradition, & étoit peut-être representée par quelque cérémonie de Religion. Il rapporte un passage de Diodore de Sicile, L. 1. c. 7. où cet Autheur prouve qu'Homère a été en Egypte, par cette entrevuë de Jupiter & de Junon dont les Egyptiens célebroient les noces en portant les tabernacles de ces deux Divinités ornés de fleurs sur le sommet d'une haute montagne. Mr. Pope croit que ce sont ces Traditions, & ces cerémonies qui ont donné occasion aux plus belles descriptions d'Homère & des autres Poëtes, aussi bien qu'aux Fables qu'ils racontent, & qui nous paroissent les plus indignes de la Divinité; & c'est ce que prouve, selon lui, la Fable de Venus & d'Adonis. Voyez Pope remar. 15. in Iliad. L. 14. Clem. Alexandrin ne juge pas si avantageusement de cette Episode que Mr. Dacier. Voyez in Protep. p. 20. Ed. Par.

(b) *Stultorum Regum & populorum continet æstus*. Horat. Lib. 1.

(c) *Quis-*

gner les maux que les divisions intestines entraînent sur les Princes, & sur les Peuples qui par malheur sont presque toujours les principales victimes de la folie & de la fureur des Princes (*c*).

Je crois de même que dans l'Odyssée Homère a voulu nous donner un exemple de sagesse & de vertu dans Ulisse. (*d*)

Je suis persuadé qu'Homère a voulu faire l'éloge de la fidelité conjugale dans le caractère qu'il nous a donné de Pénelope. C'est ce qui paroît parce qu'il dit, ou plutôt qu'il fait dire à Agamemnon par une espèce de profétie où le Poëte se louë lui-même avec tant de délicatesse dans ces beaux vers (*e*) où Agamemnon dit dans les Enfers que „ la gloire de Pénelope ne perira jamais, „ & que les Dieux fourniront aux mortels les plus beaux chants à l'honneur „ de la sage Pénelope. " Il parle de la même manière de la reception qu'Eumée fit à Ulisse sans le connoître, lorsqu'il lui dit qu'il n'est pas permis de ne pas faire du bien à un étranger (car c'est ce qu'emporte le mot ἀτιμῆσαι dont Homère se sert en ce lieu-là) (*f*) quand même il seroit encore plus méprisable que ne le paroissoit Ulisse tout couvert de haillons. Dans le caractère d'Eumée Homère a sans doute voulu recommander la pratique de cette hospitalité si fameuse parmi les Anciens (*g*) „ qui, comme il est dit dans le Ménagiana, „ ne connoissoient pas la Charité, mais qui, en récompense, pratiquoient mieux „ l'hospitalité que nous ne pratiquons la Charité.

Mais comme les avantures que racontent Homère, & les autres Poëtes sont la plupart fabuleuses : comme la Poësie peint les hommes tels qu'ils doivent être, & non pas tels qu'ils sont, qui est la différence la plus essentielle qu'il y ait entre l'Histoire & le Poëme Epique ; il est impossible qu'à l'égard de la Morale, la Poësie soit de la même utilité que l'Histoire. Ce qui fait la principale utilité, soit de l'Histoire, soit de la Poësie, c'est qu'elles instruisent par des exemples qui font beaucoup plus d'impression que de simples préceptes. Mais ce qui fait l'utilité des exemples rapportés dans l'Histoire, & en quoi elle différe de la Poësie, c'est qu'elle nous fait voir que la Vertu dans la pratique n'est pas si difficile que l'on pense ; puisque l'on voit dans l'Histoire tant de personnes qui l'ont portée au plus haut point de perfection. De plus l'Histoire nous apprend par des exemples très-reels & très-certains, que, quoiqu'en puissent dire les impies, les grandes vertus ont presque toujours été recompensées dès cette vie, & sur tout que les grands crimes ont presque toujours été punis. Même dans les méchans dont la fin n'a pas été tragique, & qui sont morts dans leur lit, elle nous les fait voir bourrelés par des remords de conscience mille fois plus cruels que les supplices les plus barbares que la plus in-

(*c*) *Quicquid delirant Reges plectuntur Achivi.* Ibid. v. 14.

(*d*) *Rursum quid virtus, & quid sapientia possit.*
Utile proposuit nobis exemplar Ulissem.
Ibid. v. 16.

(*e*) —— —— Τῷ οἱ κλέος οὔποτ' ὀλεῖται
Ἧς ἀρετῆς, τεύξουσι δ' ἐπιχθονίοισιν ἀοιδὴν
Ἀθάνατοι χαρίεσσαν, ἐχέφρονι Πηνελοπείῃ.
Odyss. L., 24. v. 195.

(*f*) Ξεῖν', οὔ μοι θέμις ἔστ' οὐδ' εἰ κακίων σέθεν ἔλθοι,
Ξεῖνον ἀτιμῆσαι. πρὸς γὰρ Διός εἰσιν ἅπαντες
Ξεῖνοί τε πτωχοί τε.
Homer. L. 14. v. 56. 58.

(*g*) Ménagiana Tom. 3. p. 107.

ingénieuse cruauté ait pu inventer. Enfin à l'égard de cette grande récompense des gens de bien; à l'égard de cette gloire & de cette réputation dont la Religion même a jugé à propos de faire un motif pour nous porter à la Vertu; on peut dire que c'est l'Histoire qui a été comme l'instrument dont la Providence s'est servie pour couronner de gloire & d'honneur ceux dont les vertus ont été si utiles à la société, qui ont été en quelque manière les Bienfaiteurs du genre humain, & qui ont contribué à la défense & à la conservation des plus grands biens de l'homme, par rapport à cette vie & à l'autre, *je* veux dire la liberté, & la Religion; de même qu'au contraire l'Histoire consacre à une infamie éternelle les noms de ces impies & de ces ambitieux qui ont été ennemis de l'une & de l'autre, & qui par leurs crimes ont tâché de ravir aux hommes ces biens si précieux. En un mot la Vertu que la Poësie nous propose est une Vertu en idée, qu'on peut bien admirer; mais qu'on n'a pas lieu de croire qu'on puisse imiter. Au lieu que ce sont des vertus réelles, des vertus pratiquables, ou plutôt des vertus effectivement pratiquées dont l'Histoire nous propose l'exemple; ce qui, à l'égard de la *Morale*, *fait* qu'elle est d'une beaucoup plus grande utilité que la Poësie.

Et il ne faut pas croire que l'Histoire ne soit que pour les grands, qu'elle ne soit pas aussi très-utile pour les particuliers, & qu'ils ne puissent pas profiter des leçons de Morale que fournissent les faits qui y sont rapportés. Les passions sont toujours les mêmes dans tous les hommes: & elles produisent toujours les mêmes effets dans les affaires des particuliers que dans les affaires publiques. Comme la plupart des Révolutions qui arrivent dans les Etats viennent de l'imprudence, de la vanité, de l'orgueil, de la témérité, & en géneral des vices, & de défauts de ces grands Acteurs qui paroissent en public sur ce grand théâtre du Monde, & qui y jouënt les premiers rôles; c'est aussi de ces mêmes vices & de ces mêmes défauts que viennent les grandes Révolutions qui arrivent dans les affaires des particuliers, & qui renversent souvent en un moment les plus grandes fortunes, & celles qui paroissent les mieux établies. Au contraire ces mêmes vertus qui font la prospérité d'un Etat, lors qu'elles se trouvent dans ceux qui gouvernent, la diligence, l'indudustrie, la probité, la droiture de l'esprit & du cœur; toutes ces vertus & toutes ces qualités ne tendent pas moins à avancer le bonheur de chaque particulier, qu'à avancer le bonheur de la société dont chaque particulier est membre. C'est ce qui fait que chaque particulier peut profiter de la lecture de l'Histoire, & que lors qu'il y trouve quelque évenement remarquable, dont les causes & les effets ont été bien développés par l'Historien, il en peut faire une application très-utile à lui-même, & qui lui sera d'un grand secours dans la conduite de ses propres affaires. (*h*) C'est la grande utilité que Tite-Live veut qu'on tire de l'Histoire, & il veut qu'en considérant les grands exemples

qui

(*h*) *Hoc illud est præcipuè in cognitione rerum salubre ac frugiferum, omnis te exempli documenta in illustri posita monumento intueri: indè tibi tuæque Reipublicæ quod imitere, capias: inde fœdum incœptu, fœdum exitu, quod vites.* L. in Proemio p. 7. vol. 1. Ed. Gronov.

(*i*) Alia

qui nous y sont proposés, on s'en serve pour imiter ce qui peut être utile à chacun en particulier, & en general à la République; & qu'en même tems on évite ce que l'Histoire nous apprend avoir aussi mal réüssi qu'il avoit été d'abord témérairement & criminellement entrepris. Il n'y a personne qui ne puisse appliquer à ses affaires particulières ce que Caton dans Sallufte dit des vices auxquels il attribuë la décadence de la République Romaine de son tems & qu'il oppose aux vertus ausquelles les anciens Romains devoient leur prospérité. (i) „ Ils se sont élevés par d'autres choses qui nous manquent tout-à-fait; „ Dans Rome on les voïoit soigneux & vigilans, dans les emplois qu'ils „ exerçoient au dehors, ils suivoient la Justice & l'Equité, & dans les délibé- „ rations, ils ne se montroient jamais ni passionnés, ni fauteurs du crime. Au „ lieu de ces vertus, nous avons l'avarice & le luxe; les particuliers sont ri- „ ches, tandis que l'Etat est pauvre.

Il s'ensuit donc de tout ce que je viens de dire, que les leçons de Morale que donne, ou plutôt que fournit l'Histoire sont d'une égale utilité pour tout le monde; & que le moindre particulier en peut profiter aussi bien que l'homme public & l'homme d'Etat; si avec la fidélité un Historien a de la capacité, s'il suit les règles que les Maîtres de l'Art ont donné pour écrire l'Histoire; s'il a soin de bien détailler les faits qu'il rapporte & d'en développer les causes & les effets; s'il a bien étudié le cœur humain, & si dans cette source de toutes nos actions, il a été chercher les motifs & les principes qui font agir la plupart des hommes, & qui ont effectivement fait agir ceux dont il rapporte les actions; une telle Histoire qui donne à chacun de nous la connoissance de nous mêmes, ne peut que nous donner des leçons de Morale très-utiles. C'est ce qui arrivera toujours dans la lecture d'une Histoire qui sera conforme aux règles que Ciceron a données, & qu'ont suivies les meilleurs Historiens anciens & modernes: (k) „ Comme dans les grandes avantures on doit distinguer „ l'entreprise, l'exécution, l'évenement, il faut déduire les motifs des actions, „ faire des réflexions judicieuses, marquer non seulement ce qui a été fait, & „ ce qui a été dit, mais de quelle manière: découvrir les causes des succès, „ soit qu'ils viennent du hazard, ou de la témérité, ou de la prudence; & „ enfin representer quelle réputation avoient les hommes dont on parle, & „ quelles étoient leurs mœurs & leurs inclinations.

Pour

(i) *Alia fuere, quæ illos magnos fecere: quæ nobis nulla sunt; domi industria, foris justum imperium; animus in consulendo liber, neque delicto, neque lubidini obnoxius. Pro his nos habemus luxuriam, atque avaritiam; publicè egestatem, privatim opulentiam.* Sallust. Bello Catil. p. 158. Ed. Hack. var. Je me sers de la Traduction de Cassaigne qui pourtant ne me paroît pas tout-à-fait juste. *Animus neque delicto, neque lubidini obnoxius*, veut dire un homme à qui sa conscience ne reproche rien, & que la passion ne rend point partial.

(k) *Rerum ratio vult quoniam in rebus magnis memoriâque dignis consilia primùm, deinde acta, posteà eventus expectantur, & de consiliis significari quid scriptor probet, & in rebus gestis declarari non solùm quid actum, aut dictum sit, sed etiam quomodo, & cum de eventu dicatur, ut causa explicentur omnes, vel casus, vel sapientia, vel temeritatis: hominumquè ipsorum non solum res gesta, sed etiam qui famâ ac nomine excellant, de cujusque vitâ, atque naturâ.* Cicer. de Oratore. Num. 63.

Pour donner quelque exemple du profit qu'à l'égard de la Morale chaque particulier peut tirer d'une Histoire faite de cette manière ; prenons un exemple de celui que quelqu'un a appellé le plus sage des Historiens, je veux dire Philippe de Comines. Cet excellent homme dans ses Mémoires a suivi, sans les avoir sçues, les règles dont nous venons de parler ; & ce bon sens dans lequel il excelloit, lui a fait sans autre secours, trouver la véritable manière d'écrire l'Histoire. Comme il n'y a jamais eu de caractère plus singulier que celui de Louïs XI., jamais aussi caractère n'a été mieux développé ; & on peut dire que Philippe de Comines qui l'avoit beaucoup pratiqué & qui l'a connu à fond, nous l'a fait parfaitement connoître. Il n'y a rien de mieux dépeint que cette humeur soupçonneuse & défiante de ce Prince qui étoit si credule que lorsqu'on lui faisoit quelque rapport contre quelqu'un, il le faisoit d'ordinaire périr d'abord, sans s'informer davantage de la vérité du fait. Or il est certain que les rapports sont les principales sources des divisions entre les hommes ; que rien n'altère plus l'amitié, & ne détruit plus la Charité. Comme les rapports tiennent les hommes en une perpetuelle défiance les uns des autres, ils rendent le commerce de la vie très-difficile, soit à l'égard des affaires, soit à l'égard de la société ; en sorte qu'on ne sçait, ni comment traitter, ni comment vivre les uns avec les autres. C'est ce qui fait qu'il n'y a personne qui ne puisse profiter de ce que dit Philippe de Comines sur les mauvais effets de la crédulité qu'avoient pour les rapports, non seulement Louïs XI, mais aussi son Ayeul, & son Pere, Charles VI. & Charles VII. (*l*) „ J'ai vû, dit-il, „ en parlant des Princes, leurs déplaisirs & douleurs être fondés en si peu de „ raison, qu'à grande peine l'eussent voulu croire les gens qui ne les hantoient „ point, & la plupart étoient fondés en soupçons & rapports." Il fait voir ensuite que c'étoit ce qui avoit abregé la vie de la plupart des Rois de France, & en particulier des trois que je viens de nommer, le tout, dit-il, par rapports. Il veut ensuite que les Princes avérent ces rapports, & qu'ils confrontent l'accusateur & l'accusé, après quoi il ajoute ces belles paroles, que les particuliers aussi bien que les Princes devroient avoir toujours presentes à leur esprit. „ (*m*) Par ce moyen ne se feroit aucun rapport, s'il n'étoit „ véritable. Mais il y en a de si bêtes qu'ils promettent & jurent qu'ils „ n'en diront rien, & par ce moyen ils emportent aucunes fois ces angoisses „ dont je parle, & si haïssent le plus souvent les meilleurs & les plus loyaux „ serviteurs qu'ils ayent, & leur font des dommages à l'appetit & rapport de „ plusieurs méchans.

De plus les grands Acteurs dans l'Histoire ne paroissent pas toujours dans leur habit de théatre, & un habile Historien sçait nous les faire voir dans leur vie privée, & tâche de nous faire connoître l'homme aussi bien que le Magistrat, le Géneral, ou le Prince. Il est vrai que dans les grandes Histoires on n'entre guére dans ce détail, & c'est même une différence qu'il doit y avoir entre

(*l*) Voyez Commines. Mem. sur Charles 8. chap. 45. fol. 448. Ed. Nic. Bonfons à Paris in 12. 1579.

(*m*) *Idem. ibidem.*

entre une Histoire générale, & une Histoire particulière, ou des Mémoires. Mais du moins est-ce un détail dans lequel devroient entrer des Historiens de cette dernière espèce; & il semble qu'ils devroient faire en sorte qu'on ne leur pût appliquer cette plainte ingénieuse que le Pere du Cerceau fait de la Renommée,

(n) *La Renommée a la voix grande & forte*
Quand il s'agit d'exalter les Héros.
Rien pour l'éclat sur elle ne l'emporte;
Mais elle prend leurs vertus trop en gros.
On aimeroit qu'elle voulût s'étendre
Sur des détails qu'elle neglige à tort:
Mais c'est un soin qu'il ne faut pas attendre.
Sur des détails toujours elle s'endort.

Rien pourtant n'est plus instructif que ces détails, & rien ne fait mieux connoître l'homme que lors qu'on le represente par des endroits où tout le monde se peut reconnoître, & dans des circonstances où tout le monde peut se trouver. Quel plaisir, par exemple, & quel profit tout ensemble de voir les particularités de la vie d'Auguste que Suétone nous rapporte; de voir cet Empereur dans sa famille, avec ses amis, dans les spectacles publics, dans ses divertissemens, & en général dans toute sa vie privée! Ce qui fait voir qu'Auguste étoit l'homme le plus aimable, & celui à qui un honnête homme du monde souhaitteroit le plus de ressembler. Tantôt Suétone nous le fait voir, (o) se mêlant dans les divertissemens du peuple, & y paroissant prendre le même plaisir que le moindre de ses Sujets. Tantôt (ce qui est sans doute un caractère fort aimable) on le voit dans Suétone (p) racommodant les Rois ses alliés, lorsqu'ils avoient ensemble quelque démêlé; & faisant tout ce qu'il pouvoit pour qu'ils demeurassent unis. Ce que (q) Casaubon illustre par les peines qu'Auguste se donna pour réconcilier Hérode & ses enfans. Avec quel plaisir ne le voyons-nous point (r) obliger sa fille & ses petites-filles à filer? Quelle leçon ne donne point aux peres un Empereur qui est lui-même le Précepteur de ses petits fils, (s) qui leur apprend les Lettres, & à nâger, & qui souhaitte passionément qu'ils imitent son écriture? (t) Cette délicatesse dans le

(n) Poës. du P. du Cerceau. p. 75.

(o) *Civile rebatur misceri voluptatibus vulgi—Quoties adesset nihil præterea agebat—Studio spectandi ac voluptate quâ teneri se, neque dissimulavit unquam; & sæpè ingenuè professus est.* Suet. in Augusto cap. 45. p. 203. Ed Grevi. A. 1672.

(p) *Promptissimus affinitatis cujusque atque amicitiæ conciliator & fautor.* Cap. 48. p. 209.

(q) Vid. *Casaub. in loc. ex Joseph. Antiq. Judaic.* Lib. 16. c. 7.

(r) *Filiam & Neptes ita instituit ut lanificio assuefaceret.* Suet. c. 64. p. 229.

(s) *Nepotes, & Litteras, & natare, aliaque rudimenta per se plerumque docuit, ac nihil aquè laboravit quam ut imitarentur chirographum suum.* Ibid. p. 236.

(t) *Amicitias neque facilè admisit, & constantissimè retinuit: non tantùm virtutes ac merita cujusque prosecutus, sed vitia quoque & delicta duntaxat modica perpessus.* Suet. c. 66. p. 232.

(v) Id.

le choix de ses amis, cette constance pour ceux qu'il avoit choisis, ce support pour les défauts de ses amis, & même pour les défauts de tout le monde : ne sont-ce pas là des leçons bien agréables, & bien utiles que celles que dans la personne d'Auguste son Historien nous donne des devoirs les plus nécessaires pour vivre en société avec les autres hommes : devoirs dont la pratique fait une des principales parties de la Charité Chrêtienne. Rien encore n'est plus agréable que ce que Suétone (*u*) nous dit de la manière simple dont Auguste se logeoit & s'habilloit ; que ce qu'il nous dit de la frugalité de ce Prince, de sa sobriété dans les repas, & de la joye qu'il tâchoit d'inspirer à ses Conviés. En quoi Eginhard, (*x*) dans ce qu'il dit de Charlemagne a copié Suétone assez grossièrement, & fait quelque-fois d'assez plaisantes bévuës. Quelle douceur & quelle facilité de mœurs ne trouve-t-on point dans une Lettre qu'Auguste écrit à Tibère (*y*) sur une soirée qu'il avoit passée avec deux ou trois de ses amis particuliers pendant les Fêtes des Saturnales, où il dit à Tibère qui étoient les Conviés, & qu'ils avoient joué ensemble des jeux de vieillards. Enfin quelle grandeur & quelle bonté n'y a-t'-il point dans le reproche obligeant qu'il fait à Horace de ce qu'il ne lui avoit adressé aucun de ses Ouvrages, „ (*z*) Sachez que je suis en colère contre vous, de ce que vous ne vous „ adressez pas à moi dans la plupart de ces Ouvrages. Apprehendez-vous „ qu'un jour ce ne soit une tache à votre réputation d'avoir été de mes amis ? C'est ce qui fait voir qu'il n'y a pas moins de vérité que d'esprit dans ces paroles de Mad^e. de Scudery, je suis comme Plutarque, je guette les grands hommes aux petites choses. En effet la plupart des Vies de Plutarque sont écrites de cette manière, & c'est par les petites choses qu'il remarque dans les grands hommes dont il écrit l'Histoire, que ces Vies sons si instructives. C'est ce qui lui fait dire au commencement de la Vie d'Alexandre (à quoi cette Dame fait allusion) (*a*) „ que ce ne sont pas les actions les plus éclatantes „ qui font connoître la vertu & le vice des hommes ; mais qu'une petite cho-„ se, souvent une parole, un jeu, fait mieux connoître le caractère d'un „ homme que les Siéges & les combats." Il s'en faut beaucoup que je n'exprime dans cette traduction l'énergie des termes Grecs dont Plutarque s'est servi ; J'ajouterai seulement qu'il tient parole dans la suite de cette vie, & que

(*v*) *Id. Ibid.* cap. 72—78. p. 242—253.

(*x*) *Res alienissimas ineptâ emulatione hujus Scriptoris in unam periodum commiscuit.* Casaub. de Eginh. Ib. c. 77. p. 253. C'est delà que Mr. le Gendre a pris ce qu'il dit de Charlemagne, qu'il prenoit plaisir à manger en famille avec ses enfans, & à rire & à badiner avec ses petits enfans. V. Hist. de Fran. Vol. 2. p. 145. Ed. 8.

(*y*) *Cænavi, mi Tiberi, cum iisdem accesserunt conviva Vinicius & Silvius pater, inter cœnam lusimus* γεροντικῶς. Sueton. Ibid. c. 71. p. 240.

(*z*) *Iratum me tibi scito quod non in plerisque ejusmodi scriptis mecum potissimum loquaris. An vereris ne apud posteros infame tibi sit quod videaris familiaris nobis esse?* Suet. In vitâ Horatii pag. 789. & apud Hor. de Dac. Vol. 10. pag. 394.

(*a*) Pῦ ταῖς ἐπιφανεστάταις, πράξεσι πάντως ἐνέστι δήλωσις ἀρετῆς ἢ κακίας ἀλλὰ πρᾶγμα βραχὺ πολλάκις καὶ ῥῆμα καὶ παιδιά τις ἐποίησεν ἔμφασιν τοῦ ἤθους, μᾶλλον ἢ μάχαι μυριόνεκροι, καὶ παρατάξεις αἱ μέγισται, καὶ πολιορκίαι πόλεων. Plutarchus in Alexandro p. 664. Ed. Francof.

(*b*) Τὸ

que c'eſt ſur tout par ces ſortes d'endroits qu'il a tâché de nous faire connoître Alexandre. Je n'en rapporterai que ce trait, qui fait honneur au Cœur de ce Prince, & qui juſtifie bien ſon amitié pour Hepheſtion. (*b*) „ Alexandre, dit Plutarque, aimoit Hepheſtion & honoroit Craterus, diſant que „ Hepheſtion aimoit Alexandre, & que Craterus aimoit le Roi.

Voilà comment à l'égard de la Morale, l'Hiſtoire eſt très-utile même aux Particuliers, & à ceux qui n'ont aucune part aux affaires publiques. Je n'ai rien dit des leçons de vertu que font les Hiſtoriens d'une maniére directe, parce que ce n'eſt pas proprement en Hiſtoriens, mais plutôt en Philoſophes qu'ils parlent alors; & que dans ces ſortes de preceptes les Hiſtoriens violent les règles de leur Art, ſelon la plupart des Critiques qui blâment dans l'Hiſtoire ces ſentences ſi marquées. Je n'ai conſideré que l'utilité de l'Hiſtoire entant que telle, & par les exemples de vertus & de vices qu'elle nous met devant les yeux. Il me ſeroit aiſé de prouver que l'Hiſtoire nous fait preſque toujours voir la vertu recompenſée, & ſur tout le vice puni. Je n'en voudrois point d'autre preuve que la fin tragique (*c*) de la plupart des Empereurs Romains qui ayant été preſque tous des Tyrans ſont auſſi preſque tous (*d*) (excepté peut-être le ſeul Tibere) péri d'une mort violente. Mais ſi je m'étendois là-deſſus cela me mèneroit trop loin, & j'aime mieux paſſer à ma ſeconde partie, où je dois faire voir l'utilité de l'Hiſtoire par rapport à la Politique.

II. Quand je parle de l'utilité de l'Hiſtoire par rapport à la Politique, je n'entends pas cette Politique rafinée (où comme dit le Pere Rapin) (*e*) les Eſpagnols & les Italiens ont échoué; qu'il dit avec raiſon être l'étude la plus vaine de toutes, & qu'ils pretendent avoir appriſe dans Tacite. Je ſuis entiérement du ſentiment de ce cet habile Jeſuite, lors qu'en parlant du caractère de cet Hiſtorien & de ſes rafinemens en matière de Politique: Il dit que c'eſt une ſorte d'eſprit qui n'eſt d'uſage que pour l'oſtentation. On ne s'en accommode pas dans le commerce ordinaire des hommes. Quand je dis que l'Hiſtoire eſt utile par raport à la Politique, je veux dire qu'elle eſt très-utile pour nous faire connoître ce qui peut nuire, ou contribuer au bien de la Société. L'Hiſtoire nous apprend encore quelle eſt la plus ancienne forme de gouvernement & celle qui répond mieux à la deſtination de cette inſtitution, qui eſt ſi utile, ou plutôt qui eſt abſolument néceſſaire. Enfin l'Hiſtoire nous enſeigne par quels moïens la Liberté publique ſe perd & ſe conſerve, & ce qui fait la proſpérité, ou la ruïne des Etats les plus floriſſans, & qui ont la meilleure forme de gouvernement que l'eſprit humain puiſſe imaginer.

Utilité de l'Hiſtorien par raport à la Politique.

Il eſt certain qu'à conſiderer les hommes en Société en ſous quelque forme de

(*b*) Τὸν μὲν ἐφίλει μάλιστα τὸν δὲ ἐντιμότατον ἐνόμιζεν καὶ λέγων ἀεὶ, τὸν μὲν Ἡφαιστίωνα φιλαλέξανδρον εἶναι, τὸν δὲ Κρατερὸν φιλοβασιλέα. Idem ibid. p. 690.

(*c*) V. Machia diſcours ſur Tite Live. L. 1. chap. 10.

(*d*) *Vide tamen de Tiberio Sueton.* In Tib. c. 73. p. 382. Vide & in Caligula. Par tous ces paſſages il paroît qu'on croioit que Tibere avoit été, ou empoiſonné, étouffé, ou étranglé par Caligula.

(*e*) Rapin. Ref. ſur l'Hiſt. n. 28. v. 2. p. 304.

(*f*) *Ad*

de gouvernement que ce puisse être, la véritable Politique consiste à bien pratiquer les divers devoirs de Morale qui nous sont prescrits par la raison & par la Religion. L'ambition, l'avarice, l'amour du plaisir, la débauche, l'injustice, la violence, l'esprit de parti, en un mot toutes les Passions injustes & violentes, tendent par elles-mêmes à la ruïne des Sociétés civiles, & sans l'aide souvent d'un Ennemi de dehors, elles viennent à bout de renverser les plus grands Empires: des Empires qui paroissoient établis sur des fondemens inébranlables; & qui n'avoient été fondés & élevés que par la pratique des vertus contraires à ces vices. C'est de quoi l'Histoire Romaine nous fournit de grands exemples: Et comme les mêmes causes qui ont fait perdre la Liberté à la Republique, ont enfin fait perdre l'Empire aux Empereurs; il est clair qu'il n'y a point de forme de Gouvernement à qui les vices & les desordres dont je viens de parler, ne soient également préjudiciables, & qu'ils ne viennent enfin à bout de détruire. C'est ce que l'Histoire de toutes les Nations nous apprend, & c'est à quoi Tite-Live dans sa Préface prie son Lecteur de faire une attention particulière. (*f*) Il le ramene à ces premiers tems de la *Republique*, aux grands hommes qui ont vécu alors, & aux grandes actions qu'ils ont faites soit en Paix, soit en Guerre, par lesquelles ils avoient porté l'Empire Romain à un si haut degré de puissance. Il veut ensuite que son Lecteur remarque cette corruption de mœurs qui suivit le relâchement de la Discipline parmi les Romains. „ Jusques-à ce dit-il, que nous soïons venus à ces tems ausquels „ nous ne pouvons souffrir ni nos maux, ni les remèdes qu'on pourroit y ap„ porter." Tous les Historiens, & même les Poëtes Latins nous parlent de l'excessive corruption des mœurs des Romains, lorsqu'ils perdirent leur liberté du tems de Cesar. Nous en trouvons une belle déscription dans le petit Poëme de Pétrone sur cette guerre civile; (*g*) où il décrit en si beaux vers la gourmandise excessive des Romains de ce tems-là, les dépenses prodigieuses qu'ils faisoient pour leurs tables, & la somptuosité de leurs édifices qu'ils élevoient jusqu'aux nuës. Il seroit inutile de s'étendre beaucoup là dessus, & tout le monde connoit ce beau discours de Salluste au commencement de la Conjuration de Catilina; où il oppose les mœurs des Romains de son tems à celles de ces grands hommes qui avoient vécu dans les premiers tems de la Republique. Je rapporterai seulement ces belles paroles de Caton, & que doit s'appliquer tout Etat libre, où ceux qui ont part aux affaires & aux déliberations publiques, pendant que chez eux ils ménent une vie dissoluë, vendent leurs voix & leur credit au plus offrant, & se laissent aveuglément conduire par un Chef de Parti, à qui ils permettent de disposer comme il lui plaît, de leur

(*f*) *Ad illa mihi pro se quisque acriter intendat animum, quæ vita, qui mores fuerint: per quos viros, quibusque artibus, domi militiaque, partum & auctum imperium sit, labente paulatim disciplinâ, velut desidentes primo mores sequatur animo: deinde ut magis magisque lapsi sint, tum ire cœperint præcipites, donec ad hæc tempora, quibus nec vitia nostra nec remedia pati possumus, perventum est.* Liv. in Prœm. p. 6.

(*g*) *Ædificant auro, sedesque ad sidera mittunt.*
Ingeniosa gula est, siculo Icarus æquore mersus.
Ad mensam vivus deducitur.
Petronius de Bello civili.

(*h*) *Neque*

leur raison, de leur conscience, de leur liberté, & de celle de toute une Nation. (*h*) „ Il ne faut pas, dit Caton, s'étonner que les choses soient en ce desor-„ dre. Chacun prend ses resolutions à part, & ne consulte que son propre „ intérêt. Dans sa maison il songe à vivre délicieusement, dans le Senat à „ gagner de l'argent, ou à faire des amis, & de cette façon personne ne prenant „ soin de défendre la Republique, elle demeure exposée à quiconque la veut „ attaquer. " Caton lorsqu'il parloit ainsi, avoit en vuë la Conjuration de Catilina; & l'évenement dans peu de tems vérifia cette prédiction d'une autre manière, mais que Caton ne prevoïoit que trop. Peu de tems après celui où Caton parloit ainsi, Crassus, Cesar, & Pompée eurent chacun leur Liste civile. Aussi ne manqua-t-il pas d'arriver ce que Caton avoit prédit. La Libéralite de Cesar lui valut l'Empire préferablement aux richesses de Crassus, & au credit qu'avoient acquis à Pompée ses manières affables & populaires. C'est cette prodigieuse corruption de mœurs qui faisoit que Sénèque traittoit de chymerique le dessein qu'avoit eu Brutus de retablir la liberté par la mort de César. Il dit que Brutus (*i*) crut mal à propos que les Romains pouvoient recouvrer leur liberté, après avoir perdu leur ancienne vertu. Il s'étonne que ce grand homme eut pu s'imaginer, que les Loix auroient leur libre cours, & qu'il y pourroit avoir cette équité dans les Jugemens publics, ou cette égalité qui doit être entre les Citoïens d'une Republique; lui qui avoit vu tant de milliers d'hommes se battre, non pas pour savoir s'ils seroient esclaves, mais de qui ils seroient esclaves. Brutus, selon Séneque, avoit bien oublié, ou l'état de Rome, ou la nature des choses, lui qui crut qu'il ne s'en trouveroit pas un autre qui souhaittât de succeder à celui qui venoit d'être tué, ou qui ne se souvint pas qu'il s'étoit trouvé un Tarquin après tant de Rois qui avoient péri par le fer, ou par la foudre. Il falloit un Maître aux Romains qui pour s'élever fournît à leur luxe & à leur dépense qui étoient incompatibles avec cette égalité qui doit être entre ceux qui vivent sous un Gouvernement Republiquain. Par-tout les mêmes causes produiront les mêmes effets. Et si la débauche, le luxe, & en général le vice ruïne la liberté des Republiques, il en est de même des Monarchies, que les mêmes vices détruisent presque infailliblement. Quoique Valentinien III. eût pour Général Aëtius, le plus vaillant homme, & le plus grand Capitaine de son tems, cependant ses débauches non seulement lui firent perdre à lui-même l'Empire & la vie; mais de plus, elles furent cause de la ruïne & de la perte entière de l'Empire d'Occident, de même

(*h*) *Neque mirum; ubi vos separatim sibi quisque consilium, capitis, ubi domi voluptatibus, hic pecunia, aut gratia servitis, eo fit, ut impetus fiat in vacuam remp.* Sallust. Bel. Catil. p. 159.

(*i*) *Existimavit civitatem in priorem formam posse revocari, amissis pristinis moribus; futuramque ibi æqualitatem civilis juris, & staturas suo loco leges, ubi viderat tot millia hominum pugnantia, non an servirent, sed utri. Quanta verò illum aut rerum natura, aut urbis sua tenuit oblivio, qui uno interempto, defuturum credidit alium qui idem vellet: cum Tarquinius esset inventus, post tot reges ferro ac fulminibus occisos.* Senec. de benefic. lib. 2. c. 20. p. 396. Ed. Elz. 12. Voyez aussi Machiavel Dis. sur Tite Live. Lib. 1. c. 16. & 17.

me que les desordres des Romains du tems de Césár avoient fait perdre à la Republique sa liberté.

Et comme l'Histoire nous apprend l'influence, que le vice & la vertu ont sur la ruïne ou la conservation des Etats, quelle que soit la forme de leur Gouvernement. Elle nous apprend aussi quelle est la meilleure & la plus ancienne forme de Gouvernement, & par quels moïens on la peut perdre ou conserver, lors qu'on est assez heureux pour la posseder.

Je commence par le dernier article, & je dis qu'il est certain que l'Histoire confirme par mille exemples une leçon de Politique, que pour leur propre bonheur, aussi bien que pour le bonheur de leurs peuples, il seroit à souhaitter que les Rois eussent toujours dans l'esprit. C'est que s'ils souhaittent de conserver leur authorité, ils ne doivent jamais entreprendre de l'étendre au delà des justes bornes que leur prescrivent les Loix particulières de leur Etat, ou en general les Loix naturelles qui sont la règle éternelle du juste & de l'injuste, & qui si elles étoient consultées, règleroient aisément les Droits des Rois & des Peuples. C'est un principe répandu dans toute la Politique d'*Aristote*, (*k*) qu'outre les Tyrans qui oppriment un peuple libre qui vivoit sous un Gouvernement Republiquain; ce qui étoit ce qu'on appelloit, Tyrans, parmi les anciens; les Rois les plus légitimes sont des Tyrans dès qu'ils veulent s'attribuer un pouvoir qu'ils n'ont pas par les Loix. Après avoir donné diverses raisons de la mort & de la ruine de plusieurs Tyrans dont il raconte la fin malheureuse: Après avoir fait voir que leurs malheurs viennent des injustices & des affronts qu'ils avoient fait aux particuliers, ou de celles que les particuliers se faisoient les uns aux autres, & que les Rois ne se mettoient pas en peine de reparer; après avoir montré que ce fut là en particulier la cause de la mort de Philippe pere d'Alexandre qui fut tué par Pausanias, à qui on avoit fait un sanglant affront dont il demanda en vain justice à Philippe: Après dis-je, avoir montré tout cela, Aristote fait voir (*l*) que ces ressentimens des particuliers ne sont pas la principale cause de la perte des Princes; & que les *Rois*, mêmes héréditaires, se faisoient souvent détrôner, parce qu'ils en agissoient avec hauteur, & qu'ils se rendoient méprisables, en oubliant qu'ils n'avoient qu'un pouvoir Roïal, & non pas un pouvoir tyrannique. Machiavel a fait la même réflexion qu'il exprime avec ce bon sens & cette force d'expression qui lui est si ordinaire: & il faut avouer que si dans son Prince il a donné des Loix aux Tyrans (ce qu'Aristote, & Thomas d'Acquin avoient fait avant lui. (*m*) Il a donné ailleurs d'excellentes leçons aux Rois qui abusent de leur authorité,

(*k*) Αἱ δὲ (Tyrannides) ἐκ τοῦ τῶν βασιλέων παρεκβαινόντων τὰ πάτρια, καὶ δεσποτικωτέρας ἀρχῆς ὀρεγομένων. Arist. Pol. L. 5. c. 10. p. 626. Ed. Elzev. Ed. Dan. Heins.

(*l*) Ἐν δὲ ταῖς κατὰ γένος βασιλείαις τιθέναι δεῖ τῆς φθορᾶς αἰτίαν πρὸς ταῖς εἰρημέναις, καὶ τὸ γίνεσθαι πολλοὺς εὐκαταφρονήτους, καὶ τὸ δύναμιν μὴ κεκτημένους τυραννικὴν, ἀλλὰ βασιλικὴν τιμὴν, ὑβρίζειν. Ibid. p. 639.

(*m*) Voyez Naudé *Coups d'Etat* p. 22—27. *Ex Thoma*, *comm.* sur le L. 5. de la Polit. d'Aristote. Voyez Arist. L. 5. cap. 11. pag. 654.

(*n*) Saf-

thorité, & qui entreprennént de ruiner la liberté de leurs sujets. (*n*) „ Les „ Princes, dit-il, doivent savoir qu'ils commencent à perdre leur Etat du „ moment qu'ils commencent à violer les Loix, & qu'ils n'ont aucun égard „ à des coutumes qui sont anciennes, & sous lesquelles les peuples ont vécu „ long-tems. " Il prouve par l'exemple de Tarquin le superbe, (*o*) „ que quel- „ que odieux & quelque extraordinaires que soient les moïens dont un Roi „ s'empare d'un Roïaume, il sera souffert, pourvu qu'il observe les anciens „ Ordres de l'Etat. " Ce n'est pas proprement, dit-il, parceque Lucrece fut violée par Sextus, que Tarquin fut chassé de Rome, mais parce qu'il viola toutes les Loix du Roïaume; parce qu'il gouverna tyranniquement, & qu'il ôta au Senat son ancienne authorité. Il est certain que les Princes ne risquent jamais plus de perdre leur authorité, que lors qu'ils veulent l'augmenter & l'étendre plus que ne le permettent ces Loix de l'Etat qu'ils ont juré d'observer, & qui sont l'unique fondement de l'obéïssance que leur doivent leurs sujets. On peut dire que c'est par les entreprises qu'ils ont faites sur les libertés du peuple que quelques-uns de nos derniers Rois les ont affermies pour jamais: & c'est en s'attribuant des prérogatives qu'ils n'avoient pas, qu'aux dépens peut-être, de celles qu'ils avoient, les privileges des peuples ont été considérablement augmentés sous les quatre derniers Règnes qui ont précedé la Revolution. (*p*) Mr. Echard commence son second volume, en nous disant que si Charles I. & ses Ministres firent quelques fausses démarches, c'étoit parce que les Droits des peuples n'étoient pas aussi clairement établis qu'ils l'ont été depuis, à quoi il auroit du ajouter que c'est par les fausses démarches de la Cour que ces droits des peuples ont été établis sur des fondemens inébranlables. Quand un Pair du Royaume incommodoit la Cour, & qu'on craignoit que dans le Parlement il ne cabalât contre les Ministres, ou on supposoit quelques pretextes pour l'envoïer à la Tour, comme du tems de Charles I. on y envoïa le Comte d'Arundel, ou on ne leur envoïoit pas ce qu'on appelle, *Writs of Summons*, des Lettres Patentes pour les appeller au Parlement; ce qu'on fit à l'égard de Williams Evêque de Lincoln à qui on n'envoïa point de *Writ* pendant les premiers Parlemens de ce Règne. Les Seigneurs à la vérité, ne se mirent pas beaucoup en peine d'une injustice faite à un Evêque, laquelle pourtant donnoit une grande atteinte aux priviléges de leur Chambre; ce qui obligea enfin la Cour dans le dernier Parlement de ce Règne de donner un *Writ* à ce Prélat.

(*n*) *Sappino adunque i Prencipi come a quella hora e' cominciano a perder lo stato, ch'essi cominciano a romper le leggi, & quelli modi, & quelle consuetudini, che sono antiche, & sotto lequali gli huomini lungo tempo sono vivuti.* Machiav. ubi supra L. 3. c. 5. fol. 138. Ed. Palerm. in 8.

(*o*) *Benche il modo dell' occupare il regno fusse stato straordinario, & odioso: non dimeno quando egli havesse osservato gli antichi ordini de gli altri Re; sarebbe stato comportato; ne si sarebbe concitato il Senato, & la Plebe contra di lui per torgli lo stato. Non fu adunque costui cacciato per haver Sesto suo figlivolo stuprata Lucretia, ma per haver rotte le leggi del regno, & governato lo tirannicamente, havendo tolto al Senato ogni auttorità.* Machiavel Liv. 3. c. 5. p. 138.

(*p*) Histor. of England. Tom. 2. p. 1. & suiv.

Prélat. Mais pour l'affaire du Comte d'Arundel (q) la Chambre le prit sur un ton plus haut, & ne voulut point tenir ses séances que le Comte ne leur fût rendu; ce que la Cour fut enfin obligée de faire en promettant aux Seigneurs qu'on auroit desormais plus d'égard à leurs priviléges; aussi ces deux exemples ont-ils été les derniers de ce genre. Les Seigneurs & les Prélats les plus déclarés contre la Cour ont été toujours depuis appellés au Parlement; & si pendant la séance quelque Pair a été envoïé en prison, la Chambre a toujours sçu, & approuvé la cause de leur détention. (r) My Lord Clarendon dit fort bien que, si pour lever la fameuse Taxe des Vaisseaux (*Ship-Money*) on s'y étoit pris par voye d'emprunt, comme on avoit fait dans les autres emprunts, cette Taxe eût passé dans le Monde pour un secours que le peuple accordoit volontairement au Roi, & dont le Roi vouloit bien avoir l'obligation au peuple; on n'auroit pas vu alors en Angleterre les desordres qu'y causa cette malheureuse levée de deniers qui fut une des principales causes de la funeste Revolution de ce tems là. Mais (s) quand le peuple vit que suivant la décision des Juges, le Roi exigeoit comme un droit, une Taxe à laquelle toute l'Angleterre sçavoit qu'il n'avoit aucun droit, selon toutes les Loix du Roïaume, (selon ces Loix qui étoient la seule sureté que chacun eût pour tout ce qu'il possedoit) quand dans une Cour de Justice, où on ne doit juger que par les Loix, on en vint à substituer la raison d'Etat à ces Loix; quand les Juges dépouillant leur caractère, se revêtirent de celui de Ministres d'Etat; quand enfin on vit que la même raison dont on se servoit pour exiger cette Taxe, engloutissoit toute la propriété du Roïaume; & que sous ce pretexte de necessité, la Cour alloit devenir Maîtresse absoluë des biens de toute l'Angleterre; alors personne ne crut, ni sa liberté, ni ses biens en sureté; on n'eut aucun respect dans la Chambre haute pour les décisions des Juges qu'auparavant on y regardoit comme des Oracles en matière de Loi; & la Chambre basse n'eut pas plus d'égard pour les Loix sur lesquelles étoient fondées les Prérogatives Roïales, que la Cour en avoit eu aux Loix qui étoient les fondemens des libertés & des Droits des Sujets. Aussi cette prétention de la Cour n'a-t-elle plus eu lieu depuis. On a condamné par Acte du Parlement toute levée de deniers, sous quelque pretexte de necessité que ce soit, lors qu'elle se fait sans le consentement du Parlement. C'est une Loi que dans leurs plus grands besoins les successeurs de Charles I. ont constamment observée; au lieu qu'avant la décision des Juges de ce Prince, rien n'étoit plus commun que de lever des deniers par voye d'emprunt ou de Bienveillance, „ *By loan and Benevolence*; " & comme on ne pretendoit pas que cela dût „ tirer à conséquence, le peuple s'y soumettoit sans peine, & s'y seroit ap-

(q) Voiez *Rushworth. Historical Collections*. Vol. I. p. 363. & 370.

(r) Voiez *Clarendon* Vol. 1. p. 69. & 71.

(s) *When they saw in a Court of Law (that Law, that gave them Title to; and Possession of all that they had) Reason of State urged as Elements of Law, Judges as sharp sighted as Secretaries of State; and in the Mysteries of State*, &c. Ibid. p. 70.

(t) Daniel.

apparemment toujours soumis, sans le Jugement dont on vient de parler. Je ne fais ici que paraphraser my Lord Clarendon, & j'ajoute qu'il y a aussi aparence que le pouvoir dispensatif décidé par les Juges de Jacques II. ne se relevera jamais du coup que lui a donné ce qu'on appelle ici (*the Bill of Rights*) & qui est un acte où le Parlement déclara quelles sont les libertés des Sujets, en même tems qu'il déclara le Thrône vacant par l'abdication du Roi Jacques II., & qu'il nomma pour le remplir le Prince & la Princesse d'Orange, en qualité de Roi & de Reine d'Angleterre. En un mot rien n'est plus juste que cette réflexion que fait le Pére Daniel en parlant de Pepin le Bref, & elle devroit être méditée avec soin par tous les Souverains qui souhaittent de conserver leur authorité. (*t*) „ Cette authorité, dit le Pere Daniel, fut toujours „ absoluë, & d'autant plus qu'il affecta moins de la faire paroître indépendante „ par les Assemblées fréquentes de la Nation ausquelles il communiquoit tous „ ses plus grands desseins, & les plus importantes affaires de l'Etat." C'est ce qui a fait dire à Machiavel „ que ceux qui auroient quelque connoissance „ de l'Histoire, (*v*) verroient que Timoleon, & ses semblables n'avoient pas „ moins eu d'authorité dans leur Patrie, que Denis de Syracuse, & Phalaris: „ mais qu'ils avoient vécu beaucoup plus en sureté.

Nous vivons graces à Dieu, sous un Règne où ces verités n'ont pas besoin d'être mises devant les yeux de ceux qui nous gouvernent. Jamais l'Angleterre n'a été gouvernée selon les Loix, comme elle l'est à present. Dans tout ce Règne ce sont uniquement les Loix qui jusques là present ont décidé, de la vie, de la propriété, & de la liberté de chacun suivant cette maxime de Pepin que je viens de raporter, & qui est sans doute la manière la plus sage, parce que c'est la moins suspecte dont un Prince puisse affermir son authorité; nos Parlemens sous ce Règne ont toujours été consultés sur les affaires les plus importantes; & c'est à leurs décisions que la Cour s'en est toujours raportée; en un mot, sous un Prince, qui avec mille fois plus de justice & de clémence, a toute la facilité d'humeur & de manières qu'a jamais eu Auguste. On peut appliquer au Règne du Roi, tout ce que les Poëtes & les Historiens ont dit du Regne de cet Empereur. Avec cette différence que par le caractére du Successeur aussi bien que par la constitution de notre Gouvernement, notre bonheur paroît devoir être plus durable, comme il est établi sur des fondemens plus solides, que n'étoit celui des Romains du tems d'Auguste.

Mais si nos Princes n'ont pas besoin qu'on leur represente combien ils risqueroient leur authorité, s'ils entreprenoient de se mettre au-dessus des Loix; nos Peuples au contraire ont grand besoin qu'on leur fasse voir que la licence effrenée qui règne parmi nous, ne peut avoir que des suites très-dangereuses pour notre liberté, ou du moins pour notre repos. Il y a long-tems que Platon a remarqué que la Tyrannie s'établit dans un Etat libre, lors qu'on n'y sçait

(*t*) Daniel. Vol. 1. p. 389. Ed. Amstel.

(*v*) *Vedrebbono anchora come Timoleone, & gli altri non hebbeno nella Patria loro meno authorità, che si havessino Dionisio, & Phalari, ma vedrebbono di gran lunga havervi havuto piu sicurtà*: Mach. Lib. 1. c. 10. fol. 18.

(*x*) Plato

ſçait pas mettre de bornes à l'amour de la liberté. Il décrit ces abus de la liberté d'une manière fort vive, & par malheur, ce qu'il dit là-deſſus n'eſt pas auſſi imaginaire que l'idée qu'il nous donne d'une Republique parfaite. „ (x) Dans un pareil Gouvernement il n'y a, ſelon lui, aucune diſtinction „ de Magiſtrats, ni de Sujets, de Pere, ni d'Enfans, de Femme, ni de Mari, „ de Maître, ni de Domeſtique; Et juſques aux Bêtes, tout eſt cenſé avoir „ droit à cette pretenduë liberté de faire tout ce qu'ils veulent; afin de ne „ paroître point avoir de Maître. (y) Ils n'ont aucun égard aux Loix écrites, „ & non écrites, " C'eſt-à-dire qu'ils n'ont aucun reſpect pour les Loix, ni pour des Coutumes anciennes, & ſouvent plus reſpectables que les Loix. Ariſtote qui dans ſa Politique le refute ſouvent, (z) eſt ici d'accord avec Platon; & c'eſt même par cette licence outrée qui ne règne quelquefois pas moins ſous un Gouvernement Deſpoſtique, que dans un Etat populaire, qu'Ariſtote fait voir la reſſemblance qu'il y a ſouvent entre les Maximes d'un Gouvernement Tyrannique, & celles de quelques Gouvernemens Républiquains. (a) „ Ariſtote fait voir que jamais un Peuple n'eſt plus en danger de perdre *ſa liberté*, que lors qu'il ne veut point être gêné par les Loix, & qu'il croit avoir „ droit de faire impunément tout ce qu'il veut. " (b) Il montre que c'eſt là une très-fauſſe idée de la liberté: Et „ que bien loin que ce ſoit un eſclavage „ d'être obligé de vivre ſelon les Loix de ſon Païs, c'eſt au contraire le ſalut „ d'un Etat, & de ceux qui le compoſent. " Toutes les Republiques des Grecs, qui en ce tems-là, avoient perdu leur liberté ſous Philippe, & ſous Alexandre étoient autant de preuves parlantes de la verité de ce que dit ici Ariſtote; Et Dieu vueille que nous n'en voyions point de preuves plus modernes, & où nous ſoïons plus intereſſés! Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que ce ſont ſur-tout les inſtrumens ou les Partiſans du Depotiſme des derniers Règnes, qui vivant à l'ombre de nos Loix qu'ils foulent aux piés, & dont ils ne reconnoiſſent pas l'autorité, portent parmi nous la licence aux derniers excès, & qui attaquent inſolemment un grand Prince, & qui eſt tel, indépendemment de la Couronne qu'il porte; pendant que tout le monde ſçait qu'il n'y a pas long-tems que ces mêmes perſonnes auroient érigé en crime d'Etat, & en attentat contre la perſonne du Souverain, la moindre parole qui ſeroit échapée contre un Valet de pié d'un premier Miniſtre.

Mais l'Hiſtoire eſt non ſeulement utile par raport à la Politique, en ce qu'elle nous enſeigne le moïen de conſerver la forme de Gouvernement que nous poſſedons: elle l'eſt encore en ce qu'elle nous met devant les yeux ce qui eſt arrivé aux Etats qui vivoient ſous la même forme de Gouvernement que nous; & comment ils l'ont conſervée, ou perduë.

De

(x) Plato *de Rep.* lib. 8. p. 206. v. 2. Ed. Cantabr.

(y) Τελευτῶντες γάρ που οἶσθ' ὅτι οὐδὲ τῶν νόμων φροντίζουσι γεγραμμένων ἢ ἀγράφων ἵνα δὴ μηδαμῇ μηδεὶς αὐτοῖς ᾖ δεσπότης. Ibid. p. 208.

(z) Ἔτι δὲ καὶ τὰ τυραννικὰ κατασκευάσματα, δημοτικὰ δοκεῖ πάντα. Ariſt. Polit. Lib. 6. p. 717.

(a) Voiez Liv. 5. ch. 9. p. 618. 619.

(b) Οὐ γὰρ δεῖ οἴεσθαι δουλείαν, εἶναι τὸ ζῆν πρὸς τὴν πολιτείαν, ἀλλὰ σωτηρίαν. Ibid. p. 619.

(c) Comm.

De tous les Priviléges dont jouït l'Angleterre sous la plus belle & la plus heureuse Constitution de Gouvernement qui ait jamais été, on peut dire que le plus grand, & la source de tous les autres, c'est (ce que j'ai déjà remarqué) que le Peuple ne peut être taxé, que de son consentement. Philippe de Commines regarde ce privilége des Sujets comme faisant presque partie de la Loi naturelle, (c) „ & il dit, qu'il n'y a Roi ne Seigneur sur terre qui ait pou„ voir, outre son Domaine, de mettre un denier sur ses Sujets, sans „ octroi & consentement de ceux qui le doivent payer, si non par Tyrannie, „ ou violence ". A quoi on peut ajouter ce qu'il dit des remords que Mahomet II. eut en mourant d'un Impôt qu'il avoit mis sur ses Sujets. (d) Or „ regardez dit Commines, ce que doit faire un Prince Chrêtien, qui n'avoit „ authorité fondée en raison, de rien imposer sans le consentement de son „ peuple ". C'est de quoi les Anglois ont toujours été bien persuadés; aussi est-ce le premier article de la fameuse Requête qu'on presenta à Charles I. qu'on appelle, „ *The Petition of Right*, " & qu'on a fondée sur un Article de la MAGNA CHARTA, accordée par le Roi Jean; Article qui passa en Loi, comme je viens de le dire, à l'occasion du *Ship-Money*, ou de l'argent des Vaisseaux, que Charles I. levoit de sa propre authorité; ce qui fit, comme je l'ai dit, que dans le dernier Parlement de ce Prince, on déclara par Acte du Parlement, que le Roi ne pourroit lever d'argent sans le consentement du Parlement, sous quelque pretexte de necessité que ce fût. Or pour peu qu'on sache l'Histoire de France; il est aisé de voir quelle fut la prudence de ce Parlement d'avoir exclus dans cette Loi, toute sorte de necessité quelle qu'elle puisse être. Ils savoient que du tems de Charles VII. on leva pour la premiere fois de l'argent en France sans le consentement des Etats. Jamais il n'y avoit eu de pretexte plus spécieux, (f) car il s'agissoit d'achever de chasser les Anglois du Roïaume. Cependant ce cas extraordinaire servit de Loi & d'exemple pour l'avenir: & Philippe de Commines nous fait assez entendre que dès le tems de Loüis XI. on avoit parfaitement oublié que le consentement des Etats eût jamais été necessaire pour lever de l'argent. Cet exemple est commun, mais il n'en est que plus fort: & Philippe de Commines a bien eu raison de louër l'Angleterre, qui de son tems, n'avoit jamais consenti à une pareille levée de deniers. On en peut dire de même de cette Loi qui depuis la Revolution a ordonné que les Patentes des Juges seroient desormais dressées avec la Clause, *Quamdiù se benè gesserint*. Il seroit même à souhaiter en général qu'on ne vît pas de si frequens changemens qu'on en voit ici dans les premiers Postes de l'Etat; & qu'on pût faire à nos Rois le même compliment que Claudien fait à Honorius, (g) qu'il louë de ce qu'il sait choisir des

(c) Comm. ch. 108. fol. 259.
(d) Comm. chap. 140. fol. 325.
(e) Rusworth Hist. col. v. 1. p. 588.
(f) Voyez Commines ch. 129. fol. 229.
(g) *Ut fortes in Marte viros animisque paratos, Sic Justos in pace legis, longumque tueris Electos; crebris nec succedentibus urges Judicibus*. Claud. de 4. consf. Honor. v. 488. —491.

des gens de courage pour la Guerre, & des gens de bien dans la Paix ; de ce qu'il conserve long-tems ceux qu'il a choisis, & qu'il ne leur donne pas de fréquens Successeurs. Aussi Mézeray nous dit-il, que l'un des sujets qui avoit le plus ébranlé les Villes, particuliérement celle de Paris, contre le Roi Louïs XI. dans la guerre du bien public, ç'avoit été la mutation des Officiers. „ Pour cette raison, ajoute l'Historien, le Roi fit cette celebre Ordonnance „ du 21. Octobre 1467. qui porte que considerant qu'en ses Officiers consiste sous son authorité, la direction des faits par laquelle est policée & entretenuë, la chose publique du Roïaume, & que d'icelui ils sont Ministres „ essentiels, comme membres du Corps dont il est Chef, il vouloit leur ôter „ le doute qu'ils avoient de choir en l'inconvenient de mutation & destitution, & desiroit pourvoir à leur sureté ; & partant il ordonnoit qu'il ne „ seroit donné aucun Office, s'il n'étoit vacant par mort, ou par resignation „ volontaire, ou par forfaiture jugée & declarée judiciairement par Juge competant. Sur quoi Mezeray remarque à la marge, (*h*) que ce Droit de „ n'être point destitué est fort ancien, & qu'on le voit dans les *Capitulaires* „ de Charles le Chauve, & dans l'Ordonnance de Philippe de Valois. " De l'autre côté il n'est pas moins dangereux dans un Etat libre, que les mêmes personnes demeurent long-tems dans les grands Emplois, où ils peuvent se faire des Creatures, & acquerir un Credit qui peut être préjudiciable à la liberté. C'étoit la raison que Catulus donne dans Dion Cassius, pour laquelle, (*i*) il ne vouloit pas qu'on prolongeât le Commandement à Pompée : ce qu'il prouve par l'exemple de Marius & de Sylla, qui aïant eu si long-tems le pouvoir Souverain entre les mains, s'en étoient servis pour opprimer la liberté de la Republique. Au lieu de s'attacher à l'Etat, on s'attache à ceux par le credit de qui on a été avancé, ou par qui on espere de l'être. C'est le reproche que Caton dans Lucain faisoit à l'armée de Pompée, qui vouloient tout quitter après la mort de leur Géneral, à qui Caton reproche (*k*) „ qu'ils ont été pour Pompée plutôt que pour Rome ". C'est aussi à quoi se rapporte ce que Salluste remarque dans les fragmens qui nous restent de son Histoire, „ (*l*) Que les „ guerres civiles vinrent de ce qu'un petit nombre de Puissans, sous le pretexte „ specieux de defendre les droits du Senat & du Peuple, tâchoient de se rendre Maîtres des affaires. On étoit appellé bon ou mauvais Citoyen, non „ pas à cause des services qu'on rendoit à la Republique, la corruption étant

„ gé-

(*h*) Voyez Mezeray Abbr. Chron. vol. 3. p. 307. Voyez Daniel vol. 4. p. 258. & 282. Commines nous dit aussi que Louïs XI. en mourant commanda à son fils de ne changer aucuns Officiers. Voyez Commines ch. 134. fol. 310. Voyez Daniel ubi supra p. 409.

(*i*) Ἐγὼ τοίνυν πρῶτον μὲν καὶ μάλιστά φημι δεῖν μηδενὶ ἀνδρὶ τοσαύτας κατὰ τὸ ἑξῆς ἀρχὰς ἐπιτρέπειν. τοῦτο γὰρ καὶ ἐν τοῖς νόμοις ἀπηγόρευται, καὶ τῇ πείρᾳ σφαλερώτατον περιφαίνεται. Dio. Cass. Lib. 36. p. 12.

(*k*) *Tu quoque pro dominis & Pompeiana fuisti Non Romana manus.* Lucan. lib. 9.

(*l*) *Ad postremum bella civilia orta sunt : dum pauci potentes, quorum in gratiâ plerique concesserant sub honesto patrum aut plebis nomine dominationes affectabant, bonique & mali cives appellati, non ob merita in rempublicam, omnibus pariter corruptis, sed uti quisque locupletissimus, & injuriâ validior, quia præsentia defendebat, pro bono ducebatur.* Sallust. Hist. Fragment. Lib. 1. p. 393. & 394.

(*n*) Οἶσθ'

„ générale, mais selon qu'on étoit riche & plus en état de nuire aux autres, „ on passoit pour homme de bien, parce qu'on approuvoit l'état present des „ affaires, & qu'on s'attachoit à ceux qui avoient le plus de puissance & de „ credit.

Mais sur tout en troisième lieu l'utilité de l'Histoire par rapport à la Politique, paroît en ce qu'il n'y a que l'Histoire qui nous puisse apprendre quelle est la meilleure & la plus ancienne forme de Gouvernement. Il est certain que pour peu qu'on voulût étudier l'Histoire, cela rectifieroit les fausses idées qu'on a en tant d'endroits, & sur tout dans ce Païs, sur la nature du Gouvernement, & sur les Droits des Rois & des Peuples. La Doctrine de l'obéïssance passive ne tiendroit guéres long-tems contre la raison; mais elle est encore plus terrassée par l'Histoire. Il n'y a point de systême plus chimérique, plus insoutenable, ni plus contraire à l'Histoire que celui du Droit Patriarchal, & du Droit héréditaire, c'est-à-dire du Droit inaliénable du plus proche Héritier, car c'est ce qu'on appelle ici Droit héréditaire. Il est clair qu'on ne peut l'appliquer à la Famille Roïale d'à-present, à moins que de se jouër des mots, & d'y attacher une idée differente de celle que tout le monde y a toujours attachée. Quoiqu'il en soit, car cela n'est pas de mon sujet, on ne peut à la verité nier qu'il ne paroisse par l'Ecriture, & par Homère, que dans les premiers tems, il y avoit de grandes prérogatives attachées au Droit d'Aînesse. C'est à l'égard de l'Ecriture ce qui paroît par l'Histoire d'Esaü & de Jacob; & il y a dans Homère un passage fort remarquable, où Iris represente à Neptune irrité contre Jupiter, „ (m) qu'il y a des Furies vangeresses des torts „ qu'on fait aux Aînés. " Cependant il est absurde de dire que le Droit des Aînés soit inaliénable, & qu'en general on soit obligé de Droit divin de se soumettre à l'authorité de ceux en qui reside le Droit Héréditaire. Si c'étoit un devoir que Dieu eût imposé aux hommes, il auroit suivi cette règle dans l'Etablissement des Rois d'Israël & de Juda; où on voit néanmoins une succession si souvent interrompuë; où les Cadets sont préférés aux Aînés, comme Salomon le fut à Adonija; où David, Jeroboam, & plusieurs autres sont élevés au Trône au préjudice de ceux qui étoient du Sang Roïal. Il n'est pas moins absurde de dire que le Gouvernement Monarchique est de Droit divin. Ce n'est pas du moins le sentiment de Josephe, & de Sulpice Sévere, lors qu'ils parlent de la demande que les Juifs firent d'un Roi: le premier dit, que la demande des Juifs affligea fort Samuël; à cause de la haine qu'il avoit pour les Rois; & l'autre dans le discours qu'il fait faire à Samuël, dit que (n) pour les détourner d'une résolution si déraisonable, Samuël leur representa avec quelle authorité les Rois commandent à leurs Sujets: quel est le faste de la Domination Roïale: il relève le bonheur de la liberté, & déteste les malheurs

(m) *Οἶσθ' ὡς πρεσβυτέροισιν Ἐρινύες αἰὲν ἕπονται.* Iliad. l. 15. v. 204.

(n) *At ille placidè, salubri oratione ab insanâ voluntate detorquere plebem: dominationem regiam & superbâ imperia exponere; libertatem extollere, servitutem detestari.* Sulp. sev. Lib. 1. c. 58. p. 168.

malheurs de la Servitude. Il eſt clair que Samuël n'a point prétendu parler du Droit des Rois d'Iſraël, lors qu'il dit aux Juifs de quelle manière leurs Rois les traitteroient. Il n'a voulu parler que de la coutume qu'avoient les Rois d'Orient de traitter ainſi leurs Sujets. C'eſt la ſignification du Mot, *Miſchpat*, qui eſt employé dans cet endroit: & Homère s'eſt ſouvent ſervi des mots mots νόμος, θέμις, & δίκη, de la même manière; & même (o) en parlant des Rois, comme Mr. le Clerc l'a fait voir, par ce que Pénelope dit d'Uliſſe qu'il n'avoit maltraitté en paroles, ni fait de mal à perſonne: ce qui, dit-elle, eſt la coutume des Rois. Il paroît par Homère que la puiſſance des Rois de ſon tems étoit fort limitée. Sur le fameux vers οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη, Mr. Pope non ſeulement fait voir qu'il ne s'agit là que de l'authorité qu'avoit Agamemnon en qualité de Général, authorité qui étoit fort bornée: il montre de plus que du tems d'Homère, les Rois étoient obligés de conſerver les Droits de leurs Sujets, & que c'eſt pour cette raiſon qu'ils ſont appellés θεμιστοπόλοι & δικασπόλοι, par Homère. (p) Sur ces douze Chefs des Phœaciens à la tête de qui étoit Alcinoüs, qui comme il dit dans Homère, étoit le treizième, quoi qu'Homère le traitte toujours de Roi, Mad^e. Dacier remarque que le Gouvernement des Phœaciens n'étoit pas deſpotique, non plus que tous les Gouvernemens de ce tems là. Le Peuple avoit ſes Droits, & il étoit repreſenté par ces perſonnages qui ſont appellés Princes & Chefs: ſur quoi elle cite un beau paſſage d'Ariſtote, où après avoir diſtingué quatre eſpeces de Roïautés, il dit (q) que la première étoit celle des tems héroïques, à laquelle les Peuples ſe ſoumettoient volontairement ſous de certaines conditions: car, dit-il, *le* Roi étoit alors Géneral d'armée, Juge, & avoit inſpection ſur le Culte des Dieux. Il paroît par Plutarque (r) dans la vie de Pyrrhus „ que chez les „ Anciens Moloſſes les Rois juroient de maintenir les Droits du Peuple, & „ les Peuples de defendre l'authorité Roïale; mais après les Lois μετὰ τοὺς νόμους „ C'eſt-à-dire entant que cette authorité ſeroit exercée conformément aux „ Loix. ". Grotius qui m'a fourni ce paſſage, en cite un autre du *troiſième* Livre des Loix de Platon, où il dit la même choſe, en parlant des Héraclides qui fondérent les Roïaumes de Meſſéne, Sparte, & Argos. (s) „ Les Rois, „ dit-

(o) Ἣν ἐστὶ ΔΙΚΗ θείων βασιλήων Odys. L. 4. v. 691. Voyez Mr. le Clerc ſur 1. Sam. 8. 9. & 11. Voyez les Scholies de Didyme ſur Odys. L. 18. v. 275. & L. 19. v. 43. Le mot de *Jus* ſe prend auſſi dans les même ſens en Latin.

Hoc mihi perpetuò jus eſt, quod ſolus (al. cantus) amator
Nec citò deſiſto, nec temerè incipio.

Propert. L. 2. El. 16. p. 212. Ed. Scal. Le mot de Κρίσις. Je prend dans le même ſens Eccleſiaſtiq. 38. 16. Vide Grot. in loc.

(p) Δώδεκα γὰρ κατὰ δῆμον ἀριπρεπέες βασιλῆες Ἀρχοὶ κραίνουσι, τρισκαιδέκατος δ' ἐγὼ αὐτός. Alcinous apud Hom. Odys. L. 8. v. 390.

(q) ΒΑΣΙΛΕΙΑΣ μὲν οὖν εἴδη ταῦτα τέτταρα τὸν ἀριθμόν. μία μὲν, ἡ περὶ τοὺς ἡρωϊκοὺς χρόνους. αὕτη δ' ἦν ἑκόντων μὲν, ἐπί τισι δ' ὡρισμένοις. στρατηγὸς γὰρ ἦν καὶ δικαστὴς ὁ βασιλεὺς, καὶ τῶν πρὸς τοὺς θεοὺς κύριος. Ariſt. Polit. L. 3. p. 357. & 358. c. 11.

(r) *Plutar. in Pyrrho. apud Grot. de Jure Belli & pacis* L. 1. c. 3. art. 17.

(s) *Aſtricti Reges intra præſcriptarum legum modum imperare, idque dum facerent, obligati populi, ipſis ipſorumque poſteris regnum relinquere, nec ut quiſquam adimeret pati.* Grotius. Ibid.

(t) Voyez

„ dit-il, étoient obligés de gouverner selon les Loix qui leur étoient prescri- „ tes: Et pendant qu'ils gouvernoient de cette manière, les peuples s'obli- „ geoient à leur laisser le Roïaume, à eux, & à leur postérité & à ne pas per- „ mettre qu'aucun le leur ôtât ". On peut faire la même remarque à l'égard des premiers Rois de Rome. La Constitution de Rome sous les Rois, étoit presque semblable au Gouvernement d'Angleterre, selon l'idée qu'en donnent (t) M. de Meaux & l'Abbé Vertot. Cet Abbé remarque „ que même du „ tems des Rois, la souveraineté residoit proprement dans le peuple, & pour „ me servir des termes mêmes de cet habile homme, " Ce peuple genereux s'étoit reservé la meilleure partie du Gouvernement. Il paroît par l'Histoire du Jugement d'Horace, (v) „ que des Duumvirs établis par le Roi pour „ juger du cas de l'Homicide, on pouvoit en appeller au Peuple, même du „ tems des Rois, selon la Loi raportée par Tite-Live; Loi qui sauva Horace, & qui fit qu'il fut absous par le Peuple du meurtre de sa sœur. Le même Tite-Live nous fait assez connoître quels étoient les Droits du Senat & du Peuple sous les Rois, lorsqu'il nous parle de la manière dont ils furent violés par Tarquin le Superbe (x). „ Tarquin fut le premier des Rois de Rome qui cessa „ d'observer la Coutume qu'avoient euë ses Ancêtres de consulter le Sénat en „ toutes choses; Il gouverna la République par ses propres conseils; Il fit la „ guerre, la paix, des alliances, des traités avec ceux qu'il jugea à propos, „ & les rompit de même, sans la permission du Sénat & du Peuple. " C'est sur cette idée du Gouvernement de Rome que Machiavel fonde ce qu'il dit, „ (y) que toute l'authorité que Romulus s'étoit reservée, c'étoit d'assembler „ le Sénat & de commander les armées; Authorité qu'eurent dans la suite les „ Consuls, qui à la durée près de leur authorité, succedérent à toutes les prérogatives des Rois. Sans la bassesse & la lâcheté du Sénat du tems de Tibère, le Sénat se seroit toujours conservé le droit d'être consulté par les Empereurs dans les affaires importantes; & il paroît par Suétone, (z) que Tibère recon-noiss-

(t) Voyez Mr. de Meaux *Discours sur l'Histoire univers.* pag. 404. & 405. Voyez Vertot. Revol. de Rome. L. 1. vol. 1. p. 10. & 22.

(v) *Si a Duumviris provocarit, provocatione certato.* Tit. Liv. L. 1. ch. 20.

(x) *Hic enim regum primus traditum a prioribus morem de omnibus Senatum consulendi solvit. Domesticis consiliis. Rempub. administravit, bellum, pacem, fœdera, societates perse ipse cum quibus voluit, injussu populi ac Senatus fecit, diremitque.* Idem. Ibid. L. 1. c. 49.

(y) *E chi considera bene l'auttorità, che Romolo si riserbò, vedra non se essere riserbata alcuna altra, che commandare alli esserciti, quando si era deliberata guerra; & di ragunare il Senato; il che si vide poi, quando Roma divenne libera per la cacciata dè Tarquini. Dove da Romani non fu introdotto alcun nuovo ordine, se non che in luogo di uno Re perpetuo fussero duoi Consoli annuali.* Machiav. L. 1. c. 9. p. 17.

(z) *Dixi & nunc sæpe alias P. C. bonum & salutarem Principem quem vos tantâ & tam liberâ potestate instruxistis, Senatui servire debere, & universis civibus sæpe, & plerumque etiam singulis: neque id dixisse me pœnitet, & bonos & æquos & faventes vos habui dominos & adhuc habeo.* Tib. apud Suet. in Tib. c. 29. p. 336. *Quin etiam spem libertatis quandam induxit, conservatis Senatui ac Magistratibus & Majestate pristinâ & potestate: neque tam parvum quidquam, neque tam magnum publici privatique negotii fuit, de quo non ad P. C. referretur.* Idem. Ibid. c. 30. p. 336.

noissoit ce droit dans le Sénat ; „ Qu'au commencement il affecta de conserver à ce Corps toute sa Majesté & toute son authorité ; Et que non seulement dans les affaires publiques ; mais même dans ses affaires particulières, il n'entreprenoit rien, sans consulter le Sénat. " Telle a été aussi la Constitution de tous les Etats, qui sur tout dans l'Europe, se sont formés des débris de l'Empire Romain. (*a*) Grotius cite, ou plutôt indique des passages des Historiens de Suéde & de Pologne, qui disent que telle a été de tout tems la Constitution de ces deux Roïaumes. Telle a été aussi l'ancienne Constitution du Roïaume de France ; & Mr. l'Abbé Vertot, (*b*) dans une Dissertation sur l'origine des François, nous parle des Assemblées, ou anciens Parlemens de France, sans le consentement desquels, les Rois, ni les Maires du Palais presque aussi puissans que les Rois, ne pouvoient rien resoudre d'important. Le Pere (*c*) Daniel dit aussi la même chose, & il remarque que Clothaire II. tenoit souvent de ces Assemblées & de ces espèces de Parlemens ambulatoires qu'on appelloit du nom de *Placita*, qu'il s'en tint entre autres un fort nombreux à Bonneuil sur la Marne, où assista Garnier Maire du Palais, tous les Evêques de Bourgogne & tous les Barons, c'est-à-dire les Seigneurs qu'on a depuis appellés Barons, & que ces différens ordres de l'Etat aïant representé au Roi ce qu'ils croïoient être utile & avantageux au bien du Païs, il accorda toutes les demandes qui lui parurent justes. Le Pere Daniel nous dit encore (*d*) que S. Louis témoigna à Henri III. d'Angleterre le desir qu'il avoit de lui restituer la Normandie ; mais, ajoute-t-il, mes douze Pairs & mon Baronage n'y consentiront jamais. Sur quoi l'Historien fait cette réflexion, que le Roi ne disposoit d'aucune partie considerable de son Etat, sans le consentement non seulement de ses douze Pairs ; mais encore des Barons, qui étoient des plus grands Seigneurs de l'Etat. On peut raporter à cela le Discours de François Hotman, *De Legitimo Franco-Gallorum imperio*, qui est cité par Mr. de Thou, & qui fut fait du tems de François II. contre les Guises ; & la remarque que fait l'Autheur, sur la manière dont les Rois de France ont été établis, se peut étendre & apliquer à tous les Roïaumes du Nord. (*e*) „ L'Empire des François, dit cet Autheur, a été dès le commencement réglé sur les Loix, sans jamais avoir été corrompu par aucun desir de dominer. Comme sans avoir un Chef, ces peuples ne pouvoient pas conserver ce que dans un Païs qu'ils avoient conquis, ils avoient acquis

„ par

(*a*) Grot. ubi supra. art. 16. num. 4. not. 2.

(*b*) Voyez Vertot. *Dissert. sur l'origine des François*. Mem. de l'Acad. des Inscrip. Vol. 4. p. 302. & 303.

(*c*) Voyez Daniel Hist. de France vol. 1. p. 278. Voyez aussi ce qu'il dit de Pepin le gros Maire du Palais. Ibid. p. 317.

(*d*) Daniel Vol. 3. p. 141. Voyez sur ce que les Rois de France n'ont pas le pouvoir d'aliéner aucune partie de leur Etat Daniel. Vol. 2. p. 723. Vol. 4. p. 679. Vol. 5. p. 206. & 207.

(*e*) *Franco-Gallorum imperium ab initio legitimum fuit, nullâ dominandi libidine corruptum ; si quidem populos eos, armis & virtute in alieno partes : quia sine rectore tueri non poterant, Regem elegisse, in cujus familiâ rectores haberent ; nec vero illis ut liberum erat, imperitabant, legum fræno coerciti quibus ipsi obtemperabant.* Thuan. L. 23. p. 470. Ed. Osenbec. Vol. 1. ad annum 1559.

(*f*) Prius

„ par leur valeur & par leurs armes, ils choisirent un Roi dans la famille duquel ils pûssent avoir des Gouverneurs, ces Rois ne gouvernoient pas selon leur caprice; mais leur pouvoir étoit bridé par les Loix auxquelles eux-mêmes obéïssoient." Grotius dit „ (*f*) que les Comtes de Hollande ont été choisis pour être les Conservateurs, & non pas les destructeurs, ou comme il parle, les alienateurs des Droits des Peuples. Il dit que les Hollandois n'ont pas seulement commencé à être un Peuple libre, lorsqu'ils se sont soustraits à la Domination de Philippe II; & il ajoute que si un Peuple qui a traité une espece d'alliance inégale avec un Prince supérieur, c'est-à-dire comme je crois, qui s'est mis sous la Protection d'un autre Prince, ne cesse pas pour cela d'être libre; encore moins doit-on dire qu'un Peuple n'est pas libre, qui a un Prince à la verité; mais dont la puissance est bornée par les Loix & par les Etats du Païs." Il n'est pas necessaire que je m'arrête beaucoup sur la Constitution du Gouvernement d'Angleterre. Rien n'est plus décisif sur cette matière que la Déclaration que fit le Parlement dans l'Acte par lequel il rappella Charles II., & où il fut décidé que le pouvoir Legislatif de ce Roïaume reside dans le Roi, & les deux Chambres du Parlement. Dans les débats d'un des premiers Parlemens de Charles I. on fit voir que la Constitution d'Angleterre étoit la même du tems des Saxons, qu'elle est à present; qu'à la verité du tems des Danois, (*g*) les anciennes Loix & Coutumes étoient comme endormies, selon l'expression d'un ancien Livre de Loix appellé le Livre de *Lichfield*, mais (*h*) que ces Loix furent non pas faites, mais rétablies par S. Edouard; enfin que du tems même des Saxons, ils avoient leurs Parlemens, où tout se décidoit (*i*) avec le consentement des Prélats, des Grands, & de toute la Communauté. C'est ce que prouve enfin ce qu'on appelle *Magna Charta*, accordée par le Roi Jean, & confirmée par son fils Henry III. que les Barons qui l'obtinrent les armes à la main, prétendirent n'être que le rétablissement de leurs anciennes Loix & de leurs anciens Privilèges; ce que le Garde des Sceaux, Coventry avoua être vrai dans un Discours qu'il fit dans un des Parlemens dont je viens de parler. Tels sont les Anglois, & tels ont-ils été de tout tems; & si nous nous en rapportons à Tacite & à l'experience qu'en avoit faite son beau-pere Agricola, jamais peuple n'a sçu moins souffrir l'esclavage. (*k*) „ Les Bretons, dit Tacite, s'enrôllent & payent „ des

(*f*) *Principes nostri electi sunt custodes juris populi, non alienatores, quod patriis legibus facilè probari potest. Hinc illud annexum est quod populus liber, id est regno nulli obnoxius, tum non esse cœpimus cum facta sunt induciæ, sed primum tales fuimus etiam antequam imperium Philippi ob violatas leges ejuraretur; nam si liber populus esse non desinit qui inæquali astrictus fœdere, Majestatem alterius comiter observant, multo minus qui Principem habet ordinum potestate & legibus compeditum.* Grot. in Epist. 15. P. 2. p. 759. V. Grot. Op. Theol. V. 4. p. 130. V. Burnet. Hist. Ref. V. 2. p. 130. Ed. Ang.

(*g*) *Jus sopitum erat in regno, leges & consuetudines sopitæ sunt.* Lib. Licht. apud Rushworth, Hist. Coll. V. 1. p. 927.

(*h*) *Excitatas leges reparavit. Ed. Confess. reparatas decoravit.* Lib. Licht. Ibid.

(*i*) *Cum consensu Prælatorum, magnatum, & totius communitatis.* Vid. Rushworth. Ibid.

(*k*) *Ipsi Britanni delectum, ac tributa, & injuncta imperii munera impigrè obeunt, si injuria*

„ des Tributs volontairement. Ils se soumettent de bon gré à toutes les charges „ de l'Etat, pourvu qu'ils ne soient pas traittés injurieusement ; on peut bien „ les domter jusqu'au point de les faire obéir; mais non pas jusqu'au point „ de les faire servir." C'est sous la même idée que Buchanan nous represente les Ecossois, non seulement dans son fameux Livre, *De jure regni apud Scotos:* mais aussi dans son Histoire. Il nous parle au Livre VI. (*l*) d'un Roi nommé Donald, „ que les Grands mirent en Prison, parce qu'ils voyoient „ qu'il perséveroit dans son ancienne lâcheté, & qu'ils craignoient que cet „ homme paresseux & corrompu, que ni ses propres malheurs, ni les conseils „ de ses amis ne pouvoient corriger, ne vînt à perdre ce qui restoit du Roï„ aume." Dans cet exemple qui seroit souvent dangereux dans la pratique, je ne garentis que le fait, qui même selon Buchanan, est assez douteux. Mais il y a quelque chose de plus dans les paroles suivantes, où il a en vuë les desordres qui arrivérent en Ecosse sous la Régence de Marguerite de Loraine, Mere de Marie Stuart, & sous le Règne de Marie elle-même, (*m*) „ ceux, dit-il, qui sçavoient l'Histoire d'Ecosse, prétendoient que c'étoit plutôt *par la* „ faute des Rois, que par celle des Sujets qu'il y avoit eu des séditions en Ecos„ se: que ces desordres venoient de ce que les Rois vouloient s'affranchir du „ joug des Loix, & rendre absoluë une puissance qui avoit été toujours limi„ tée, ce que cette Nation plus belliqueuse que riche, ne pourroit jamais „ souffrir.

Voilà l'idée que l'Histoire de tant de siècles & de tant d'Etats nous donne des Droits des Peuples, & de l'Authorité des Souverains. Si les Manwarings & leurs semblables, dont il n'y a toujours eu que trop dans ce Roïaume, avoient un peu étudié ces matières dans les sources que je viens d'indiquer, on n'auroit pas vu dans ce Païs tant de guerres civiles & étrangéres, ces beaux Principes de l'Obéïssance passive, & du pouvoir arbitraire des Rois n'auroient pas couté la Vie à Charles I. ni le Trône à Jacques II., & il n'en auroit pas couté à l'Angleterre, & à toute l'Europe, tant de sang qui a été répandu à l'occasion de ces deux Révolutions. C'étoit une étrange Maxime, qu'au rapport de Platine, Aëneas Silvius, qui fut depuis Pape sous le nom de Pie II. „ débita à l'Empereur Frederic III. (*n*) „ Que les Princes pouvoient fa„ cilement terminer les querelles qu'ils avoient ensemble ; mais que la querelle „ entre le Prince & ses Sujets, étoit d'une nature à durer toujours, & à ne „ pou-

juria absint. Has ægrè tolerant, jam domiti ut pareant, nondum ut serviant. Tacit. in vita Agricolæ c. 13. p. 569. Ed. Ryck.

(*l*) *Cum ille in pristinâ perseveraret ignaviâ, proceres veriti, ne homo fœdus & deses, qui nec consiliis amicorum, nec suis calamitatibus emendaretur; quod reliquum regni supererat, amitteret, eum in carcerem conjiciunt.* Buchan. L. 6. c. 70. p. 175. Ed. Francf. 8.

(*m*) *Disserebatur a peritis rerum Scoticarum, sæpius Regum, quam civium culpâ seditiones illic ortas, dum regnum, quod, ab extremis usque temporibus semper fuerat legitimum, ad infinitam & liberam legum potestatem, reducere conarentur: eamque quam gens, bellicosa magis, quam opulenta, tolerare non posset.* Buchan. Hist. L. 17. p. 616.

(*n*) *Inter Principes etiam de magnis rebus inter se diffidentes, pacem aliquando & amicitiam componi posse. At inter Principem & populum immortale odium semper intervenisse.* Platin. de vitis Pontif. in Pio. 2. Ed. 1664. p. 630. 12.

(*o*) Do-

„ pouvoir jamais être racommodée. " Ceux qui tiennent de pareils discours, & qui travaillent à rendre tous les hommes esclaves des Rois, devroient sans doute être exterminés, comme des ennemis nés de tout ce que les hommes ont de plus cher; mais si cela est, quel traitement ne méritent point ceux qui veulent authoriser une semblable Doctrine par l'Ecriture, quoique sur cette matière (comme je vais bien-tôt le faire voir) on ne trouve que des règles génerales dans l'Ecriture, & dans les Peres, dont quelques-uns même n'ont que trop approuvé & loüé la resistance aux Tyrans? Quelle objection triomphante en effet ne seroit-ce point contre la Religion Chrétienne, si elle faisoit ainsi main basse sur tous les droits des hommes les plus sacrés & les plus inviolables, sur ces droits fondamentaux qu'a chaque homme à sa vie, à ses biens, & à sa liberté? Je demande pardon à mes Lecteurs si je parle un jargon qui n'est presque plus intelligible dans le reste de l'Europe; comme en effet il n'est que trop vrai que de toutes les Nations voisines, l'Angleterre est presque la seule qui entende, & qui parle ce langage.

Mais si l'Histoire profane ruïne de fond en comble la Doctrine de l'Obéïssance passive, & du Droit divin des Monarchies absoluës; ces Dogmes étranges ne sont pas moins fortement combatus par l'Histoire Ecclesiastique; & à cet égard, l'Histoire Ecclesiastique n'est pas moins utile, que l'Histoire profane, pour ce que j'ai appellé la bonne Politique.

Il est certain qu'on a étrangement abusé de l'Histoire Ecclesiastique, & des Ouvrages des Peres, pour y trouver cette Obéïssance passive, qui surtout depuis quelques années, a été prêchée en tems, & hors tems, par un certain Parti parmi nous, qui pourtant ne l'a jamais pratiquée, & qui sur-tout n'y a eu aucun égard, dans la seule occasion éclatante où il y ait eu lieu de la pratiquer. Rien sans doute n'est plus difficile, & en même tems plus délicat, que d'entreprendre de fixer des bornes à l'authorité des Rois, & à la soumission des Sujets. Ces questions aussi scabreuses qu'odieuses, sont environnées de précipices de toutes parts; & on devient souvent partisan de la Tyrannie, ou de la Rebellion, lorsqu'on n'a d'autre dessein que de défendre les Libertés du Peuple ou les Droits légitimes des Souverains. Cependant ce sont des questions que nous oblige de traiter quelquefois la défense de la derniere Révolution. Comme c'est à ce glorieux évenement, dans lequel on voit des traits si marqués de la Providence de Dieu, que nous devons la conservation de notre Religion, & de notre Liberté, & en conséquence de cela, l'Etablissement de la Succession Protestante, & l'heureux Règne du Roi; nous sommes interessés par des considérations si puissantes à faire voir que notre délivrance n'est point duë à la rebellion, ni au crime, que bien loin d'être un renversement des Loix divines & humaines, comme le pretendent nos ennemis, on n'a employé pour la faire réüssir que des moïens légitimes, des moïens qui non seulement sont très-conformes aux Loix & à la Constitution de cet Etat; mais aussi qui n'ont rien de contraire aux Loix de l'Evangile, ni à ce qu'il plaît à ces Messieurs d'appeller la Doctrine de la Croix. Comme nos Adversaires se fondent sur ce que l'Evangile enseigne touchant l'obéïssance duë aux Souverains, ce qu'il plaît

aux Anti-révolutionaires de joindre avec le commandement que nous fait Jesus-Christ, de renoncer à nous-mêmes, & de charger notre Croix; il est aisé de faire voir que sur cette matière les Ecrivains sacrés s'en tiennent à des généralités qui ont lieu, quelque Systême qu'on suive sur l'Authorité des Rois. Sur-tout rien n'est plus aisé que de démontrer que dans cette question, il ne s'agit point du tout du renoncement à nous-mêmes, ni du commandement que nous fait Jesus-Christ de charger notre Croix, & de le suivre. Ce ne peut être que par un Sophisme visible, & un Cercle vicieux, qu'on prouve d'un côté la puissance absoluë & irresistible des Souverains par la Doctrine de la Croix; & qu'ensuite on applique cette Doctrine à l'obligation pretenduë où nous sommes de tout souffrir, plutôt que de resister à une Tyrannie qui s'éleve au-dessus des Loix. Avant que de faire ici cette application, il faudroit indépendemment de cela, avoir prouvé d'ailleurs cette obligation de ne pas resister à une puissance qu'on exerce tyranniquement, & d'une manière contraire aux Loix qu'on a juré d'observer; & de qui uniquement les Rois & les Sujets tiennent, les uns leur Authorité, & les autres leurs Priviléges. *Personne* n'a jamais douté qu'il ne fallût païer les tributs imposés par une Authorité légitime; & ainsi les plus zèlés partisans des Droits des Peuples ne sont nullement embarassés du commandement que nous fait Jesus-Christ, * „ De rendre à César, ce qui est à César. " Les plus outrés Républicains, aussi bien que les plus zèlés Roïalistes, ne doutent point que les personnes des Officiers de Justice & de leur suite, ne doivent être sacrées, lors qu'authorisés par les Loix, ces Officiers exercent actuellement les fonctions de leurs Charges. C'étoit le cas où se trouvoit ce serviteur du Souverain Sacrificateur à qui S. Pierre coupa l'oreille, par une entreprise insoutenable, qui renversoit la société, qui étoit un véritable homicide; & qu'en Hollande, comme en France, on puniroit de mort, suivant ce que dit Jesus-Christ, „ † Tous „ ceux qui auront pris l'épée, périront par l'épée. " Il est certain que c'est sur l'utilité du Gouvernement, & sur le bien qui en revient aux hommes, que S. Paul fonde l'obéïssance & la soumission aux Souverains qu'il prescrit au 13. des Romains. D'ailleurs S. Paul ne marque, ni l'objet, ni l'étenduë de cette soumission & de cette obéïssance; Je veux dire, qu'il ne dit point qu'il n'y ait de légitimes Souverains que les Rois, & qu'il faille se soumettre à leur Authorité, lors même qu'elle est exercée contre les Loix, & d'une manière Tyrannique. Il ne pose point le cas odieux d'une destruction totale, à laquelle on soit obligé de se soumettre ; & s'il ne dit pas aussi qu'on peut y resister; quoi-qu'il écrivît sous Néron, qui étoit ennemi déclaré de ses Sujets, il faut considerer que c'étoit pour les Chrétiens de tous les tems que S. Paul écrivoit. De plus il étoit important de justifier les Chrétiens de l'esprit de sédition qu'on leur imputoit, en les confondant avec les Juifs; & S. Paul auroit fortifié cette accusation, si sur les circonstances particulières, où l'Eglise & l'Empire se trouvoient alors, il avoit fondé un devoir dont la pratique doit être générale; & si parce-qu'il vivoit sous un Tyran, il avoit marqué en détail les exceptions particulières, que dans des cas de necessité, on peut mettre au devoir général qu'il

* Matth. 22. 21.

† Matth. 26. 52.

qu'il avoit à prescrire. Ces exceptions sont assez fondées dans le motif dont S. Paul accompagne cette exhortation, * „ Que toute personne soit sujète „ aux Puissances supérieures; car le Prince est serviteur de Dieu pour ton „ bien. " C'est ce qu'a prouvé invinciblement Mr. l'Evêque d'Hereford, à qui au moins on a cette obligation, que dans une occasion si importante, il a clairement développé ses sentimens, & qu'il ne s'est pas uniquement retranché sur la défensive, lors qu'il s'est agi de défendre nos Libertés, & de justifier la glorieuse Révolution, par laquelle nous avons été preservés de ce Pouvoir arbitraire, dont nous étions alors si visiblement menacés.

* Rom. 13. 1. ibid. v. 4.

C'est dans cette géneralité que les anciens Apologistes du Christianisme, & ensuite les Commentateurs sur S. Paul du 4me. & 5me. siècle, ont considéré le devoir de l'obéïssance aux Souverains, sans favoriser jamais la Tyrannie, sans dépouiller tous les hommes de ce droit inaliénable que Dieu a donné à chacun sur sa propre vie, sur ses biens, & sur sa liberté; enfin sans jamais pretendre que l'agrandissement d'un seul homme soit le but & la fin de l'institution du Gouvernement, & de l'établissement des sociétés. Les Peres se sont contentés de se disculper du crime de sédition qu'on leur imputoit, & qui est le crime qu'on a toujours imputé à ceux qui osent être d'une Religion différente de celle du Prince. Les Peres nous parlent des devoirs que renferme l'obéïssance aux Souverains, en supposant comme S. Paul, que ces Souverains répondent au dessein pour lequel Dieu les a institués, & auquel ils ne pourroient répondre, si les Peuples ne s'acquitent pas reciproquement de certains devoirs envers les Souverains. Comme il est, par exemple, nécessaire que chacun porte sa part des charges de l'Etat, & que chacun contribuë de son bien, pour la défense & pour la sureté de la Nation dont il fait partie; c'est aussi un devoir que tous les Peres nous recommandent à l'exemple de S. Paul. „ (o) Nous tâchons de prevenir les autres, dit Justin Martyr aux Empe- „ reurs, par la promptitude avec laquelle, suivant l'enseignement de Jesus- „ Christ, nous payons les tributs à ceux que vous avez ordonnés pour cela. " „ L'Empereur nous commande-t-il de payer les tributs? dit Tatien, je suis „ prêt à les donner; " comme tout le monde encore conviendra, qu'il faut que chacun, selon son état & sa condition, soulage le Prince dans le Gouvernement de l'Etat, tout le monde aussi conviendra de ce qu'ajoute Justin, „ (p) nous adorons Dieu seul, mais nous vous servons en toute autre chose „ avec joye; nous vous reconnoissons comme les Rois & comme les Chefs „ des hommes; & il ajoute qu'en priant pour la durée & pour la prosperité de „ leur Gouvernement, il faut prier pour leur salut, & s'ils sont dans l'erreur „ pour

(o) Φόρους δὲ καὶ εἰσφορὰς τοῖς ὑφ' ὑμῶν τεταγμένοις πανταχοῦ πρὸ πάντων πειρώμεθα φέρειν ὡς ἐδιδάχθημεν παρ' αὐτοῦ. Κατ' ἐκεῖνο γὰρ τοῦ καιροῦ προσελθόντες τινὲς, ἠρώτων αὐτὸν, &c. Il cite Matth. 21. 22. Justin. ubi infra. Voyez Tatien. c. 7. p. 17. Ed. Oxon.

(p) Ὅθεν Θεὸν μὲν μόνον προσκυνοῦμεν, ὑμῖν δὲ πρὸς τὰ ἄλλα χαίροντες ὑπηρετοῦμεν, βασιλεῖς καὶ ἄρχοντας ἀνθρώπων ὁμολογοῦντες, καὶ εὐχόμενοι μετὰ τῆς βασιλικῆς δυνάμεως καὶ σώφρονα τὸν λογισμὸν ἔχοντας ὑμᾶς εὑρεθῆναι. Justin. Martyr Apol. cap. 23. pag. 32. & 33. Edit. Grab. in 8.

 (q) Περὶ

„ pour leur conversion. " Comme dans ces prières pour le bonheur temporel, & pour le salut éternel des Empereurs, Justin se conforme sans doute, à cet ordre que S. Paul prescrit à Timothée, * „ qu'avant toutes choses on fasse „ des requêtes, des prières, des supplications, des actions de graces pour tous „ les hommes; pour les Rois, & pour tous ceux qui sont constitués en digni- „ té; afin que nous puissions mener une vie paisible & tranquile en toute pié- „ té & honnêteté; " aussi ces mêmes prières pour les Empereurs, se trouvent dans les autres Apologistes du Christianisme : & il y a lieu de croire que ces prières pour les Souverains faisoient alors partie du Service public de l'Eglise : comme en effet cela paroît par les Livres des Constitutions, au moins pour les 4. & 5. siècles de l'Eglise (q) „ nous prions pour votre Empire, dit „ Athenagoras, afin qu'ils soit transmis de pere en fils, selon qu'il est très- „ juste. (r) Honore le Roi, dit Théophile d'Antioche, honore-le en ayant „ de l'affection pour lui; en lui étant sujet; en priant pour lui; " & ailleurs il marque le devoir en citant, les paroles de l'Apôtre que je viens de raporter, & qu'il appelle, la Parole divine. On voit les mêmes exhortations à *prier pour* les Souverains, même pour les Souverains infidèles, (s) dans le Commentaire de S. Chrysostome & des Commentateurs Grecs qui l'ont suivi, sur ces paroles de S. Paul à Timothée qu'on vient de rapporter. Là S. Chrysostome, & après lui Theophilacte, font voir que les Empereurs pour les quels S. Paul vouloit qu'on priât, étoient des impies & des infidèles : & S. Chrysostome confirme la nécessité de ce devoir par l'exemple des Juifs captifs en Babylone, qui mandérent à ceux qui étoient restés en Judée, d'offrir des sacrifices pour Nebucadnetzar & son fils Balthasar. Le même S. Chrysostome & ses Copistes, sur le 13. des Romains, disent en géneral „ que l'Institution du Gouverne- „ ment est une œuvre de la sagesse de Dieu; que c'est Dieu qui a voulu que „ les uns fussent Souverains, & que les autres fussent Sujets, de peur que „ faute de Gouvernement, les Peuples ne fussent toujours agités, & que „ comme les vagues, ils ne fussent dans une fluctuation & dans un mou- „ vement continuel: " (t) Comme l'égalité, ajoute S. Chrysostome, est „ une source perpetuelle de querelles & de divisions, Dieu a voulu qu'il y „ eut dans la société diverses subordinations, par lesquelles les hommes fussent „ soumis les uns aux autres: (v) c'est, dit-il, par cette raison qu'il y a des „ Maris & des Femmes, des Precepteurs & des Ecoliers, des Princes & des „ Sujets;"

* 1 Tim. 1. & 2.

(q) Περὶ μὲν τῆς ἀρχῆς τῆς ὑμετέρας εὐχόμεθα, ἵνα παῖς μὲν παρὰ πατρὸς κατὰ τὸ δικαιότατον διαδέχησθε βασιλείαν. Athenag. Ap. c. 31. p. 138. Ed. Oxf. in 8.

(r) Τὸν βασιλέα τίμα, τίμα εὐνοῶν αὐτῷ, ὑποτασσόμενος αὐτῷ, εὐχόμενος ὑπὲρ αὐτοῦ. Theoph. ad Antolyc. L. 1. c. 16. p. 30. Ed. Oxf. in 12. Vide plura ibid. Vide rursus L. 3. c. 14. p. 233.

(s) Vide Chrysost. Theodoret. & Theophilac. in locum. Vide Esdras 6. 10. Jerem. 29. 7.

(t) Οὐ γὰρ περὶ τῶν καθ' ἕκαστον ἀρχόντων ὁ λόγος μοι νῦν ἀλλὰ περὶ τοῦ πράγματος τὸ γὰρ ἀρχὰς εἶναι, &c. Τῆς τοῦ Θεοῦ σοφίας ἔργον εἶναι φησί. Chrisost. in Rom. 13. v. 1. Tom. 3. p. 189. Ed. Savil.

(v) Ἐπειδὴ τὸ ὁμότιμον μάχην πολλάκις εἰσάγει, πολλὰς ἐποίησεν ἀρχὰς καὶ ὑποταγάς, &c. Idem. Ibid. Loquitur de Deo.

(x) Οὐ γὰρ

„ Sujets; " & c'eſt dans ce ſens qu'il explique ce que dit l'Apôtre, „ que „ toute Puiſſance eſt de Dieu ; „ c'eſt-à-dire que l'authorité Souveraine vient de Dieu; mais que ce n'eſt pas Dieu lui-même immediatement, qui l'a conférée aux perſonnes particulières qui en ſont revêtues ; a quoi Theodoret ajoute, „ (x) qu'il n'y a point d'aparence que Dieu ait établi les Princes injuſtes; „ & que s'il y en a de tels, c'eſt ce qu'il appelle, une Oeconomie & une diſ- „ penſation de la Providence par laquelle Dieu gouverne le Monde. " Enfin, S. Chryſoſtome, & ceux qui l'ont ſuivi, ſe contentent de preſſer en termes géneraux l'obéïſſance aux Souverains ; & de faire voir l'utilité & la ſageſſe de l'inſtitution du Gouvernement, malgré les abus qui ſe commettent dans l'exercice de la Puiſſance & de l'Authorité Souveraine. Ils entrent ſi peu dans la queſtion de la reſiſtance & de l'obéïſſance paſſive, que c'eſt par le mot de, déſobeïr, qu'ils expliquent celui de reſiſter employé par S. Paul, (y) „ celui qui „ ne lui obéït pas, dit S. Chryſoſtome, fait la guerre à Dieu qui a ordonné „ ces choſes; " c'eſt-à-dire, qui a ordonné qu'il y eût un Gouvernement & des Souverains; & Theophilacte a exprimé la penſée de S. Paul de la même manière, „ celui qui ne leur obéït pas, " c'eſt-à-dire qui n'obéït pas aux Puiſſances, reſiſte à Dieu. " C'eſt tout ce que nous diſent ces anciens Commentateurs, qui n'ont pas pretendu ſans doute, qu'on dût rendre aux Souverains une obéïſſance ſans bornes ; & qui par conſéquent ont du croire qu'il falloit faire quelques exceptions à ce commandement qu'en termes géneraux S. Paul nous fait de ne pas reſiſter à la Puiſſance. Parmi les Latins, le faux Ambroiſe, ou plutôt Hilaire le Diacre, dit, (z) „ que celui-là eſt ſoumis à la „ Puiſſance, qui par la crainte de Dieu, ne fait pas ce que cette Puiſ- „ ſance défend : & la raiſon de cela, c'eſt que Dieu a donné un droit à „ des authorités humaines; " c'eſt-à-dire, que Dieu veut que par un principe de Conſcience, nous ſoyons ſoumis à des Etabliſſemens qui ſont purement humains. Pélage ſur ce même endroit de S. Paul, „ dit (a) qu'il ne s'enſuit „ pas que toutes les Puiſſances ſoient légitimes, & juſtement établies parce „ qu'elles ſont ordonnées de Dieu: car, dit-il, cette Authorité eſt donnée ſe- „ lon le deſir de chacun. " En un mot c'eſt à peu près dans ce ſens qu'Origene, Euſebe, & (b) Oecumenius expliquent le Droit divin des Puiſſances Souveraines. Ils regardent l'Etabliſſement des puiſſances comme un Etabliſſement purement humain; mais auquel la Providence de Dieu a concouru d'une manière particulière, & auquel Dieu veut que nous ſoyons ſoumis pour notre bien, qui eſt néceſſairement renfermé dans celui de la Société dont nous ſommes membres. J'indique ſimplement les autres paſſages, & je me contenterai de citer

(x) Οὐ γὰρ τῶ Θεῶ χειροτονία τῶν ἀδίκων ἐξουσία, ἀλλὰ αὐτὴ ἡ τῆς ἡγεμονίας οἰκονομία. Theodoret. ad Rom. 13. 1.

(y) Ὁ μὴ ὑπακούων ἐκείνῳ (Imperatori ſcilicet) τῶ Θεῶ πολεμεῖ τῶ ταῦτα νομοθετήσαντι. Chryſ. ubi ſupra. Vide eadem ferè apud Theophilact. in loco.

(z) *Ut nemo putet quaſi humana commenta contemnenda, vident enim jus divinum humanis authoritatibus deputatum. Hic ergo ſubjectus eſt poteſtati, qui ſe terrore Dei, abſtinet ab iis quæ prohibet.* Hilar. Diac. in Rom. 13. 2.

(a) *Non ideo juſta erunt (poteſtates) ſi a Deo exordium acceperint, ſecundum deſiderium unius-cujuſque dantur.* Pelag. in loc.

(b) Vide *Oecumenium, in* 1 Pet. 2. 13.

 (c) Arn

ter ce que dit Origene, sur l'objection que lui faisoit Celse, (c) „ que les „ Rois n'avoient pas été honorés de leurs dignités, sans l'intervention de la „ Puissance divine. " A cela Origene répond, „ qu'il y auroit beaucoup „ de choses à dire, & une grande question à vuider, sur l'établissement des „ Puissances, qui ont en main le Gouvernement, & l'Empire; par ce qu'il y „ en a qui en usent d'une manière tyrannique, ou qui en prennent occasion „ de s'abandonner aux voluptés & à la débauche: ce qui fait (dit-il) que „ nous nous dispenserons d'entrer presentement, dans l'examen de cette ma- „ tière. " (d) Et il ajoute deux pages après ces paroles remarquables, ou il fait allusion à un passage d'Homère, que Celsus lui objectoit. (e) „ Ce n'est „ pas, dit-il, ce fils de ce Saturne, relegué dans le Tartare, à ce que disent „ les Fables des Grecs, ce n'est pas ce fils, qui établit les Rois, c'est le „ grand Dieu, qui, comme il est l'arbitre de toutes choses, sçait aussi de „ quelle façon il dispense ce qui regarde l'établissement des Rois. Nous en „ renversons donc bien le dogme, par raport au fils du frauduleux Saturne; „ étant persuadés que Dieu; ni le Pere de Dieu, ne veut jamais rien de frau- „ duleux, ou d'oblique: mais au reste, nous ne le renversons point, par „ raport à la Providence, & à ce qu'elle fait, soit dans sa première vuë, „ soit par des suites necessaires.

Mais les premiers Chrétiens n'en sont pas demeurés à cette géneralité, & il semble qu'ils ont cru qu'il y avoit des occasions où on pouvoit resister aux Tyrans; du moins est-il certain qu'il y a eu des occasions où ils leur ont effectivement resisté. Il y a même de grands Saints, ou du moins qui sont regardés comme tels dans l'Eglise, qui se sont comportés d'une manière fort séditieuse envers leurs légitimes Souverains; & dont à cet égard ceux qu'on accuse le plus de soutenir des maximes Républiquaines, seroient bien fâchés d'imiter la conduite. Si le Martyr S. Romain, dans Prudence, s'étoit contenté de dire, qu'il n'obéïroit jamais à l'Empereur lors qu'il lui commanderoit un crime, il auroit agi très-conformément à cette Maxime de l'Evangile, qu'il vaux mieux obéïr à Dieu qu'aux hommes, mais il est très-difficile d'excuser, ce qu'il ajoute, (f) qu'il ne reconnoîtra plus l'Empereur pour son Empereur, s'il continuë à persécuter le Nom Chrétien. Origene (g) compare la gloire qu'il y a à vaincre le Démon, à celle qu'il y a à dresser clandestinement des embuches à un Tyran, & à le tuer, lorsque contre toutes sortes de pactes & de Loix, il s'est emparé par force d'une puissance

(c) Ἄνευ δαιμονίας ἰσχύος, &c. Celsus apud Origenem. Lib. 8. p. 420. Ed. Cantab.

(d) Διὰ τοὺς ὠμότερον καὶ τυραννικώτερον ἄρξαντας ἢ τοὺς ἐκ τοῦ ἄρχειν ἐπὶ θρύψιν καὶ τρυφὴν ἐξοκείλαντας, &c. Origen. contra Celsum Ibid. L. 8. p. 421. Je me sers de la Traduction de Mr. Bouhereau.

(e) Ὁ διοικῶν τὰ συμπάντα Θεὸς οἶδεν ὅτι ποτε ποιεῖ κατὰ τὸν τόπον τῆς τοῦ βασιλέως καταστάσεως—οὐ λύομεν δὲ τὸ δόγμα περὶ προνοίας καὶ τῶν εἴτε προηγουμένως ὑπ' αὐτοῦ γιγνομένων, εἴτε ἐκ τινῶν ἐπακολουθέντων. Idem. Ibidem, p. 423.

(f) *Hoc opto lumen Imperator noverit.*
Tuus, meus que, si velit fieri meus,
Nam si resistit Christiano nomini
Meus ille talis Imperator non erit;
Scelus jubenti crede nunquam serviam.
Prud. Hymn. 10. De coronis v. 441.

(g) Εἰ ὑπὲρ τοῦ τύραννον προλαβόντα τὰς τῆς πόλεως συνθήκας ἀνελεῖν τινὲς κρύβδην ἐποιοῦντο, καλῶς ἂν ἐποίουν. Origen. contre Celse L. 1. p. 5.

(h) Oi

ſance illégitime. A cette Maxime d'Origene, qui eſt ſans doute très-dangereuſe dans la pratique, & qui eſt ſujète à de très-grands inconveniens, on peut ajouter ce que dit Sozomene, en parlant de la mort de Julien, que quelques-uns prétendoient avoir été tué par un Soldat Chrétien. Dans cet endroit que Mr. Couſin a fait eclipſer de ſa Traduction, Sozomene dit, (*h*) „ qu'il ſe „ peut fort bien que ce Soldat avoit conſideré les grandes louanges que les „ Païens, & tous les hommes juſques alors avoient donné à ceux qui tuoient „ les Tyrans, & qui pour la liberté de tous s'expoſoient à une mort preſque „ certaine; & que difficilement on pourroit blâmer ce Soldat, ſi ſon zèle pour „ Dieu & pour la Religion qu'il profeſſoit, lui avoit inſpiré ce cou„ rage.

Enfin je n'alleguerai plus que l'autorité de S. Irenée, qui à l'égard du devoir dont il s'agit s'eſt contenté de l'établir en termes géneraux, & qui ne décident rien ſur la queſtion de l'obéïſſance paſſive. Et comme il s'étend plus que les autres Peres n'ont fait ſur l'origine du Gouvernement, & ſur le but que Dieu s'eſt propoſé dans l'établiſſement des Souverains, j'expliquerai auſſi ſes ſentimens un peu plus au long que je n'ai fait ceux des autres Peres, que j'ai cités. (*i*) Il refute d'abord l'extravagante explication que les Hérétiques qu'il combatoit donnoient à ce que dit S. Paul, „ que toute Puiſſance eſt de Dieu. Et il fait voir l'abſurdité qu'il y a à entendre ces paroles des mauvais Anges, comme les entendoient les Valentiniens. Il montre enſuite (*k*) les deſordres que le peché avoit introduits dans la ſociété; que l'homme s'éloignant de Dieu étoit devenu féroce juſques au point de traiter en ennemis ſes plus Proches; que l'Homicide & l'Avarice ravageoient le Monde avec impunité: de ſorte que les hommes aïant perdu toute crainte de Dieu, il avoit fallu que par la crainte des hommes, c'eſt-à-dire par la crainte des Puiſſances auſquelles il les ſoumettoit, Dieu mît un frein à leurs paſſions, & les obligeât d'obſerver les règles de la Juſtice & de la Modération, les uns envers les autres, par la crainte de l'épée que Dieu mettoit entre les mains du Magiſtrat. On verra à la marge le Latin barbare de l'ancien interprète de S. Irenée, que je ne pretens pas avoir traduit litéralement; mais dont j'ai donné à peu près le ſens: on y voit clairement quel étoit le ſentiment de ce Pere ſur la fin que Dieu s'étoit propoſée dans l'inſtitution du Gouvernement. Ce qu'ajoute S. Irenée va plus droit à la queſtion dont il s'agit: mais cependant ne va pas juſqu'à déterminer

(*h*) Οὐ γὰρ ἀπεικὸς τινὰ τῶν τότε στρατευομένων εἰς νοῦν λαβεῖν ὡς ἕλληνες καὶ πάντες ἄνθρωποι μέχρι νῦν τοὺς πάλαι τυραννοκτόνους ἐπαινοῦσιν ὡς ὑπὲρ τῆς πάντων ἐλευθερίας ἑλομένους ἀποθανεῖν.——σχολῇ γε ἂν τίς αὐτῷ μέμψαιτο, διὰ θεὸν καὶ θρησκείαν ἣν ἐπῄνεσεν ἀνδρείῳ γενομένῳ. Soz. L.6.c.2.

(*i*) *Hæc autem non de Angelicis Poteſtatibus, nec de invisibilibus Principibus dixit, quomodo quidam audent exponere, ſed de his quæ ſunt ſecundum hominem Poteſtates:* Irenæus Lib. 5. cap. 24. num. 1. p. 321.

(*k*) *Quoniam enim abſiſtens à Deo homo in tantum efferavit ut etiam conſanguineum hoſtem ſibi putaret, & in omni inquietudine, & homicidio, & avaritiâ ſine timore verſaretur, impoſuit illi Deus humanum timorem (non enim cognoſcebant timorem Dei) ut poteſtati hominum ſubjecti; & lege eorum adſtricti, ad aliquid aſſequantur juſtitiæ, & moderentur ad invicem, in manifeſto propoſitum gladium timentes.* Idem ibid. num. 2.

(*l*) *Propter*

terminer quelles sont les bornes de l'obéïssance, ou plutôt de la soumission que nous devons aux Souverains qui abusent de l'autorité que Dieu leur a confiée. Les Magistrats, dit-il, qui exerceront la Justice selon les Loix; car c'est le sens de l'expression Latine qui seroit barbare en François, comme elle l'est en Latin. „ (*l*) Les Magistrats qui exerceront la Justice selon les Loix, ne rendront pas compte, & ne seront pas punis de ce qu'ils auront fait, conformément aux Loix, & selon les règles de la Justice. Mais si dans leur Gouvernement ils n'ont aucun égard au juste & à l'injuste; s'ils exercent leur autorité d'une manière également impie & tyrannique, ils périront dans leur peché; parce que le juste Jugement de Dieu s'étend à tous les hommes, & qu'aucun ne peut l'éviter." Comme les hommes sont ordinairement les Ministres & les Exécuteurs des Jugemens de Dieu envers les autres hommes, il se peut fort bien que ce fût par le moïen même des Peuples, à qui la Tyrannie seroit devenuë insuportable, que selon S. Irenée les mauvais Rois fussent punis: & ainsi ce passage ne conclut rien contre les sentimens de ceux qui croyent, qu'en certains cas il est permis de resister aux Tyrans. C'est même ce qui paroît par la suite, où S. Irenée dit clairement, „ (*m*) que c'est pour l'utilité des Gentils que les Roïaumes de la Terre avoient été établis; afin qu'ils ne se devorassent pas les uns les autres, comme des Poissons; & que par les Loix ils pussent se garentir des injustices, qu'autrement ils se feroient les uns aux autres." Il est vrai que ce que S. Irenée ajoute, semble supposer que ce n'est pas toujours ce bien des Sujets, & le maintien de la Justice, que Dieu s'est proposé dans l'établissement des Puissances. S. Irenée prétend (*n*) qu'il y en a qui semblent établies exprès pour châtier les hommes, & pour les tenir dans la crainte; & qu'il y en a même qui semblent n'être destinées qu'à faire voir jusques où peut aller l'orgueuil des Tyrans, & à quelles indignités & à quelles violences contre leurs Sujets ils sont capables de se porter. Mais comme S. Irenée répète encore ici, „ que le juste Jugement de Dieu se déploye sur ceux qui traitent leurs Sujets avec tant d'injustice & de violence:" ce passage ne fait rien contre moi, & il paroît que S. Irenée, non plus que les autres Peres, n'a rien déterminé sur cette question: sur laquelle pourtant il a plus raisonné que n'a fait aucun Pere; & cela avec plus de précision qu'on n'en trouve d'ordinaire dans les Ouvrages des Peres, & en particulier dans ceux de S. Irenée lui-même.

Mais

(*l*) *Propter hoc & ipsi Magistratus indumentum justitiæ leges habentes, quæcumque justè & legitimè fecerint, de his non interrogabuntur, neque pœnas dabunt. Quæcumque autem ad eversionem justi, iniquè, & impiè, & contra legem, & more tyrannico exercuerint, in his & peribunt; justo judicio Dei ad omnes æqualiter perveniente, & in nullo deficiente.* Ibid.

(*m*) *Ad utilitatem ergo Gentilium terrenum Regnum positum est à Deo, —ut timentes Regnum hominum; non se alterutrum homines vice piscium consumant, sed per legum positiones repercutiant multiplicem Gentilium injustitiam.* Ibidem.

(*n*) *Quidam illorum* (Regum) *ad correptionem & utilitatem subjectorum dantur, & conservationem justitiæ: quidam autem ad timorem, & pœnam, & increpationem: quidam autem ad illusionem, & contumeliam, & superbiam, quemadmodum & digni sunt, Dei justo judicio, sicut prædiximus, in omnibus æqualiter supergrediente,* Ibid. num. 3. p. 322.

(*o*) Maim-

Mais les premiers Chrétiens n'en sont pas demeurés là-dessus à des spéculations, qui pour peu qu'elles soient poussées, ont des conséquences très-dangereuses pour le bien & pour le repos de la société; ils ont de plus tenu envers les Souverains Hérétiques une conduite bien éloignée à la verité de ce qu'enseigne la Doctrine de l'Obéïssance passive; mais qui pourtant ressemble assez à la conduite que du tems du Roi Jacques, & depuis, les Défenseurs de l'obéïssance passive ont tenu envers leurs Souverains. Rien sans doute n'étoit plus séditieux, rien n'empiétoit plus sur les droits des Souverains, sur les droits mêmes de tous les hommes, & sur-tout sur les droits sacrés de la Conscience, que le refus que fit S. Ambroise d'accorder pour les Arriens, & pour ellemême, une Eglise à l'Impératrice Justine soutenuë par l'Authorité Souveraine de son fils l'Empereur Valentinien second. Tous les lieux de l'Etat appartiennent à la société, representée par le Souverain quel qu'il puisse être; & en dédommageant les Propriétaires, il peut en disposer selon qu'il le juge à propos pour le bien de l'Etat. Comme tous les lieux sont également bons pour y servir Dieu, il est certain qu'il faut laisser au Souverain ceux qui sont le plus à sa bien-séance. Et comme la Religion Chrétienne n'a point touché aux droits de la société, ni à ceux des Particuliers; il est clair qu'à cet égard aussi bien qu'à tous les autres, elle a laissé aux Souverains tous les droits dont ils étoient en possession avant la publication de l'Evangile. Mr. Fléchier auroit été bien embarassé en pareille occasion, lui qui loüe Saint Ambroise d'avoir excommunié solemnellement tous les soldats qui avoient eu l'insolence de se saisir des Eglises, quoiqu'ils ne fissent qu'obéïr aux ordres de leur Souverain. Et s'il s'étoit agi de l'Evêque de Pamiers, je voudrois bien savoir ce qu'auroit dit Maimbourg de cette députation de quelques-uns de leurs Officiers que ces soldats de Valentinien lui firent pour lui dire, (o) „ qu'il pouvoit venir à „ l'Eglise quand il lui plairoit, qu'ils ne manqueroient pas de lui rendre leurs „ devoirs, & de l'y servir selon leurs Charges, pourvu qu'ils vissent „ qu'il communiquoit avec les Catholiques; mais que s'il se rangeoit du côté „ des Arriens, ils feroient aussi ce que Dieu leur ordonnoit, en se mettant „ avec ceux qui reconnoissoient l'Evêque Ambroise pour Pasteur. " (p) Mr. Bayle avoit raison de dire que si l'Archevêque de Paris avoit imité la conduité de S. Ambroise, il n'y auroit point de doute que le Roi ne lui eût fait faire son procès; & il dit fort bien qu'il faut demander aux Ingenieurs du Roi, s'il n'est pas vrai qu'ils font abattre sans scrupule, & sans en être repris, tout autant d'Eglises & de Monasteres qui empêcheroient la fortification d'une Ville. Il est vrai que S. Ambroise prétendoit ne se défendre que par les larmes & les prières; mais quand il faut massacrer tout un Peuple atroupé autour de son Archevêque pour la défense d'une Eglise, un Souverain y pense plus d'une fois, & aime mieux se désister de l'entreprise la plus juste, que d'en venir à de pareilles extremités, & de commettre son Authorité

(o) Maimbourg. Hist. de l'Arrian. T. 2. L. 7. p. 270. & 271.

(p) Critiq. du Calvinisme. pag. 613. Let. 27.

té en attaquant des furieux, qui pourroient bien employer contre ses Troupes d'autres armes plus efficaces que les prières & que les larmes. Rien encore n'est plus séditieux que la menace que fait (q) S. Ambroise à Valentinien, de lui refuser la Communion, s'il toléroit l'idolatrie Païenne, & s'il rétablissoit l'autel de la Victoire; & de cet exemple on en pourroit conclure que les Evêques d'Angleterre peuvent & doivent excommunier un Roi, qui voudroit tolérer les Presbyteriens, ou les Catholiques Romains. Rien n'étoit sans doute plus juste que la Loi que S. Ambroise, (r) après le malheur de Thessalonique, fit faire à Théodose; & par laquelle l'exécution de tout arrêt de mort, & de confiscation de biens, devoit être suspenduë pendant trente jours. Mais quand S. Ambroise menace Théodose de l'excommunier, s'il ne fait cette Loi; il s'ensuivra de là que tous les Evêques ayant reçu de J. C. ou de l'Eglise la même authorité que S. Ambroise, ils peuvent sous peine d'excommunication obliger un Prince à faire toutes les Lois qu'ils jugeront à propos; ce qui ne va pas à moins qu'à ôter aux Souverains le pouvoir Legislatif, & à en revêtir dans chaque Païs, les Evêques & le reste du Clergé; ce qui est effectivement à l'égard du Pape, ce qu'a prétendu Bellarmin. C'est ainsi que (s) S. Ambroise fait encore assez clairement la même menace d'excommunication à Théodose, s'il persiste à vouloir obliger l'Evêque de Callinique à rebâtir une Synagogue des Juifs qu'il avoit brûlée. Enfin c'est ainsi (t) que le même Saint refuse de communiquer avec Eugene, non pas parce qu'il étoit complice d'Arbogaste, qui avoit versé le sang de Valentinien second son légitime Souverain; mais parce qu'à la prière des Payens, il avoit rétabli l'autel de la Victoire.

Enfin il paroît par plusieurs exemples de l'Histoire Ecclesiastique, ou que les premiers Chrétiens ont quelquefois pris eux-mêmes les armes contre des Tyrans, mais qui étoient leurs légitimes Souverains, ou qu'ils ont sollicité d'autres Empereurs, & même des Princes étrangers de prendre les armes en leur faveur; ou enfin qu'ils ont traité d'une manière très-injurieuse les Princes qui leur étoient contraires. Constantin a précisement fait la même chose que fit le Roi Guillaume de glorieuse Mémoire; & Eusebe & Socrate nous ont conservé les Déclarations qu'il fit, (v) „ qu'il ne prenoit les armes contre Maxence, „ que pour rendre la Liberté aux Romains, & pour les délivrer du joug de „ la Tyrannie." Le même Socrate nous apprend que dans la Persécution d'Isdigerde & de Varanez, les Chrétiens de Perse envoyérent une Ambassade aux Romains, (x) & que là-dessus les Romains resolurent de faire plutôt la Guerre

(q) Vid. Ambros. Epit. 11. apud Tillemont Mem. Ecc. Vol. 10. p. 162.

(r) Vid. Tillemont ibid. p. 221. & 222.

(s) Vid. Ambros. Ep. 17. & 18. apud Tillem. Ibidem. p. 206.

(t) Vid. Tillem. Ibid. p. 247. & 248.

(v) Ῥωμαίοις τὰς τῆς ἐκ προγόνων ἐλευθερίας πραγματευόμενος. Euseb. de vita Constantini Lib. 1. c. 37. Voyez ibidem c. 26. p. 420. Voyez Socrate lib. 1. c. 2. p. 6.

(x) Πέρσαις πολεμεῖν μᾶλλον ᾑροῦντο ἢ περιορᾶν ἀποκλινομένους Χριστιανούς. Socrat. L. 7. c. 18. Je n'ai pas trouvé ce passage dans la Traduction de Mr. Cousin. Mr. de Tillemont qui cite ce passage de Socrate, dit seulement que, „ comme il se rencontra que les Romains „ avoient divers sujets de plainte contre les „ Perses, Théodose entreprit la Guerre contr'eux, plutôt que de leur rendre les Chré- „ tiens qu'ils avoient envoyé redemander." Tillemont. Mém. Eccles. T. 12. p. 361.

(y) Vide

Guerre aux Perses que de laisser périr les Chrétiens de ce Païs là. (y) Socrate nous apprend encore que les Catholiques tuérent le Préfet de l'Empereur Constance, parce qu'en exécution des ordres de cet Empereur, il avoit entrepris de chasser par force de Constantinople Paul Evêque de cette Ville. Rien sans doute n'étoit plus séditieux que les injures que les Chrétiens disoient à Julien, & que la manière dont ils le traitoient souvent en parlant à lui-même. C'est ainsi que (z) l'Evêque Maris traitoit cet Empereur d'Impie & d'Apostat ; à quoi Julien répondit d'une manière peu digne à la verité d'un Empereur ; mais qui faisoit pourtant voir sa Clemence, puisqu'il se contenta de reprocher à Maris qu'il étoit aveugle. (a) „ Ce qu'il fit, dit Sozomene, pour fortifier „ encore le Paganisme par cette douceur & cet esprit de tolérance qu'il affectoit „ envers les Chrétiens ; " en quoi du moins Julien faisoit voir qu'il n'étoit pas mauvais Politique. C'est ainsi qu'il n'y avoit point de railleries ni de mocqueries que les Chrétiens d'Antioche, ne fissent de Julien, dont sur-tout ils tournoient la longue barbe en ridicule ; à quoi, comme nous l'apprennent (b) Socrate & Sozomene, Julien ne répondit qu'en faisant à son tour des railleries du Peuple d'Antioche dans son Livre intitulé, *Misopogon*. Tout le monde sçait les prières que l'Eglise faisoit publiquement pour la mort de Julien ; & qui nous sont rapportées par (c) Sozomene, par Théodoret, & par Gregoire de Nazianze ; & il est assez surprenant que ces exemples en ayent imposé à un Autheur aussi judicieux que (d) Mr. Bingham ; jusques-à lui faire regarder comme un Problème cette question, s'il est permis de prier pour la destruction temporelle des Pécheurs. Que s'il y eut quelques persécutions du tems de Julien (comme il y en eût quelques-unes causées par les émeutes séditieuses de quelques Païens) il y eut aussi des Chrétiens qu'un zèle inquiet & remuant engagea dans des entreprises séditieuses. Tels étoient les Martyrs de Phrygie, qui au raport de (e) Sozomene, souffrirent la mort pour avoir renversé les Idoles des Païens. Ce qu'au raport d'Eusebe, (f) avoient déja fait plusieurs Martyrs du tems de Diocletien, qui non seulement renversoient les autels des faux Dieux ; mais qui de plus vouloient contraindre les Gouverneurs mêmes des Provinces à interrompre les sacrifices qu'ils avoient déja commencés ; & qui déchiroient les Edits des Empereurs mêmes en leur presence. De la manière dont Evagrius nous le depeint, (g) Anastase étoit un grand Empereur, qui avoit fait de grandes actions à la Guerre contre les Isaures, & les Perses ; il avoit remis le Tribut, appellé *Chrysargyrù*, qui étoit fort onéreux. Il n'avoit pas entrepris de chasser de leurs Siéges des Evêques qui étoient ses ennemis

(y) Vide Socrate Liv. 2. c. 12. & 13.
(z) Vide Socrat. L. 3. c. 12.
(a) *Ὅ γε γὰρ ταύτῃ μᾶλλον ἑλληνισμὸν ᾤετο αὔξειν, ἀνεξίκακον καὶ πρᾶον ἐνδεικνύμενος τῷ πλήθει τῶν Χριστιανῶν ἑαυτὸν ἐπιδεικνύς.* Sozom. L. 5. c. 4. Il parle de cette même Histoire de Maris.
(b) Voyez Socrate L. 3. c. 17. & Sozom. L. 5. c. 19.
(c) Voyez, Sozom. L. 6. c. 2. Théodoret. L. 3. c. 24-27. Greg. Naz. Invective 1. p. 43.
(d) Voyez *Bingham*, Church's Antiquities. Vol. 7. L. 16. p. 162.
(e) Voyez Sozom. L. 5. c. 11.
(f) Voyez Euseb. Hist. Ecc. L. 8. c. 9. p. 296. & de Martyribus Palestinæ. c. 4. 8. 9.
(g) Voyez Evag. L. 3. c. 34. 35. 39.

ennemis déclarés ; cependant parce-qu'il n'avoit pas aprouvé le Concile de Chalcedoine, qu'il ne rejettoit pas aussi, & par ce qu'il avoit souscrit à ce qu'on appelloit, l'*Henotique de Zénon*, il fut anathématisé par les Evêques pendant sa vie, & son nom fut rayé des Dyptiques. (*h*) Théodore le Lecteur nous en apprend bien d'avantage, lorsqu'il nous dit, que quoi-qu'Anastase eût été élu légitimement par authorité du Sénat, Euphemius de Constantinople refusa de le reconnoître pour Empereur, jusqu'à ce qu'il eût approuvé le Concile de Chalcedoine. Enfin nous trouvons encore dans Evagrius, (*i*) que Justinien ayant envoyé du secours aux Catholiques d'Afrique persécutés par les Vandales, qui étoient Arriens, l'Evêque de Constantinople, monta sur le Vaisseau de Bélisaire Général de l'Empereur ; qu'il y fit des prières convenables à l'occasion, & qu'il baptiza plusieurs soldats de Bélisaire.

Voilà quelle étoit l'Obéïssance passive des Chrétiens des six premiers siècles ; & il faut remarquer que de tous les exemples que je viens de raporter, il n'y en a pas un seul qui ne soit loüé dans les Autheurs Ecclésiastiques dont je les ai tirés. J'ajouterai seulement que si les Peres ont loüé les Chrétiens *de n'avoir pas resisté aux persécutions*, c'est par ce principe si faux en lui-même, mais qu'alors personne ne revoquoit en doute ; c'est qu'il faut expliquer à la lettre ce Commandement de J. C. „ (*k*) Ne resistez point au mal, mais si „ quelqu'un vous frape à la jouë droite, presentez lui aussi l'autre. " Les premiers Chrétiens croyoient que toute défense de soi-même étoit criminelle, sur tout lors qu'elle ne se pouvoit faire qu'aux dépens de la vie de l'agresseur, auquel cas il vaut mieux, selon eux, se laisser tuer, que de tuer. C'est suivant cette idée que Mr. l'Evêque d'Hereford a très-bien répondu aux passages qu'on allègue de l'Epitre, ou plutôt du Livre, de S. Cyprien *ad Demetrianum* ; & à un autre passage qu'on cite du Traité de ce Pere, *De bono patientiæ*. C'est aussi suivant cette idée, que S. Chrysostome (*l*) louë David d'avoir deux fois épargné Saül, seulement par une débonnaireté Evangélique, qui faisoit qu'ayant eu tant de fois son ennemi entre les mains, il l'avoit toujours épargné. En un mot je ne connois que S. Jerôme, & S. Augustin qu'on puisse alléguer en faveur du dogme de l'obéïssance passive, & il faut avouër que les passages que Grotius allègue de ce dernier sont exprès ; (*m*) „ Si les Puissan-„ ces

(*h*) Voyez Theod. Lec. L. 2. p. 558. Voyez encore Evag. L. 3. c. 32.

(*i*) Voyez Evag. L. 4. c. 16. Le même Evagrius nous dit que les habitans de l'Armenie mineure aïant embrassé la Réligion Chrétienne, & aïant été maltraités par les Perses pour ce sujet, ils envoyérent offrir à l'Empereur Justin de se soumettre à sa domination pour avoir la liberté de servir Dieu en repos. Justin aïant accepté leurs offres, & leur aïant accordé quelques conditions par écrit, ils tuérent leurs Gouverneurs, &c. *ἐκτείνοντες κελεύσαντες, Ῥωμαίων γενέσθαι*, &c. Evag. Lib. 5. c. 7.

(*k*) Matth. 5. 39. Voyez Justin Martyr. Apol. 1. ou 2. Ed. Rob. Steph. p. 141. *τὸ μὴ ἀντιτάσσειν μεμαθηκότες*. Athenag. Apol. p. 10. Ed. Oxf.

(*l*) *Τὴν εὐαγγελικὴν ἐπιδείκνυται μακροθυμίαν μυριάκις τὸν ἐχθρὸν εἰς χεῖρας λαβὼν καὶ φεισάμενος*. Chrysost. Hom. 25. in Matth. p. 188. Vol. 2. Ed. Savil. Voyez Hom. 62. in Matth. p. 399. Ibid. voyez Tilmon. Mem. Ecc. v. 11. p. 78. 79.

(*m*) *Sive potestas veritati favens aliquem corrigat, laudem habet ex illâ qui fuerit emendatus : si inimica veritati in aliquem sæviat, laudem*

„ ces qui favorisent la verité, corrigent quelqu'un, celui qui aura été corrigé „ par-là, en aura de la loüange; si une Puissance contraire à la verité, exerce „ des cruautés contre quelqu'un, celui-là en aura de la loüange qui aura été „ couronné. S. Jerôme pretend que lors que David dit à Dieu, (n) qu'il a péché devant lui seul, il a voulu dire qu'il ne craignoit point d'autre que Dieu, parce qu'il étoit Roi. Comme Grotius remarque (o) que ces maximes ne regardent pas les Rois, qui par des conventions, ou par les Loix du Païs, sont obligés à suivre les Decrets d'un Senat, ou des Etats, & avec qui les Etats partagent le pouvoir Législatif, ces maximes de S. Augustin, & de S. Jerôme ne peuvent être objectées à ceux qui portérent les armes contre Jaques II., qui voulut s'attribuer ce pouvoir Législatif qu'il n'avoit pas par les Loix, dont par consequent il ne pouvoit pas dispenser. J'ajouterai seulement que l'Histoire Ecclesiastique est une preuve continuelle de ce que dit ailleurs Grotius, (p) que les premiers Chrétiens ont toujours reconnu pour Empereurs ceux qu'ils ont trouvés sur le Thrône, sans examiner s'ils y étoient parvenus par des voyes légitimes, ou s'ils étoient des Usurpateurs. Pour ne point parler des trois premiers siècles, où les Chrétiens n'avoient pas grande part aux Révolutions publiques, on voit par l'Histoire de S. Ambroise, & par celle de S. Martin, que presque tous les Evêques d'Occident reconnurent Maxime pour Empereur, qui non seulement avoit ôté l'Empire à Gratien, mais même qui l'avoit fait massacrer cruellement. Sulpice Sévere dans ses Dialogues, (q) traitte Maxime de bon Empereur, & ne le blâme que d'écouter trop facilement les Evêques qui avoient fait mourir les Priscillianistes. Dans la vie de S. Martin, (r) il blâme les basses flatteries de quelques Evêques qui étoient venus à la Cour de Maxime; non pas que Sulpice Sévere trouvât mauvais que ces Evêques fissent leur Cour à cet Usurpateur; mais parce qu'en se mettant ainsi

dem habet ex illâ qui fuerit coronatus. August. apud Grotium de Imperio summar. potesta. circa sacra c. 3. num. 6.

(n) *Tibi soli peccavi, Rex enim eram, alium non timebam.* Hyeron. L. 2. Ep. 12. Ed. Canis.

(o) *Sin alicubi Reges tales fuere qui pactis sive positivis legibus, & Senatus alicujus aut ordinum decretis adstringerentur, in hos ut summum imperium non obtinent, arma ex optimatum tanquam superiorum sententiâ sumi justis de causis potuerunt.* Grotius ubi supra cap. 3. num. 8. Ce que Grotius dit ailleurs a encore plus de raport avec notre Gouvernement d'Angleterre. *Si Rex partem habeat summi imperii, partem alteram populus aut Senatus, regi in partem non suam involanti vis justa opponi poterit, qui eatenus imperium non habet. Quod locum habere censeo, etiam si dictum sit, belli potestatem penes regem fore. Id enim de bello externo intelligendum est: cum alioqui quisquis imperii summi partem habeat, non possit non jus habere eam partem tuendi. Quod ubi fit, potest rex etiam suam imperii partem belli jure amittere.* Grot. de Jure belli & pacis, Cap. 4. Sect. 13. Voyez ce dernier passage cité par feu My-Lord *Stanhope* dans le Procès du Docteur *Sacheverel*. p. 107. Ed. 8.

(p) *Hanc legem videmus sibi præscripsisse Christianos veteres, ut cuivis imperium nacto fidem atque obedientiam præstarent.* Grot. in Matth. 22. 11.

(q) *Imperator aliàs sanè bonus.* Sup. Sever. Dialog. 3. de Vitâ Martini cap. 15. p. 320. Ed. Elzev. in 12.

(r) *Cum ad Imperatorem maximum ferocis ingenii virum, & bellorum civilium victoriâ elatum, plures ex diversis partibus Episcopi convenissent, & fœda circa principem omnium adulatio notaretur, se que degeneri inconstantiâ regiæ clientela sacerdotalis dignitas subdidisset.* Idem de Vitâ Martini c. 23. p. 235.

ainsi sous la Protection de Maxime, „ ils avilissoient la dignité Sacerdotale; „ qu'ils sembloient soumettre à la Dignité Impériale.

Utilité de l'Histoire par raport à la Réligion.

III. Mais si l'Histoire est utile par raport à la Morale, & à la Politique, elle ne l'est pas moins à l'égard de la Réligion, & c'est ce que je vais montrer dans ma troisième & derniere partie.

En général l'Histoire nous apprend combien la Religion est nécessaire à la société; combien elle est nécessaire pour que les Souverains, & les Sujets, s'acquitent reciproquement de leurs différens devoirs. Il est certain à la verité que la Raison seule peut suffire pour obliger les hommes à se dépouiller en quelque manière de leur liberté naturelle, & à la mettre comme en dépôt entre les mains des Chefs de la société. Comme ce que Hobbes appelle l'Etat de Nature, est un Etat où les hommes ne pourroient pas subsister, & où ils ne pourroient s'assurer de jouïr un seul moment de leur vie & de leurs biens, la nécessité a été comme la voix par laquelle Dieu a parlé aux hommes, dans les Gouvernemens qu'il n'a pas institués immédiatement par lui-même; & c'est par-là qu'il a en quelque manière commandé aux hommes de se mettre en société, & de se soumettre à une forme de Gouvernement. Mais cette obligation envers la société, & envers ses Chefs, que la Raison & la Nécessité nous ont fait contracter; qui est-ce qui nous obligera de la ratifier, pour peu qu'elle se trouve contraire à ce même desir d'être heureux qui nous l'a fait contracter? Qui est-ce qui nous obligera à sacrifier pour la défense de notre Patrie, ces biens & cette vie, pour la conservation desquels uniquement nous avons bien voulu avoir ce qu'on appelle une Patrie, & vivre dans un Païs sous les mêmes Loix & sous le même Gouvernement? C'est sans doute un devoir de la Loi naturelle que les Païens nous ont recommandé, & qu'ils ont même pratiqué, non pas tant par un principe de Religion, que par une certaine grandeur d'ame, par un certain désintéressement, par un certain Héroïsme, qui sont comme des débris de cette Image de Dieu qui n'est pas également ruïnée dans tous les hommes, & dont on peut encore appercevoir quelques traces dans la conduite des grands Hommes du Paganisme. Mais cette grandeur d'ame, ce désintéressement, cet Héroïsme, se trouvent-ils dans tous les hommes? Tous les hommes sont-ils des Brutus, & des Catons? Et même dans le Christianisme trouve-t-on beaucoup de Nassaus, & de Colignys? Pour obliger les hommes à faire à leur Patrie un si grand sacrifice, il faut un principe plus universel que la grandeur d'ame, comme il faut des motifs plus puissans que l'amour de la Gloire; & il n'y a que la Religion seule qui puisse être ce principe, ni qui puisse fournir des motifs plus efficaces: puis qu'il n'y a que la Religion seule qui par les promesses qu'elle nous fait d'une autre vie, nous puisse dédommager du sacrifice, qu'en celle-ci nous faisons à notre Patrie. La Raison seule peut bien nous enseigner que le Bien public doit toujours ceder au Bien particulier, parce-que sans cela la société ne se peut conserver. Mais, peut-être ne nous enseigne-t-elle pas si clairement que nous devons contribuer à la conservation de la société, aux dépens de tout notre bonheur, & même de notre vie; au lieu que la Religion nous promettant un bonheur éternel en une

autre

autre vie, elle nous fait aisément comprendre que nous devons sacrifier (lorsqu'il le faut) une vie aussi courte que celle-ci, à un aussi grand intérêt que l'est celui de maintenir la société, qui est si nécessaire pour le bonheur du Genre humain; & sans laquelle de plus la Religion ne se pourroit long-tems conserver. De plus une autre obligation qui resulte de la nature même du Gouvernement, quelle qu'en puisse être la forme, c'est obligation qu'à chaque Particulier de se soumettre même aux peines injustes, qui sont quelquefois infligées aux innocens, ou par des Loix injustes, ou par une exécution partiale des Loix les plus justes. C'est par ce principe que Socrate répond aux conseils que lui donnoient ses amis de se sauver de prison; & c'est ce que par une belle Proposée, il se fait representer par la Patrie. Là il montre par les obligations essentielles qu'on a à sa Patrie, & par ce qu'on lui doit, par le plus indispensable & le plus sacré de tous les devoirs, qu'il faut se soumettre aux injustices qu'elle nous fait, lors qu'elles sont authorisées par les Loix; (s) que lors même qu'on est injustement condamné par ces mêmes Loix, il ne faut pas fuir pour éviter même un supplice capital, auquel on a été condamné injustement, peut-être, mais conformément aux Loix de son Païs. Je ne sçais si ceci est tout-à-fait un devoir; mais si c'en est un, il n'y a que la Religion qui puisse nous le faire pratiquer dans toute son étenduë; & il n'y a que l'espérance certaine d'une vie à venir, qui puisse nous empêcher de sauver notre vie par toutes sortes de moïens, sans examiner s'ils sont contraires à ce que nous devons à notre Patrie. Enfin on peut ajouter que c'est sur-tout la Religion du serment, qui est le lien & le ciment des sociétés; que c'est par le serment que les Souverains sont liés au Peuple, & le Peuple au Souverain; que c'est l'unique assurance que les Sujets puissent donner de leur fidélité, & les Souverains de leur protection; que c'est le seul lien qui lie les Nations les unes avec les autres, & le seul moïen de détourner ou de prévenir le fleau de la guerre, & de conserver ou de ramener la paix dans le monde; en un mot, que la Religion du serment est le seul fondement du Commerce, que les Particuliers, ou les Etats ont les uns avec les autres; & qui ne subsiste & ne s'entretient qu'à l'ombre de la Religion du serment, qu'on espére qui sera soigneusement observé par ceux avec qui on s'associe dans le Commerce, ou avec qui on fait des Alliances & des Traités, que chacun s'oblige par serment d'observer.

Or toutes ces utilités de la Religion pour la conservation de la société, paroissent clairement par l'Histoire. l'Histoire de tous les tems & de tous les Peuples est un fidèle Commentaire de tout ce que je viens de dire sur ce sujet. C'est ce qui paroît clairement par Homère, qui peut être consideré comme le plus ancien & le premier des Historiens, aussi bien que des Poëtes. Je ne copierai pas tous les endroits où la protection que les Dieux accordent aux Héros de l'Iliade & de l'Odyssée, est fondée sur la Piété de ces mêmes Héros, & sur le culte qu'ils rendoient aux Dieux, & comme ces Héros étoient autant de

(s) Voyez Platon in Critone c. 7—10. p. 62—69. Ed. Lond. 8. Voyez Plat. in Phoedone c. 33. p. 150. Ed. Lond. 8.

(u) Tla

de Rois, leur bonheur étoit celui de leurs Peuples, & étoit aussi une preuve de cette Providence qui favorise d'une manière toute particuliere ceux qui rendent à la Divinité, le culte qui lui est du. C'est par exemple, une idée repanduë par-tout dans Homère, que c'est à Dieu qu'il faut rapporter le succès de toutes les entreprises justes & loüables; il fait même fort bien voir par tout dans ses deux Poëmes, que la Providence intervient même dans les évènemens dont il semble qu'on pourroit avec quelque aparence attribuer le succès aux causes secondes. C'est ainsi que Nestor dit à Patrocle, (t) que peut-être avec l'assistance d'une Divinité, il pourroit persuader à Achille de se reconcilier avec les Grecs, sans quoi ils ne pouvoient espérer de vaincre les Troyens. De même Homère impute les malheurs qui arrivent aux hommes à la negligence criminelle dont ils sont quelquefois coupables envers la Divinité, lorsqu'ils negligent d'implorer son secours avant que de commencer aucune entreprise; sur-tout une entreprise difficile & dangereuse. C'est ce qui paroît par la seule, ou du moins par la principale raison qu'Homère donne (v) de la destruction de cette muraille que les Grecs avoient élevée pour garentir leur Flotte. „ Il dit que cette muraille avoit été élevée contre la volonté des „ Dieux, que les Grecs n'avoient pas pensé à se rendre favorables par des sa- „ crifices, & que par conséquent, il étoit impossible que cette muraille demeu- „ rât long-tems debout. " Sur tout Homère insiste beaucoup sur la religion du serment, & sur les peines que méritent, & que souffrent d'ordinaire les Parjures. C'est ce qui paroît par ce beau discours d'Agamemnon à Menelas, à l'occasion de ce Traité que Pandarus venoit de rompre. Cet endroit qui est très-beau dans l'Original, qu'on peut voir à la marge, (x) ne l'est guéres moins dans les Traductions de Mr. Pope, & de Mr. de la Motte. Je le mettrai ici de la Traduction de Mr. de la Motte: seulement il me semble que ni Mr. Pope, ni Mr. de la Motte, n'auroient pas du obmettre ce qu'ajoute Homère, que le crime des Parjures sera puni sur leurs femmes & sur leurs enfans.

Mais du cruel mépris d'une sainte alliance,
Bien-tôt sur les Troyens va tomber la vengeance.
Le sang de ces agneaux par mes mains immolés,
Ce vin offert aux Dieux, nos sermens redoublés,
Leurs mains servant nos mains, gage d'un cœur sincere,
Tout va contr'eux du Ciel allumer la colere;
Qu'ils n'espérent plus rien d'un tardif repentir,
Ville, Peuples & Roi, tout va s'anéantir.

Il

(t) Τίς δ' οἶδ' εἴ κεν οἱ σὺν δαίμονι θυμὸν ὀρίνεις, Παρειπών; Iliad. Lib. 11. vers 791.

(v) — — — Ἀμφὶ δὲ τάφρον Ἤλασαν· οὐδὲ θεοῖσι δόσαν κλειτὰς ἑκατόμβας. — — — — — θεῶν δ' ἀέκητι τέτυκτο Ἀθανάτων, τῶ καὶ οὔ τι πολὺν χρόνον ἔμπεδον ἦεν. Idem Lib. 12. v. 5–9.

(x) Οὐ μέν πως ἅλιον πέλει ὅρκιον, αἷμά τε ἀρνῶν, Σπονδαί τ' ἄκρητοι καὶ δεξιαί, ᾗς ἐπέπιθμεν. Εἴ περ γάρ τε καὶ αὐτίκ' Ὀλύμπιος οὐκ ἐτέλεσσεν, Ἔκ τε καὶ ὀψὲ τελεῖ, σύν τε μεγάλῳ ἀπέτισαν, Σὺν σφῇσι κεφαλῇσι γυναιξί τε καὶ τεκέεσσιν. Idem Lib. 4. v. 168—162.

(y) Vide

Il paroît par l'Histoire de la plupart des Legislateurs, & des Fondateurs d'Etats, & en géneral des grands Hommes qui ont été à la tête des grands Empires, combien ils ont cru que la Religion étoit utile & nécessaire pour retenir les Peuples dans la soumission qu'ils doivent à leurs supérieurs, & pour leur faire rendre aux Loix l'obéïssance qu'ils leur doivent. C'est à quoi aboutissoient toutes les communications intimes que ces grands Hommes faisoient semblant d'avoir avec la Divinité, pour se concilier à eux-mêmes ce respect & cette vénération, que tous ceux qui croyent une Divinité, ont naturellement pour ceux qu'ils en croyent favorises. C'étoit le but des Révélations & des Miracles que feignoient Numa Pompilius, Scipion l'Africain, Sylla, Sertorius, Lycurgue, Zaleucus, Minos, & Pisistrate, dont Valère Maxime (y) a ramassé les exemples. Ce fut par ces suppositions qui avoient un fondement très-réel, je veux dire l'amour, & le respect qu'ont tous les hommes pour tout ce qui a le nom de Religion, & qui porte les caractères d'une Divinité; c'est, dis-je par ces suppositions que ces grands Hommes ont pu obliger les Peuples à recevoir les Loix qu'ils leur donnoient, & à se soumettre à la forme de Gouvernement qui avoit lieu dans les différentes Républiques, & dans les divers Empires dont ces grands Politiques ont eu la conduite. Tout ce que j'ai dit de l'utilité de la Religion par raport à la société, & au Gouvernement se trouve dans ces belles paroles de Tite-Live; où il nous décrit les effets que produisirent à Rome ce Culte public & ces Cérémonies religieuses que Numa y avoit instituées. On voit par ce passage de Tite-Live, (z) „ que les esprits „ de cette multitude, qui étoit auparavant si féroce revinrent peu à peu de „ cet amour qu'ils avoient pour les armes, & de ces violences ausquelles ils de- „ voient leur premier établissement. Comme ils croyoient ce que Numa leur „ disoit, qu'il avoit un commerce intime avec une Divinité, & que les Dieux „ s'intéressoient dans les affaires des hommes d'une manière toute particulière, „ jusques-à converser avec eux, cette croyance les avoit remplis de piété en- „ vers la Divinité, & cette piété faisoit qu'ils ne craignoient pas moins de „ manquer à leur parole, & de violer la religion du serment, qu'ils craignoient „ les Loix, & les peines dont elles menaçoient ceux qui les enfraindroient: „ ensorte que la crainte d'être infidelles & de se parjurer, sembloit gouverner „ la Ville beaucoup plus que les Loix, & que leurs Voisins, par une espece de „ Religion, craignoient d'attaquer une Ville qui étoit toute adonnée au Culte „ divin. " En particulier par l'Histoire de ce qui se passa dans la guerre des Romains & des Samnites, il paroît quelle idée l'un & l'autre Peuple avoient de la

(y) Vide Valer. Max. Lib. 1. c. 2.

(z) *Ad hæc consultanda procurandaque, multitudine omni a vi & armis conversâ; & animi aliquid agendo occupati erant, & Deorum assidua insidens cura, cum interesse rebus humanis cœleste numen videretur, eâ pietate omnium pectora imbuerat; ut fides ac jus jurandum proximo legum ac pœnarum metu, civitatem regerent. Et cum ipsi se homines in regis, veluti unici exempli, mores formarent: tum finitimi etiam populi, qui ante, castra, non urbem, positam in medio, ad solicitandam omnium pacem crediderant, in eam verecundiam adducti sunt, ut civitatem totam in cultum versam Deorum, violari ducerent nefas.* Tit. Liv. Lib. 1.

(a) *Ne-*

la religion du serment, qu'ils s'accusoient reciproquement d'avoir violée. Dans le même discours où le consul Posthumius veut qu'en le livrant aux Samnites, on rompe le Traité qu'il avoit fait avec eux, lors que lui & toute son armée furent passés sous le joug, il avouë bien (*a*) „ que les Traités devoient être „ sacrés, entre ceux, qui selon ce que prescrit la Religion, ont du respect „ pour la bonne-foi qui doit regner entre les hommes, " & tout ce qu'il pretend, „ c'est qu'un Traité qui avoit été fait sans le consentement du Peu„ ple, n'obligeoit point les Peuple, & qu'il n'étoit point obligé de le ratifier. „ Le Consul demeure d'accord que (*b*) „ l'indignité & la honte des choses „ qu'on a accordées, ne font pas qu'on soit libre de l'obligation qu'on a con„ tractée, " il pretend seulement (*c*) que ce n'étoit pas le droit du Consul de conclure la paix, ce qui ne dépendoit pas de lui, & qu'il ne pouvoit s'obliger à rien au nom du Peuple, & du Senat, qui ne lui en avoient pas donné d'ordres. Cet endroit de l'Histoire Romaine ne fait pas sans doute honneur à la bonne-foi, & à la probité si vantée des Romains de ce tems-là; & les Samnites étoient bien fondés dans les reproches qu'ils leur faisoient, lors que le Consul Posthumius devenu Samnite, à ce qu'il disoit, depuis qu'il leur avoit été livré, frappa le Héraut d'armes des Romains; afin qu'un Samnite ayant violé le Droit des Gens, il y eût encore plus de justice dans la guerre que faisoient les Romains à ce Peuple. Les Samnites avoient raison de se plaindre que (*d*) c'étoit se mocquer de la Religion que d'user de ces supercheries & de ces artifices si puériles, par où les Romains pretendoient couvrir leur mauvaise foi, & mettre la justice de leur côté; mais quoi-qu'il en soit les Romains, lors même qu'ils y avoient si peu d'égard, firent voir jusques-à quel point ils portoient le respect qu'ils avoient pour la religon du Serment, lors que pour expier leur parjure, ils livrérent aux Samnites les Consuls qui avoient fait le honteux Traité des Fourches Caudines. Mais sur-tout rien ne fait plus voir combien la religion du Serment étoit sacrée parmi les Païens; combien même tout ce qui porte le nom de la Religion est propre à inspirer du courage aux plus lâches, & pour les porter à se défendre eux & leur Patrie jusques-à la dernière extrémité, que ce que Tite-Live raporte de ces mêmes Samnites, lors (*e*) „ qu'après un apareil également lugubre & solemnel de Sa„ cri-

(*a*) *Neque ego inficias eo, Patres conscripti, tam sponsiones, quam foedera sancta esse apud eos homines, apud quos juxta divinas religiones fides humana colitur: sed injussu Populi nego quicquam sanciri posse, quod Populum teneat.* Tit. Liv. 9. c. 9.

(*b*) *Atqui non indignitas sponsionis vinculum levat.* Id. Ibid.

(*c*) *Nec a me nunc quisquam quaesiverit, quid ita spoponderim: quum id nec consulis jus esset, nec illis spondere pacem, quae mei non erat arbitrii: nec pro vobis, qui nihil mandaveratis, possem.* Idem. Ibid.

(*d*) *Gerite bellum, quando Sp. Posthumius modo legatum fecialem genu perculit, ita Dii credent Samnitem civem Posthumium non civem Romanum esse, & a Samnite legatum Romanum violatum, eo vobis justum in nos factum esse bellum. Hac ludibria religionum non pudere, in lucem proferre? & vix pueris dignas ambages senes ac consulares fallendae fidei, exquirere?* Idem Ibid. c. 10.

(*e*) *Sacrificio perfecto, perviatorem imperator acciri jubebat nobilissimum quemque genere factisque, singuli introducebantur. Erat quum alius apparatus sacri, qui perfundere religione animum posset: tum in loco circa omni contecto ara in medio, victimaeque circa caesae, & circumstantes*

„ crifices & de Cérémonies, ils firent prêter un serment avec exécration, à „ tous leurs Soldats, à tous leurs Officiers, & aux plus nobles de leur Etat, „ par où ils se dévouoient par les plus terribles imprécations, eux, leurs famil„ les, & toute leur race, s'ils n'alloient pas au combat, & là où leur Général „ leur commanderoit, s'ils fuyoient eux-mêmes, ou s'ils ne tuoient pas ceux „ qu'ils verroient fuir." (*f*) Ce fût, comme le remarque Tite-Live, ce qui leur fit soutenir long-tems un combat fort inégal: „ la nécessité ou la „ Religion obligeant les Samnites à faire ferme malgré eux, lors même qu'ils „ n'avoient pas le courage d'ataquer l'ennemi. Ils n'auroient jamais soutenu „ l'impétuosité de la première ataque des Romains, dit Tite-Live, s'ils n'a„ voient été retenus par une crainte beaucoup plus puissante, s'ils n'avoient „ eu devant les yeux, ces terribles Sacrifices, ces Sacrificateurs armés, ces „ Autels arrosés du sang des hommes mêlé avec celui des victimes, ces impré„ cations, ces dévoüemens d'eux & de toute leur race. Tout cela étoit com„ me autant de liens qui retenoient les Samnites, qui les empêchoient de fuir, „ & qui faisoient qu'ils craignoient encore plus leurs Concitoyens que leurs „ ennemis." Il est vrai que les Samnites ne laissérent pas d'être batus, (*g*) & l'Historien remarque que c'étoit parce qu'eux mêmes avoient violé leurs sermens en ataquant les Lucaniens, qui étoient compris dans le Traité de paix que les Samnites avoient fait avec les Romains. Mais cependant Machiavel (*h*) a eu raison de se servir de cet exemple pour faire voir combien la Religion, & sur tout la Religion du serment, est necessaire pour la conservation des Etats. Il est fâcheux que pour confirmer cette verité, il faille avoir recours à un homme aussi décrié pour la Religion que Machiavel, mais aussi par bonheur, Machiavel n'étoit pas bigot, & il paroît qu'il n'étoit pas sous l'influence des Prêtres, de la manière dont il parle des desordres que causoit en Italie le Gouvernement des Papes. C'est ce qui fait que Machiavel en sera peut-être cru, lors qu'il dit (*i*) „ que les Princes, & les Républiques qui „ veulent se maintenir, doivent sur-tout conserver en leur entier les Cérémo„ nies

stantes centuriones strictis gladiis. Admovebatur altaribus miles, magis ut victima, quam ut sacri particeps: adigebatur jure-jurando, quæ visa auditaque in eo loco essent, non enunciaturum; dein jurare cogebatur diro quodam carmine in execrationem capitis familiæque, & stirpis composito; nisi isset in prælium, quò imperatores duxissent: & si aut ipse ex acie fugisset, aut si quem fugientem vidisset, non ex templo occidisset. Tit. Liv. Lib. 10. c. 38.

(*f*) *Samnitium magnam partem necessitas ac religio invitos magis resistere, quam inferre pugnam cogit. Nec sustinuissent primum clamorem atque impetum Romanorum, per aliquot jam annos vinci assueti, ni potentior alius metus insidens pretoribus a fuga retineret. Quippè in oculis erat omnis ille occulti paratus sacri, & armati sacerdotes, & promiscua hominum pecudumque strages, & respersa fando nefandoque sanguine ara; & dira execratio, ac furiale carmen detestandæ familiæ stirpique compositum. His vinculis fugæ obstricti stabant, civem magis quam hostem timentes.* Idem. Ibid. c. 41.

(*g*) Voyez Ibid. c. 12. & 39.

(*h*) Voyez Machiavel Disc. sur Tite-Live chap. 15.

(*i*) *Quei Principi, o quelle Republiche, lequali si vogliano mantenere incorrotte; hanno sopra ogni altra cosa a mantenere incorrette le cerimonie della Religione, & tenerle sempre nella loro veneratione. Perche nessuno maggiore inditio si puote havere della rovina duna Provincia, che vedere dispregiato il culto divino.* Machiav. Lib. 1. cap. 12. fol. 21.

 (*k*) *La*

„ nies de la Religion, & faire que les Peuples ayent pour ces cérémonies la „ vénération qu'ils doivent avoir; " & il ajoute; „ qu'il n'y a pas un indice „ plus ſûr de la ruïne d'un Etat, que lors qu'on y mépriſe, ou qu'on y né- „ glige le Culte divin. " Il dit (k) „ que ſi la Religion Chrétienne s'é- „ toit conſervée parmi les Princes Chrétiens, telle qu'elle étoit dans ſa pre- „ miere Inſtitution, & telle qu'elle a été donnée par ſon Saint Fondateur, les „ Etats Chrétiens ſeroient plus heureux & plus unis qu'ils ne ſont, " & il ajoute, „ que rien ne montre plus quelle eſt la décadence du Chriſtianiſme „ que de voir que les Peuples ont moins de Religion, à meſure qu'ils ſont plus „ voiſins de l'Egliſe Romaine, laquelle, dit-il, eſt le Chef de notre Reli- „ gion. " Sur tout ce que Machiavel dit au même endroit, devroit être bien peſé par nos Novices en Politique, qui croyent affermir un Gouvernement, en tâchant d'affoiblir, ou même en ataquant de front l'Egliſe & la Religion établie par les Loix, lors même qu'ils ne pretendent pas qu'on y enſeigne aucune erreur, ou qu'on y pratique aucun Culte ſuperſtitieux. On ſçait à quelles extremités les Peuples de France ſe portérent au tems de la Ligue, dans la penſée qu'on en vouloit à leur Religion, ils ôtérent à Henri III. le Thrône & la vie, & fermérent à Henri IV. tous les chemins du Thrône, juſques-à ce qu'il ſe fût fait Catholique-Romain. On ſçait encore ce qu'il en a coûté ici a Jaques II, pour avoir donné atteinte à la Religion établie par les Loix de ce Païs. Tous ces exemples & pluſieurs autres ont depuis confirmé ce que l'Hiſtoire de tous les tems avoit déja apris à Machiavel. Il eſt aſſez difficile de preſcrire au Prince ce qu'il doit faire à l'égard d'une Religion qu'il croit fauſſe, & à cet égard il faut entendre une partie de ce que dit ici Machiavel (l) avec quelque reſtriction; mais en géneral il eſt certain „ que „ quand les Princes n'auroient eux-mêmes point de Religion, s'ils veulent „ retenir un Peuple dans l'obéïſſance, ils doivent faire croire qu'ils ont deſſein „ de conſerver les fondemens de la Religion que ce Peuple profeſſe, & ils fe- „ ront tout ce qui dépendra d'eux pour la favoriſer, & pour l'accroître, pour „ peu qu'ils ayent quelque connoiſſance de la manière dont les hommes & les „ peuples ſont faits. " Au témoignage de Machiavel, je n'ajouterai plus ſur cette matière que celui d'Ariſtote, qui n'étoit pas non plus fort bigot. Ce qu'Ariſtote recommande le plus à un Prince, comme étant le plus ſûr moïen d'af-

(k) *La quale religione ſe ne' Prencipi della Republica Chriſtiana, ſi fuſſe mantenuta; ſecondo che dal datore d'eſſa ne fu ordinato, ſarebbero gli ſtati, & le Republiche Chriſtiane piu unite, & piu felici aſſai, ch'elle non ſono: ne ſi puo fare altra maggiore congiettura della declinatione d'eſſa, quanto è, vedere come quei Popoli, che ſono piu vicini alla Chieſa Romana; capo della religione noſtra, hanno meno religione.* Idem. Ibid. fol. 22.

(l) *Debbono adunque i Prencipi d'una Republica, o d'un regno i fondamenti d'una religione, che eſſi tengono, mantenergli; & fatto queſto, ſara loro facile coſa a mantenere la loro Republica religioſa, e per conſequente buona, & unita. Et debbono tutte le coſe, che naſcono in favore di quella (come che le giudicaſſino falſe) favorirle, & accreſcerle, & tanto piu lo debbono fare, quanto piu prudenti ſono, & quanto piu conoſcitori delle coſe naturali.* Idem. Ibid. fol. 21. 22.

(m) *En

d'affermir sa domination, (m) c'est d'avoir de la Religion. „ Des sujets ne „ peuvent se persuader qu'un Prince qui aura de la Religion, veuille commet- „ tre des injustices, & ils craindront de se revolter contre un Souverain qu'ils „ auront sujet de croire qu'à cause de sa piété, le Ciel favorise d'une manière „ toute particulière. " Mais si Aristote veut qu'un Prince soit religieux, il veut aussi qu'il le soit sans superstition & sans foiblesse. En effet l'Histoire nous apprend qu'un Prince bigot se rend méprisable lui, & la Religion qu'il professe. Cette bigoterie lui fait de plus persécuter ceux qui sont d'un sentiment contraire en matière de Religion, & on sçait combien de revoltes & de guerres civiles, de funestes révolutions, & qui ont été également funestes aux Princes, & aux Peuples, l'esprit de persécution a causées. Comme Charles I. doit tous ses malheurs à cet esprit de persécution que quelques Ecclesiastiques lui avoient inspiré contre les Puritains qui de leur côté n'étoient pas moins entêtez, & qui lors qu'ils furent les maîtres ne furent pas moins persécuteurs que ceux dont ils s'étoient plaints, on est en quelque manière affligé, lors que dans l'Histoire d'Angleterre de My-Lord Evêque de Peterborough, on voit les remarques que ce Prince fait de sa propre main sur les relations que (n) l'Archevêque Laud lui envoyoit tous les ans de ce qu'il avoit remarqué dans ses visites Archiépiscopales; sur quoi en répondant à l'Archevêque, le Roi entroit dans des détails de cloches, de balustrades autour de l'Autel, & autres semblables minuties, peu convenables sans doute à un grand Roi. Rien n'est plus sensé, ni plus judicieux que les réflexions que fait le Comte de Bussy, à l'occasion du voyage que Jacques II. fit à la Trappe; & quoique ce Comte y parle selon les préjugés de sa Religion, il paroît pour-tant qu'il a aussi parfaitement connu qu'il a peu estimé, le zèle aveugle & mal conduit, qui étoit le principal caractère de ce Prince, & qui fut cause de sa perte. (o) „ Le Roi „ d'Angleterre est un véritable homme de bien; & quoi-que son zèle un „ peu indiscret soit cause de tous ses malheurs, tôt ou tard Dieu l'en recom- „ pensera. Je voudrois pourtant que sa dévotion eût eu des dehors moins „ éclatans. Il me semble que les Têtes couronnées font assez leur devoir de „ bons Chrétiens, quand ils prient, qu'ils font des actions de justice, qu'ils „ assistent les miserables, & qu'ils reforment leurs mœurs. Il faut qu'ils lais- „ sent au peuple & aux gens d'Eglise les régularités extérieures de la Reli- „ gion.

Mais si l'Histoire nous fait voir combien la Religion est utile & même nécessaire pour la conservation de la société, elle nous fournit encore des preuves très-fortes des verités les plus capitales de la Religion soit naturelle, soit révelée.

(m) Ἔτι δὲ τὰ πρὸς τὺς θεὺς φαίνεσθαι ἀεὶ σπυδάζοντα διαφερόντως. ἧττόν τε γὰρ φοβῦνται τὸ παθεῖν τι παράνομον ὑπὸ τῶν τοιύτων ἐὰν δεισιδαίμονα νομίζωσιν εἶναι τὸν ἄρχοντα, καὶ φροντίζειν τῶν θεῶν. καὶ ἐπιβυλεύυσιν ἧττον, ὡς συμμάχυς ἔχοντι καὶ τὺς θεύς. δεῖ δ' ἄνευ ἀβελτηρίας φαίνεσθαι τοιῦτον. Arist. Polit. L. 5. c. 11. Le mot de δεισιδαίμων. ne veut dire ici que religieux.

(n) Voyez Kennet Hist. of England. Vol. 3. sur les années 1632—1639.

(o) Lettres de Bussy. vol. 5. Let. 223. p. 291.

 (p) Voyez

sée. Il est certain que c'est à l'Histoire de la Création du Monde, que les hommes avoient apris par Tradition, qu'on doit la connoissance de Dieu & de la Religion. C'est à ce que la Tradition avoit apris aux hommes sur ce sujet, qu'on doit principalement ce consentement universel, qui est une des plus fortes preuves que nous ayons de l'Existence de Dieu. De plus dans les lieux où les hommes n'ont par l'Histoire aucune connoissance de ce qui s'est passé avant leur tems, il y règne une profonde & grossière ignorance. On n'y voit ni Arts, ni Sciences, les hommes n'y font aucune usage de leur raison, & n'y ont aucune idée de Religion, ou s'ils en ont, ce sont des idées fausses & d'ailleurs extremement confuses. Sur tout cette ignorance de l'Histoire fait que ces Peuples ne sentent pas les preuves qu'on tire d'un fait bien avéré. Ils ne savent ce que c'est que de raisonner sur des faits ou d'en prouver la verité. C'est comme Mr. Tillotson l'a remarqué, ce qui rend la Conversion de ces peuples si difficile; ils ne sentent point la force de cet enchaînure de faits & d'évenemens (s'il est permis de parler ainsi) qui fait la principale preuve de la Révélation. Sur-tout ils ne sentent point la force de la preuve que *nous fournit* la Résurrection de J. C, pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne. Ils ne sçavent ce que c'est qu'un Miracle, ni qu'un Miracle bien attesté. Cette Sainteté & cette Vertu de J. Christ, & de ses Apôtres; l'accord des Apôtres à déposer & à prêcher les mêmes verités; ces morts cruelles qu'ils ont souffertes pour confirmer leur témoignage; tout cela sont de grandes preuves pour nous; mais ce n'en sont pas pour ceux qui n'ont aucune idée de cette certitude morale, que donne un fait bien prouvé. De plus l'Histoire du Monde est l'Histoire de la Providence, dont les grandes révolutions qui arrivent dans les Nations, sont une démonstration, à laquelle il est comme impossible de résister. Comme les sociétés en tant que telles ne peuvent être punies & récompensées que dans ce monde, c'est sur-tout les diverses dispensations de Dieu à leur égard, qui prouvent qu'il y a une Providence. Tout le monde sçait ce que S. Augustin a dit de cette prospérité temporelle, dont selon lui, Dieu jugea à propos de récompenser les Vertus Morales des Romains tout Païens qu'ils étoient; & on ne voit pas moins bien avec quelle Justice & *quelle* sévérité Dieu punit le Crime, par la destruction de ce même Empire Romain, & en general par la destruction des autres Empires, que Dieu n'a *jamais renversés*, que lors que ces Peuples avoient comblé la mesure de leurs crimes.

Enfin sans une connoissance plus que médiocre de l'Histoire, il est assez difficile de résoudre les objections des libertins, sur la difficulté qu'il y a souvent à concilier l'Histoire sacrée, & l'Histoire profane. La connoissance de l'Histoire sert de plus extrèmement à expliquer les Prophéties, & à marquer le tems précis de leur accomplissement. C'est ainsi que (*p*) Mr. Prideaux fait voir par Josephe, que la Prophétie du Schilo fut accomplie, lors qu'Archelaüs aïant été déposé par Auguste, Cyrenius fut fait Gouverneur de Syrie; & sous lui Coponius fut Procurateur de la Judée qui étoit du département du Gou-

(*p*) Voyez l'Histoire de Prideaux. 2. part. vol. 2. l. 9. p. 662–664. Edit. Ang.

(*q*) Voyez

Gouvernement de Syrie. L'association de Tibère à l'Empire par Auguste, dont il est parlé dans (q) Suétone, dans Tacite, dans Velleïus Paterculus, & dans le Marbre d'Ancyre, a beaucoup servi au même Autheur, pour justifier son systême des septante semaines de Daniel, qu'il seroit trop long d'expliquer ici. Par le Commentaire de S. Jerôme sur le 11. de Daniel, cité si souvent par Mr. Prideaux, lors qu'il fait l'Histoire des Rois de Syrie, il paroît combien l'Histoire est nécessaire pour expliquer ces Prophéties si marquées, & que l'èvenement a si exactement vérifiées. Enfin il semble qu'on ne peut guéres contester que la connoissance de l'Histoire Ecclésiastique ne soit très-utile, & qu'elle ne soit même absolument nécessaire à un Théologien. L'Histoire de la Religion Chrétienne est une très-grande preuve de sa Divinité; & ce n'est que par l'Histoire que nous sçavons le grand Progrès que fit en si peu de tems cette sainte Religion. C'est l'Histoire Ecclésiastique qui nous fait voir l'Eglise de J. C. toujours victorieuse de toutes sortes de tentations; contre laquelle les Portes de l'Enfer, c'est-à-dire selon Théophilacte, les persécutions de ses ennemis ne purent prévaloir; & ce qui n'est pas un moindre Miracle, que ne purent détruire les vices & les divisions de ses enfans, qui avoient souvent attiré sur elle ces persécutions; comme (r) S. Cyprien le remarque de la persécution de Decius; & Eusèbe de celle de Dioclétien. De plus c'est à l'Histoire Ecclésiastique que nous devons la connoissance du Canon de l'Ecriture, dont Eusèbe nous a donné une Histoire si exacte. C'est au même Eusèbe que nous devons la grande preuve que nous avons de l'antiquité de l'Episcopat, dont l'Histoire nous montre (s) „ ce que lui-même appelle „ une succession non interrompuë d'Evêques, depuis les Apôtres jusques-à la „ persécution de Dioclétien. " C'est l'Histoire Ecclésiastique qui sert à marquer l'Epoque des faux Dogmes, & des Cultes superstitieux qui se sont peu-à-peu introduits dans l'Eglise; & c'est à la profonde connoissance qu'en ont euë parmi nous Mrs. Blondel, Aubertin & Daillé que nous avons l'obligation de sçavoir, par exemple, quand on a commencé à croire la Transubstantiation; quand on a commencé à adorer le Sacrement; quand on a commencé à pra-

(q) Voyez Suetone *in Tiber*. cap. 21. Velleïus Paterc. lib. 2. c. 121. *Marmor Ancyranum*. Mr. le Clerc Hist. Eccles. p. 227--229. Prideaux *ubi supra* Vol. 1. lib. 5. p. 291. partie 2. vol. 2. lib. 9. p. 665. Voyez Tacite L. 1. c. 3. cette explication qui est celle du Pere Pagi, n'est pas sans difficulté. Voyez Mr. Jean Masson. Hist. Critiq. de la Repub. des Lettres vol. 12. art. 4. où il dit que dans les Peres, dans les Historiens, & dans tous les monumens anciens, on ne voit jamais que le commencement du Règne de Tibère ait d'autre Epoque que la mort d'Auguste. Voyez ibid. p. 95. *Braunbom* Commentateur Lutherien de l'*Apocalypse*, à la fin du XVI. siècle, recule l'Ere Chrétienne de dix ans, il suppose que J. C. fut baptisé la 5. Année de Tibère, quoique S. Luc ait marqué l'année 15. de cet Empereur. Il remedie à cela, en supposant que S. Luc compte depuis le tems que Tibère fut associé à l'Empire par Auguste. Voyez le Diction. de Bayle dans l'Art. *Braunbom*, Rem. B. Vol. I. p. 650. de la III. Edit. de Geneve. Ce Passage fait voir que le P. Pagi n'est pas le premier inventeur du Systême de la double Epoque du Regne de Tibère.

(r) Vide Cyprianum de Lapsis. & Euseb. Hist. Eccles. L. 8. cap. 1. pag. 292. Edi. Va es.

(s) Vide idem ubi supra L. 7. c. 31. p. 290. Lib. 8. in proemio. p. 291.

(t) Voyez

pratiquer la Confession auriculaire; comment la puissance des Papes s'est accruë, quelles ont été les entreprises des Papes & à leur imitation des Evêques contre les Souverains; en un mot quels sont ces abus qui étant à la fin devenus insupportables, ont donné lieu à cette Réformation qui se fit au seizième siècle; & qui a été si utile non seulement à toute l'Eglise; mais aussi à tous les Etats de l'Europe, même à ceux qui ne se sont pas réformés. Enfin quoi-qu'il soit vrai (comme l'a, remarqué (*t*) Sozomene) que depuis le Concile de Nicée, on ne voye autre chose dans l'Histoire Ecclesiastique que les voyes iniques dont les Orthodoxes, & les Hérétiques, se sont également servis tour à tour, pour faire triompher leur Parti, & pour faire succomber celui de leurs adversaires, cela même ne laisse pas d'être une leçon fort-utile à ceux qui font quelque réflexion sur le tort que ces divisions ont fait à la Religion, & qui apprendront de-là, qu'on ne doit jamais faire triompher même les verités les plus fondamentales du Christianisme aux dépens des devoirs les plus essentiels que le Christianisme prescrit. En géneral, quoique cela n'entre qu'indirectement dans mon sujet, *rien n'est* plus utile que l'Histoire des sentimens, soit en matière de Philosophie, soit en matière de Religion. Comme d'un côté elle nous apprendroit à recevoir toutes les verités qui seroient établies sur des preuves suffisantes, de l'autre côté elle nous apprendroit à douter lors qu'il le faut, Science qui seroit souvent plus utile que toutes les autres Sciences, & qui contribueroit beaucoup d'avantage au repos & à la tranquilité des sociétés, soit Civiles, soit Ecclésiastiques. On verroit moins de Schismes dans l'Eglise, & moins de Factions dans l'Etat, si les Théologiens vouloient bien faire quelque réflexion sur ce que dit si bien (*v*) Mr. de Fontenelle; „ si au lieu de prendre pour l'objet entier „ la première face que le hazard nous a presentée; on se souvenoit que rien „ ne sied mieux à notre raison que des conclusions un peu timides, & que „ même quand elle a le droit de décider, elle feroit bien d'en relâcher quel- „ que chose.

Voilà ce que j'avois à dire sur l'utilité de l'Histoire. Je finis par ce bel éloge de l'Histoire que fait Ciceron, qui comprend une partie des réflexions que je viens de faire, & où il fait voir qu'il n'y a qu'un Orateur qui puisse non seulement loüer, mais même écrire l'Histoire dignement, & d'une manière propre à la faire passer à la Postérité. " Quant à (*x*) l'Histoire, qui est le „ témoin des tems, la lumière des choses passées, la messagère de l'Antiquité „ & la règle de notre conduite, n'est-ce pas de l'Orateur qu'elle emprunte „ l'immortalité? ou plutôt (car c'est ce que veut dire Ciceron) n'est-ce pas „ par l'Eloquence, & par l'Art de l'Orateur, qu'elle acquiert l'immor- „ talité? (*y*)

COM-

(*t*) Voyez Sozomene Lib. 1. *in proemio.* p. 401. Edi. Valef.

(*v*) Eloges de Fontenelle p. 244. & 245.

(*x*) *Historia vero testis temporum, lux veritatis, vita memoria, magistra vita, nuntia vetustatis, quâ voce aliâ, nisi Oratoris, immortalitati commendatur?* Cicer. de Orat. Lib. 2. num. 36.

(*y*) Je me sers de la Traduction de Cassaique.

COMPARAISON DES DEUX HISTOIRES, DE MR. DE MEZERAY ET DU PERE DANIEL. EN DEUX DISSERTATIONS.

PREMIERE DISSERTATION.



'HISTOIRE du Pere Daniel a été si universellement applaudie, elle est si generalement reconnuë pour être plus exacte que celle de Mezeray ; & il y a si peu de comparaison à faire entre ces deux Historiens, à l'égard du stile, & de ce qu'on appelle la forme de l'Histoire, qu'il paroîtra peut-être étrange que j'entreprenne de comparer ces deux Historiens ; & que je semble douter un moment laquelle de ces deux Histoires est préférable à l'autre : sur-tout lors que le Public a en quelque façon décidé en faveur du Pere Daniel, quoiqu'il n'ait pas aussi condamné Mezeray, dont on ne laisse pas de renouveller les Editions, même depuis que l'Histoire du Pere Daniel a paru.

Aussi sera-t-il un peu plus difficile de décider entre ces deux Historiens, qu'il ne paroît d'abord ; pour peu qu'on se souvienne de ce que j'ai tâché d'établir dans ma Dissertation précedente. S'il est vrai que toute bonne Histoire doit être faite en vuë de nous donner une véritable idée d'une bonne Morale, & d'une saine Politique ; & qu'on doit la faire servir à l'avancement de la véritable Religion ; il n'y a personne qui doute qu'une Histoire faite dans ces

vuës, ne soit préferable à une Histoire qui a été composée dans des vuës toutes différentes. Une Histoire a beau être très-bien écrite, très-bien détaillée, très-exacte, & fort bien circonstanciée ; & la narration a beau en être vive, interessante, & toujours soutenuë ; tous ces avantages ne servent qu'à rendre une pareille Histoire plus pernicieuse ; si elle n'est pas faite dans les vuës que j'ai dit qu'on doit se proposer, lors qu'on écrit l'Histoire. Plus une Histoire a toutes les qualités que je viens de marquer, plus elle est condamnable si l'Autheur s'y est proposé d'appuyer les erreurs, & de justifier les crimes de ceux qui font profession d'une fausse Religion ; si de plus la Morale de l'Historien n'est pas pure ; & bien loin d'être conforme à l'Evangile, ne l'est pas même quelquefois à ce que les Païens nous ont enseigné là-dessus : si enfin il nous débite des maximes de Politique, qui n'ont aucun égard à ce bien public sur lequel sont fondés l'établissement des sociétés, & l'institution du Gouvernement : en un mot si l'Autheur semble n'avoir écrit uniquement que pour établir le Pouvoir absolu, qui fait que dans presque tous les Etats Monarchiques, même les plus libres, le bien public est presque toujours sacrifié à *l'interêt particulier* de ceux qui gouvernent, alors l'Histoire la plus mal écrite, la moins exacte ; mais où pourtant les principaux faits sont fidellement rapportés ; une telle Histoire est sans doute préferable à la plus belle Histoire faite dans les vuës que je viens de marquer, si on y trouve les maximes de liberté les plus genereuses ; si on y voit une juste horreur pour tous les progrès que fait dans un Etat le Pouvoir despotique, & pour les voyes injustes & indirectes dont les Rois, ou plutôt leurs Ministres, se servent pour l'établir ; si on y voit ceux qui ont tâché d'asservir leur Patrie, & qui y ont réüssi, couverts d'une infamie éternelle ; si on y rend justice aux bons Rois ; & si on y dépeint avec les couleurs les plus vives la Tyrannie des Méchans. Sur-tout la difficulté qu'il y a de se dépouiller de préjugés en fait de Religion fait que rien ne rend une Histoire plus recommandable, que lors que l'Historien, quoiqu'il soit d'une Religion différente, ne laisse pas de blâmer les fautes de son Parti, & de rendre justice aux vertus & aux belles actions de ceux du Parti contraire. De plus l'Esprit de persécution est si universellement détesté, que les honnêtes gens de tous les Partis ne peuvent qu'approuver une Histoire, où on traite comme il le mérite, ce malheureux esprit si contraire à celui du Christianisme. Dans toutes les Communions les honnêtes-gens sçavent bon gré à un Historien qui fait voir que ce sont les Princes les plus dissolus, les plus corrompus, & les plus mal-habiles ; que ce sont les Ecclesiastiques les plus ignorans & les plus vicieux, qui ont été les autheurs ou les instrumens des persécutions qu'on a faites à ceux qui ne demandoient que la permission de servir Dieu dans leur Religion, à l'ombre des Edits Roïaux, & sous la protection de l'Authorité Souveraine.

Il semble donc que la Question que nous avons en main soit déja décidée ; & elle le seroit sans doute, s'il s'agissoit de juger entre les deux Histoires du Cardinal Ximenes, entre Mezeray, & Varillas, qui écrit sans doute mieux que Mezeray, entre Maimbourg, & feu Mr. Burnet, qui quoiqu'il écrive

assez

assez bien dans sa Langue, n'a pourtant pas dans sa manière de narrer, les agrémens qu'a Maimbourg; mais ce qui rend la Question plus difficile à décider qu'elle ne le paroît d'abord, c'est le caractère des deux Histoires, sur lesquelles doivent principalement rouler nos remarques. L'Histoire du Pere Daniel, avec tous les caractères que j'ai marqués d'une Histoire bien écrite, non seulement n'a pas les défauts dont j'ai parlé, au même degré que celles de Varillas, & de Maimbourg; mais même on peut dire qu'elle est plus exemte de tous ces défauts, que la plupart de celles qui ont été composées par des Autheurs de sa Profession, & même par des Autheurs de sa Religion. Je ne me flate pas de savoir assez bien l'Histoire de France, pour décider si le Pere Daniel est exact dans les faits; mais comme il me paroît qu'il a puisé, dans les sources, à en juger par les Autheurs contemporains qu'il cite toujours dans chaque Règne, & qu'il est facile de vérifier; il y a beaucoup d'aparence qu'il est plus exact que Mezeray, qui ne cite aucune autorité, (a) & qui comme nous l'a appris Mr. le Gendre, n'a fait son Histoire que sur les Historiens modernes, tels que Paul Emile, du Haillan, & d'autres qui n'étoient pas mieux instruits de ce qui s'étoit passé avant leur tems. Le Pere Daniel parle assez librement des mauvais Règnes de quelques Rois, & n'épagne pas toujours leurs Ministres, autant qu'il a fait Enguerrand de Marigny; sa Morale est quelquefois assez saine, quoique dans quelques endroits elle ne soit guéres moins relâchée que celle du Pere Maimbourg, & cela comme je le ferai voir, en racontant les mêmes faits qui ont donné lieu à la Critique un peu rude, que nos Autheurs Protestans ont faite à cet égard de Maimbourg. Pour ce qui regarde la Politique du Pere Daniel, c'est à cet égard que je le trouve le plus critiquable, quoique pourtant il le soit encore moins que la plupart des Autheurs de sa Nation. Bien loin d'avoir puisé sa Politique dans ces idées éternelles des grandes fins pour lesquelles les hommes sont entrés en société, & ont consenti à se donner des Souverains, le Pere Daniel paroît avoir puisé ses idées là-dessus dans les maximes du Cardinal de Richelieu, & il cite avec éloge celles qui ont le plus contribué à affermir la Tyrannie en France, & à faire tout plier sous le pouvoir absolu des Rois, ou plutôt de leurs Ministres, qui d'ordinaire gagnent beaucoup plus que leurs Maîtres, dans l'établissement de la Tyrannie, & du Pouvoir arbitraire. Enfin il est certain que quoique dans l'Histoire des guerres de Religion, le Pere Daniel soit toujours Jesuite, il l'est pourtant beaucoup moins que Maimbourg, & même que le Pere d'Orleans, lors que ce dernier parle de la Réformation d'Angleterre. Le Pere Daniel fait assez bien voir que l'ambition des Grands, & sur tout des Guises, a été le véritable motif des guerres ausquelles la Religion a servi de pretexte, il louë & blame avec assez d'impartialité les principaux Chefs de chaque Parti. (b) Catherine de Medicis, & notre Reine Elizabeth y sont également loüées, & même la Reine *Jeanne d'Albret*, *& le sage & brave Mr. de la Nouë* y sont plus loüés

(a) Voyez le Gendre Hist. de France, vol. 6. pag. 83. Mezeray lui même n'en faisoit pas mystère, comme Mr. le Gendre dit l'avoir ouï dire à Mr. le Président Cousin.

(b) Voyez Daniel vol. 5. p. 967.

(c) Voyez

loüés qu'aucun Catholique dont il soit parlé dans l'Histoire de ces guerres. (c) Au contraire Mezeray écrit mal, quoi-qu'il y ait quelquefois beaucoup d'énergie & de force dans ses expressions. Ceux qui sçavent l'Histoire de France accusent encore Mezeray de peu d'exactitude, & il ne se défendoit de ce reproche, comme nous l'apprend le Pere le Long, qu'en disant que la plupart des Lecteurs n'iroient pas aux sources pour refuter, ou pour verifier ce qu'il avançoit dans son Histoire. Il n'est pas toujours exemt de partialité en parlant des guerres de Religion, & nous ne sommes pas moins Hérétiques dans son Histoire que dans celle du Pere Daniel. Pour la Politique de Mezeray, & pour ces grandes & nobles idées de liberté, & du bien public, j'avouë qu'à cet égard, je ne sais si, excepté Mr. de Thou, il y a parmi les Modernes aucun Historien qui mérite de lui être comparé, & j'espere faire voir dans la suite qu'il y a là-dessus, dans l'Histoire de Mezeray des maximes & des réflexions, qu'on chercheroit inutilement dans celle du Pere Daniel.

Mais comme en géneral, il s'en faut tout que Mezeray écrive aussi bien que le Pere Daniel, ni qu'il soit aussi exact; comme de l'autre côté, le *Pere Daniel* est beaucoup plus partial, & bien moins sincere que Mezeray, qu'il est beaucoup moins Partisan de la liberté, & qu'excepté le Massacre de la S. Barthelemy, il justifie & excuse d'ordinaire les persécutions que pour cause de Religion, on a fait souffrir aux Protestans de France; il demeure jusques-ici problématique lequel de ces deux Historiens mérite la préference. C'est une question qu'on ne peut resoudre que par les differentes idées qu'on se fait de l'Histoire, & du dessein que ceux qui l'écrivent doivent avoir en vuë. Pour être plus en état de juger du mérite de nos deux Historiens, il faut considerer l'Histoire sous deux idées differentes, selon lesquelles ces deux Autheurs ont des mérites fort differens, & qui font qu'à differens égards l'un & l'autre peuvent mériter la preference, en effet à ne considerer l'Histoire que comme une narration de tout ce qui est arrivé dans une ou plusieurs Nations, que comme un Ouvrage destiné à nous instruire des mœurs, des coutumes, des caracteres des Peuples, & à nous donner une idée claire & distincte de ce qui s'est passé dans le Monde pendant plusieurs siècles: si, dis-je, le but principal que se propose, ou que se doit proposer un Historien, c'est de nous donner ces connoissances, il est hors de doute qu'une Histoire qui nous instruit parfaitement de ces sortes de choses, est préferable à une autre qui ne nous en donneroit qu'une connoissance confuse; soit parce que l'Historien manqueroit d'exactitude, soit parce qu'il n'auroit pas l'art de détailler nettement les évenemens dont il parle; mais il n'en est pas de même, si le but d'une Histoire est de former les mœurs des particuliers qui la lisent, si une Histoire doit donner à ceux qui gouvernent, & à ceux qui sont gouvernés, de saines idées de Politique, c'est-à-dire de ce bien public & de cette liberté, à la conservation desquels toutes les démarches tant des Souverains, que des Sujets doivent également tendre: si enfin

(c) Voyez id. vol. 6. p. 422.

fin toute bonne Histoire doit contribuer à l'avancement de la véritable Religion, non seulement en tant que toute Histoire en géneral, est une espèce d'Histoire de la Providence, mais sur-tout en tant qu'une bonne Histoire doit inspirer à tous les hommes ces grands principes de justice & d'équité, de modération & de charité, qui sont également reconnus comme des devoirs dans toutes les diverses Communions du Christianisme, & qui même font partie de la Religion naturelle, aussi bien que de la Religion Chrétienne. Alors à considerer l'Histoire de cette manière, une Histoire écrite dans ces vuës, quoique peu exacte dans des faits de peu de conséquence, dont le stile est peu agréable, mais qui d'ailleurs sera écrite d'une manière sensée & solide; une telle Histoire, dis-je, sera préferable à l'Histoire la mieux écrite; mais où on n'aura pas eu les mêmes vuës, & où on n'aura pas eu le même soin de ne rien avancer de contraire à la saine Morale, à la bonne Politique, & à la véritable Religion.

C'est sous ces deux diverses idées que je considererai l'Histoire en géneral, & les Histoires de nos deux Autheurs en particulier; & ce sont ces deux idées qui feront le partage de tout ce que j'ai à dire sur ce sujet. Je ne considererai à present l'Histoire du Pere Daniel, que par raport à la première idée, & dans une autre Dissertation, je la considererai par raport à la seconde, & à ce que j'ai dit ci-dessus sur l'utilité de l'Histoire.

Je dis premierement que pour juger du mérite d'une Histoire, il la faut considerer entant qu'elle nous instruit parfaitement du sujet qu'elle traitte; & pour cela, il faut qu'un Historien donne à ses Lecteurs une connoissance exacte de la Nation dont il entreprend l'Histoire. Pour cet effet, il ne doit passer sous silence aucun fait, pour peu qu'il soit considérable; parce que la plupart des évenemens qui paroissent les moins importans sont liés avec ceux qui le sont davantage, & même en sont souvent la cause. Mr. de Fontenelle a fort bien dit *(d)* que les petites origines conviennent assez aux grandes choses; & on peut appliquer à la plupart des grands évenemens ce qu'Aristote dit des séditions; *(e)* qu'elles doivent leur origine à de très-petites choses, quoi-qu'il s'y agisse souvent de choses très-importantes. Brantôme qu'a suivi Mr. le Gendre, nous dit *(f)* que l'Amiral Bonnivet fit passer les Monts à François I. pour voir lui même, & pour faire voir au Roi une belle Dame d'Italie appellée Clarice, qu'il aimoit. De même l'amour de Henry IV. pour la Princesse de Condé, & la retraite que les Espagnols donnérent en Flandres à cette Princesse & au Prince son Mari, furent la cause principale de ce beau Projet d'une Ligue presque universelle contre l'Espagne, & qui fut cause de la mort de ce Roi. Tous les Historiens ont marqué cette passion de ce Prince; & nous

(d) Oeuvres de Fontenelle, vol. 2. Histoire des Oracles. chap. 20. pag. 64.

(e) Γίγνονται μὲν οὖν αἱ στάσεις οὐ περὶ μικρῶν, ἀλλ' ἐκ μικρῶν. στασιάζουσι δὲ περὶ μεγάλων. Arist. Polit. L. 4. p. 553.

(f) Voyez Brantôme Memoi. Tom. 1. apud Bayle pensées sur les Com. num. 236. p. 715. Voyez le Gendre Hist. de France, vol. 4. p. 247.

(g) Mem.

nous insinuent que c'étoit le principal motif de cette belle entreprise. (g) C'est, „ dit Bassompierre, ce qui fit resoudre le Roi à exécuter ce grand dessein, „ qu'il avoit long-tems écouté; & souvent fait esperer de l'entreprendre, mais „ où il ne s'étoit voulu jusqu'alors entierement jetter. " Dans la Relation qu'a faite de cette avanture le Cardinal Bentivoglio, qui étoit alors Nonce en Flandres, il nous dit, (h) que quoique le Roi prit pour pretexte de l'armement qu'il faisoit, l'affaire de Cléves & de Juliers qu'il disoit vouloir restituer à l'Electeur de Brandebourg, & au Duc de Neubourg, le Prince ne laissoit pas de donner clairement à entendre qu'il vouloit aller en personne délivrer la Princesse de la prison, où il pretendoit que l'Archiduc la retenoit, & se vanger de l'injure que lui avoient faite le Roi d'Espagne, & l'Archiduc, en prenant le Prince de Condé sous leur Protection. Si le Duc de Buckingham & les autres Ministres ou Géneraux de Charles I. n'avoient pas été les moins habiles de tous les hommes, soit à la Guerre, soit au Conseil, le ridicule amour de ce Duc pour la Reine Anne d'Autriche, dont nous parle My-Lord Clarendon (i) & Mr. de Brienne, feroit plus de figure qu'il ne fait dans l'Histoire, pour avoir été le motif d'une guerre qui ne fit pas grand mal à la France, & qui fit un tort extrême aux affaires & à la réputation de Charles I. Sur-tout c'est sur les grands évenemens qu'un Historien doit s'étendre d'avantage, s'il veut nous mettre au fait des diverses Révolutions qui arrivent dans un Etat, & qui sont d'ordinaire produites par ces évenemens décisifs, qui changent tout d'un coup la destinée de l'un des Partis. Il doit même préparer ces évenemens (si j'ose parler ainsi) en y préparant ses Lecteurs par avance, & en leur démêlant avec netteté, ce qui a amené ces évenemens; & quelles sont les causes qui en ont produit de si grands & de si surprenans effets. Un Historien ne doit pas de plein saut, entrer dans l'Histoire des guerres civiles sous Charles I., sans nous faire connoître les évenemens qui ont précedé cette guerre; sans nous faire voir quelle étoit alors la disposition des esprits; sans nous dire les sujets de mécontentement qu'avoit donné la Cour; sans nous dire que les efforts que fit la Cour pour établir ici le Pouvoir arbitraire, donnérent lieu à une Anarchie effrenée; car c'est ainsi qu'on peut apeller ces diverses formes de Gouvernemens qui se succedérent presque tous les mois; sur-tout un peu avant le rétablissement de Charles II. Tout cela joint à ce Papisme mitigé auquel une partie du Clergé étoit portée, comme l'autre partie étoit presque entierement Fanatique, nous a été parfaitement bien détaillé par My-Lord Clarendon, ce qui fait que depuis que son Histoire a paru, on est mieux instruit & moins surpris des étranges évenemens qu'on vit dans cette Révolution. De même (ce que pourtant cet illustre Autheur n'a pas toujours fait) un Historien qui écriroit

(g) Mem. de Bassompierre, vol. 1. pag. 139.

(h) *In altre occasioni si lasciava intendere poi liberamente, che voleva andar' egli medesimo a liberar di carcere la Principessa, & a vendicarsi dell' inginria, che gli haveva fatta il Rè di Spagna, & l'Arciduca nell' haver pigliato in protettione Condé.* Bentivog. Relatione della fuga di Francia del Principe di Condé, p. 459. Voyez ibid. p. 449. & 460.

(i) Voyez Clarendon, vol. 1. L. 1. p. 38. & Memoir. de Brienne, vol. 1.

(k) Voyez

roit exactement l'Histoire de ces tems-là, passera légérement sur les divers combats peu décisifs qui se donnérent entre les deux Partis; mais il entrera dans un grand détail sur la bataille, ou plutôt sur la déroute de Naseby, qui mit le comble à la ruine de Charles I. & qui fut cause de cette prison, où il s'alla mettre si mal à propos, en se jettant entre les mains des Ecossois, & dont il ne sortit que pour monter sur un Echaffaut. Pour nous faire encore mieux connoître ces grands évenemens, il faut qu'un Historien nous en dévelope les principaux motifs, & qu'il entre dans un grand détail de circonstances, dont les moindres sont presque toujours de conséquence dans les grandes Révolutions. C'est ce qu'a pratiqué Denis d'Halicarnasse, selon la remarque de la Mothe le Vayer; (*k*) c'est le conseil qu'il donne à tous les Historiens de ne mettre pas simplement dans leurs narrations l'évenement des choses, mais de les representer toujours avec leurs causes, & les moyens qui ont été tenus pour les faire réüssir; sans oublier les moindres circonstances; & jusques à pénétrer, s'il se peut faire, dans les conseils des prémiers autheurs, & de ceux qui ont eu le plus de part à l'exécution. Un Historien doit instruire ses Lecteurs de l'origine & du progrès, des coutumes & des usages des Peuples dont il parle; il doit nous faire connoître la forme de leur Gouvernement; la nature de leurs Magistratures, & de leurs dignités tant Civiles, qu'Ecclésiastiques; il doit s'attacher à nous faire connoître la Police, la Milice, & sur tout la Religion & le Culte de ceux dont il fait l'Histoire. C'est encore ce qui fait un des principaux mérites de l'Histoire de Denis d'Halicarnasse, qui s'est fort étendu sur ces sortes de choses, & qui du consentement de tous les sçavans, (*l*) explique mieux les Antiquités Romaines que n'a fait aucun des Historiens Latins. Aussi Photius (*m*) remarque-t-il, que pour acquerir ces connoissances Denis demeura deux ans en Italie, qu'il y aprit exactement la Langue des Romains, & leurs Antiquités; & que par-là, il se fournit de tous les secours qui lui étoient necessaires pour écrire leur Histoire, sur laquelle le même Photius remarque que Denis est entré dans de grands détails. Sur-tout comme un Historien doit souvent parler de guerres & de batailles, il doit s'intruire des differentes manières de faire la guerre qui ont été en usage dans les lieux, & dans les tems qu'il décrit; (*n*) il doit profiter de la Critique que Polybe a faite des bévuës que commet Callisthène, en racontant les exploits de guerre d'Alexandre; il ne doit pas faire comme cet Historien dont parle Lucien, qui prend pour de véritables Dragons, & les décrit comme tels, les Dragons que les Parthes portoient dans leurs enseignes militaires. Il doit sçavoir la situation des lieux, pour bien d'écrire les Siéges, & avant que de décrire les batailles, il doit s'instruire des termes militaires, & des autres choses qu'il est necessaire de sçavoir

(*k*) Voyez la Mothe le Vayer *in Dyon. Hal.* Tom. I. p. 306.

(*l*) Voyez Journal des Savans, Avril 1722. p. 470. 471.

(*m*) Voyez Photius Cod. 83. col. 202. Ed. Hoeschel.

(*n*) Voyez Mascardi del l'Arte. Histor. Tratt. 5. c. 7. p. 577--579. ex Polybio. Lib. 12. & ex Luciano.

(*o*) Voyez

sçavoir pour bien traiter ces matières. En même tems qu'il doit resister à la tentation des descriptions, en même tems qu'il doit se souvenir que rien n'est plus ennuyeux qu'une Histoire chargée de descriptions de Siéges & de Combats, il ne peut entrer dans un trop grand détail, pourvu qu'il sache le rendre interessant, d'un Siége ou d'un Combat qui a été décisif dans la guerre qu'il décrit. Une bonne Histoire doit encore nous faire connoître, ou les diverses formes de Gouvernement qui ont eu lieu dans une Nation, ou les diverses Familles, ou branches d'une même Famille qui ont règné, sans pourtant s'engager dans de longues Dissertations qui interrompent trop le fil de l'Histoire, ou dans des Génealogies sans fin qui sont aussi ennuyeuses, qu'elles sont d'ordinaire inutiles. De plus un Historien exact doit faire connoître les différens Acteurs dont il parle, mais pour ne pas faire des portraits à plaisir, il faut se souvenir de cette judicieuse remarque que fait le Pere Daniel, (o) en citant l'endroit où Mr. de S. Evremont après avoir décrit les caractères du Prince de Condé, & de Mr. de Turenne, voudroit qu'on fît de cette manière le caractére de tous les grands Hommes dont on parle dans l'Histoire. *Il n'y a guéres* que des Contemporains qui puissent donner des caractères si marqués; & où les mêmes vertus & les mêmes vices soient pour ainsi dire différentiés dans les diverses personnes dont parle un Historien. Si on trouve des caractères de cette nature dans Sallustе, & dans Mylord Clarendon, c'est qu'ils ont pratiqué & connu à fonds les personnes dont ils parlent. Tacite à la verité, n'étoit pas dans ce cas, mais il étoit si proche des tems qu'il décrit, qu'il pouvoit avoir vu ceux qui avoient vu les personnes dont il parle. Les caractères de Velleïus Paterculus sont beaux, mais ils sont trop generaux, & conviennent, ou du moins peuvent convenir à trop de personnes. Tout ce que peut, ou que doit faire un Historien, qui n'a pas connu ceux dont il parle, c'est lors que de certains faits connus, il forme un caractère particulier, même de ceux qui ont vécu dans les tems les plus éloignés; & c'est ce qu'a fait Mr. l'Abbé Vertot, dans le beau caractère qu'il nous a donné d'Auguste. Enfin il est inutile de remarquer que la Chronologie, & la Géographie sont les deux yeux de l'Histoire, & qu'un Historien ne doit brouïller ni les tems, ni les lieux. Faute d'une Chronologie exacte on ne comprend souvent rien dans la plupart des anciens Historiens, & quelques efforts qu'ait fait Mr. Perizonius pour les pallier, les fautes de Géographie qu'a fait Quinte Curce, sont énormes: (p) comme par exemple, lors qu'en parlant du lieu où étoit l'Oracle de Jupiter Hammon, il dit que l'air y est admirablement tempéré, & très-semblable à la saison du Printems, étant également sain pendant toute l'année. Mr. le Clerc a raison de soutenir, (q) „ que cela ne se peut pas dire d'un lieu qui „ étoit

(o) Voyez Daniel Tom. 1. Preface génerale p. 58--60.

(p) *Cœli quoque mira temperies, verno tempori maximè similis, omnes anni partes pari salubritate percurrit.* Quint. Curt. Lib. 4. cap. 7. pag. 182. Ed. var. Elz. in 8.

(q) Mr. le Clerc. *Art. Crit.* Vol. 2. p. 3. cap. 2. sect. 2. num. 8. p. 557. Edit. 1697. Voyez Bibliot. choisie vol. 3. art. 4. p. 237--239. Voyez encore ce qu'il dit de la diligence de Diodore de Sicile, & de Polybe dans la Géographie. *Art. Critiq. ubi supra* num. 7. p. 554--557.

(r) Voyez

„ étoit environné de campagnes brûlantes, qui étoit au vingt-huitieme degré „ de Latitude Septentrionale, & qui avoit une fois l'année le Soleil presque „ vertical. " Il est vrai qu'on peut excuser Quinte-Curce, en disant qu'il a suivi une Tradition populaire, qui attribuoit à la presence du Dieu un Miracle aussi grand que l'étoit dans un lieu si chaud, cette température de l'air; & qu'on trouve la même chose dans Diodore de Sicile: mais Mr. le Clerc répond que si Quinte-Cure n'avoit aimé le merveilleux & le fabuleux, plus que le vrai, & le vrai-semblable, il auroit imité la retenuë d'Arrien, (r) qui a omis tout cela; & il ne seroit pas tombé dans une erreur si puérile, & dont il auroit bien-tôt reconnu l'absurdité, s'il avoit eu la moindre teinture d'Astronomie, & de Géographie.

Mais tous ces talens & toutes ces connoissances serviroient de peu à un Historien, si avec tout cela, il n'avoit pas encore un stile noble, pur, net, aisé, sans affectation, & dégagé de toute sorte d'embaras. Ce sont ces qualités du stile qui font qu'une narration est claire, & qu'elle nous instruit parfaitement des faits qu'un Historien a dessein de nous apprendre; ce sont ces mêmes qualités qui font qu'une narration est vive, intèressante, toujours soutenuë, même dans les Histoires les plus longues; c'est ce qui fait que le stile d'une Histoire est simple, sans être froid, qu'il est noble, sans donner dans l'enflure, qu'il est agréable, sans donner dans l'affèterie, & dans ce stile fleuri, qui sur tout dans une Histoire, lasse bien-tôt, & qui rend une narration froide & languissante. De quoi nous avons un exemple bien sensible dans l'Histoire du Grand Maître d'Aubusson, faite par le Pere Bouhours, & dans la judicieuse Critique qu'en a faite le Comte de Bussy. (s) En effet rien n'est plus froid que „ ces rivages de la Mer qui retentissoient avec un mugissement épouvan„ table, ces hurlemens effroyables qui faisoient retentir le rivage de la Mer, & „ toutes les collines d'alentour. " Ce sont-là des expressions qui selon la remarque de Bussy, sont trop poëtiques, & ne sont point de l'Histoire. Quoique la Motte le Vayer (t) se fortifie du suffrage de Quintilien, de Denis d'Halicarnasse, & d'Agathias, j'avouë que je ne sçaurois croire avec lui, que l'Historien ne doit pas seulement orner son stile de l'Eloquence Oratoire, mais qu'il faut encore qu'il se serve de l'Eloquence Poëtique. Il paroît par un autre endroit de Denis d'Halicarnasse, où il dit que la plus belle Poësie doit ressembler à la belle Prose, & la belle Prose à la belle Poësie, que cet habile Critique n'a entendu (v) qu'un arrangement harmonieux & naturel de paroles, par cette Eloquence Poëtique qu'il demande dans l'Histoire. Comme la netteté de stile vient de la netteté d'esprit qu'on aporte en naissant, & qui ne s'acquiert point, comme on ne peut guéres clairement exprimer & décrire ce qu'on n'a conçu qu'obscurément; cette netteté d'esprit qui fait qu'on a un stile

(r) Voyez le Clerc. *Ibid.* num. 6. pag. 553.

(s) Voyez *Lettres du Comte de Bussy*. Vol. 3. Lett. 221. p. 247.

(t) Voyez la Motte le Vayer, vol. 1. *Discours sur l'Histoire*. p. 223.

(v) Voyez *Dyon. Halicar.* Περὶ συνθέσεως. c. 20. p. 39. Ed. Ox. vol. 2.

ſtile clair & net, fait auſſi qu'un Hiſtorien détaille avec clarté, & avec préciſion, tous les évenemens dont il parle; & qu'il ne les confond & ne les broüille jamais; il ſçait faire un choix judicieux des circonſtances les plus intèreſſantes de ces évenemens, & ſçait les raconter d'une manière encore plus intèreſſante. Ce qu'il y a peut-être de plus difficile dans toute ſorte de ſtile, ce ſont les tranſitions, qui pourtant dans un Hiſtorien, tel que je le décris, ſont aiſées, naturelles, faites avec beaucoup d'art; mais avec un art qui ne paroît point, & qu'on ne diſtingue pas de la belle nature. Enfin ſi un tel Hiſtorien fait des réflexions, elles ſont toujours judicieuſes & ſolides, ſans être ni trop longues, ni trop fréquentes. Ou elles ne ſont pas communes, ou ſi elles le ſont, la manière dont on les exprime ne l'eſt pas, & les fait paroître toutes nouvelles. Sur-tout le jugement doit être la partie dominante d'un Hiſtorien, pour lui faire réſiſter à la tentation preſque inſurmontable d'avoir trop d'eſprit; défaut inſuportable, ſur-tout dans une Hiſtoire, & qui la fait dégénerer en Roman; & cela par les choſes mêmes, auſſi bien que par la manière de les dire; comme en effet le vrai, ni même le vrai ſemblable ne ſatisfont pas long tems les imaginations vives, qui ſouvent ſe donnent carrière aux dépens de la verité. Un bon Hiſtorien eſt également judicieux dans ce qu'il dit, & dans ce qu'il ne dit pas, dans ce qu'il obmet, & dans ce qu'il raconte; dans les choſes qu'il dit, & dans la manière dont il les dit. Un Hiſtorien doit ſe ſouvenir de ce que dit Ciceron en parlant du ſtile Hiſtorique, (x) „ il doit être „ égal, continu, toujours coulant avec douceur, & bien eloigné de cette â„ preté, & de ces traits que l'on employe dans le Judiciaire." C'eſt ſur-tout au ſtile Hiſtorique qu'on doit apliquer ce que feu Mr. de Cambray a dit du ſtile en géneral; (y) dans ce genre d'écrire auſſi bien que dans tous les autres, „ il faut que les beautés du Diſcours reſſemblent à celles de l'Architecture. „ Les ouvrages les plus hardis & les plus façonés du Gothique ne ſont pas les „ meilleurs. Il ne faut admettre dans un édifice aucune partie deſtinée au ſeul „ ornement, mais viſant toujours aux belles proportions, on doit tourner en „ ornement toutes les parties néceſſaires à ſoutenir un édifice.

Voilà en géneral & en peu de mots dequelle manière on doit écrire l'Hiſtoire, & c'eſt ſuivant ces règles que je vais examiner l'Hiſtoire du Pere Daniel. Et comme à tous ces égards ce Jéſuite a ſur Mézeray des avantages inconteſtables, je ne dirai preſque rien de ce dernier dans cette Diſſertation, & ce ſera dans la ſuivante que je ferai voir qu'à d'autres égards, l'Hiſtoire de Mézeray a ſur celle du Pere Daniel des avantages bien plus réels, & bien plus conſidérables, qui ſont plus eſſentiels à un Hiſtorien, & qui ſont qu'il répond mieux au but & à la deſtination de l'Hiſtoire.

Pour faire voir l'excellence de l'Hiſtoire du Pere Daniel, à l'égard de ce que j'ai

(x) *Verborum autem ratio, & genus orationis fuſum atque tractum, & cum lenitate quadam æquabili profluens, ſine hac judiciali aſperitate, & ſine ſententiarum forenſium aculeis perſequendum eſt.* Cic. de Orat. Lib. 2. num. 64.

(y) Voyez *Recueil de diſcours prononcés à l'Academie.* Tom. 2. p. 97.

(z) Voyez

j'ai appellé la forme de l'Histoire, je ferai les six réflexions suivantes, qui comprendront toutes les règles dont je viens de parler, & que les Maîtres de l'Art ont données sur la manière d'écrire l'Histoire, & que je crois que le Pere Daniel a parfaitement suivies. Premierement le Pere Daniel narre bien, il explique les causes, même les plus petites qui ont produit les grands évenemens, & sa narration est fort circonstanciée, fort vive & fort intèressante. En second lieu le Pere Daniel nous fait parfaitement connoître les motifs qui font agir les principaux Acteurs qu'il introduit, & qui ont eu part aux évenemens qu'il rapporte. En troisième lieu, il explique fort nettement les différens usages & coutumes qui ont eu lieu en France, sans s'enfoncer dans de longues & ennuyeuses recherches, & sans aucune prédilection pour quelque systême particulier là-dessus; il a fort bien démêlé tout ce qui regarde les trois Races qui ont successivement règné en France: quelles prétentions le Chef de chaque Race avoit à la Couronne, & les moïens dont il s'est servi pour y parvenir. En quatrième lieu, les réflexions du Pere Daniel sont peu communes, judicieuses, délicates, & comme incorporées dans sa narration, dont elles font partie. En cinquième lieu, les caractères du Pere Daniel sont justes, bien démêlés, & ne conviennent précisément qu'à ceux à qui il les donne. Enfin en sixième lieu le Pere Daniel a au dernier degré de perfection, toutes les qualités du stile historique, tel que les Maîtres de l'Art le demandent d'un Historien, & tel qu'on le voit dans les Ouvrages des plus grands Historiens anciens & modernes.

Je dis premierement que le Pere Daniel narre bien, qu'il explique les causes même les plus petites, qui ont produit les grands évenemens, & que sa narration est fort circonstanciée, fort vive & fort intèressante. Il est certain que le Pere Daniel nous a donné une parfaite connoissance de ce qui est arrivé en France, depuis le commencement de la Monarchie, qu'il n'obmet aucun fait considerable, & que les faits qui le paroissent moins, mais qui ont produit de grands évenemens, sont racontés d'une manière qui nous fait voir clairement, la liaison que ces évenemens moins importans ont avec ceux qui le sont le plus. C'est, par exemple, un des beaux endroits de l'Histoire du Pere Daniel, (z) que la manière dont il raconte la guerre qu'un Tisseran de Bruges, nommé Philippe le Roi, excita contre Philippe le Bel; & qui se termina à chasser de Flandres ce Prince qui l'avoit conquise; guerre, „ où, comme dit l'Autheur, „ on voit jusques-où une Populace mal ménagée & irritée, peut porter sa fu„ reur. (a) C'est ainsi encore que la jalousie qu'avoient l'une de l'autre, les Duchesses d'Orleans, & de Bourgogne, & le pas qu'elles se disputoient, furent le commencement, & peut-être la cause de la division des Maisons de Bourgogne & d'Orleans, qui mit la France à deux doigts de sa perte. C'est ainsi enfin, que le refus que fit le Connêtable de Bourbon, d'épouser Louïse de Savoye Mere de François I. & le procès que, pour se vanger de ce refus, elle fit

(z) Voyez Daniel. Vol. 3. p. 300—318.
(a) Voyez ibid. p. 768.

fit au Connêtable, fur les biens de la Maifon de Bourbon, furent caufe de la revolte de ce Prince, qui eut des fuites fi funeftes pour la France, par la défaite & la prife de François I. à la bataille de Pavie. Tout cet évenement eft très-bien détaillé par le Pere Daniel, (b) & il fait bien voir quels effets terribles peuvent avoir l'amour & la haine d'une femme, qui, quoique d'un efprit médiocre, caufa tant de maux à la France, & fit perdre à François I. l'Empire, le Milanez, & enfin la liberté, & prefque la France même à la bataille de Pavie. Comme le Pere Daniel ne s'arrête pas long-tems fur cet amour de la Régente pour le Connêtable, dont il laiffe un plus long détail aux Romans, il s'étend fort au long fur les grandes fuites qu'eurent pour la France, cette ridicule paffion de la Régente, & les injuftices qu'elle lui fit faire. Ce n'eft pas feulement fur ce grand évenement fi bien détaillé, & fi bien raconté que le Pere Daniel s'eft étendu, il a de même par-tout donné une jufte étenduë à ces évenemens, qui ont eu de grandes fuites, ou qui même ont été décififs, & qui ont changé la deftinée d'un Parti, & quelquefois celles d'un Etat. Il prépare même, pour ainfi dire, ces grands évenemens; & lors qu'il *eft prêt* de les raconter, il fçait reveiller l'attention du Lecteur d'une manière qui me femble avoir été inconnuë aux meilleurs Hiftoriens, excepté peut-être, Tite-Live, qui a fçu fi bien préparer fon Lecteur aux grands évenemens qu'il va raconter, (c) dans cette courte & belle Préface qu'il a mife au devant de l'Hiftoire de la feconde guerre Punique. C'eft ce qu'on peut dire de la defcription du Siége de Château-Gaillard, dans le Pere Daniel, par où Philippe Augufte acheva de fe rendre Maître de la Normandie; (d) telle eft encore cette narration fi vive, fi circonftanciée & fi intèreffante que fait notre Autheur des conteftations de Philippe le Bel, & de Boniface VIII. qui rendirent les Papes plus circonfpects à l'égard de la France, & même des autres Souverains; (e) telle eft auffi la manière dont l'Autheur raconte la levée du Siége de Metz par Charles-quint, où échoüa toute fa gloire, par la belle défenfe qu'y fit François Duc de Guife, qu'on voit bien qui va être le Héros de l'Autheur; mais c'eft fur-tout en racontant tous les malheurs du Règne de Charles VI., le Chef d'œuvre de l'Autheur, qu'il a fuivi cette grande règle de préparer les grands évenemens, & de les faire prévoir, & prefque deviner à fon *Lecteur*, avant que de les raconter. On n'eft plus étonné de la fin de ce Règne, quand on en voit les commencemens; quand on voit ces defordres de *Paris*, à *l'occafion* de l'Authorité que tâchoient de s'attirer, pendant la minorité du Roi, fes trois Oncles les Ducs d'Anjou, de Berry & de Bourgogne. Quand entr'autres chofes, on voit (f) qu'à Rouen, on proclama Roi un Marchand Drapier, à qui fa taille avoit fait donner le nom de Gras, on prévoit déja les defordres que

(b) Voyez ibid. Vol. 5. p. 118—127.

(c) *In parte operis mei licet mihi præfari, quod in principio fumma totius profeffi plerique funt rerum fcriptores, bellum maxime memorabile omnium quæ unquam gefta fint, me fcripturum; quod Annibale duce Carthaginienfes cum populo Romano geffere.* Tit. Liv. Lib. 21. cap. 1.

(d) Voyez Daniel. vol. 3. p. 275—298.

(e) Voyez ibid. vol. 5. p. 483—495.

(f) Voyez ibid. vol. 3. p. 667—677.

(g) Voyez

que l'aliénation d'esprit du Roi devoit causer, dans un Gouvernement déja si foible. (g) Les divers caractères des deux Ducs de Bourgogne, & de Louis Duc d'Orleans frere du Roi qui fut massacré par le dernier, nous préparent aux excès de fureur où se portérent ces deux Factions des Bourguignons, & des Armagnacs, qui aboutirent enfin à rendre complete la ruïne de la France, & à mettre dans le Traité de Troye, la Couronne sur la tête de Henry V. d'Angleterre, au préjudice du légitime héritier. Le Pere Daniel fait parfaitement bien voir l'irrégularité de ces étranges procedures qu'on fit alors contre le Dauphin Charles VII., à qui par ce Traité Charles VI. non seulement ôtoit la Couronne, mais il l'ôtoit aussi à tous les Princes du Sang, (h) & même au Duc de Bourgogne, qui menoit toute cette intrigue. L'Autheur dont la narration est toujours également soutenuë, mais sur-tout dans l'Histoire de ce Règne, sçait faire passer dans l'esprit de ses Lecteurs la même surprise & le même étonnement dont il paroît lui-même saisi, en racontant certains faits. C'est un talent qu'ont fort peu d'Historiens, & il y en a peu, qui comme le Père Daniel, nous fasse si parfaitement sentir, ce que Mr. de Fontenelle apelle si bien, (i) „ ce je ne sçai quoi d'inconcevable qui se trouve souvent dans les affaires du monde. " On en voit pourtant un bel exemple dans l'Histoire de My-Lord Clarendon, lorsqu'il nous décrit la manière dont Cromwell sçut s'élever à ce degré de puissance où il parvint, sans le secours & sans l'assistance d'aucun Seigneur ni d'aucun Gentil-homme, qui eut seulement 300 livres Sterling de rente. Le Lecteur n'est pas moins surpris que l'Autheur, (k) de voir Cromwell devenir Maître des trois Roïaumes, seulement par ce qu'il en avoit envie ; sur-tout l'on est encore plus surpris, lorsqu'on voit dans l'Autheur la manière dont Cromwell exerça sa puissance, lors qu'on y voit que, jamais Roi d'Angleterre n'a eu ni pretendu une Authorité si absoluë & si indépendante; que jamais Roi d'Angleterre n'a été ni plus craint, ni plus respecté par ses voisins, qui se disputoient à l'envi l'alliance & l'amitié de Cromwell, & qui craignoient tous de l'avoir pour ennémi. On voit encore le même talent dans l'Historien Espagnol de la Conquête du Mexique; & on est effectivement aussi surpris, que l'Historien le paroît, lors qu'il raconte les progrès qu'en si peu de tems Cortez fit en Amérique. Après ce qu'il nous a dit de la puissance de Montezume, & en particulier du nombre prodigieux de Soldats qu'il pouvoit lever en très-peu de tems ; de la manière dont cette avanture est racontée, rien n'est plus surprenant, que de voir ce Prince dans sa Ville capitale, & dans son Palais, se laisser prendre prisonnier par Cortez; & cela, sans avoir seulement tenté le sort des armes ; & quoique Montezume eut des Troupes innombrables, au lieu que Cortez n'avoit en tout que 450. hommes

(g) Voyez ibid. p. 186.
(h) Voyez ibid. p. 903.
(i) Oeuvres de Fonten. vol. 2. Hist. des Oracles chap. 8. p. 53.
(k) *In this Manner, and with so little Pains, this extraordinary Man, without any other Reason, than because he had a mind to it, mounted himself into the Throne of three Kingdoms, without the Name of King, but with a greater Power and Authority than had ever been exercised, or claim'd by any King*, &c. Clarendon. vol. 6. liv. 15. p. 486.

hommes de Troupes Espagnoles, & 6000. de Troupes Indiennes. C'est une action, ou plutôt un évenement dont l'Autheur a raison de dire, (*l*) qu'il paroît incompatible avec cette verité que demande l'Histoire, & qui est même trop peu vrai-semblable, pour être inventé dans une narration fabuleuse. Pour en revenir au Pere Daniel, on ne sera pas moins étonné, lors qu'on lira dans son Histoire, (*m*) comment la Reine Isabelle de Baviere se declara Régente, en vertu d'une ancienne Ordonnance du Roi, qui l'avoit autrefois nommée pour gouverner l'Etat dans sa maladie; comment elle défendit qu'on reconnût d'autres ordres que les siens, quand même ils viendroient du Roi, & du Dauphin, prétendant que cette Ordonnance étoit irrévocable; comment enfin par une de ces étranges démarches, qu'on fait dans des conjonctures, où on peut tout hazarder, elle se donna un Sceau, qu'elle apelloit le Sceau des Causes, Souverainetés, & Apellations pour le Roi. En un mot j'avouë que je ne connois point d'Histoire, où les évenemens extraordinaires soient décrits d'une manière aussi vive, qu'ils le sont dans l'Histoire du Pere Daniel. Il faudroit copier tout ce Règne, & la fin de celui du Roi Jeán, pour donner une idée de la manière dont notre Jésuite raconte les desordres inexprimables qu'on vit alors en France. J'en dirai de même (*n*) de l'entrée du Duc de Guise dans Paris, contre les ordres exprès du Roi Henry III. si bien racontée par le Pere Daniel; aussi bien que les négociations de la Reine Mere avec ce Duc, & les Barricades de Paris qui s'en ensuivirent. Tite-Live est peut-être le seul qui puisse être comparé au Pere Daniel, pour cette manière intèressante de narrer, de bien peindre les choses, & de remuër les passions, selon que le demande la nature des évenemens qu'il raconte. Telle est par exemple, dans Tite-Live l'Histoire de Virginie tuée par son propre Pere, pour la soustraire à la passion impudique d'Appius; ce qui mit fin à la Tyrannie, & à la puissance même des Decemvirs; l'injustice d'Appius, qui pour satisfaire sa passion, pretendoit que Virgine étoit esclave; l'opposition qu'Icilius y forma pour son Epouse, & Virginius pour sa fille, où sont si bien exprimés les sentimens de la nature & de l'amour; l'émeute de la Ville, & de l'armée à ce sujet; tout cela est dépeint avec des couleurs si vives, qu'on y ressent en le lisant, toutes les impressions que de pareils évenemens sont capables de produire: sur-tout on est saisi d'une compassion mêlée d'horreur, lors que *Virginius* tuë sa fille, (*o*) lorsqu'il lui dit que c'est le seul moïen qui *lui reste*, pour lui conserver l'honneur & la liberté; & qu'il dit à Appius, que par ce sang qu'il vient de verser, il le consacre en quelque manière, comme une victime qui alloit bien-tôt être immolée à la Justice divine. A cet endroit de Tite-Live, aussi

(*l*) *Accion que siendo verdad parece incompatible con la sensillez de Historia, y pareciera sin proporcion, quando se hallara entre las demasias o licencias de la fabula. Don Antonio di Solis.* Conquista del Mexico. lib. 3. cap. 19. p. 231. Ed. Barcel. 1711.

(*m*) Voyez Daniel vol. 3. p. 888. 889.

(*n*) Voyez Daniel vol. 6. p. 206—214.

(*o*) *Hoc te uno, quo possum, ait, modo, filia, in libertatem vindico, pectus deinde puellæ transfigit, respectans que ad tribunal, te, inquit, Appi, tuumque caput sanguine hoc consecro.* Tit. Liv. Lib. 3. cap. 48. Voyez toute cette Histoire Lib. 3. ibidem cap. 44—57.

(*p*) *Rerum-*

aussi bien qu'à tous ces endroits du Pere Daniel que je viens de marquer, on peut apliquer ce que dit Ciceron, (*p*) sur cette manière vive de peindre les choses, & de nous les mettre, pour ainsi dire, devant les yeux, comme si elles se passoient actuellement devant nous. Le Pere Daniel a au souverain degré cette evidence, s'il m'est permis de parler ainsi, (*q*) que Denis d'Halicarnasse a tant loüée dans Lysias, & qu'il apelle l'art de rendre sensibles, de mettre, pour ainsi dire, sous les sens, les choses qu'on dit; ce que Demetrius Phalereus, (*r*) ou plutôt Denis d'Halicarnasse, a aussi loüée dans Ctesias, qu'il croit qu'on peut apeller Poëte, parce qu'il excelle dans cet art de bien peindre les choses. C'est presque également à toutes les narrations du Pere Daniel, qu'on peut apliquer ce que, dans un de ses Dialogues sur l'Eloquence, (*s*) Mr. de Cambray dit de la différence qu'il y a entre un simple récit, & cette manière de bien peindre les choses, dont ce Prelat donne un bel exemple, dans le recit que fait Virgile de la mort de Didon, ce fut aussi une réflexion que je fis, lors que je vis à Rome le Tableau que le Guercini a fait de cette mort, où il paroît avoir été inspiré par ces beaux vers dans lesquels Virgile commence à raconter cette funeste avanture, mais dont je crains bien qu'on ne sente pas la beauté, dans la Traduction qu'en a faite Mr. de Segrais.

(*t*) *A ce premier succès du penser sombre & noir,*
Que fomente en son cœur un morne desespoir,
Didon pâle & farouche, interdite, éplorée,
Dans sa tête rouloit sa prunelle égarée;
La mort sur son visage, imprimoit tous ses traits.

Rien n'est plus pictoresque, pour m'exprimer ainsi, que cette description, au moins dans l'original de Virgile; comme rien n'est plus poëtique, que l'expression que le Guercini en a faite avec son pinceau. Homère a encore surpassé Virgile dans cette évidence poëtique; car c'est ainsi qu'il semble que Madme. Dacier apelle cet art de bien peindre, qui selon elle, & Mr. de Cambray, fait le caractère distinctif d'Homère; & qui fait qu'on pourroit apeller le Pere Daniel l'Homère des Historiens, comme Ciceron nous aprend que Panœtius (*v*) apelloit Platon l'Homère des Philosophes. J'estime infiniment la Prose de Mr. de la Motte; jamais homme n'a pensé en même tems, avec tant de

(*p*) *Rerumque, quasi gerantur, sub aspectum penè subjectio.* Cicer. de Orat. L. 3. num. 203.
(*q*) —δύναμις τὶς ὑπὸ τὰς αἰσθήσεις ἄγουσα τὰ λεγόμενα. Dyon. Halic. judicium de Lysiâ, num. 7. p. 133. vol. 2. Ed. Oxf.
(*r*) Καὶ ὅλως δὲ ὁ ποιητὴς οὗτος (ποιητὴν γὰρ αὐτὸν καλοίη τις εἰκότως) ἐναργείας δημιουργός ἐστιν ἐν τῇ γραφῇ συμπάσῃ. Demet. Phaler. de Ctesiâ, num. 221. p. 126. Ed. Oxf. 8. Voyez ibid. num. 222. 223.
(*s*) Voyez Dial. sur l'Eloquence p. 46. 47.
(*t*) *At trepida, & cœptis immanibus effera Dido,*
Sanguineam volvens aciem, maculis que trementis
Interfusa genas, & pallida morte futurâ,
Virg. Eneid. Lib. 4. vers. 642—644.
(*v*) *Quem (Platonem) Homerum Philosophorum appellat (Panœtius)* Cicer. Tuscul. Lib. 1. num. 79.

(*x*) Voyez

de finesse, & tant de verité ; & il y a sans doute de très-grandes beautés dans ses Odes; mais en même tems, je souhaiterois qu'il eut pu lire Homère dans l'original, ou que ne le pouvant, il n'eut pas entrepris de le traduire sur le François de Mad[me.] Dacier, qui ne me semble pas avoir fait passer dans sa Traduction cette évidence poëtique, qu'elle a peut-être connuë plus par érudition, (s'il m'est permis de parler ainsi) que par goût & par sentiment. Il n'y a pas dans Homère une plus belle narration que celle qu'il fait de cette fatale nuit, (x) où Ulisse & Diomede tuérent Rhésus, & emmenérent ses chevaux; c'est une narration, où, comme le remarque Mr. Pope, tout est pictoresque, tout est animé, en sorte qu'on croit être soi-même spectateur des exploits de ces deux Héros; cependant il faut l'avoüer, on ne voit point cette évidence pictoresque & poëtique dans cet abbregé un peu sec, que Mr. de la Motte nous donne de cette avanture.

(y) *La nuit eut ses succès, fruits de la vigilance,*
Qui des exploits du jour accrurent l'esperance;
Ulisse & Diomede, au Camp des ennemis,
Vont, trouvent dans le vin les Thraces endormis:
Ils égorgent Rhésus, & frappent un grand nombre
De ses plus braves chefs, compagnons de son ombre:
Ils ramenent au Camp son char & ses chevaux,
Présage encourageant pour de plus grands travaux.

Mais pour en revenir à notre Historien, je dis en second lieu, qu'il a suivi cette grande règle que donnent tous les Maîtres de l'art, qui est de bien démêler les causes qui ont produit les grands évenemens qu'il raconte, & de bien déduire les motifs qui ont fait agir les principaux Acteurs dont il parle. Il est certain qu'on ne comprendroit rien à la plupart des grandes révolutions qu'on lit dans l'Histoire, si les Historiens ne reprenoient les choses d'un peu loin, & ne faisoient connoître à leurs Lecteurs ce certain enchaînement de causes & d'effets, cette suite de funestes démarches dans un Parti que poursuit un malheur opiniâtre, (s'il est permis de parler ainsi) & qui semble s'attacher à un Parti, à un Roi, à un Ministre, comme au contraire il y a un *certain bonheur* dont certains Partis, certains Rois, certains Géneraux sont constamnent favorisés, en sorte qu'on peut leur appliquer ce que dit si bien Ciceron, (z) „ qu'il y a un certain bonheur que les Dieux semblent avoir attaché à quel„ques grands hommes, qui les accompagne dans toutes leurs entreprises, & „ qui ne les abandonne jamais, lorsqu'il s'agit de faire de grandes actions, & „ d'acquerir de la gloire." La suite & sur tout la fin de la vie de Pompée dé-

(x) Voyez Homère Iliade. Lib. 10. vers. 296—525.
(y) Iliad. de la Motte. Liv. 7.
(z) *Fuit enim profectò quibusdam summis viris quædam ad amplitudinem, & gloriam, & ad res magnas benè gerendas, divinitùs adjuncta fortuna.* Cicer. pro. Leg. Manil. num. 47.

démentirent bien l'application que Ciceron lui fait de cette pensée ; mais cela n'empêche pas qu'elle ne soit souvent très-veritable. Le Pere Daniel nous a fort bien fait voir ce bonheur toujours attaché à Edouard III., ou plutôt au Prince de Galles ; car comme le Pere Daniel le remarque, les affaires d'Edouard III. commencérent à aller toujours en décadence, après la mort de ce Prince, au contraire on voit dans la même Histoire, un malheur opiniâtre qui poursuit le Roi Jean jusques-à la mort, non seulement dans la bataille de Poitiers, qui lui fit perdre avec la liberté, la plus grande partie de la France, mais encore dans ces desordres intestins, & ces guerres civiles, qui pendant la prison de Jean, a été la ruine de la France, & ausquels toute la prudence du Dauphin, qui étoit alors Régent, ne put remedier. Au lieu que ce Prince ne fût pas plutôt devenu Roi, que tous ces malheurs cessérent tout d'un coup ; tout fut bientôt calme dans l'Etat, & la France recouvra bientôt presque tout ce que Jean dans sa prison avoit été obligé de céder à l'Angleterre. Tous ces faits sont racontés dans toutes les Histoires de France, mais ils n'y donnent pas cette idée qu'on ne peut s'empêcher d'avoir, dès qu'on les lit dans le Pere Daniel.

De même tout homme qui écrit l'Histoire d'une guerre civile, doit se souvenir, qu'on peut dire de toutes les guerres civiles, ce que dit Ciceron de celle de César & de Pompée, (a) & qu'il attribuë à une certaine fatalité qui fit que tous les esprits se trouvérent alors dans une violente agitation ; à ce qu'il appelle une nécessité divine, qui déconcerta toute la prudence humaine. Il est vrai qu'il faut rectifier un peu ces paroles, où Ciceron semble suposer une espèce de fatalité qui nécessite les hommes, & qui est cause de tous les malheurs qui arrivent dans toutes les guerres civiles, comme ils arrivérent dans celle dont parle Ciceron. Mais comme ordinairement ce sont les péchés d'une Nation, qui souvent par leur propre nature, attirent sur elle ces sortes de malheurs, comme c'est sur-tout dans ces fâcheuses conjonctures, que cette partie d'une Nation que Dieu veut punir, semble être livrée à un sens reprouvé, & à un esprit d'infatuation qui ne leur permet pas de faire des démarches, qui ne tendent visiblement à rendre leur ruïne plus complete, & leur malheur plus achevé ; c'est ce que tout Historien doit observer, dans le récit qu'il fait, par exemple, des guerres civiles de France & d'Angleterre. Il paroît étrange qu'un Parlement composé de très-habiles gens, même en grande partie de très-honnêtes gens, ne fut pas content de ce qu'avoit fait Charles I., qui leur avoit accordé par acte de Parlement, toutes les sûretés qu'on avoit demandées, & qui avoit remedié à tous les abus dont on se plaignoit ; mais quand on pense aux insolens discours que tenoient ceux de sa Cour, & sur-tout ceux de la Cour de la Reine, qui ne parloient pas moins que d'exterminer le Parlement ; quand on voit un Prince suivi de Gens-d'armes, aller au Parlement demander qu'on

(a) *Ac mihi quidem si proprium & verum nomen nostri mali quæratur, fatalis quædam calamitas incidisse videtur, & improvidas hominum mentes occupavisse, ut nemo mirari debeat humana consilia divinâ necessitate esse superata.* Cicer. pro Ligario. num. 17.

qu'on lui livre un membre de la Chambre haute, & cinq de la Chambre basse, dont l'unique crime étoit d'avoir obtenu ces Loix, qui faisoient l'unique sûreté du Peuple contre les entreprises de la Cour ; (*b*) quand on voit enfin par les dépositions de Piercy, & de plusieurs autres, qu'il se tramoit une négociation entre les principaux Officiers de l'armée, pour la faire éclater contre le Parlement; quand on voit, dis-je, toutes ces choses si bien détaillées par Mylord Clarendon, qui pourtant tâche de pallier la Conspiration de Piercy, on n'est plus étonné de la guerre que le Parlement fit au Roi, ni des funestes suites qu'elle eut pour ce Prince, en qui le Parlement ne put plus se fier. Comme les mêmes causes produisent par-tout les mêmes effets ; le Pere Daniel dans l'Histoire de la Ligue, nous fait voir la même imprudence, & le même manque de conduite dans la Cour de France, qu'on vit depuis dans celle d'Angleterre, & on voit dans son Histoire la même infatuation, le même faux zèle, le même esprit de sédition porter les François a des excès, à certains égards, plus horribles, que ceux où ce même tour d'esprit porta les Anglois du tems de Charles I. Ce sont les réflexions que nous fait faire la manière, dont notre Autheur raconte (*c*) que la Ligue se forma, à l'occasion de l'Edit de Pacification de 1576., & comment la mort du Duc d'Anjou, après son expédition des Païs-bas, ranima la Ligue. Avec quelle beauté, sans pourtant donner dans les rafinemens chimeriques de Davila, ne décrit-il pas ce mélange de Politique, de dévotion, & de débauche, qui rendit Henry III. si méprisable à ses Sujets, & qui les enhardit à porter la rebellion aux derniers excès? Avec quelle force ne décrit-il pas cette foiblesse de Henri III., (*d*) qui lui fit signer deux fois la Ligue, qui lui fit recevoir cette étrange & séditieuse Requête que lui presentérent les Guises, sur laquelle, à la persuasion de la Reine Mere, (*e*) le Roi accorda l'Edit de Nemours, qui sous pretexte d'Authoriser les Ligueurs à courre sus aux Huguenots, mettoit les armes & l'Authorité Roïale entre les mains des plus grands ennemis du Roi.? De la manière dont le Pere Daniel raconte cette Histoire, il ne nous paroît pas étonnant que cette étrange conduite de Henri III. ait fait blanchir la moustache de Henri IV. alors Roi de Navarre; & si le Pape Sixte V., comme nous le dit l'Autheur, (*f*) blâma également la foiblesse du Roi, d'avoir accordé l'Edit de Nemours, & l'insolence des Ligueurs, de l'avoir extorqué. Je m'étonne *seulement* que, sur la mort du Duc de Guise, qui paroît d'abord une *action* de fermeté, peu conforme au caractère de Henri III. le Pere Daniel n'ait fait la curieuse remarque, que (*g*) l'Autheur des Réflexions sur la Poësie & sur la Pein-

(*b*) Voyez Clarendon vol. 1. l 3. p. 244—254. & pag. 265—267. comparez-le avec Rushworth Hist. Coll. Vol. 3. P. 1. p. 261. 262. Voyez aussi la pag. 11. du Discours prononcé dans la Chambre des Seigneurs, par feu Mr. Burnet Evêque de Salisbury, à la fin du Procès du Docteur Sacheverel.

(*c*) Voyez Daniel vol. 6. p. 40—48. & pag. 121.

(*d*) Voyez Daniel ibid. p. 51—53.

(*e*) Voyez Daniel ibid. p. 133—135.

(*f*) Voyez ibid. p. 137.

(*g*) Voyez *Réflexions sur la Poësie & la Peinture*, Vol. 2. p. 232. 233. Mr. le Gendre dit la même chose, & il ajoute que Miron premier Medecin du Roi, & le Chancelier de Chiverny dirent souvent au Duc de Guise, qui

Peinture a tirée de Mr. de Thou ; c'est que, comme pendant l'hyver ; Henri III. avoit toujours de grands accès de mélancholie, le Chancelier de Chiverny, peu de jours avant que Messieurs de Guise fussent tués, prédit à Mr. de Thou que, si le Duc de Guise continnoit à faire de la peine au Roi, du tems qu'il faisoit, ce Prince le feroit expedier entre quatre murailles, sans forme de procès; car ajouta-t-il, l'esprit du Roi s'irrite facilement, durant une gelée telle que nous l'essuyons, ce tems le rend presque furieux ; ce qui ne manqua pas d'arriver, le Duc de Guise aïant été tué la surveille de Noël. Le Pere Daniel qui n'a pas à la verité, fait cette remarque, mais qui a fait de ce meurtre un détail bien intèressant, n'a pas fait voir avec moins de force, jusques-où alloit la fureur des François de ce tems-là, de quelques ordres & de quelque rang qu'ils fussent. Pour le faire voir, il faudroit copier tout ce que l'Autheur nous dit des Prédications séditieuses de Boucher & de Poncet, les excès de fureur où, dans Paris & ailleurs, les Peuples, la Sorbonne & tous les Prédicateurs de tous les Ordres, s'emportérent après la mort du Duc de Guise. Sur tout on ressent une surprise mêlée d'indignation, quand on lit dans notre Autheur, (*h*) cet étrange Arrêt que rendit le Parlement de Toulouse, où la mort de Henri III. étoit traitée de miraculeuse, & d'épouventable ; & on y ordonnoit entr'autres choses, que tous les ans le premier jour d'Août, qui étoit le jour de la blessure du Roi, on feroit des Processions & des Prieres publiques, en reconnoissance des bienfaits que Dieu leur avoit procurés ce jour là. Il en est de même de cette action de Bussy le Clerc, que raconte si bien le Pere Daniel, (*i*) lorsque ce Bussy alla, le pistolet à la main, presenter une Requête au Parlement de Paris, & sur ce qu'ils déliberérent sur sa Requête, il leur ordonna de le suivre à l'Hôtel de Ville, d'où il les conduisit à la Bastille. Ils étoient près de cinquante Presidens ou Conseillers, qui furent traités de la sorte; on établit un nouveau Parlement, à la place de l'Ancien, & le fameux Barnabé Brisson en fut Premier President. Ainsi pour le dire en passant, Paris a eu son Rump Parlement, aussi bien que Westminster, où la plus grande partie du Parlement fut traitée à peu près de la même manière, par le Colonel Pride Agent de Cromwell, ce qui fit passer la condamnation de Charles I.. Je voudrois seulement que le Pere Daniel nous eût donné lieu de pousser le paralelle un peu plus loin, comme il le pouvoit facilement. Il est vrai que ce reste du Parlement de Westminster fit mourir Charles I. sur un échafaut, par un attentat exécrable, qui étoit un renversement des Loix de ce Royaume ; mais cependant les François Catholiques ne doivent pas reprocher cet attentat à la Nation Angloise, ni à la Religion dont elle fait profession. Tout le monde sçait qu'il s'en falloit beaucoup que la Nation en corps eût consenti à ce meurtre, que la plus grande & la plus saine partie détestoit. Sans parler du Clergé Episco-

qu'il s'en repentiroit, s'il osoit se jouër au Roi, quand il seroit tourmenté de ces noires & acres vapeurs. Voyez le Gendre. Vol. 4. p. 512.

(*h*) Voyez Daniel ubi supra p. 343. 344.

(*i*) Voyez ibid. p. 264. 265.

(*k*) Voyez

Episcopal, dont tous les Membres étoient du Parti du Roi; (*k*) quoique les Ministres Presbytériens, à l'imitation des Prédicateurs de la Ligue, n'eussent que trop abusé du Ministere Evangelique, pour porter les peuples à la revolte, ils ne laissérent pas de protester dans leurs Chaires, & par leurs écrits, contre le dessein qu'avoient les Indépendans de faire le procès au Roi: & que ceux-ci malgré toutes ces protestations, ne laissérent pas d'exécuter. Mais quand tout cela ne seroit pas; en France & dans le Parlement de Paris, on ne s'emporta pas à de moindres excès, contre la personne même de Henri III., & ce qu'il y a de fâcheux, c'est que bien loin que le Clergé de France ait protesté contre ces étranges procédures, ils en furent la principale cause, par ces séditieuses prédications dont je viens de parler. Il me semble que le Pere Daniel n'auroit pas du passer sous silence un endroit si remarquable de l'Histoire de France, & qu'il auroit du nous dire ce que nous dit Mr. de Péréfixe, (*l*) que la veuve du Duc de Guise presenta „ Requête à ce nouveau Parlement de Paris, „ pour informer de la mort de son mari, & demanda des Commissaires pour „ faire le procès à ceux qui seroient convaincus. Elle eut des *Conclusions* „ favorables du Procureur Géneral, & l'on proceda fort avant sur ce sujet, „ même contre la personne de Henri III." Mr. de Péréfixe nous dit, qu'il ne peut pas dire jusques-à quel point allérent ces procedures, parce que les feuilles furent arrachées des Régistres du Parlement, quand Henri IV. entra dans Paris; mais par bonheur un des Arrêts, que le Parlement rendit contre Henri III., s'est conservé dans un Livret imprimé avec approbation des Docteurs, & qui fut communiqué à Mr. Bayle, par Mr. Bourdelot. A la verité le Parlement n'y nomme pas Henri III., mais à cela près, jamais Arrêt n'a été plus flétrissant. On (*m*) y voit de plus que, par une espece d'*Impeachment*, comme nous parlons ici, les députés des Etats de Blois demandérent au Parlement de Paris, (*n*) „ que pour reparation de l'assassinat du Duc & du Cardi- „ nal de Guise, Henri de Valois soit condanné à faire amande honorable nud „ en chemise, la tête nuë, & piés nuds, la corde au col, assisté de l'Execu- „ teur de la haute Justice, tenant en sa main une torche ardente de trente li- „ vres, que dès à present comme criminel, & tel déclaré, il soit démis & „ déclaré indigne de la Couronne de France, qu'il soit banni & confiné à „ perpétuité au Convent & Monastére des Hyeronimites assis près du Bois de „ Vincennes, pour là y jeûner au pain & à l'eau le reste de ses jours." C'étoient-là d'étranges excès, que, comme le remarque l'Autheur des Réflexions sur la Peinture & sur la Poësie, on n'a pas vu dans les guerres civiles qu'il y eut en France, durant les Minorités de Louïs XIII. & de Louïs XIV. „ (*o*) Peut-être, ajoute-t-il, parce que la même acreté ne s'étoit pas trouvée

„ dans

(*k*) Voyez Clarendon. Vol. 3. Liv. 6. p. 23. & alibi passim.

(*l*) Peref. Histoir. de Henry IV. p.82.

(*m*) On appelle en Angletterre *Impeachment*, une accusation que la Chambre des Communes porte contre quelqu'un, devant, à Chambre des Seigneurs.

(*n*) Voyez Dictionnaire de Bayle. Vol.2. p.348. dans l'art. de Henry Duc de Guise, à la remarque, J.

(*o*) Voyez Refléx. sur la Peinture, &c Vol.2. p.296. 297.

(*p*) Dis-

„ dans le sang , ni la même irritation dans les esprits , & qu'en ces derniers „ tems, comme du tems des Valois, ce n'étoient plus de ces cerveaux brûlés, „ de ces imaginations forcenées, de ces Fanatiques de bonne-foi, que leur „ faux zèle portoit aux actions les plus dénaturées, avec une facilité affreuse. Sans décider ici si c'est aux causes physiques, dont parle cet habile homme; qu'il faut attribuer cette grande différence, que dans les mêmes circonstances, on voit entre les hommes d'un même Païs, à la fin d'un siècle, & au commencemens du siècle suivant, il est certain que c'étoit l'esprit de ce siècle-là, de commettre les plus grands crimes, & d'exercer les plus horribles cruautés, sous pretexte de Religion, & c'est cet esprit qu'a parfaitement bien décrit le Pere Daniel, dans l'Histoire de ces guerres civiles. Il y fait fort bien voir que l'ambition des Grands de l'un & de l'autre Parti, étoit la véritable cause de ces guerres, dont la Religion n'étoit que le pretexte, & toute cette partie de son Histoire confirme ce que dit Mr. de Rohan, (p) que la France étoit divisée par la Maison de Bourbon, & de Lorraine, mais le pretexte se prenoit de la division des Religions.

Une autre chose que le Pere Daniel nous fait fort bien remarquer, c'est la grande foiblesse du Gouvernement, pendant les Règnes des trois Fils de Henry II.; c'est ainsi qu'il nous fait voir le Duc de Guise au massacre de Vassy, qui disoit en montrant son épée, „ (q) voilà celle qui fera la rescission de ce „ détestable Edit, " c'est-à-dire de l'Edit de Janvier; paroles où l'on voit un esprit de rebellion & de desobéissance aux Loix de l'Etat; qui montre bien la foiblesse d'un Gouvernement qu'on bravoit impunément, avec tant d'insolence. Non seulement le Duc de Guise, mais en géneral les Catholiques, soit, dit l'Autheur, qu'ils fussent animés par les Emissaires d'Espagne, & de la Maison de Lorraine, soit par la haine qu'ils avoient pour les Huguenots, (r) ménaçoient en quelques endroits de se soulever, si on ne revoquoit l'Edit de Pacification, comme en effet par l'Edit de Roussillon, la Cour fut obligée de mettre plusieurs modifications à l'Edit d'Amboise. Tous ces évenemens, & ce qui y a donné cause, se trouve sans doute dans tous les Historiens qui ont écrit de ces tems-là; & en les lisant, on ne peut s'empêcher de faire toutes les réflexions que je viens de faire. Mais excepté Davila, & Mr. de Thou, je ne connois point d'Historien qui ait mis toutes ces circonstances des guerres civiles en un point de vuë, où elles fassent la même impression qu'elles font dans le Pere Daniel. C'est encore à quoi a beaucoup contribué la juste étenduë que le Pere Daniel a sçu donner à tous ces évenemens, aussi bien qu'aux guerres des Armagnacs & des Bourguignons; comme en effet ce sont ces sortes d'évenemens qu'il faut détailler d'une manière un peu particuliere, pour les rendre croyables, & pour que les Lecteurs soient en état d'y comprendre quelque chose. J'ai été plus long dans cette narration, dit dans Vos-

(p) Discours Polit. de Mr. de Rohan. p. 8.
(q) Voyez Daniel. Vol. 5. p. 731. & 732.
(r) Idem. ibid. p. 836.

Vossius, Denis d'Halicarnasse, en parlant de la premiere sédition qu'il yeut à Rome, & qui donna lieu à la création des Tribuns du Peuple; (s) „ j'ai été „ plus long dans cette narration, afin qu'on ne s'étonnât pas de voir que sans „ qu'aucun de leur Corps eut été tué ou banni, les Nobles ayent pu se resou„ dre à ceder au Peuple un si grand pouvoir. En effet chacun, lorsqu'il en„ tend une chose extraordinaire, souhaite d'en sçavoir la cause, & ce n'est „ que par-là qu'on ajoute foi à l'évenement raconté : c'est pourquoi j'ai con„ sideré que je n'aurois été cru de personne, si j'avois dit simplement que les „ Nobles avoient cédé leur pouvoir au Peuple, & si j'avois omis les raisons „ pourquoi ils avoient fait cette cession; ce qui a fait que je les ai toutes mar„ quées en détail. " En general cette manière de bien détailler les évenemens, & d'expliquer avec étenduë les causes qui les ont produits, & les motifs de ceux qui y ont eu part, est ce qui rend une Histoire utile, & ce qui fait qu'on en tire le profit, qu'on doit tirer de la lecture de l'Histoire, qui est en géneral de nous détourner du Vice & de nous porter à la Vertu; & en particulier de nous rendre utiles à notre Patrie. (t) „ De simples Annales, *dit fort* „ bien Aulugelle, ne nous rendent pas plus propres à défendre notre Patrie, & „ à ne rien faire qui soit contraire à ce que nous lui devons. Lors qu'un „ Historien ne fait que dire qu'il y a eu une telle guerre, sous un tel Consul, „ & qu'un tel Consul a triomphé; lors qu'il dit nuëment ce qui s'est passé „ dans cette guerre, & comment elle a été terminée; & lors qu'il ne dit pas „ en même tems, ce que le Senat a ordonné, dans telle, ou telle conjoncture, & „ quelles Loix ont été faites. " Enfin lors qu'il ne dit pas quels ont été les motifs des actions qu'il décrit, écrire, dis-je, l'Histoire de cette manière, c'est conter des Fables aux enfans; & non pas écrire l'Histoire.

Mais en troisième lieu, un Historien doit instruire ses Lecteurs, des usages & des coutumes qui ont lieu dans une Nation, de l'origine & du progrès de ces coutumes & de ces usages; sur-tout, il doit faire connoître la forme de Gouvernement, qui a lieu dans l'Etat dont il écrit l'Histoire; & les diverses Familles, ou les diverses Branches d'une même Famille, qui y ont régné successivement. Il n'y a pas dans les Commentaires de César un endroit plus intèressant, ni qui plaise plus géneralement à toutes sortes de Lecteurs, que celui où il nous décrit les mœurs des Gaulois, & des autres Peuples avec qui il avoit eu quelque chose à démêler. Tel est ce que César nous dit des anciens habitans de l'Angleterre, & qu'il décrit, comme on décriroit à present les habitans de la Terre Australe. Il paroît par Plutarque, (v) que du tems de Cé-

(s) Ἐμήκυνα δὲ τὸν ὑπὲρ αὐτῶν λόγον, &c. Dyon. Halic. Antiq. Rom. Lib. 7. pag. .... Apud Vossium de Arte Histoir. pag. 82. 83. cap. 15.

(t) *Nam neque alacriores ad rempublicam defendendam, neque segniores ad rem perperam faciundam, annales libri commovere quicquam possunt. Scribere autem bellum quo initum consule, & quomodo confectum sit, & quis triumphans introïerit, & quæ eo in bello gesta sint iterare: non prædicare autem interea quid Senatus decreverit, aut quæ lex rogatiove lata sit, neque quibus consiliis ea gesta sint: id fabulas pueris est narrare, non historias scribere.* Sempronius Asellio apud Aul-Gel. Lib. 5. cap. 18. p. 152. Ed. Elz. 12.

(v) Νῆσον ἀπιστουμένην (Britanniam) ὑπὸ μεγέθους, καὶ πολλὴν ἔριν συγγραφεῦσι παρέχουσαν

César, l'existence de l'Angleterre passoit encore pour un fait fort problematique; & rien n'est plus curieux que de voir César, des Gaules où il étoit, envoyer à la découverte de l'Angleterre, tout comme Ferdinand, & Charles-quint ont depuis envoyé à la découverte de l'Amérique; rien n'est plus surprenant que ce qu'ajoute César, (x) qu'excepté quelques Marchands, les Gaulois mêmes ne connoissoient pas une Ile si voisine d'eux. Quand on fait réflexion sur cette politesse, cet esprit, ce bon goût, cette grande connoissance des Sciences & des Arts, qu'on trouve si communément dans cette Nation, on est surpris des coutumes que César attribuë à leurs Ancêtres, qui selon cette description, ne différoient en rien des Peuples les plus barbares. „ Tous les Anglois, dit-il, (y) se teignent le corps de Pastel, qui leur rend „ la couleur perse, & les fait plus effroyables dans les combats; ils se rasent „ tout le corps, hormis les cheveux & la moustache; les femmes y sont com„ munes à dix ou douze, principalement dans les familles (c'est-à-dire com„ me il y a dans l'original, entre un frere & un autre, entre les peres & les „ enfans) mais les enfans appartiennent à ceux qui ont épousé les meres, „ lors qu'elles étoient filles. " On fait avec plaisir certaines comparaisons, qui pourtant ne devroient pas avoir lieu, dans une Religion aussi sainte que la Religion Chrétienne, lors qu'on lit encore dans César, (z) „ que les Drui„ des dans les Gaules, avoient un Souverain Pontife, dont l'authorité étoit „ absoluë; qu'après sa mort, le plus considérable des autres lui succedoit, & „ que s'il y en avoit plusieurs qui y prétendissent, la chose étoit remise à „ l'Election, & quelquefois se décidoit par les armes: " ce qui nous fait ressouvenir du sang qui fut répandu, dans la contestation qu'eurent depuis Damase & Ursin, Symmaque & Laurent, pour l'Evêché de Rome: „ de même „ on ne peut s'empêcher de penser à la Politique qu'on attribuë au Senat de „ Venise, lors qu'on voit (a) que dans les Republiques des Gaules, qui pas„ soient

ὡς ὄνομα καὶ λόγος οὐ γνωριμένης οὐδ' οὔσης πέπλασται, &c. Plutarchus in Cæsare p. 719. Vide Fellum. & Cotelerium ad Clementem Epist. 1. cap. 20.

(x) *Quæ omnia (genus hominum, loca, portus, &c.) ferè Gallis incognita: neque enim temerè prater mercatores illo adit quisquam: neque iis ipsis quidquam, prater oram maritimam, atque eas regiones, quæ sunt contra Gallium, natum est.* Cæsar de bello Gall. Lib. 4. p. 143. Ed. vario. Elzev. 8.

(y) *Omnes vero se Britanni vitro inficiunt, quod cæruleum efficit colorem: atque hoc horribiliori sunt in pugnâ adspectu: capilloque sunt promisso; atque omni parte corporis rasa, prater caput, & labrum superius. Uxores habent deni duodenique interse communes, & maximè fratres cum fratribus, & parentes cum liberis. Sed si qui sunt ex his nati, eorum habentur liberi, à quibus primùm virgines quæque ductæ sunt.* Ibidem Lib. 5. p. 171. Je me sers de la Traduction d'Ablancourt.

(z) *His autem omnibus Druidibus praest, unus, qui summam inter eos habet authoritatem. Hoc mortuo, si quis ex reliquis excellit dignitate, succedit. At si sunt plures pares, suffragio Druidum adlegitur; nonnumquam etiam de Principatu armis contendunt.* Idem. Lib. 6. p. 226.

(a) *Quæ civitates commodius suam Remp. administrare existimantur, habent legibus sanctum, si quis quid de Rep. à finitimis rumore aut famâ acceperit, uti ad magistratum deferat, neve cum quo aliô communicet. —Magistratus, quæ visa sunt, occultant; quæque esse ex usu judicaverint, multitudini produnt. De Rep. nisi per consilium loqui non conceditur.* Ibid. p. 238.

(b) Voyez

„ soient pour les mieux policées, chacun étoit obligé de rendre compte au Magistrat de ce qu'il avoit apris, qui concernoit le Public, sans le communiquer à d'autres; car, dit l'Autheur, il est deffendu de s'entretenir des affaires d'Etat, ni d'en parler, que dans le Conseil. Le Magistrat en découvre ce qu'il lui plaît au Peuple. " Rien encore n'est plus beau ni plus intèressant, que ce que l'Autheur de la Conquête du Mexique, (*b*) nous dit de la manière dont Montezume vivoit à sa Cour; de la garde qu'on faisoit dans son appartement; de la manière dont il étoit servi à sa table; de la manière dont il administroit la Justice, & de l'exacte sévérité avec laquelle il punissoit la moindre injustice dans ses Ministres; on voit que Montezume avoit ses quatre Conseils, de Finances, de Justice, de Guerre & d'Etat, tous à des heures règlées; qu'il y avoit à Mexique divers Ordres de Chevalerie; qu'il y avoit même des Religieuses qui gardoient la Clôture, & à qui on confioit l'éducation des enfans de leur sexe. Sur-tout rien n'est plus curieux, que ce que Dom Antonio de Solis nous dit, du serment que prêtoit celui qui étoit élu Empereur du Mexique. „ (*c*) Non seulement l'Empereur élu *juroit* de „ maintenir la Religion de ses Ancêtres, d'observer les Loix génerales de „ l'Empire, & les Loix particulières de chaque Province, mais de plus il promettoit, que pendant son Règne, les pluyes seroient modérées, qu'il n'y „ auroit point d'inondations, ni de débordemens de rivières, ni d'influences „ malignes du Soleil. " Juste Lipse se moque de cet étrange serment; mais l'Autheur prétend, que par là, les Mexicains vouloient obliger leur Prince à les gouverner avec une telle modération, qu'il n'attirât point sur lui & sur son Peuple, la colere du Ciel.

On doit donc sçavoir bon gré au Pere Daniel, de ce que dans chaque Règne, il nous explique les divers usages & coutumes qui ont eu lieu, ou qui se sont introduits, pendant le Règne qu'il décrit. C'est ce qu'il a fait avec beaucoup d'exactitude & de netteté, sans pourtant entrer dans de longues discussions, & sans que d'Historien il devienne Dissertateur, s'il m'est permis de hazarder ce mot, après l'Autheur des Réflexions que j'ai déja cité. Par exemple, rien n'est plus curieux que ce que le Pere Daniel nous dit, (*d*) de l'institution des Communes de chaque Ville, au commencement du Règne de Louis le Jeune; qui est proprement ce que nous appellons ici, Corporation: à quoi *il ajoute* que ce qui y donna occasion, fut les meurtres, les pillages, *les vols* que causoient les violences des Seigneurs Vassaux de la Couronne, qui se faisoient perpetuellement la guerre les uns aux autres. De même il nous fait voir, que

(*e*) Ch-

(*b*) Voyez *Don Antonio de Solis* Conq. del Mex. Lib. 3. cap. 14 15. 16. p. 205--215.

(*c*) *Jurava primero que mantendria la Religion de sus Mayores, que observaria las leyes y fueros del Imperio; que trataria con benignidad sus vassallos, y que mientras el reynasse, andarian concertadas las lluvias; que no havria inundaciones en los rios, ni malignas influencias en el Sol; notable pacto entre Rey & vassallos! de que se rie Justo lipsio, y pudieramos dezir, que le querian obligar con este juramento, a que reynasse con tal moderacion, que no mereciesse por su parte las iras del cielo.* Idem ibid. chap. 17. p. 222.

(*d*) Voyez Daniel *Adannum* 1137. p. 480. 481.

(*e*) Voyez

(e) Clement Marèchal qui périt au Siége d'Acre, sous Philippe Auguste, n'étoit pas ce qu'on a apellé depuis, Marèchal de France, (f) que c'étoient proprement des Officiers avec surintendance sur les Ecuries, sous le Connêtable; & que ni les Marèchaux, ni les Connêtables n'étoient en ce tems là Commandans de l'armée. Je ne dirai rien des établissemens militaires qui furent faits par Philippe Auguste, Charles VII. & François I., parce que cela me meneroit trop loin, & que ce sont des matières dont j'ai fort peu de connoissance; quoiqu'il me semble que l'Autheur a décrit, ces établissemens, d'une manière nette & succincte. Je n'ajouterai plus sur cet article, que ce dit notre Autheur, (g) que ce qui donna lieu en France à l'érection de la Charge de Garde des Sceaux, ce fut le refus qu'au commencement du Règne de Henri II., le Chancelier Olivier fit de se démettre de sa Charge, se fondant sur l'Ordonnance de Louïs XI., dont on a déja parlé, & qui défendoit de priver les Magistrats de leurs Charges, excepté dans le cas de forfaiture; ce qui fit que Henri II. donna à Bertrandi premier President du Parlement de Paris, les Sceaux qu'il avoit ôtés à Olivier, & dont Bertrandi fut fait Garde, avec toutes les Prérogatives du Chancelier. Ce n'est pas que Mezeray n'ait fait quelques-unes de ces remarques; mais comme il ne les a pas placées dans certains endroits, où elles frappent davantage, j'avouë que j'y avois fait peu d'attention, & qu'avant que je lusse le Pere Daniel, je n'avois pas une idée claire & nette de ces divers usages, & de ces divers changemens.

De même l'Abbé de Camps, à la verité, a voulu faire au Pere Daniel un crime de Leze-Majesté, de ce qu'il a dit que (h) Merouée n'étoit pas Fils de Clodion; de ce qu'en reconnoissant Clovis pour le premier Roi de France, qui ait règné au deça du Rhin, ce qu'il fixe à l'an 486., il ôte soixante-neuf ans d'antiquité à la Monarchie Françoise; enfin de ce qu'il n'a pas reconnu le Droit héréditaire de la troisième Race, ni (i) leur Filiation par S. Arnoul, que l'Abbé de Camps fait descendre de Clovis par les Mâles. Il est certain que l'Histoire du Pere Daniel sappe de fond en comble, toutes les chimères (k) qu'on a dit ailleurs que les Jacobites débitent, sur le Droit héréditaire, & sur cette Succession non interrompuë, sans laquelle selon eux, tous les Rois sont des Usurpateurs, nom qu'en effet selon cette idée, on peut donner à tous

(e) Voyez Daniel. Vol. 2. p. 611.
(f) Idem. p. 611.
(g) Voyez idem Vol. 5. p. 440.
(h) Voyez Journal des Savans Octobre 1720. p. 407. 408.
(i) Voyez ibid. Septembre 1720. p. 255. & Octobre 1720. p. 431--439.
(k) Mr. le Gendre, Mezeray & Mr. l'Abbé de Thuillerie se moquent de cette pretenduë noblesse de S. Arnoul, du Pere & de la Mere duquel, Mr. le Gendre dit qu'on n'a point parlé, jusques au Règne de Charles le Chauve. Mr. le Gendre ajoute que la famille de Pepin n'étoit pas plus illustre que les autres familles nobles du Roïaume. Voyez le Gendre. Hist. de France. Vol. 1. p. 386--389. Mr. Mezeray ne dit autre chose sinon que Pepin le Gros étoit petit fils de S. Arnoul. Voyez Abbreg. Chron. Vol. 1. p. 162. 163. Mr. l'Abbé de Thuillerie fait aussi voir que S. Arnoul ne descendoit point de Clovis, qu'Ausberg Senateur Romain, & Blitilde fille de Clothaire, dont on le fait descendre, sont deux personnages imaginaires. Voyez Journal des Savans Juin 1721. p. 623--640. & sur-tout p. 626--630. Edit. Amst.

tous les Souverains de l'Europe. Le Pere Daniel dans sa seconde Préface, fait voir par le témoignage de Grégoire de Tours, que le Droit héréditaire des Mérovingiens, ne venoit que (*l*) du consentement de ceux qui créerent pour les gouverner, des Rois Chévelus de la première & de la plus noble famille qui fût parmi eux, de laquelle étoit Clovis, & qu'ils convinrent de continuer de prendre des-Rois en cette Famille, où pourtant la Succession en droite ligne fut souvent interrompuë. C'est aussi sur une pareille convention, que le Pere Daniel fonde le Droit héréditaire de la troisième Race, non pas qu'il pretende que la troisième Race ait eu un Droit héréditaire, mais seulement que les François consentirent que la Couronne fût héréditaire dans la Famille de Hugues Capet. Il n'en est pas de même de la seconde Race, à l'égard de laquelle on ne voit pas un pareil engagement, de la part des François (*m*). Pepin fut élu Roi, mais sans qu'il paroisse aucune obligation, de la part des François, de conserver la Couronne dans sa Maison, dont en effet elle sortit plusieurs fois. Il paroît que Charlemagne ne se fioit pas tout-à-fait au Droit héréditaire, pour conserver la Couronne dans sa Famille, puis que, comme le raconte *le Pere* Daniel, (*n*) ayant fait son Testament l'an 806. où il partageoit ses Etats à ses trois Fils, il le fit ratifier par le consentement des principaux Seigneurs de France, qu'il convoqua à Thionville, & dans ce Testament, en cas qu'un de ses Fils laisse un Fils, il veut à la verité que les Oncles de cet Enfant le laissent en possession de la Succession de son Pere: mais c'est seulement supposé (*o*) que le Peuple du Païs le choisisse pour Roi; Remarque qu'a faite aussi Mezeray, (*p*) encore plus exemt que le Pere Daniel de tous préjugés qui favorisent la Domination absoluë. De même en parlant de Raoul, que loüe fort le Pere Daniel, tout Usurpateur qu'il étoit, mais pourtant en blâmant son Usurpation, ce Jésuite remarque (*q*) que le Droit héréditaire avoit été comme aboli, ou du moins suspendu en France, pendant trois Règnes consécutifs, depuis Charles le Gros, c'est-à-dire, pendant les Règnes d'Eudes, de Robert le Fort, & de Raoul. Il ne fonde le Droit, par lequel la Famille Royale d'aujourd'hui conserve encore la Couronne, (*r*) que sur une possession de sept siècles. Il dit que les Partisans de la Famille de Charlemagne traitoient d'Usurpateur Hugues Capet, qui en descendoit par les Femmes, (*s*) „ au lieu, „ dit-il, qu'aujourd'hui on ne lui donne que le Titre glorieux de *Chef de la* „ troisième Lignée de nos Rois. C'est, ajoute-t'il, l'*effet du tems de* „ changer ainsi les idées." Ceci devroit faire voir à nos Jacobites, que (*t*) leur Droit Patriarchal, leur Droit inaliénablement héréditaire (s'il m'est permis

(*l*) Voyez Daniel, Preface Histor. Vol. 1. p. 58–60.
(*m*) Voyez Id. Ibid. p. 97–99.
(*n*) Daniel Vol. 1. p. 484–489.
(*o*) Ibid. p. 488.
(*p*) Mezeray Abbr. Ghron. ad annum 806. Vol. 1. p. 256.
(*q*) Daniel Vol. 2. p. 250.
(*r*) Ibid. p. 305.
(*s*) Ibld. p. 337.
(*t*) Voyez l'Abbé de Thuillerie, Journal des Savans, ubi supra p. 647–649. ce qu'il dit contre l'Abbé des Camps qui soutient le droit patriarchal. Les Historiens de ce tems là disent que Hugues Capet, quoique d'origine Saxone, ne pouvoit passer pour Usurpateur, à caus

permis de parler ainsi) est une chimère qui n'a jamais subsisté que dans leur cerveau, & que n'ont pas voulu adopter les plus zèlés Partisans des Monarchies absoluës. Comme ces Messieurs, lorsqu'ils veulent nous vanter l'Obéïssance passive des premiers Chrêtiens, se gardent bien de nous parler de la manière dont nous avons vu que ceux-ci si comportérent, du tems de Julien & d'Anastase. De même lorsqu'ils nous parlent de la necessité absoluë de ne se départir jamais du Droit héréditaire, ils paroissent n'avoir jamais lu ces remarquables paroles d'Isidore de Damiette, (v) „ Ceux qui croyent qu'il est juste que les „ Empires des Peres descendent aux Enfans, sont aveugles, pour ce qui regar- „ de la verité. Cet honneur est du, non à la Famille, mais à la Vertu. On „ ne doit pas mettre dans cette Dignité le Fils d'un Roi qui en est indigne, „ mais seulement celui qui a une ame veritablement Royale, & qui sçait l'art „ de règner. " Je sçai que ces maximes de S. Isidore seroient souvent fort dangereuses dans la pratique, & que hors de certains cas particuliers, tel qu'est celui de la Révolution, la paix & la tranquilité des Etats demandent qu'on s'en tienne ordinairement au Droit héréditaire. Tout ce que je pretens, c'est que, ni les Peres, ni aucun Historien, ou Jurisconsulte ancien ou moderne, n'ont eu ces idées du Droit héréditaire, sur lequel les Jacobites fondent le refus qu'ils font, de reconnoître la Succession Protestante.

En quatrième lieu, on ne peut assez louër les réflexions que le Pere Daniel fait, dans le cours de son Histoire, sur les divers évenemens qu'il raconte. Il a exactement suivi le precepte de Petrone, qui est une Critique de Lucain, dont les réflexions sont belles, mais trop marquées, & souvent hors d'œuvre; au lieu que dans une Histoire, & en géneral dans toute sorte de narrations, les réflexions y doivent être comme incorporées, & autant qu'il se peut, doivent faire partie de la narration même. C'est le sens de ces paroles de Petrone, „ (x) que les Sentences dans un Ouvrage ne doivent point, pour ainsi „ dire, avoir l'air de broderie, mais qu'il faut les y déguiser de telle sorte, „ qu'elles donnent de la couleur & du relief au Discours, sans en avoir elles- „ mêmes. " Tite-Live a parfaitement suivi cette règle de Petrone, dans la réflexion qu'il fait faire aux Romains, sur ce qu'Appius le Decemvir avoit été obligé d'avoir recours à cet appel au Peuple, qu'il avoit lui même voulu abolir. Chacun alors, dit l'Historien, disoit en frémissant, „ (y) qu'on voyoit „ bien

à cause qu'il avoit été élu par les Grands; sans jamais dire qu'il fut héritier présomptif de la Couronne. Voyez Mr. l'Abbé de Thuillerie. Ibid. p. 646. 647. Mr. le Gendre dit qu'on ne voit en aucun endroit, que Pepin se soit dit de la famille de Clovis, ni Hugues de celle Pepin. Voyez le Gendre. Vol. 3. pag. 3.

(v) Οἱ μὲν ἐκ πατέρων (νομίζοντες) δίκαιον εἶναι τὰς ἀρχὰς ἐπὶ τοὺς παῖδας καταβαίνειν, τυφλώττουσι πρὸς τὴν ἀλήθειαν. χρεωστεῖται τὸ γέρας οὐ γένει, ἀλλ' ἀρετῇ. οὐδὲ γὰρ τὸν βασιλέως υἱὸν ἀνάξιον ὄντα τοῦ πράγματος εἰς τὴν ἀξίαν ἐγχειρίζειν, ἀλλὰ τὸν βασιλικὴν ἔχοντα ψυχὴν, καὶ τὴν τῆς ἀρχῆς ἐπιστήμην χειρίσαι δυνάμενον. Isid. Pelus. Epist. Lib. 3. Ep. 289. ad Theodorum pag. 324.

(x) *Ne sententiæ emineant extra corpus orationis expressæ, sed in texto vestibus colore niteant.* Petron. c. 78. p. 77. Ed. Bosch 24. Je me suis servi de la traduction du Pere Daniel. Voyez préface génerale. p. 58.

(y) *Dum pro se quisque deos tandem esse, & non negligere humana fremunt, & superbiæ cru-*

de-

„ bien à present qu'il y avoit des Dieux, & qu'ils ne négligeoient pas d'avoir „ soin de affaires de ce monde ; & que si les peines dont ils châtioient l'orgueil & la cruauté, étoient tardives, du moins elles n'étoient pas légeres. " Telle est encore cette réflexion que César nous dit, qu'il fit en parlant au Géneral des Suisses, qui se glorifioit des victoires que les Suisses avoient remportées sur les Alliés des Romains, qu'ils avoient forcés de leur accorder le passage qu'ils demandoient; à cette occasion César leur represente, (z) qu'ils ne „ devoient point parler si insolemment de leur victoire, ni se glorifier pour „ être demeurés impunis: & que les Dieux avoient accoutumé, pour châtier „ d'avantage les coupables, de les laisser triompher quelque tems, afin que leur „ malheur leur fût après plus sensible. " Cette réflexion ne convient peut-être pas beaucoup à César, qui n'étoit pas dévot; mais qui pourtant, ignoroit la Politique moderne de nos Grands d'aujourd'hui, qui affectent de paroître libertins au public; mais quoiqu'il en soit, il a parfaitement bien placé cette réflexion, dans cet endroit de sa narration, où elle fait un très-bel effet. Les réflexions du Pere Daniel ne sont pas moins judicieuses, moins *bien placées*, ni moins bien exprimées, que celles que je viens de raporter de César & de Tite-Live. Il y a sans doute beaucoup de solidité & de bon sens dans les réflexions de Mezeray, dont j'aurai occasion de citer quelques-unes, dans la Dissertation suivante; & elles sont même d'ordinaire exprimées avec beaucoup de force, quoiqu'avec peu d'élégance; mais il est certain qu'elles n'ont pas cette finesse & cette délicatesse, qu'on voit dans celles du Pere Daniel. Rien, par exemple, n'est plus vrai, plus fin, ni mieux exprimé que cette réflexion que fait le Pere Daniel, à l'occasion de la manière dont au commencement du Règne de Charles VII., les Anglois en usérent, après le Traité d'Arras avec le Duc de Bourgogne, qui vouloit garder la neutralité, mais qu'à force de mauvais traittemens les Anglois jettérent dans le Parti de Charles VII. „ (a) Le Conseil „ des Princes, dit notre Autheur à cette occasion, perd quelquefois son „ sang froid, & se laisse emporter à la passion, aussi bien que les particuliers; ". verité dont l'Angleterre nous a donné des preuves bien plus récentes, que ce qui se passa sous les Règnes de Henry VI. & de Charles VII. Rien encore n'est plus sensé, que la réflexion que fait notre Autheur, sur la conduite & la réputation fort équivoques de l'Impératrice Judith femme *de Louis le* Débonnaire, & Mere de Charles le Chauve. „ (b) La Cour est un Païs où „ la Calomnie ose tout; où la Politique dissimule tout; c'est ce qui y rend „ tant de mystères impenétrables. " Je n'ajouterai plus que cette réflexion que fait notre Jesuite, en parlant des Apologies que quelques-uns de la Cour

de

delitatique, & si seras, non leves tamen venire pœnas. Tit. Liv. Lib. 3. cap. 56.

(z) *Quod suâ victoriâ tam insolenter gloriaventur, quodque tam diu se impunè tulisse injurias admirarentur, eòdem pertinere: consuesse enim Deos immortales, quò gravius homines ex commutatione rerum doleant, quos pro scelere eorum ulcisci velint, his secundiores interdum res, & diuturniorem impunitatem concedere.* Cesar. de bello Gall. Lib. 1. p. 15.

(a) Voyez Daniel. vol. 4. p. 107.

(b) Idem. vol. 2. p. 28.

(c) Idem

de Henry II. faisoient, de la conduite de la Duchesse de Valentinois. „ (c) Dans „ le monde, & à la Cour, moins qu'ailleurs, on ne se paye guéres d'Apolo- „ gies sans preuves, contre les médisances qui ne sont pas sans fondement, & „ le malheur est, que la Postérité juge d'ordinaire des personnes, en cette matiè- „ re, sur les idées qu'on en a eu de leur tems.

Mais si les réflexions du Pere Daniel sont également rares, courtes, solides, vives & parfaitement bien placées, on ne peut non plus, en cinquième lieu, assez louër les divers caractères qu'il a répandus dans son Histoire, & qui nous font si bien connoître les differens Acteurs qu'il fait paroître sur la scène. Un caractère historique, pour étre bien marqué, doit être un caractère distinctif, où il y ait toujours quelque chose de particulier, & qui ne convienne qu'à celui dont parle l'Historien. Tels sont la plupart de ceux qui ont joué de grands rôles dans le monde, ou qui y ont causé de grandes révolutions. Ils ont presque tous, je ne sçai quel caractère original, je ne sçai quel tour d'esprit particulier, qui fait qu'ils ne ressemblent à personne, & qu'ils sont, pour ainsi dire, uniques en leur espèce. C'est une réflexion que ne fait pas S. Evremont, mais qu'il donne lieu de faire, dans sa Dissertation sur le Vaste, où il fait voir que le *vastus animus*, que Salluste donne à Catilina, convenoit à Jules César, à Charles Quint, & au Cardinal de Richeliés. On ne peut rien voir de plus particulier, que les caractères qu'il donne à ces grands Hommes, pour justifier par leurs défauts, aussi bien que par leurs belles qualités, l'idée qu'il avoit attachée à ce Vaste qu'il leur attribuë. On en peut dire de même des divers caractères qu'on trouve dans My-Lord Clarendon. (d) Si Goring & Wilmot étoient aussi connus des Etrangers, qu'ils le sont dans ce païs, on seroit aussi frappé de la comparaison que fait My-Lord Clarendon de ces deux hommes singuliers, qu'on l'est de la comparaison de César & de Caton, dans Salluste; & bien loin que la singularité de ces caractères, doive faire croire qu'ils sont faits à plaisir; il me semble qu'il est difficile de s'imaginer de pareils portraits, si on n'en a vu des originaux: & si on ne les avoit vus, ou connus, il ne tombe point dans l'esprit, qu'il puisse y avoir deux hommes faits comme ceux-là. En géneral, il est naturel qu'on voye des caractères aussi particuliers que ceux que décrit My-Lord Clarendon, dans un païs où il y a autant d'esprit, & autant de liberté, qu'il y en a en Angleterre, sur-tout si on considere, qu'il y a ici plusieurs Partis, & qu'il s'en faut beaucoup que chacun ait parmi nous, les mêmes idées du Gouvernement & de la Religion. Quoiqu'il en soit, rien n'est plus particulier, que les caractères qu'on trouve dans cette belle Histoire, & en même tems ils conviennent parfaitement aux personnes à qui il les donne, car pour le dire en passant, rien n'est plus choquant dans une Histoire, qu'un caractère qui est démenti par la voix publique, & qui ne convient point à la personne à qui on l'attribuë. Comme il est de notoriété publique que Charles I. n'a jamais eu de Maîtresse, je crois qu'il y a une

(c) Idem. vol. 5. p. 628.
(d) Voyez le Clerc, Bibliot. choisie vol. 18. p. 137--140. & Clarendon vol. 2. par. 2. p. 554. & 555.

une faute d'impression dans ce caractère, d'ailleurs si juste, que Mr. le Gendre donne de ce Roi, *(e)* „ s'irritant trop-tôt, se calmant de même, trop vif „ & trop moû, trop complaisant pour ses Maîtresses, trop peu pour ses Peuples; " & je crois, qu'au lieu de dire que Charles I. étoit trop complaisant pour ses Maîtresses, Mr. le Gendre a voulu dire que ce Prince étoit trop complaisant pour ses Ministres : ce qui en effet n'est que trop véritable. Pour en revenir à My-Lord Clarendon, on voit les deux qualités que je viens de marquer, dans ce trait du caractère du Duc de Buckingam, *(f)* „ son affection „ pour ses amis étoit si grande, que toutes ses liaisons étoient comme des mariages, qui le tenoient attaché sans distinction, aux mal-honnêtes gens, comme „ aux honnêtes gens; ou comme une Ligue offensive & défensive, par laquelle il étoit obligé de se déclarer contre tous ceux que ses amis n'aimoient „ pas, sur quelque fondement que ce fût. " Tel est encore ce trait du caractère de Hambden, que je n'entreprendrai pas de traduire, mieux que Mr. le Clerc, dont j'ai déja copié la traduction, dans ce que je viens de citer du caractère du Duc de Buckingam. *(g)* „ Hambdem paroissoit si *civil*, *si modeste*, si humble, se défier si fort de son propre jugement, & faire au contraire, tant de cas des sentimens de ceux avec qui il s'entretenoit, qu'il sembloit n'avoir ni opinion, ni résolution, que celles qu'il pouvoit tirer des discours de ceux à qui il parloit, qu'il gouvernoit ainsi, & qu'il faisoit entrer „ dans ses propres pensées, pendant qu'ils s'imaginoient que cet homme dépendoit entiérement de leurs conseils. Enfin tel est encore ce trait du caractère de Cromwell, & qui fait si bien connoître le génie & les grands talens de ce fameux Usurpateur. *(h)* „ Au commencement qu'il parut dans le Parlement, „ il ne sembloit avoir aucune grace, ni aucun ornement dans son discours, ni „ rien qui pût lui gagner l'affection de ceux qui le voyoient, mais à mesure „ qu'il s'avança, ses talens se dévelopérent, comme s'il les avoit cachés, „ faute d'occasions où il pût les employer. Quand il s'agit de faire le personnage d'un homme du premier ordre, il le fit, sans commettre rien d'indécent,

(e) Le Gendre vol. 5. pag. 172.

(f) *His Kindness, and Affection to his Friends was so vehement, that they were as so many Marriages for better and worse, and so many Leagues offensive and deffensive; as if he thought himself oblig'd to love all his Friends, and to make War upon all they were angry with, let the Cause be what it would.* Clarend. vol. 1. par. 1. pag. 32. Voyez Mr. le Clerc Bibliot. Choisf. vol. 1. liv. 1. p. 27.

(g) *He made so great a shew of civility, and modesty, and humility, and always of mistrusting his own judgment, and esteeming his with whom he conferr'd for the present, that he seem'd to have no Opinions or Resolutions, but such as he contracted from the Information and Instruction he receiv'd upon the Discourses of others whom he had a wonderful Art of governing, and leading into his Principles and Inclinations, whilst they believ'd that he wholy depended upon their Counsel and Advice.* Ibid. p. 185. Voyez Mr. le Clerc ubi supra p. 73.

(h) *When he appear'd first in the Parliament, he seem'd to have a Person in no degree gracious, no ornament of Discours; none of those Talents which use to conciliate the Affections of the Standers by: yet as he grew into Place and Authority, his Parts seem'd to be raised, as if he had concealed Faculties, till he had Occasion to use them; and when he was to act the Part of a great Man, he did it without any indecency, notwithstanding the want of Custom.* Clarend. vol. 3. par. 2. Lib. 15. p. 649. Voyez Mr. le Clerc Bibliot. Choisie vol. 19. p. 124.

(i) In

„ cent, quoi-qu'il n'y fût pas accoutumé " Tout le monde a lu & admiré les caractères qui sont répandus dans les Mémoires de Mr. de la Roche-Foucault, & dans ceux du Cardinal de Retz; ainsi sans m'arrêter à les copier, je me contenterai de remarquer que c'est un très-grand défaut, dans un caractère, lors qu'il est trop géneral, & qu'il convient à plusieurs. Tels sont la plupart des caractères qu'on trouve dans Velleïus Paterculus, & je n'y connois que le caractère de Pompée, qu'on puisse dire non seulement lui convenir, mais ne convenir qu'à lui, comme en effet peu de personnes sont capables de joindre (*i*) cette modération, dans les Emplois qu'il avoit une fois obtenus, avec cette ambition démesurée qui les lui faisoit rechercher, souvent par des voyes très-iniques, & même très-violentes. Mais il n'en est pas de même, par exemple, du caractère de Mithridate, dans le même Autheur. „ (*k*) Mithridate, dit-„ il, étoit un homme, dont on ne peut parler, ou se taire, sans beaucoup de „ précaution. Il étoit un grand homme de guerre, & d'une valeur extraor-„ dinaire; souvent grand par sa fortune; toujours très-grand par son courage; „ il étoit Géneral dans le Commandement, & Soldat dans l'exécution; & par „ la haine qu'il avoit pour les Romains, c'étoit un autre Hannibal. " Il n'y a pas assurément dans cette Traduction l'élégance de l'Original; mais pourtant elle represente fidellement l'idée, que l'Autheur a voulu nous donner de Mithridate. Le Portrait est beau; mais il a bien des Copies qui lui ressemblent, & ainsi ce n'est pas un caractère qui convienne à Mithridate, que Racine (*l*) a bien mieux dépeint, & à qui il a sçu donner un caractère beaucoup plus original, & qui n'est pas, quoi qu'en dise Perrault, (*m*) un caractère de Celadon & de Sylvandre. Le caractère que donne le Pere Bourdalouë de la valeur de (*n*) Louis II. Prince de Condé, est bien plus marqué, & bien plus particulier, que celui que Paterculus donne de la valeur de Mithridate, & c'est ce qu'il seroit aisé de montrer, si je pouvois copier ici les endroits où cet éloquent Jésuite fait voir, que le principe des grandes actions de ce Prince, étoit encore plus grand que ces actions mêmes, & que l'universalité jointe à l'éminence des vertus guerrières, étoit le caractère distinctif du Prince de Condé. Mais après tout, Tacite aussi bien que Salluste, est là-dessus le plus grand Maître que nous ayons, & rien, par exemple, n'est plus achevé en ce genre, que les différens caractères qu'il donne de Messaline, d'Agrippine, & de l'Empereur Claude. Tel est ce, (*o*) *Paribus lasciviis ad cupidinem & fastidia*, qui marque si bien la débauche & l'incontinence de Messaline, & la facilité aussi bien

(*i*) *In appetendis honoribus immodicus; in gerendis verecundissimus*. Velleï. Paterc. Lib. 2. cap. 33. pag. 43. Ed. Voss.

(*k*) *Mithridates vir neque silendus neque dicendus sine curâ, bello acerrimus, virtute eximius, aliquando fortunâ, semper animo maximus, consiliis dux, miles manu, odio in Romanos Hannibal.* Ibid. cap. 18. p. 30.

(*l*) Voyez Racine *Mithridate* Acte 3. Scene 1. Déja plus d'une fois retournant sur mes traces, &c.

(*m*) Voyez *Perrault* Parall. Vol. 2. pag. 302.

(*n*) Voyez *Bourdalouë* Orais. funeb. du Prince de Condé pag. 18—21. Ed. 4. de 1687. 4.

(*o*) Voyez Tacite *Annal.* Lib. 11. c. 36.

(*p*) No-

bien que la promitude, avec laquelle elle s'entêtoit, & se dégoutoit de ses amans. Tel est encore ce qu'il ajoute, sur ce que Messaline voulut se marier publiquement à Silius, sur ce qu'elle souhaita le nom de mariage, (*p*) „ à cause de la „ grandeur de l'infamie, & de la grandeur du crime, ce qui, selon l'Histo- „ rien, est le dernier degré de plaisir, pour ceux qui sont parvenus au comble „ de la débauche. " Tel est encore ce qu'il dit d'Agrippine, en l'opposant à Messaline, (*q*) „ que tout obéïssoit à cette femme, qui se joüoit, pour ainsi „ dire, de l'Empire, qu'elle gouvernoit tyranniquement, non pas que, comme „ Messaline, ce fût par la débauche qu'elle exerçât sa Tyrannie. La Domina- „ nation d'Agrippine ressembloit plus à celle d'un homme; on ne lui voyoit „ en public que beaucoup de sévérité, & beaucoup d'orgueil, & elle n'étoit „ impudique, que dans le particulier, & qu'autant que cela pouvoit contribuer „ à affermir son authorité; " & quand nous avons lu dans Tacite, le caractère de ces deux femmes, par lesquelles Claude, & par conséquent l'Empire, furent successivement gouvernés, nous ne serons pas surpris de toutes les fausses démarches de ce Règne, & nous conviendrons de ce que *dit le même* Tacite, de cet Empereur; „ (*r*) que rien n'étoit difficile à obtenir d'un Prin- „ ce, en qui toutes les passions étoient, pour ainsi dire, de commande, & qui „ n'aimoit ou ne haïssoit, que selon les impressions qu'il recevoit d'ailleurs. " Je rends à peu près, quoi-qu'imparfaitement, le sens de ces endroits de Tacite; mais c'est dans l'Original qu'il faut chercher la beauté de ces caractères, que je sçai bien qu'on ne peut sentir dans ma Traduction.

A tant de grands hommes qui ont excellé à nous faire connoître les personnes dont ils font l'Histoire, j'ajouterai une Dame dont les Mémoires sont si bien écrits & contiennent tant de particularités curieuses, je veux dire les Mémoires de Madame de Motteville, qui paroissent depuis peu. On peut dire de ce Livre, qu'il répond parfaitement au but que se doivent proposer tous ceux qui écrivent des Mémoires, & qui doivent entrer dans des détails curieux & intèressans, où l'Histoire génerale ne peut entrer; & qui pourtant sont si utiles, pour nous faire connoître les hommes à fond, en nous dévelopant ce qu'il y a de plus caché & de plus particulier dans leur cœur, dans leur esprit, & dans leurs principes d'action & de conduite, s'il m'est permis de parler ainsi. J'ai fait voir dans ma I.re Dissertation que c'est ce qui rend *Suétone* un Auteur si intèressant; & j'ajoute ici que Madame de Motteville, *n'a pas moins* bien réüssi à nous faire voir l'intérieur des hommes, & à nous développer certaines intrigues qui paroissent n'être rien: mais qui ont quelquefois de grandes suites. (*s*) C'est, par exemple, un endroit fort intèressant de ces Mémoires que

(*p*) Nomen matrimonii concupivit, ob magnitudinem infamiæ, cujus apud prodigos novissima voluptas est. Id. ibid. c. 26.

(*q*) *Cuncta fœminæ obediebant, non per lasciviam, ut Messalina, rebus Romanis inludenti. Adductum, & quasi virile servitium: palam severitas, ac sæpius superbia: nihil domi impudicum, nisi dominationi expediret.* Ib. *Lib.* 12. cap. 7.

(*r*) *Nihil arduum videbatur in animo Principis, cui non judicium, non odium erat, nisi indita & jussa.* Ib. cap. 3

(*s*) Voyez Memoire de Madme. de Motteville Tom. 1. pag. 176. & 182.

(*t*) Voyez

que celui, où l'Auteur nous parle des grands désordres qui pensérent arriver, au commencement de la Régence d'Anne d'Autriche, par une querelle qui partagea toute la Cour entre la Princesse de Condé, & Madame de Montbazon, qui avoit insinué que des Lettres tombées de la poche du Marquis de Coligny, étoient de Madame de Longueville. C'est ainsi qu'avec un plaisir extrême on lit dans ce Livre, (t) le détail de la manière dont au commencement de la Régence, on vivoit à la Cour d'Anne d'Autriche, (v) & à celle de Louis XIV. après la mort du Cardinal Mazarin. Rien encore ne nous fait mieux connoître le génie des Cours, que le peu de cas qu'on doit faire des éloges qui semblent le plus fondés sur la voix publique, & sur l'approbation la plus génerale, que ce que Madame de Motteville nous apprend de (x) Mr. & de Madame de Montauzier. Et quand on leur voit tourner en ridicule les remontrances que la Reine Mere faisoit au Roi son Fils, sur ses galanteries; on ne comprend rien à ce Héros & à cette Héroïne de Balzac, de Voiture, du Comte de Bussy, de l'Abbé Flechier, de Madame des Houlliéres & en géneral de tous les beaux esprits des Cours de Louis XIII. & de Louis XIV. qui tous, comme à l'envi, ont célébré, les vertus, & en particulier la piété & la probité de cette fameuse Julie, & de son Epoux. Si Madame de Motteville a si bien réüssi dans ces détails, sur la vie des Grands, dont elle parle, & si à la lecture de ses Mémoires, on ne peut que souscrire avec, un habile homme, au Livre qui a dit, „ (y) que les plus grands ennemis de la gloire des Héros, étoient leurs „ valets de chambre, " cette Dame n'a pas moins bien réüssi dans les caractères dont il s'agit à present. (z) Madame de Longueville, (a) & Madame de Chevreuse sont des caractères si particuliers, & si heureux pour les Ecrivains qui ont quelque génie, qu'il n'est pas étonnant que l'Auteur ne soit pas demeurée au dessous du Cardinal de Retz, & de Monsieur de la Rochefoucault, dans les portraits qu'elle nous a donnés de ces deux Princesses. Ces deux caractères sont trop longs pour être copiés; ainsi je me contente de les indiquer; aussi bien que ceux de (b) Madame de Châtillon, de (c) Madame, seconde Femme de Gaston de France, & sur-tout (d) de la Reine Christine de Suede; lorsque l'Auteur raconte le voyage de cette Princesse à Paris : comme en effet rien n'est plus singulier, que tout ce qu'on nous dit en cet endroit, du génie, & des avantures de cette Reine. Le caractère que Madame de Motteville donne de (e) Mademoiselle de Montpensier est plus court, & ce sera le seul que je copierai, pour donner quelque idée de la manière dont notre Auteur dépeint les personnages qu'elle introduit sur la scène. „ La vivacité de „ Mademoiselle de Montpensier, nous dit-on, privoit toutes ses actions de „ cette

(t) Voyez *idem ibidem* p. 219—229.
(v) Voyez Tom. 5. p. 173—187.
(x) Ibidem pag. 342—346.
(y) Voyez *Réflex. sur la Poësie & la Peinture* Vol. 1. Sect. 20. p. 141.
(z) Voyez Mém. Tom. 1. p. 454--459.
(a) Ibidem p. 200--203.
(b) Ibidem Tom. 4. p. 414--416.
(c) Ibid. Tom. 1. p. 441--447.
(d) Ibid. Tom. 4. p. 429--457.
(e) Ibid. Tom. 2. p. 394.

 (f) Ibid.

„ cette gravité qui est nécessaire aux personnes de son rang ; & son ame étoit
„ trop emportée par ses sentimens. Ce même tempérament ôtoit quelquefois
„ à son tein quelque chose de sa perfection, en lui causant quelque rougeur."
Ce que l'Auteur dit ailleurs de (*f*) cette Princesse est encore plus particulier.
„ Ses propres sentimens, & souhaits ont toujours été surmontés en elle par des
„ fantaisies passagéres, & ce qu'elle a le plus voulu, elle ne l'a pas accepté
„ quand elle l'a pu avoir.

Il faudroit copier toute l'Histoire du Pere Daniel, pour faire voir la beauté, la justesse, & si j'ose parler ainsi, l'incommunicabilité des caractères qu'il donne, des grands Hommes dont il parle. Quels agréables caractères, mais quels caractères particuliers que (*g*) ceux de Bertrand du Guesclin, & du Chevalier Bayard dans cette belle Histoire ! Ils sont trop longs pour être copiés. Ainsi je me contenterai de justifier ma proposition, par les Portraits que notre Autheur nous a faits, de (*h*) Louis XI., de Louis XII., & du Duc de Guise appellé le Balafré. Rien en effet n'est plus juste, que ce que dit l'Auteur de cette bizarerie, qui faisoit le principal caractère de Louis XI. qui paroissoit également dans sa Politique & dans sa dévotion, qui effectivement ne ressembloient point à la Politique des autres Princes, ni à la devotion des autres Princes, ni à la dévotion des autres hommes. Il en est de même du caractère de Louis XII., qui, par malheur, est un de ces caractères presque uniques en leur espèce, & qu'on ne remarque, que dans bien peu de Souverains. Peu de Princes ont ce tour d'esprit de Louis XII. qui faisoit, (*i*) que dès que l'argent lui manquoit, il concluoit la paix, apréhendant beaucoup plus d'appauvrir son Etat, qu'il ne souhaittoit de l'aggrandir. Il passoit pour n'être pas liberal; mais c'est parce qu'il vouloit payer ses debtes, parce qu'il ne croyoit pas qu'il dût faire de grandes largesses aux particuliers, aux dépens de ses Peuples, & enfin parce qu'il reservoit ses finances pour les guerres, & les autres nécessités de son Etat. Ce caractère n'est peut-être pas tout-à-fait dans le goût de ceux de Tacite, mais il n'en est pas moins réel, ni moins unique en son genre. Comme en effet les Héros de Tacite, aussi bien que ceux de notre siècle, sont de toute autre espèce, & ne ressemblent guéres à Louis XII. Enfin je n'ajouterai plus que le caractère du Balafré, ou plutôt la réflexion que fait le Pere Daniel, sur les circonstances où la naissance & la fortune avoient placé ce Prince : *réflexion* qui nous fait parfaitement connoître son caractère. (*k*) „ *On peut dire* avec
„ verité, dit notre Auteur, que si ce Prince fût né sur le Thrône, il n'eut
„ point eu son pareil parmi les Souverains ; que si la fortune à laquelle il se
„ livra trop, & sa naissance ne l'eût pas mis en état d'y aspirer, & qu'il se fût
„ trouvé dans une condition moins relevée, il eût pu rendre de très-grands
„ services à l'Etat, mais que cet entre-deux où sa naissance le plaça, l'engagea
„ insensiblement dans une route, & dans des projets trop funestes à la France,
„ &

(*f*) Ibid. Tom. 4. p. 6.

(*g*) Voyez Daniel Vol. 8. p. 659. &c. Vol. 5. p. 145. 146.

(*h*) Voyez idem. vol. 4. p. 408--417.

(*i*) Voyez Daniel vol. 4. p. 835. 836.

(*k*) Voyez id. vol. 6. p. 255.

(*l*) Voyez

„ & à lui-même. " Je ne ſçai ſi tout le monde entre dans mon ſentiment; mais rien ne me paroît plus juſte, & rien ne nous fait mieux entrer dans ce caractère du Duc de Guiſe, que ce point de vuë où l'Autheur nous le fait enviſager. Quand on a lu cet endroit de notre Hiſtoire, on eſt convaincu que ce fut préciſement cet entre-deux dont parle l'Autheur, & où ce Duc ſe trouva, qui le précipita également dans ces malheurs, & dans cet excès d'ambition qui les lui attira, & qui lui fit faire un ſi mauvais uſage de toutes les belles qualités qui pouvoient faire un Héros.

Enfin en ſixième & dernier lieu, je devrois pour finir, parler du ſtile du Pere Daniel, & faire voir qu'il a toutes les qualités du ſtile, qu'on peut ſouhaiter dans un Hiſtorien; mais c'eſt ce qu'on ne pourroit faire ſentir, ſans copier tout le Livre, & il faut s'en rapporter au goût de ſes Lecteurs, & même de ſes Critiques, qui à cet égard a été uniforme. Jamais il n'y a eu d'Hiſtoire écrite d'un ſtile plus pur & plus noble, & en même tems plus ſimple & plus aiſé; Jamais, comme je l'ai déja inſinué, il n'y a eu une narration plus vive, plus intèreſſante, & ſur-tout plus ſoutenuë. Ce qui me paroît preſque incompréhenſible dans un Ouvrage ſi long, qui pourtant occupe, & occupe agréablement, depuis le commencement juſques-à la fin, qui tient toujours le Lecteur en haleine, & qui lui fait lire avec plaiſir, & attendre avec impatience des évenemens dont il eſt déja parfaitement inſtruit; mais à qui la manière dont ils ſont racontés, donne tous les agrémens de la nouveauté, & même de cette ſurpriſe que dans cette Hiſtoire, les évenemens les plus connus ne manquent jamais de cauſer, pour peu qu'ils ſoient de nature à ſurprendre. Tous ceux qui ont lu cette Hiſtoire, ont remarqué l'adreſſe avec laquelle, ſans jamais rien brouiller, l'Autheur paſſe d'un ſujet à un autre, & qui a fait dire à tout le monde, que jamais Autheur n'a mieux ſçu, n'a mieux connu, ni mieux pratiqué cet art des Tranſitions, ſi néceſſaire dans une Hiſtoire, & que pourtant on pretend avoir manqué même à Thucydide (*l*), quoi-qu'un des plus grands Hiſtoriens qui ayent jamais écrit. Sur-tout cette beauté de ſtile dans le Pere Daniel, eſt telle que Lucien la demande d'un Hiſtorien, & qu'il appelle la beauté d'un Athlète. Le Pere Daniel fait beaucoup de deſcriptions de ſiéges & de batailles; mais elles ne ſont jamais inutiles, & il ne détaille guéres au long ces ſortes d'affaires, que lors qu'elles ſont en quelque manière déciſives, comme on peut voir en particulier, dans les deſcriptions qu'il fait, des batailles de Crecy, de Poitiers, & d'Azincourt, qui penſérent perdre la France; & que les François ne perdirent, que pour avoir trop mépriſé leurs ennemis, & pour les avoir forcés à ſe battre. Il y a dans le Pere Daniel pluſieurs deſcriptions de Fêtes, & celle du Batême de Clovis, qu'il a tirée de Grégoire de Tours, eſt, ſans doute, trop ornée. (*m*) „ L'Egliſe & les ruës „ qui y conduiſoient furent magnifiquement parées: on les tendit des plus „ belles tapiſſeries. Les Cierges qui y brûloient en grand nombre, étoient „ com-

(*l*) Voyez *Oeuvres de Rapin* vol. 1. p. 229. dans la comparaiſon de Tite-Live & de Thucydide.

(*m*) Voyez Daniel vol. 1. p. 18.

„ composés d'une cire mêlée d'essences précieuses, qui s'exhaloient avec la „ flamme, & qui jointes au baume & aux autres matieres odoriférantes, dont „ on avoit rempli l'Eglise, y répandoient une très-agréable odeur. " Ces sortes de descriptions sont l'écueil de bien des Historiens, & Mascardi (n) a eu raison de se moquer de la description puérile que fait Bernardin Coiro, d'un Festin solemnel qu'on fit à Rome, à une Princesse de Naples qui s'alloit marier à Ferrare. Coiro fait un détail de ce Festin, qui, à ce que dit Mascardi, semble être une instruction dressée par l'Intendant, à l'usage du Cuisinier, ou du Maître d'Hôtel. Il faut pourtant avoüer que le Pere Daniel tombe rarement dans cette faute, & que l'exemple que je viens de citer, est peut-être l'unique de cette nature, qu'on trouve dans son Histoire. Le Pere Daniel nous a donné un très-belle & très-sage description de (o) l'entrée faite à Charles VII. dans Paris, après qu'il eut chassé les Anglois de France, & il nous y fait entrevoir quelque chose de bien grand & de bien magnifique, parmi les manières grossières de ce tems-là. (p) L'Entrevuë que Henri VIII., & François I. tous deux à la fleur de leur âge, eurent entre Guines & Ardres, *est encore* fort bien décrite par notre Historien. Cet endroit est fort orné, sans l'être trop ; écueil, comme je l'ai déja dit, contre lequel échoüent presque tous les Historiens, & dont pourtant le Pere Daniel a sçu se sauver, dans des circonstances où il est très-difficile qu'un Historien retranche, ce qu'Horace (q), dans la Traduction de Mr. Dacier, appelle des ornemens ambitieux.

Mais outre ces six caractères d'un Historien parfait, qui, comme je crois l'avoir montré, se trouvent rassemblés dans l'Histoire du Pere Daniel, il y a encore plusieurs autres beautés qu'il est difficile de ranger sous les chefs precedens, & qui cependant sont très-dignes d'être remarquées. Comme le même Peuple & la même Nation, change souvent, quoi qu'imperceptiblement, de mœurs, de coutumes, de langage, de génie, cette différence que dans divers siècles, il y a entre les habitans du même Païs, se doit faire sentir dans une bonne Histoire : & c'est de quoi Tite-Live avoit donné un bel exemple, qui a été parfaitement bien suivi par le Pere Daniel. Les Romains sous les Rois, & sous les premiers Consuls, étoient bien différens de ces mêmes Romains, lors qu'après avoir vaincu Annibal, Philippe de Macédoine, & Antiochus, ils se virent les Maîtres, ou du moins les Arbitres de la Grece & de l'*Asie, dont ils* règloient la destinée, comme ils le jugeoient à propos. Dans ces premiers tems de Rome, il y règnoit un amour féroce pour la liberté, qui alloit jusques-à vouloir s'exemter du joug même des Loix ; lorsqu'il s'agissoit de conserver cette liberté, ou de maintenir l'ordre dans l'Etat, aussi bien que dans la Discipline

(n) *Il quale* (Coiro) *riputò degna della testura della sua storia, una descrittione del solennissimo banchetto fatto in Roma, per honorar' una Principessa figlia del Rè di Napoli, ch'andava à marito à Ferrara; nella quale à mio credere, inserisce belle, & intere le liste dello scalco, fatte per ammaestramento del credenziere, & del cuoco.* Mascardi del l'Arte Historica. Trat. 5. cap. 7. p. 580.

(o) Voyez Daniel vol. 4. p. 118--120.

(p) Voyez Id. vol. 5. p. 64--66.

(q) *Ambitiosa recidet ornamenta.* Horat. de arte Poët. vers. 447. 448.

(r) Qu

ſcipline militaire, ou n'écoutoit, ni la nature, ni la reconnoiſſance, & on n'avoit aucun égard aux ſervices qu'on avoit rendus à la République. C'eſt ainſi que quoique Collatin eut eu ſi grande part à l'expulſion de Tarquin, ce Peuple farouche ne laiſſa pas de l'obliger à quiter le Conſulat, uniquement à cauſe du nom de Tarquin qu'il portoit. C'eſt ainſi que Brutus fit périr ſes Enfans, pour être entré dans une Conſpiration contre la République, en faveur des Tarquins; (r) & que ſa fortune, pour parler avec Tite-Live, voulut qu'il ordonnât un ſupplice dont il n'auroit pas du être ſpectateur. C'eſt ainſi enfin que Manlius Torquatus fit trancher la tête à ſon Fils ſorti victorieux d'un combat, qu'il avoit à la verité rendu contre l'ordre de ſon Pere: mais où il avoit été inſenſiblement engagé; & le diſcours que Tite-Live met dans la bouche de Manlius à cette occaſion, reſſent parfaitement la férocité de ces tems-là. „ (s) Comme c'eſt par ta mort, dit Manlius à ſon Fils, qu'il faut affermir „ pour jamais l'Autorité Conſulaire, ou l'abroger & la détruire pour jamais, „ par ton impunité; s'il y a en toi une goute de notre ſang, je ne crois pas „ que tu refuſes de rétablir par ton châtiment la Diſcipline militaire, que ta „ faute a preſque ruinée." De même la frugalité & la ſimplicité des mœurs des premiers Romains ſe fait d'abord ſentir dans la manière dont Tite-Live nous décrit, comment Quintius Cincinnatus fut pris à la queuë d'une charuë, pour être Dictateur; (t) comment il ordonna à ſa Femme d'aller à ſa cabane lui chercher ſa robe, & comment il s'en revêtit, après avoir eſſuïé la ſueur & la pouſſiere dont il étoit couvert. Comme la férocité & la ſimplicité de ces anciens Romains ſe font ſi bien ſentir, dans la premiere Décade de Tite-Live: au contraire les derniers Livres qui nous reſtent de cet Auteur, portent partout des marques de cette politeſſe, & de cette grandeur qu'on pouvoit attendre d'un Peuple, qui après les Guerres de Carthage, de Macédoine, & de Syrie, alloit à grands pas à la Conquête de l'Univers. C'eſt à l'égard de la la quatrième & cinquième Décade de Tite-Live, ce qui a été remarqué fort judicieuſement par le Pere Rapin, dont les Ouvrages François ſur la Critique, ſont pleins de bon ſens, & me paroiſſent mieux écrits que ceux de Mr. Huet, (v) qui traite avec tant de mépris ces Livres du Pere Rapin; rien en effet n'eſt plus noble, que la (x) deſcription de ces Ambaſſadeurs qui, après la défaite de Philippe de Macédoine, furent envoïés à Flaminius par tant de Rois, tant de Nations, & tant de Villes: auſſi bien que le Decret que prononcérent enſuite les Députés des Romains, pour mettre en liberté les Villes de la Grece. „ (y) Tout y eſt décrit, dit fort-bien le Pere Rapin, de cet air triomphant „ qui

(r) *Qui ſpectator erat amovendus, eum ipſum fortuna exactorem ſupplicii dedit.* Tit. Liv. Lib. 2. c. 5.

(s) *Quum aut morte tuâ ſancienda ſint Conſulum imperia; aut impunitate in perpetuum abroganda: nec te quidem, ſi quid in te noſtri ſanguinis eſt, recuſare cenſeam quin diſciplinam militarem culpâ tuâ prolapſam, pœnâ reſtituas.* Ibid. Lib. 8. c. 8.

(t) *Togam properè e tugurio proferre uxorem Raciliam jubet, quâ ſimul abſterſo pulvere ac ſudore velatus proceſſit.* Ibid. Lib. 3. c. 26.

(v) *Levia ſunt quæ Gallicè ſcripſit Rapinus.* Huet. Comment. p. 63.

(x) Voyez Livium Lib. 33. c. 37.

(y) Voyez Oeuvres de Rapin. Tom. 1. dans la Comparaiſon de Thucidide & Tite-Live. p. 257. in 8.

„ qui a coutume d'accompagner les Conquérans heureux. L'Historien même „ y parle d'un ton par où l'on connoît, qu'il sent la bonne Fortune de sa Pa- „ trie, & tout le mérite de son sujet. " Quelle idée des Romains de ce tems-là ne donnent point en effet, ces paroles de reconnoissance que Tite-Live a mises dans la bouche des Grecs délivrés par les Romains, de la Tyrannie de Philippe de Macedoine? Paroles que feu Mr. Addison, à la tête de son Poëme sur la Campagne de Blenheim, a si heureusement apliquées à la figure, que pendant la guerre passée l'Angleterre faisoit dans le Monde, & dont presque toute l'Europe auroit pu dire dans ce tems-là, ce que disent des Romains les Grécs, dans ces sentimens d'une vive reconnoissance que Tite-Live leur prête. „ (z) Il „ y a dans le Monde une Nation qui à ses propres dépens, en souffrant mille „ travaux, & en s'exposant à mille dangers, fait la guerre uniquement pour „ la liberté des autres. Ce n'est pas même seulement pour la liberté de ses „ voisins, & de ceux qui sont avec elle sur un même continent; elle va jus- „ qués-à passer les Mers, pour faire ensorte que dans toute la Terre il n'y ait „ aucune Domination injuste, & qu'il n'y ait rien dans le Monde de *plus* „ puissant, que la Justice & la Loi.

On peut dire du Pere Daniel, sans le flater, qu'à cet égard comme à bien d'autres, il a parfaitement bien suivi l'exemple de Tite-Live; & que dans son Histoire, les François du tems de Clovis, sont bien différens, par exemple, de ceux qui vivoient sous S. Louis, à qui ceux qui vivoient sous Charles V. ne ressemblent pas davantage, comme ceux qui vivoient sous François I. & sous Henri II., ne ressemblent, ni aux uns, ni aux autres. Toute la férocité des Gaulois du tems de Clovis, & de ses Successeurs, se fait parfaitement sentir dans l'Histoire du Pere Daniel, & la cruauté de ces tems-là a un certain caractère de brutalité, qu'il me semble qu'on ne voit pas même, dans les excès de cruauté où le faux zèles, dans le XVI. siècle, porta les François du tems des Massacres, & dans toutes les horreurs de la Ligue. C'est ce caractère de brutalité que tout Lecteur un peu intelligent démêlera d'abord, dans ce que le Pere Daniel nous raconte (a) des trahisons & des meurtres de Clovis, & dans la manière horrible dont il fit mourir Sigebert & son Fils Clodoric, Cararix, son Fils Recanaire, & son Frere Richiaire; endroit, pour le dire en passant, où je voudrois que le Pere Daniel eût un peu censuré les Evêques du *Concile* d'Orleans tenu l'An 511., qui malgré tant de crimes dont Clovis étoit coupable, loüent ce Prince de son zèle pour la Religion Catholique. Ce même caractère de brutalité se trouve encore dans tout ce que l'Auteur nous dit, des crimes (b) de Brunehaud & de Fredegonde, qui malgré la distance des tems, est un des endroits les plus intèressans de son Histoire. On sent par le tour de

(z) *Esse aliquam in terris gentem; quæ suâ impensâ, suo labore ac periculo bella gerat pro libertate aliorum. Nec hoc finitimis, aut propinquæ vicinitatis hominibus, aut terris continenti junctis præstet: Maria trajiciat; ne quod toto orbe terrarum injustum imperium sit, & ubique jus, fas, lex potentissima sint.* Tit. Liv. Lib. 33. c. 36.

(a) Voyez Daniel vol. 1. p. 49—52.

(b) Voyez Ibid. p. 159. 179. 191. & 192.

(c) Voyez

de notre Auteur, que les crimes de ces deux Femmes sont de leur tems; & que de notre tems les Femmes les plus méchantes n'en commettroient pas de semblables, ou du moins ne les commettroient pas de la même manière. De notre tems on ne voit plus de Femme comme Frédegonde, qui fit assassiner les Neveux de son Mari, son Beau-frére, & enfin son Mari lui-même: comme on n'en voit guéres qui ressemble à Brunehaud, qui fit massacrer son propre Fils, & son pétit Fils. A quoi on peut ajouter que la même férocité qu'on trouve dans ces crimes de Brunehaud, on la trouve dans (c) les cruels supplices qu'on lui fit souffrir, sous Clotaire II.. De même le Pere Daniel nous fait parfaitement bien connoître cette Dévotion simple, peu éclairée, & souvent compatible avec les plus grands crimes & les plus grands dérèglemens, qui faisoit le caractère du siècle des Croisades, & en particulier du tems de S. Louis. Le Pere Daniel nous raporte fort fidellement ce que dit (d) Joinville, des desordres affreux des Croisés: & pour ce qui regarde la simplicité & l'ignorance dont la Dévotion de ce tems-là étoit accompagnée, elle paroît parce que raconte l'Auteur, en parlant de l'allarme qu'on eut après la prise de S. Louis, & de ceux de sa suite; & après le massacre du Soudan Almohadan. (e) On crut alors que le Roi, & tous les François alloient être égorgés. Ce qui fit que le Seigneur Gui d'Ibelin Connêtable de Chypre se jetta à genoux devant Joinville, & je lui donnai, dit ce Seigneur, telle absolution comme Dieu m'en avoit donné le pouvoir. A quoi il ajoute, qu'il oublia tout ce que ce Connêtable lui avoit dit dans cette Confession. Il seroit seulement à souhaiter que le Pere Daniel nous eût fait remarquer que la piété de S. Louis n'étoit guéres plus solide, ni guéres plus éclairée, que celle de ceux qui s'étoient croisés avec lui. Je ne m'atendois pas que le Pere Daniel, qui semble assez justifier cette Méthode, desapprouvât qu'un bon Prince, comme S. Louis, (f) voulût absolument qu'on exterminât les Hérétiques par le fer & parle feu. C'est Mr. le Gendre qui nous a apris ces sentimens de S. Louis, si pleins d'humanité & si dignes d'un grand Saint, & d'un grand Roi. Mais Mr. le Gendre nous aprend d'autres choses de S. Louis, que ne nous dit pas le Pere Daniel, & qui gâteroient un peu le bel éloge qu'il a fait de ce Prince. Tel est ce qu'on trouve dans Mr. le Gendre, que (g) S. Louis se saisit des armes & de l'argent qu'il avoit trouvés à Damiette, quoi-qu'on lui eût remontré qu'il ne lui en devoit revenir que le tiers, & que le reste apartenoit aux Croisés. Comme ce trait d'Histoire nous fait voir que la piété de S. Louis n'étoit pas fort solide, & ne suposoit pas toujours cette probité qui est le véritable caractère de la vraie sainteté; de même par cette autre anecdote raportée aussi par M. le Gendre, & dont notre Auteur ne dit rien, il paroît que la piété de S. Louis n'étoit guéres éclairée, & qu'elle étoit mêlée de beaucoup de superstition. C'est l'idée que nous donne ce que dit Mr. le Gendre, (h) que S. Louis de retour

(c) Voyez Daniel. vol. 1. p. 269.
(d) Voyez Ibid. vol. 3. p. 91.
(e) Ibid. p. 115.
(f) Voyez Mr. le Gendre. Tom. 3. p. 334.
(g) Ibid. p. 347.
(h) Vide ex Dacherii spicilegio. Tom. 3. p. 411. 412. apud le Gendre. p. 331.

(i) Voyez

retour en France, à la persuasion des Dominicains de Paris, avoit envie de se faire Moine & Prêtre, pour porter entre ses mains le Corps de J. C., comme la Vierge dont il louoit le bonheur, l'avoit porté dans ses flancs : ce qu'il auroit exécuté, s'il n'avoit craint d'exposer ces Moines au ressentiment de son Fils Louis, qui avoit témoigné beaucoup d'indignation de ce dessein, lors qu'on lui demanda s'il aimoit mieux être Fils de Prêtre, que Fils de Roi. Mais si le Pere Daniel a supprimé ces circonstances qui nous auroient si bien fait connoître le génie de S. Louis, & quel étoit le caractère de sa piété, & de celle de son siècle, il nous a fort bien dépeint ces idées de Chevalerie qui dans le siècle suivant, prirent la place des fureurs des Croisades, & qui produisirent alors autant d'actions nobles & héroïques, que les Croisades en avoient produit de criminelles & de honteuses. Ce fut en effet pour se conserver la réputation qu'il avoit, du plus franc & du plus loïal Chevalier qu'il y eût alors au Monde, que Bertrand du Guesclin fit sous Charles V. tant de belles actions, qui rétablirent dans son ancien lustre la Monarchie Françoise, qu'après les Croisades, les guerres avec les Anglois avoient si fort ébranlée. On est *charmé* lors qu'on voit dans le Pere Daniel, ce brave Homme, que, sans que sa vertu en fût plus suspecte, (*i*) la Princesse de Galles déclare son Chevalier, & paye au Prince son Mari la rançon d'un homme qui ne demandoit sa liberté, que pour se voir les armes à la main, contre ce Héros de l'Angleterre, & de son siècle. On peut voir encore combien ces idées de Chevalerie étoient en ce tems-là, des principes d'honneur & de courage, (*k*) dans la description de l'action de Cocherel entre le Captal de Buch Commandant des Anglois, & Bertrand du Guesclin; car il n'y avoit guéres plus de 1500. combattans de chaque côté: mais où étoit, comme on parloit alors, la fleur de la Chevalerie de Navarre, de France, de Gascogne, & d'Angleterre. Outre les couleurs qui relèvent cet endroit dans le Pere Daniel, il y a plaisir d'y entendre ces Chevaliers parler dans le Langage de ce tems-là : lors que du Guesclin aïant pris le Captal prisonnier, beau Sire, je me rens à vous, puis qu'ainsi va, dit le Captal. Du Guesclin le reçut & en prit la foi ; c'est-à-dire qu'il n'étoit plus libre au Captal de se sauver, sans perdre la réputation de loïal Chevalier. J'ai parlé dans l'article précedent des descriptions que fait le Pere Daniel de l'entrée de Charles VII. dans Paris; & de l'entrevuë de François I. & de Henri *VIII. entre* Guines & Ardres: mais outre ce que j'ai dit de la beauté de *ces descriptions*, on peut encore remarquer la différence qu'il y avoit, pour la politesse, entre ces deux Règnes, & la différente manière dont chacun de ces deux Princes fit paroître sa magnificence dans ces deux grandes occasions. Enfin le Pere Daniel nous a fait connoître le génie des tems dont il parle, par le Langage même de ces tems-là, qui dans sa naïveté & dans sa grossiereté represente parfaitement le caractère de ceux qui le parloient. C'est ainsi que, sur ce que la Reine Marguerite, Femme de S. Louis pleuroit la mort de sa Belle-Mere Blanche de Castille,

(*i*) Voyez Daniel. vol. 3. p. 599. | (*k*) Voyez Ibid. p. 560—565.

(*l*) Ibid.

ftille, (l) Joinville lui dit, „ Madame, il est vrai qu'on ne doit mie croire „ Femme; car le dueïl que vous menez, est pour la Femme que vous haissies „ le plus en ce Monde. " A quoi la Reine repartit avec la même sincérité, „ Sire de Joinville, ce n'est pas pour elle aussi que je pleure : mais c'est pour „ le grand mésaise en quoi le Roi est, & aussi pour ma Fille Isabelle qui est „ demeurée à la garde des hommes. " Tel est encore le court Sermon que fait du Guesclin dans le stile de ce tems-là, pour porter les (m) Compagnies à se croiser contre les Sarrazins, (n) „ si nous vaut mieux ainsi faire, & „ pour nos ames sauver, que de nous damner & donner au Deable," car trop avons fait de pechés & de maux, comme chacun peut savoir endroit soi, & tous nous conviendra finir.

Voilà ce que j'avois à dire sur la première idée, sous laquelle on peut considerer l'Histoire du Pere Daniel, sur la manière dont il a sçu nous instruire de tout ce qui est arrivé dans la Nation dont il écrit l'Histoire. Je crois avoir prouvé qu'il a parfaitement rempli tous les devoirs d'un bon Historien, soit à l'égard de l'éxactitude avec laquelle il a traité sa matière, soit à l'égard de la forme qu'il a sçu lui donner, & il n'est presque pas nécessaire que je m'arrête à prouver, qu'à tous ces égards, Mezeray ne peut même lui être comparé. Mezeray se fait lire avec plaisir, mais ce n'est pas tant par la beauté de sa narration, que par la beauté & la grandeur de ses sentimens, par ces idées de liberté & du bien public, qui comme je vais le faire voir, sont repanduës par-tout dans son Histoire. (o) Perrault s'est fait moquer de tout le monde, pour avoir fait dire à son Chevalier, „ que Mezeray sur-tout dans son abbregé, narre „ mieux que Thucydide. " Il est certain que les mêmes évenemens ne frappent pas tant dans Mezeray, que dans le Pere Daniel; & en particulier, ces horribles desordres qu'on vit en France, pendant la prison du Roi Jean, qui sont dépeints dans le Pere Daniel avec des couleurs si vives, ne font pas la même impression dans Mezeray. Pour ce qui regarde l'origine & le progrès des usages & des coutumes qui ont lieu en France, on pretend que Mezeray n'est pas exact, & qu'il s'est souvent trompé grossierement, & pour ce qui regarde le Droit des trois Races qui ont règné en France, aussi bien que le Pere Daniel, il le fonde principalement sur le consentement des François. Mezeray fait peu de réflexions, mais si elles ne sont pas aussi fines que celles du Pere Daniel, elles sont assez justes, & ne sont pas détachées du corps de la narration. Telle est la réflexion que fait (p) Mezeray, sur l'aventure du Prince de Condé, avec Mad.[lle.] de Limeuil, „ qui s'en trouva incommodée neuf mois, & „ fut quelque tems l'entretien de la Cour, à qui, dit l'Historien, de sembla„ bles accidens donnent plutôt du divertissement, que du scandale. " Il n'y a pas

(l) Ibid. p. 138.

(m) Les Compagnies étoient des Brigands qui pilloient toute la France; & ensuite ce furent des Soldats débandés qui se joignirent, sous des Chefs dans les Règnes de Jean & Charles V. Voyez Daniel ibid. p. 535-550. &c.

(n) Idem ibid. p. 581.

(o) Voyez Perrault Paral. vol. 2. p. 278.

(p) Voyez Mezeray Abb. Chron. vol. 5. sur l'An 1563. p. 77.

(q) Voyez

pas dans les caractères de Mezeray ces traits si marqués & si particuliers qu'on trouve dans les caractères du Pere Daniel ; mais comme Mezeray a un grand amour pour le bien public, il se surpasse d'ordinaire lui-même, lors qu'il donne le caractère d'un bon Roi, & d'un bon Ministre. Quoique le caractère de S. Louis soit d'une grande beauté (q) dans le Pere Daniel, il n'est, guéres moins beau dans Mezeray. Ce caractère est trop long pour être copié, ainsi je ne rapporterai que ce qu'il marque du Cardinal d'Amboise, (r) à qui le Pere Daniel dit, qu'on ne pouvoit rien reprocher, que l'ambition demesurée qu'il avoit d'être Pape, & que Mezeray appelle (s) „ le sage Pilote de la France, Ministre sans avarice & sans orgueil, Cardinal avec un seul Benefice, „ qui n'aïant point eu en vuë d'autre richesse, que celle du public, s'est amassé „ un tresor de bénédictions dans la Postérité. „ (t) Je ne m'arrêterai pas à concilier cet éloge, avec ce que Mr. le Gendre (v) dit des richesses immenses du Cardinal d'Amboise, & je passe enfin au stile que tout le monde a critiqué justement dans Mezeray. Le stile de Mezeray est sans doute fort & énergique, mais il n'est, ni pur, ni élégant, il paroît même que Mezeray n'a pas eu d'idée de la noblesse & de la dignité qui conviennent à l'Histoire. Autrement, comme dit fort bien le Pere Daniel (x) „ il auroit retranché de son Histoire, bien des „ quolibets, des proverbes, de mauvaises plaisanteries, quantité d'expressions „ basses & du stile familier ". Sur-tout l'art des Transitions a manqué à Mezeray, comme il paroît par les exemples qu'en rapporte le Pere Daniel. „ (y) Avant que de passer à la seconde Race, voïons un peu quel fut l'état de la „ France, sous les Mérovingiens, &c. Vous avez lu naguéres comme le Neustrien & le Germanique se faisoient la guerre &c. " Sur ces exemples qu'il a tirés de la grande Histoire de Mezeray, le Pere Daniel a raison de dire, que ces espèces de colloques de l'Historien avec le Lecteur, ne conviennent point à la majesté de l'Histoire.

Je m'arrête ici, & ce sera dans la Dissertation suivante que je considererai nos deux Historiens, sur la seconde idée dont j'ai parlé, & par raport à ce que j'ai dit dans ma premiere Dissertation, sur l'utilité de l'Histoire. J'espere faire voir dans ce qui suivra, que Mezeray est plus amateur du bien public & de la liberté, & que dans toute son Histoire, mais sur-tout lors qu'il s'agit de la Religion, il est plus sincère & moins partial que le Pere Daniel. Ce que *Photius* (z) dit d'Appien Historien, qui par sa manière d'écrire tient assez du caractère de Mezeray, se peut fort bien appliquer à ce dernier. „ Il n'a rien de superflu dans son stile, qui est fort simple, & presque bas, mais à l'égard de „ son Histoire même, il est autant qu'il est possible, amateur de la verité.

(q) Voyez Daniel vol. 2. p. 188—195. comparez-le avec Mezeray Abb. Chron. vol. 2. p. 747.

(r) Voyez Daniel vol. 4. p. 737.

(s) Voyez Mezeray Abb. Chron. vol. 4. p. 452.

(t) Voyez Mezeray vol. 6. p. 444. où il apelle le Cardinal d'Amboise, Ministre géneneux & bien-faisant—qui règle la toute-puissance par la Justice, & les intèrets du Roi par le bien public.

(v) Voyez le Gendre. vol. 4. p. 207. 208.

(x) Voyez Daniel Préface génerale p. 52.

(y) Voyez Daniel ibid. p. 54.

(z) Ἔστι δὲ τὴν φράσιν ἀπέριττος καὶ ἰσχνός· τῆς δὲ ἱστορίας, ὡς οἷόν τ' ἐστί, φιλαλήθης. Photius. Cod. 57. Col. 52.

SECON-

SECONDE
DISSERTATION
SUR LES DEUX
HISTOIRES,
DE MR.
DE MEZERAY
ET DU
PERE DANIEL.

SI la curiosité & le desir qu'ont les Hommes de sçavoir ce qui s'est passé avant leurs tems, étoient l'unique motif qui nous doit porter à lire l'Histoire; & si c'étoit la principale utilité que nous en devons tirer: il seroit certain que, dans cette supposition, l'Histoire du Pere Daniel est dans son genre un Ouvrage achevé; & que, comme il a porté l'art décrire l'Histoire au plus haut point de perfection, il a aussi parfaitement rempli le but & la fin que doit se proposer tout homme qui écrit l'Histoire. Nous avons vu qu'il détaille très-nettement, & avec une juste étenduë tous les évenemens qu'il raconte; qu'il est exact dans les faits, & que si sa narration est très-circonstantiée, il est aussi très-judicieux dans le choix des circonstances qu'il raporte, qui ne sont jamais inutiles ni frivoles, & qui tendent toutes au but qu'il se propose, de faire connoître le actions & les personnes dont il parle. De plus le Pere Daniel ne s'est pas contenté de nous raporter simplement les évenemens qui entroient dans son sujet, & sur quoi roule son Histoire; il nous a aussi parfaitement bien démêlé les causes de ces évenemens, aussi bien que les motifs qui ont fait agir ceux qui y ont eu le plus de part, & qui ont été les principaux Acteurs dans ces grandes Scènes, que son Histoire est destinée à nous mettre sous les yeux. Le Pere Daniel ne perd point aussi d'occasion de nous faire connoître en géneral le génie de la Nation dont il est l'Historien; il ne manque jamais de remarquer, lors qu'il le faut, l'origine & le progrès des divers usages & des diverses coutumes qui se sont introduites en France; avec les divers changemens qui sont arrivés dans les

Emplois militaires ou civils, & en géneral dans l'exercice & même dans la forme du Gouvernement; & il nous a encore fort bien fait connoître les diverses Maisons qui ont régné en France, & les Droits que chacune des trois Races avoit à la Couronne; Droits qu'il nous fait voir être principalement fondés sur le consentement des Peuples. Comme le Pere Daniel est fort sobre dans l'usage qu'il fait des réflexions & de ces moralités sententieuses, qui a été l'écueil même des meilleurs Historiens; aussi ses réflexions sont comme incorporées dans sa narration; & en font une partie: outre qu'elles ne sont pas moins judicieuses & moins vraies, qu'elles sont vivement exprimées, & d'une manière également courte & animée. Le Pere Daniel excelle aussi dans les caractères, & sur-tout dans ces caractères originaux & uniques en leur espèce, des personnes qui ont paru avec éclat, dans toutes les grandes révolutions dont il parle. Enfin le Pere Daniel a parfaitement rencontré le veritable stile Historique, & il en a rassemblé toutes les qualités dans sa manière d'écrire; comme je l'ai fait voir, par un détail qu'il seroit inutile de répeter ici.

Mais il faut quelque chose de plus à un Historien, qui doit *écrire en vuë* d'être utile à tous les hommes de tous les Etats & de toutes les conditions; non seulement il doit se souvenir que, par les exemples de Vice & de Vertu qu'il leur met devant les yeux, il doit instruire tous les hommes, dans tous les siècles, des récompenses ou des châtimens que dès cette vie, la Providence a attachés à la pratique, ou à la violation des plus grands devoirs de la Morale; il faut encore qu'un Historien ne change jamais les noms du Vice & de la Vertu; & qu'il ait dans l'esprit, & sur-tout dans le cœur, des idées justes & des sentimens droits de probité & d'honneur, des vertus domestiques & civiles, & en géneral de tous les devoirs de l'homme, indépendamment des relations & des qualités de Citoyen, & de Magistrat. De plus, comme l'Histoire doit être à tous les Peuples, & à tous les Etats, aux Sujets aussi bien qu'aux Souverains, une leçon continuelle de Politique, ou plutôt de liberté & de bien public; comme elle doit également apprendre aux Souverains & aux Sujets, que les Loix de Dieu & celles de l'Etat, doivent être aux uns & aux autres, la règle & les bornes de leur autorité & de leur obéïssance, une bonne Histoire doit faire connoître & sentir aux hommes le bonheur qu'il y a de vivre sous une Monarchie limitée, sous un Gouvernement où le Prince a *tout le Pouvoir* nécessaire, pour rendre ses Sujets parfaitement heureux; mais qui n'a celui de leur faire du mal & de leur nuire, qu'à proportion qu'il a pu réüssir à corrompre ceux qui ont le plus grand intérêt à s'opposer aux accroissemens les plus imperceptibles du Pouvoir absolu. Un bon Historien suivra là-dessus les idées des Anciens, qui tous, excepté le seul Dion Cassius, se sont declarés pour la liberté, & contre la Tyrannie, lors même qu'ils écrivoient sous des Tyrans, qui leur tenoient, pour ainsi dire, le poignard à la gorge. Enfin un Historien Chrétien doit se souvenir qu'il parle à des Chrétiens, qui, quoique malheureusement divisés en plusieurs Sectes, ne laissent pas de s'accorder presque tous sur ces certains devoirs, qui sont également regardés comme indispensables dans toutes les Sociétés Chré-

Chrétiennes. En parlant de ceux que l'esprit de parti lui fait regarder comme ses adversaires, il doit se souvenir que la calomnie est un crime que dans toute l'enceinte du Christianisme, on fait également profession de détester; & que tout le monde, du moins dans la spéculation, convient qu'il n'est pas permis d'employer, même contre les ennemis les plus déclarés de Dieu & des Hommes. Ceux qui nous décrivent en des termes si tragiques, les persécutions que les Empereurs Arriens ou Iconoclastes ont faites aux Catholiques; ceux qui se recrient si fort sur des Loix, à l'ombre desquelles les Protestans des autres Païs, se croiroient fort heureux de pouvoir vivre, telles que sont les Loix qu'il y a dans ce Païs contre les Catholiques Romains, qui d'ailleurs sont si mal & si rarement exécutées; ceux-là, dis-je, devroient détester également les persécutions pour cause de Religion, dans quelque Parti & dans quelque Communion que ce soit. Un Historien qui auroit, je ne dis pas du Christianisme; mais seulement un peu d'équité naturelle, n'aprouveroit jamais qu'on brûlât des gens à petit feu, seulement parce qu'ils sont d'une Religion différente; & il ne justifieroit pas des massacres & des meurtres, dont le seul récit fait horreur, par des accusations chymeriques, ou plutôt par des soupçons de revolte & de sédition, qui n'ont jamais été avérés.

C'est sur cette dernière idée de la véritable utilité de l'Histoire, que j'entreprens de faire la Comparaison de nos deux Historiens, Mezeray, & le Pere Daniel. Je ferai voir en premier lieu, laquelle de ces deux Histoires de France nous donne de meilleures leçons de Morale, & est plus capable de nous détourner du Vice, & de nous porter à la Vertu. En second lieu j'examinerai laquelle de ces deux Histoires nous donne de plus saines idées de Politique, & du bien public; lequel de ces deux Historiens a eu plus en vuë de rendre les Peuples heureux, ou tâché le plus d'élever l'Autorité des Rois aux dépens du bonheur des Peuples. Enfin je ferai voir lequel de nos deux Historiens est plus ou moins exemt de partialité, lors qu'il s'agit de parler des actions & des sentimens de ceux d'une Religion différente; lequel de ces deux Historiens dissimule plus les fautes de ceux de son Parti, & rend plus de justice au mérite & aux vertus de ceux du Parti contraire. En un mot dans cette Dissertation, j'ai dessein d'examiner la Morale, la Politique, & la Religion de nos deux Historiens; & ce sont-là les trois chefs qui feront les trois parties de ce Discours.

I. Pour commencer par la premiere idée, sous laquelle j'ai dessein de considerer nos deux Historiens; c'est-à-dire par raport à la Morale, il fut avant toutes choses, expliquer en peu de mots, ce que j'entends par la Morale de l'Histoire, ou plutôt par la Morale d'un Historien. La Morale de l'Histoire, ou qui doit toujours règner dans une Histoire, ce sont des idées de justice, d'équité, de probité, d'honneur, & de Religion fondées sur les plus pures lumières de la Raison, & sur les sentimens de la Conscience les plus droits, dont un bon Historien ne doit jamais s'écarter, & qu'il doit toujours avoir devant les yeux, dans le détail qu'il fait des actions qui sont le sujet de son Ouvrage. Un bon Historien considerera que les idées du juste & de l'injuste sont im-

Comparaison des deux Historiens par raport à la Morale.

muables & éternelles ; qu'elles sont toujours les mêmes dans tous les tems & dans tous les lieux , & qu'à cet égard , il ne doit faire aucune distinction de Nation, de Parti , ni de Religion. Il se souviendra que l'objet de la Justice est universel, s'il m'est permis de parler ainsi ; que tous les hommes se la doivent les uns aux autres, entant qu'hommes, entant qu'ils sont tous sujets à cette Loi naturelle qui est antérieure à toutes les Loix humaines , & qui fait que les hommes ne sont pas unis entr'eux, simplement par la relation de Concitoyens qu'ils ont ensemble, & parce qu'ils vivent sous le même Gouvernement; mais qu'antécedemment à tout cela , & par des liens plus forts que tous ceux-là, les hommes sont unis par l'humanité même, qui impose à tous les hommes des obligations supérieures à toutes celles qu'ils contractent, par les diverses relations que la société forme entre eux. Les Païens nous ont parlé de cette Loi naturelle , & qui est antécedente & supérieure à toutes les Loix humaines , & à tous les établissemens politiques. C'est ce qui paroît par ce passage de Ciceron , au premier Livre des Loix , où il ne s'agit pas des sociétés particulieres qu'on appelle Nations, mais de cette société qu'entant qu'hommes, nous avons avec les autres hommes. Là Ciceron nous dit , (a) que de toutes les choses dont les sçavans disputent , ou plutôt de toutes les sciences qu'ils traitent , il n'y en a point de plus excellente, que celle de sçavoir que nous sommes tous nés pour pratiquer la Justice; que ce droit, ou cette loi qui nous oblige de pratiquer la Justice, a son fondement dans la nature même des choses , & non pas dans l'opinion des hommes. C'est ce qui est clair par les liaisons qu'ont les hommes ensemble, & par le penchant qu'ils ont à vivre en société , & c'est même (b) sur ce besoin que nous avons du secours les uns des autres , sur ce commerce que par nécessité, aussi bien que par inclination, nous sommes obligés d'avoir les uns avec les autres, que Ciceron fonde cette obligation naturelle, qu'il dit que nous avons à la Justice. C'est à ces idées naturelles de Justice que Socrate dans Platon, (c) veut que les Philosophes ayent égard, lors qu'ils prescrivent des formes particulieres de Gouvernement : il veut que ces Philosophes Législateurs ayent toujours égard à ce qui est naturellement juste, qu'ils ayent égard à ce que demande la qualité d'homme, & qu'ils règlent leurs idées là-dessus , sur cette ressemblance qu'Homère veut que les hommes ayent avec Dieu. C'est à la verité dans la Philosophie qu'on puise les idées *de ce qui est* naturellement juste; aussi un bon Historien doit-il être Philosophe , au moins pour ce qui regarde la Morale , & s'il suit ce que la Raison nous enseigne là-dessus,

(a) *Omnium, quæ in hominum doctorum disputatione versantur , nihil est profecto præstabilius , quam planè intelligi nos ad justitiam esse natos , neque opinione , sed naturâ constitutum esse jus. Id jam patebit , si hominum inter ipsos societatem, conjunctionemque perspexeris.* Cicer. de legibus lib. 1. num. 28.

(b) *Sequitur igitur ad participandum alium ab alio, communicandumque inter omnes justos naturâ esse factos.* Ibidem num. 33.

(c) Ἀποβλέποιεν πρός τε τὸ φύσει δίκαιον καὶ καλὸν καὶ σῶφρον—συμμιγνύντες τε καὶ κεραννύντες ἐκ τῶν ἐπιτηδευμάτων, τὸ ἀνδρείκελον, ἀπ' ἐκείνου τεκμαιρόμενοι, ὃ δὴ καὶ Ὅμηρος ἐκάλεσεν ἐν τοῖς ἀνθρώποις ἐγγιγνόμενον, θεοειδές τε καὶ θεοείκελον. Plato de Rep. Lib. 6. p. 50. vol. 2. Ed. Cantab. 8.

(d) —

dessus, il ira même plus loin, que les Philosophes Grecs & Romains n'ont été, du moins pour ce qui regarde la pratique. A l'égard des devoirs géneraux de justice, que les hommes se doivent les uns aux autres, un bon Historien ne fera aucune distinction d'amis & d'ennemis, de Grecs & de Barbares, comme faisoient les anciens Grecs & Romains; il sera bien éloigné du sentiment du même Platon, qui semble dire, qu'à la guerre, les Grecs ne devoient avoir d'humanité, que pour les Grecs, & qu'il leur étoit permis de traiter les Barbares, comme il leur plaisoit, sous pretexte que les Grecs sont du même sang que les autres Grecs; (*d*) au lieu que les Barbares sont étrangers aux Grecs, & les Grecs aux Barbares: ce qu'il fonde sur cet étrange principe, que les Grecs & les Barbares sont naturellement ennemis. (*e*) Il ne veut pas que les Grecs fassent les autres Grecs esclaves; qu'ils pillent les Camps les uns des autres; qu'ils s'arrêtent à dépouïller les morts; ni encore moins qu'ils insultent les corps morts de leurs ennemis: mais il ne leur fait pas les mêmes défenses à l'égard des Barbares, & il laisse les Grecs en pleine liberté de traiter ceux-ci aussi cruellement qu'ils le jugeront à propos. C'est malheureusement suivant ces dernieres idées de Platon, que la plupart des Historiens Grecs & Latins forment leurs idées du juste & de l'injuste. Comme tout ce qui n'étoit point Grec, ou Romain, étoit Barbare à l'égard des Grecs & des Romains; aussi à l'égard des autres Nations, les Grecs & les Romains croyoient se pouvoir dispenser des Loix les plus sacrées de la Justice, & même de l'Humanité. Naturellement tout le monde auroit du juger d'Alexandre, comme ont fait Senèque & Lucain. Rien n'est plus beau que le passage de Senèque, dont Mr. le Clerc a cité une partie sur ce même sujet, & où Senèque parle du plaisir que la réponse des Corinthiens fit à Alexandre, lors que, pour faire valoir le droit de Bourgeoisie qu'ils lui accordérent, ils lui dirent qu'ils ne l'avoient accordé qu'à lui, & à Hercule. „ (*f*) En quoi, s'écrie Senèque, ressembloit-il à Hercule, ce „ jeune furieux, à qui une heureuse témérité tenoit lieu de valeur? Brigand „ dès son enfance, il desoloit les Nations; il faisoit également périr amis & „ ennemis, & regardoit comme un souverain bien, d'être la terreur de tous les hommes. " Tel est encore ce bel endroit de Lucain, (*g*) dont la Morale & la Politique valent beaucoup mieux que sa Poësie, qui est pourtant belle dans ces beaux vers sur Alexandre, & qui ne sont pas mal tournés dans Brebeuf.

Mais

(*d*) —Φημὶ γὰρ τὸ μὲν Ἑλληνικὸν γένος αὐτὸ αὑτῷ οἰκεῖον εἶναι καὶ ξυγγενὲς, τῷ δὲ βαρβαρικῷ ὀθνεῖόν τε καὶ ἀλλότριον—Ἕλληνας μὲν ἄρα βαρβάροις, καὶ βαρβάρους Ἕλλησι πολεμεῖν καὶ πολεμίους φύσει εἶναι. Plato ib. vol. 1. Lib. 5. p. 378.

(*e*) Idem. Ibid. Ed. p. 380.

(*f*) *Quid enim illi simile habebat vesanus adolescens, cui pro virtute erat felix temeritas? Hercules nihil sibi vicit—at hic à pueritiâ latro, gentiumque vastator, tam hostium pernicies, quam amicorum, qui summum bonum duceret, terrori esse cunctis mortalibus.* Senec. de Benef. Lib. 1. cap. 13.

(*g*) *Nam sibi libertas unquam si redderet orbem,*
Ludibrio servatus erat, non utile mundo
Editus exemplum, terras tot posse sub uno
Esse viro. Lucan. Lib. 10.

(*h*) Voyez

Mais si la liberté renaît dans les esprits,
Ce Dieu des Nations deviendra leur mépris.
Il fut à l'Univers un exemple funeste,
Que la foi desavouë, & que l'honneur déteste:
Ranger tous les Mortels sous la loi d'un Mortel,
Est digne du tonnerre, & non pas d'un autel.

Cependant malgré ce brigandage d'Alexandre, malgré les débauches & les cruautés, dont il ternit même la gloire de ses conquêtes, Alexandre a toujours passé pour le premier des Héros, même parmi les Chrétiens, aussi bien que parmi les Païens, „ (*b*) il faut encore, dit fort bien feu Mr. de Meaux, „ qu'il se trouve dans tous nos Panégyriques; & il semble, par une espèce de „ fatalité glorieuse à ce Conquérant, qu'aucun Prince ne puisse recevoir „ de louanges, qu'il ne les partage." C'est cette admiration d'Alexandre que (*i*) Mr. le Clerc a fort bien critiquée dans Quinte-Curce, qui semble être lui-même charmé le premier de l'Ambition de ce Conquerant, qui lui faisoit courir le Monde, pour subjuguer ceux qui ne lui devoient rien, & qui ne l'avoient jamais offensé. Rien n'est plus fanfaron, que le discours qu'il fait faire à Alexandre, où il appelle ses Soldats (*k*) les Liberateurs de l'Univers, & où il les félicite d'avoir franchi les bornes d'Hercule & de Bacchus, pour venir mettre sous le joug, non seulement les Perses, mais aussi toutes les autres Nations. C'est ainsi qu'Alexandre fit la guerre à un Roi des Indes nommé Musican, qui ne s'étoit pas venu rendre à lui, comme les autres Indiens; & avant que de lui pardonner, il voulut que ce (*l*) Musican avouât qu'il avoit commis une injustice, en ne venant pas d'abord se soumettre à Alexandre; Histoire qu'Arrien raporte, sans trouver le moins du monde (*m*) à redire à une conduite si injuste. C'est ainsi que les Romains croyoient pouvoir porter le fer & le feu chez tous ceux qui offensoient, ce qu'ils apelloient la Majesté du Peuple Romain; c'est-à-dire, qui faisoient la moindre injure à eux & à leurs Alliés, ou même seulement qui ne faisoient autre chose, que défendre leur liberté attaquée par les Romains.

Des biens des Nations ravisseurs altérés
Le bruit de nos tresors les a tous atirés;
Ils y courent en foule, & jaloux l'un de l'autre,
Désertent leur païs, pour inonder le nôtre.

C'est

(*b*) Voyez Mr. de Meaux *Recueil d'Orais. fu.* dans l'Orai. fu. du Prince de Condé p. 530.

(*i*) Voyez Mr. le Clerc Art. Crit. vol. 2. Sect. 3. cap. 9. num. 5. p. 698.

(*k*) *Illos terrarum orbis liberatores, emensosque olim Herculis & Liberi patris terminos, non Persis modò, sed etiam omnibus gentibus imposituros jugum.* Quint. Curt. Lib. 3. c. 10. num. 5.

(*l*) Ομολογῶν ἀδικεῖν—καὶ ἦν καὶ τῷ Μουσικανῷ ἐπὶ τοῖς ἠδικημένοις ἄδεια ἐξ Ἀλεξάνδρου. Arrian. Lib. 6. p. 407. 408. Ed. Amstel. 8. Voyez Mr. le Clerc Art. Crit. Part. 1. Sect. 1. c. 6. num. 4. p. 285.

(*m*) Voyez Racine Mithrid. Acte 3. Scene 1.

(*n*) Romani

C'est ce que Racine fait dire à Mithridate ; & c'est ce que dans César, Critognatus Seigneur Auvergnat dit, pour exciter les Gaulois à une revolte génerale contre les Romains. „ (n) Que demandent autre chose les Romains „ que de s'emparer des Villes & des Païs des Peuples les plus puissans & les „ plus vaillans ? Que veulent-ils, que nous opprimer d'une servitude éter- „ nelle ? Ils ne font point la guerre à autre dessein, & si vous ignorez ce qui „ s'est passé dans les regions plus éloignées, jettez les yeux sur la Gaule Nar- „ bonnoise, qui languit depuis tant de tems, asservie aux haches & aux fais- „ ceaux, & privée de ses Loix & de ses Coutumes. " Sans m'arrêter ici a justifier, par les Histoires des Romains, ces reproches que leur faisoient leurs ennemis, j'ajouterai que rien n'est plus barbare, que la manière dont ils traittoient leurs prisonniers de guerre, dont ils faisoient des (o) Gladiateurs, qu'ils égorgeoient de sang froid, ou qu'ils laissoient mourir de faim dans leurs prisons, après les avoir menés en triomphe. C'est ce qui arriva à Jugurtha, & à Persée de Macedoine, qui étoient des scélérats à la verité, mais qui étoient des Souverains, que le Droit des gens ne permettoit pas de traitter d'une manière si cruelle.

Il seroit à souhaiter qu'on ne pût reprocher qu'aux Païens, de pareilles partialités en matière de Morale, & que les Chrétiens, dans chaque Communion, ne regardassent pas, non seulement les Païens, mais même les Chrétiens d'un Parti différent, ou d'une Nation différente, comme ne devant pas être les objets, non seulement de cette charité, mais même de cette justice, que l'Evangile nous enseigne d'une manière si claire être duë à tous les hommes, sans exception de personnes, de Nation & de Religion. Il n'est que trop vrai, par exemple, que non seulement les Espagnols, mais en géneral tous les Européens qui ses ont établis en Amérique, ne regardent pas les natifs de ce nouveau Monde, comme des hommes qui ayent un droit naturel à leurs biens, à leur liberté & à leur vie, qu'ils ne puissent perdre, que lors qu'ils violent les Loix de l'Etat, & cela par les ordres de leur légitime Souverain. En effet est-ce en observant envers les Indiens ces règles immuables de justice & d'équité, que nos Chrétiens d'Europe ont formé, & qu'ils conservent ces établissemens qu'ils ont en Amérique ? Pour ne parler que des Espagnols, (p) Mr. du Pin parle d'un Docteur de cette Nation nommé Sepulveda qui, au XVI. siècle, écrivit en Latin un Livre très-élégant en forme de Dialogue, dans lequel il entreprenoit de prouver, que les guerres des Espagnols dans les Indes étoient très-justes, & qu'ils étoient fondés en droit, pour subjuguer les Peuples de ce nouveau

(n) *Romani quid petunt aliud, aut quid volunt, nisi invidiâ adducti, quos famâ nobiles, potentesque bello cognoverunt, horum in agris civitatibusque considere, atque his æternam injungere servitutem ? Neque enim unquam aliâ conditione bella gesserunt. Quod si ea quæ in longinquis nationibus geruntur, ignoratis, respicite finitimam Galliam, quæ in provinciam redacta, jure & legibus commutatis, securibus subjecta, perpetuâ premitur servitute.* Cæsar de bello Gallico Lib. 7. p. 357. Je me sers en partie de la Traduction de Mr. d'Ablancourt.

(o) Voyez Mr. le Clerc Art. Crit. vol. 1. cap. 6. num. 5. 6. 7. pag. 285—289.

(p) Voyez Mr. du Pin Bibliot. Eccl. Tom. 16. p. 64.

(q) Voyez

yeau Monde, que les Indiens étoient obligés de se soumettre aux Espagnols, pour être gouvernés par eux; parce qu'ils sont moins sages & moins prudens, & que s'ils ne vouloient pas se soumettre à leur domination, on pouvoit les y contraindre par la force des armes. Il est vrai que le Conseil Royal d'Espagne sous Charles-Quint, fit défense d'imprimer ce Livre, & qu'il fut condamné par les Universités d'Alcala & de Salamanque : ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût ensuite imprimé à Rome. Barthelemy de las Casas y fit à la verité une réponse fort solide, où il prouve que les (q) Princes Idolatres ne doivent point être dépouillés de leurs Etats, pour crime d'Idolatrie, & où il crie beaucoup contre le partage que les Espagnols font entre eux des Indiens, comme si c'étoient des Bêtes; mais le Conseil d'Espagne n'ayant pas voulu décider entre ces deux Docteurs, les affaires des Indes n'en allérent pas mieux : ce qui fit enfin quitter à Don Barthelemy son Evêché de Chiapa dans les Indes, & a donné lieu à la célebre Relation qu'il a faite, des cruautés des Espagnols dans le nouveau Monde. Il est vrai que l'Auteur de la Conquête du Mexique a prétendu réfuter ce Livre en disant, sans le prouver, (r) que Barthelemy sollicitant alors le soulagement des Indiens, exagéroit beaucoup ce qu'ils souffroient, aïant, dit l'Auteur, moins égard à la verité, qu'à faire que ses plaintes parussent bien fondées; mais il ne pense pas que son Héros est précisément dans le cas blâmé par l'Evêque de Chiapa. Comme nous avons déja dit que rien n'est plus surprenant, que de voir qu'avec ce nombre prodigieux de Troupes, que lui donne de Solis, (s) Montezume se laisse prendre par Cortez en sa Ville Capitale, sans faire aucune résistance, rien aussi n'étoit plus injuste (t) que cette prison de ce malheureux Roi, qui étoit certainement contraire au droit des Gens, si le droit des Gens avoit été fait pour les Indiens, chez qui Cortez prétendoit être Ambassadeur du Roi d'Espagne. C'est encore une brutalité inexcusable de Cortez, lors qu'il fit mettre les fers aux mains à Montezume, sans que ce Prince eût commis de nouvelles fautes, & après qu'il eut abandonné à Cortez, & livré au supplice un de ses Generaux, qui avoit ataqué les Espagnols dans Zampoala.

Il est fâcheux de trouver de semblables exemples d'une partialité si contraire à la bonne Morale, dans un Historien du premier ordre, comme le Pere Daniel, & qui de plus est éclairé des lumières de l'Evangile. Il est fâcheux que *l'esprit de Parti*, & qu'il prétend être un zèle de Religion, lui fasse *excuser*, ou même justifier des actions également contraires à la Justice, & même à l'Humanité, lors-que, dans d'autres occasions où ces préjugés n'ont pas lieu, il en condanne d'autres de la même nature. Il est étrange qu'un Historien aussi judicieux ait pu

(q) Voyez du Pin ibid. p. 66. 69.

(r) Cuyas palabras copian (los Escritores forasteros) y traducen dando nos con el argumento de Autor nuestro, y testigo calificado. Solicitava entonces este Prelado el alivio de los Indios, y encareciendo lo que padecian, cuido menos de la verdad, que de la ponderacion. Don Anton. de Solis. Conq. del Mex. Lib. 4. cap. 12. p. 303.

(s) Voyez Don Anton. Ibid. Lib. 3. chap. 19. p. 231.

(t) Voyez Ibid. cap. 20. p. 233.

(v) Voyez

pu ériger en Héros, & Héros Chrétiens, des gens qui, sans aucune forme de Justice, & sans même garder les aparences s'emparoient des Etats de leurs Voisins, y mettoient tout à feu & à sang, & faisoient main basse sur toute sorte de personnes, sans distinction d'âge ni de sexe. Il est encore plus étrange de voir que le Pere Daniel loue de pareilles actions, lors même que le pretexte d'hérésie vient à manquer, & que ceux qu'on traitte de cette maniére, ont renoncé à leurs erreurs pretenduës, quoique ce fût d'abord l'unique sujet de la guerre, qu'on leur avoit si injustement déclarée.

Je n'examinerai pas ici, si les Albigeois étoient (v) des Manichéens outrés, comme le dit notre Auteur. Je ne justifierai pas aussi Raymond Comte de Toulouse, dont Mezeray dit beaucoup moins de mal, que le Pere Daniel qui en fait un portrait bien chargé, lors qu'il nous dit, (x) „ que ce Comte „ étoit un homme brutal, adonné presque dès l'enfance aux plus excessives dé„ bauches, jusques-à abuser de sa propre sœur, cherchant quelquefois moins „ le plaisir, que le crime, même dans ses plus scandaleux excès. Mais sup„ posant les Albigeois Hérétiques, & le Comte de Toulouse un homme sans Religion, je voudrois bien demander au Pere Daniel, si dans ces endroits de son Histoire, il s'est souvenu des principes qu'il a établis en tant d'endroits, sur ce droit de déposer les Souverains, qu'il reconnoît que les Papes s'attribuent mal à propos. N'auroit-il point du desapprouver la conduite d'Innocent III. qui ayant excommunié le Comte de Toulouse, délia ses Sujets du serment de fidélité, & livra ses Terres au premier occupant ? Simon de Monfort, le Héros de notre Jésuite, avoit-il sur cette Donation du Pape, le moindre droit au Comté de Toulouse, & à ses dépendances ? Le Comte de Toulouse ne se soumit-il pas entierement au Pape, & à Milon son Légat ? & ne subit-il pas la Pénitence la plus flétrissante, & la plus humiliante qu'on voye même dans un siècle, où les Empereurs en avoient fait de si honteuses ? Cependant cette soumission lui fut inutile ; on ne se contenta pas de l'avoir obligé à aider à prendre lui-même ses propres Places, à détruire ses propres Sujets, & à ruïner ses propres Parens : on lui proposa de s'accommoder avec Monfort, en lui quittant tout ce que ce dernier avoit pris : ce que le Comte ayant refusé, le Légat Milon l'excommunia de nouveau, (y) „ sur quoi, dit Mezeray, a„ près tant de basses & ruïneuses soumissions, le Toulousain prend le frein „ aux dents, & se met en devoir de défendre son bien, " dont il dit quelquel pages plus bas, (z) „ qu'on avoit résolu de le dépouïller entierement " : comme en effet le Concile de Latran ajugea la propriété de ses Terres au Comte de Monfort, & en dépouïlla Raymond & son Fils. On n'en usa pas mieux avec Raymond second, que par un étrange manque d'exactitude, Mezeray semble avoir confondu avec le premier, ou que du moins il n'en a pas assez clairement distingué. Mr. le Gendre, avec lequel le Pere Daniel est d'accord, „ (a) nous

(v) Voyez Daniel vol. 2. p. 671. & suiv.
(x) Id. Ibid. p. 672.
(y) Voyez Mezeray Abr. Chron. vol. 2. p. 621.
(z) Id. Ibidem p. 628.

„ (a) nous dit, que ce Raymond comparut à Bourges, dans un Concile que „ le Pape y avoit assemblé, & que là il demanda dequoi il étoit coupable; „ qu'il pria le Légat de se transporter en Languedoc, d'en visiter toutes „ les Villes, d'y punir à sa volonté toutes les personnes qui se trouveroient „ être suspectes d'Hérésie, d'y faire des informations de sa Foi & de sa con- „ duite; offrant, s'il étoit en faute, non seulement de la réparer; mais d'en „ faire telle pénitence qu'on croiroit devoir lui enjoindre; que toutes ces sou- „ missions n'empêchérent pas que Raymond ne fût excommunié, & que le „ Légat ne publiât une Croisade contre lui." On voit bien que, sans le loüer directement, le Pere Daniel (b) trouve tout cela fort juste, & qu'il ne se recrie point contre l'injustice de ce procédé, comme (c) il se recrie sur le procédé de Jules II., lors qu'il ôta la Navarre à Jean d'Albret, pour la donner à Ferdinand le Catholique. Il me semble que dans cette occasion, le Pere Daniel n'auroit pas du aprouver la conduite d'Innocent III. & de son Successeur, lui qui (d) blâme avec raison ce qu'il apelle l'étrange conduite d'Innocent III. qui, après avoir porté Philippe Auguste, & Louis *son Fils à la* conquête de l'Angleterre, défendit à ces Princes de passer outre, lors que Jean sans Terre se fut rendu Vassal de l'Eglise Romaine. Tant de bizarrerie & tant de partialité dans un Pape, si visiblement gouverné par son propre intérêt, justifient assez ce que Jean sans Terre dit, dans Mathieu Paris, „ (e) „ qu'Innocent étoit le plus superbe & le plus ambitieux de tous les hommes, „ qu'il étoit d'une avarice insatiable, & capable de commettre toute sorte de „ crimes pour de l'argent." Je n'exprime que foiblement la force des termes Barbares & peu Latins à la verité, mais énergiques, dont se sert Mathieu Paris, & que raporte Mr. le Gendre. Et pour en revenir à Raymond II., non seulement Mezeray, mais aussi Mr. le Gendre font voir en racontant cette Histoire, qu'ils ont de la Justice des idées plus saines, que le Pere Daniel. Il paroît assez que Mr. le Gendre est du sentiment de ces Evêques dont il parle, „ (f) qui murmuroient hautement de cette excommunication de Raymond II. „ disant, qu'il n'étoit point juste de condamner qui que ce fût, & moins en- „ core un Souverain, sans l'avoir convaincu, & sans avoir même informé des „ crimes dont on l'accusoit." Tous ces Auteurs nous parlent de la (g) pénitence que fit Raymond II., qui n'étoit pas moins honteuse, que *celle de son* Pere, & qui lui fut aussi inutile, puis-qu'à quelques morceaux près, qu'on lui laissa par pitié, il fut dépouillé de ses Terres. S. Louis le renvoya en son Païs; le Légat l'y accompagna, & obligea Raymond d'y établir l'Inquisition, qui, dit Mezeray, „ (h) exerça d'extrêmes rigueurs, & fut cause encore de „ plu-

(a) Voyez Mr. le Gendre vol. 3. p. 274.
(b) Voyez Daniel vol. 2. p. 678.
(c) Voyez Daniel vol. 4. p. 805.
(d) Voyez Daniel vol. 2. p. 655.
(e) *Et multiplici didicerat experientiâ, quod Papa super omnes mortales ambitiosus erat & superbus, pecuniaque sititor insatiabilis, & ad omnia scelera, pro præmiis datis vel promissis cereus & proclivis.* Matth. Paris. p. 327. apud Le Gendre vol. 3. p. 255.
(f) Voyez le Gendre ubi supra. p. 275.
(g) Voyez Daniel vol. 3. p. 9. Mezeray, vol. 2. pag. 712. & le Gendre vol. 3. p. 298.
(h) Mezeray ubi supra.

(i) Voyez

„ plusieurs troubles & massacres." En verité est-ce selon les notions les plus communes de la Justice, que ces Etats furent ôtés par des Papes & des Conciles à ces deux Comtes de Toulouse, & donnés à Simon de Monfort, & ensuite à Jeanne fille de Raymond II., qui devoit épouser Alphonse frere de S. Louis? Le Comté de Toulouse appartenoit-il plus à Innocent III. & à Honoré III., que l'Amérique n'apartenoit à Alexandre VI.; & Monfort ou Alphonse avoient-ils plus de droit au Comté de Toulouse, que Cortez & Pisarro, ou leur Maître le Roi d'Espagne n'en avoient au Mexique & au Pérou; ou que les Romains n'en avoient à l'Ile de Chypre, (*i*) dont le vertueux Caton d'Utique s'empara, par droit de bienséance, & sans que les habitans de cette Ile eussent donné le moindre lieu à une guerre si injuste? Le Pere Daniel lors qu'il écrit l'Histoire de la Ligue, n'a pas craint de blâmer la Sorbonne, de ce qu'après la mort du Cardinal de Bourbon, (*k*) elle fulmina contre ceux qui reconnoîtroient aucun Roi Hérétique, ou Fauteur d'Hérétiques; & décida que c'étoit mourir Martyr, que de mourir les armes à la main contre un tel Roi: décision qui fut confirmée par le Parlement de Paris. Si cette manière de procéder étoit injuste à l'égard de Henry IV., elle ne l'étoit pas moins à l'égard des deux Comtes de Toulouse, & notre Jésuite l'auroit sans doute trouvée telle, si Louis XIV. avoit été petit Fils de ces Princes. Les mêmes idées d'équité auroient du empêcher le Pere Daniel de faire un Héros de Simon de Montfort, au moins un Héros Chrétien, & de dire qu'il étoit (*l*) digne Chef d'une guerre sainte, & qu'il soutenoit glorieusement cette qualité. Le Pere Daniel qui nous dit que Simon de Montfort étoit si distingué par sa piété, & par son éloignement de toute sorte de débauche, louera-t'il aussi la justice de ce prétendu Héros, & étoit-ce sur les notions les plus communes de l'équité, que Simon se règloit, dans le dessein que, selon l'Auteur, il avoit (*m*) de retenir les conquêtes qu'il avoit faites sur le Comte de Toulouse? Il est certain que des Auteurs Catholiques n'ont pas ainsi jugé du Comte de Montfort. Comme on n'a rien répondu à la citation que Mr. Jurieu a tirée d'un de ces Auteurs; & que même le Pere Daniel dit quelque chose d'aprochant, rien n'empêche que nous ne nous servions du témoignage de ce premier Ecrivain, pour juger du caractère de Simon. „ (*n*) C'étoit une chose très- „ louable, dit cet Historien, de châtier ceux qui s'étoient égarés de la Foi; „ mais c'étoit un grand crime de presser excessivement ses Vassaux, en amon- „ celant sur eux miseres sur miseres, en violant femmes & filles, & en rete- „ nant le bien d'autrui: mais comme je pense le desir de règner l'aveugla. „ Ce qui est aisé à connoître par les mauvais traitemens, les oppressions & les „ extorsions de l'innocent peuple de Toulouse." Ceci est assez conforme à ce que nous dit le Pere Daniel lui-même, „ (*o*) que les habitans de Toulouse „ rache-

(*i*) Voyez Florus. Lib. 3. cap. 9.
(*k*) Voyez Daniel vol. 6. p. 367. 368.
(*l*) Voyez Daniel vol. 2. p. 676. 677.
(*m*) Voyez Ibidem p. 676.
(*n*) Nog. Hist. de Toulouse Lib. 3. c. 10. apud Jurieu Hist. du Papisme vol. 4. cap. 1. p. 16.
(*o*) Voyez Daniel vol. 2. p. 733.

„ rachetérent le pillage, au prix de trente mille marcs d'argent; mais que la „ manière dont cette somme fut exigée du Peuple, & la rigueur dont on usa „ envers ceux qui ne payérent pas assez promtement, irrita extrèmement les „ esprits.

On trouve une infinité d'exemples semblables dans le Pere Daniel, de pareil manque de justice & d'équité. Comme tous les Historiens & les Auteurs François, même les plus modérés comblent de loüanges Thomas Becquet, & le traitent de Saint & de Martyr, je ne voudrois pas en faire un crime au Pere Daniel en particulier, puisque Mezeray & Mr. du Pin parlent à peu près de Thomas, comme notre Auteur; ce qui ne doit pas surprendre, quand on voit Collier Auteur Anglois Protestant en faire un Saint, dans son Histoire Ecclesiastique d'Angleterre, comme feu (p) Mr. de Salisbury le lui a reproché. Cependant le Pere Daniel auroit du nous dire ce que nous dit Mr. du Pin, (q) que Becquet avoit promis d'observer les coutumes du Roïaume, & même les 16. Articles de Clarendon, qu'il prétendoit être si contraires à l'immunité Ecclesiastique. Le Pere Daniel est aparemment bon *Régaliste* & n'est pas, sans doute, ami de la mémoire des Evêques d'Alets & de Pamiers, qui, sous Louis XIV., ont souffert pour les mêmes maximes que soutenoit Becquet, sous Henry II. d'Angleterre. Le Pere Daniel ne prétend point non plus, que les Ecclesiastiques soient exemts de la Puissance séculiére, qui étoit encore ce que prétendoit notre prétendu Saint & Martyr; cependant le Pere Daniel qui, selon ses principes, doit croire que Becquet avoit tort, nous vient dire gravement, „ (r) que la Canonisation de Thomas le justifie suffisamment „ contre les Satyres des Hérétiques, & contre les réflexions malignes de cer„ taines gens, plus politiques, que Catholiques." On ne voit point ce tour d'esprit Missionnaire dans Mezeray, ni dans Mr. du Pin; & on voit bien que la seule Canonisation de Becquet, le leur fait regarder comme un Saint. (s) On trouveroit bien étrange aujourd'hui, dit Mezeray fort judicieusement, „ qu'un Evêque tint tête si hautement à son Prince pour de semblables choses; „ mais en ce tems-là, les plus gens de bien étoient persuadés que ces libertés de „ l'Eglise, étoient les colonnes de la Religion." Mr. le Gendre n'est aussi pas moins équitable, dans le détail de cette affaire, quoiqu'il desaprouve le meurtre de Becquet; & en particulier il nous dit, avec Mr. du Pin, *ce que ne* nous dit pas le Pere Daniel, & qui est sans doute, une omission très criminelle, „ (t) que Becquet lui-même avoit juré l'observation des Loix, qu'il vouloit faire revoquer au Roi.

De même le Pere Daniel blâme à la verité, la Ligue & les Ligueurs, & il ne dissimule point les excès de sédition & de fureur où elle s'emporta, contre son légitime Souverain; mais en même-tems il tâche; si-non de la justifier, *du* moins

(p) Voyez Burnet Préface du 3. vol. de l'Hist. de la Refor.

(q) Voyez du Pin Bibli. Eccl. vol. 9. p. 135.

(r) Voyez Daniel vol. 2. p. 556.

(s) Mezeray vol. 2. p. 648.

(t) Voyez le Gendre vol. 3. p. 156--159.

(v) Voyez

moins de l'excuser, en affectant de faire remarquer par-tout, l'esprit de sédition qu'il impute aux Protestans. C'est ainsi, qu'en parlant de la Conférence de Bayonne, (v) il remarque que les Chefs du Parti Protestant en France, & en Flandres, prirent entre eux des liaisons à l'occasion de cette Conférence. De même, en parlant de la manière dont la Ligue se forma, à l'occasion de l'Edit de Pacification de 1576., il nous donne à la verité fort au long, la premiere Formule d'association qu'il a tirée de la (x) Popeliniere; mais en même tems il prétend que les Huguenots avoient fait la même chose, dans l'Assemblée de Milhaud; mais que ne dit-il aussi qu'il est bien plus facile d'excuser les Ligues des Protestans, que celle des Catholiques? On poursuivoit les premiers à toute outrance, on les massacroit impunément, & non seulement on déclaroit, mais même on exécutoit par-tout le dessein qu'on avoit formé, de les exterminer par le fer & par le feu. Je n'examinerai pas ici, si la défense est légitime en de pareilles circonstances, & si on est dégagé de la fidélité & de la soumission qu'on doit à un Gouvernement, lors-que ce Gouvernement traite les hommes comme des Bêtes, lors-que, sans forme de procès, on fait massacrer des innocens, & que pour y mieux réüssir, non seulement on permet, mais même on excite contre eux des émeutes populaires, ce qui étoit un des moyens dont (y) Justin Martyr nous apprend, que de son tems les Magistrats Païens se servoient, pour exterminer les Chrétiens, souvent contre la volonté & les Arrêts mêmes des Empereurs. Mais quand même un pareil traitement ne dispenseroit par les Sujets de la soumission qu'ils doivent à leurs Souverains; quand même il y auroit de la Rebellion dans ces Ligues des Protestans, n'y a-t-il entre eux & les Ligueurs aucune diférence de circonstance? Je veux bien que des gens qu'on pousse à bout, & à qui tout le monde peut courir sus impunément, ayent été des Rebelles, quoiqu'ils ne se soient soulevés & confédérés, que pour se délivrer d'une injuste & cruelle persécution; mais ces gens sont-ils dans le cas des Ligueurs, qui ne prirent d'autre prétexte de leur Révolte, que la Tolérance qu'on accordoit aux Protestans? N'étoit-ce pas assez pour les Ligueurs, & n'est-ce pas assez par-tout pour la Religion dominante, non seulement de servir Dieu en toute liberté, suivant les sentimens de leur Conscience, mais encore d'être en possession de tous les Emplois Civils, & de toutes les Dignités Ecclesiastiques? Faut-il encore lui accorder le droit de persécuter ceux qui sont d'une Religion différente? Et trouveroit-on bon que les Protestans d'Angleterre & de Hollande se soulevassent, parce-que dans ces deux Païs, le Souverain ne juge pas toujours à propos d'exécuter à la rigueur, les Loix contre les Catholiques? Le Pere Daniel, qui a tant pris soin de remarquer, que l'esprit de Révolte accompagne toujours l'esprit d'Hérésie, n'auroit-il point du se souvenir, que jamais Synode ni Assemblée Ecclé-

(v) Voyez Daniel vol. 5. p. 846. 847. Mezeray n'est pas beaucoup plus équitable, lors qu'il dit, que le procédé des uns & des autres, (c'est à dire des Protestans & des Ligueurs) fut presque tout pareil, &c. Voyez Mezeray vol. 6. p. 427.

(x) Daniel vol. 6. p. 40.

(y) Voyez Justin Martyr Apol. 1. c. 8. 9. P. 135. Ed. Grab. vide Kortholtum in loc.

(z) Voyez

Ecclésiastique Protestante n'ont fait, sur l'autorité des Souverains, des décisions semblables à celles que fit la Sorbonne, du tems de la Ligue? Le Massacre de la S. Barthelemy n'interèssoit-il pas autant les Protestans, que le meurtre des Guises intèressoit les Catholiques? Et la foi publique ne fut-elle pas violée d'une manière mille fois plus criante dans la première, que dans la dernière de ces occasions? Cependant aucune Assemblée Ecclesiastique Protestante, ni en France, ni en Flandres, ni en Angleterre, ne s'avisa après la S. Barthelemy, de décider, comme fit la Sorbonne, après le meurtre du Duc de Guise, que les Peuples peuvent prendre les armes, s'unir & lever de l'argent contre un Prince qui avoit violé la foi publique, & qu'on étoit dispensé du serment de fidelité qu'on lui avoit fait. Le Pere Daniel avouë à la verité, les intrigues du Pere Matthieu Jésuite en faveur de la Ligue, mais en même tems il croit beaucoup l'excuser, par la Lettre qu'il écrivit au nom de Grégoire XIII. aux Ligueurs, qui vouloient attenter à la personne de Henri III., & à qui le Pere Mathieu remontre, que nul motif n'autoriseroit ce crime; (z) „ mais que, „ vu les mauvais conseils de ceux qui gouvernoient ce Prince, sa Sainteté ne „ trouveroit pas mauvais, qu'on se mît en état de le contraindre d'*user de son* „ Autorité, en faveur des Catholiques, contre les Hérétiques." Il seroit à souhaiter que le Pere Daniel eût donné à cette décision les noms qu'elle mérite, & qu'il donneroit, sans doute, à notre Convocation d'Angleterre, ou à notre Archevêque de Cantorbury, s'ils s'avisoient de décider, qu'on peut contraindre le Roi de la Grande Bretagne à user de son Autorité, en faveur des Protestans, contre les Catholiques-Romains, quoi-que pourtant ces derniers refusent de reconnoître l'Autorité du Roi, quoi-qu'ils le traitent d'Usurpateur & d'Hérétique, quoi-qu'en un mot ils n'ayent jamais donné au Gouvernement aucune assurance de leur fidélité, & qu'ils refusent constamment de prendre les sermens ordonnés par les Loix.

Voilà ce qui fait voir que le Pere Daniel n'a pas, dans son Histoire, observé fort exactement les règles de la Justice & de l'équité, & qu'il semble avoir cru, que ces règles n'étoient pas faites pour ceux d'un Parti contraire au sien. Car ce n'est que sous cette idée, que je considere les Protestans, en ce que je viens de dire. Mezeray leur rend plus de justice là-dessus, que le Pere Daniel; & lors qu'il fait l'Histoire de la seconde prise d'armes, il ne dissimule point que „ (a) les Protestans avoient raison de se plaindre, qu'on rêtreignoit chaque „ jour la liberté qui leur étoit accordée par les Edits, en sorte qu'on les avoit „ reduits presque à rien, que le Peuple leur couroit sus aux endroits où ils „ étoient les plus foibles, & qu'en ceux où ils pouvoient se défendre, les „ Gouverneurs se servoient de l'autorité du Roi, pour les opprimer. Il avouë de plus „ que le Prince de Condé & l'Amiral, sur ces plaintes qui leur furent „ portées, répondoient toujours, qu'il falloit tout endurer, plutôt que de re„ prendre les armes; mais que, quand un des Principaux de la Cour leur eut „ donné

(z) Voyez Daniel vol. 6. p. 127.

(a) Mezeray Abreg. Chron. vol. 5. p. 95.

(b) Voyez

„ donné avis bien exprès, qu'on avoit resolu de se saisir du Prince & de l'Amiral, pour tenir le premier dans une prison perpétuelle, & pour faire monter l'autre sur un échaffaut, ce fut alors qu'ils résolurent, non seulement de se défendre, mais même d'attaquer leurs ennemis à force ouverte, & pour cet effet, de chasser le Cardinal de Loraine d'auprès du Roi, & tailler les ennemis en pièces." Il est vrai, que ce qu'ajoute Mezeray, paroît d'abord insinuer que les Protestans avoient quelque autre dessein plus criminel, mais en verité, quand on pense que dans les guerres civiles, on en vient à des extremités, où on n'auroit osé penser, en les commençant; quand on pense à la funeste catastrophe des guerres civiles d'Angleterre, que je suis persuadé que Cromwell lui-même ne croyoit pas terminer, par l'exécution publique de son Roi, on croira que Mezeray n'a peut-être pas eu tort d'ajouter que (b), „ c'étoit le premier but des Protestans de chasser le Cardinal de Loraine; mais „ que personne, non pas même aucun d'eux, n'auroit pu dire jusques où le „ succès les eût portés.

En géneral il auroit été à souhaiter, qu'à ne considerer les Protestans, que comme une Faction dans l'Etat, le Pere Daniel eût eu plus d'égard à cette fatalité qui produit souvent des guerres civiles, sans un dessein formé même de la part des Chefs, ou même sans qu'on puisse trop bien sçavoir de quel côté est la justice. Rien n'étoit plus sensé ni plus judicieux, que ce que répondirent les habitans de Marseille à César, pour justifier le refus qu'ils lui firent de le recevoir dans leur Ville & dans leur Port. César ne jugea pas à propos de se payer de cette réponse; mais cependant les Marseillois avoient raison de lui representer, „ (c) qu'ils avoient apris que le Peuple Romain étoit partagé „ en deux Factions, sous l'autorité de César & de Pompée; & qu'il ne leur „ apartenoit pas de juger de si nobles différens." C'est principalement des guerres de Religion, & sur-tout de celles dont il s'agit ici, qu'on peut dire, ce que Ciceron dit de cette même guerre civile de César & de Pompée; „ (d) La dignité des Chefs étoit à peu près égale, quoi-qu'il n'en fût pas de même de ceux qui suivoient chaque Parti, entre qui il y avoit moins d'égalité; la justice de la cause pour laquelle on prenoit les armes, paroissoit douteuse; & dans chaque Parti il y avoit quelque chose qu'on pouvoit approuver." C'est une pensée que le Pere Rapin a mise en œuvre, en parlant des guerres civiles, où Louis II. Prince de Condé fut engagé, & qu'on peut apliquer à celles dont son Bisayeul Louis I. fut le Chef; ce qui fortifie encore cette ressemblance de caractères & d'aventures, de vertus & de défauts, que le Pere Daniel (e) a trouvée entre ces deux Princes de Condé. Dans ces deux guerres, où ces deux Héros se sont trouvés malheureusement engagés, on

(b) Voyez Mezeray Ibid.

(c) *Intelligere se divisum esse Populum Romanum in partes duas; neque sui judicii, neque suarum esse virium discernere, utra pars justiorem habeat causam.* Cæsar de bello civili Lib. 1. p. 475.

(d) *Principum dignitas erat penè par, non par fortassè eorum, qui sequebantur, causa tam dubia, quod erat aliquid in utraque parte, quod probari posset.* Cicer. pro Ligar num. 19.

(e) Voyez Daniel vol. 5. p. 902. 903.

O (f) Rapin

on peut dire avec le Pere Rapin, „ (*f*) qu'il seroit difficile de bien démêler „ l'innocent d'avec celui qui ne l'étoit pas, par le mélange de ces différens in- „ térêts, d'où se formérent tant de bonnes & de mauvaises intentions, qui pen- „ sérent perdre le Roïaume.

De plus, & ceci tombe encore sur la Morale de l'Histoire, le Pere Daniel n'a pas toujours observé cette maxime si rebatuë par les Maîtres de l'art, & si peu pratiquée par les Historiens, que lors qu'ils écrivent, ils ne doivent rien donner à la haine ou à l'amitié. Il ne s'est pas toujours souvenu de ce que dit Lucien, (*g*) que le but de l'Histoire à quoi un Historien doit principalement s'attacher, c'est l'utilité; & qu'un Histoire ne peut-être utile, qu'entant qu'elle est vraie: & il n'a pas toujours évité le défaut que le même Lucien reproche à Theopompe, que dans les faits qu'il raconte, (*h*) il est plutôt accusateur qu'Historien. Le Pere Daniel a assez pratiqué cet autre précepte de Lucien, qui veut qu'un (*i*) Historien soit sans Nation, c'est-à-dire qu'il se dépouille en écrivant de ces préjugés nationaux, qui font qu'on attribuë par-tout à ceux de sa Nation une supériorité de valeur & de génie, par dessus les autres Nations, avec qui elle a quelque chose à démêler. A cet égard on peut dire, que le Pere Daniel est plus judicieux & plus sincère que Tite-Live, s'il est vrai (ce que j'avouë qui ne me paroît pas) que ce dernier dans son Histoire donne dans toutes choses l'avantage aux Romains, par dessus les Carthaginois, au lieu que le Pere Daniel donne très-souvent le tort aux François, dans les Batailles qu'ils perdirent. Sans parler de Philippe de Valois & de Jean, qui sans doute n'étoient pas des Princes à comparer à Edouard III., & à son Fils le Prince de Galles; on peut voir par le caractère qu'il donne de François I. (*k*) qu'il regarde ce Prince, comme étant fort inferieur à Charles-Quint en tout, excepté peut-être le courage. C'est de cette impartialité des anciens Historiens que vient le mérite de leurs Histoires, & c'est-ce qui fait qu'on n'y voit pas ces omissions criminelles, ces déguisemens honteux, ce déchainement contre les mérites les plus brillans, & les caractères les plus irréprochables, qu'on voit dans la plupart des Historiens modernes. Ce sont-là des défauts que la diversité des Religions, comme je le dirai bien-tôt, a causé dans l'Histoire moderne; ce qui n'avoit pas lieu dans celles des anciens Grecs & Romains, où le Prince d'Orange & l'Amiral de Coligny auroient été celébrés, comme *des Héros* du premier ordre. On ne voit point (*l*) Thucydide couvrir d'injures Brasidas, & Cleon dont les intrigues l'avoient fait bannir d'Athenes sa Patrie; & comme il rend également justice aux deux Partis, dans la guerre du Péloponese qu'il décrit, & qu'il n'a rien donné au ressentiment ni à la Patrie, ce n'est pas par son Histoire, qu'on peut voir qu'il ait été Athenien ou éxilé; on ne voit

(*f*) Rapin dans *le Magnanime*, ou Eloge du Prince de Condé. p. 30.

(*g*) Ἓν ἔργον ἱστορίας καὶ τέλος τὸ χρήσιμον ὃ ἐκ τοῦ ἀληθοῦς μόνου συνάγεται. Lucian. de conscrib. Hist. p. 665. vol. 1. Ed. Bened. 8.

(*h*) Ὡς κατηγορῶν μᾶλλον ἢ ἱστορῶν τὰ πεπραγμένα. Idem de Theopompo. Ibid. p. 705.

(*i*) Ἄπολις αὐτόνομος ἀβασίλευτος. Idem Ibid. p. 695.

(*k*) Voyez Daniel vol. 5. p. 434.

(*l*) Voyez Vossius de Art. Hist. c. 3. p. 56. Ed. 1653. in 4.

(*m*) *Itaque*

voit point Polybe à cause des différentes liaisons qu'il avoit avec eux, de parti d'amitié ou de famille, entreprendre de justifier la conduite, d'Aratus, de Philopoemen & de son propre Pere Lycortas; & il ne fait point de difficulté de les blâmer, pour peu qu'ils y donnent lieu par leurs actions. Pour laisser-là ces exemples allegués par tous les Maîtres de l'art, tout le septième Livre de César sur la guerre des Gaules, n'est presque autre chose qu'un éloge continuel de Vercingentorix, qui avoit fait soulever presque toutes les Gaules contre César, & qui l'avoit mis à deux doigts de sa perte. Quelle loüange pourtant que celle qu'il donne à Vercingentorix, mais qui est bien plus forte dans le Latin de César, que dans ce François d'Ablancourt, où en parlant de la harangue que fit Vercingentorix après la prise de Bourges, il dit que cette harangue fut reçuë avec applaudissement, „ (m) parce qu'on voyoit que Ver„ cingentorix ne succomboit, ni ne se cachoit dans l'adversité, de sorte, que „ ce qui fait perdre le credit aux autres, ne servit qu'à augmenter le sien?" Et c'est, pour le dire en passant, un éloge que ses ennemis mêmes ont donné à notre Guillaume III, le Héros de tous les Protestans qui aiment leur Religion, & de tous les gens d'honneur qui aiment la liberté.

(n) *Il a bien fait du fracas & du bruit,*
L'Usurpateur depuis quatre vingts huit;
Toujours vaincu, jamais rien ne lui nuit.
Seul de la guerre il recueille le fruit
A-t'il un sort, a-t'il un caractère?

Sur-tout il y a de certains caractères, dans l'admiration desquels tous les Partis sont d'accord, & que, sans faire un tort extrême à sa propre réputation, un Historien ne peut entreprendre de flétrir. (o) Le reproche de lâcheté & de manque de courage que Velleïus Paterculus fait à Germanicus, n'a pas fait grand tort au Héros; mais il en a fait beaucoup à l'Historien : d'autant plus que dans un autre endroit de son Histoire, qui est contradictoire au premier, (p) Velleïus a été forcé de rendre justice aux grands exploits de Germanicus. On a détesté l'infame complaisance de Velleïus pour Tibere, qu'il flatte aux dépens d'une jeune Héros, que les plus honnêtes, & les plus habiles gens qui ont écrit l'Histoire de ce tems-là, (q) tels que Suétone, & Tacite, ont comblé de loüanges. Il y a de grands hommes dont le mérite est si universellement

(m) *Itaque ut reliquorum imperatorum res adversa auctoritatem minuunt, sic hujus ex contrario dignitas, incommodo accepto, in dies augebatur.* Cæsar de bello Gallico. Lib. 7.

(n) Voyez Poesies, Fran. de Regnier Desmarais vol. 1. p. 282.

(o) *Pleraque ignavè Germanicus*, &c. Velleius Pater. Lib. 2. p. 112. cap. 125.

(p) *Quibus praceptis instructum Germanicum suum imbutumque rudimentis militiæ secum acta, domitorem recepit Germania? Quibus juventam ejus exaggeravit honoribus (Tiberius) respondente cultu triumphi rerum, quas gesserat, magnitudini.* Ibid. p. 115. cap. 128.

(q) Voyez Tacite Annales Lib. 2. c. 63. Suetone *in Caligula* c. 3. p. 386--388. & *quæ ex Dione Cassio* Lib. 57. *habet Casaub. in loco.*

(r) *Cujus*

ment reconnu, qu'il est également inutile d'en faire, ou des éloges, ou des satyres. On leur peut apliquer ce beau passage de Tite-Live, que nous a conservé St. Jerôme, où l'Historien parle de Ciceron, qui avoit loué Caton d'Utique, & de César qui l'avoit blâmé. Quand il s'agit de grands caractères semblables à celui de Caton, de Coligny, ou du Roi Guillaume III., on peut dire de ces génereux Défenseurs de tout ce que les hommes ont au monde de plus cher, ce que Tite-Live dit de Caton même, (*r*) „ que personne n'avoit augmenté sa gloire en le loüant, ni ne l'avoit diminuée en le blâmant; quoique de très-grands Génies eussent fait l'un & l'autre. L'Amiral de Coligny est un Héros de cet ordre, & c'est ce qu'auroit du considerer le Pere Daniel, lors qu'il parle de ce grand homme, dont, à l'exemple du seul Maimbourg, il tâche de rendre la probité suspecte, & qu'il fait se déclarer pour les Protestans par Politique, au lieu que ce même Amiral est le Héros du Laboureur, de Mezeray, & en dernier lieu, de Mr. le Gendre. Ce dernier, en comparant l'Amiral avec le Duc de Guise, dit „ qu'ils étoient tous deux sincerement „ zèlés pour la Religion ", le Duc pour l'ancienne, l'Amiral pour la *nouvelle*; ainsi il n'y a pas d'aparence que l'Amiral se soit mis à la tête des Protestans, uniquement pour avoir des moïens & un pretexte de faire la guerre civile en France, ni qu'il ait tenu le discours, que le Pere Daniel lui fait tenir, dans l'Assemblée de la Ferté. (*t*) „ Nous nous mettrons par-là à couvert „ des reproches qu'on nous fait, de vouloir brouiller le Roïaume par notre „ ambition, & par le desir d'avoir part au Gouvernement, & aux Charges de „ l'Etat. La guerre que nous entreprendrons, aura pour motifs des raisons & „ des intérêts de conscience, & sera une guerre de Religion. " Ce discours n'est guéres du caractère de l'Amiral, & ne peut avoir été tenu, que par un homme sans honneur, aussi-bien que sans Religion, qu'il saisit comme un pretexte, pour avoir lieu de mettre en feu sa Patrie. Mezeray est beaucoup plus équitable, & reconnoît que le Prince de Condé, l'Amiral & Dandelot son frere étoient notoirement imbus des nouvelles Opinions, & favorisoient ceux qui les professoient, long-tems avant que d'oser s'en declarer les Chefs; & il ajoute que ce ne furent que les persécutions qu'on leur faisoit, & les rigueurs qu'on exerçoit contre eux, qui les firent résoudre à prendre les armes, & à s'embarquer dans l'entreprise d'Amboise; „ (*v*) A la fin, dit *Mezeray*, *ces* „ misérables pressés à toute extremité s'unirent ensemble, afin d'éteindre les „ feux qui étoient allumés pour les brûler; mais ils n'en demeurérent pas à la „ défense; le désespoir les porta plus loin. " Après quoi il fait l'Histoire de l'affaire d'Amboise. Le Pere Daniel à la verité (*x*) n'ajoute pas beaucoup de foi à ce que la Bigne Secretaire de la Renaudie déposa, que dans la Conspiration

(*r*) *Cujus gloriæ neque profuit quisquam laudando, nec vituperando quisquam nocuit; cum utrumque summis prædіti fecerint ingeniis.* Tit. Liv. apud Hyeron. Prolog. Lib. 2. in Oseam. vide le Clerc Bib. Choi. vol. 19. p. 203.

(*s*) Voyez Mr. le Gendre vol. 4. p. 378.

(*t*) Voyez Daniel vol. 5. p. 642.

(*v*) Voyez Mezeray. vol. 5. sur l'An 1560. p. 17.

(*x*) Voyez Daniel. vol. 5. p. 667.

(*y*) Voyez

tion d'Amboise, on en vouloit à la personne du Roi; mais il ne dit nulle part ce que dit Mezeray, & en dernier lieu, Mr. le Gendre, „ (y) que ce furent les persécutions qu'on fit aux Huguenots, qui furent cause de cette „ Conspiration. " Le Pere Daniel devoit-il raconter, avec tant de marques de complaisance & d'approbation, la conduite de Villegagnon, (z) qui, dit-il, de Disciple, devint grand ennemi de Calvin, dont il avoit porté la Religion dans l'Amérique: au lieu que Mezeray nous parle de ce Villegagnon, comme d'un scélerat, que l'Amiral avoit envoyé à la Floride, parce qu'il le croyoit attaché aux nouvelles Opinions; „ mais cet homme, dit Mezeray, (a) lui „ avoit manqué de parole, & fort maltraité ceux qui les professoient. " Avec quelle vivacité Mezeray ne décrit-il point ce Conseil de Charles IX., qui étoit à demi Espagnol; & qui sans l'interposition de l'Amiral, auroit, à la requête de l'Ambassadeur d'Espagne, donné la tête de Dominique de Gourgues, (b) ce Vangeur de sa Patrie & ce Libérateur de la Floride, comme l'apelle Mezeray, & qui avoit vangé sur les Espagnols le cruel massacre, que ceux-ci avoient fait des François dans ce païs-là, non pas, disoient-ils, comme François, mais comme Luthériens? Ce que dit Mezeray de l'Amiral, „ (c) qu'il se portoit „ avec chaleur dans tout ce qui touchoit l'honneur de la Nation Françoise; " c'est ce que le Pere Daniel auroit bien de la peine à prouver, de son Héros, François Duc de Guise. (d) Toujours lié avec Philippe II. qui ne cherchoit qu'à brouiller tout en France, (e) ce prétendu Héros, comme Mr. Jurieu l'a fait voir par Brantôme, & par Mr. le Laboureur, ne pensoit qu'à exterminer les Bourbons, l'unique reste de la famille de Hugues Capet, pour mieux se frayer le chemin au Trône; ce qui s'accorde assez avec ce que le Pere Daniel raconte lui-même, (f) de tous les mouvemens qu'un peu avant la mort de François II., le Duc de Guise se donna pour tâcher de faire périr le Roi de Navarre, avec le Prince de Condé, que ce Duc avoit fait condamner à perdre la tête. Quand on a lu toutes ces menées du Duc dans le Pere Daniel lui-même, on ne comprend point qu'à l'occasion de sa mort, il puisse dire „ (g) „ qu'on n'accusa ce Duc que d'ambition: mais qu'il sçut au moins la modé- „ rer, jusques-au point de ne se servir, pour accroître sa puissance, ni de trahi- „ son, ni de perfidie. " Le caractère que Mr. de Thou fait de ce Duc de Guise, est bien plus judicieux, & fait bien voir que cet illustre Président ne regardoit pas ce Prince, comme exemt d'une ambition très-criminelle. „ (h) Il „ recon-

(y) Voyez le Gendre. vol. 4. p. 387.

(z) Voyez Daniel. vol. 5. p. 651. 652.

(a) Voyez Mezeray. vol. 5. p. 106. sur l'An 1568.

(b) Voyez Ibidem. p. 108.

(c) Voyez ibid. p. 109. rien ne fait plus d'honneur à tout le Corps des Protestans en general, que ce que dit ailleurs Mezeray, „ Que „ leur Cause se trouvant en quelque facon „ jointe avec les intèrêts de l'Etat, ceux „ qui se piquoient d'être bons Francois, les „ soutenoient indirectement. " Mezeray vol. 6. p. 414.

(d) Voyez Daniel vol. 5. p. 783.

(e) Voyez Jurieu Apol. pour la Refor. vol. 2. c. 10. p 327—333.

(f) Voyez Daniel. vol. 5. p. 651. 652.

(g) Voyez Ibid. p. 789.

(h) *Vir utique nostrâ ætate, vel fatente invidiâ maximus—sed factionibus scisso regno vir generosus & natalium prærogativâ ac virtute insitâ privatum modum supergressus, à Carolo Cardinali*

„ reconnoît à la verité, que le Duc de Guise étoit un des plus grands hom-
„ mes de son siècle; mais il ajoute que ce Prince généreux ayant trouvé le
„ Roïaume déchiré par des factions, & sa grande naissance faisant qu'il avoit
„ peine à demeurer dans l'état d'un particulier, il se laissa entraîner par son
„ frere le Cardinal de Loraine, qui étoit un homme d'un esprit violent, &
„ par qui le Duc se laissa persuader de se joindre à l'une des Factions.

Mais ma plus forte preuve des défauts qu'il y a dans la Morale du Pere Daniel, est tirée de certaines maximes de Morale relâchée, qu'on trouve dans son Histoire, & qui font voir que nôtre Auteur n'a pas des idées fort exactes des principaux devoirs de la Morale, même les plus communs, ni de la nature de la piété que demande la Religion Chrétienne.

Lucain entre les louanges qu'il donne à Caton louë sa chasteté & son abstinence des plaisirs les plus légitimes.

(i) *Ce qui flate les sens ne va point jusqu'à lui,*
. . . .
Sur les chastes desirs d'une sainte lignée,
Il se regle l'usage & les droits d'Hymenée, &c.

Or si dans un tems, & dans une Religion, où l'impureté la plus outrée ne passoit pas pour un crime, un Poëte & un jeune homme de qualité, comme Lucain, a loüé la chasteté de celui dont il fait par-tout son Héros, & qu'il préfére aux Dieux mêmes; le Pere Daniel, lors qu'il nous parle du concubinage de Charlemagne, n'auroit-il pas du se souvenir de sa Religion & de sa Profession? Et n'auroit-il pas du parler en Chrétien & en Religieux des excès scandaleux où ce grand Empereur s'abandonna là-dessus? On ne peut pas nier que notre Auteur n'ait blâmé l'incontinence de Charles VII. de Charles VIII. de Henry IV., & en géneral de tous les Rois dont il parle, & qui ont été sujets à ce vice; mais cependant le Pere Daniel devoit-il excuser le concubinage de Charlemagne, & le faire passer pour un mariage légitime? Je crains d'en imposer au Pere Daniel, c'est pourquoi je raporte ses propres paroles. „ (k) Une
„ seule chose incompatible avec la sainteté, peut lui faire contester ce glorieux
„ titre, c'est son incontinence, en cas qu'elle fût aussi bien avérée que plu-
„ sieurs le prétendent. On attaque la réputation de ce Prince sur ce point-
„ là, par des argumens plus spécieux, ce me semble, que solides. Ce que j'ai
„ dit ailleurs en parlant d'un autre de nos Rois, sur le nom de concubine,
„ qui signifioit alors une femme mariée, mais sans certaines formalités, & qui
„ n'avoit

dinali fratre turbidi ac violenti ingenii homine persuasus, cujus consilia interdum aversabatur, & ipse in partes transiit. Thuan. Lib. 33. p. 692. Ed. Offen. sur l'An 1563.

(i) —*Venerisque huic maximus usus,*
Progenies, ...
——— *nullos que Catonis in actus*
Subrepsit, partemque tulit sibi nata voluptas. Lucan. Lib. 2.

(k) Voyez Daniel. vol. 1. p. 511.

(l) 1 Cor.

„ n'avoit pas certaines prérogatives, à cause de l'inégalité de la condition & le „ défaut de dot, suffit pour disculper ce grand Roi, & après avoir bien pesé „ tout ce qui se dit sur ce sujet, pour & contre, la verité me paroît être du „ côté de ceux qui le défendent. " Comme Charlemagne avoit en même tems toutes ces Femmes, ou toutes ces Maîtresses, selon les idées des Chrétiens & selon ce que dit S. Paul, (*l*) que pour éviter la paillardise, chacun ait sa femme, & chaque femme ait son mari, la Polygamie n'est-elle pas un véritable adultere? Et parce que c'étoit un usage commun dans la première Race, (*m*) où Dagobert a eu cinq femmes à la fois, comme Pepin le Gros bisayeul de Charlemagne en avoit eu aussi plusieurs, en étoit-il plus permis pour cela, à Charlemagne d'avoir à la fois tant de femmes? Mr. le Gendre & Mezeray n'ont point connu ces pretendües femmes de Charlemagne, & ils ont été ici beaucoup plus judicieux, que le Pere Daniel. Mr. le Gendre avouë que (*n*) Charlemagne aimoit trop les femmes; & Mezeray dit „ (*o*) que la gloire „ de ce Prince seroit sans tache, comme elle est sans pareille, si ce n'étoit „ qu'il eut trop d'incontinence pour les femmes: " après quoi il ajoute qu'on ne marque point le nom de ses Maîtresses, dont le nombre ne fut pas petit. Le Pere Daniel, aussi bien que Mr. le Gendre, parle en Cavalier, comme Mezeray parle en Ecclesiastique & en Religieux, de la rigueur dont Louis le Débonnaire en usa, avec son Neveu Bernard Roi d'Italie, & de la pénitence qu'il en fit, par l'avis de son nouveau Ministre l'Abbé Adelhard; pénitence où selon le Pere Daniel, „ (*p*) Louis donna un exemple de piété & d'humi- „ lité Chrétienne, qui édifia infiniment l'Eglise, mais que la politique & la „ prudence, sans doute, lui défendoient. " Mezeray parle de tout cela d'une manière plus judicieuse & même plus conforme à l'humanité, qui se révolte contre le suplice de Bernard, à qui on creva les yeux, & qui en mourut. „ (*q*) Quiconque, dit Mezeray, trouble la paix dans un Etat, mérite la „ mort; mais ce fut une trop extrême rigueur, envers un jeune Prince de dix „ neuf ans, & d'un Oncle envers un Neveu: aussi Louis en eut de cui- „ sans remords toute sa vie; & les François ne lui pardonnérent pas „ cette cruauté. " De même, le Pere Daniel a-t'il prétendu excuser les les débordemens de Marguerite de Valois premiere femme de Henri IV. dans l'endroit où il cite, ce que dit cette Princesse dans ses Mémoires, que la répugnance qu'elle avoit à épouser Henri IV. venoit de ce qu'il étoit Calviniste? Cela étoit faux, puisque, comme dit l'Auteur, avec tous les autres Historiens, (*r*) Marguerite aimoit le Duc de Guise. Mais quand cela auroit été véritable, l'Auteur devoit-il dire, par manière d'éloge, que, quoi-qu'elle fût (*s*) d'une humeur un peu galante (car c'est ainsi que le Pere Daniel parle des débor-

(*l*) 1 Cor. 7. 2.
(*m*) Voyez Mr. le Gendre vol. 1. p. 278. & p. 338.
(*n*) Voyez le Gendre ibid. vol. 2. p. 135. & 144.
(*o*) Voyez Mezeray. vol. 1. p. 261, 262.
(*p*) Voyez Daniel. vol. 1. p. 533. & le Gendre vol. 2. p. 173—175. Voyez le Même ibidem p. 180—182.
(*q*) Voyez Mezeray. vol. 1. p. 289.
(*r*) Voyez Daniel. vol. 5. p. 960.
(*s*) Ibid. p. 968.

(*t*) Voyez

débordemens connus de Marguerite) elle étoit très-Catholique? Ce n'est pas ainsi que Mezeray parle de cette Princesse, lors-qu'il décrit la vie qu'elle menoit dans l'Hôtel, qu'elle avoit acheté au Fauxbourg S. Germain, & où elle s'étoit retirée, après qu'un de ses Mignons eut été tué à la portiere de son Carosse (*t*). „ Ce fut-là, dit Mezeray, qu'elle tint sa petite Cour, le reste de „ ses jours, mêlant bizarement les voluptés & la dévotion, l'amour des Let„ tres & celui de la vanité, la charité Chrétienne & l'injustice : car comme „ elle se piquoit d'être souvent vuë à l'Eglise, d'entretenir des hommes sça„ vans, & de donner la dixme de ses revenus aux Moines, elle faisoit gloire „ d'avoir toujours quelque galanterie, d'inventer de nouveaux divertissemens, „ & de ne payer jamais ses dettes ". Quelles idées encore de Morale & de Religion peut avoir le Pere Daniel, lors qu'il fonde ce qu'il dit de la prétenduë piété de quelques-uns de ses Héros, sur ce qu'ils étoient animés de cet esprit de persécution, si contraire à l'esprit & aux préceptes exprès de la Religion Chrétienne, quoi-que d'ailleurs ils eussent peu ou point de vertus Morales ni Chrétiennes, & qu'ils fussent remplis de vices & de passions condamnées expressément par l'Evangile? Quoi-que le Pere Daniel, comme nous l'allons voir, ait tâché de pallier les défauts de Philippe Auguste, il est certain que ce Roi fouloit beaucoup ses peuples, & n'avoit pas grand égard aux règles les plus communes de la Justice; c'est ce qui fait qu'on est surpris que notre Jésuite nous dise, (*v*) „ que la piété & la Religion de ce Prince parurent, par la hai„ ne qu'il eut toujours pour les ennemis de la Religion; il ne fit aucun quar„ tier aux Hérétiques. De même quelle idée de la piété chrétienne doit avoir le Pere Daniel, lors-qu'il nous vient parler de la piété de Henri II., lors-qu'il vient nous dire que Henri étoit (*x*) „ d'ailleurs fort religieux, en même „ tems qu'il nous dit que ce Roi ne fut pas exemt du foible trop commun „ aux Princes que la galanterie alla à l'excès dans sa Cour, & que cette Cour „ ne fut guéres moins déréglée, que celle de son Prédecesseur? " Ce qu'il y a de surprenant, c'est que le seul titre de cette piété prétenduë de Henri II. que produit le Pere Daniel, ce sont les Edits séveres que ce Prince fit contre les Protestans, ou comme parle notre Jésuite, (*y*) contre les Sectateurs des nouvelles erreurs, qu'il poussa vivement. Le Pere Daniel n'en demeure pas là & il nous aprend, que l'esprit de persécution étoit comme le lien & *le ciment* de l'infame commerce, qu'avoit Henri II., avec la Duchesse de Valentinois. (*z*) „ La Politique, dit-il, dont cette Dame se servit, pour maintenir son credit „ dans sa plus grande vieillesse, fut de faire paroître un grand zèle contre les „ Hérétiques, & un grand attachement pour la Religion, que ce Prince ai„ moit sincerement. " Mezeray se garde bien de parler de cette piété de Henri II., ni de la fonder sur les Edits rigoureux, que ce Roi donna contre les Protestans. Presque tous les vices, dit-il avec ce stile énergique qu'il sçait sur

(*t*) Voyez Mezeray. vol. 6. p. 316.
(*v*) Voyez Daniel. vol. 2. p. 738.
(*x*) Voyez Daniel. vol. 5. p. 627.
(*y*) Voyez Ibid. p. 626.
(*z*) Voyez Ibid.

(*a*) Voyez

sur-tout employer, lors-qu'il parle des vices des Grands & des Rois. (a) „ Presque tous les vices qui ruïnent les grands Etats, & qui attirent le courroux du Ciel, régnérent dans cette Cour-là; car on y voyoit triompher les jeux de hazard, le luxe, l'impudicité, le libertinage, les blasphêmes, & cette curiosité aussi sotte qu'impie, de chercher les secrets de l'avenir par les détestables illusions de l'Art Magique. "

Je me suis trop étendu sur ce que j'ai appellé la Morale du Pere Daniel, & je tâcherai d'être moins long dans ce que j'ai à dire en second lieu, de la Politique de nos deux Auteurs, & des idées bien différentes qu'ils ont l'un & l'autre du bien public & de la liberté: c'est ce qui va faire le sujet de cette seconde Partie. Comparaison des deux Historiens par raport à la Politique.

Feu Mr. Stillingfleet Evêque de Worcester dit quelque part dans un de ses Sermons, que l'étude des anciens Auteurs Grecs & Romains, est dangereuse dans un Etat Monarchique, & qu'il est à craindre que la Jeunesse charmée des maximes Républiquaines qu'elle y trouve, n'y prenne un esprit de sédition & de révolte. Je ne sçai comment une pensée si peu raisonnable a pû échaper à un Auteur aussi judicieux, & qui d'ailleurs a été fort zèlé pour la dernière révolution, qu'il a très-bien défenduë dans quelques-uns de ses Ouvrages. Il est vrai qu'on trouve des idées de liberté dans les anciens Auteurs, & sur-tout dans les anciens Historiens, qu'on ne trouve guéres, dans les Historiens modernes, sur-tout de France, & même d'Angleterre, au moins dans le tems que ce Prelat écrivoit; mais cependant il est certain que ce n'est pas tant le Gouvernement Républiquain, que la liberté en géneral, dont les Anciens font l'éloge, comme ce n'est pas tant contre la Monarchie que contre la Tyrannie, que portent leurs idées de Gouvernement. Il paroît que Platon & Xenophon, tous deux contemporains, tous deux Disciples de Socrate, n'avoient pas une grande idée du Gouvernement Républiquain, & qu'ils le regardoient comme une source perpetuelle de toutes sortes de desordres. Nous avons vu que Platon regarde (b) un Gouvernement populaire, comme celui où la Tyrannie, & le Gouvernement arbitraire peuvent plus aisément s'établir; & il prétend que ces excès de liberté qu'on voyoit dans les Républiques de son tems, se terminoient d'ordinaire à l'esclavage le plus complet & le plus dur. Platon va même plus loin, & il semble préférer le Gouvernement Monarchique à tout autre, lors-qu'il dit (c) que, comme il n'y a point d'Etat si malheureux, qu'un Etat qui gémit sous la domination d'un Tyran, de même il n'y en a point de plus heureux, que celui où on vit sous le Gouvernement d'un Roi, c'est-à-dire aparemment d'un Roi, dont la puissance est bornée par les Loix, ou qui exerce cette puissance conformément aux Loix. On trouve sans doute, comme je l'ai déja remarqué, de grands principes de liberté dans la Politique d'Aristote; mais il ne paroît pas que ce Philosophe fût proprement ce qu'on

(a) Voyez Mezeray. vol. 4. p. 722. 723.
(b) Vid. Plat. Liv. 8. p. 204. & 210.
(c) Δῆλον παντὶ ὅτι ΤΥΡΑΝΝΟΥΜΕΝΗΣ μὲν οὐκ ἐστὶν ΑΘΛΙΩΤΕΡΑ, ΒΑΣΙΛΕΥΟΜΕΝΗΣ δὲ οὐκ εὐδαιμονεστέρα. (πόλις) Plato de Rep. Lib. 9. p. 240. 242.

qu'on appelle, un Republiquain, & qu'il n'aprouvât pas une autre forme de Gouvernement, il a suivi l'idée de Platon, que rien ne ressemble plus à un Gouvernement Tyrannique, qu'un Gouvernement Republiquain. Il n'approuve pas (*d*) le Gouvernement absolu sous lequel les Asiatiques vivoient, & il traite d'esclaves & d'esprits serviles ceux qui sembloient s'accommoder de ce Gouvernement despotique; mais en même tems Aristote paroît fort partisan des Monarchies limitées, & où le Prince est obligé de gouverner selon les Loix. Dans un passage différent de celui que j'ai cité, après Mr. Dacier, il louë extremement ce qu'il appelle (*e*) le Gouvernement des tems Héroïques, où l'autorité des Rois étoit reglée par les Loix, où les Peuples choisissoient volontairement pour leurs Rois, ceux qui avoient été leurs bien-faiteurs, ceux qui avoient excellé en quelque Art, ceux qui avoient fait de grandes actions à la guerre, & enfin ceux qui avoient été comme Fondateurs des Etats qu'ils gouvernoient, où ils avoient rassemblé un certain nombre de peuples, & leur avoient donné des terres à cultiver. Aristote parle beaucoup plus avantageusement du Gouvernement de Sparte, que de celui d'Athenes; & en particulier il louë beaucoup l'établissement des Ephores qu'avoit fait Théopompe, Roi de Sparte; & il dit, que si par cette institution, (*f*) Théopompe avoit diminué son autorité, il avoit aussi rendu sa puissance plus durable, qui par cet établissement, seroit desormais moins sujette aux funestes révolutions qui arrivent souvent dans des Gouvernemens despotiques. Je ne fais que développer la pensée d'Aristote, dans ces dernières paroles que j'y ajoute; & je ne raporterai plus de lui que ce beau passage, où il soutient (*g*) qu'il faut nécessairement que toute Monarchie absoluë soit une Tyrannie; que tout Monarque absolu gouverne souvent ceux qui vallent mieux que lui, sans penser qu'à son interêt, & nullement à celui de ses Sujets. „ Aussi, ajoute-t-il, est-ce mal-„ gré eux que ces Peuples vivent sous un tel Gouvernement: car il n'y a au-„ cun homme libre qui pût volontairement se soumettre à une domination de „ cette nature." Xenophon avoit les mêmes idées de liberté qu'Aristote & Platon; mais il n'estimoit pas plus qu'eux le Gouvernement Républiquain. (*h*) Xenophon dit que tout homme qui voudra demeurer dans un Gouvernement populaire comme celui d'Athenes, a résolu de faire des injustices, par ce qu'un scelerat peut mieux esperer de se cacher & de n'être pas découvert dans un Etat populaire, ou même dans une Aristocratie. Cependant le même Xenophon dans l'éloge qu'il fait du Gouvernement de Lacedemone, & qu'il répete

(*d*) Voyez Arist. Polit. Lib. 3. c. 10. pag. 351.

(*e*) Τέταρτον δ' εἶδος μοναρχίας βασιλικῆς, αἱ κατὰ τοὺς ἡρωϊκοὺς χρόνους ἑκούσιαί τε καὶ πάτριαι γιγνόμεναι κατὰ νόμον. διὰ γὰρ τὸ τοὺς πρώτους γενέσθαι τοῦ πλήθους εὐεργέτας κατὰ τέχνας ἢ πόλεμον, ἢ διὰ τὸ συναγαγεῖν ἢ πορίσαι χώραν, ἐγίγνοντο βασιλεῖς ἑκόντων. Idem. ibid. p. 353.

(*f*) Vide Arist. Polit. Lib. 5. c. 11. p. 652. Voyez Plutar. in Lycurgo. p. 43.

(*g*) Τοιαύτην δ' ἀναγκαῖον εἶναι τυραννίδα τὴν μοναρχίαν, ἥτις ἀνυπεύθυνος ἄρχει τῶν ὁμοίων, καὶ βελτιόνων πάντων, πρὸς τὸ σφέτερον αὐτοῦ συμφέρον, ἀλλὰ μὴ πρὸς τὸ τῶν ἀρχομένων. διόπερ ἀκούσιος. οὐδεὶς γὰρ ἑκὼν ὑπομένει τῶν ἐλευθέρων τὴν τοιαύτην ἀρχήν. Idem ibid. Lib. 4. c. 10. p. 460. 461.

(*h*) Vide Περὶ Ἀθηναίων πολιτείας. c. 2. §. 20. Ed. Oxon. 8.

(i) Il

pite en d'autres termes dans la Vie d'Agesilaüs, semble faire l'éloge du Gouvernement d'Angleterre, qui semble presque avoir été formé, sur la forme de Gouvernement établie à Sparte par Licurgue. Là Xenophon dit (*i*) „ que „ jamais les Peuples n'ont vu avec impatience les prérogatives qu'on accordoit „ aux Rois, pour maintenir leur dignité; & qu'aussi jamais les Rois de Lace„ demone n'ont souhaité de plus grands avantages que leurs predecesseurs, ni „ n'ont prétendu regner sous d'autres conditions, que celles sous lesquelles ils „ avoient accepté la Royauté; ce qui fait que le Gouvernement établi à Spar„ te par Licurgue, a subsisté plus long-tems qu'aucun Gouvernement Ari„ stocratique ou populaire, Monarchique & absolu qui fût alors dans le „ Monde; & il ajoute, que (*k*) la sureté de ce Gouvernement consistoit dans „ les sermens reciproques, que se faisoient les Rois & les Ephores, & qu'ils „ renouvelloient tous les mois, où le Roi juroit de regner selon les Loix éta„ blies dans la Ville, & où les Ephores promettoient au Roi un Thrône in„ ébranlable, pourvu qu'il observât son serment. " A ce passage de Xenophon on peut ajouter celui de Plutarque dans la Vie de Lycurgue, où en parlant de l'établissement de 28. Vieillards que fit ce Législateur, il dit que (*l*) „ ces Vieillards avoient été établis d'un côté pour fortifier le Roi, afin „ d'empêcher que le Gouvernement Républiquain ne s'introduisît, mais que „ de l'autre côté ils étoient aussi établis pour fortifier le Peuple, & pour em„ pêcher que le Gouvernement Monarchique ne dégenerât en Tyrannie. " C'est cette grande fin de conserver leur liberté, que Ciceron nous dit avoir été la cause (*m*) de l'établissement des Tribuns du Peuple, pour brider l'autorité des Consuls qui auroit bientôt été trop grande dans un Etat libre, comme sans les Ephores les Rois de Sparte auroient été trop absolus: car ajoute-t'il, ou „ (*n*) il ne falloit pas chasser les Rois, ou il falloit que le Peuple Romain „ n'eût pas seulement le nom de liberté, il falloit de plus qu'il en joüît effe„ ctivement. " Ce soin de conserver leur liberté paroît dans les divers établissemens que les Romains ont formés, & dans les diverses Magistratures qu'ils ont créées, pour se brider mutuellement, & pour s'empêcher reciproquement d'empiéter sur la liberté de la République. Cet amour de la liberté étoit si profondément enraciné dans les Romains, que même sous les Empereurs, ils

(*i*) Η τε γὰρ πόλις οὐδέποτε φθονήσασα τοῦ προτετιμῆσθαι αὐτοὺς (βασιλεῖς) ἐπεχείρησε καταλῦσαι τὴν ἀρχὴν αὐτῶν, οἵ τε βασιλεῖς οὐδέποτε μειζόνων ὠρέχθησαν ἢ ἐφ' οἷσπερ τὴν βασίλειαν ἐξ ἀρχῆς παρέλαβον; Τοιγαροῦν ἄλλη μὲν οὐδεμία ἀρχὴ φανερά ἐστι διαγεγενημένη ἀδιασπαστῶς — αὕτη δὲ μόνη διαμένει συνεχὴς βασίλεια. Xenophon in Agesilao. c. 1. p. 2. Ed. Oxf. 8. Vide eadem ferè apud eundem in λακ. πολ. c. 15. § 1.

(*k*) Ὅρκους δὲ ἀλλήλοις κατὰ μῆνα ποιοῦνται Ἔφοροι μὲν ὑπὲρ πόλεως, βασιλεὺς δ' ὑπὲρ ἑαυτοῦ; ὁ δὲ ὅρκος ἐστὶ τῷ μὲν βασιλεῖ κατὰ τοὺς τῆς πόλεως κειμένους νόμους βασιλεύσειν τῇ δὲ πόλει, ἐμπεδορκοῦντος ἐκείνου, ἀστυφέλικτον τὴν βασιλείαν παρέξειν. Xenoph. λακ. πολ. c. 15. §. 7.

(*l*) Τοῖς μὲν βασιλεῦσι πρόσεδροι γενόμενοι (γέροντες) ὅσον ἀντιβῆναι πρὸς δημοκρατίαν, αὖθις δὲ ὑπὲρ τοῦ μὴ γενέσθαι τυραννίδα τὸν δῆμον ἀναρρωννύντες. Plutar. in Lycurgo p. 42.

(*m*) *Quare nec Ephori Lacedæmone sine causâ à Theopompo oppositi Regibus, nec apud nos consulibus Tribuni.* Cicero de Leg. Lib. 3. num. 16.

(*n*) *Quamobrem aut exigendi reges non fuerunt: aut plebi re, non verbo danda libertas.* ibid. num. 25.

ils la regrettent perpetuellement, & ils comblent d'éloges ceux qui en ont été les Fondateurs, & qui ont tâché d'en être les Restaurateurs. C'est un langage que tiennent les Empereurs, aussi-bien que leurs Sujets; & il n'y a jamais eu que quelques esclaves de Cour, qui de nos jours en France & en Angleterre, ayent déclamé contre la liberté, & qui ayent fait l'éloge du Pouvoir absolu. C'est avec de très-grandes marques d'approbation que Cesar parle de cette revolte génerale des Gaulois, qui sans aucun égard à l'amitié & à la reconnoissance qu'ils lui-devoient, se soulevérent contre lui, pour tâcher de recouvrer cette liberté, que lui-même ensuite ôta à sa Patrie. Il fut emporté, dit-il, en parlant de Comius Seigneur d'Arras, qui avoit rendu de grands services à Cesar, & qui en avoit reçu de grands bienfaits, (o) „ il fut emporté par le consen-„ tement géneral des Gaules, comme la plupart des autres, & l'envie de re-„ couvrer leur liberté & la gloire de leur Nation, qui avoit toujours fleuri „ dans les armes, eut plus de pouvoir sur leur esprit, que la reconnoissance & „ l'amitié." Il n'y a jamais eu de plus lâches flateurs que Velleïus Paterculus, & Valere Maxime l'ont été de Tibere; & en particulier le premier, qui a l'effronterie de dire, que sous le Règne de cet Empereur (p) les Magistrats eurent plus d'autorité que jamais, & qu'on eut plus de respect pour la majesté du Senat qu'on n'en avoit eu auparavant; quoiqu'il fût de notorieté publique que jamais, ni les Magistrats, ni le Senat ne furent tenus si bas par aucun Empereur, qu'ils le furent sous Tibere. Ce même Tibere sous qui ces Auteurs vivoient, ne pouvoit souffrir les loüanges qu'on donnoit à Brutus & à Cassius, & il fit brûler les Livres de Cremutius Cordus, où ces deux grands hommes étoient appellés les derniers des Romains. Cependant sous ce Prince si jaloux du moindre amour qu'on témoignoit pour la liberté, ces deux lâches Auteurs n'ont pas craint de loüer Caton si zèlé pour la liberté, & de le louër même de ce zèle. Velleïus à la verité ne lui donne selon sa manière de louër, que des loüanges fort generales. „ (q) C'étoit un homme, dit-il, qui res-„ sembloit à la Vertu même; qui aprochoit plus des Dieux que des hommes; „ qui ne faisoit pas le bien, pour paroître le faire, mais parce qu'il ne pouvoit „ faire autrement; à qui rien ne paroissoit raisonnable que ce qui étoit juste; „ & qui étant exemt de tout vice, fut toujours maître de sa propre fortune." Valere Maxime va plus loin dans ces paroles, qui caracterisent *Caton d'une* maniere bien plus particuliere. „ *(r)* Qu'est-ce donc, dit-*il*, que la liberté „ sans

(o) *Tanta tamen universæ Galliæ consensio fuit libertatis vindicandæ, & pristinæ belli laudis recuperandæ, ut neque beneficiis neque amicitiæ memoriâ moverentur.* Cæsar. de bello Gall. Lib. 7. p. 354.

(p) *Accessit magistratibus auctoritas, senatui majestas.* Vellej. Pater Lib. 2. cap. 126. pag. 112.

(q) *Homo virtuti simillimus, & per omnia ingenio diis, quam hominibus, propior, qui numquam rectè, ut facere videretur, sed quia aliter facere non poterat; cuique id solum visum est rationem habere, quod haberet justitiam, omnibus humanis vitiis immunis, semper fortunam in suâ potestate habuit.* Vellei. ibidem. c. 35. p. 44.

(r) *Quid ergo libertas sine Catone? non magis quam Cato sine libertate.* Val. Max. Lib. 6. c. 2. ex Rom. 5.

(s) Tu

„ sans Caton ? Elle ne peut non plus subsister sans lui, que Caton sans la liberté. " Cremutius Cordus dont nous venons de parler, se défend sur les loüanges qu'il avoit données à Brutus & à Cassius, par l'exemple de Tite-Live qu'Auguste ne laissa pas d'honorer toujours de sa bien-veillance, en même tems qu'il l'accusoit d'être trop favorable à Pompée. „ (s) Tite-Live si „ célebre par son éloquence, & par sa bonne-foi, " dit Cremutius dans Tacite, „ a tellement loüé Pompée qu'à cause de cela, Auguste l'appelloit „ Pompeïen, & l'accusoit d'être du parti de Pompée ; cependant cela ne „ rallentit pas leur amitié. " Lorsque le même Tite-Live a parlé de „ Scipion, d'Afranius, de ce même Cassius, de ce même Brutus dont-il s'agit présentement, il en parle souvent comme d'hommes très-illustres ; & il „ ne leur donne pas les noms de Voleurs & de Parricides qu'on leur donne presentement. " Du tems qu'arriva cette affaire de Cremutius, Valere Maxime n'avoit pas publié son Livre, où (t) les meutriers de César sont si souvent traités de Parricides ; autrement on auroit lieu de croire que Cremutius Cordus auroit eu égard à ces passages de Valere Maxime, qui lors-qu'il parle de ce meurtre, n'en parle pas avec la même modération, que (v) Velleïus Paterculus son contemporain, quoi-qu'ils fussent tous deux également flateurs de Tibere, & de sa Tyrannie. Tout le monde sçait comment sous Néron Lucain regrette la perte de la liberté.

(x) *Loin de nous pour jamais la liberté s'écarte ;*
Et bannie elle trouve un azile certain,
Sur les rives de l'Istre, & sur celles du Rhin.

Rien n'est plus beau que cette belle Apostrophe à Brutus dans Lucain, qui est aussi très-belle dans Brebeuf, où le Poëte prie pour la vie de César, afin qu'il puisse être la victime de Brutus.

(y) *Dernier espoir des Loix, ressource des Romains,*
Brute, que veut ce fer qui brille dans tes mains ?
. . . .
Que te sert de t'armer contre la Tyrannie ?
Il n'est pas tems encor de vanger l'Ausonie,

Il

(s) *Titus Livius eloquentia ac fidei præclarus imprimis Cn. Pompeium tantis laudibus tulit, ut Pompeianum eum Augustus appellaret. Neque id amicitiæ eorum offecit. Scipionem, Afranium, hunc ipsum Cassium, hunc Brutum, nusquam latrones & parricidas, quæ nunc vocabula imponuntur, sæpè insignes viros nominat.* Tacit. Annal. Lib. 4. c. 34. p. 130.

(t) *Erupit deindè eorum parricidium, qui dum te (Cæsar) hominum numero subtrahere volunt, Deorum concilio adjecerunt.* Valer. Max. Lib. 1. c. 6. ex Rom. 13. *C. Cassius, numquam sine præfatione publici parricidii nominandus,* &c. Lib. 1. c. 8. ex. Rom. 8.

(v) Vide Patercul. c. 56. p. 61. & 62.

(x) *Libertas ultra Tanaim, Rhenumque recessit,*
Ac, toties, nobis jugulo quæsita, negatur,
Germanum, Scythicumque bonum : nec respicit ultra
Ausoniam. Lucan. Lib. 7.

(y) *O Decus imperii, spes ô suprema Senatus,*
Extremum tanti generis per secula nomen ;

Il faut que ce Guerrier dont tu cherches le sang,
Avant que de tomber s'éleve au plus haut rang:
Avant que d'immoler cet artisan du crime,
Laisse regner César, & croître ta victime,
Et que lâche oppresseur des Loix & du repos,
Il périsse en Tyran, & non pas en Héros.

Suétone aussi n'a pas craint sous les Empereurs d'écrire que (z) César ayant mal usé de son autorité, avoit été tué justement; ce qui l'a fait louër par Casaubon, qui remarque que c'étoit le sentiment du Senat, excepté de ceux qui étoient attachés à César d'une maniere particuliere. Sans prétendre justifier le meurtre de César très-criminel en lui-même, & dans lequel d'ailleurs, de la part des Conspirateurs, il y a des circonstances fort odieuses, je passe à Claudien, qui dans les leçons qu'il fait donner à Honorius par Théodose, fait parler cet Empereur, comme parloit le Roi Guillaume, & comme parle à present le Roi GEORGE, dont les discours aussi bien que les actions feront voir à la Postérité la plus reculée, que ces grands Princes n'ont jamais oublié que c'étoit un Peuple libre qu'ils gouvernoient. Là Théodose remontre à son Fils (a) qu'il ne lui donne pas à gouverner les Armeniens & les Arabes, Peuples de longue-main accoutumés à l'esclavage; qu'il l'appelle à gouverner les Romains qui depuis long-tems ont été les Maîtres du Monde; qui non seulement n'ont pu suporter l'orgueil & la tyrannie de Tarquin; mais qui même n'ont pu souffrir la domination plus douce de César; & dans la suite entre les Héros que Théodose propose à son Fils pour exemple, il lui met devant les yeux (b) celui de Brutus, par qui Rome fut mise en liberté du tems de Tarquin.

Je ne pretends pas que le Pere Daniel nous prêche tous crûment les avantages du Pouvoir absolu & illimité des Rois, comme on faisoit autrefois en Angleterre avant la Révolution. Encore moins tord-il les faits qu'il raporte pour y trouver que de tems immémorial, les Rois de France ayent eu cette autorité sans

Ne rue per medios nimium temerarius hostes
. . . .
. . . . *Nil proficis istic*
Cæsaris intentus jugulo: nondum attigit arcem
Juris, & humanum culmen, quo cuncta teguntur
Egressus, meruit fatis tam nobile letum:
Vivat, &, ut Bruti procumbat victima, regnet.
Lucan. ibidem.

(z) *Prægravant tamen cætera facta, dictaque ejus (Cæsaris) ut & abusus dominatione, & jure cæsus existimetur.* Sueton. in Cæsare cap. 76. p. 88. & 89. *Laudo judicium & liberam vocem, non enim puto fuisse sub Cæsaribus extra omne periculum, palam de primo auctore imperii quod ipsi tenebant, ita pronuntiare.* Vid. Casaub. in loco.

(a) *Non tibi tradidimus dociles servire Sabæos;*
Armeniæ dominum nec te præfecimus oræ
. . . .
Romani, qui cuncta diu rexere, regendi:
Qui nec Tarquinii fastus, nec jura tulere Cæsaris. Claudian. de 4. cons. Honor. vers. 306—311.

(b) *Libertas quæsita placet? mirabere Brutum.* Ibid. vers. 104.

(c) Sur

ses bornes qu'ils ont à present. Nous avons déja vu que c'est sur le consentement des François, qu'il fonde le droit des trois Familles qui sont parvenues successivement à la Couronne. Comme les Gaulois étoient autrefois fort jaloux de leur liberté; ce qui fait dire par Ambiorix dans César, „ (c) que „ telle étoit la forme de leur Gouvernement, que le Peuple n'avoit pas moins „ d'autorité sur lui, qu'il en avoit sur le Peuple; ils n'étoient pas moins jaloux de leurs droits sous les premiers Rois de France; & le Pere Daniel fait fort bien voir par les remontrances faites à Childeric II., dont on a déja parlé, (d) que les Rois de France ne pouvoient rien résoudre d'important dans la paix ni dans la guerre, sans le consentement de leurs Parlemens. Il nous a fort fidellement expliqué ce que c'étoit que les Etats géneraux, en parlant de ceux qui furent assemblés par le Roi Jean en 1355., à l'occasion de la guerre d'Angleterre, que Jean n'osa entreprendre sans le consentement des Etats. A la verité il paroît parce qu'il nous dit, (e) que le Tiers Etat n'a pas toujours fait partie des Etats; & que les Rois de France n'avoient guéres convoqué, que les Prelats & la Noblesse, jusques aux Etats de Jean, où la France fut representée, pour la premiere fois, par les trois Corps de l'Etat. Il est vrai que Mezeray semble n'en pas tomber d'accord; & il semble croire que les Etats étoient plus anciens, lors-que sur cette même année, il remarque (f) qu'on ne levoit point de subsides extraordinaires, sans le consentement des Etats. De même qu'en parlant des Etats qui furent tenus par Henry II., un peu avant la bataille de S. Quentin, il dit d'un air chagrin, mais qui fait bien voir le zèle qu'un bon Historien doit avoir pour le bien public, (g) que depuis le Roi Jean, les Etats n'ont guéres servi qu'à augmenter les subsides; ce qui fait voir qu'auparavant, & même depuis, les Etats avoient un pouvoir plus étendu, puisque, comme dit Mr. le Gendre, jusques-à la mort de François II., les Etats generaux, lors-qu'ils étoient assemblés, étoient en possession de disposer de la Régence; (h) mais à la minorité de Charles IX., Catherine de Medicis leur fit défendre, par un Arrêt du Conseil, de se mêler de cela, ni de toute autre chose qui concernoit le Gouvernement. Si Mr. le Gendre & Mezeray ont raison, rien n'est plus faux, rien n'anéantit plus les Etats, & ne les rend plus inutiles, ni ne les met plus hors d'état de brider l'autorité Royale, qui est la fin de leur institution, que ce que dit le Pere Daniel, en parlant des premiers Etats de Blois. (i) „ Depuis, dit-il, qu'on „ eut ajouté le Tiers Etat aux deux autres Ordres, les Etats ne s'attribuoient „ autre droit, que celui de faire des remontrances, que les Rois étoient libres „ de rejetter ou de recevoir." Ce qu'il ajoute que la Ligue dans ces Etats vouloit que les déliberations des Etats fussent aussi-tôt publiées qu'arrêtées, sans

(c) *Sua que esse ejusmodi imperia, ut non minus haberet in se juris multitudo, quam ipse in multitudinem.* Cæsar de Bello Gall. Lib. 5. p. 182.
(d) Voyez Daniel. vol. 1. p. 278.
(e) Voyez idem. vol. 3. p. 501.
(f) Voyez Mezeray Ab. Chron. vol. 3. p. 42.
(g) Voyez Idem vol. 4. p. 709.
(h) Voyez le Gendre vol. 4. p. 404.
(i) Voyez Daniel. vol. 6. p. 640.

(k) Voyez

sans attendre les ordres du Conseil du Roi, semble être contraire à la Constitution fondamentale de France, & de toute autre Monarchie quelle qu'elle soit, mais en même tems il paroît que notre Auteur ne connoît guéres le Gouvernement de ce Païs-ci, lors qu'il dit que les Ligueurs vouloient réduire leurs Souverains sur le même pié, que les Rois de Pologne & d'Angleterre. En effet outre qu'il y a une différence infinie entre la Constitution de ces deux Etats, & l'autorité que les Rois ont dans chacun; le Pere Daniel n'auroit pas du ignorer que nos Actes de Parlement ne sont d'aucune force, qu'ils n'ayent été ratifiés par le Roi, dont à cause de cela, ils sont proprement les Loix.

Mais ce que sur cet article, je trouve plus à redire dans le Pere Daniel, c'est que lors même qu'il parle de l'abus que les Rois ont fait de leur autorité, & qu'il raconte des entreprises par lesquelles, après avoir long-tems empiété sur la liberté publique, ils l'ont enfin anéantie; lors, dis-je, que notre Auteur traite de ces sortes de faits, il ne blâme jamais ces accroissemens du pouvoir absolu; il ne paroît jamais regretter la perte de la liberté; il ne considere jamais les fausses démarches des Princes dont il parle, en tant qu'elles tendoient à ravir aux François leurs droits & leurs privilèges les plus inaliénables, il colore même & justifie les actions des Princes qui tendoient le plus visiblement à ce but, & en un mot, comme Suétone, Tacite, & en dernier lieu Mezeray, il n'a pas pour la Tyrannie & les Tyrans,

(k) *Ces haines vigoureuses,*
Que doit donner le Vice aux ames vertueuses.

Mais qu'ont sur-tout les ames vertueuses, pour un Gouvernement où les Peuples ne sont sûrs de leur vie, de leurs biens, de leur liberté, & de leur Religion, que sous le bon plaisir de leur Roi.

En effet comment le Pere Daniel ne colore-t'il point (l) cet amas d'argent que faisoit Philippe Auguste? Quelles peines ne se donne-t-il point pour justifier ce Prince de l'accusation d'avarice & d'ambition? Et combien ne semble-t-il point approuver cet entretien des Troupes règlées qui commença sous Philippe; qui en France, comme par-tout ailleurs (m) a été le coup de grace pour la liberté publique, (n) sans que jamais elle puisse s'en relever? Quelle peine ne se donne-t-il pas, pour justifier (o) Enguerrand de Marigny, de qui il dit que c'étoit le Ministre du plus grand mérite que la France eût encore eu? Et quelle approbation ne donne-t-il point à ces remords de Charles de Valois, qui crut que l'étrange maladie dont il étoit frappé, venoit de ce qu'il avoit poursuivi Enguerrand trop chaudement, & qu'il l'avoit fait condamner & exécuter sans

(k) Voyez Moliere Misan. Acte 1. Sce. 1.
(l) Voyez Daniel. vol. 2. p. 649.
(m) Voyez Aristote Polit. Lib. 5. c. 6. p. 575. 576. Voyez Lib. 7. c. 9. p. 825.
(n) Ceci ne doit pas être entendu des cas extraordinaires, des tems de Conspiration & de Révolte, ou lors-qu'il y a d'autres Competiteurs à la Couronne qui ont un parti considérable dans le Roiaume.
(o) Voyez Idem. vol. 3. p. 358—361.
(p) Voyez

sans aucune forme de Justice ? Ce qui en effet, comme le remarque Mr. le Gendre, (p) fut la principale raison qui fit que la plupart du monde croyoit Enguerrand innocent; quoique, pour le croire coupable, il ne faille pas d'autre preuve que les exactions, & sur-tout (q) le changement des Monnoïes, que le Pere Daniel nous dit lui-même avoir été fait sous son Ministère, pendant le Règne de Philippe le Bel, & qui mit le Peuple presque au désespoir. De même en parlant du supplice de l'Avocat géneral des Marais, durant les troubles qui arrivérent pendant la minorité de Charles VI. Il semble, selon le Pere Daniel, (r) qu'il n'ait péri, que pour s'être trop attaché au Duc d'Anjou, oncle de Charles VI. & qui fit tant de mal à la France pendant qu'il eut la Regence; & il s'en faut beaucoup qu'il donne du supplice de ce Magistrat, les raisons qu'en donnent (s) Mezeray & Mr. le Gendre: de plus le Pere Daniel approuve la réponse que fit Charles VII. à un Mémoire contenant les griefs de l'Etat, qui lui fut presenté de la part des Ducs d'Orleans, de Bourgogne, d'Alençon & de Bourbon. Comme entr'autres choses, ces Princes se plaignoient de ce que le Roi n'avoit pas assemblé les Etats, pour lever les subsides, au lieu de faire la réflexion que nous avons vu que fait Commines, sur les malheureuses suites qu'eut pour la France, ce prétexte de necessité dont Charles VII. se servit alors, le Pere Daniel semble approuver ce que répondit ce Prince, „ (t) que dans les besoins pressans de son Etat, il pouvoit par son Au-„ torité Roïale faire lui-même ces impositions. " Enfin c'est en Partisan zèlé des Monarchies les plus absoluës, que le Pere Daniel parle de la grande Charte d'Angleterre accordée sous le Roi Jean (v) „ qui, dit-il, a depuis été „ l'occasion de tant de guerres civiles, la source de tous les différends du „ Souverain avec ses Peuples, & avec les Assemblées des Etats appellées au-„ jourd'hui du nom de Parlement, & qu'on y regarde comme le frein & la „ barriere qu'on oppose à ce qu'ils appellent, le Pouvoir arbitraire.

Les Jésuites ont été autrefois dans des sentimens bien opposés, & si à present ils soutiennent des maximes favorables à l'autorité des Rois, ils en ont autrefois soutenu qui étoient encore plus favorables aux droits des Peuples, & qu'ils ont même portées à des excès que n'aprouvent pas parmi nous, les plus zélés défenseurs de ces droits. Comme en effet, excepté peut-être quelques Fanatiques du tems de Cromwell, nos plus outrés Républiquains n'ont jamais cru qu'on pût legitimement recouvrer la liberté par l'assassinat & par le meurtre. Ce n'est pas seulement en vertu de l'autorité que le Pape s'attribuë de déposer les Princes Hérétiques ou Fauteurs d'Hérétiques; ce n'est pas, dis-je, sur ces principes de la Théologie Ultramontaine, que Gregoire de Valence, & Mariana se fondent, lors qu'ils soutiennent qu'il est permis de déposer, & même

(p) Voyez Mr. le Gendre. vol. 3. p. 415—418.
(q) Voyez Daniel. vol. 3. p. 323--325.
(r) Voyez ibid. p. 699.
(s) Voyez Mezeray. vol. 3. p. 125. & Mr. le Gendre. vol. 3. p. 574. & 575.
(t) Voyez Daniel. vol. 4. p. 148. Voyez ibidem p. 144—149.
(v) Voyez Daniel. vol. 2. p. 719.

même de tuer les Souverains qui abusent de leur autorité. Ces deux Jésuites d'ailleurs fort habiles, fondent ce sentiment sur le droit des Peuples, sur l'institution & le but du Gouvernement, & sur les autres preuves qu'apportent ceux qui prétendent qu'on ne doit pas se soumettre à une autorité usurpée, illegitime, ou qui est exercée d'une manière tyrannique. Mr. Bayle a fort bien remarqué que Mariana, dans son fameux Livre *De Rege & de Regis institutione*, (*x*) „ se tient à la Thèse génerale, & qu'il ne dit rien en particulier „ ni des Princes hérétiques, ni des permissions ou des dispenses de la Cour de „ Rome; ses maximes regardent toutes les Nations, & tous les Tyrans. Il „ n'exclut point les Protestans qui se trouveroient sous un Règne tyrannique; „ il n'en exclut point les Mahométans & les Païens; il traite cette Question „ tout comme auroit fait Aristote." Milton n'auroit pas pu autrement parler que Mariana; & Mr. Bayle a raison de dire que Milton, & ses semblables ne peuvent trouver à redire aux sentimens du Jésuite, où en effet le Roi Charles I., supposé la verité des prétendus crimes dont on l'accusoit, auroit trouvé son procès tout fait, aussi bien que dans les Livres de Milton. Pour les Tyrans d'usurpation, Mariana ne trouve aucun sujet de douter que le premier venu ne puisse en défaire la République. Il garde un peu plus de mesures à l'égard (*y*) des Princes qui tiennent leur Couronne du consentement des Peuples, ou par droit de succession, dont il dit qu'on doit supporter les vices & les déreglemens, jusques-à ce qu'ils viennent à négliger les loix de l'honnêteté & de la Justice; (*z*) „ mais, ajoute-t-il, si un tel Prince ruïne la République & les particuliers; s'il méprise les Loix & la Religion; si les avertissemens sont inutiles, & qu'il n'y ait point d'esperance de le guérir, la „ Republique peut, après avoir prononcé une sentence, premièrement lui „ refuser l'obéïssance, se préparer à lui résister par les armes, lever des troupes, mettre des impôts, & si on le juge à propos, & que la République „ ne se puisse défendre autrement, le faire mourir par le fer, en vertu du „ droit qu'elle a de se défendre, & de l'autorité qui lui est propre & supérieure à celle du Prince, qui doit néanmoins avant cela, être declaré ennemi „ public." Mariana va encore plus loin, & il prétend qu'après cette sentence des Etats, ou des Magistrats publics, „ (*a*) tout particulier a le même „ pou-

(*x*) Voyez *Diction. de Bayle*. vol. 2. p. 969. Ed. Gen. à l'Article de *Mariana*, à la remarque G.

(*y*) *Si Princeps populi consensu aut jure hereditario imperium tenet, ejus vitia & libidines ferenda sunt eàtenus quoad eas leges honestatis & justitiæ, quibus est adstrictus, negligat.* Mariana de Rege & Regis institutione. Lib. 1. c. 6. Voyez Recueil sur l'Hist. du P. Jouvency. p. 238.

(*z*) *Si medicinam respuat, neque spes ulla sanitatis relinquatur, sententiâ pronuntiatâ licebit Reipublicæ ejus imperium detrectare primùm: & quoniam bellum necessario concitabitur, ejus defendendi consilia explicare, expedire arma, pecunias in belli sumptus imperare populis, & si res ferat, neque aliter se Resp. tueri possit, eodem defensionis jure, ac vero potiori auctoritate & propriâ, Principem, publicum hostem declaratum, ferro perimere.* Vid. Mariana. Ibid. Voyez recueil & p. 239.

(*a*) *Eademque est facultas cuicumque privato, qui spe impunitatis abjectâ, neglectâ salute, in conatum juvandi Remp. ingredi voluerit.* Vid. Mariana ibid. Voyez recueil &c. p. 239.

(*b*) Qui

„ pouvoir (c'est-à-dire de faire mourir le Roi par le fer) s'il a assez de cou„rage pour entreprendre de secourir la République, en méprisant sa propre „ vie, & en désesperant même d'éviter le supplice." Enfin on ne peut lire sans horreur ce que dit Mariana, en demandant ce qu'on fera, si on ne peut pas s'assembler, pour prononcer une sentence: „ (*b*) alors, dit-il, celui qui „ en suivant le desir du public, entreprendra de tuer le Prince, ne fera rien „ d'injuste." Je ne crois pas qu'on trouve ces damnables & meurtrieres maximes dans aucun Auteur Protestant; mais elles sont communes dans les écrits des Jésuites, dont plusieurs en traitant ce sujet, ont été les Originaux, ou les Copistes de Mariana. Grégoire de Valence, après avoir distingué deux sortes de Tyrannie, suivant les principes d'Aristote que nous avons raportés ailleurs, dit, que si c'est un Tyran de la première manière, c'est-à-dire un Tyran qui au préjudice & à la perte de son Etat, abuse d'une autorité, d'ailleurs légitime, il n'est permis à aucun particulier de le tuer; car (*c*) „ alors c'est à „ la République à s'opposer à lui, & à le châtier, & c'est elle seule qui a „ droit de l'attaquer, & d'appeller à son secours les Citoyens." L'Auteur du recueil dont j'ai tiré ces passages, a raison de dire, que selon ces maximes, toute l'Europe a eu tort de regarder la mort de Charles. I. comme un horrible attentat; & cet Allen à qui on attribue un Livre fait exprès, pour prouver qu'il étoit permis de tuer Cromwell, parce qu'il étoit permis de tuer les Tyrans, cet Allen, dis-je, trouveroit son compte dans ce qu'ajoute Valentia, (*d*) „ que si c'étoit un Tyran de la seconde manière, & par une autorité usur„pée, il n'y a personne qui ne le pût tuer, en cas qu'on ne pût avoir re„cours au Superieur, & qu'il n'en arrivât pas de dommage à la République. Ce sont-là, sans doute, d'horribles maximes, & qui mettent le couteau à la main du premier Fanatique en Politique, ou en Religion, qui s'avisera de contester les droits des Souverains de l'Europe, qui presque par-tout ont des Competiteurs, qui prétendent avoir droit à la Souveraineté, au préjudice de ceux qui la possedent. Emanuel Sa, Tolet, Lessius & Salmeron, ne soutiennent pas des maximes moins outrées sur le droit de déposer les Tyrans, & comme selon Lessius, un Roi est Tyran qui „ vend les Charges de Judicature," (*e*) on voit bien, que selon les principes de ce Jésuite, il n'y a pas beaucoup de Souverains dont l'autorité & la vie soient en sureté. Enfin Salmeron soutient ce grand principe qui est le fondement de la liberté des Peuples, pourvu qu'on le modifie un peu, & qu'on fasse intervenir la Providence dans l'institution des Magistrats à qui, par conséquent, comme à un Ordre établi de Dieu, nous sommes obligés de nous soumettre par principe de Religion. Les Jésuites ne peu-

(*b*) *Qui votis publicis favens, eum perimere tentaverit, haud quaquam iniquè eum fecisse existimabo.* Vide Mariana ibid. Voyez recueil &c. p. 240.

(*c*) Voyez Greg. de Valence Tom. 3. Disp. 3. Q. 8. Punct. 3. Voyez recueil &c. p. 226 & 227.

(*d*) Voyez Valence ibid. & recueil &c. ibidem.

(*e*) —*Vendendo officia Judicum*—*V. Lessium de Justitiâ & Jure.* Lib. 2. c. 9. dub. 4. Voyez recueil &c. p. 296.

 (*f*) Po-

peuvent pas blâmer ceux d'entre les Protestans qui soutiennent, avec un Auteur aussi autorisé parmi eux que Salmeron, „ (*f*) que la Puissance est dans „ le Peuple, avant que d'être dans le Roi, & que le Roi ne l'a que par le „ Peuple. "

Mais comme les Jésuites ont avancé des maximes aussi préjudiciables à la vie & aux biens de chaque particulier, que celles dont je viens de parler sont préjudiciables à l'autorité & même à la vie des Souverains; comme lors même qu'ils font semblant de condamner ces maximes relâchées, ils n'en ont jamais voulu condamner nommément les Auteurs, pendant que depuis près d'un siècle ils mettent toute l'Europe en feu, pour faire condamner la personne de Jansenius, après avoir fait condamner sa Doctrine, & que sous le prétexte de Jansenisme, ils persécutent à outrance ce qu'il y a de plus vertueux & de plus sçavant dans l'Eglise Romaine, de là vient cette haine si génerale que parmi les Catholiques, aussi bien que parmi les Protestans, on a pour les Jésuites. Quoiqu'il n'y ait, sans doute, point d'Ordre Religieux, ni de Société dont il soit sorti tant d'habiles gens, & tant de beaux Ouvrages, & où on ait porté à un plus haut degré de perfection tous les Arts & toutes les Sciences, (*g*) qui ont eu successivement la vogue, depuis le premier établissement de cette Compagnie. C'est aparemment cette haine qu'on a pour les Jésuites, qui a fait que depuis environ quarante ans, ils sont devenus si zèlés Partisans du pouvoir arbitraire. Les Jésuites dans les Païs Catholiques sont l'exécration des Peuples, & ils ont grand besoin que l'autorité des Rois qui les protegent, soit absoluë & sans bornes. C'est ce qui fait qu'on doit pardonner au Pere Daniel, & aux autres Jésuites, si à present que la mode des Jean Chastels, & des Ravaillacs est passée, ils prennent le parti de soutenir cette autorité roïale, que lors qu'elle leur étoit contraire, ils ont autrefois combattuë autrement que par des raisonnemens & par des Livres, comme en fait foi l'Histoire même du Pere Daniel. Mais en même tems combien doit-on estimer un Historien comme Mezeray qui est libre de cet esprit & de ces engagemens d'Ordre; qui est naturellement ennemi des Tyrans & de la Tyrannie; qui a mis dans un si beau jour les oppressions & les injustices des Rois & de leurs Ministres, aussi bien que la manière dont Dieu a puni ces crimes, ou dans les Ministres, ou dans les Rois mêmes & dans leur Postérité; qui enfin, en parlant des moïens dont les Rois se sont servis pour ruïner la liberté des Peuples, inspire & fait concevoir & sentir à ses Lecteurs toute l'horreur & toute la douleur que lui cause à lui-même l'établissement d'un pouvoir arbitraire & tyrannique.

Quelle verité & quels sentimens de liberté n'y a-t'il point, par exemple, dans ce que Mezeray nous dit de Philippe Auguste, (*h*) „ que ce Prince devint „ extrèmement avare, se rendit trop âpre à amasser des tresors sous prétexte de

(*f*) *Potestas prius est in populo quam in Rege, & à populo in regem derivatur*, &c. Vide Salmeron in Pauli Epist. Lib. 3. Disp. 12. p. 244. Voyez recueil &c. p. 280.

(*g*) Voyez Diction. de Bayle dans l'Art. Alegambe Remarq. D. Vol. 1. p. 170.

(*h*) Voyez Mezeray. vol. 2. p. 603. ad annum 1198.

(*i*) Voyez

„ de neceſſité de lever & d'entretenir grand nombre de Troupes règlées, qui „ ſont très-propres veritablement pour faire des Conquêtes ; mais qui ſervent „ quelquefois à opprimer les Sujets, & à détruire les Loix de l'Etat. " De même lors que Mezeray parle des „ Lettres par leſquelles, lors que la Ville de „ Roüen ſe rendit à lui, Philippe promit de lui conſerver ſes privilèges ; " avec quel eſprit & quelle verité ne dit-il point „ (i) que cette précaution étoit auſſi „ foible contre la Puiſſance abſoluë, que le papier eſt contre le fer " ? Quoi de plus beau & de plus vrai, que ce qu'il dit de la guerre qu'il y eut entre la France & l'Angleterre, du tems de Philippe le Bel, & Edouard I. ? (k) „ Que cette „ guerre fut très-funeſte à la France, puis qu'elle a donné lieu au renverſement „ des anciennes Loix & de ſa liberté, & à l'établiſſement de diverſes charges & „ ſubſides ſur le Peuple, dont la trop grande foule eſt ſuivie ordinairement de „ ſéditions & de révoltes. " Combien ſera-t-on perſuadé que dans les Païs de liberté, il eſt de la dernière conſéquence de bien conſiderer à qui on confie l'éducation des Princes qui ſont héritiers de la Couronne, lors qu'on fera réflexion ſur ce que dit Mezeray, en parlant de l'éducation qu'on donna au Dauphin Louis Fils aîné de Charles VI. ? (l) „ Ils le nourriſſoient, dit-il, „ dans toutes ſortes de dérèglemens, de jeux, des femmes, des feſtins & des „ dances diſſoluës, & pis encore, dans les maximes d'une Domination dé„ règlée, véritablement fort commode à la vie qu'il vouloit mener ; car pour „ ſe pouvoir donner toute ſorte de licence, il faut ſe mettre au-deſſus des „ Loix. " Quelles juſtes & fortes leçons à des Princes qui préferent l'intèrêt de leur Grandeur à celui de leur Etat, n'y a-t'il point dans ce que dit Mezeray, en parlant de la Milice que François I. („ dreſſoit ") dans le deſſein de repaſſer en Italie, lors qu'après avoir dit „ qu'il la diſtribua en ſept Corps de ſix „ mille hommes chacun, qu'on nomma Legions, l'Hiſtorien ajoute, (m) que „ cette inſtitution ne dura pas long-tems : elle eût rendu l'Etat trop puiſſant „ & la domination trop foible ? " Enfin avec quelle joye ne nous dit-il point, „ qu'aux premiers Etats de Blois Henri III. (n) aïant demandé „ deux Millions d'or, & les Favoris ayant fait jouër tous les tours imaginables, „ pour avoir cette Gorge chaude, le Tiers Etat qui ſçavoit bien qu'il payeroit „ pour tous, ne put jamais être induit à conſentir ? " Ce qui prouve la verité de ce que l'Auteur dit ſi bien dans la ſuite, en parlant de ces mêmes Etats, „ qu'en ces Aſſemblées il y en a toujours quelques-uns qui font ſouvenir aux „ autres des droits anciens & naturels des Peuples, contre leſquels ils ne peu„ vent point s'imaginer qu'il y ait de préſcription.

On ne trouve guéres de pareilles réflexions dans le Pere Daniel. Il eſt vrai qu'à l'égard de la juſtice que l'Hiſtoire doit faire des méchans Rois, il dit aſſez librement & avec aſſez de ſincérité les défauts des Rois dont il parle, & qu'il

(i) Voyez Mezeray ibid. p. 612.
(k) Voyez ibid. p. 777.
(l) Voyez idem vol. 3. p. 182. ad annum 1413.
(m) Idem. vol. 4. p. 579. ad annum 1534.
(n) Idem. vol. 5. p. 218. & 219. ad annum 1577.

qu'il ne dissimule point, par exemple, la mauvaise administration & les fausses démarches de Philippe le Bel, de Philippe de Valois & de son Fils Jean, de Louis II., de François I., de Henry III., & d'autres Princes semblables; quoi-qu'il supprime bien des mauvaises actions de ces Princes; & entr'autres il ne dit pas, ce qu'on trouve dans Mezeray, & dans Mr. le Gendre, que Louis II. destitua les Conseillers qui refusérent de conclure à la mort de Jacques d'Armagnac Duc de Nemours; & que Louis voulut que (o) les deux Fils de ce Duc, qui étoient encore enfans, fussent sous l'échaffaut, afin que le sang de leur Pere leur découlât sur la tête: circonstances que le Pere Daniel n'auroit pas du obmettre, & qui font si bien connoître l'esprit cruel & tyrannique de Louis II.. Mais quoique le Pere Daniel ne dissimule point les fautes ni les vices des Rois dont il parle, il ne le fait pourtant pas avec ce détail où entre Mezeray, ni avec ce feu qu'a ce dernier, lors-qu'il donne l'idée d'un Règne malheureux, & d'une Race où il n'y a presque eu que de mauvais Rois, qui ont foulé leurs Peuples. Du reste, dit-il, en finissant l'Histoire de Philippe le Bel, „ (p) les furieuses exactions sur ses Peuples, les fréquens changemens & altérations des monnoïes, la puissance absoluë de son Ministre „ avare & insolent, (q) & le repentir amer qu'il témoigna à la mort, d'avoir „ tant vexé ses Sujets, montrent quel a été son Règne & sa conduite." *Il* ne fait pas voir avec moins de force les Jugemens de Dieu, sur cette malheureuse Race de Philippe le Bel; sur quoi, dit-il, on pourroit dire comme a fait un célebre Auteur, „ (r) que la Providence divine ne voulut pas permettre „ que ceux qui avoient saccagé le Roïaume, par tant de violences & d'exactions, eussent des Descendans qui le possedassent: si ce n'est, ajoute-t'il, „ que la Branche des Valois a encore plus mal fait qu'ils n'avoient fait." Si Mezeray fait si peu de quartier aux mauvais Souverains, on peut croire qu'il en fait encore moins à leurs Ministres. Avec quelle joye ne pend-il pas ce (s) *Coquin* Enguerrand de Marigny, comme il l'appelle, qui fut exécuté sous Louis le Hutin? Et en parlant de ces remords & de cette maladie de Charles de Valois, dont j'ai déja fait mention; „ (t) Si Dieu, dit-il, châtioit si rudement ce Prince, pour avoir poursuivi en Justice un Voleur *public*, par „ des voyes injustes & avec mauvaise intention; que ne meritoit point ce Voleur, pour avoir tourmenté si long-tems tant de millions d'ames *innocentes?*" Ses richesses immenses, dit-il, encore en parlant de Jean de Montaigu supplicié sous Charles VI. „ (v) ses richesses immenses qui ne s'acquierent jamais „ sans crime, aveuglérent ce petit homme; ---à la mort il confessa la déprédation des Finances, qui contient en soi les plus grands crimes." C'est ainsi qu'il remarque que le Chancelier & Cardinal du Prat, „ (x) mourut „ fort

(o) Voyez Mezeray. vol. 4. p. 330. sur l'An. 1477. Voyez le Gendre. vol. 4. p. 115.
(p) Voyez Mezeray. vol. 2. pag. 808. sur l'An 1314.
(q) Enguerrand de Marigny.
(r) Idem ibidem p. 847.
(s) Voyez ibid. p. 827.
(t) Idem. ibidem. p. 843.
(v) Idem vol. 3. p. 173. & 174. sur l'An. 1409.
(x) Mezeray. vol. 4. p. 584. sur l'Année 1535.

(y) Idem.

„ fort tourmenté des remords de sa conscience, pour n'avoir point observé „ d'autres Loix, que ses intérêts propres, & la passion du Souverain. C'est „ lui qui a appris en France à faire hardiment toute sorte d'impositions ; qui a „ divisé l'intérêt du Roi d'avec le bien public ; & qui a établi cette maxime „ si fausse & si contraire à la liberté naturelle, qu'il n'est point de Terre sans „ Seigneur. " A quoi je n'ajouterai plus, que ce qu'il dit du Chancelier & „ Cardinal de Biragues, qui mourut sous Henri III. „ (y) qu'il ploïoit com„ me un roseau à tous les vents de la Cour, considerant plus un valet de fa„ veur, que toutes les Loix du Roïaume.

Voilà quelle est à cet égard l'Histoire de Mezeray, qui est bien plus propre que celle du Pere Daniel, à nous inspirer l'amour de la liberté, & à servir d'épouventail, s'il est permis de parler ainsi, aux mauvais Princes, & à leurs Ministres, que la forte & libre censure qu'ils verront faire dans l'Histoire des crimes de leurs pareils, retiendra peut-être dans leur devoir. Ce sont de telles Histoires qui empêchent les Princes, & leurs Ministres de s'abandonner à ces excès d'injustice & de vice, qu'ils peuvent être assurés qu'on aura soin de transmettre à la Postérité la plus éloignée, avec toutes leurs circonstances les plus infamantes & les plus odieuses. Aussi est-ce un motif que Théodose met devant les yeux à son Fils Honorius, dans ces beaux vers de Claudien qui suivent ceux que j'ai déja cités, & qui font si bien voir quel usage les Princes doivent tirer de l'Histoire, où ils verront les crimes de leurs Prédecesseurs si exactement détaillés. Rien en effet n'est plus vrai que cette prophetie que Claudien fait faire, à Theodose, (z) que les crimes énormes de la Famille des Cesars, seront rendus publics dans les Annales de Rome ; que les cruautés de Neron, & les débauches infames de Tibere à Caprée, y seront dévoilées aux yeux de tous les siècles, & que rien ne sera capable d'effacer la honte & l'opprobre dont ils seront couverts, par le recit fidèle de leurs dérèglemens qu'on verra dans l'Histoire.

Enfin pour comparer nos deux Historiens, il faut examiner leurs Histoires, par raport à la Religion ; il faut voir la manière dont ils parlent des Dogmes & des Personnes de ceux, que dans leur Eglise on apelle Hérétiques, & quel est leur sentiment sur les Persécutions que cette Eglise a fait souffrir à ceux qu'il lui a plu de qualifier de ce nom odieux. C'est le sujet de ma troisième & dernière Partie.

Comparaison des deux Historiens par raport à la Religion.

Il est certain qu'un des plus funestes effets des malheureuses divisions des Chrétiens sur la Religion, c'est cet esprit de partialité que depuis le quatrième siècle, on remarque si fort dans tous les Historiens Chrétiens, & qui a répandu tant de ténebres, non seulement dans l'Histoire Ecclesiastique, mais même sur l'Histoire Profane de tous les tems & de tous les Peuples, depuis la fatale

(y) Idem. vol. 5. p. 274.

(z) —*Annales véterum delicta loquuntur. Haerebunt macula, quis non per sacula damnat Caesarea portenta domus? quem dira Neronis, Funera, quem rupes Caprearum tetra latebat Incesto possessa seni?* Claudian. de 4. consul. Honor. vers. 311—315.

(a) Voyez

tale Epoque que je viens de marquer. De quelle manière différente en effet est il parlé dans les Histoires de ces tems-là, des Empereurs Hérétiques, ou des Empereurs Orthodoxes? C'est, par exemple, ce qui a rendu si problématique le caractère de Constantin, en sorte qu'on ne sçait pas encore si cet Empereur n'est pas le meilleur Empereur, ou le plus grand Tyran qui ait jamais règné; & il y a, de part & d'autre, de très-grandes autorités qui font que nous ignorons, si cet Empereur a été le plus scélerat de tous les hommes, ou s'il a été le plus grand de tous les Saints. A en croire Zozime il a été le premier, & à en croire Eusèbe il a été le dernier; & il y a bien des Historiens & des Auteurs Chrétiens qui en le modifiant un peu, font du sentiment de Zozime. Cuneus a été de ces derniers (a) dans la Préface de sa Traduction des Césars de Julien; ce qui a donné lieu à un (b) Auteur Allemand d'aller encore plus loin, lors qu'il s'est avisé de soutenir que tout ce qu'on nous débite de la Conversion & du Christianisme de Constantin, est une imposture grossiere & une Fable sans fondement. En dernier lieu dans les Memoires de l'Academie des Inscriptions, Mr. de Valois fils & neveu des deux illustres Valois, (c) n'a pas craint de dire que rien n'est plus outré, que les louanges *que les anciens* Evêques Chrétiens donnent à Constantin, & il ne peut sur-tout assez s'étonner de leur entendre louër la modération & la clemence de cet Empereur. Eusèbe par une profanation & par une impiété sans exemple, n'a pas craint de dire (d) qu'il n'y a que Dieu & Jesus-Christ, qui soient dignes d'écrire la Vie de Constantin. Pour rehausser l'éducation de son Héros élevé dans le Paganisme, comme Moïse avoit été élevé dans la Cour de Pharaon, (e) il traite presque de Fable l'Histoire de ce S. Législateur, qu'il apelle une vieille Histoire *qui a* été donnée au Peuple, & qui ressemble à une Fable, & il louë Dieu de ce qu'il la rendu lui & ses contemporains témoins oculaires de plus grands Miracles, que ceux qui sont contenus dans les Fables; c'est-à-dire, dans les Livres de Moïse: car il paroît par toute la suite de son discours, que c'est ce qu'Eusèbe a voulu dire, ou plutôt ce, qu'emporté par sa fausse Rhétorique, il a dit sans vouloir, & peut-être sans croire le dire. Eusèbe n'épargne pas les révelations à Constantin, & après avoir dit que ce fut par révelation, qu'il sçut les embuches que son Beau-Pere Maximien lui dressoit, il dit que Constantin (f) étoit souvent honoré de plusieurs apparitions divines. Les autres Chrétiens

(a) Voyez *Cuneus* in Præfat. in Juliani Cæsares. p. 109.

(b) Voyez *Obs. ad rem litt. spectant.* Tom. 1. Obs. 24. pag. 391., &c.

(c) Voyez Valois Dissert. sur les Medailles dans les Mémoires de l'Acad. des Inscrip. vol. 4. p. 273. Voyez aussi p. 270.

(d) Voyez Euseb. de Vita Constantini Lib. 1. c. 3. & 9.

(e) *Φήμη μὲν αὐτὴ παλαιὰ* (de Mose in domo Pharaonis educato) *μύθου μὲν σχήματι τοῖς πολλοῖς παραδιδομένη τὰς πάντων ἀκοὰς ἐπλήρου· νυνὶ δὲ ὁ αὐτὸς καὶ ἡμῖν Θεὸς μειζόνων ἢ κατὰ μύθους θαυμάτων αὐτοπτικαῖς θέαις γεγονότας, ὄψεσι πίστεις ἀκοῆς ἀληθεστέρας ἐδίδαξε.* Idem ibid. c. 12. Mr. Cousin n'a pas rendu fort fidellement ce passage, dont il a fait disparoître l'absurdité; sur-tout il n'a pas exprimé nettement ces dernieres paroles, où Eusebe dit clairement, que ce qu'on avoit vu de Constantin, étoit plus croyable, que ce qu'on avoit seulement oui dire de Moïse.

(f) *Θεοφανείας πολλάκις αὐτὸν ἠξίου* (Deus) Idem ibid. c. 47.

(g) Ira-

tiens n'ont pas été plus raisonnables qu'Eusèbe, sur ce sujet. Dans le Menée des Grecs, selon la remarque de Mr. Henri de Valois, Constantin est traité (*g*) d'égal aux Apôtres, & l'Auteur du Synodicon cité aussi par Mr. de Valois, dit (*h*) que Constantin est un Apôtre parmi les Empereurs. Enfin le respect que les Chrétiens avoient pour la mémoire de Constantin a été si grand, que c'est par lui que la pratique de l'Invocation des Saints a commencé à s'introduire dans l'Eglise. Eusèbe nous dit (*i*) que les Peuples saluoient ou baisoient à genoux le corps de Constantin dans son cercueil, & nous apprenons de Philostorge (*k*) quels grands honneurs on rendoit à la statuë de Constantin, & que le Peuple lui faisoit des prières comme à un Dieu, auprès de cette statuë. Au contraire Zozime (*l*) s'est jetté dans l'extremité opposée, & on sçait à quoi il attribuë le Batême de Constantin, par lequel il dit que cet Empereur vouloit expier ses crimes, & entr'autres les meurtres de Fauste & de Crispus; crimes pour lesquels Zozime dit qu'il n'y avoit point d'expiation parmi les Païens; ce qui est de la dernière fausseté, comme (*m*) Sozomene & Theodoret l'ont fait voir par l'exemple d'Hercule, qui après le meurtre de ses enfans, fut purifié à Athenes: aussi les autres Auteurs Païens ne sont-ils pas tombés dans ces excès de Zozime. Sans parler (*n*) de Praxagoras, qui tout Païen qu'il étoit, donne de grandes louanges à Constantin, comme il paroît par l'extrait que Photius nous a donné de l'Histoire de cet Auteur; rien n'est plus modéré que ce qu'Eutrope nous dit de Constantin, (*o*) que c'étoit un Prince qu'au commencement de son Règne, on pouvoit compter parmi les meilleurs Empereurs; mais qu'à la fin on ne le pouvoit mettre qu'au nombre des médiocres, c'est-à-dire, de ceux qui avec de grandes vertus avoient de grands défauts. A quoi on peut ajouter ces belles paroles d'Aurelius Victor, dignes d'un Historien plus célebre, où cet Auteur dit que (*p*) Constantin auroit été presque un Dieu, s'il avoit sçu mettre des bornes à sa liberalité, à son ambition & à ses autres passions, qui souvent sont plus fortes dans ceux qui aiment le plus la gloire. Il est fâcheux que les Chrétiens n'aient pas été aussi modérés à l'égard de Julien, & qu'ils ne lui aient pas rendu la justice que les Païens ont renduë à Constantin. Sur-tout il est fâcheux que pendant que les Chrétiens loüent Constantin (*q*) d'avoir renversé les Temples des Païens, & d'avoir

(*g*) Ἰσαπόστολος. Vide Valesium ad Euseb. Lib. 4. c. 60. ibidem.

(*h*) Ἐν βασιλεῦσιν ἀπόστολος. Vide Vales. ibid.

(*i*) Γονυκλινεῖς ἠσπάζοντο. Euseb. ibid. L. 4. c. 67.

(*k*) Vide *Philostorg.* Lib. 2. c. 17.—εὐχὰς προσάγειν ὡς θεῷ. Idem ibidem.

(*l*) Vide *Zozime* Lib. 2. p. 104. Ed. Oxf.

(*m*) Voyez *Sozomene* Lib. 1. c. 5. Voyez Theodoret. dont je n'ai pu trouver le passage dans la Traduct. de Mr. Cousin.

(*n*) Voyez Photius Cod. 62. Col. 64. Ed. Hoesch.

(*o*) *Vir primo imperii tempore optimis principibus, ultimo mediis, comparandus.* Eutrop. Lib. 10.

(*p*) *Qui (Constantinus) si munificentia atque ambitioni modum, his que artibus statuisset, quîs præcipuè adulta ingenia, gloriæ studio progressa, longius in contrarium labuntur, haud multum abesset Deo.* Aurel. Victor. in Cæsaribus.

(*q*) Vide *Euseb.* de Vitâ Constantini. Lib. 2. c. 44. & 45. Voyez Socrat. Lib. 1. c. 3.

d'avoir défendu leur Culte par des lois très-féveres, Ammien Marcellin & Eutrope blâment Julien d'avoir persécuté les Chrétiens, quoique selon la remarque d'Eutrope, (r) il n'ait point répandu de sang dans ces Persécutions; ce dont à la verité les Chrétiens ne tombent pas d'accord. Quoiqu'il en soit si Ammien Marcellin a été Panégyriste de Julien, les invectives de Grégoire de Nazianze contre cet Empereur, ne font guéres d'honneur à leur Auteur, ni à sa Religion, en quoi pourtant il a été imité par les autres Chrétiens de ce tems-là, qui n'ont pas parlé de Julien d'une manière aussi sensée & aussi modérée que Prudence. Ce Poëte Latin beaucoup plus judicieux & beaucoup moins échaufé que les Orateurs, & même que les Historiens Grecs de son tems, (s) blâme, comme il le doit, l'Apostasie & l'Idolatrie de Julien, mais en même tems il le louë de sa valeur, de sa prudence, de son éloquence, des bonnes Loix qu'il avoit faites, des victoires qu'il avoit remportées, & il conclut en disant que Julien s'étoit acquité de ce qu'il devoit à Rome, & à l'Empire, quoi-qu'il eût manqué à la fidélité qu'il devoit à Dieu. Je ne dirai rien ici des injures grossieres que (t) S. Hilaire & Lucifer de Cagliari ont dit à Constance, à cause de son Arianisme, quoique ce Prince ait été loué par (v) Grégoire de Nazianze; & sans alléguer ce que dans les Histoires Ecclesiastiques anciennes & modernes, les Hérétiques & les Orthodoxes disent reciproquement les uns des autres, je passe aux disputes qui dans ces derniers tems se sont élevées sur la Religion.

Je dis que non seulement les disputes des Catholiques & des Protestans; mais même celles qu'ont entre eux les Ultramontains & l'Eglise Gallicane, les Jésuites & les Jansenistes, tout cela a répandu encore plus de ténebres sur l'ancienne Histoire Ecclésiastique, tout cela fait qu'on ne sait plus où l'on en est, quand il s'agit de juger des personnes & des sentimens de S. Jerôme, par exemple,

&

ou il louë Constantin de la persécution ouverte qu'il faisoit aux Païens, pendant qu'il blâme Licinius qui persécutoit secretement les Chrétiens. Voyez ibid. c. 18. Voyez Sozomene. Lib. 1. c. 8.

(r) *Christianæ Religionis insectator nimius perinde ut cædibus abstineret*. Eutrop. Lib. 10. de Jul.

(s) *Principibus tamen è cunctis non defuit unus*
Me puero, ut memini, ductor fortissimus armis,
Conditor & legum, celeberrimus ore, manuque.
Consultor patriæ, sed non consultor habendæ
Religionis, amans tercentum millia divûm.
Perfidus ille Deo, quamvis non perfidus urbi.
al. (*orbi.*)
Prudentius in Apotheos. vers. 448. 455.

(t) *Nunc pugnamus contra persequutorem fallentem, contra hostem blandientem, contra Constantium antichristum*. Hilar. contra Constantium p. 199. Edit. Erasmi. *Scelestissime mortalium omnia persecutionis mala ita temperas, ut excludas & in peccato veniam, & in confessione martyrium*. Ibid. p. 200. Rien n'est plus étrange que la manière dont Mr. de Tillemont parle de cette invective de S. Hilaire contre Constance. „ dont, dit-il, le *stile* qui „ n'est propre qu'à un homme *qui a le Martyre* dans le cœur, offenseroit ceux qui ont „ plus d'amour pour leur repos, que de zèle „ pour la verité, & qui mesurent la sainteté „ par les règles d'une prudence, que les Saints „ eussent peut-être apellé une lâche timidité." *Tillemont* vol. 7. part. 2. ou vol. 20. Ed. Bruxel. in 8. p. 791. & 792.

(v) Voyez *Gregoire de Nazianze* vol. 1. Oraison 3. seu prima in Julianum p. 62—64. & Oraison 4. p. 118. & 119. Il apelle cependant ailleurs le règne de Constance un règne malheureux. Voyez Oraison 23. pag. 415. Voyez Tillemont vol. 9. not. 8. in Gregoire Naz. p. 699. 700.

(x) Vide

& de Rufin, d'Origene & de ses Adversaires, de S. Augustin & des Prêtres de Marseille, de Nestorius & de S. Cyrille. Chaque Parti excuse, ou justifie les erreurs, & même souvent les crimes de ceux dont ils suit les sentimens; comme au contraire on dissimule, ou on tâche de noircir les vertus & l'Orthodoxie de ceux qui soutiennent les sentimens que nous combattons. D'ailleurs on se croit obligé à soutenir ce qu'on apelle le Jugement de l'Eglise, sans considerer que c'est souvent à l'esprit de Caballe & au bonheur qu'ils ont eu de l'emporter sur leurs Adversaires, que plusieurs doivent le nom de Saint, qu'on leur a si libéralement accordé. On aprouve, ou du moins on tolére dans ces prétendus Saints des Hérésies presque fondamentales; & on se croit obligé de justifier & de défendre en eux des excès de calomnie & de fureur qui surprennent: pendant que, lors-qu'il s'agit de ces prétendus Heretiques, leur modération, leur douceur, une vertu & une piété exemplaires, sont qualifiées de fausses vertus, & attribuées à l'orgueil, à l'amour propre, & à tout autre principe, qu'à un principe de Religion, qu'on n'oseroit reconnoître dans ceux que l'Eglise a condamnés, ou expressément, ou en canonisant leurs Adversaires, & en les honorant du nom pompeux de Docteurs de l'Eglise.

Il est fâcheux de trouver de pareils exemples de préjugés dans le plus bel Ouvrage, peut-être, que notre siècle ait produit sur l'Histoire Ecclesiastique, je veux dire, les Mémoires de Mr. de Tillemont. Jamais Ouvrage n'a été si rempli ni si complet; jamais on n'a vu une Critique plus saine & plus judicieuse; jamais on n'a vu plus d'exactitude, ni un arrangement de Faits plus méthodique, ni qui se place plus aisément dans l'esprit des Lecteurs. On y trouve une Morale austere, & peut-être qui l'est trop; puisque, selon les Saints que Mr. de Tillemont fait parler, il semble qu'on ne puisse se sauver qu'en quittant le Monde, & que ce ne soit qu'en embrassant la vie monastique, qu'on puisse suivre Jesus-Christ. Le stile de cet Ouvrage répond à la matiere, & il est noble & soutenu, & en même tems simple & naturel; à quoi on peut ajouter une certaine gravité qui fait, que lors-même qu'on n'est pas du sentiment de l'Auteur, on ne peut s'empêcher d'avoir pour lui beaucoup de vénération & de respect. Mais en même tems on y trouve la plupart des défauts qui sont ordinaires aux Historiens Ecclésiastiques; sur-tout on y voit ce fiel & cette amertume qui accompagne presque toujours le zèle de ceux, qui dans l'Eglise Romaine prennent la qualité de Disciples de S. Augustin; & Mr. de Tillemont ne fait guéres de quartier aux Pélagiens, & aux Semi-pélagiens qu'il trouve dans son chemin. Pour en donner quelque exemple, il paroît par Mr. de Tillemont même, que jamais Prelat n'a été plus estimé & plus reveré dans l'Eglise, que Fauste de Riez; il a été loüé par les plus grands hommes de son siècle, qui ont également exalté sa Doctrine & sa piété: comme il paroît par les extraits que Mr. de Tillemont nous donne des (x) Lettres de Sidoine

(x) Vide ex Sidonio Apoll. Lib. 9. Epist. | 9. Tillemont Tom. 9. p. 409. 410.

Sidoine Apollinaire & de Ruricius de Limoges. Il passa, dit (y) Ruricius dans notre Auteur, pour un Docteur admirable, pour un Pere des ames, & pour un excellent Pasteur. „ En un mot, continue Mr. de Tillemont, les „ loüanges qu'il a reçuës des Saints donneroient sujet de l'honorer comme un „ grand Saint, s'il n'avoit combattu par ses Ecrits la Grace & la Prédestina- „ tion divine qui font les Saints. " Sans dire ici que Fauste n'a jamais été condamné par aucun Concile universel, & que les Papes Gélase & (z) Hormisdas n'ont fait que desapprouver ses Ecrits, sans les condamner juridiquement: on peut dire avec Mr. du Pin, que sur-tout dans le tems que (a) Fauste écrivoit, on pouvoit sans être Hérétique, combattre les sentimens de S. Augustin, & qu'il y a eu plusieurs Peres, avant & après S. Augustin, qui ont parlé comme Fauste, sans qu'on les ait pour cela accussés d'être Hérétiques. D'ailleurs ses deux Livres du Libre-Arbitre & de la Grace sont écrits selon Mr. du Pin, avec beaucoup de précaution & de modération. Il réfute d'une maniere très-claire & très-sincere les erreurs de Pélage, il reconnoît le Peché Originel & la necessité de la Grace, pour faire le bien & pour obtenir le salut. S. Chrysostome si fort loüé par Mr. de Tillemont, n'en a jamais tant dit sur la Grace: mais comme il n'a pas écrit directement contre S. Augustin, tout ce qu'en dit Mr. de Tillemont, c'est que ce n'est pas (b) S. Chrysostome que les Papes, les Conciles, & toute la Tradition nous proposent comme le Docteur de la Grace. Mais à l'égard de Fauste, Mr. de Tillemont paroît fort scandalisé, que (c) le Pere Sirmond & quelques Modernes aient osé dire de leur autorité, que Fauste est dans des sentimens très-Catholiques, & qu'il n'y a rien dans ses Ecrits qu'on ne puisse défendre. Il est fâcheux que les Dévots, & sur-tout les Dévots Jansenistes, ne lancent que des traits empoisonnés, & qui blessent mortellement ceux à qui ils en veulent. Les différens sentimens sur la Grace ont, de part & d'autre, tant de célebres Défenseurs; & il y a, de part & d'autre, des preuves si fortes, & des objections qui paroissent si victorieuses: d'ailleurs S. Augustin, comme (d) Mr. Simon l'a fait voir, avoit si peu les talens nécessaires à un interprete de l'Ecriture; l'autorité de S. Augustin a été rejettée par tant d'habiles Catholiques Romains, tels que (e) Sadolet, (f) Maldonat & tant d'autres, qu'on ne comprend rien à ces terribles paroles de Mr. de Tillemont, où il s'agit de savoir si on doit accorder à *Fauste* la

(y) Vide ex Ruricio Lemov. Lib. 1. Ep. 1. Ibid. p. 416.

(z) Vide de Hormisd. du Pin. Bibl. Eccles. Tom. 5. p. 19.

(a) Vide du Pin. Ibid. Tom. 4. p. 248.

(b) Voyez Tillemont. vol. 11. p. 358. & Ibid. not. 108. in Chrysost. p. 626.

(c) Voyez ibid. Tom. 16. p. 426. Il veut dire Mr. du Pin, qu'il cite à la marge. Voyez comment dans un autre endroit il releve Mr. du Pin, pour avoir dit, que dans les Confessions de S. Augustin, il paroît trop d'affectation d'éloquence; & qu'il y a peut-être trop d'esprit & de feu, & pas assez de douceur & de simplicité. Voyez du Pin Bib. Eccl. Tom. 3. p. 160. & Tillemont. Tom. 13. p. 291.

(d) Voyez Simon Hist. Crit. du vieux Testament. Lib. 3. c. 9. p. 397--402. & *Hist.* des Comment. du Nouv. Testam. c. 17. p. 248.

(e) Voyez Sadolet Epist. 9. Lib. 9. p. 639-643.

(f) Voyez Simon Bibliot. Crit. Tom. 4. Lett. 10. p. 74.

(g) Voyez

la qualité de Saint. „ (g) Hors cela, c'est-à-dire, à moins que Fauste ne se „ soit retracté, hors cela, c'est une chose terrible d'avoir combattu la Grace de „ J. C. (& de l'avoir combattuë, avec encore plus d'artifice & de malignité „ que d'ignorance, comme les plus grands hommes de l'Eglise l'ont reproché „ à Fauste;) & de n'avoir pas voulu ceder à la verité, après que S. Augu- „ stin l'a renduë si claire à ceux qui ne veulent pas s'aveugler eux-mêmes, „ (ou plutôt à ceux à qui l'enflure de l'orgueil n'a pas bouché les yeux du „ cœur; car ces verités sont encore plus de pratique que de spéculation, „ plus du cœur que de l'esprit: & je ne sai si on les peut combattre après tant „ d'éclaircissemens, par un simple défaut de lumiere." C'est ainsi que Mr. de Tillemont fait le procès à toute l'Eglise Greque, & à la plus grande partie de l'Eglise Latine, qui a proscrit Baïus & Jansenius, les plus zèlés & les plus habiles Défenseurs de la Doctrine de S. Augustin, qu'elle ait eu dans ces derniers siècles. Comme on ne peut être Saint sans humilité, & que Mr. de Tillemont (h) semble avoir décidé assez nettement, que l'humilité Chrétienne est incompatible avec des sentimens sur la Grace, contraires à ceux de S. Augustin, bien des Chrétiens de toutes les Communions sont envelopés dans cet Arrêt si téméraire, que Mr. de Tillemont prononce contre un Evêque de sainte mémoire, & qui est mort dans la Communion de l'Eglise. „ (i) Ainsi „ quand nous croirions que toute la vertu de Fauste n'étoit qu'une vertu „ aparente, corrompuë au dedans par le ver de l'orgueil, & qui a reçu une „ récompense digne d'elle, par l'estime qu'elle lui a acquise devant les hommes, „ nous ne croirions que ce qui peut être vrai de lui, & ce qui l'est certaine- „ ment de beaucoup d'autres." Autant que Mr. de Tillemont est sévere envers Fauste de Riez, autant est il indulgent envers S. Jerôme, lors-qu'il parle des différends que ce dernier eut avec Rufin. Mr. de Tillemont avouë de bonne foi que S. Jerôme, „ (k) aïant un génie grand, élevé, & plein de „ feu, plutôt d'un Orateur, que d'un Historien ou d'un Critique, il a été „ souvent assez peu exact, à raporter les choses comme elles étoient, & qu'il „ a suivi plutôt les idées qu'il en avoit conçues, que la simple verité. Il fait „ encore assez souvent des fautes, en se laissant aller à sa chaleur & à sa promtitude naturelle. Il avouë (l) que si la Vertu & la Piété Chrétienne con- „ sistoit simplement dans une vie égale & uniforme, où l'on fasse peu de fau- „ tes, on auroit sujet de lui préferer Rufin. Cependant l'Eglise laisse celui- „ ci au Jugement de Dieu, & a toujours regardé l'autre comme un de ceux „ pour qui elle a le plus de respect." Enfin malgré tous les défauts de S. Jerôme, & malgré toute la modération de Rufin, dont notre Auteur est obligé lui-même de convenir, dans toute la suite de cette Histoire, Mr. de Tillemont ne laisse pas de se retrancher sur le Jugement que l'Eglise a porté de S. Jerôme.

(g) Voyez Tillemont. Tom. 16. p. 435.

(h) Fauste n'a pu être Saint sans humilité; c'est-à-dire sans avoir dans le cœur, tout le contraire de ce qu'il soutenoit dans ses Ecrits . . Voyez Tillemont ibid. p. 435.

(i) Idem ibid. p. 436.

(k) Idem Tom. 12. p. 2.

(l) Idem ibid. p. 3. 4.

Jerôme. „ (*m*) Faut-il donc dire que tant de Saints qui l'ont admiré, que „ l'Eglise qui l'honore entre ses Saints & ses Docteurs, soient tombés dans „ l'illusion & dans l'égarement ? A Dieu ne plaise que nous-nous rendions „ coupables de cet excès : c'est une témérité ou plutôt un emportement qui „ ne convient qu'à ceux qui se sont revoltés contre l'Eglise. Pour nous qui „ sommes ses humbles enfans, nous ne pouvons croire qu'elle ait honoré en- „ vain depuis douze siècles, celui que Dieu n'a point honoré." Je viens maintenant à ce qui regarde la Religion dans l'Histoire du Pere Daniel, & à la maniere dont il parle de ce qu'il apelle Hérésie, & du traitement qu'il approuve qu'on fasse à ceux qu'il apelle Hérétiques.

Il est certain que le Pere Daniel a parlé fort librement des entreprises, que les Evêques firent sur l'autorité des Rois de la seconde Race, jusques-à s'attribuer le droit de déposer ou d'établir les Empereurs, selon qu'ils le jugeoient à propos; (*n*) ce qui fit que la Noblesse lasse de ces entreprises, en porta ses plaintes à l'Assemblée d'Epernay, sous Charles le Chauve, & y refusa de ratifier les règlemens qu'avoient fait les Evêques, & qui tendoient à s'attirer toute l'autorité du Roïaume. Il fait voir la témérité avec laquelle (*o*) les Peres du Concile de Metz s'attribuent le droit d'excommunier, ou d'absoudre le Roi de Germanie, sur lequel ils n'avoient aucune Jurisdiction temporelle ni spirituelle. Sur-tout rien n'est plus curieux, que ce qu'il nous dit du règlement fait au Concile de Troye, (*p*) tenu par Jean VIII. sous Louis le Begue, par lequel il est ordonné, sous peine d'excommunication, à toutes les Puissances du Monde, non seulement de rendre aux Evêques l'honneur qui leur est du, mais encore il est fait défense à quelque personne que ce soit, de s'asseoir en leur presence, qu'ils ne le commandent. Suidas, pour le dire en passant, nous a conservé un Fragment de Philostorge, (*q*) où le Cérémoniel est règlé à peu près de la même maniere, entre Leonce Evêque de Tripolis, & l'Impératrice Eusebie femme de Constance. Là, avant que de rendre visite à cette Princesse, l'Evêque exige qu'elle descende modestement de son Trône, lors qu'il entrera dans la chambre, qu'elle lui demandera humblement sa benediction; qu'en-suite il s'asseïera, mais qu'elle se tiendra debout avec respect, jusques-à ce que l'Evêque lui ait commandé de s'asseoir. Les Evêques du neuvième siècle étoient trop ignorans, pour avoir pris dans Philostorge ce modèle d'une *humilité veritablement* Episcopale & Chrétienne; & qui fait bien voir que ceux qui craignent si fort parmi nous la Puissance des Ecclesiastiques, ne gagneroient pas tant qu'ils le pensent à l'établissement de l'Arianisme, qui étoit la Religion de cet Evêque & de cette Impératrice, aussi bien que de l'Historien qui raconte cette

(*m*) Idem p. 3.

(*n*) Voyez Daniel. vol. 2. p. 136.

(*o*) Voyez Daniel. vol. 2. p. 61. Voyez Mr. du Pin Bibliot. Eccles. vol. 7. p. 128 & 129.

(*p*) Voyez Daniel ibid. p. 151. Voyez du Pin vol. 7. p. 132.

(*q*) Κ' ἄπειτα καθεσθείην μὲν ἂν ἐγω, συ δ' ἂν εἱστή-κεις αἰδεμένη ὁπόταν δὲ κελεύσαιμι καθιζο-μένη, ἡνίκα δοίην τὸ συνθήμα. Philostor. ex Suida Ed. Valef. pag. 546. Voyez quelque chose de semblable dans la Vie de S. Martin par Sulpice Severe. cap. 23. p. 236. Ed. Elz. Voyez encore le meme Dial. 2 c. 7.

(*r*) Voyez

cette avanture, & qui ne peut se lasser d'admirer la fermeté que Leonce témoigna en cette occasion. Mais quoi-qu'il en soit, les Evêques de France de ce tems-là fatiguérent si fort les Empereurs, qu'au raport du Pere Daniel, c'étoit pour se maintenir contre les entreprises des Evêques, que Charles le Chauve augmentoit en France la Puissance du Pape; dont il se trouva fort mal ensuite, (r) dans la querelle qu'il eut avec son Fils Carloman. Il faut aussi rendre, cette justice au Pere Daniel, qu'il parle sagement des démélés des Papes & des Empereurs; qu'il ne fait point de quartier à l'insolence avec laquelle (s) Grégoire II., Nicolas I. & Hadrien II., traitérent Louis le débonnaire, Lothaire Roi de Lorraine, & l'Empereur Charles le Chauve. Il parle avec la même liberté de l'autorité absoluë, que Grégoire VII. s'attribuë sur les Evêques de France, & desaprouve extrèmement la maniere dont ce Pape traita Philippe I., (t) lors-que, sous prétexte de la mauvaise administration de ce Prince, le Pape tâcha de faire soulever contre lui tout le Roïaume. Enfin il n'aprouve pas d'avantage les procedures d'Urbain II., (v) & de Pascal II., ni l'excommunication qu'ils lancérent contre Philippe, à l'occasion de son mariage avec Bertrade. Mais sur-tout, comme on ne peut pas voir une narration plus belle, que celle que fait le Pere Daniel des démêlés (x) de Philippe le Bel, & de Boniface VIII.; rien aussi n'est plus sage ni plus judicieux, que l'Histoire qu'il fait de cette querelle, où il parle en bon François, & non pas en Jésuite dévoué au Pape, „ (y) lors qu'il, dit qu'un „ des avantages de cette querelle a été, que depuis ce tems-là, les Papes ont été „ plus reservés à remuer ces questions odieuses de l'autorité des Papes sur le „ Temporel des Rois; & qu'on n'a vu depuis, que peu d'exemples d'une con„ duite sujete à tant d'inconveniens." Rien aussi n'est plus judicieux que ce qu'il dit, sur cette prétenduë restriction par laquelle les Ultramontains croient adoucir ce qu'il y a d'odieux dans leur Doctrine sur la Puissance des Papes, en disant que le Pape a seulement un domaine indirect sur le Temporel des Rois. Le Pere Daniel dit fort bien là-dessus „ (z) que les Souverains „ ne s'accommodent, ni de l'un, ni de l'autre de ces domaines, qui dans le fond „ les assujétiroient également, & que Philippe le Bel & ses Ministres sçavoient „ fort bien, que toutes ces distinctions ne mettoient point l'autorité Roïale en „ assurance." A l'égard de la corruption des Ecclesiastiques avant la Reformation, le Pere Daniel n'a pas eu là-dessus les ridicules scrupules de quelques-uns de nos Rigides, qui ont voulu faire un crime à feu Mr. Burnet, de ce qu'il a dit dans son Histoire de la Reformation d'Angleterre, sur la profonde ignorance, & l'étrange corruption des Moines & des autres Ecclesiastiques de ce tems-là. Le Pere Daniel avouë de bonne foi „ (a) que ce qui autorisoit „ le

(r) Voyez Daniel. vol. 2. p. 141. Voyez ibid. p. 121.
(s) Voyez Daniel. vol. 1. p. 567. vol. 2. p. 96—119—121.
(t) Voyez Daniel. vol. 2. p. 389.
(v) Voyez ibid. p. 395—410.
(x) Voyez idem. vol. 3. p. 275—298.
(y) Voyez ibid. p. 291.
(z) Ibidem p. 292.
(a) Voyez Daniel. vol. 5. p. 648. & 649. Voyez la même chose en termes forts, dans Mezeray, sur l'An 1517. vol. 4. p. 490 & 491. Voyez vol. 6. p. 393.
(b) Voyez

„ le plus les Ecrits des Reformateurs, étoit le fondement & l'occasion que les
„ Ecclesiastiques y donnoient par leur corruption & leur ignorance , qui
„ étoient alors extrêmes. Il va même plus loin, & il avouë que les Points
„ controversés étoient difficiles à prouver par l'Ecriture, & que le Clergé de
„ ce tems-là n'étoit guéres en état de les prouver par la Tradition.

Mais le Pere Daniel revient bien-tôt de ce caractère de sincèrité, lors-qu'il s'agit des Héretiques & des Hérésies. Il n'est pas à la verité tout-à-fait Missionnaire, lors-que, par exemple, il parle de Calvin, (*b*) dont il loüe l'esprit, le sçavoir, & les mœurs, beaucoup plus que l'humeur, comme en effet il raporte un Proverbe commun en ce tems-là, qu'il valloit mieux être avec Beze en Enfer, qu'avec Calvin en Paradis. Il ne garentit pas la verité de cet anecdote qu'il raconte, que Calvin étant en concurrence pour un Bénéfice, avec un parent du Connêtable, il dit à un nommé Charreton, que s'il n'obtenoit ce Bénéfice, il feroit parler de lui, & en même tems il lui montra le commencement de son Institution. (*c*) Le Pere Daniel a assez de bonne foi, pour nous dire que ce fait ne se trouve, que dans un Ecrit que Mr. le President de Charreton mit entre les mains de Mr. de Turenne, lors-qu'il se fit Catholique. Lors-que le Pere Daniel raconte ce que Beze dit sur l'Eucharistie au Colloque de Poissy, qui est un peu différent de ce que lui fait dire Mezeray, „ que le Corps de Jesus-Christ est aussi éloigné de l'Eucharistie que la Terre „ l'est du Ciel, (*d*) " le Jésuite parle beaucoup plus judicieusement que Mezeray, qui dit que Beze „ n'y eut, ni la prudence, ni la modération qu'il „ devoit, & que sur le Saint Sacrement, il s'emporta à des discours qui blessé„ rent horriblement les oreilles Catholiques. " On me pardonnera même, si je dis qu'il seroit à souhaiter que Beze eût parlé de la manière que Mezeray le fait parler, au hazard d'avancer ce que cet Historien apelle une Proposition choquante, & qu'il dit que le Cardinal de Tournon traita de Blasphême. J'avouë que ce que dit Beze dans le Pere Daniel, & que ce Jésuite a tiré de l'Histoire Ecclesiastique de cet habile Reformateur, me paroît un pur Galimatias. (*e*) „ Ce n'est pas que nous voulions forclore Jesus-Christ de la S. Cêne, „ encore que le Corps de J. C. soit au Ciel, & non ailleurs; ce nonobstant „ nous sommes faits participans de son Corps & de son Sang, par une nourri„ ture spirituelle, moïennant la Foi, aussi véritablement que nous *voïons les* „ Sacremens à l'œil, les *touchons*, (c'est-à-dire, nous *touchons* le Corps & „ le Sang de J. C. à la main) & les mettons à notre bouche. " Le Pere Daniel a bien fait de produire, ici les paroles mêmes de Beze, & je voudrois qu'il eût eu autant d'équité, lors-qu'il reproche à Beze (*f*) ses *Juvenilia*. Ce défaut de jeunesse est commun à Beze, avec de très-grands Prelats, & qui n'en ont pas été moins estimés dans l'Eglise; du moins s'il est vrai qu'Achil-
les

(*b*) Voyez ibid. p. 646. & 647.
(*c*) Ibidem p. 645.
(*d*) Voyez Mezeray. vol. 5. p. 46. & 47.
(*e*) Voyez Beze Hist. des Eg. Refor. de France apud Daniel. vol. 5. p. 720.
(*f*) Voyez Daniel. ibid. p. 718.

Vide

les Tatius, & Héliodore (g) aient été Evêques, après avoir été Auteurs de deux Romans fameux, & dont Photius n'a pas dédaigné de faire deux Extraits, dont celui qu'il a fait du Roman d'Héliodore est fort étendu & fort circonstancié.

Mais quoi-qu'il y ait peu de bonne-foi & de sincérité dans la manière dont le Pere Daniel parle de la Réformation, dont il fait l'Histoire en véritable Jésuite, (h) je n'insisterai pas sur des matieres si connues, & qui ont été si fort rebatuës dans le siècle passé, à l'occasion des Histoires infidelles de Maimbourg, au niveau de qui le Pere Daniel a souvent jugé à propos de se mettre, j'aime mieux faire une remarque ou deux, sur la manière dont notre Jésuite fait l'Histoire des Iconoclastes, & sur l'approbation qu'il semble donner aux persécutions pour cause de Religion.

On a fait voir au Pere Maimbourg, & il est étrange que son Confrere n'en ait pas profité, que rien n'est plus puérile ni plus absurde, que de traiter les Iconoclastes d'Hérétiques, & leur sentiment d'Hérésie. Il est vrai que ces deux Jésuites n'ont fait que copier ce que dit Hadrien. I. dans sa Lettre à Charlemagne, par laquelle il répond aux Livres Carolins, & où il dit que (i) „ s'il n'avoit pas reçu le second Concile de Nicée, il auroit eu à rendre „ compte au Tribunal de Dieu, d'un million d'ames que Dieu lui avoit con„ fiées, & qui sans la définition de ce Concile, seroient retournées à leur pre„ mier vomissement. " Après la manière dont on a redressé Maimbourg, sur ce qu'il dit du zèle d'Irène pour l'Orthodoxie, c'est-à-dire pour le rétablissement des Images; il est surprenant que le Pere Daniel, qui aussi bien que Maimbourg, nous dépeint cette femme comme un Monstre d'ambition & de cruauté, ait fait la même faute, & lui donne les mêmes éloges, lors qu'il nous dit, (k) „ qu'Irène avoit eu en peu de tems la gloire de rétablir la „ véritable Religion, qui gémissoit depuis 60. années sous la domination ty„ rannique des Empereurs Brise-images. " On sçait que les Iconoclastes & les Iconolatres étoient parfaitement d'accord sur tous les autres Points du Christianisme, & qu'ils recevoient également tous les Livres de l'Ecriture, & les six Conciles géneraux, & par conséquent je pourrois demander au Pere Daniel, ce qu'il entend par cette Religion qui gémissoit sous la Tyrannie des Empereurs Iconoclastes, & s'il croit, que sans le Culte des Images, il n'y ait plus ni Religion ni Eglise Chrétienne. Mais sans incidenter là-dessus, c'est dommage qu'avec Platine, le Pere Daniel n'ait pas fait l'éloge de la maniere horrible dont Irène se défit de son propre Fils, „ (l) Irène, dit Platine, ne pouvant „ plus

(g) Vide *de Achille Tatio Photium.* Cod. 87. & de Heliodoro Cod. 73. Suidas dit que Tatius avoit été Evêque. Vide Schot. ad Photium. Cod. 87.

(h) Voyez Daniel. vol. 5. p. 643—659.

(i) *Ideo ipsam suscepimus, nam si eam non recepissemus, & ad suum pristinum vomitum erroris fuissent reversi, quis pro tot millium animarum Christianarum interitu habuit reddere rationem ante terribile tremendum divini Judicii examen, nisi nos?* Hadri. I. Ep. ad Carol. apud Allix. Differt. de Syn. Nic. & Francof. c. 3. p. 21.

(k) Voyez Daniel. vol. 1. p. 459.

(l) *Irene filii flagitia nequaquam ferens Constantinum oculis captum in carcerem conjicit,* *ubi*

„ plus souffrir les crimes de son Fils, lui fit crever les yeux, & le mit en „ prison, où il mourut, & fut ainsi puni très-justement de son sacrilége, & „ de son manque de piété envers sa Mere qu'il avoit reléguée ". Paroles qui font bien voir combien facilement les préjugés de Religion viennent à bout des sentimens de la nature, & même de l'humanité. Le Pere Daniel n'a pas à la verité été si loin, mais en même tems on ne peut s'empêcher de dire, que rien n'est plus infidelle que l'idée qu'après Bellarmin, il nous donne du Concile de Francfort, en quoi pourtant il a été suivi par Mr. le Gendre. Il ne dit pas à la verité avec Alanus Copus, Grégoire de Valence, Vasquez, Suarez & Binius, (*m*) cités par Mr. Daillé, que le Concile de Francfort avoit confirmé celui de Nicée; mais il prétend que le Concile de Francfort ne condamna celui de Nicée, que sur un mal-entendu, en supposant que les Orientaux avoient décidé, qu'il falloit rendre aux Images le même Culte qu'à la Trinité. (*n*) Il prétend que les Livres Carolins furent faits sur un faux extrait du Concile de Nicée, & que Charlemagne n'eut aucun égard aux veritables extraits que produisit Hadrien I.; enfin il veut, ce qui je crois lui est *particulier*, que Charlemagne voulant se faire Empereur d'Occident, avoit intérêt de rendre suspecte la Religion des Empereurs d'Orient, ce qui ne donne pas une grande idée de la probité, de la bonne-foi & de la Religion de Charlemagne, qui est pourtant un des Héros de notre Auteur.

On ne peut nier à la verité, que le second Canon du Concile de Francfort ne presente d'abord à l'esprit l'idée sous laquelle le Pere Daniel nous le fait envisager. On agita, est-il dit dans ce Canon, (*o*) „ on agita la question touchant le nouveau Synode des Grecs qu'ils avoient fait à (*p*) Constantinople, „ sur l'adoration des Images. Dans ce Synode il étoit écrit qu'on diroit Anathème à ceux qui n'adoreroient & ne serviroient pas les Images, comme ils „ servent & adorent la Trinité. Nos très-saints Péres ont méprisé & condamné ce sentiment d'un commun consentement, rejettant en toute maniè„ re le service & l'adoration, c'est-à-dire, le service & l'adoration des Images „ dont il s'agit dans ce Canon. " Comme le Concile de Francfort ne fut pas assemblé principalement pour l'affaire des Images, & qu'il fut convoqué par Charlemagne pour l'affaire de Felix d'Urgel, & d'Elipande de Tolede, il n'est parlé du Concile de Nicée & des Images, que dans ce seul *endroit*; ce qui fait qu'il nous faut chercher ailleurs le véritable sens de ce Canon, & qu'il faut l'expliquer par le sens que lui donnent les Auteurs contemporains. Pour cet

ubi & merito tanquam sacrilegus minimaque pietatis, quippè qui matrem relegaverat, vitam finivit. Platin. in Leone 3. p. 234. & 235.

(*m*) Voyez Daillé de imaginibus. Lib. 4. c. 4. p. 430—432.

(*n*) Voyez Daniel. vol. 1. p. 443—450.

(*o*) *Allata est in medium quæstio de novâ Græcorum Synodo, quam de adorandis imaginibus Constantinopoli fecerant; in qua scriptum habebatur, ut qui imaginibus sanctorum ita ut Deifica Trinitati, servitium aut adorationem non impenderent, anathema judicarentur: Quapropter sanctissimi Patres omni modis adorationem & servitutem* (λατρείαν) *renuentes contempserunt, atque consentientes condemnaverunt.* Synod. Francof. can. 2. apud Dall. de imaginibus. Lib. 4. c. 4. p. 429. & 430.

(*p*) Ils veulent dire à Nicée.

(*q*) Voyez

cet effet il faut se souvenir, que le Canon du Concile de Francfort doit être consideré par raport aux Livres Carolins, & que sa décision sur les Images est principalement faite dans le dessein d'autoriser par une décision de Concile, ce que Charlemagne avoit avancé dans ces Livres. Or en suivant cette idée, il paroît que le Concile de Francfort n'a pas condamné celui de Nicée, seulement en supposant que le Concile de Nicée avoit ordonné qu'on rendît aux Images le même culte qu'on rend à la Trinité. Ce n'est pas une proposition avancée par les Peres de Nicée, que ceux de Francfort condamnent; c'est une conséquence qu'ils tirent du Decret des Orientaux sur les Images, & le Concile de Francfort, aussi bien que l'Auteur des Livres Carolins, malgré les défaites dont ceux de Nicée se sont servi pour pallier leur décision, semblent croire qu'elle doit être expliquée dans le sens de l'adoration suprême, & telle qu'on doit rendre uniquement à la Très-Sainte Trinité. Il paroît par les Actes du second Concile de Nicée, (q) que ces Peres ont donné lieu qu'on leur imputât ce sentiment, lors qu'après avoir cité mal à propos un passage de S. Basile, qui ne fait rien pour eux, Jean Légat du Patriarche d'Antioche dit, que S. Basile a fait voir qu'*il* n'y avoit pas deux adorations différentes; mais qu'il n'y en avoit qu'une seule, à sçavoir de l'Original & de l'Archetype, c'est-à-dire, de l'Original dont elle est l'Image. Les Livres Carolins supposent manifestement que ce n'est pas en autant de termes, que le Concile de Nicée avoit déclaré qu'il falloit rendre le même Culte aux Images qu'à la Trinité. Ils appellent au contraire le sentiment de ces Peres une erreur palliée, par laquelle ils enseignent & autorisent un sentiment & des pratiques qu'ils pretendent condamner. „ (r) Ils semblent vouloir faire recevoir aux Peuples une erreur „ palliée (dit l'Auteur de ces Livres, en parlant des Peres de Nicée) ils disent, „ nous n'adorons pas les Images, & nous ne leur rendons pas un Culte divin, „ mais lors que nous les regardons, & que nous les adorons, nous portons „ notre esprit & notre pensée au lieu où nous sçavons que sont ceux dont elles „ sont les Images." Passage qui fait voir qu'il n'est pas vrai, que les Livres Carolins ayent été faits sur de faux extraits du Concile de Nicée, comme le dit le Pere Daniel) ni que Charlemagne n'ait pas voulu avoir aucun égard aux veritables extraits que lui envoya Hadrien. L'Auteur des Livres Carolins croit que tout Culte religieux est le même qu'on rend à Dieu, ou plutôt que ce n'est qu'à Dieu qu'on doit rendre un Culte religieux. „ (s) Ce n'est pas „ une erreur médiocre, dit encore cet Auteur dans Mr. Daillé, lors qu'on „ adore d'un Culte religieux quelqu'autre chose que celui qui a dit, Tu ado-

„ reras

(q) Voyez *Syn. Nic.* 2. Act. 4. p. 649. apud Dallæum ubi supra c. 3. p. 422.

(r) *Errorem illi videntur plebibus ingerere palliatum. Ajunt enim, non adoramus imagines, ut Deum, nec illis divini servitii cultum impendimus; sed dum illas aspicimus, & adoramus, illò mentis nostræ acumen defigimus, ubi eos, quorum illa sunt, esse non ignoramus.* Carol. Magnus de Imagin. Lib. 3. c. 17. apud Dallæum ubi supra c. 3. p. 412.

(s) *Non mediocris error est, cum aliud adoratur religionis cultu, quam is, qui dixit, Dominum tuum adorabis & illi soli servies.* Carol. Magnus de Imagin. Lib. 1. c. 2. apud Dallæum ubi supra. p. 425.

S 2 (t) Voyez

„ reras le Seigneur ton Dieu & tu lui serviras à lui seul. " De plus, comme dit fort bien Mr. Allix, si le Concile de Francfort a condamné celui de Nicée sur un faux exposé, sur des Actes alterés par de mal-habiles & infidelles Traducteurs, (t) il est surprenant que les Evêques Théophilacte & Etienne Légats du Pape au Concile de Francfort, ne se soient pas plaints de l'infidélité prétenduë de ces Traductions, qu'ils n'aient pas justifié le Concile de Nicée, en faisant voir qu'on lui en imposoit, & qu'ils ne se soient pas servis de cette raison, pour prévenir une condamnation de ce Synode, qui n'auroit été fondée que sur un mal-entendu. (v) Mr. Daillé qui a fait la même réflexion, ajoute que le Synode de Franfort n'a eu connoissance des Actes du Synode de Nicée, que par Hadrien qui leur avoit envoyé ces Actes, ou plutôt des extraits de ces Actes : & selon le même Auteur, les faux extraits qu'on pretend avoir été faits par les Iconoclastes, sont éclos uniquement du cerveau du Cardinal du Perron; ce que Mr. Daillé prouve par le témoignage d'Hincmar, qui dit que Charles, & les Prelats de l'Eglise Gallicane, avoient reçu du Pape Hadrien le Synode des Grecs, c'est-à-dire, les Actes de ce Synode, ou plutôt comme je viens de dire, les extraits de ces Actes. Enfin non seulement Mr. Allix & Mr. Daillé, mais même Mrs. Launoy & du Pin, ont fait voir par le témoignage des Auteurs contemporains, que le Concile de Francfort avoit en géneral rejetté tout Culte & toute adoration des Images, dans le veritable sens du Concile de Nicée; & que ce fut pour cette raison que le Concile de Francfort, dont ils approuvoient la décision, avoit rejetté celui de Nicée, qui ne fut reçu que plus de cent ans après en France, en Allemagne & en Angleterre. (x) Mr. de Launoy reçoit certainement le second Concile de Nicée, il s'en sert même pour prouver, que sans avoir aucun égard à l'autorité du Pape, les anciens Conciles appuyoient uniquement leur décision sur l'Ecriture & sur la Tradition. Il ne laisse pas cependant de nous citer l'Auteur des *Annales Francorum*, qui vivoit l'an 818., qui dit sur l'an 795., (y) „ Que les Pontifes, c'est-à-dire, les Peres de Francfort, ont rejetté le faux „ Synode des Grecs, qu'ils appellent mal à propos le septième, & qu'ils „ avoient tenu pour adorer les Images, c'est-à-dire, pour y faire ordonner l'adoration des Images; Paroles qu'a copiées un autre Annaliste cité encore par Mr. de Launoy, aussi-bien qu'un autre Auteur Anonyme de *la Vie de* Charlemagne cité par le même, & qui aussi-bien qu'Eginhart s'exprime de la même manière. Il est à la vérité difficile d'expliquer ce que dit Hincmar, qu'on a célebré un Concile à Constantinople, sans l'autorité du Siége Apostolique, puisque certainement Hadrien a approuvé le second Concile de Nicée, qu'Hincmar, par une erreur commune à tous les Latins de ce tems-là, dit avoir été

(t) Voyez Allix. ubi supra. c. 5. p. 40.

(v) Voyez Daillé ubi supra. c. 4. p. 463.

(x) Voyez *Launoy* part. 8. Ep. 14. p. 799. Ed. Cantab.

(y) *Anno 795. Pseudosynodus Græcorum, quam falsò septimam vocabant, & pro adorandis imaginibus fecerant, rejecta est à Pontificibus.* Author Annal. Franc. apud Launoium ubi supra. Ep. 9. p. 733.

(z) Et

été tenu à Constantinople, parce qu'il y fut tenu au commencement; mais quoi-qu'il en soit, Hincmar dit „ (z) que selon la règle de l'Ecriture & la „ Tradition des Anciens, le faux Synode des Grecs a été entierement rejetté. Il seroit aisé de produire ici de semblables témoignages d'Alcuin, de Valafridus Strabo, d'Agobard de Lyon, & sur-tout du Synode de Paris tenu sous Louis le débonnaire, qui demanderoit des discussions de Critique dans lesquelles je ne puis entrer; je raporterai seulement ici ce que j'ai trouvé dans la Dissertation de Mr. Allix sur ces deux Conciles, à l'occasion des Ecrits de Jonas d'Orleans, qui quoique du sentiment des Peres de Francfort, ne laissa pas d'écrire contre Claude de Turin qui étoit Iconoclaste. Il falloit que l'abus des Images fût déja venu à de grands excès, puisque Jonas excuse la prétenduë, erreur de son Adversaire, par le Culte superstitieux qu'il voyoit rendre aux Images en Italie, (a) & dont il voïoit que son Troupeau étoit déja infecté. Et c'est à ces habitans d'Italie, que le même Jonas oppose ceux des habitans de l'Allemagne & de la France, qui étoient exemts de cette adoration superstitieuse des Images; & ausquels il auroit pu ajouter ceux d'Angleterre, comme il paroît par le Livre d'Alcuin, (b) qui fut envoïé à Charlemagne, & qui fut écrit, comme parle Roger de Hoveden, cité par Mr. Allix, (c) au nom des Evêques & des Princes d'Angleterre. Enfin rien n'est plus remarquable que les paroles d'Agobard rapportées aussi par Mr. Allix, (d) où peu s'en faut qu'il ne taxe d'Idolatrie le Culte des Images, & où il dit „ qu'adorer les œu„ vres de ses mains, & y mettre son esperance, c'est une Hérésie qui appro„ che de celle des Antropomorphites," sentiment judicieux & digne de faire souhaiter que celui qui l'a avancé, n'eût pas persécuté Louis le débonnaire, & qu'il n'eût pas été complice de la révolte des Fils de cet Empereur infortuné, qui a été peut-être le Prince qui a fait le plus de bien aux Ecclesiastiques, & qui en a été le plus persécuté.

Ceci suffit pour faire voir que le Pere Daniel n'a pas raporté fidellement les décisions du Concile de Francfort, & qu'il manque de sincèrité en ce qu'il nous dit des Iconoclastes. C'est ce qu'on ne peut reprocher à Mezeray, à qui on prétend que ce qu'il a écrit sur l'Histoire Ecclesiastique, lui a été fourni par quelques-uns de ceux qui fréquentoient les Assemblées de Mr. de Launoy. „ (e) Il fut aussi traité du différend des Images, dit Mezeray, en „ fai-

(z) *Et secundum scripturarum tramitem, traditionemque majorum ipsa Græcorum Pseudosynodus destructa est, & penitus abdicata.* Hincmar. Rem. in opusc. 55. contra Hincmar. Laudun. c. 20. apud Launoieum & ubi supra. p. 734. Voyez du Pin. vol. 7. p. 44.

(a) *Gregem sibi creditum superstitioni imo perniciosæ imaginum adorationi quâ plurimum nonnulli illarum partium laborant ex insolitâ consuetudine deditum esse.* Vide quæ ex Jonâ Aurel. habet Allix ubi supra c. 8. p. 54. & ibid. 57. Voyez du Pin. vol. 7. p. 3. & 4.

(b) Vide de Alcuino quæ habet Allix ibidem. c. 4. p. 31.

(c) *Ex personâ Episcoporum & Principum nostrorum.* Roger. Hoved. apud Allix ibidem.

(d) *Nunc autem error invalescendo tam perspicuus factus est, ut idolatriæ, vel Anthropomorphitarum hæresi propinquum & simile sit adorare figmenta, & spem in eis habere.* Agohard. Tom. 1. p. 265. apud Allix ibid. p. 60. Voyez du Pin. vol. 7. p. 4.

(e) Voyez Mezeray. vol. 1. p. 268.

„ faisant l'Histoire du Concile de Francfort. Le Concile de Nicée avoit or„ donné, qu'elles seroient gardées dans les Eglises, & adorées. En France on „ vouloit bien les garder comme des instructions propres pour le Peuple; mais „ non pas les adorer. C'est pourquoi les Peres assemblés en ce Concile d'Oc„ cident, méprisant de reconnoître celui-là pour Oecumenique, rejettérent „ cette adoration en toutes manieres, & la condamnérent d'un commun con„ sentement. " Il est vrai qu'à la fin l'autorité des Papes qui s'obtinérent à soutenir le Culte des Images, le fit enfin recevoir par-tout, malgré toutes les contradictions; & alors comme en mille autres occasions, on vit la verité de ce que dit si bien Mr. de Fontenelle, „ (*f*) que quelque ridicule que soit „ une pensée, il ne faut que trouver moyen de la maintenir pendant quelque„ tems, la-voilà qui devient ancienne, & elle est suffisamment prouvée.

Je ne m'arrêterai pas à faire voir combien toute cette Histoire est contraire à la prétenduë infaillibilité des Conciles & des Papes, & je vais finir en disant un mot de l'esprit de persécution, qui paroît par-tout dans l'Histoire du Pere Daniel; *mais* dont je ne citerai pourtant que peu d'exemples.

Il faut que l'esprit d'Ordre Religieux soit bien-fort dans *le Pere Daniel*, puisqu'il l'a fait sortir du caractère d'Historien sage & modéré, dans la narration du (*g*) Massacre de Cabriéres & de Merindol. Rien ne paroît plus imaginaire, que ces prétendus soulevemens des Vaudois, que le Président d'Oppéde faisoit craindre à la Cour; à qui il fit accroire que les Vaudois vouloient surprendre Marseille. D'ailleurs c'étoit sur de simples soupçons qu'étoit fondé l'Arrêt du Parlement d'Aix, & du President Chassanée; & ce fut aussi sur de simples soupçons, que long-tems après, fut executé cet Arrêt d'une maniere si horrible, que le Pere Daniel ne l'a pu dissimuler. „ Il s'y commit, dit-il, „ des cruautés qui font horreur à lire, (*h*) car le Soldat est toujours Soldat, „ & le motif de Religion ne lui sert en ces sortes de rencontres, qu'à porter sa „ fureur jusques-aux plus effroyables excès. " Cet endroit est beaucoup mieux dans Mezeray qui ajoute, „ (*i*) que le Vice-Légat d'Avignon fournit des „ Troupes à d'Oppéde, lequel, dit-il, étant mû de zèle, ou de ressentiment „ de ce que l'un de ses Fermiers s'étoit retiré, sans le payer, dans Cabriéres, „ entreprit d'exécuter l'Arrêt du Parlement d'Aix, neuf ans après qu'il fut „ rendu.

De même, qui ne seroit choqué du plaisir que prend le *Pere Daniel*, à nous détailler d'une maniere si particuliere, le cruel supplice que François I. fit souffrir à ces six Luthériens qu'il fit brûler à petit feu, l'An 1535.? Etoit-ce à nous décrire une action qui soulève l'humanité, que le Pere Daniel devoit emploïer

(*f*) Voyez Mr. de Fontenelle Histoir. des Oracles ch. 11. p. 71.

(*g*) Voyez le détail de ce Massacre de Cabriéres & Merindol, que Mr. le Clerc a tiré de Mr. de Thou, sur l'An 1550. Liv. 6. p. 127--130. & qu'il compare avec ce recit du Pere Daniel. Voyez Bibliot. Choi. vol. 27. pag. 49--75.

(*h*) Voyez Daniel. vol. 5. p. 418—420.

(*i*) Voyez Mezeray. vol. 4. sur l'Année 1545. p. 632. & 633.

(*k*) Voyez

ploïer le talent, que nous avons dit qu'il a de bien peindre les choses ; & de les mettre, pour ainsi dire, devant les yeux du Lecteur ? Je veux bien supposer que le zèle de ces six Luthériens étoit indiscret. C'étoient même des séditieux, si ce que Mr. le Gendre dit est vrai, (k) qu'irrités de ce que le Roi avoit contremandé Mélancton, ils semérent des Pasquinades contre ce Prince qu'ils répandirent à la Ville, à la Cour, & jusques-à sa table & dans son lit. Mais c'est-ce que ne dit point le Pere Daniel : & comme il ne parle que des Placards qu'ils firent afficher dans Paris, contre ce qu'on appelle dans l'Eglise Romaine le sacrifice de la Messe, c'est avec horreur qu'on entend dire à notre Jésuite, que le supplice de ces Misérables, fut un (l) exemple de piété que le Roi donna, avant son départ pour la Campagne de Piémont.

Rien aussi ne marque plus un esprit de persécution, que ce que dit le Pere Daniel, en parlant du dessein qu'avoit Henry II. d'établir l'Inquisition en France. „ (m) Il poussa vivement les Protestans, dit notre Jesuite ; il l'au„ roit fait encore avec plus de sévérité, si le Parlement de Paris, où quelques„ uns étoient fort gâtés, & d'autre part, une compassion hors de saison, com„ me on le vit par la suite, ne se fussent oppossés à la rigueur de ses Edits. " Ce n'est pas ainsi que nous parlent de ces Edits de Henri II., Mr. de Thou, Mezeray, & même Mr. le Gendre. Ce dernier nous dit que (n) Henri II. fut si vivement touché des cris d'un des Patiens, qui fut brûlé pour cause de Religion, & qui avoit été son Valet de Chambre, que toute sa vie il en eut de fâcheux ressouvenirs, qui le firent frémir d'horreur. „ Mezeray (o) dit „ aussi que, comme les supplices ne faisoient que répandre & enflammer davan„ tage les nouvelles Opinions, plusieurs du Parlement, les uns par un naturel „ plus doux & plus misericordieux, les autres parce qu'ils les avoient embras„ sées, étoient d'avis de modérer ces trop rigoureuses peines ; " mais sur„ tout rien n'est plus beau, que ce que Mr. De Thou raporte, de la Remontrance faite, l'an 1555. à Henri second, par le Parlement de Paris, à l'occasion des supplices qu'on faisoit souffrir aux Protestans ; & de l'Edit par lequel le Roi attribuoit aux seuls Ecclesiastiques la connoissance des causes d'Hérésie, „ (p) puisque, dit le Parlement, les supplices de ceux qu'on fait mourir tous „ les jours pour cause de Religion, ont bien servi à donner de l'horreur pour „ les Errans, & non pas à les ramener de leurs erreurs, il faudroit plutôt sui„ vre

(k) Voyez Mr. le Gendre. vol. 4. p. 312.

(l) Voyez Daniel. vol. 5. p. 303.

(m) Voyez Daniel *ubi supra* p. 626. & Mr. le Clerc ubi supra p. 75—79.

(n) Voyez Mr. le Gendre. vol. 4. pag. 370.

(o) Voyez Mezeray. vol. 4. p. 720. sur l'An 1559.

(p) *Quando quidem miserorum qui quotidiè ob religionem plectuntur, suppliciis id tantum hactenus effectum est, ut crimen potius detestabile esset, quam errores ipsi corrigerentur; aequum videri. ut potius veteris ecclesiae vestigiis insistatur, quae non ferro & flammis in religione constituendâ & propagandâ, sed puriore doctrinâ, & honestis vitae antistitum exemplis rem confecit. Hac ratione minimè dubitamus fore, ut venienti morbo, antequam latius serpat, in tempore occurratur, & pravarum de religione opinionum in dies pullulantium luxuries coerceatur. Contra, hac remedia, si spernantur, nullae leges, nulla edicta, quaecunque tandem fiant, huic malo curando satis erunt.* Thuanus Lib. 16. p. 340. ad annum 1555.

(q) Voyez

„ vre l'exemple de l'Eglise Primitive, qui n'a pas établi le Christianisme par le „ fer & par le feu, mais par la pure Doctrine, & par la sainte vie de ses Evê„ ques & de ses Ministres; la Religion ne peut se conserver que par les mêmes „ moïens, par lesquels elle a été répanduë dans le Monde. Ce n'est que par „ ces moïens qu'on peut empêcher les nouvelles Opinions ds se répandre; au „ contraire si on néglige ces moïens, il n'y aura jamais Edits ni Loix, qui „ puissent prevenir, ni remédier à un si grand mal ".

On pourroit multiplier à l'infini les exemples de mauvaise foi & de partialité, qu'on trouve dans le Pere Daniel, pour peu que sa Religion, ou son Ordre soient intèressés, & même les Papes, qu'il épargne quelquefois plus qu'il ne devroit, & dont il n'a pas parlé par-tout avec la même sincérité. A quoi en effet pensoit le Pere Daniel, (q) de louër la prudente conduite que tint Clement VIII. envers Henri IV., lors-qu'après la Conversion de ce Prince, il s'agissoit de lui accorder l'absolution qu'il demandoit? Y avoit-il en effet rien de plus outrageant pour la France, aussi-bien que pour le Roi, que cette conduite de Clement, dont il a plu à notre Auteur de faire l'éloge; & sur-tout que la manière dont il traitta un Ministre de la qualité du Duc de Nevers, qu'il ne voulut jamais reconnoître pour Ambassadeur? C'est ce que prouve, ce qu'au raport même de notre Auteur, le Pape dit à ce Duc, qu'il ne croiroit jamais que le Roi fût converti, à moins qu'un Ange du Ciel ne vint l'en assurer; (r) „ & il ajouta, dit le Pere Daniel, des choses aussi outrageantes „ pour les Catholiques du Parti du Roi, qu'avantageuses pour ceux du parti „ de la Ligue. " Le Pere Daniel n'auroit-il pas du remarquer avec Mezeray & Mr. le Gendre, que Clement VIII. étoit Espagnol d'inclination & de faction; qu'il devoit son exaltation à l'Espagne, & que selon l'Histoire des Conclaves, il étoit un des sept sujets, qu'exclusivement à tout le reste du Collége des Cardinaux, Philippe II. avoit nommé pour le Pontificat dès le Conclave de Grégoire XIV.? Falloit-il chercher d'autres motifs de cette absolution de Henry IV. tant éludée, si long-tems différée, & donnée enfin d'une manière si honteuse pour le Roi, & pour le Roaïume, (s) par ces coups de gaules, que reçurent au nom du Roi, les Cardinaux d'Ossat & du Perron? Avec quelle joye le Pere Daniel ne rapporte-t-il point cette Lettre d'un Ministre de Genève à un Protestant de Paris, où ce Ministre parloit *des grands* progrès que l'Evangile faisoit à Venise du tems de l'*interdit*; & disoit que *Fra Fulgentio* Ami intime & Compagnon de *Fra Paolo*, travailloit infatigablement à cette Vigne? Cette Histoire n'a d'autre fondement que les Lettres du

Non

(q) Voyez Daniel. vol. 6. p. 509.

(r) Voyez Daniel. ibid. p. 515.

(s) Le Pere Daniel ne dit rien de ces coups de gaules, ni en géneral de cette Ceremonie si honteuse pour le Roi. Voyez Mr. le Clerc ubi supra p. 101. Mezeray dit que les Politiques reprochérent au Cardinal du Perron, que pour mériter la faveur du Pape, il avoit soumis son Roi à recevoir des coups de bâton par Procureur. Voyez Mezeray *vol. 6.* p. 144. sur l'An 1595. D'Ossat dit que lui & son Collégue ne sentoient non plus ces coups que si une mouche leur eût passé par dessus leurs vêtemens. Voyez Mr. le Clerc Biblioth. Choisie. vol. 17. p. 232. & 233.

(t) Voyez

Nonce Ubaldini ennemi mortel de *Fra Paolo*, & de *Fra Fulgentio*; & il ne paroît pas par la Vie du premier, écrite par le dernier, que depuis cette Lettre *Fra Paolo*, (*t*) comme le veut l'Auteur, ait perdu beaucoup de son credit à Venise. Mais quand tout cela seroit vrai, & que l'Auteur auroit bien réfuté les Apologies que font certaines gens, de la Religion de ces deux Servites; il n'en seroit pas moins vrai, que rien n'est plus Monachal ni plus bigot, que la réflexion que fait là-dessus le Pere Daniel, (*v*) „ les liaisons avec les Nova„ teurs supposent de deux choses l'une, ou que l'on est de leur Religion, ou „ qu'on n'en a point du-tout. " Enfin le Pere Daniel a raison de blâmer (*x*) Richer d'avoir été de la Ligue pendant sa première jeunesse, d'avoir osé soutenir que Henri III. avoit été justement tué, & d'avoir donné dans sa Thèse les plus beaux éloges au scélerat qui avoit commis ce Parricide; mais si Richer a eu tort en cela, n'a-t-il pas réparé cette faute, par les Livres qu'il écrivit contre cette inhumaine & meurtriere Doctrine, l'année même de l'assassinat de Henry IV.? (*y*) Un Ouvrage posthume de Mr. Baillet nous a appris depuis peu, quels étoient ces dangereux dogmes contre l'Eglise & contre l'Etat, par lesquels l'Auteur dit que Richer s'est depuis rendu fameux, & que notre Jésuite auroit bien fait d'expliquer un peu en détail. Mr. Baillet nous a fait voir que le grand crime de Richer étoit d'avoir écrit contre le Livre de Bellarmin, de la Puissance du Pape, où ce Cardinal sembloit assez ouvertement approuver le crime de Ravaillac, & démentoit bien l'éloge qu'on nous dit ici, comme nous l'allons voir, que (*z*) Henry IV. avoit donné à Bellarmin, comme si ce Cardinal n'avoit pas donné en ses écrits autant de Jurisdiction & d'autorité au Pape, sur les choses temporelles, que les Ultramontains lui en donnent ordinairement. Comment en effet pardonner à Richer d'avoir imputé aux Jésuites les maximes qui avoient porté Ravaillac à assassiner Henry IV.; & d'avoir soutenu que cet assassinat avoit été fait en conséquence de ces deux principes des Jésuites, que le Pape est infaillible, & qu'il peut déposer les Rois qui refusent de lui obéïr; comme Richer le fait voir, en comparant avec ces principes les réponses que (*a*) fit Ravaillac sur la sellette? Nous verrons tout-à-l'heure si le Pere Daniel a bien justifié les Jésuites, sur les doctrines parricides, dans l'Histoire qu'il fait du rétablissement des Jésuites, par l'autorité de Henry IV., contre les remontrances du Parlement de Paris; & c'est dommage que lui & le Pere d'Orleans, lors-qu'ils en ont fait l'éloge, ne nous aient donné le précis de la harangue que fit alors contre la Société le Premier President du Harlay (*b*), comme le Pere Daniel nous a donné le précis de la Réponse qu'y fit Henry IV., qui auroit sans doute paru plus forte, si on avoit pu la comparer avec

(*t*) Voyez Daniel. vol. 6. p. 827.
(*v*) Voyez Daniel. vol. 6. p. 828.
(*x*) Voyez Daniel. ibidem. p. 313.
(*y*) Voyez Mr. le Clerc Bibliot. ancienne & moderne. Tom. 12. p. 9.
(*z*) Voyez Daniel. ubi supra. p. 800.
(*a*) Voyez Mr. le Clerc ubi supra. p. 17.
(*b*) Voyez ce Discours de Mr. du Harlay dans le recueil sur l'affaire du P. Jouv. p. 278. Voyez le Pere d'Orleans Vie du Pere Coton. Liv. 2. p. 70.—82. Voyez Daniel ubi supra 798.

avec la harangue du Premier President. Quel dommage seulement que le Pere Daniel n'ait pu pousser l'Histoire de la Société jusques-au Règne suivant, & qu'il ne nous ait pas raconté la condamnation des Livres de Mariana & de Bellarmin, que le Parlement de Paris fit brûler par la main du Bourreau? Quel dommage qu'il n'ait pu nous faire voir le credit des Jésuites monté au plus haut degré, lors-que le Nonce Ubaldini fit en sorte que (c) „ la Cour ordonna de surseoir l'exécution de l'Arrêt du Parlement de Paris, qui condamnoit au feu le Livre de Bellarmin, (d) & que ni l'Evêque de Paris, ni aucun autre Prelât, ne voulurent jamais permettre qu'on publiât au Prône des Messes des Paroisses, la Censure de la Sorbonne contre les parricides des Rois " ? Comme le Pere Daniel n'a rien voulu nous dire du petit mot d'avis que le Pere Coton donna à Ravaillac, (e) de ne pas accuser les gens de bien, sur quoi au moins il auroit du réfuter Mezeray, il ne nous auroit pas aparemment raconté, avec la même naïveté que fait le Pere d'Orleans, comment le Pere Coton & les Jésuites sçurent se tirer de l'embaras, que leur causoit le Livre de Santarelli sur l'Hérésie & sur le Schisme. Le Premier President de Verdun, aïant demandé au Pere Coton, pourquoi les Jésuites ne réfutoient jamais les maximes semblables à celles qu'avançoit Santarel, le Pere Coton répondit que (f) le meilleur étoit de garder le silence sur ces sortes de questions. Quel plaisir, si on avoit pu voir dans le Livre du Pere Daniel les moïens dont le Pere Coton se servit, pour éviter (g) de signer ce que le Pere d'Orleans apelle „ des propositions délicates " ? Comment le Pere Coton s'engagea à souscrire la condamnation, que feroit la Sorbonne du Livre de Santarel; „ sachant bien., dit le Pere d'Orleans, qu'il ne s'engageoit à rien, „ parce qu'André Duval, & les autres Adversaires de Richer aportérent „ beaucoup de circonspection, à ne rien signer (h) de contraire aux veritables „ intérêts du S. Siége, & au respect qui lui est du. " Je ne sçai aussi si le Pere Daniel nous auroit dit, ce qu'on trouve dans les Mémoires de Monchal Archevêque de Toulouse, (i) que les Jésuites s'étant plaints du fameux Livre de *Petrus Aurelius*, le Cardinal de Richelieu, qui avoit d'abord soutenu ce Livre, tâcha de le décrediter; dequoi le Docteur Smith Evêque de Chalcedoine, qui avoit

(c) Voyez l'extrait de la vie de Richer par Baillet. Bibliot. anc. & mod. p. 22. vol. 12.

(d) Voyez ibid. p. 51.

(e) Tout le monde sçait que c'est le Pere Coton que Mezeray entend, par ce Religieux qui avoit de grandes obligations au Roi, & qui aïant abordé Ravaillac, & l'appellant mon ami, lui dit qu'il se donnât de garde d'accuser les gens de bien. Mezeray vol. 6. p. 388. sur l'An 1610. Mr. de Beauval dans l'extrait de la Vie du Pere Coton, &c. dit qu'on remarqua que tous les Ordres Religieux assistérent aux funérailles du Roi, excepté les Jésuites. „ Le monde qui veut trouver des „ mysteres à tout, en apportoit pour raison, „ que ces Peres avoient eu la prudence de ne „ s'exposer point aux violens soupçons du „ Peuple. " Voyez Beauval Hist. des Ouvrages des Sçavans, Mars 1688. p. 413.

(f) Voyez Vie de Coton par le Pere d'Orleans p. 208, 209—211. Ed. Paris. de 1687. in 4.

(g) Voyez idem ibid. p. 210.

(h) Idem ibid. p. 211. Voyez encore ibid. p. 214.

(i) Voyez mémoires de Monchal. vol. 1. p. 339.

(k) Voyez

avoit été l'occasion de ce Livre, s'étant plaint au Cardinal, ce dernier répondit que „ si l'Evêque vouloit qu'il continuât à presser les Jésuites, qu'il assurât „ donc sa vie ". Enfin je voudrois bien sçavoir ce que pense le Pere Daniel, des Thèses soutenuës par ses Confreres de Clermont en Auvergne l'an 1683. & où ils éludérent entièrement les fameuses décisions de l'Assemblée du Clergé de 1682. sur l'autorité des Papes & des Rois ? Ce qu'ils firent en particulier, lors qu'ils soutinrent dans la premiere de ces Thèses, (k) que le Clergé de France, par sa premiere décision, n'entend pas diminuer l'autorité spéciale de l'Eglise sur les Rois & sur les Princes, ce qui est, comme le dit fort bien Mr. Bayle, tout ce qu'on peut vouloir raisonnablement à Rome.

En géneral il est très-fâcheux de voir engagé dans des préjugés d'Ordre & de Religion, un homme qui a tous les talens nécessaires pour former un Historien accompli, & qui même malgré ces préjugés & ses engagemens a un caractère de sincérité, qui étant joint avec un jugement exquis, lui a fait dire de certaines vérités, & l'a empéché d'en dissimuler d'autres, qui certainement ne sont pas à l'avantage de sa Religion, ni à l'honneur de sa Compagnie. J'en ai déja raporté plusieurs exemples, & j'ajouterai encore ici qu'il est surprenant devoir un Jésuite nous étaler avec tant de sincérité, & mettre dans un si beau jour, les raisons qui ont empêché (l) que le Concile de Trente ait été publié & reçu en France ; c'est de quoi on sera encore plus convaincu, quand on comparera avec le Pere Daniel, ce que dit, par exemple, le Pere Jouvency, sur la Ligue, & sur la part qu'y eurent les Papes ; sur le bannissement des Jésuites ; sur l'exécution de Guignard, & sur d'autres matieres de ce tems-là, qui doivent bien embarasser un Historien Jésuite, & dont le Pere Daniel lui-même ne s'est pas par-tout fort heureusement démêlé. On connoît peu parmi nous, non seulement cette Histoire de Jouvency, mais même les extraits qui en furent tirés, dans le Recueil des pièces qu'on fit, à l'occasion des Arrêts que le Parlement de Paris rendit contre le Livre de ce Jésuite ; & comme d'ailleurs il paroît par ce Recueil, que le Pere Daniel ne nous a peut-être pas tout-à-fait raconté fidellement, ce qui se passa à l'occasion du rapel & du banissement des Jésuites ; & que par le moïen de ce Recueil, il est facile de le redresser ; je raporterai ici quelques passages fort curieux du Pere Jouvency, qui feront honneur à son Confrere, qui ne s'est pas jetté en de pareils excès ; quoi-qu'il ne laisse pas d'être quelquefois très-condamnable. Il est certain, comme je l'ai dit ailleurs, qu'on ne peut condamner la Ligue plus clairement que fait le Pere Daniel, Maimbourg même l'a fait avant lui ; & il est étonnant que dans un siècle aussi éclairé, & aussi peu bigot que le nôtre, le Pere Jouvency ait voulu ramener sur la Scène ces tems si odieux, si flétrissans pour sa Compagnie, & qui sont également la honte du nom François, & de la Religion Romaine, que ce Jésuite rend en quelque maniere responsable des crimes qui se commirent alors, & que non seulement il ait tâché d'exténuer & de

(k) Voyez Nouvelles de la Repub. des Lettres. vol. 4. p. 716. & 717.

(l) Voyez Daniel. vol. 5. p 832.

de pallier ces crimes ; mais même qu'il en ait fait l'Apologie & l'éloge en les attribuant à un zèle de Religion. Il pose d'abord que la guerre peut avoir deux fondemens légitimes, la Justice, & la Religion; que quand la Religion le demande, les Sujets peuvent prendre les armes contre leur Roi, avec cette seule restriction, „ (m) qu'on y pèche le moins qu'il sera possible. " En parlant du secours que Grégoire XIV. envoya à la Ligue, il l'appelle (n) un nœud „ sacré & bien formé, pour défendre la Foi Catholique ; " il décrit comment les Peres de la Société allérent à Verdun au devant des Troupes du Pape; qu'ils leur donnérent mille secours, „ (o) & que le Pere Nigrius Maître des „ Novices mena, pour grossir l'armée, une troupe de petits Novices, afin d'a„ voir part à une si bonne œuvre ; " enfin il regarde cette expédition de Gregoire XIV., comme un Acte qui doit à jamais illustrer sa mémoire, & qui parmi plusieurs autres, rendent ce court Pontificat digne de toute sorte de loüanges. Il faut rendre justice au Pere Daniel, qu'il n'imite pas ces excès de son Confrere, & même je ne crois pas qu'on puisse apliquer ici sans malice, cette réponse ingenuë qu'on attribuë au Pere Coton; (p) qu'en France les Jésuites parlent comme on parle en France, & qu'à Rome, où le Pere Jouvency a écrit son Histoire, ils parlent comme on parle à Rome. Un Historien qui écrit pour la Postérité, & qui peut se promettre d'être lu dans tous les siècles, par tous ceux qui auront quelque goût pour les bonnes & pour les belles choses; & un mot un Historien du génie & du caractère du Pere Daniel, ne prostituë pas ainsi de si grands talens, & ne prodigue pas ses loüanges à des extravagances si criminelles. C'est sans aucune marque d'approbation que le Pere Daniel parle de ce que fit (q) Gregoire XIV. pour la Ligue; & il semble même approuver la conduite des Parlemens de Tours, & de Châlons qui firent brûler par la main du Bourreau, les Monitoires que le Pape fulminoit contre les Ecclesiastiques du parti du Roi, & qu'il menaçoit de lancer contre les Laïques du même parti. Mais il faut avouër aussi que le Pere Daniel ne tâche que trop de pallier le crime de Guignard; & que, s'il n'en fait pas ouvertement l'Apologie, il laisse entrevoir qu'il croit que la condamnation de Guignard étoit injuste. Le Pere Daniel ne fait pas à la verité son éloge, comme l'a fait le Pere Jouvency; il ne fait pas le Panégyrique de Guignard, qui sans retracter les séditieuses & meurtrières maximes qu'il avoit avancées, soutint *toujours* qu'il n'avoit offensé, ni le Roi, ni ses Juges, & eut l'effronterie de dire qu'à l'exemple

(m) *Ut quam minimum in eo gerendo peccetur.* Juventius Hist. Soc. Jesu. Pars 5. Voyez Recueil &c. p. 170

(n) *Sacro quodam fœdere ad Religionem tuendam colligatis, auxiliares copias anno* 1591., *submiserat.* (Greg.) Vide Juventium ibid. Lib. 16. num. 24. p. 377. Voyez Recueil ibid.

(o) *Advolavit in egregii laboris societatem, qui instituendis novitiis praerat Pater Nigrius cum expeditâ tyronum manu.* Vide Juventium ibid. Recueil, &c. p. 171.

(p) — *Mutaretur nobis cum cœlo animus, sentiremus ut Roma.* Ce sont les paroles de Coton dans l'Histoire de Grammond, qui n'étoit d'ailleurs nullement ennemi de la Société. Voyez Mr. le Clerc Biblio. Choisi. vol. 27. p. 95.

(q) Voyez Daniel. vol. 6. p. 391—393. Voyez aussi Mezeray. vol. 6. p. 53. & 54.

(r) Voyez

l'exemple de Jesus-Christ, il leur pardonnoit de bon cœur. Le Pere Daniel ne fait pas une comparaison tacite (r) de Guignard avec Jesus-Christ, comme fait le Pere Jouvency, lors-qu'il raconte que Guignard avec un visage serain, dit à un homme qui lui avoit donné un coup de bâton sur le coû, pourquoi me frappes-tu ? A quoi le Pere Jouvency ajoute qu'un jeune homme nommé Porlier qui étoit present, admirant la douceur de cette réponse, forma le dessein d'entrer dans la Compagnie, & ne cessa durant toute sa vie de louër la constance & la vertu de Guignard. Mais quoique le Pere Daniel n'ait pas donné dans tous ces excès, il auroit été fort à souhaiter qu'il nous eût dit par exemple, ce qui étoit dans les écrits dont Guignard se trouva saisi; & s'il est vrai, que dans ces Libelles qu'il avoit écrits & composé de sa propre main, (s) Guignard ait enseigné qu'on pouvoit & qu'on devoit assassiner le Roi. C'est ce que le Pere Daniel auroit du réfuter, ou bien, en parlant de ces écrits il n'auroit pas du dire d'une maniere si vague & si foible, (t) que ces écrits étoient contre la dignité des Rois en géneral, & qu'en particulier ils étoient injurieux à la mémoire du feu Roi Henri III., & au Roi actuellement règnant, que suivant la Doctrine de ces Libelles on pouvoit, & on devoit assassiner. Le Pere Daniel, aussi bien que le Pere Jouvency, semble dire, que c'étoit avec raison que Guignard protesta & soutint toujours jusques-à la mort, que ces écrits avoient été faits avant la réduction de Paris, & avant le pardon géneral que le Roi, lors-qu'il se fut rendu Maître de cette Capitale, avoit accordé à tous ceux qui étoient tombés dans de pareilles fautes. Comme Guignard avoit été condamné pour n'avoir pas brûlé ces Libelles, suivant l'Arrêt rendu depuis la réduction de Paris, le Pere Daniel insinuë assez clairement, (v) que si on avoit fait la même recherche dans les autres Cabinets & Bibliotèques de Paris, qu'on fit chez les Jésuites, plusieurs auroient été envelopés dans la condamnation de Guignard; ce qui supose beaucoup de partialité dans les Juges par qui ce Jésuite fut condamné. Je ne dis rien de ce que dit le Pere Daniel, „ (x) que les sentimens parurent fort divers sur une telle exécution; " & je ne dirai pas qu'on ne voit que trop clairement, quel est le sentiment de notre Auteur là-dessus; j'ajouterai seulement que l'Acte d'Amnistie ne devoit point empêcher Guignard de demander pardon au Roi, d'un Libelle fait exprès pour exciter les Peuples à assassiner ce Prince. Ne retracter pas un tel Libelle, & n'en vouloir pas demander pardon à Dieu & aux hommes, c'est mourir dans l'impénitence, c'est persister dans un crime compliqué, c'est dire qu'on meurt avec ce même esprit séditieux & sanguinaire, avec ces cruelles & meurtrieres dispositions que Guignard avoit fait paroître pendant tant d'années, où il n'avoit cessé de porter les Peuples à tremper leurs mains dans le sang de leur Roi. En verité dès-qu'on ne parle pas avec horreur d'une obstination si criminelle, & sur-tout (y) lors-qu'on coule si doucement sur un endurcissement si étrange, n'est-

(r) Voyez Recueil, &c. p. 154. & 155. Voyez encore ibid. p. 33.
(s) Voyez Recueil, &c. p. 62.
(t) Voyez Daniel. vol. 6. p. 585.
(v) Vide Daniel ibid. p. 588.
(x) Idem ibidem.
(y) Voyez Daniel. ibid.

(z) Il

n'est-ce pas s'ériger même en Apologiste de la révolte & du meurtre ? L'Auteur l'auroit-il pardonné aux Protestans, s'ils avoient parlé ainsi de Poltrot, (z) & d'autres semblables assassins, dont, graces à Dieu le nombre jusques ici a été très petit parmi nous? (a) Je dis des assassins, car après ce que nous venons de voir de Guignard, je crois que sans crainte d'en être blâmé, on peut le mettre de ce nombre, & lui donner tous les noms & toutes les épithetes que mérite un rebelle & un meurtrier.

Il n'en pas moins étonnant encore, que le Pere Daniel ait voulu remettre sur pié, la pretenduë Réponse de Henri IV. au premier Président du Harlay, sans réfuter les objections qu'on a faites contre ce discours, premierement au Pere le Tellier, & ensuite au Pere Jouvency. L'Auteur du Recueil sur l'affaire de ce dernier remarque d'abord après Mr. Arnault, (b) qu'il n'y a guéres d'aparence que Henri IV., qui n'étoit nullement Harangueur, eût fait un si long discours pour plaider la Cause des Jésuites, ou comme parle le Pere le Tellier, pour faire leur éloge. Cette réponse n'est pas sans doute bien forte; mais il me semble que le Pere *Daniel* auroit du répliquer quelque chose au témoignage exprès de Mr. de Thou, qui étoit lui-même present, & qui n'auroit pas sans doute voulu avancer une fausseté, dans une occasion où il étoit si aisé de le convaincre de mensonge, & dont il semble que le témoignage peut fort bien contrebalancer celui de Mathieu, à qui l'Auteur nous dit que le Roi lui-même fournissoit des mémoires. „ (c) J'ai eu, dit cet illustre Président, d'autant plus de soin de faire fidellement transcrire ce qui s'étoit dit à cette occasion, à laquelle j'étois present avec plusieurs autres, que j'ai cru „ qu'il falloit faire voir la fausseté de ce qu'on débitoit dans une relation Italienne, & qu'on avoit eu soin un an après de publier à Tournon en Vivarais. Mr. de Thou dit que dans cette pièce, on avoit ajouté plusieurs choses très-injurieuses au Parlement de Paris, qu'on fait „ dire

(z) Il y a beaucoup de partialité & fort peu d'équité dans ces paroles de Mezeray, qui font partie de la Comparaison qu'il fait entre les Ligueurs & les Protestans. „ Pareillement „ les uns & les autres, quand ils se trouvérent dans des extremités, d'où ils ne pouvoient sortir par des moïens ordinaires, „ subornérent des assassins pour s'en tirer. " Mezeray. vol. 6. p. 427. Il n'oppose que le seul Poltrot à ce grand nombre d'assassinats commis par les Catholiques, & sur-tout par les Ligueurs dont au même endroit il fait lui-même le dénombrement. *Vide plura ibid.*

(a) L'Auteur de l'*Apologie de Jean Chastel*, dont Mr. Bayle nous a donné un Extrait si curieux, parle du Panegyrique de Beze qui canonise Poltrot, mais bien loin de blâmer Beze, il dit qu'il n'y a d'autre difference entre les Huguenots & les Catholiques, si-non pour la particuliere détermination du Tyran, pour savoir qui l'est, ou qui ne *l'est pas. V. Apol. de J. Chastel.* p. 85. & 86. dans le vol. 1. de Bayle, Rem. D. p.860. de la 3. Edit.

(b) Voyez *Morale pratique des Jésuites*, Tom. 3. c. 12. Voyez Recueil, &c. pag. 117.

(c) *Quæ omnia, ego qui actioni cum multis aliis interfui, eò diligentius perscribenda curavi, ut vanitas relationis Italicâ linguâ scripta, & Turnonii in Vivariensi pago anno post publicata, pateat, in quâ pleraque contumeliosa contra amplissimum ordinem addita, quæ nunquam tunc Regi optimo ex ore exciderunt, quædam etiam ex rumusculis collecta pro responso inculcata ad ea quæ ab Harlæo minime dicta fuerant.* Thuanus Lib. 132. Voyez Recueil, &c. p. 119.

(d) Lettre

„ dire à Henri IV., & qui n'ont jamais pu échaper à un si bon Prince, „ & que d'ailleurs sur des bruits fort incertains, on fait répondre à des „ choses que le premier Président n'avoit jamais dites. " D'ailleurs l'Auteur du Recueil dont j'ai déja parlé, montre par des Lettres de Henri IV. même, que dans les années 1598. & 1599., ce Prince avoit très-mauvaise opinion des Jésuites. Je n'en citerai qu'un endroit qui est un peu long; mais qui est bien remarquable, & qui est tiré d'une Lettre que Henri IV. écrivit à son Ambassadeur à Rome, sur les sollicitations pressantes que le Pape faisoit pour le rétablissement des Jesuites. „ (*d*) Sur la demande pour les.... „ j'ai répondu au Légat ingenuement, que si j'avois deux vies, j'en donne- „ rois volontiers une au contentement de sa Sainteté; mais que n'en aïant „ qu'une, je la devois ménager & conserver pour mes Sujets, & pour faire „ service à sa Sainteté & à la Chrétienté; puisque ces gens se montroient en- „ core si passionnés & entreprenans où ils étoient demeurés en nom Roïau- „ me, qu'ils étoient insuportables, continuant à séduire mes Sujets, à faire „ leurs menées, pouvant dire mes affaires n'avoir prospéré, ni ma personne „ avoir été en sureté, que depuis que...... ont été bannis d'ici. Il seroit „ impossible qu'en France ils fussent vus de bon œil, & soufferts par ceux „ qui aiment ma vie & mon repos. " Le Pere Daniel ne cite ici (*e*) que le 4. Tome des Mémoires d'Etat, & il n'a pas fait la faute qu'on fait d'autres Jésuites, qui ont voulu autoriser ce discours par les Mémoires de Mr. de Villeroy, (*f*) dont ce 4me ne fait pas partie, quoiqu'il soit imprimé à la suite des Mémoires de ce Ministre. Ainsi j'ajouterai seulement que ce qui feroit croire encore que ce discours de Henri IV. est supposé, c'est l'éloge qu'on lui fait faire de Bellarmin, & où on fait dire au Roi, comme je l'ai déja remarqué, que ce Cardinal n'a pas donné en ses Ecrits, autant de Jurisdiction & d'Autorité aux Papes, sur les choses temporelles, que les autres lui en donnent ordinairement. Il est vrai qu'il y a lieu de croire que ce n'étoit pas fort sincerement, que Bellarmin soutenoit des sentimens si outrés sur la Puissance du Pape; du moins si ce qui est rapporté de lui dans la Vie de *Fra Paolo*, est véritable. Dans cette Vie *Fra Fulgentio* nous dit, que Bellarmin & *Fra Paolo* s'étant trouvés ensemble à une Congrégation qui fut tenuë devant Sixte V., à l'occasion d'une dispense que demandoit le Duc de Joyeuse, qui s'étoit fait Capuçin, il s'y dit des choses si étranges sur la Puissance du Pape, que Bellarmin dit à *Fra Paolo* tout bas, (*g*) que c'étoient ces sentimens outrés qui avoient été la cause de la perte de l'Allemagne, & qu'ils feroient perdre au S. Siége, la France & les autres Roïaumes

(*d*) Lettre de Henri IV. du 7. Août 1598. à Mr. de Luxembourg son Ambassadeur à Rome tirée d'un Livre intitulé, *Histoire du Cardinal Duc de Joyeuse*, &c. p. 304. Voyez Recueil, &c. p. 119: Voyez d'autres Lettres semblables de Henri IV. ibidem. p. 118-- 121.

(*e*) Voyez Daniel. vol. 6. p. 799.

(*f*) Voyez Recueil, &c. p. 121.

(*g*) *Queste sono le cose che hanno fatto rivoltar la Germania; e faranno l'istesso à la Francia & altri regni.* Vita del Padre Paolo. pag. 52.

(*h*) Voyez

Roïaumes qui lui restoient. Je n'instite pas beaucoup sur cette conversation, que rend pourtant assez croyable ce que dit encore *Fulgentio*, que Bellarmin fut toujours ami de *Fra Paolo*, malgré les disputes qu'ils avoient euës, & que même ce Cardinal (*h*) avertit *Fra Paolo* de se tenir sur ses gardes ; avis que le coup de stilet que reçut *Fra Paolo* rend assez intelligible. Il paroît pourtant surprenant que Bellarmin ait tenu un tel langage, dans un tems où ses controverses avoient déja paru, & où il parle d'une manière bien différente. Dans cet Ouvrage Bellarmin enseigne (*i*) „ que le Pape par raport au bien spiri-„ tuel, a une puissance souveraine de disposer des biens temporels de tous les „ Chrétiens, & il soutient que le Pape peut changer les Roïaumes, les ôter „ aux uns, & les donner aux autres, comme Prince spirituel Souverain, s'il „ le juge nécessaire pour le salut des ames. " Le même Bellarmin pendant le plus grand feu de la Ligue, & depuis la mort de Henry III., fit un Traité sur la translation de l'Empire Romain, où il soutient (*k*) „ que si la cause „ de Jesus-Christ, & de l'Eglise l'exige, le Pape peut dépouiller les Rois & „ les Empereurs de leurs Roïaumes & de leurs Empires, & les donner à „ d'autres. " Il me semble que Henry IV. devoit être content ; & on ne pouvoit guéres pousser plus loin les principes, qui autorisent la déposition des Rois par les Papes, & la Jurisdiction que ces derniers prétendent sur les choses temporelles, & comme c'étoient ces principes qui avoient formé & fomenté la Ligue, qui donna tant de peine à Henry IV., il est assez étonnant que ce Prince ait fait sur cet article, l'éloge de cette prétenduë modération de Bellarmin, & de la retenuë de ce Cardinal, à ne pas porter trop loin l'autorité Pontificale. L'Affaire de l'Interdit de Venise, où Henry IV. prit tant de part, est arrivée depuis le rétablissement des Jésuites : autrement la conduite de Bellarmin dans cette affaire, n'auroit pas fourni à ce Prince un grand sujet d'éloge. On ne peut pas imaginer les extravagances que Bellarmin débite sur la puissance du Pape, dans deux petits Ecrits Italiens qu'il fit contre deux Ecrits de Gerson, qu'on avoit traduits en cette Langue. Dans le premier de ces Ecrits, Bellarmin dit, que le Pape donna à Charlemagne le droit, la dignité & les prérogatives d'Empereur, en tant qu'il étoit revêtu de l'Autorité Apostolique „ (*l*) laquelle Autorité, quand la nécessité, ou l'utilité „ de la République Chrétienne le demande, peut dépouiller les Rois de leurs „ Empires & de leurs Etats, & en transférer à d'autres le Domaine ; " mais comme Bellarmin a cru que cela ne suffisoit pas encore, pour donner une juste idée de cette espèce de Toute-Puissance qu'il attribuë au Pape, il va plus loin dans le second Ecrit ; là il dit qu'il croit pouvoir assurer en verité (*m*) „ que „ la

(*h*) Voyez ibid. p. 214.

(*i*) Voyez Recueil, &c. p. 304.

(*k*) *Ita regibus & imperatoribus Christianis praest, ut si causa Christi & Ecclesiæ id exigat, possit eos regnis atque imperiis exuere, eaque regna & imperia ab aliis ad alios transferre.* Bellar. de translatione imperii Rom. Lib. 1. c. 12. Voyez Recueil, &c. p. 215.

(*l*) Voyez Bellarmin dans le premier Ecrit contre Gerson. Recueuil, &c. p. 306.

(*m*) Voyez Recueuil, &c. p. 308. *Credo poter dire con ogni verità che tanto grande è la potestà del sommo Pontefice, che pochi arrivano a capir-la, perche può fare tutto quello che è necessario a condure l'anime in paradiso, è può le-vare*

„ la Puissance du Pape est si grande, qu'il y a peu de gens qui la puissent com-
„ prendre : car il peut faire tout ce qui est nécessaire pour conduire les ames
„ au Ciel, & pour ôter tous les empêchemens que le Monde & le Diable
„ peuvent y apporter, quelque puissance & quelques artifices qu'ils puissent
„ emploïer. " L'Auteur du Recueïl que j'ai déja cité plusieurs fois rapporte la Traduction Latine de ce passage, dont on peut voir à la marge l'Original Italien; mais il n'en cite pas un autre, où Bellarmin dit en termes exprès,
„ (*n*) que s'il y a des foibles qui croïent que le Pape soit un Dieu, &
„ qu'il ait toute puissance au Ciel & sur la Terre, leur foiblesse plaît plus au
„ Dieu tout-puissant, que la prétendue force d'esprit de ceux qui pensant
„ être sages, s'efforcent de rabaisser l'autorité du Vicaire de Jesus-
„ Christ.

Il est tems d'achever, & pour finir je dirai, que de nos deux Historiens on pourroit en former un caractère parfait, & qui mériteroit de servir de modelle à tous les Historiens à venir. Jamais on n'a vu une Histoire plus parfaite pour la forme, que celle du Pere Daniel; jamais Histoire n'a été mieux écrite, & peu d'Histoires sont plus exactes; jamais même Histoire n'a mieux été faite, pour conserver le Gouvernement & la Religion des Peuples, ou plutôt des Souverains & des Ecclesiastiques, pour lesquels elle semble avoir été principalement écrite. Mais quel malheur que ce Gouvernement & cette Religion ne soient autre chose, qu'un assujétissement des personnes & des consciences des hommes à la Domination tyrannique de leurs Superieurs, tant Civils qu'Ecclesiastiques! Quel malheur que ce soit pour éterniser & pour appesantir ce double esclavage des corps & des ames des hommes, que soit écrite la plus belle Histoire qui ait peut-être jamais paru! Convenons donc, que s'il y a dans le Pere Daniel plus d'élégance, plus d'exactitude, plus d'esprit, plus de noblesse, & en general plus de stile, il y a dans Mezeray un air de probité & de desintèressement, un amour de la Liberté & une horreur pour la Tyrannie, qui se font sentir par toute son Histoire; & c'est sur-tout lors qu'il traite ces sortes de matieres, lors qu'il parle contre la Tyrannie & ses Suppôts, qu'on lui voit ce stile énergique, qui suplée à cette élégance, à cette pureté, & en general à cette beauté de stile qu'on loue avec raison dans le Pere Daniel. A l'égard de la Religion, je n'ai pas prétendu que Mezeray soit exemt de partialité là-dessus. Les mots d'Hérétiques & d'Hérésie, de violence salutaire, & de contrainte légitime en matiere de Religion, ces mots, dis-je, sont un Jargon que les Catholiques Romains apportent dans le Monde en naissant, & que l'éducation qu'on leur donne, ne leur permet pas d'oublier; mais en même-tems il est certain, que si Mezeray n'a pas entierement dépouillé l'esprit de sa Religion,

vare tutti gl'impedimenti, che il Mondo o il Demonio con tutta la loro forza o astutia possino opporre. Bellar. contra Gerson, apud Fra Paolo in Apologia opere di Fra Paolo. vol. 2. pag. 261.

(*n*) *Se li deboli tengano che il Papa sia un Dio, è che habbia ogni potestà in cielo e in terra, piu piace all' omnipotente Dio questa loro debolezza, che non piace la fortezza di quei, che parendogli esser savii, procurano di sbassare l'autorità del Vicario di Christo.* Bellarm. apud Fra Paolo ibid. p. 260.

V (*o*) Furetiere

Religion ; on y en voit moins de traits que dans le Pere Daniel, & ils y sont moins marqués qu'ils ne sont dans l'Histoire du premier. Je finis en remarquant, que Mezeray a toujours passé pour ce que Photius apelle, un Amateur de la Verité; comme je l'ai dit à la fin de la Dissertation précedente, & comme je crois l'avoir prouvé dans celle-ci. Furetiere dans sa Nouvelle Allégorique des derniers troubles nouvellement arrivés au Roïaume de l'Eloquence, nous dit, qu'à (o) la gauche de son Armée imaginaire, „ les Histoires étoient „ conduites par Mezeray Capitaine fort entendu dans le métier, & qui sçavoit „ les manier fort adroitement, au reste qui ne se laissoit point toucher aux „ Grands pour desobliger la Verité, belle Dame dont il étoit fort amoureux, „ encore qu'il n'eût pas la mine d'être fort Coquet. " Rien aussi n'est plus beau, que l'éloge que fait de Mezeray, l'Auteur de la Methode d'étudier l'Histoire, qui je crois, à en juger par le reste de son Ouvrage, est plus croïable que ne sont ces Pensionaires de Cour, qui ont interêt à décrier Mezeray; ainsi je ne crois pas pouvoir mieux finir, que par ces belles paroles, où cet excellent Auteur a si bien ramassé tous les défauts & toutes les belles qualités de Mezeray, qu'il loue même de cette exactitude, dont le manque lui est si souvent reproché. Nous n'avons pas maintenant, dit-il, en parlant de Mezeray, & dans un tems où je crois que l'Histoire du Pere Daniel avoit déja paru, „ (p) nous n'avons pas maintenant d'Ecrivain plus exact, pour tout ce qui regarde la Monarchie de France; il possedoit les grandes parties d'un bon Historien, une connoissance profonde des affaires de France, un jugement exquis, un amour pour la Vérité, & une force pour la dire qui n'est pas de „ notre siècle. Il faut avouër que son expression ne répondoit point aux autres „ talens qu'il possedoit; mais il ne laisse pas quelquefois d'avoir des expressions „ heureuses, & des tours inimitables. "

(o) Furetiere *Nou. Alleg.* p. 52.
(p) Voyez *Méthode pour étudier l'Histoire.* Tom. 1. p. 80. Ed. Paris.

FIN.

ERRATA.

Pag. 9. lig. 38. en sous, lisez, & sous. l. 40. *στίμωνομίζων*, lisez, *ἐτίμα νομίζων*. l. 41. *Ηφαιστίωνα*, lisez *Ηφαιστίωνα*. l. 44. Machia discours, lisez, Machiav. Discours. p. 14. l. 43. hebbeno, lisez, hebbero. p. 39. l. 11. Proposée, lisez, Prosopopée. p. 42, l. 8. les Peuple, lisez, le Peuple.

